This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 991,136

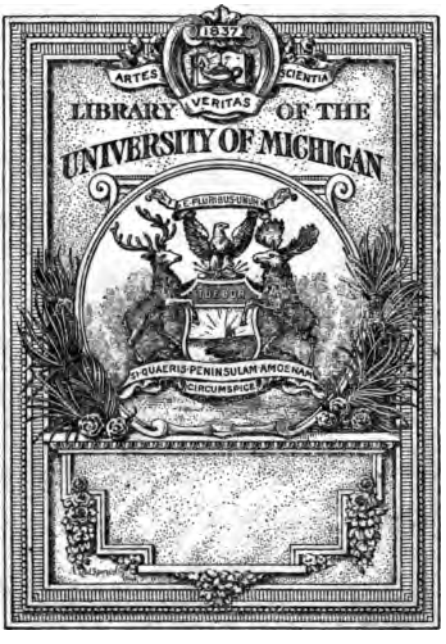
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

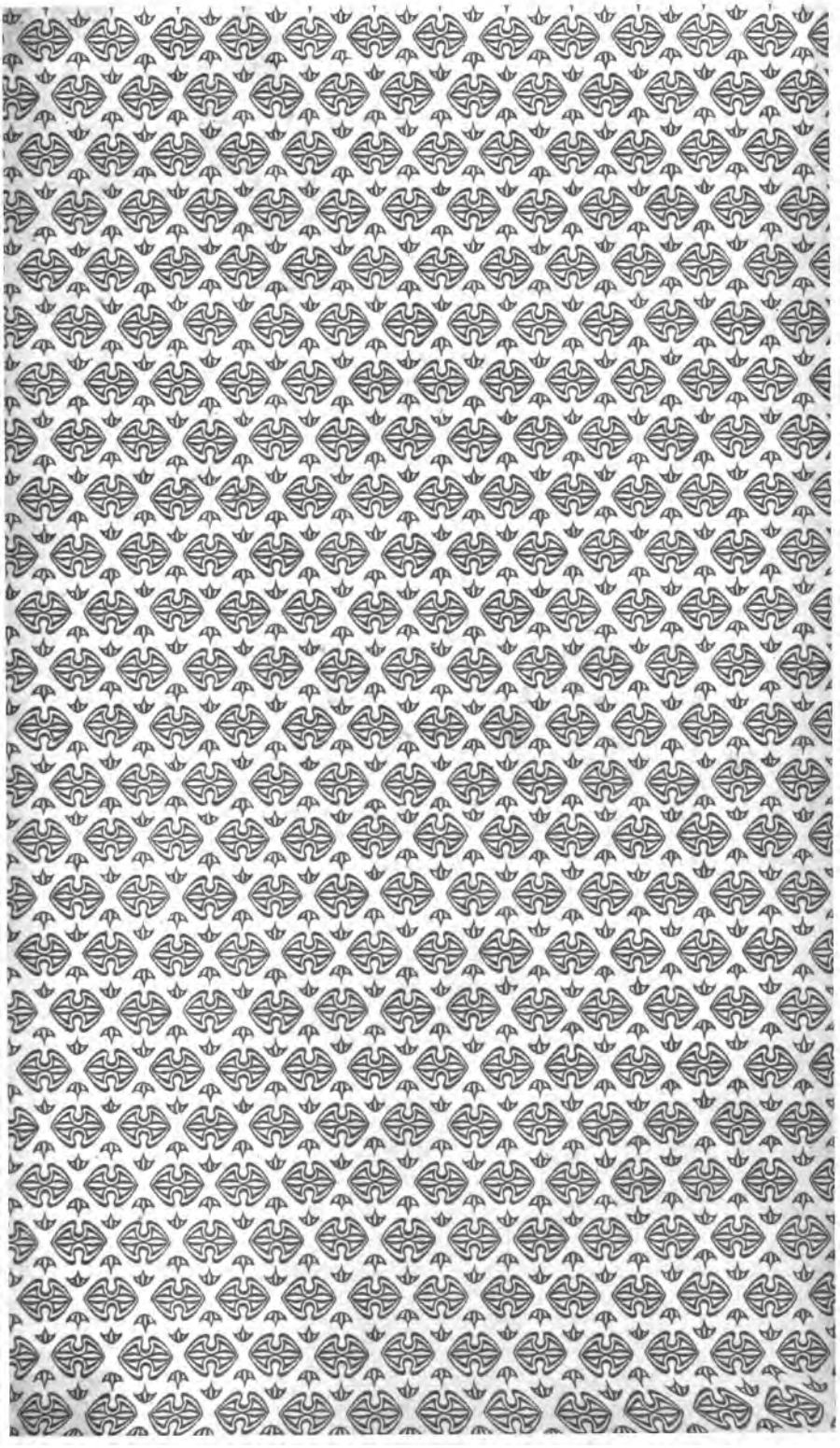

AUTOUR DE BOSSUET

*

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

AUTOUR DE BOSSUET

ÉTUDES HISTORIQUES, CRITIQUES ET LITTÉRAIRES

PAR

l'Abbé Théodore DELMONT

Chanoine honoraire de Verdun,
Docteur ès lettres,
Professeur de littérature française à l'Université catholique de Lyon.

PARIS

PUTOIS-CRETTÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
M. TRICON, ancien élève de l'École Polytechnique
SUCCESSEUR
90, RUE DE RENNES, 90
1901

Tous droits réservés.

PRÉFACE

Bossuet est à l'ordre du jour.

Le XVIIe siècle l'admira comme la plus haute incarnation de son génie religieux et littéraire.

Le XVIIIe siècle lui fit une guerre acharnée comme au plus redoutable de ses adversaires.

Le XIXe siècle finissant lui prépare, pour le second centenaire de sa mort en 1904, une glorification d'apothéose.

C'est que, depuis vingt-cinq ans environ, un mouvement de plus en plus accusé de la critique littéraire se manifeste en faveur de M. de Meaux, « le plus éloquent des Français », disait Voltaire, « l'une des religions de la France », a dit Sainte-Beuve, et Nisard, « le plus grand nom de l'histoire de la littérature française ».

Des travaux comme ceux de l'abbé Lebarq, *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, 1888, et ses *Œuvres oratoires*, 1890-96; — du P. de La Broise, *Bossuet et la Bible*, 1891; — de M. Rébelliau, *Bossuet, historien du protestantisme*, 1891; — de M. Lanson, *Bossuet*, 1891; — de l'abbé Bellon, *Bossuet directeur de conscience*, 1896 (1); — de M. Brunetière surtout, *Études critiques*,

(1) Nous permettra-t-on de signaler à la même date *Bossuet et les saints Pères* et *Quid conferant latina Bossueti opera ad cognoscendam illius vitam, indolem doctrinamque*, thèses française et latine de l'auteur de ces lignes? La première a été couronnée par l'Académie Française en 1897.

I, V et VI; *Conférences* à la Sorbonne, 1893-94, à Rome, Besançon, Soissons, 1900; — la généreuse initiative prise par Mgr de Briey pour élever à Bossuet, dans sa ville épiscopale, un monument enfin digne de lui; — la formation, sous la présidence de Son Eminence le cardinal Perraud, du Comité de ce monument, où l'on compte cinq évêques, dix Académiciens et plusieurs autres membres de l'Institut de France; — la souscription ouverte par ce Comité, afin de subvenir aux frais de ce monument, confié aux mains habiles d'un jeune sculpteur plein de talent, M. Dubois; — la *Lettre* admirable de Sa Sainteté Léon XIII au cardinal Perraud, le 4 décembre 1898, et ce qu'il dit encore de « notre grand Bossuet » dans sa *Lettre au clergé de France,* du 8 septembre 1899; — les *Lettres* de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, de Son Éminence le cardinal Richard, de Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, qui a créé un *Musée Bossuet* et qui veut que la ville natale du grand évêque élève, elle aussi, au plus illustre de ses fils un monument pour lequel un autre grand Dijonnais, le maréchal Vaillant, avait laissé, dit-on, une somme de 100.000 francs (1); — les articles des journaux et des Revues, *Correspondant, Études des PP. Jésuites, Université catholique, Revue de Lille, Revue du clergé français, Revue du monde catholique, Revue Bossuet*, fondée et dirigée par M. l'abbé Levesque de Saint-Sulpice, pour recueillir les œuvres inédites, les documents et la bibliographie de Bossuet : — tout cela contribue à faire connaître et par là même aimer de plus en plus celui dont Paul Janet a pu dire qu'il fut avant tout « un prêtre et le plus grand des prêtres ».

Admirateur obscur, mais ardent, de l'illustre évêque

(1) Ce fait m'a été affirmé par un ancien magistrat, qui connaît bien Dijon.

de Meaux, dont j'étudie les *Œuvres* depuis vingt ans, membre du Comité du monument de Bossuet, grâce à Son Éminence le cardinal Perraud, je voudrais apporter ma petite pierre à ce monument vraiment national en l'honneur d'un des esprits « dont la cime est la plus haute ».

Les études qui forment ce volume *Autour de Bossuet* sont les unes historiques : *Les Portraits de Bossuet, Le Dieu historien de Bossuet, Bossuet et le Jansénisme, Du prétendu Jansénisme de Bossuet, Encore le prétendu Jansénisme de Bossuet;* d'autres critiques : *La Bibliographie de Bossuet, Une Œuvre inédite de Bossuet, Bossuet et la Bible, Bossuet directeur de conscience, Bossuet précepteur du Dauphin;* d'autres enfin purement littéraires : *Le caractère et le style de Bossuet, Bossuet et M. Brunetière.*

Toutefois, littéraires, critiques ou historiques, ces études sont toutes d'un « Bossuétiste », comme m'ont appelé les *Études,* la *Revue Bossuet* et la *Revue du clergé français.*

Je m'en fais gloire et je laisse aux lecteurs le soin de juger si mon admiration n'est pas aussi légitime, aussi justifiée qu'elle paraît à quelques-uns enthousiaste et « dithyrambique ».

Si l'on trouve ici beaucoup de détails et d'insistance sur la question du Jansénisme et de l'opposition que lui a toujours faite Bossuet, on voudra bien se rappeler qu'il s'agit de le venger d'une accusation injuste, répétée un peu partout depuis deux siècles. D'ailleurs, ne peut-on pas toujours, comme l'a fait Floquet, appliquer à Bossuet le mot de Fontenelle à propos de Newton : « Un nom si grand justifie les petits détails »?

Th. D.

Lyon, le 2 octobre 1900

AUTOUR DE BOSSUET

Les portraits de Bossuet (1).

Le P. Griselle, de la Compagnie de Jésus et maître de conférences à l'Université catholique de Lille, est un de ceux qui s'occupent avec le plus de zèle et d'érudition de Bossuet et de ses *Œuvres*, de ses *Lettres* surtout. Il signalait, dans les *Études* du 20 novembre 1898, le *Catéchisme pour le Dauphin*, que possède en manuscrit la bibliothèque d'Amiens, et il publiait peu de temps après une brochure très intéressante pour répondre à cette question : Quel est le meilleur portrait de Bossuet?

Le premier mérite d'une telle brochure, c'était de venir tout à fait à son heure, au moment où l'appel éloquent de Mgr de Briey, évêque de Meaux, faisait se former, sous la présidence de Son Éminence le cardinal Perraud, de l'Académie française, un Comité pour ériger à Bossuet, dans la cathédrale de Meaux, un monument digne de lui.

(1) *Les principaux portraits de Bossuet.* Essai d'Iconographie, par Eugène Griselle, S. J. Une brochure in-8° de 25 pages; Paris, Dumoulin, 1898. — Fiston : *A propos du Monument de Bossuet;* Meaux, Roussel, 1897. — *Un portrait inconnu de Bossuet*, par Mgr Charles Félix Bellet, protonotaire apostolique. (Extrait de l'*Université catholique*.) Un grand in-8° de 20 pages. Paris, Picard; Lyon, Vitte, 1899. — Mgr Le Nordez, évêque de Dijon : *Les Portraits de Bossuet* dans le *Bulletin d'histoire, de littérature et d'art religieux du diocèse de Dijon* (2e semestre, 1899).

Rien donc de plus opportun que d'attirer l'attention du public sur l'*Iconographie* de ce grand homme.

Sans être un *professionnel,* le P. Griselle connaît très bien les éléments de cette Iconographie, réunis à peu près au complet dans le cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale. Il les présente dans l'ordre chronologique, d'après le *Manuel de l'amateur d'estampes* de Le Blanc (1854-1888).

Y a-t-il eu un portrait de Bossuet dans son enfance ou dans sa jeunesse? Nous l'ignorons.

Le premier en date des portraits de ce grand homme est très probablement celui que peignit Mignard, peu de temps peut-être après la nomination du doyen de Metz à l'évêché de Condom, le 8 septembre 1669.

D'après Mgr Le Nordez, ce peintre, « longtemps éloigné de France par l'inimitié de Lebrun » et y étant rentré après une absence de vingt-deux ans, fut chargé par Louis XIV de peindre à fresque la coupole du Val-de-Grâce et de décorer, de concert avec Lafosse, la chapelle des fonts de l'église Saint-Eustache. « Entre temps, il orna le cabinet du Dauphin, fit le portrait de ce prince, celui de la Dauphine et de Mme de Maintenon. Il est à supposer que c'est à cette occasion qu'il peignit celui de Bossuet. »

Comme la Dauphine ne vint à Paris qu'en 1680, Mignard aurait fait le portrait de M. de Condom alors que celui-ci avait cinquante-trois ans. Or, le Bossuet de Mignard est certainement plus jeune; il a de quarante-deux à quarante-cinq ans.

D'ailleurs, une magnifique lettre de Bossuet à Mignard, à propos de la mort de sa fille, en 1679, montre que Bossuet était très lié avec ce peintre bien avant le mariage du Dauphin.

Quoi qu'il en soit, le portrait de Bossuet pa Mignard est conservé au grand séminaire de Meaux dans l'antichambre de M. le Supérieur, et l'abbé Lebarq a eu l'heureuse idée d'en mettre une reproduction gravée par M. Manesse (1) en tête du

(1) Mgr Le Nordez nous apprend qu'il a prêté pour cela à M. l'abbé Lebarq une photographie faite il y a vingt ans, avant quele portrait eût « souffert de l'humidité de la pièce où il est exposé ». — « Plusieurs gravures, ajoute l'évêque de Dijon, ont reproduit ce portrait. La plus connue est celle d'Étienne Gautrel. Comme œuvre de graveur, elle est estimable; mais l'ar-

premier volume des *Œuvres oratoires* de Bossuet. « Le jeune évêque de Condom, dit le P. Griselle, est représenté de trois quarts, vu par la gauche, calotte en tête, les cheveux tombant un peu sur le front, moustache naissante, légèrement hérissée et petite mouche. Il porte, sur un camail assez simple (1), le rabat couvrant presque en entier le ruban de sa croix pectorale tout unie. Il a un air avenant et presque candide. »

« La figure de l'évêque de Condom, dit de son côté Mgr Le Nordez, a dans ce tableau quelque chose de fort saisissant, et, dirais-je volontiers, de fascinateur. Les yeux grands, clairs et très vifs, quoique doux, semblent marquer toute la physionomie et absorbent l'attention du spectateur... Les cheveux, longs et d'un châtain légèrement teinté de roux clair, encadrent admirablement le visage; ils semblent être déjà clairsemés au sommet de la tête, et retombent sur le front qu'ils abritent et marquent de gravité.

« Bossuet les porta toujours ainsi; car il ne fut jamais complètement chauve. Il a fallu l'imagination de Lamartine et l'ignorance avec laquelle il a écrit, en ses dernières années, la vie de Bossuet, pour qu'il nous parlât de cette mèche provocatrice et rebelle qui couronnait le front de l'évêque de Meaux, ainsi qu'une flamme, image de son génie. »

Le second portrait du grand évêque, est l'œuvre de l'habile et fécond artiste dont Boileau nous dit, *Art poétique*, chant II, que c'était l'ambition de tout écrivain, même médiocre, en publiant ses œuvres, de se faire

Graver au-devant du recueil,
Couronné de lauriers par la main de Nanteuil.

Le portrait que peignit Nanteuil et qu'il grava lui-même est de 1674. Ce graveur « excellait à saisir la ressemblance ». Et c'est peut-être lui qui a le mieux représenté la physionomie de Bossuet.

tiste n'a nullement rendu la grâce et l'éclat de l'original. Les traits sont durs et épais, l'expression âpre et presque vulgaire. »

(1) Le violet de ce camail a sans doute pâli : « Il donne aujourd'hui une teinte bleue très clair. »

Mgr Bellet, connu par de savants travaux sur l'apostolicité des Églises des Gaules, à propos de laquelle il réfute les hardiesses de M. l'abbé Duchesne, a révélé aux lecteurs de l'*Université catholique* de Lyon l'existence d'*un portrait inconnu* de Bossuet. Il se trouve à Tain, dans la Drôme, au château des de Gallier : ceux-ci ont hérité de ce portrait dans la succession d'une vieille demoiselle Du May, morte à Dijon en 1816 et descendant d'une famille qui, au XVIIe siècle, était apparentée aux Bossuet, comme l'établissent deux *Lettres* inédites, publiées par Mgr Bellet, de l'évêque de Condom à « monsieur son cousin » Maurice du May, et une troisième lettre de Marie Bossuet, sœur du prélat, au même parent (1).

« Tout nous amène à croire, dit Mgr Bellet, que notre peinture représente Bossuet, jeune évêque de Condom, peut-être déjà précepteur du Dauphin, en tout cas, bien avant l'épiscopat de Meaux (1681)... Peut-être même (ce portrait) accuse-t-il moins (de quarante-cinq à quarante-six ans), soit quarante-deux ou quarante-trois ans, ce qui correspondrait à l'année même de l'épiscopat (1669). »

Il semble bien, pourtant, que le Bossuet de ce portrait, fort bien reproduit par la phototypie en tête de l'*Université catholique* et surtout du tirage à part du travail de Mgr Bellet, est plus âgé que le Bossuet du portrait de Mignard. C'est pour cela que nous mettons en 3e lieu le portrait des de Gallier, qui ne porte aucun nom de peintre.

« Bossuet, dit Mgr Bellet, y est représenté, presque de grandeur naturelle jusqu'à mi-jambes, assis dans un fauteuil carré du temps de Louis XIII, garni en étoffes rouges avec franges et clous dorés ; la figure est tournée de trois quarts à gauche ; la main droite est appuyée sur une table recouverte d'un tapis vert ; tout à côté est une sonnette ; la main gauche repose sur un des bras du fauteuil, tenant un livre entr'ouvert par l'index, et le petit doigt porte l'anneau épiscopal bien en évidence. L'évêque est revêtu d'un long rochet en

(1) A ce propos, Mgr Bellet nous permettra-t-il de lui faire remarquer, (p. 10), que les Bulles de Bossuet, évêque de Condom, arrivèrent, non en juin 1669, mais en 1670?

toile blanche, terminé dans le bas par une fine dentelle, laquelle se retrouve encore dans les parements des manches; par-dessus, la mozette en soie bleue, sur laquelle apparaît la croix pectorale très simple, toute unie, sortant de dessous un large rabat, tel qu'on les portait alors.

« La tête est recouverte d'une calotte; les cheveux sont longs et tombent un peu sur le front, comme au reste on le voit dans tous les portraits de Bossuet; une très légère moustache et une petite mouche se font à peine sentir, selon l'usage du temps. Enfin, toute la figure respire un air de fraîche jeunesse et de candide douceur; quand on l'examine avec attention, on est frappé de voir combien elle reflète fidèlement la grande âme de Bossuet et on se rappelle aussitôt que chez lui la puissance du génie, caractérisée surtout par un rare bon sens, s'alliait merveilleusement à une tendresse et à une modestie incomparables. »

Cette modestie, d'après le P. Griselle, l'aurait empêché de se faire peindre jusque vers la fin de sa vie. — Or, il est certain par une *Lettre* de lord Perth, chancelier d'Écosse, adressée le 21 janvier 1689 à Bossuet, qui l'avait converti, que les protestants, qui pillèrent la maison du noble lord, y avaient brûlé un « portrait » de Bossuet, peint depuis 1685, date des rapports du prélat avec le chancelier d'Écosse.

Il y a, d'ailleurs, un quatrième portrait ou médaillon signé Madeleine Masson, avec cette inscription : *Jacobus Benignus Bossuet episcopus Meldensis, serenissimi Delphini praeceptor*, sans l'adverbe *antea*. « Ce qui n'a jamais été strictement vrai, remarque fort bien le P. Griselle, le préceptorat ayant pris fin réellement même avant la nomination que le Roi fit de Bossuet à l'évêché de Meaux (mai 1681). »

Il faut signaler aussi, après le P. Chérot, dans son excellent travail *Bourdaloue inconnu*, Paris, Retaux, 1898, une cinquième gravure (1) représentant Bossuet dans la chaire de Notre-Dame et prononçant l'oraison funèbre du grand Condé : l'évêque de Meaux, « barrette en tête, avec le camail coupé en sautoir par le large cordon de la croix pectorale, est serré

(1) Bibliothèque nationale, collection Hennin, tome V.

dans son rochet. Il se présente de face et gesticule avec animation des deux bras. Son visage, avec la fine moustache et la mouche, est nettement dessiné comme ses gestes. Quelque chose de vif et d'animé respire dans l'ensemble. »

Quand Foucher de Careil protestait contre le « Bossuet idéal et abstrait que les arts nous ont représenté plus grand que nature, revêtu d'un manteau d'hermine et planant sur l'invisible auditoire, devant lequel il prononça l'oraison funèbre de Condé », Foucher de Careil avait raison; malheureusement, l'exemple cité par lui allait à l'encontre de sa thèse : car « le vrai Bossuet de l'oraison funèbre du prince de Condé est petit de taille plutôt que grandi, ne porte point de manteau d'hermine et ne semble aucunement planer sur le très visible auditoire, dont chaque figure se distingue nettement dans *le camp de la douleur* », gravure représentant la décoration de Notre-Dame, le 10 mars 1687.

En 1698, une *Lettre* de Bossuet (21 juillet), nous apprend que le grand-duc de Toscane « a voulu avoir son portrait ». Nous lisons dans une autre Lettre de l'abbé Bossuet (30 décembre), à son oncle : « M. le grand-duc a votre portrait dans sa chambre. Il a su par M. Dupré que je souhaitais en avoir une copie; il le lui a envoyé aussitôt, et M. Dupré l'a fait copier par le fils de M. de Troy, qui s'est trouvé dans ce temps à Florence. J'attends cette copie et celle que vous m'envoyez avec impatience : j'en ferai faire plus d'une à Rome. Il faut bien qu'on connaisse ici, en toute manière, un homme aussi considéré. »

Voilà trois portraits de Bossuet, dont la date précise semble avoir échappé à la sagacité de M. Fiston, qui parle du portrait peint pour le grand-duc « quelques années » avant 1699.

On s'accorde à dire qu'il fut peint par Rigaud.

Il est encore à Florence; mais il ne s'y trouve pas seul.

Est-ce celui dont M. Rébelliau a mis une reproduction en tête de son *Bossuet* de la *Collection des grands écrivains français*, 1900, et qui est au Musée des offices à Florence? Toujours est-il que dans ce buste, avec une mozette chatoyante, Bossuet a une singulière expression de « douceur charmante », comme dit Saint-Simon, ou de sereine bénignité.

Un autre portrait de Bossuet, le plus célèbre et le plus connu, c'est celui que Rigaud peignit en 1699 et qui a dix pieds de hauteur, avec une largeur en proportion. On peut le voir au Louvre. La gravure l'a maintes fois reproduit, surtout d'après Drevet fils, dont c'est le chef-d'œuvre. « Bossuet, très légèrement tourné vers la droite, est vu à peu près de face; la figure, presque complètement imberbe, sauf la petite mouche et la moustache à peine visible, est assez placide et froide. L'air est bon, mais un peu lassé et un peu triste. » Admirablement conservé en 1687, malgré « ses cheveux blancs » et ses soixante années, l'évêque de Meaux était tout autre en 1699, à soixante-douze ans. Voici néanmoins ce que dit M. Brunetière, *Études critiques,* I, p. 347, du fameux portrait de Bossuet, par Rigaud, qu'il oppose à l'admirable statue de Voltaire, par Houdon, à la Comédie-Française : « Le prélat est en pied, vêtu des ornements sacerdotaux. Le visage est plein; les lignes en sont fermes et nettes; dans les yeux et sur les lèvres un léger sourire, dont la sérénité, dont la douceur étonnent. On se figurait un Bossuet plus sévère. L'attitude est d'un corps tout entier rejeté en arrière, prêt à la lutte aussi, mais à cette lutte qu'on attend de pied ferme, non pas à cette lutte qu'on provoque et qu'on défie. C'est le calme de la force qui s'est éprouvée par l'expérience et la sérénité d'une inébranlable conviction, contre laquelle rien d'humain ne saurait prévaloir. »

Comme Rigaud avait peint, l'année précédente, Bossuet en buste dans un tableau envoyé au grand-duc à Florence et copié pour l'abbé Bossuet alors à Rome, ainsi qu'on l'a vu, le portrait en pied du grand prélat ne serait que le septième ou le huitième en date.

Le Dieu raconte dans son *Journal,* le 27 septembre 1700, que « M. de Meaux a été chez M. Rigaud l'après-dîner faire retoucher ses deux portraits, pour M. le Chantre et pour M. de Moreri, de Meaux ».

N'est-ce pas un de ces portraits que possède Mgr Le Nordez?

Il y en a un autre plus célèbre, commencé en novembre 1701 et dont l'abbé Le Dieu nous parle ainsi :

« Ce jeudi 3 novembre 1701, M. Hyacinthe Rigaud, peintre

du roi, a commencé à Germigny un nouveau portrait de M. de Meaux, dans le dessein d'en faire un grand tableau en pied, revêtu de l'habit d'église d'hiver.

« Ce vendredi 4, le portrait continué encore à Germigny, et ce samedi 5, achevé au même lieu : bien entendu qu'il n'y en a que la tête faite dans une petite toile qui se collera sur la grande, sur laquelle se fera le tableau en pied.

« Ce dimanche 6, le peintre a donné encore une touche à son portrait et l'a mise en sa dernière perfection, en sorte qu'on trouve que c'est la plus belle tête et le plus parfait ouvrage qu'il ait jamais fait, comme il en convient lui-même et s'en fait honneur. M. de Meaux en est aussi très content. M. et Mme Bossuet, M. l'abbé et M. Chasot, et toute la compagnie qui a vu faire cette peinture et comment elle a été conduite à sa perfection, tout le monde en est dans l'admiration. »

Ce portrait magnifique ne fut fini qu'après la mort de Bossuet, en 1705, d'après Mgr Bellet, p. 14, en 1704 d'après le P. Griselle, qui dit qu'il servit pour le frontispice de l'*Oraison funèbre de Bossuet,* par le P. de La Rue, le 23 juillet 1704. Il a été gravé par Pitau, et on peut en voir deux superbes épreuves au cabinet des Estampes.

Rigaud ou ses élèves peignirent plusieurs autres portraits en buste de Bossuet; quatre se trouvent encore aujourd'hui à Meaux (1).

Le P. Griselle signale un certain nombre de gravures faites, soit du vivant de Bossuet, soit après sa mort, pour des éditions de ses ouvrages en France et en Allemagne, pour la collection des portraits de l'hôtel de Rambouillet, où il avait prêché à seize ans, et pour celle des *Portraits illustres de Port-Royal et autres,* où Bossuet et son neveu figurent aux numéros 15 et 16, comme Molina et Escobar à la fin.

Le buste le plus célèbre de Bossuet, c'est celui qui a été fait par le célèbre sculpteur lyonnais Coysevox (1640-1720), dont le ciseau a reproduit les principaux personnages de son temps : Louis XIV, Marie-Thérèse, Louvois, Racine, Fénelon, Turenne, Vauban, Villars, etc. Allez voir au Louvre le buste

(1) *Le Correspondant* du 25 décembre 1898.

de Bossuet. « Noble tête, dit Sainte-Beuve, dans ses *Causeries du Lundi,* X, p. 197, beau port, fierté sans jactance, front haut et plein, siège de pensée et de majesté, la bouche singulièrement agréable, fine, parlante même lorsqu'elle est au repos, le profil droit et des plus distingués; en tout une expression de feu, d'intelligence et de *bonté,* la figure la plus digne de l'homme, selon qu'il est fait pour parler à son semblable et pour regarder les cieux. »

Il faudra désormais aller à Dijon aussi bien qu'à Paris, au cabinet des Estampes, si l'on veut connaître toutes les gravures qui représentent Bossuet. Mgr le Nordez, en effet, a inauguré récemment, par deux conférences dont le *Bien public* de Dijon a rendu compte, le *Musée Bossuet,* fondé dès 1899 en l'honneur du grand évêque, dont il a mis les armes en canton sur les siennes.

Depuis vingt ans, il avait formé une collection précieuse de documents sur le grand Bourguignon : portraits nombreux, dont une peinture de l'atelier de Rigaud, et plus de cent estampes gravées; série unique, très supérieure à celle du cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale; caricatures protestantes, pièces extrêmement rares et qui sont, sans doute, d'origine hollandaise; un volume relié à ses armes, des autographes, enfin un buste fort curieux et très réaliste par Coysevox, représentant l'évêque de Meaux en manteau d'hiver avec une sorte de cache-nez. Mgr le Nordez a fait appel à tous ceux qui possèdent des documents sur Bossuet pour qu'ils consentent à s'en dessaisir en faveur du nouveau Musée, établi à l'évêché.

C'est le digne prélude du monument que la ville natale de Bossuet lui élèvera bientôt pour réparer un étrange oubli : car on a honte d'avoir à répondre aux étrangers qui demandent ce que Dijon a fait pour le plus grand de ses enfants, en montrant — l'hommage est maigre! — une petite plaque, placée trop haut sur la modeste maison de famille.

En attendant la réparation éclatante qui va se faire à Meaux comme à Dijon, il faut remarquer que la physionomie de Bossuet s'est modifiée sous le pinceau des artistes et sous le burin des graveurs, aux XVIIIe et XIXe siècles. On doit donc

conclure avec le P. Griselle que « c'est dans les chefs-d'œuvre des Mignard, des Rigaud ou des Nanteuil, que nous pouvons espérer ressaisir une physionomie qu'ils ont pu à loisir étudier et rendre. Mettons à part dans leur œuvre l'apprêt et le convenu, qui auraient, dit-on, guindé l'attitude ou solennisé à l'excès le port de tête; ils ont dû cependant peindre, en somme, l'ensemble des traits. C'est donc surtout chez ceux qui ont vécu près de lui et de son temps que l'iconographie — le bon sens suffirait à l'indiquer — aura le plus de chance de retrouver la physionomie exacte et le portrait véritable de Bossuet. »

Est-ce cette « physionomie », ce « portrait » qu'on va faire revivre pour Meaux?

En tout cas, un remarquable article de M. H. de Lacombe dans le *Correspondant* du 10 mai 1900, *Le monument de Bossuet à l'Exposition,* donne une très haute idée de « la conception originale et puissante » de M. Ernest Dubois, le jeune sculpteur à qui l'on a confié ce travail.

« Bossuet est debout dans l'attitude de l'apôtre qui parle aux hommes. Il leur parle de cette voix que désormais on entendra toujours et qui aura pour auditoire tous les siècles à venir...

« A ses pieds est son aigle; tandis que le soleil, autre symbole du grand homme, — le Soleil-Roi comme l'appelait le lyrique Pindare, — perce le nuage pour éclairer la terre, l'aigle déploie ses ailes qui vont gagner les sommets. »

L'artiste a groupé aux pieds du grand évêque des « témoins » de sa gloire : à droite, Henriette de France, reine d'Angleterre, et au-dessous d'elle le Dauphin; à gauche, Turenne et au-dessous de lui la touchante La Vallière, sœur Louise de la Miséricorde.

Condé ne pouvait pas plus manquer que l'aigle au Monument de Bossuet et son médaillon s'y trouve. « L'éloquence de l'évêque a comme incrusté dans sa propre gloire la gloire du capitaine, et tous les deux, le héros de la chaire et le héros des camps, s'en sont allés de compagnie à l'immortalité. »

1899-1900.

II

Le Dieu historien de Bossuet (1).

On sait que l'abbé Ledieu, ou Le Dieu, comme écrivent Floquet, Sainte-Beuve, l'abbé Guettée, M. Brunetière, etc., était entré en 1684 dans la maison de Bossuet, qu'il connut et servit pendant vingt années, comme secrétaire particulier, chanoine et chancelier de l'église de Meaux.

A la mort de l'illustre évêque, il composa, « avec un grand soin », dit M. l'abbé Urbain, des *Mémoires sur la vie et les œuvres de Bossuet*. D'autres pensent, au contraire, qu'il écrivit rapidement ces *Mémoires*, et c'est ce qu'établit le P. Griselle, d'après le *Journal* même de Le Dieu.

On y voit que c'est vers le 20 avril 1704 que l'abbé Bossuet demanda à Le Dieu « de faire un mémoire des principales actions de M. de Meaux » (2). « J'ai commencé, écrit l'auteur du *Journal* le 21 avril 1704, le mémoire que l'abbé m'a demandé pour le père de La Rue, pour servir à l'oraison funèbre », qu'il avait accepté de faire dès le 15. Le dimanche 27 avril, il envoie à l'abbé Bossuet, parti pour Paris dès le 22, « trois cahiers de ses mémoires contenant les ouvrages de M. de Meaux par date, et sa vie particulière depuis sa naissance jusqu'à sa prêtrise. Je continuerai, ajoute-t-il, jusqu'à son épiscopat et son établissement à la cour, comme

(1) *L'abbé Le Dieu historien de Bossuet*. Notes critiques sur le texte de ses *Mémoires* et de son *Journal*, par l'abbé Charles Urbain, docteur ès lettres. Broch. in-4° de 78 pages. Paris, Colin. — *Un Fragment inédit de Le Dieu, sur l'éducation du Dauphin*, par le P. Griselle, S. J. (Extrait de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° du 15 janvier 1900.) Broch. in-8° de 18 pages.

(2) *Journal* de Le Dieu : II, 106.

je promets à l'abbé Bossuet, et je pourrai en demeurer là, le reste étant connu et plus clair que le soleil par les ouvrages publics et tant d'actions éclatantes » (1). Trois cahiers en cinq ou six jours, n'est-ce pas une rédaction bien rapide?

Le 9 mai, l'abbé Bossuet dit à Le Dieu « qu'il est content des mémoires, qu'il les trouve bien écrits et le prie instamment de les continuer même dans le plus grand détail » qu'il pourra; « mais cependant, écrit Le Dieu, il me prie de faire pour le Père de La Rue un mémoire fort court, et seulement par dates des actions de M. de Meaux depuis 1680 et son épiscopat, qui est le temps de ses grands ouvrages et de ses grandes actions » (2).

Le Père de La Rue dut avoir connaissance des cahiers rédigés avec tous les détails, puisqu'il demandait par lettre à Le Dieu, le 12 mai 1704, « la suite de ses *Mémoires* qu'il trouvait *trop éloquents* par manière de raillerie; il les demandait plus simples et surtout de la vie de la cour (3) ».

L'abbé Bossuet, lui, n'avait pas de si aimables scrupules : il se servait des *Mémoires* de Le Dieu pour sa lettre au Pape, du 5 mai 1704, où il y avait une « relation de la vie et de la mort » de M. de Meaux. Le Dieu reconnaît l'inspiration évidente, bien que l'abbé Bossuet déclare ne s'en être servi que pour un point.

Le 14 mai, trois semaines après s'être mis à l'œuvre, Le Dieu écrit, *Journal*, II, p. 114 : « Mes *Mémoires* sont prêts : j'ai poussé le grand jusqu'à la fin de l'éducation de Mgr le Dauphin, 1680, où j'ai compris la vie de la cour, le Concile et les autres choses particulières. »

Le secrétaire de Bossuet continua son travail qui va jusqu'à la mort du grand prélat, mais avec moins de détails sur les vingt-deux ans de l'épiscopat à Meaux que sur les années précédentes.

En même temps, Le Dieu rédigeait un *Journal*, commencé on ne sait à quelle époque et continué jusqu'au 24 juin 1713.

(1) *Journal*, II, p. 109.
(2) *Journal*, II, p. 111.
(3) *Journal*, II, p. 112.

L'autographe des *Mémoires*, surchargé de corrections, avec une copie antérieure à la plupart des corrections, est à la Bibliothèque nationale; celui du *Journal* se trouve chez M. Gazier, du moins ce que nous en connaissons; car on a perdu tout ce qui précède le mois de novembre 1699, quoique, en 1838, Guillon de Montléon en eût fait une copie complète, égarée maintenant comme le manuscrit.

En 1856-57, l'abbé Guettée publia les *Mémoires* et le *Journal* de l'abbé Le Dieu, 4 volumes in-8°. Malheureusement, cette publication est assez défectueuse, parce que l'abbé Guettée a suivi tantôt l'autographe, tantôt la copie, sans en avertir, et parce qu'il a mal lu ou mal ponctué le texte. « Comme il n'est guère probable qu'un libraire consente de longtemps à faire les frais d'une nouvelle édition », M. l'abbé Urbain s'est donné la peine de relever sur les manuscrits les fautes de l'édition Guettée. « Avec cette liste d'errata », parue d'abord dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 15 octobre 1897 et 15 juillet 1898, et tirée maintenant à part en une brochure fort commode, « les possesseurs des écrits de Le Dieu pourront corriger leur texte et s'y fier comme à l'original ».

C'est là un service que M. l'abbé Urbain vient de rendre à l'histoire anecdotique de Bossuet, et les admirateurs du grand prélat en seront reconnaissants à l'érudit qui n'a pas craint de se condamner à une si ingrate besogne.

D'aucuns, peut-être, le trouveront quelque peu bienveillant pour l'abbé Le Dieu, qu'il appelle le « bon chanoine », alors que Sainte-Beuve le traite si différemment dans ses *Causeries du Lundi*, XIIe et XIIIe volumes.

L'illustre critique, passionné sans doute et partial souvent, comme tout libre-penseur, mais dont l'intelligence merveilleuse avait cet immense avantage sur celle des critiques qui l'ont suivi qu'elle comprenait admirablement même ce qu'elle n'aimait pas, distingue à deux reprises (1) et avec infiniment de raison « deux espèces d'ouvrages de l'abbé Le Dieu sur Bossuet ». Il y a les *Mémoires* et le *Journal*.

(1) XII, p. 249, et XIII, p. 285.

Les *Mémoires,* composés peu de temps après la mort de Bossuet « et tout d'une haleine, sont un récit large et animé, un tableau de la vie, des talents et des vertus du grand évêque. L'abbé Le Dieu, dans cet ouvrage, se soigne, et il écrit comme en vue du public; son style a de la facilité, du développement, des parties heureuses : on sent l'homme qui a vécu avec Bossuet et qui en parle dignement, avec admiration, avec émotion ». On voit que l'auteur a touché pendant bien des années au manteau d'Élie et qu'il lui en reste « une vertu. Comme certaine pierre dont on parle en physique, il garde quelque temps le rayon, même après que le soleil est couché ». On comprend que les amis de Bossuet et de Le Dieu, auxquels celui-ci communiqua ses *Mémoires,* les aient trouvés supérieurs à ce qu'ils attendaient et appelés « un trésor » qu'il fallait publier pour l'honneur de l'Église. Le Dieu s'y surpasse lui-même et il y entre, sans trivialité ni bassesse, dans des particularités et des détails tels qu'on les aime pour les grands hommes. Bossuet paraît à travers ces pages, non pas plus grand, mais plus simple, plus familier, et d'une douceur, d'une bonté charmante.

Toutefois, comme Le Dieu n'avait connu Bossuet qu'en 1684, les détails qu'il donne sur sa jeunesse, ses prédications et même le préceptorat du Dauphin, ne sont pas tous d'une précision irréprochable. Floquet, Lachat, l'abbé Lebarq surtout ont relevé des inexactitudes de dates et de faits commises par le secrétaire de M. de Meaux. Le P. Griselle remarque avec raison, page 3, que la première communion du Dauphin n'eut pas lieu à Pâques 1672 ou 1673, ainsi que le dit Le Dieu dans le *Fragment inédit* publié par le savant Jésuite (1), mais le jour de Noël 1674, comme l'a

(1) Le P. Griselle a encore publié une *Lettre inédite de Bossuet au cardinal de Noailles*, 5 juin 1702 (Arras, Sueur-Charruey, broch. in-8° de 12 pages, extraite de la *Revue de Lille*, décembre 1899), à propos de laquelle il a émis des hypothèses sur une édition du *Traité de l'Existence de Dieu* par Fénelon antérieure à 1712, que les *Études* du 5 mai, page 396, contestent à juste titre, comme j'avais contesté moi-même, dans le *Moniteur bibliographique*, les conclusions que le P. Griselle tire de cette *Lettre* contre les sentiments de Bossuet à l'égard de Fénelon.

Signalons encore du même P. Griselle, chercheur infatigable, ses *Quel-*

établi Floquet (*Bossuet et précepteur du Dauphin*, p. 52). Il y aurait bien d'autres erreurs à signaler.

Mais si les *Mémoires* « ne répondent qu'en partie » à l'attente « qu'on en avait et à ce que les fragments cités laissaient espérer (1) », ils achèvent de « déterminer avec précision, vérité, et sans exagération aucune, dans tous les esprits qui se laisseront faire, les traits de cette belle et juste figure de Bossuet ».

Il en va tout autrement du *Journal* de Le Dieu, « écrit pour lui seul et pour servir de matière à ses souvenirs; il s'y montre toujours rempli sans doute d'admiration et de respect pour le personnage auquel il appartient; mais son langage n'y aide pas; ses révélations sont de toutes sortes et sans choix; il y a des trivialités et des platitudes qu'on regrette de rencontrer » (2). Sainte-Beuve « a peine » à ne pas se plaindre de la publication *in extenso* de ce *Journal :* « Car il ne fait honneur à personne. Si peu de gens savent bien lire, et il sera si facile désormais d'en abuser! D'en abuser contre Bossuet... qui l'oserait? et pourtant, tôt ou tard, on l'osera. Bossuet a eu et aura même encore des adversaires, et l'on cherchera dans le Journal de Le Dieu ce qui pourra servir à le rabaisser et à le diminuer (3). »

On verra, dans le cours de ce livre, comment s'est réalisé ce que Sainte-Beuve prédisait si bien en 1857.

M. Brunetière, sans appeler Le Dieu « une nature subalterne, confite en sa vulgarité » (4), dit pourtant : « Ce n'était pas un homme d'esprit, ni de beaucoup de sens que l'abbé

ques documents sur Bossuet, tiré à part d'un article paru dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, oct. 1899 : 1° Un *Fragment* de Le Dieu relatif à l'*Exposition de la foi catholique*, par Bossuet; 2° Un acte passé par Bossuet le 26 novembre 1679, en qualité de prieur du Plessis-Grimoult pour accorder aux moines l'autorisation de construire un pressoir; 3° Une note envoyée à Le Dieu, pour Bossuet, par les supérieurs du séminaire des Missions étrangères.

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, XII, p. 249.

(2) Même ouvrage, p. 250.

(3) *C. L.*, XIII, p. 287.

(4) Sainte-Beuve, *C. L.*, XIII.

Le Dieu; à peine était-ce un serviteur fidèle ou un observateur seulement bienveillant (1) ».

« Il nous a laissé sur son maître, écrit encore cet éminent critique, des *Mémoires* panégyriques et un *Journal* particulier, qui se sent moins de l'admiration d'un fidèle secrétaire que de la sourde hostilité d'un plat valet de chambre (2) ».

Le P. Griselle lui-même, dans son excellent travail sur un *Fragment inédit de Le Dieu,* page 16, parle « des comptes rendus passionnés du *Journal* » de ce secrétaire et de l'obligation qui incombait à M. de Meaux de « retenir son entourage acharné à noircir l'archevêque de Cambrai ».

Il faut donc en rabattre singulièrement de l'autorité qu'accorde M. l'abbé Urbain au *Journal* de celui qu'il appelle « le bon chanoine ».

Quant à l'abbé Guettée, l'éditeur des *Mémoires* et du *Journal* de Le Dieu, n'a-t-il commis que des « fautes involontaires », comme le dit M. l'abbé Urbain?

Nous voudrions le croire; mais nous ne pouvons oublier que c'était un gallican forcené, qui finit par devenir pope russe; son *Introduction* aux *Mémoires* et *Journal* de l'abbé Le Dieu est écrite dans un esprit détestable.

L'abbé Lebarq, dans le VIe volume des *Œuvres oratoires de Bossuet,* page 434, estime « qu'il est regrettable que Le Dieu, dont les jugements *bizarres* et souvent *contradictoires* avaient besoin d'un commentaire éclairé, n'ait pas trouvé un autre éditeur » que l'abbé Guettée, qui « s'ingénie à attribuer à Bossuet ses sentiments (jansénistes) et à lui en faire un mérite ».

Le P. Griselle, page 17, note 2, relève à juste titre « une erreur de l'éditeur Guettée » et l'inexactitude de la note de la page 120 du *Journal,* II. La « lacune » dont il s'agit « ne concerne nullement le texte de Le Dieu et l'endroit qu'on voulait lui faire retrancher, comme rapportant de trop minces détails », mais bien « une lacune dans les œuvres de saint Augustin », que Bossuet combla pour l'édition des Bénédictins, Sermon 299

(1) *Études critiques,* VI, p. 243.
(2) *Études critiques,* IV, p. 72.

D'après M. Urbain, l'abbé Guettée aurait tout au moins fait une omission calculée dans le *Journal* de Le Dieu, du 15 au 19 juin 1703, pour ne pas montrer Bossuet allant souper et coucher chez des amis, alors que sa sœur, Mme Foucault, était mourante, après une attaque d'apoplexie. — Sur ce point encore, nous nous permettons d'être d'un avis différent de celui de M. l'abbé Urbain, d'autant plus que le passage rétabli par lui, page 40, dit formellement : « M. de Meaux fut hier très frappé et même troublé de cet accident (l'attaque d'apoplexie de sa sœur); il est aujourd'hui plus tranquille, mais toujours fort affligé, il entend des lectures que je lui fais, pour se distraire... (Mme Foucault) est sans connaissance, sans ouïe, et presque sans sentiment. On n'en espère rien ». Il n'est donc pas « étrange » que le prélat ne soit pas demeuré cloué au chevet d'une mourante « sans sentiment ».

« Le culte que professait pour Bossuet » l'abbé Guettée n'a pas eu, ce semble, « à reculer devant les conséquences qu'on pourrait tirer » de l'absence, probablement forcée, d'un vieillard de 76 ans : elle ne fait aucun tort aux sentiments de profonde affection que Bossuet avait pour tous les siens, même, hélas! pour un triste neveu, qui, d'ailleurs, n'était pas encore le janséniste endurci que le XVIIIe siècle vit sur le siège épiscopal de Troyes.

A ce propos, on nous permettra de regretter le rétablissement des diverses parties du texte du *Journal* que Le Dieu avait barrées lui-même, d'après M. l'abbé Urbain. Ce qu'un auteur condamne avant de mourir n'est-il pas irrévocablement condamné aux yeux de tout critique impartial, surtout quand il s'agit, comme dans le cas précédent, de la cour que l'abbé Bossuet aurait faite, sous le toit même de son oncle, à la femme de Louis Bossuet, maître des requêtes? Cette intrigue scandaleuse entre beau-frère et belle-sœur est-elle aussi certaine que Le Dieu le croyait, alors qu'il était jaloux de l'influence que l'abbé Bossuet exerçait sur le grand évêque? N'est-ce pas par un scrupule sacerdotal qui l'honore qu'il a effacé dans son *Journal* tout ce qui a trait à ses prétendus amours? Il fallait donc respecter sa discrétion, un peu tardive, mais enfin réelle. « Pour croire le bien, disait Vol-

taire lui-même, un témoignage suffit. Pour croire le mal, ce n'est pas assez de cent. » Or, ici, il n'y en a qu'un, et encore Le Dieu se désavoue-t-il en effaçant ses premières impressions.

Ce qui est plus intéressant, c'est la contribution à l'histoire de la vie littéraire de Bossuet que vient de fournir le P. Griselle par le *Fragment inédit de Le Dieu sur l'éducation du Dauphin*. Il appartenait d'abord à M. Floquet; il est maintenant à M. Gasté, professeur à l'Université de Caen. Il paraît avoir été rédigé en mai 1704.

On y voit qu'avec la Fable latine *In Locutuleios*, Bossuet avait composé pour son royal élève « trois ou quatre pièces manuscrites » que possédait Le Dieu et « qui sont de la pureté du siècle d'Auguste et du style de César et de Salluste pour la narration ».

On y voit encore que Bossuet avait écrit pour l'éducation du Dauphin « des remarques très singulières sur les conjonctions et autres particules indéclinables », remarques distinctes de ce qu'on a publié de lui sur « les verbes de signification contraire ».

De plus, « dès que M. de Condom fut auprès de Mgr le Dauphin, il commença par lui dresser des formules de prières, un Catéchisme », dont le P. Griselle annonce la publication prochaine dans la *Revue Bossuet*.

« Dans le voyage d'Allemagne (en 1680, pour le mariage du Dauphin), M. de Condom fit aussi des vers, dit Le Dieu, dont je n'ai aucune connaissance : j'ai seulement ouï conter ce fait à M. de Fleury, évêque de Fréjus, qui en parlait comme ayant vu les vers. »

Ce qui est encore plus important, c'est le témoignage de Le Dieu sur le *Discours sur l'Histoire universelle :* « C'était un dessein, disait-il (Bossuet), qu'il avait conçu dès sa jeunesse et aussitôt qu'il eut puisé ses premières lumières de la vérité de la religion dans la sainte Écriture et dans les saints Pères... Il aurait jeté sur le papier une espèce de préface sur un abrégé de l'histoire universelle qu'il faisait voir à Mgr le Dauphin, pour lui en montrer l'utilité et la manière de la lire avec fruit; ses amis trouvèrent ce projet si beau qu'ils l'ex-

hortèrent à le conduire à sa perfection. Aussi, au lieu d'une simple préface sur l'histoire, il en fit un discours plein de réflexions très utiles, qui devint la seconde partie de l'ouvrage, parce qu'il suit l'abrégé historique, à la tête, qui en était la matière et le sujet, et y joignit la 3e partie qui est la chute des Empires ».

« Ce récit de la genèse du *Discours sur l'Histoire universelle* », comme l'appelle le P. Griselle, page 4, note 3, n'avait encore été donné par aucun historien, par aucun éditeur de Bossuet. Il en sera question plus longuement dans un autre passage de ce livre (1).

Le *Fragment inédit de Le Dieu* nous apprend encore que Bossuet, après « avoir fait voir (à son élève) la meilleure partie » de la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte,* « voulait enfin mettre cet ouvrage en état de paraître sous son nom » ; cependant des occupations plus pressées retardèrent l'exécution de ce dessein, jusqu'à ce que M. le duc de Beauvilliers, M. l'abbé de Fénelon et les autres chargés de l'éducation de M. le duc de Bourgogne pressèrent tellement M. de Meaux de leur donner la *Politique,* qu'il la leur promit en 1692 pour l'année suivante. « Oui, leur dit-il familièrement en bon ami, je vous en mettrai dans un an la clef à la main », comme un architecte parle d'un bâtiment qu'il doit achever à temps marqué. Mais en 1693, « les premiers commencements » du Quiétisme empêchèrent Bossuet de tenir sa promesse.

Le Dieu donne aussi, dans le *Fragment inédit* publié par le P. Griselle, les détails les plus intéressants sur la composition de l'*Histoire de France,* dont les *Mémoires* parlent à peine. Bossuet « en faisait de vive voix de courts récits (à son élève) qu'il obligeait de répéter, et en même temps il les lui faisait écrire en français de sa main. C'était ensuite la matière d'un thème qui se corrigeait avec beaucoup d'attention en français et en latin, si bien que ce travail ayant duré quelque temps, se trouva un commencement d'histoire suivie, dont on pouvait espérer de faire un corps complet.... J'en ai à moi une

(1) *Bossuet historien*, tome II d'*Autour de Bossuet.*

copie qui servira à faire connaître le mérite de l'ouvrage. »

Il y a là une réponse décisive, ce semble, à l'opinion du cardinal de Bausset (1), et de M. Gosselin, qui ne voulaient pas qu'on regardât proprement l'*Histoire de France* « comme l'ouvrage de Bossuet, quoiqu'il en eût dirigé la rédaction et rédigé même quelques fragments ». Bien qu'écrite en grande partie par le Dauphin, l'*Histoire de France* n'est pas son œuvre, mais celle de Bossuet, qui la lui dictait, comme l'*Histoire de la Conquête de Constantinople* est bien certainement de Villehardouin, qui dit pourtant plusieurs fois qu'il l'a « dictée ».

Enfin, le *Fragment inédit* de Le Dieu nous donne des détails nouveaux sur « la vie toute chrétienne et toute philosophique » de Bossuet à la cour, « qu'il ne cessait d'édifier », « au milieu d'un grand nombre d'amis, tous gens d'esprit et *de lettres,* théologiens et philosophes », et sur le Petit « Concile, établi chez M. de Condom, (qui) y attira tous les ecclésiastiques de la cour. Ce fut une lecture de la Sainte Écriture, qui commença (dès) le séjour de la Cour à Saint-Germain en 1673, un premier dimanche de l'Avent, à l'issue du sermon pour tenir lieu de vêpres, parce qu'on ne disait point de vêpres ni dimanches ni fêtes dans la chapelle du château de Saint-Germain, si ce n'est aux grandes fêtes qu'il y a office pontifical, ou que le service se fait par les officiers de la grande chapelle. Comme c'était l'Avent, on lut Isaïe dans cette assemblée, à qui est demeuré depuis le nom de Concile, parce qu'on n'y parlait que de science (de la) Sainte Écriture et d'affaires ecclésiastiques. »

Tout cela offre un intérêt de premier ordre pour l'histoire de la vie et des ouvrages de Bossuet. Il faut donc payer au P. Griselle le tribut de reconnaissance que mérite la publication urgente d'un manuscrit « qui s'émiette et qui s'en va en poussière » et « pour le vœu, qu'il formule après M. Gazier, d'une histoire des œuvres » du grand évêque.

Elle serait vaste et capable d'effrayer « peut-être toutes les entreprises ». Mais ne peut-on pas « espérer, du moins, que,

(1) *Histoire de Bossuet,* IV, n° 1.

suivant la méthode de la division du travail, quelques monographies rendront possible un jour une œuvre d'ensemble »?

Au P. Griselle revient le mérite d'avoir singulièrement facilité la tâche de quiconque voudra écrire « l'histoire des ouvrages composés par Bossuet durant son préceptorat ».

1898-1900.

III

La Bibliographie de Bossuet (1).

M. Brunetière félicitait chaleureusement M. Bengesco d'avoir publié une *Bibliographie* de Voltaire en quatre volumes, très intéressants et très précieux pour l'histoire même du patriarche de Ferney et de son souple et multiple génie. Ne faut-il pas féliciter, pour les mêmes raisons et aussi cordialement, M. l'abbé Bourseaud de nous avoir donné une *Bibliographie* à peu près complète des œuvres de celui qui est « le plus grand nom de la littérature française »?

Que cette *Histoire et description des manuscrits et des éditions originales de Bossuet* ait coûté à l'auteur « un travail de plusieurs années et de longues et pénibles recherches », personne n'en doutera, en voyant la scrupuleuse exactitude avec laquelle M. Bourseaud relève les détails les plus minutieux. Mais on lui en saura d'autant plus gré que ce travail « précise et éclaire souvent les œuvres de Bossuet ». En décrivant les manuscrits et les éditions originales de l'évêque de Meaux, son nouvel historien déclare n'avoir pour but « que de considérer les dehors du temple et les voies qui y mènent, afin d'en faciliter l'accès aux lecteurs qui désirent y entrer ». Mais il ne peut se défendre lui-même d'admirer « la nourriture substantielle » qu'on trouve dans les œuvres de Bossuet, tant

(1) *Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des ouvrages de Bossuet*, avec l'indication des traductions qui en ont été faites et des écrits auxquels ils ont donné lieu à l'époque de leur publication, par M. Bourseaud, prêtre, licencié en théologie. 1 vol. in-8; 1re édition, 1897; Saintes. — *Bibliographie critique de Bossuet*, par M. l'abbé Ch. Urbain, parue dans la *Revue des Études historiques*, décembre 1899-janvier 1900, et depuis tirée à part.

elles sont fortifiantes et manifestent fréquemment « la religieuse tendresse d'une grande âme ». Si « rivaliser avec Bossuet semble impossible », le « comprendre et l'aimer sera toujours, parmi nous, la marque d'un esprit élevé ».

Les « bossuétistes » et même ceux qui ne le sont pas liront avec un vif intérêt l'histoire des manuscrits de Bossuet et l' « inventaire » qu'en fait M. Bourseaud d'après les cartons de la Bibliothèque nationale, de la bibliothèque du grand séminaire de Meaux, de celle du grand séminaire de Saint-Sulpice, de la collection Floquet, du couvent de la Visitation de Meaux, du château de Chantilly, des archives de la mairie et de la préfecture de Metz, de la collection Morisson en Angleterre, de la bibliothèque Sainte-Geneviève, de la bibliothèque Victor Cousin, du couvent de la Visitation de Nancy, sans parler des autres collections et bibliothèques où M. l'abbé Lebarq a puisé pour les *Œuvres oratoires* de Bossuet.

On apprendra aussi avec plaisir quel soin « attentif et scrupuleux » Bossuet donnait à la publication de ses ouvrages, qui ne lui ont jamais rapporté un denier, en dehors d'une centaine d'exemplaires dont il faisait hommage à ses amis.

M. Bourseaud divise en sept classes les manuscrits et les éditions originales de Bossuet : 1° les écrits de l'étudiant de Navarre ; 2° les ouvrages sur l'Écriture sainte et son interprétation ; 3° les ouvrages composés pour l'éducation du Dauphin ; 4° les ouvrages de controverse contre les protestants, sur diverses matières de théologie, sur le Quiétisme ; 5° les ouvrages de piété et de morale ; 6° les Lettres ; 7° les mélanges. Un appendice traite des écrits attribués à Bossuet, comme une circulaire du chapitre de Metz, un opuscule inédit sur saint Vincent de Paul. Quelques détails sur la mort édifiante du grand évêque de Meaux couronnent ce travail.

Beaucoup d'érudition, et une érudition du meilleur aloi, distingue cet ouvrage, fort intéressant, malgré tout ce qu'a d'aride une nomenclature continuelle. L'auteur de ces lignes aime trop Bossuet pour ne pas recommander vivement la lecture d'une *Histoire* d'où ressort cette conclusion triomphante que « chaque écrit de Bossuet était un acte » en l'honneur de l'Église de Dieu ; car ses œuvres gallicanes, sauf la *Déclara-*

tion de 1682, ont toutes été publiées après sa mort et malgré sa défense formelle.

M. Bourseaud nous permettra-t-il de lui faire remarquer que les *Œuvres oratoires* de Bossuet, Sermons, Panégyriques, Oraisons funèbres, devaient être étudiées à part, et non pas dans une section des *Ouvrages de piété et de morale?* Depuis le travail si complet de M. l'abbé Lebarq, on ne pouvait procéder autrement. Bossuet, du reste, est avant tout orateur, et le plus grand des orateurs.

Les *Notes sur les livres de la Genèse*, que M. Bourseaud croyait perdues depuis le XVIIIe siècle, ont été publiées par M. l'abbé Rey, du clergé de Paris, dans l'*Université catholique de Lyon*, 1895.

M. Bourseaud ne connaissait pas en 1897 le second traité sur les *États d'oraison*, publié par M. Levesque, de Saint-Sulpice.

Mme Guyon, d'après M. Bourseaud, page 119, avait « de l'esprit et d'austères vertus » : de l'esprit, soit; mais « d'austères vertus », c'est plus que douteux, étant donnés les aveux du P. La Combe. D'ailleurs, la première vertu d'une mère, c'est de s'occuper de ses enfants, et Mme Guyon a complètement abandonné les siens pour courir le monde et parler de « l'amour pur » à tort et à travers. Fénelon, si ardent pour redresser les torts de ceux qui ne pratiquaient pas ce « pur amour », aurait bien dû apprendre à Mme Guyon que le devoir essentiel et primordial d'une mère est d'aimer tendrement les enfants que Dieu lui a donnés : « l'amour pur » doit commencer par là.

Il est juste de dire, à la décharge de M. l'abbé Bourseaud, que la seconde édition de son livre, parue en 1698, répond à presque tous les desiderata formulés ci-dessus.

Néanmoins, M. l'abbé Ch. Urbain, « qui est un de nos maîtres bibliographes », d'après le P. Chérot dans les *Études* du 5 mai, n'a pas donné une œuvre inutile ou faisant double emploi avec celle de M. l'abbé Bourseaud, en publiant sa *Bibliographie critique de Bossuet.*

C'est « un modèle du genre », dit la *Revue Bossuet* du 25 avril 1900. C'est « un précieux instrument de travail », disent les *Études* du 5 mai 1900.

En voici le plan.

I. — Notice biographique.

II. — Manuscrits de Bossuet.

III. — Ouvrages de Bossuet publiés de son vivant.

IV. — Ouvrages de Bossuet publiés isolément depuis sa mort.

V. — Collections d'œuvres de Bossuet.

VI. — Documents sur Bossuet et ses œuvres : témoignages des contemporains, oraisons funèbres et éloges académiques de Bossuet; biographie et histoire religieuse de Bossuet; bibliographie, critique et histoire littéraire, réfutations et apologies.

Ce travail de M. l'abbé Urbain complète et corrige parfois heureusement celui de M. l'abbé Bourseaud.

Il a droit aux éloges sincères de bossuétistes, alors même qu'ils ne partageraient pas toutes les opinions du savant critique.

1897-1900.

IV

Une œuvre inédite de Bossuet (1).

Un nouveau livre de Bossuet, quelle bonne fortune, non seulement pour les admirateurs de plus en plus nombreux de l'illustre évêque de Meaux, mais encore pour tous les lettrés qui ont le goût des hommes et des choses de notre grand siècle !

On aime à remuer les cendres d'un passé si glorieux et, lorsque, dans ces cendres, on découvre tout à coup une statue taillée en chef-d'œuvre par la main du génie et encore inconnue de la postérité, on éprouve une émotion profonde à la vue de cette précieuse trouvaille et un plaisir bien vif à en faire part à ses contemporains.

C'est l'émotion et le plaisir qu'a dû goûter M. Levesque, directeur au grand séminaire de Saint-Sulpice, en découvrant et publiant — non pas quelques *Notes* de Bossuet, comme celles qu'éditait naguère M. l'abbé O. Rey, du clergé de Paris, dans l'*Université catholique* de Lyon (2), — mais tout un traité sur les *États d'oraison,* sur les *principes communs de l'oraison chrétienne,* toute la *seconde partie* du grand ouvrage en *cinq parties,* que M. de Meaux annonçait le 11 mars 1697, dans la *Préface* de son *Instruction sur les États d'oraison,* qui a pour sous-titre : *Premier traité, où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours.*

(1) *Instruction sur les États d'oraison. Second traité. Principes communs de l'oraison chrétienne,* précédé d'une Introduction par E. Levesque, directeur au séminaire Saint-Sulpice. Un vol. in-8° de XL-412 pages. Paris, Firmin-Didot, et Roger et Chernovitz, 1897.

(2) Voir dans les numéros de mars-octobre 1895 : *Remarques inédites de Bossuet sur la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres.*

Aussi, lorsque, au mois d'août 1896, se répandit la nouvelle de la découverte d'un manuscrit de 840 pages, écrites tout entières de la main de Bossuet, tous les journaux et toutes les revues de la France et de l'étranger signalèrent avec joie cet heureux événement, tant est grand dans le monde le prestige dont jouissent le nom et la gloire du plus parfait de nos écrivains !

La *Quinzaine* du 15 octobre 1896 piqua davantage encore la curiosité des littérateurs et des critiques par un article de M. Levesque sur ce *Manuscrit de Bossuet,* qu'il venait de révéler au monde et dont il faisait les honneurs avec autant d'érudition que de sagacité.

La plus grande partie de cet article est reproduite dans une excellente *Introduction* de plus de trente pages, en tête de l'*Œuvre inédite de Bossuet,* qu'on attendait impatiemment et qu'on a vu sortir des presses de la maison Didot, en un beau volume in-8°, d'une impression très soignée et orné de deux fac-similés.

L'œuvre est trop importante pour qu'il n'y ait pas un intérêt de premier ordre à s'en occuper après M. Levesque, les *Études* des Pères Jésuites (1), la *Revue du clergé français* et l'*Université catholique* de Lyon (2), d'autant plus que déjà les adversaires « de M. de Meaux », les admirateurs à outrance « de M. de Cambrai » s'en font une arme contre Bossuet et en faveur de Fénelon, à propos de cette querelle irritante des *Maximes des Saints,* qui, à deux siècles d'intervalle, provoque encore des discussions passionnées, où l'aigreur et le parti pris l'emportent sur la vérité et la bonne foi.

Histoire de la composition de ce second traité sur les *États d'oraison; histoire du manuscrit* et de sa publication; *valeur théologique et littéraire* des *Principes communs de l'oraison chrétienne :* voilà les trois choses qu'il s'agit de mettre en lumière.

(1) Numéro du 4 septembre 1897. Article du P. Bainvel.
(2) Numéro du 15 septembre 1897. *Mélanges*, par M. Tixeront.

I

La seconde partie de l'*Instruction sur les États d'oraison* se rapporte évidemment, comme la première, à la controverse du Quiétisme, mais non pas à la polémique entre Fénelon et Bossuet, polémique qui n'avait pas encore commencé, lorsque M. de Meaux composa les *Principes communs de l'oraison chrétienne.*

Il n'est donc pas besoin de retracer ici l'histoire d'une querelle, qui a tant défrayé la critique : le cardinal de Bausset l'a racontée deux fois, d'une manière, il est vrai, fort différente, d'abord trop favorable à M. de Cambrai, dans l'*Histoire de Fénelon,* 1808-1809, puis plus équitable pour M. de Meaux, dans l'*Histoire de Bossuet,* 1814; M. Antonin Bonnel en avait fait en 1853 le sujet de sa thèse de doctorat ès lettres (1); depuis lors, M. Algar Griveau (2), M. Guerrier (3), M. E. de Broglie (4), M. Lanson (5), M. Paul Janet (6), M. l'abbé Libouroux (7), M. Brunetière (8), M. Denis (9), M. Crouslé (10), les PP. Longhaye (11) et Boutié (12), l'ont traitée dans des sens bien opposés et même contradictoires, mais en somme beaucoup plus défavorables à Fénelon (13) que les travaux an-

(1) *De la controverse de Bossuet et de Fénelon sur le Quiétisme.*

(2) *Étude sur la condamnation des Maximes des Saints;* 2 vol. 1878, Poussielgue.

(3) *Mme Guyon, sa vie, sa doctrine et son influence.* Paris, Didier, 1880.

(4) *Fénelon à Cambrai.* Plon, 1884.

(5) *Bossuet,* Lecène et Oudin, 1891.

(6) *Fénelon.* Hachette, 1892.

(7) *Controverse entre Bossuet et Fénelon.*

(8) *La querelle du Quiétisme,* 1882 : *Nouvelles études critiques.* — *Encyclopédie* Lamiraux : articles *Bossuet* et *Fénelon.*

(9) *Querelle de Bossuet et de Fénelon.* Broch. in-8°. Caen, 1894.

(10) *Fénelon et Bossuet.* 2 vol. in-8°, Champion, 1894-95.

(11) *Histoire de la littérature française au* XVIIe *siècle,* II et III. Paris, Retaux, 1895.

(12) *Études* du 15 décembre 1895.

(13) Voir notre travail *Fénelon et Bossuet, d'après les derniers travaux de la critique.* Paris, Putois-Cretté, 1896.

térieurs du cardinal de Bausset, de l'abbé Rohrbacher (1), de l'abbé Réaume (2), ou du savant abbé Gosselin (3).

Qu'il nous suffise de rappeler quelques faits, qu'on oublie trop souvent dans certains milieux, où l'on ne saurait consentir à donner tort à Fénelon et raison à Bossuet.

Le 20 novembre 1687, une Bulle d'Innocent XI condamnait solennellement 68 propositions du théologien espagnol Michel Molinos « comme hérétiques, suspectes, erronées, scandaleuses, blasphématoires, offensives des pieuses oreilles, téméraires, énervant et détruisant la discipline chrétienne ». Voici les principales de ces propositions, qui sont le résumé, la formule même du Quiétisme, ou théorie de l'inactivité de l'âme, de son repos et, pour ainsi dire, de son sommeil spirituel :

I. — Il faut que l'homme anéantisse ses puissances : c'est la voie intérieure.

II. — Vouloir faire une action, c'est offenser Dieu, qui veut être seul agent; c'est pourquoi il faut s'abandonner totalement à lui, et demeurer ensuite comme un corps sans âme...

IV. — L'activité naturelle est ennemie de la grâce; c'est un obstacle aux opérations de Dieu et à la vraie perfection, parce que Dieu veut agir en nous et sans nous.

V. — L'âme s'anéantit par l'inaction, retourne à son principe et à son origine qui est l'essence divine, dans laquelle elle demeure transformée et déifiée...

VII. — L'âme ne doit penser ni à la récompense, ni à la punition, ni au Paradis, ni à l'Enfer, ni à la mort, ni à l'éternité...

IX. — L'âme ne se doit souvenir ni d'elle-même, ni de Dieu, ni d'aucune chose; car, dans la vie intérieure, toute réflexion est nuisible, même celle qu'on fait sur ses propres actions humaines et sur ses propres défauts.

(1) *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. XI de l'édit. Briday, Lyon.

(2) *Histoire de Jacques-Bénigne Bossuet et de ses œuvres*. 3 vol.; Vivès, Paris.

(3) *Analyse raisonnée de la controverse du Quiétisme*, en tête du tome VI des *Œuvres* de Fénelon. Versailles, 1820.

X. — Si par ses propres défauts elle scandalise les autres, il n'est pas encore nécessaire qu'elle fasse aucune réflexion, pourvu qu'elle ne soit point dans la volonté actuelle de les scandaliser...

XVII. — Le libre arbitre étant remis à Dieu avec le soin et la connaissance de notre âme, il ne faut plus avoir aucune peine des tentations ni se soucier d'y faire aucune résistance, si ce n'est négative, sans aucune autre application; que si la nature s'émeut, laissez-la s'émouvoir : ce n'est que la nature...

XXI. — Il faut, dans l'oraison, demeurer dans la foi obscure et universelle, en quiétude et dans l'oubli de toute pensée particulière, même de la distinction des attributs de Dieu et de la Trinité : il faut ainsi demeurer en la présence de Dieu pour l'adorer, l'aimer et le servir, mais sans produire aucun acte, parce que Dieu n'y prend pas plaisir...

XXXI. — Aucun contemplatif ne pratique de vraies vertus intérieures, parce qu'elles ne doivent pas se connaître par les sens : il faut donc bannir les vertus...

XLI. — Dieu permet et veut pour nous humilier et pour nous conduire à la parfaite transformation que le démon fasse violence dans le corps à certaines âmes parfaites, qui ne sont point possédées, jusqu'à leur faire commettre des actions animales, même dans la veille et sans aucun trouble de l'esprit, en leur remuant les mains et d'autres parties du corps contre leur volonté; ce qu'il faut entendre d'autres actions mauvaises par elles-mêmes, qui ne sont point péché en cette rencontre, parce qu'il n'y a point de consentement...

LIX. — La voie intérieure n'a aucun rapport à la confession, aux confesseurs, aux cas de conscience, à la théologie ni à la philosophie.

LXIV. — Un théologien a moins de dispositions qu'un idiot à la contemplation : 1° parce qu'il n'a pas une foi si pure; 2° qu'il n'est pas si humble; 3° qu'il n'a pas tant de soin de son salut; 4° parce qu'il a la tête pleine de rêveries, d'espèces d'opinions et de spéculations, de sorte que la vraie lumière n'y trouve point d'entrée.

On s'étonne que de pareilles absurdités aient pu être sérieusement soutenues; mais on ne comprend que trop pour-

quoi l'Église a proscrit une doctrine vraiment étrange, qui prétend se ramener à cette formule : « Aime Dieu et fais ce que tu voudras. *Ama et fac quod vis.* »

La Sacrée Congrégation de l'Inquisition de Rome condamna par des décrets successifs les ouvrages de Benoist Biscia, oratorien d'Italie (5 février 1688); la *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation*, de François Malaval, pieux laïque de Marseille et aveugle; l'*Alphabet pour savoir lire en Jésus-Christ,* de Frère Falconi (1er avril 1688); l'*Analyse de l'Oraison Mentale,* du P. La Combe (septembre 1868); *Le Chrétien intérieur,* de Jean de Bernières de Louvigny, gentilhomme normand (30 novembre 1689), puis ses *Œuvres spirituelles* (19 mars 1692); enfin, le *Moyen court et très facile pour l'oraison, que tous peuvent pratiquer très aisément et arriver par là en peu de temps à une haute perfection,* de Mme Guyon (30 novembre 1689). Le Quiétisme de ces ouvrages était, sans doute, moins brutal, mais peut-être plus dangereux que celui de Molinos, parce que la théorie de l'amour pur et désintéressé pouvait mieux séduire les belles âmes.

L'archevêque de Paris, Mgr de Harlay, devait condamner à son tour, le 16 octobre 1694, l'*Analyse,* du P. La Combe, le *Moyen court,* de Mme Guyon, ainsi que son *Cantique des cantiques interprété selon le sens mystique.*

Comment se fait-il que ces condamnations formelles n'aient pas empêché Fénelon de rester lié avec Mme Guyon, « qu'il connut au commencement de 1689 », comme il l'avoue lui-même, dans la *Réponse à la Relation du Quiétisme,* et dont il ne pouvait ignorer ni les singulières aventures avec le P. La Combe, barnabite, ni leur bizarre odyssée à Grenoble, à Thonon, à Verceil, à Turin, à Grenoble de nouveau, à Marseille, à Paris, où M. de Harlay obtint contre eux une lettre de cachet et fit mettre Mme Guyon au monastère de la Visitation de la rue Saint-Antoine, tandis que le P. La Combe était emprisonné à la Bastille, à Lourdes, à Vincennes, d'où il devait aller mourir à Charenton, en 1699? Mme Guyon n'était pas mieux équilibrée, puisque, après avoir presque abandonné ses trois enfants encore jeunes, elle s'intitulait « l'uni-

que épouse de Jésus-Christ, la martyre du Saint-Esprit », dont elle annonçait le règne comme devant succéder à celui du Fils et qui lui donnait de « tels excès de plénitude spirituelle » que « cela surpassait ses sens au point de la faire crever » (1) et « qu'il fallut la délacer » plus d'une fois.

Fénelon, précepteur du duc de Bourgogne, resta l'ami de cette « visionnaire », pour ne rien dire de plus; « leur sublime s'amalgama, comme l'écrit Saint-Simon. Je ne sais s'ils s'entendirent bien clairement dans ce système et cette langue nouvelle qu'on vit éclore d'eux dans la suite; mais ils se le persuadèrent ».

Mme de Maintenon dut consulter en secret (1694) l'évêque de Chartres, Godet des Marais, sur les lettres de direction, empreintes d'un Quiétisme éthéré, qu'elle recevait de Fénelon. La Sorbonne s'émut et on y posa ce cas de conscience : Un prince peut-il souffrir auprès des héritiers du trône un précepteur soupçonné de Quiétisme? Bossuet s'alarmait pour la réputation d'un ami auquel il avait voué, depuis plus de dix ans déjà, la plus sincère estime et la plus cordiale affection. Tout à coup, il apprend que Mme Guyon et ses partisans remettaient à son jugement « l'oraison et les livres » de la fameuse directrice d'âmes.

Aussitôt il lit ses ouvrages, et son ferme bon sens en est aussi scandalisé que son orthodoxie. Il ne gagne rien sur Mme Guyon, rien sur Fénelon, aussi opiniâtre, aussi fuyant que « l'unique épouse de Jésus-Christ ». « Je ne songeais, dit-il, qu'à tenir caché ce que je voyais (février 1694), sans m'en ouvrir qu'à Dieu seul. A peine le croyais-je moi-même; je me tâtais, pour ainsi dire, moi-même, en tremblant, et à chaque pas je craignais des chutes, après celle d'un esprit si lumineux. »

Louis XIV, qui ne soupçonnait rien de l'état d'âme de Fénelon, autorisa l'examen de Mme Guyon par une commission spéciale. Cette commission, composée de M. de Meaux, de M. de Châlons (2) et de M. Tronson, supérieur de Saint-Sul-

(1) C'est elle-même qui parle ainsi.

(2) Mgr de Noailles, plus tard archevêque de Paris, 1695.

pice, tint ses séances à Issy, à la maison de campagne du Séminaire (1), depuis le milieu de juillet 1694 jusqu'au 10 mars 1695. Fénelon y envoyait écrits sur écrits pour soutenir la théorie du pur amour et défendre Mme Guyon. Bossuet poussa quand même la charité épiscopale jusqu'à faire recevoir cette « visionnaire » à la Visitation de Meaux, en janvier 1695, et à laisser ignorer au Roi l'entêtement de Fénelon, qui put être nommé, le 4 février 1695, à l'archevêché de Cambrai.

Cependant, les trois commissaires d'Issy s'étaient entendus pour un premier projet de déclaration, que Bossuet avait rédigé en *trente Articles* et qui marquait les limites de la vraie et de la fausse mystique. Fénelon, qui avait écrit à Bossuet, à la fin de 1694 et au commencement de 1695, qu'il s'en remettait à lui, « comme un petit écolier », qu'il était « prêt à se taire, à se rétracter, à s'accuser », se redressa tout à coup dès qu'il fut archevêque. Il trouvait les 30 *Articles* insuffisants, en particulier sur l'amour désintéressé, sur l'oraison passive, sur les épreuves et les tentations de l'état passif. Il fit ajouter quatre articles nouveaux (XII, XIII, XXXIII et XXXIV), les débattit longuement et ne signa, chez M. Tronson, les *trente-quatre Articles d'Issy* que « par obéissance », le 10 mars 1695, après avoir demandé encore quelques corrections et additions.

Quoi qu'il en soit, Bossuet nous dit : « M. l'archevêque de Cambrai demeura si bien dans l'esprit de soumission où Dieu l'avait mis que, m'ayant prié de le sacrer, deux jours avant cette cérémonie (2), à genoux et baisant la main qui le devait sacrer, il la prenait à témoin qu'il n'aurait jamais d'autre doctrine que la mienne. J'étais dans le cœur, je l'oserai dire, plus à ses genoux que lui aux miens. Mais je reçus cette soumission comme j'avais fait pour toutes les autres de même nature que l'on voit encore dans ses lettres : mon âge, l'antiquité, la simplicité de mes sentiments, qui n'étaient que ceux de l'Église, et le personnage que je devais faire, me donnaient

(1) M. Levesque dit, page x, que « l'on y voit encore un pavillon en rocaille, où eurent lieu plusieurs fois ces conférences ».

(2) Elle se fit le 10 juillet 1695.

cette confiance. M. de Châlons fut prié d'être l'un des assistants dans le sacre, et nous crûmes donner à l'Église un prélat toujours unanime avec ses consécrateurs. »

Voilà les sentiments admirables dans lesquels Bossuet conçut et composa son traité sur les *Principes communs de l'oraison chrétienne.*

En effet, le 16 avril 1695, il avait publié dans son diocèse, comme cela était convenu, les 34 *Articles* d'Issy avec une *Ordonnance et Instruction pastorale sur les États d'oraison,* où il condamnait ceux qui « recherchent dans l'oraison des sublimités que Dieu n'a point révélées et que les saints ne connaissent pas », et où il indiquait cinq moyens de reconnaître ceux qui affectent ces fausses sublimités : 1° « Sous prétexte d'honorer l'essence divine, ils excluent de la haute contemplation l'humanité sainte de Notre-Seigneur Jésus-Christ »; 2° ils « marquent envers Dieu comme une fausse générosité et une espèce de désintéressement, qui fait qu'on ne veut plus rien lui demander pour soi-même, pas même la rémission de ses péchés, l'avènement de son règne et la grâce de persévérer dans le bien, d'opérer son salut, non plus que lui rendre grâces de tous ses bienfaits »; 3° ils « font consister la perfection à supprimer tous les actes, notamment ceux que le chrétien excite en lui-même avec le secours de la grâce prévenante; 4° ils regardent (la mortification et l'application aux exercices particuliers des autres vertus) comme des pratiques vulgaires et au-dessous des parfaits; 5° ils ne louent communément que les oraisons extraordinaires, y attachent la perfection et la pureté, y attirent tout le monde avec peu de discernement, jusqu'aux enfants du plus bas âge. » Le grand évêque ajoutait en finissant : « Avec la grâce de Dieu, nous prendrons soin de vous procurer le plus tôt qu'il sera possible *une instruction plus ample, où paraîtra l'application avec les preuves des susdits articles* (les 34 *Articles* d'Issy), encore qu'ils se soutiennent assez par eux-mêmes; et ensemble *les principes solides de l'oraison chrétienne selon l'Écriture sainte et la tradition des Pères;* enfin, en suivant les règles et les pratiques des saints docteurs, *nous tâcherons de donner des bornes à la théologie peu correcte et aux impressions et exagé-*

rations irrégulières de certains mystiques inconsidérés ou même présomptueux : lesquelles nous pouvons ranger avec les « profanes nouveautés de langage » que saint Paul défend. »

Voilà donc le double projet de Bossuet, que M. Levesque a oublié de signaler : 1° appliquer et prouver les articles d'Issy, en exposant *les principes solides de l'oraison chrétienne;* 2° réfuter les *erreurs et les exagérations des quiétistes.*

II

L'illustre vieillard — il avait alors soixante-huit ans — se mit aussitôt à l'œuvre avec son activité infatigable, que favorisait une santé merveilleuse encore. Il écrivait, le 24 mai 1695, à M. de La Broue, évêque de Mirepoix : « Je continue cependant à travailler à mon *Instruction* (sur les États d'oraison). Une grande partie de vos remarques viendront mieux là, ce me semble, que dans une ordonnance, où l'on ne pourrait s'expliquer que sommairement et substantiellement. » Il parle ensuite à son ami de l'article 33 (1) et des actes faits sur des suppositions fausses, comme celle de Moïse « qui a demandé à être effacé du Livre de Vie plutôt que de voir périr le peuple qu'il conduisait », et celle de saint Paul, « qui désirait être anathème... pour ses frères ». « J'espère, dit Bossuet, rendre cette matière si claire qu'il ne restera aucune difficulté, ni aucun moyen de rejeter mon article *ut jacet.* » Or, c'est aux chapitres C-CVI du traité des *Principes communs de l'oraison chrétienne* que Bossuet discute les hypothèses de Moïse et de saint Paul et « les interprétations que font de ces actes saint Chrysostome et Théodoret. — « Chapitre C. Doc-

(1) Il est ainsi formulé : « On peut aussi inspirer aux âmes peinées et vraiment humbles une soumission et consentement à la volonté de Dieu, quand même par une très fausse supposition, au lieu des biens éternels qu'il a promis aux âmes justes, il les tiendrait par son bon plaisir dans les tourments éternels, sans néanmoins qu'elles soient privées de sa grâce et de son amour, qui est un acte d'abandon parfait et d'un amour pur pratiqué par des saints, et qui le peut être utilement avec une grâce très particulière de Dieu pour les âmes vraiment parfaites : sans déroger à l'obligation des autres actes ci-dessus marqués, qui sont essentiels au christianisme. »

trine de saint Chrysostome sur ce passage de saint Paul : « *Je désirerais d'être anathème*, etc. (*Rom.* IX, 3). — Chap. CI. Sentiment de toute l'école de saint Chrysostome, et premièrement de saint Isidore de Péluse et de Théodoret. — Chap. CII. Sentiment de Théophylacte et de Photius dans ses Lettres et dans la Compilation d'Écuménius. — Chap. CIII. Sentiment de saint Thomas et de quelques autres des commentateurs latins sur cette explication de saint Chrysostome. — Chap. CIV. Explication de saint Augustin. — Chap. CX. Sentiment de Cassien. — Chap. CVI. Ce qu'il faut juger de ces abstractions. »

Bossuet était donc tout entier, en mai 1695, à ses *Principes communs de l'oraison chrétienne :* « J'aurais pu, écrit-il le 29 à Mgr de La Broue, éviter la difficulté (du 33e article) et j'en ai été tenté; mais en même temps il fallait abandonner le dessein que Dieu me mettait, ce me semble, dans le cœur de démêler le bon d'avec le mauvais dans les mystiques. J'éclaircirai tout cela dans mon *Instruction*, à laquelle *je travaille sans relâche.* »

Le 3 juin, il écrivait encore au même correspondant : « Je n'accorderai jamais au P. de la Tour la tolérance pour un sentiment que saint Chrysostome, sur de très solides fondements, a trouvé et admiré dans saint Paul. Il est suivi de Théodoret, de saint Isidore de Damiette, d'Écuménius; et dans nos jours, d'Estius et de Froment, sans avoir encore examiné les autres : saint François de Sales, sainte Thérèse et beaucoup d'autres âmes saintes, dont je ne dois point souffrir qu'on condamne les sentiments, sont de même avis ». N'est-il pas évident que M. de Meaux, en écrivant ces choses, était tout plein des idées qu'il développait, à cette heure même, dans les derniers chapitres de son traité des *Principes communs de l'oraison chrétienne?*

D'ailleurs, pas une allusion à Fénelon, et s'il est question de Mme Guyon dans la correspondance de Bossuet à cette époque, c'est pour demander à M. de La Broue : « Que doit-on faire pour la mettre en voie de salut et édifier l'Église sans avoir égard à autre chose qu'à la vérité et à la charité? (1)...

(1) *Lettre* du 29 mai 1695.

Au surplus, ajoute le saint prélat après avoir exposé les difficultés de l'article 33, c'est à moi à m'humilier, si Dieu le veut; mais non pas à mollir ni à condamner, sans qu'on me produise aucune autorité, ce que j'ai avancé sur les autorités que je viens de dire (1) et sur beaucoup d'autres que je n'ai pas encore eu le temps de rappeler à ma mémoire. Dieu, *que je regarde seul*, me donnera ses lumières, si les miennes sont trop courtes (2). »

Fénelon, de son côté, écrivait à Bossuet, les 7 et 18 décembre 1695 : « Je ferai profession toute ma vie d'être *votre disciple* et de vous devoir la meilleure partie du peu que je sais... Quand vous voudrez, je me rendrai à Meaux et à Germigny (3), pour passer quelques jours auprès de vous et *pour prendre à votre ouvrage* (*Instruction sur les États d'oraison*) toute la part que vous voudrez bien m'y donner. Je serai ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, mais de témoigner publiquement combien je révère votre doctrine... Je vous conjure, Monseigneur, de ne douter jamais de mon attachement tendre et fidèle à vous respecter. »

Bossuet, lui, écrivait le 18 février 1696 à M. de La Broue : « L'ouvrage contre les quiétistes ne m'arrêtera que fort peu : *outre la partie que vous avez vue, qui n'a dû être que la seconde, j'en ai fait une autre aussi grande depuis votre départ.* » — Cette « partie qu'avait vue » l'évêque de Mirepoix était évidemment celle dont M. de Meaux l'avait entretenu plusieurs fois, *Principes communs de l'oraison chrétienne*, et dont le manuscrit porte encore ces mots, écrits de la main de Bossuet, avant le titre général : *Première partie*.

Mais elle « n'a dû être que la *seconde* », parce que, sans doute, il a semblé au grand évêque qu'après la feinte soumission de Mme Guyon, en avril et en juillet 1695, après son départ de la Visitation de Meaux et ses nouvelles prédications quiétistes, aussi dangereuses pour la vraie foi que diffama-

(1) Saint Chrysostome, saint Isidore de Damiette, Ecuménius, etc.
(2) *Lettre* du 3 juin 1695.
(3) Maison de campagne de Bossuet.

toires contre un bienfaiteur insigne comme Bossuet (1), il y avait lieu de couper court à ces erreurs, en les flétrissant comme il le fait dans son *Instruction sur les États d'oraison :* « J'ai voulu, dit-il dans la *Préface,* exposer les excès de ceux qui abusent de l'oraison pour jeter les âmes, sous prétexte de perfection, dans des sentiments et dans des pratiques contraires à l'Évangile et dans une cessation de plusieurs actes commandés de Dieu et essentiels à la piété. » L'excellent travail de M. Levesque aurait dû mettre ces faits en relief.

« L'autre » partie « aussi grande » que la première, devenue « la seconde » et que M. de Meaux « avait faite depuis le départ » de M. de La Broue, n'est pas autre chose que l'*Instruction sur les États d'oraison* parue le 11 mars 1697.

On ne voit pas pourquoi le P. Bainvel, *Études,* 4 sept. 1897, p. 626-7, et la *Revue du Clergé français,* 1er octobre 1897, parlent d'une *Introduction* précédant les *Principes communs de l'oraison chrétienne,* et « qui se serait étendue, modifiée, pour devenir le *Premier traité, où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours* ». Les *Lettres* de Bossuet sont trop précises pour permettre une pareille hypothèse.

Voici, d'ailleurs, le nouveau plan de M. de Meaux : « Je diviserai cet ouvrage en *cinq traités.* Je proposerai dans le *premier,* qui est celui-ci, *les faux principes des mystiques de nos jours* et leur mauvaise théologie avec une censure de leurs erreurs. Pour les réfuter plus à fond, le *second traité* fera voir *les principes communs de l'oraison chrétienne.* » — C'est « la partie » composée « la première » et publiée deux cents ans après cette annonce de Bossuet. — « Le *troisième* exposera, par les mêmes règles, *les principes des oraisons extraordinaires* dont Dieu favorise quelques-uns de ses serviteurs. *Les épreuves et les exercices* feront le sujet du *quatrième.* Enfin, je conclurai cet ouvrage en *expliquant les sentiments et les locutions des saints docteurs* dont les faux mystiques ont abusé, et partout je tâcherai d'empêcher que l'abus qu'ils en auront fait ne fasse perdre le goût de la vérité. »

(1) Elle l'accusait d'avoir violé le secret de la confession, ce qui est le dernier des crimes pour un prêtre, pour un évêque.

Le premier de ces « cinq traités », le seul que publia Bossuet, porte en effet, comme titre général : *Instruction sur les États d'oraison*, avec, pour sous-titre : *Premier traité, où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours.*

Le troisième, le quatrième et le cinquième traités annoncés sont toujours restés à l'état de projet, parce que la polémique avec Fénelon obligea Bossuet à composer jusqu'à dix mémoires ou traités en deux ans, de mars 1697 à mars 1699 : il fallait suivre un adversaire insaisissable sur un terrain sans cesse nouveau, où M. de Cambrai espérait avoir des avantages, que la dialectique vigoureuse de M. de Meaux lui enlevait du jour au lendemain.

Le second traité lui-même, composé le premier, ne devait pas paraître. Il est vrai que Bossuet en avait utilisé les principales idées, soit dans la *Préface sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai,* section XIII, *Sur les diverses explications de l'anathème de saint Paul,* soit dans le *Schola in tuto,* où il montrait lumineusement que la doctrine de saint Thomas et des scolastiques sur la charité avait été dénaturée et faussée, non pas par M. de Meaux, mais par M. de Cambrai.

Cependant, Bossuet écrivait à son neveu, le 7 décembre 1698 : « On veut faire un bien solide; il ne faut donc rien qui déroge à une fin si sainte et si grande. C'est M. de Cambrai qui a porté l'affaire au Pape en lui soumettant son livre. Nous qui étions appelés en témoignage, nous l'avons rendu à toute l'Église : nous n'avons rien demandé au Pape; nous ne sommes ni dénonciateurs ni accusateurs. Le Roi a parlé, et je ne vois rien qui empêche de faire mention de ses instances réitérées. Moyennant cela, tout ira bien, et l'autorité du Saint-Siège mettra fin à une hérésie dont les suites seraient funestes au christianisme, si l'on n'y pourvoyait bientôt.

« Je n'écrirai plus du tout. Quand la décision sera venue, je pourrai, sans plus disputer, faire mon *second traité sur les États d'oraison,* où j'en donnerai les *principes;* et je comprendrai dans un seul volume les *cinq* traités que j'ai promis. Cela ne peut être qu'utile, puisque je suivrai les principes que la Bulle du Pape donnera. Il sera même nécessaire d'en donner sur ce sujet-là, à cause de l'ignorance et du galimatias de la

plupart des spirituels, et de l'abus qu'on fait de l'autorité de l'École. Vous pourrez même, après que l'affaire sera terminée, insinuer que, si on l'a pour agréable, je dédierai mon ouvrage au Pape.

« Il n'y a rien à ajouter aux principes que j'ai posés dans le *Summa* (1), ensuite dans les *In tuto* (2), dans la *Réponse aux quatre lettres* (3). Il n'y aura que l'ordre à changer et à procédèr par principes, en laissant la polémique. *Le livre est presque tout fait.* »

Il ne restait donc qu'à retoucher certains passages, où Bossuet, « en voulant faire rentrer la béatitude parmi les motifs de la charité, comme un motif essentiel, quoique secondaire, établissait une certaine confusion de cette vertu avec l'espérance » (4), et qu'à combler quelques lacunes, provenant soit de ce que certaines pages avaient été transportées au premier traité, soit de ce que certains chapitres étaient restés inachevés et que l'auteur n'y avait pas transcrit les textes annoncés des saints Pères.

L'infatigable prélat allait se remettre à l'œuvre, malgré ses 71 ans, lorsque deux nouveaux écrits de Fénelon, *Les Préjugés décisifs* et *Les principales propositions du livre des Maximes des Saints justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs,* obligèrent M. de Meaux à reprendre la plume pour écrire la *Réponse aux Préjugés décisifs*, le 25 janvier, et les *Passages éclaircis,* le 7 mars 1699. « Ces réponses sont nécessaires, disait-il à son neveu le 27 janvier 1699, pour empêcher le triomphe du parti de M. de Cambrai et la séduction des peuples, que peut causer le nombre infini de petits écrits qu'il répand. La cabale est plus violente que jamais; mais il n'y entre ni évêques ni docteurs, Dieu merci. » Le 2 février, Bossuet écrivait encore qu'il avait vu M. le Nonce et que celui-ci était d'avis qu'il fallait répondre au dernier

(1) *Summa doctrinæ libri cui titulus : Explication des Maximes des Saints*, 20 août 1697.

(2) *Mystici in tuto* et *Schola in tuto*, 1698, vers le milieu de l'année. Anisson, Paris.

(3) Parue dans les premiers mois de 1696.

(4) Levesque : *Introduction,* XVIII.

écrit de M. de Cambrai, « qui n'est rien en soi, mais qui, pourtant, éblouit beaucoup de monde ». Le 2 mars, M. de Meaux disait, à propos des *Passages éclaircis :* « On a jugé cette réponse absolument nécessaire pour empêcher la séduction dans un certain étage du peuple, qui se laisserait gagner, si l'on se taisait. » « Vous avez bien raison de dire, écrivait-il à son neveu le 9 mars, que ces réponses étaient tout à fait nécessaires. Je ne ferai plus rien du tout, puisque les choses sont si disposées à une bonne décision ; j'ai satisfait au principal. Les amis de M. de Cambrai sont ici fort consternés... Après cela, ajoutait-il le 16 mars, il n'y a plus qu'à prier Dieu qu'il inspire au Vicaire de Jésus-Christ une décision digne de la chaire de saint Pierre... Il nous avait toujours semblé que M. de Cambrai recevrait de Rome tout le bon traitement possible, si, en excusant sa personne, à cause de la soumission qu'il a témoignée, on condamnait son livre selon ses mérites avec la doctrine qu'il contient : c'est ce qu'on attend ici, et l'on n'y peut attendre autre chose. »

Lorsque la condamnation des *Maximes des Saints* fut arrivée (12 mars 1699) comme « un coup du ciel », dont « tous les évêques, toute la Sorbonne et tout Paris étaient ravis » et pour lequel on donnait des louanges immortelles au Pape, comme au restaurateur de la religion, que cette secte artificieuse allait renverser avec son faux air de piété (1) », Bossuet renonça à toute publication ultérieure : « En écrivant à présent, disait-il le 2 mai à M. de La Broue, on semblerait vouloir harceler M. de Cambrai... Dieu, qui a mené cette affaire à une conclusion si heureuse, achèvera le reste. »

Bossuet attendit même jusqu'au 16 août pour publier la Constitution d'Innocent XII, datée du 12 mars, portant condamnation des *Maximes des Saints,* et, avec son désir de ne donner à M. de Cambrai « aucune occasion d'exciter de nouveaux troubles », il laissa dans ses cartons le *Second traité sur les États d'oraison,* « le livre presque tout fait » des *Principes communs de l'oraison chrétienne.*

(1) *Lettre* du 23 mars; on n'avait connu que la veille à Paris le Bref du 12 mars.

III

Si l'histoire de la composition de ce livre inachevé, que Bossuet ne voulut point faire paraître, nous a promenés à travers les cinq années, 1694-99, les plus agitées et les plus fécondes de la vie de l'illustre prélat, l'histoire du manuscrit des *Principes communs de l'oraison chrétienne* et de sa publication va nous promener à travers les deux siècles qui nous séparent de la fin du XVIIe.

Quelle étrange destinée que celle des papiers de M. de Meaux, et comme on peut bien leur appliquer le mot du poète : *Habent sua fata libelli!*

Ils passèrent d'abord à l'abbé Bossuet (1), neveu du grand évêque et bientôt lui-même évêque de Troyes, malgré ses sentiments jansénistes, qui avaient failli rendre à l'Église de France le service de l'éloigner pour toujours de l'épiscopat.

M. l'abbé Bourseaud, dans son excellent travail, *Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des ouvrages de Bossuet* (2e édition, in-8, 1897, Saintes), fait très bien voir que, si l'abbé Bossuet eut le tort de prêter avec trop de confiance des sermons de son oncle qui se sont perdus et de ne pas se dessaisir en faveur de Louis XIV de la dernière rédaction de la *Défense de la Déclaration,* il aimait « d'une affection jalouse » les écrits du grand évêque et nous a conservé la longue et importante *Correspondance* sur la querelle du Quiétisme.

Il obtint plusieurs *Privilèges* pour éditer les *Œuvres posthumes* de M. de Meaux, et nous lui en devons un certain nombre de fort belles, comme la plupart des ouvrages pour l'éducation du Dauphin.

« M. Gosselin, dit M. Levesque (2), croit voir notre manuscrit clairement indiqué sous le titre de *La vraie Tradition de la théologie mystique* dans le *Privilège* accordé en 1727 à l'évêque de Troyes, neveu de Bossuet... C'est possible; mais

(1) L'abbé Le Dieu, secrétaire du grand évêque de Meaux, en avait gardé quelques-uns.

(2) Page XXIV.

rien ne le prouve cependant. Le titre du second traité ayant été mis par Bossuet lui-même en tête de son manuscrit, il est étrange qu'on lui en ait substitué un autre moins exact. » Si étrange que ce fait paraisse à M. Levesque, il ne serait pas nouveau pour les œuvres de Bossuet : il avait intitulé lui-même *Introduction à la philosophie* l'ouvrage auquel les éditeurs de 1722 ont donné le titre de *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* et dont la première édition exacte ne remonte qu'à 1846 et aux travaux du savant abbé Caron, un sulpicien comme M. Levesque. On ne voit point, d'ailleurs, à quel autre manuscrit de Bossuet s'appliquerait ce titre : *La vraie Tradition de la théologie mystique.* Ne sont-ce pas les *Principes communs de l'oraison chrétienne?*

Quoi qu'il en soit, l'évêque de Troyes ne les publia point, et les manuscrits de Bossuet passèrent, à la mort de ce triste neveu d'un grand homme en 1743, soit à son neveu à lui, le président de Chazot, soit au P. de la Borde, oratorien et janséniste, dont le lot fut vendu ou donné en 1748, soit à l'abbé Leroy, qui en vendit à la Bibliothèque du Roi, en 1768, pour 2.400 livres, soit à M. Delamotte, grand vicaire de Troyes, qui, en 1753, eut la générosité d'en abandonner au Roi quatre gros portefeuilles. Le tout fut communiqué d'abord à l'abbé Lequeux, 1768, pour une nouvelle édition in-quarto des *Œuvres* de Bossuet, puis, quelques mois après, aux Bénédictins des Blancs-Manteaux, Dom Deforis et trois autres.

Dom Deforis a droit à l'immortelle reconnaissance des admirateurs de Bossuet pour les voyages qu'il entreprit dans les diocèses de Dijon, de Metz, de Meaux, de Versailles, et pour les appels chaleureux qu'il sut adresser à tous les détenteurs des papiers du grand évêque de Meaux. Il travaillait depuis vingt-six ans à publier ces manuscrits et à défendre énergiquement ce que l'abbé Maury appelait « le linge sale de Bossuet », lorsque la Révolution le fit monter sur l'échafaud, le 25 juin 1794, après un long emprisonnement de dix-huit mois, pendant lesquels il avait consolé souvent, avec une sérénité touchante, les compagnons de sa captivité.

Dès 1792, il avait confié à une personne sûre les manuscrits de M. Meaux avec ordre de les remettre au libraire Lamy,

après sa mort à lui, Dom Deforis. Lamy voulut en 1806, dit M. Levesque, achever l'édition bénédictine; il fit des démarches, mais sans succès, pour trouver un continuateur de Dom Deforis. En 1808, il eut l'espérance que le cardinal Fesch achèterait et son édition et ses manuscrits de Bossuet. Mais, préalablement, il fallait évaluer et d'abord ranger en ordre ces écrits, qui, au dire du libraire, formaient « de quoi charger une charrette ». Ayant eu connaissance des intentions de Lamy, M. Émery lui proposa de confier ce travail à M. de Bausset, évêque d'Alais, avec la faculté pour celui-ci de se servir de ces documents pour une *Vie* de Bossuet qu'il avait dessein d'entreprendre (1).

« Après de longues tergiversations et une façon d'agir équivoque, Lamy finit par y consentir (vers novembre 1808). M. de Bausset se mit à débrouiller ce « chaos » de papiers de toutes sortes. Il est vrai que c'était le « chaos de Bossuet » : il était bien dédommagé de sa peine ! Après un examen attentif de toutes ces pièces, il en fit un catalogue, qui porte le titre suivant : *Catalogue des manuscrits de Bossuet qui ont été confiés par M. Lamy, imprimeur, à M. de Bausset, ancien évêque d'Alais, qui les lui a rendus* (2). Or, voici comment il note un des manuscrits de cette liste : « *Suite de l'instruction sur les États d'oraison.* Cet ouvrage est entièrement de la main de Bossuet, à l'exception de sept à huit pages sur huit cent quarante-huit, et n'a jamais été publié. Il est curieux à observer, parce qu'il fait voir la manière dont Bossuet composait ses ouvrages. »

Comment se fait-il que M. de Bausset n'ait pas éprouvé le besoin de publier ce traité « curieux à observer », ou du moins d'en signaler l'existence dans la *Vie de Bossuet?* C'est qu'on était loin d'avoir, au commencement de ce siècle, la même soif que nous pour l'inédit et le même culte pour Bossuet. Toujours est-il que M. de Bausset, se faisant imprimer à Versailles, dut offrir cinquante louis à Lamy et lui restituer

(1) *Correspondance de M. Émery et de M. de Bausset* du 13 février au 14 décembre 1808. (Note de M. Levesque.)

(2) Mss. fonds français, nouv. acq., 274.

une partie des manuscrits (octobre 1814). Il allait rendre le reste, lorsqu'il découvrit le récépissé des Bénédictins, attestant que la plupart des manuscrits appartenaient à la Bibliothèque royale. Il avertit l'administrateur, M. Dacier, et comme Lamy tardait trop à remettre les papiers, rendus par M. de Bausset, on fit une saisie dans ses magasins; on prit ce qui appartenait à la Bibliothèque royale et on laissa le reste au libraire (7 mars 1817).

Notre manuscrit *sur les États d'oraison,* resté en possession de Lamy, fut vendu avec beaucoup d'autres, qui passèrent chez le libraire Techener. Mgr Gallard, évêque de Meaux, en fit l'acquisition; « d'autres lui furent cédés par M. Martin, employé à la trésorerie, qui les avait achetés d'un ancien garde du corps ». Tous ces manuscrits furent légués au grand séminaire de Meaux par Mgr Gallard, tandis que la Bibliothèque de Saint-Sulpice s'enrichissait du *Panégyrique* de son saint patron et du second traité *sur les États d'oraison.*

L'abbé Gosselin l'examina, l'annota, en donna une analyse détaillée et une appréciation très judicieuse dans la nouvelle édition qu'il publiait en 1850 de l'*Histoire de Fénelon* par le cardinal de Bausset (1). Le savant éditeur se trompait seulement, quand il s'efforçait de montrer que Bossuet avait fait entrer dans ce traité les trois dernières parties de l'*Instruction sur les États d'oraison,* annoncées en 1697. Les *Principes communs de l'oraison chrétienne* ne contiennent que quelques rares allusions aux *oraisons extraordinaires* (2) et aux *épreuves* (3), objet des 3e et 4e traités, dont Bossuet avait formé le projet, qu'il ne réalisa pas.

M. Wallon, sur les indications de M. Gosselin, demanda et obtint communication du précieux manuscrit, dont il publia les chapitres III et IV dans *Les saints Évangiles, traduction de Bossuet,* 1855.

Sur ces entrefaites, M. Gosselin mourut, en 1858, avant d'avoir pu donner, comme il le désirait, une édition soignée et

(1) *Livre troisième; pièces justificatives.*
(2) Chap. LXXXV.
(3) Chap. CXVIII.

complète des *Œuvres* de Bossuet, qui auraient compris notre traité. Il demeura à la Bibliothèque de Saint-Sulpice; mais en 1871, sous la Commune, « par suite de bouleversements, les feuilles de ce précieux ouvrage furent dispersées et perdues au milieu d'un tas de papiers sans valeur, dans un coin de la salle des manuscrits ». En 1883 seulement, M. Jouannin, bibliothécaire par intérim, eut l'heureuse pensée d'examiner ces papiers avant de les changer de place. « Quelle ne fut pas sa surprise d'apercevoir une page qui lui parut être de la main de Bossuet! Poursuivant ses recherches, il finit par recueillir, feuille par feuille, tout un cahier de 848 pages. Il n'eut pas de peine à constater que l'ouvrage était inédit. Par ses soins, les précieuses feuilles furent montées sur onglet et soigneusement réunies en un beau volume, relié en parchemin, avec ce titre sur le dos : *Bossuet, États d'oraison,* titre qui devint fatal au manuscrit retrouvé. »

Il a fallu que M. Levesque préparât en 1896 un catalogue raisonné des manuscrits de Saint-Sulpice pour qu'il s'aperçût du trésor qu'il avait entre les mains : « C'était une troisième résurrection », qui succédait à celles de 1808 et de 1850 et devait être définitive, grâce à la publication intelligente que vient de faire le savant directeur de Saint-Sulpice.

Le voilà donc à jamais sauvé de l'oubli, ce « livre presque tout fait », que le XVIIIe siècle et M. de Bausset ont dédaigné ou méconnu, qui a échappé aux hasards de la Révolution, des saisies, des ventes, des déprédations de la Commune, pour voir le jour à un moment où une œuvre nouvelle de Bossuet « sera mieux accueillie qu'il y a cinquante ou même vingt-cinq ans », ainsi que le dit très bien M. Levesque. C'est que les passions ultramontaines, hostiles à Bossuet, se sont amorties; c'est que les travaux sur ce grand prélat se sont multipliés dans ces derniers temps, où l'on a vu paraître successivement l'*Histoire critique de la prédication de Bossuet,* de l'abbé Lebarq, le *Bossuet* de M. Lanson, *Bossuet historien du protestantisme,* de M. Rébelliau, *Bossuet et la Bible,* du P. de la Broise, *Bossuet directeur de conscience,* de l'abbé Bellon, *Bossuet et les Saints Pères,* de l'auteur de ces lignes; c'est qu'enfin les échos de la Sorbonne retentissent encore des ap-

plaudissements qu'y soulevait, en 1893-94, M. Brunetière, par ses éloquentes conférences sur Bossuet, devant des auditoires de 2 à 3.000 personnes.

L'heure est donc tout à fait propice pour faire goûter et admirer une « œuvre inédite » du grand évêque de Meaux.

IV

D'ailleurs, M. Levesque présente au public les *Principes communs de l'oraison chrétienne* avec toute la sûreté de critique, toute l'exactitude d'information littéraire qu'on était en droit d'attendre de l'éditeur le plus consciencieux.

Certes, c'est un grand mérite que de *bien lire* un manuscrit de Bossuet, surtout un manuscrit de la fin de sa vie, où son écriture, d'inégale, de rapide et de confuse qu'elle était de 1642 à 1659, de ferme et de régulière, telle qu'on la trouve dans les Sermons de 1659 à 1666, était devenue négligée, déformée, au point que lui-même pouvait à peine se relire et s'excusait auprès de ses amis de leur envoyer des grimoires illisibles. Abréviations fréquentes surtout pour les mots terminés en *ment*, mots oubliés, ratures, surcharges, interlignes, phrases bâtonnées, additions marginales, renvois qui se croisent et s'enchevêtrent, lettres qui se rapetissent et prennent des formes irrégulières, tout concourt à rendre les papiers de M. de Meaux, sinon indéchiffrables, comme ceux de Pascal, du moins très difficiles à lire : l'abbé Lebarq y avait perdu la vue, avant sa mort prématurée.

C'est un mérite bien grand encore pour M. Levesque que d'avoir su *établir le vrai texte* de Bossuet, c'est-à-dire la dernière rédaction à laquelle s'était arrêté son génie dans cette œuvre inachevée. Car le grand évêque était très difficile pour lui-même : il se corrigeait, il s'amendait sans cesse; il n'était satisfait que lorsque sa pensée avait revêtu la forme la plus claire et la plus belle. Ces progrès successifs dans l'expression des idées du plus grand de nos écrivains avaient été signalés déjà par l'abbé Lebarq : dans la savante édition qu'il a donnée des *Œuvres oratoires* de Bossuet, il marque avec un

soin scrupuleux les variantes et les rédactions diverses du même paragraphe, de la même phrase. On peut assister ainsi au travail d'un grand homme et prendre sur le fait le génie élaborant ses pensées et son style.

Pour nous procurer ce plaisir, M. Levesque a mis à la fin du volume, page 319-401, sous le titre de *Premières rédactions*, les différents essais de l'auteur, jusqu'à la rédaction dont il s'est contenté, avant d'avoir mis la dernière main à l'ouvrage. Ces quatre-vingts pages ne donnent pas seulement les passages les plus remarquables; mais tout y est recueilli avec exactitude, et les amis de Bossuet en sauront d'autant plus gré à M. Levesque qu'il a raison de dire : « C'est une œuvre de patience, sans doute, que de distinguer avec soin les première ou seconde et même troisième rédactions, les diverses corrections et additions, et de les disposer de façon à reproduire avec clarté aux yeux du lecteur les amendements successifs qui ont précédé la rédaction définitive, donnée par le texte imprimé. Mais je serai bien dédommagé de ma peine (si peine il y a) par le plaisir qu'en ressentiront les vrais amis de Bossuet, en entrant par là plus intimement dans le procédé de composition de ce maître des écrivains. » — M. Levesque nous permettra de lui faire remarquer que « le plaisir ressenti par les vrais amis de Bossuet » serait bien plus vif, si les *Premières rédactions,* au lieu d'être renvoyées comme en Appendice, où tout le monde n'aura pas la patience d'aller les chercher, étaient mises au fond de chaque page et en regard du texte définitif. C'est la méthode suivie par l'abbé Lebarq dans l'édition des *Œuvres oratoires* de Bossuet, où les « premières rédactions », beaucoup plus nombreuses que dans le second traité sur *les États d'oraison,* n'en ont pas moins été « placées commodément au bas de chaque page », de sorte que l'on peut les rapprocher, d'un coup d'œil, du texte définitif de notre grand Bossuet.

Telles quelles, les *Premières rédactions* données par M. Levesque justifient une fois de plus cette remarque des critiques que « tous les écrits de Bossuet sont des actes » et qu'il s'oublie complètement lui-même pour ne s'occuper que de la matière qu'il traite. « Bossuet n'a rien d'un homme de let-

tres, écrivait Sainte-Beuve, dans le sens ordinaire de ce mot... Bossuet n'est pas un auteur; c'est un évêque et un docteur. » « Il ne pense jamais à lui-même, dit très justement M. Brunetière (1), encore bien moins au public « des connaisseurs » et « des gens de goût »; il pense à son sujet, qu'il n'essaie seulement pas de mettre « dans son plus beau jour », mais dans son jour le plus vrai ». Pascal en eût été « étonné et ravi : car on s'attendait de voir un auteur, et on trouve un homme », un prêtre, un évêque, « un Père de l'Église ». « Il n'y avait rien de grand à ses yeux que la défense de l'Église et de la religion ». Tout ce qui sent la rhétorique, épithètes, réflexions incidentes et expressions modales, est impitoyablement sacrifié par Bossuet. — Ainsi, il avait écrit tout d'abord, page 273 : « *Passages exprès* de saint Bonaventure »; il met ensuite : « Doctrine de saint Bonaventure ». Il avait écrit : « Ces idées de saint Augustin sont si pures et si solides que les *princes et les plus saints* des scholastiques y reviennent »; il met en second lieu : « C'est ce qu'on trouve dans les docteurs les *plus saints* et les *plus savants* de l'École, qui sont saint Thomas et saint Bonaventure »; enfin, il s'arrête à cette forme plus simple : « Les idées de saint Augustin sont si pures et si solides que les scholastiques y reviennent, comme il paraît clairement par saint Thomas et saint Bonaventure. » Page 272, il avait écrit tout d'abord : « Saint Thomas, qui ne savait ce que c'était de résister à un si grand maître (saint Augustin) »; il met en dernier lieu : « Saint Thomas » tout court. On pourrait multiplier les exemples de ces suppressions, de ces sacrifices d'incidentes et de paragraphes entiers, que Bossuet efface pour être plus net et plus précis. — Une autre remarque qui s'impose, à la lecture de ces *Premières rédactions*, c'est la constatation de ce fait que « le moi est haïssable » pour Bossuet comme pour Pascal, et qu'il fait disparaître sa personne toutes les fois qu'il le peut, à l'encontre de tant d'auteurs, qui, depuis Jean-Jacques Rousseau, étalent si complaisamment leur moi dans leurs œuvres. Ainsi, page 63, Bossuet avait d'abord écrit, après un

(1) *La grande Encyclopédie*, art. Bossuet, p. 476.

magnifique résumé de la doctrine de saint Augustin sur Dieu : « Voilà une faible idée de *tout ce que* les divines expressions de saint Augustin ont laissé dans *ma* mémoire et peut-être un peu dans *mon* cœur ». Il s'efface bientôt devant les choses et ne met que ceci : « Voilà, *sans rien citer en particulier* (1), une faible idée *de ce que* (2) les divines expressions de saint Augustin laissent dans *la* mémoire et dans *le* cœur. » Admirable génie, dont la simplicité, l'humilité, la droiture, sont encore plus étonnantes que la hauteur, l'élévation et l'éloquence incomparable! Il n'y avait place dans cette grande âme, où l'on a voulu voir de l'aigreur et de l'emportement, que pour l'amour de « la vérité », à laquelle, au jour de son doctorat, il avait juré solennellement la plus inviolable fidélité (3).

Il faut féliciter M. Levesque de nous avoir permis de constater encore une fois ces choses, dont n'aiment pas à convenir ceux qui, pour excuser l'esprit, le caractère et les sentiments si personnels et si entiers de Fénelon, « ce quelque chose d'imployable et de cassant », voudraient trouver des défauts analogues chez son illustre rival.

Il faut aussi remercier le savant éditeur des *Principes communs de l'oraison chrétienne* d'avoir « ajouté, complété ou rectifié des références d'auteurs citées dans le texte, indiquées en marge, omises, ou incomplètement, ou même fautivement données ». Bossuet, en effet, aurait certainement revu son livre avant de le publier, et comme il avait cité souvent saint Augustin de mémoire — contrairement aux autres Pères grecs et latins, qui lui étaient moins familiers et qu'il ne citait que le volume sous les yeux — il aurait rectifié, sinon les idées, pour lesquelles, dit M. Levesque, il ne lui arrive jamais de défaillance dans tout le cours du traité, du moins les textes et les titres d'ouvrages, apportés à l'appui de sa doctrine et de ses développements d'idées.

Faut-il regretter, comme le fait le P. Bainvel, que M. Le-

(1) Addition nécessitée par le besoin d'être absolument exact.

(2) Suppression de *tout*, qui a sans doute paru exagéré à Bossuet, si plein des idées de saint Augustin.

(3) Serment en latin, rappelé par Bossuet à Ledieu 51 ans après 1652.

vesque n'ait pas cherché les 7 ou 8 pages, qui n'étaient pas de la main de Bossuet et que le cardinal de Bausset signalait dans notre manuscrit? Faut-il croire que ces 7 ou 8 pages nous permettraient de « résoudre l'énigme des lacunes inexpliquées », page 38, où manquent deux feuilles de Bossuet, 93-96; page 39, où manque une feuille, 99-100; page 54, où manque encore une feuille, 141-2; page 76, où il en manque cinq, 199-208, parce que Bossuet les a transportées ailleurs sans changer les numéros d'ordre; page 107, où un nouveau feuillet devait être intercalé, 281-2; et page 111, où les feuillets 291-94 font défaut : en tout 12 feuilles? Il semble que Bossuet seul aurait pu combler ses lacunes, qui sont en somme peu de chose — huit ou dix pages pour un livre qui en a 318. Quoi qu'en dise le P. Bainvel, il n'y aura plus qu'à « reproduire l'édition » de M. Levesque, et on peut « le tenir quitte envers Bossuet et envers le public », dont il a très bien mérité, précisément pour n'avoir pas mis ses conjectures et ses hypothèses à la place d'une réalité dont le grand évêque a emporté le secret dans la tombe.

Il est un point sur lequel M. Levesque et le P. Bainvel voudront bien pardonner à quelqu'un, qui depuis longtemps pratique Bossuet, de ne pas partager l'opinion qu'ils émettent à la suite du cardinal de Bausset, lorsqu'il dit que le manuscrit du second traité sur les *États d'oraison* « est curieux à observer, parce qu'il fait voir la manière dont Bossuet composait ses ouvrages ». « L'archevêque de Cambrai, ajoute M. Levesque, rédige dans sa tête avant d'écrire : aussi, dès qu'il prend la plume, elle court sur le papier en belles lignes parallèles et très régulières, sans hésitation, sans brusque changement de mot ou de construction... Tout autre est le procédé de Bossuet : il compose en écrivant; la plume suit la pensée dans tout le travail des facultés en pleine activité » : de là des ratures continuelles. — Tout d'abord, si ce fait « est curieux à observer », on l'avait observé bien longtemps avant que le cardinal de Bausset examinât le manuscrit des *Principes communs de l'oraison chrétienne*. Tout le monde savait, par exemple, que le *Télémaque* avait été écrit sans rature aucune, et que Bossuet, au contraire, raturait sans

cesse, comme Boileau, qui apprenait à Racine « à faire difficilement des vers faciles », comme La Fontaine, dont certains vers, dans les manuscrits des *Fables,* ont été refaits jusqu'à quatorze fois. — En second lieu, le manuscrit du second traité sur les *États d'oraison* prouve bien moins que les manuscrits des *Sermons* l'habitude qu'avait Bossuet de surcharger ses textes de corrections. « Certes, avoue M. Levesque, elles ne sont pas rares (*à peu près la moitié*) les pages venues d'un seul jet, *sans aucune rature,* ou bien celles qui ont reçu seulement quelques courtes additions interlinéaires ou marginales pour compléter la pensée. » Si le cardinal de Bausset et M. Levesque avaient fait sur les manuscrits des *Œuvres oratoires* de Bossuet le travail de bénédictin auquel s'est condamné l'abbé Lebarq, ils n'auraient pas été surpris des corrections et des ratures, relativement peu nombreuses, du texte des *Principes communs de l'oraison chrétienne.* — En troisième lieu, à qui fera-t-on croire que l'évêque de Meaux « ne composait qu'en écrivant » et qu'il ne « rédigeait pas dans sa tête avant d'écrire », tout aussi bien que l'archevêque de Cambrai? Pour le traité qui nous occupe en particulier, il en avait discuté la matière pendant près d'un an, 1694-95, aux conférences d'Issy, avec Mgr de Noailles, M. Tronson, Fénelon lui-même. « Nous commençames à lire, dit Bossuet dans la *Relation sur le Quiétisme* (1), avec plus de prières que d'étude, et dans un gémissement que Dieu sait, tous les écrits qu'on nous envoyait, surtout ceux de l'abbé de Fénelon; à conférer tous les passages, et souvent à relire les livres entiers, quelque grande et laborieuse qu'en fût la lecture. Les longs extraits que j'ai encore font voir quelle attention nous apportions à une affaire où *il y allait en effet du tout pour l'Église,* puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'empêcher la renaissance du Quiétisme, que nous voyions recommencer en ce royaume par les écrits de Mme Guyon qu'on y avait répandus ». Outre ce travail préliminaire, la rédaction des 34 articles fut longue, laborieuse, et lorsque Mgr de Noailles, Bossuet et M. Tronson les présen-

(1) *Section* III, 12.

tèrent à la signature de Fénelon, devenu archevêque de Cambrai, « il nous apporta, dit la *Relation sur le Quiétisme,* des restrictions à chaque article, qui en éludaient toute la force et dont l'ambiguïté les rendait non seulement inutiles, mais encore dangereux : nous ne crûmes pas devoir nous y arrêter. M. de Cambrai céda, et les articles furent signés à Issy. » Bossuet était donc plein de son sujet, lorsque, le 16 avril 1695, il annonçait à ses diocésains « une instruction plus ample... (sur) *les principes solides de l'oraison chrétienne selon l'Écriture Sainte et la tradition des Pères* », et lorsque, dans la suite, il écrivait à l'évêque de Mirepoix les lettres déjà citées, où il discute les objections qu'on soulève à propos de l'article 33 et « espère rendre cette matière si claire qu'il ne restera aucune difficulté ». Certes, si jamais ouvrage fut « rédigé » à l'avance « dans la tête » de Bossuet, c'est bien celui qui nous occupe. Que le P. Bainvel ne parle donc pas « de la hâte avec laquelle l'œuvre fut écrite » (1) : ce serait le cas de dire avec Alceste :

Voyons, Monsieur; le temps ne fait rien à l'affaire (2).

Mais il s'agit de Bossuet, et non pas d'Oronte : le temps, d'ailleurs, et la réflexion n'ont pas manqué au grand évêque de Meaux, qui avait fait son plan longtemps avant de prendre la plume. Pourquoi, dès lors, tant de ratures, tandis que Fénelon en fait si peu? Parce que ce dernier, avec sa merveilleuse facilité, dont Bossuet lui-même « disait qu'il avait de l'esprit à faire peur », se contente très souvent d'à peu près, manque de précision, de propriété dans les termes, et laisse passer des redites, des redondances, du pastiche, dans le *Télémaque* et ailleurs, au lieu que Bossuet rature, non par « vaine recherche de style », mais, comme le dit excellemment M. Levesque, pour « éviter une répétition à trop bref intervalle », pour « viser à plus de justesse dans l'expression » et pour obéir à « l'impérieux besoin de clarté qui le presse et

(1) *Études*, 4 septembre, p. 643.
(2) *Le Misanthrope,* acte I, sc. II.

le force, ici, à condenser sa pensée, là, à lui donner plus d'ampleur. ...N'est-ce pas aussi une certaine consolation pour les auteurs qui sentent le rude labeur de la composition de voir un homme de génie tel que Bossuet n'arriver souvent qu'après des essais divers et un travail considérable, à la forme si juste et si belle dont il revêt sa pensée » (1)?

V

Quelle est maintenant la valeur théologique et littéraire des *Principes communs de l'oraison chrétienne?*

Pour la déterminer en connaissance de cause, il faut étudier l'ouvrage lui-même et l'analyser à la suite de Bossuet, qui en a donné deux résumés : l'un, partiel, mais plus développé, au livre dixième de l'*Instruction sur les États d'oraison*, 1697, vers la fin de la dissertation de l'auteur *sur l'article XXXII;* l'autre, plus complet, mais succinct, dans la *Lettre* du 7 décembre 1698 à l'abbé Bossuet.

« Le livre est presque tout fait, dit M. de Meaux. Je réduis toute l'oraison à l'exercice de la foi, de l'espérance et de la charité, après saint Augustin dans sa *Lettre à Probe.* J'expliquerai en détail ce que la foi met dans la prière, ce qu'y met l'espérance, ce qu'y met la charité et le vrai amour. »

Voilà, certes, un plan d'une netteté parfaite et que l'on peut suivre facilement dans les *Principes communs de l'oraison chrétienne,* où — après une sorte de *préambule* en cinq chapitres, consacrés à établir « que les principes communs de la piété et de toute la vie chrétienne sont la Foi, l'Espérance et la Charité »; que « ces trois vertus » distinctes, mais unies, « font ensemble le règne de Dieu; que l'Oraison dominicale et le Symbole des Apôtres sont un parfait exercice de ces trois vertus », et « que ces trois vertus font la prière » — on distingue trois livres ou trois parties :

Première partie : « Ce que fait la *Foi* et quels objets elle propose, tous les attributs divins, la Trinité, Jésus-Christ,

(1) *Introduction*, p. XXIX et XXXII.

Dieu et homme,... la connaissance de nous-mêmes », — depuis le chapitre VIe jusqu'au chapitre XXXVIe inclusivement;

Deuxième partie : « De ce que met la sainte *Espérance* dans l'oraison chrétienne », et du « désir de la jouissance » qu'elle inspire, d'après saint Clément d'Alexandrie, « les principes de saint Augustin », les sentiments de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse, la doctrine de saint Denis, conforme à celle de saint Augustin, la doctrine de saint Ambroise, la doctrine de saint Thomas, toute prise de saint Augustin », la doctrine de saint Bonaventure, de Scot, des autres scholastiques, « tirée de saint Anselme », le « sentiment de Suarez » et celui de saint Bernard, — depuis le chapitre XXXVIIe jusqu'au chapitre LXXXIIe;

Troisième partie : De ce que fait la *Charité,* de « ce que c'est qu'aimer Dieu pour Dieu », et comment, « l'espérance seule ne satisfaisant pas à ce qu'on doit à Dieu comme fin dernière, il y faut la charité », telle que l'entendent saint Thomas, saint Bonaventure, saint Augustin, qui nous disent « comment il faut épurer l'amour », pendant que saint Chrysostome, saint Isidore de Péluse, Théodoret, Théophylacte, Photius, Cassien, nous apprennent ce qu'il faut juger de ces abstractions : *Je désirerais d'être anathème* », etc., — depuis le chapitre LXXXIIIe jusqu'au chapitre CVII^e et dernier, où Bossuet condamne « les sentiments et la pratique des modernes », c'est-à-dire des faux mystiques.

La clarté lumineuse d'un tel plan saute aux yeux de quiconque lit les *Principes communs de l'oraison chrétienne.* Comment se fait-il donc que le P. Bainvel nous dise que « la lecture de l'ouvrage ne donne pas au lecteur cette pleine satisfaction qu'on goûte d'ordinaire au commerce de Bossuet,.. à cause du plan..., en partie. La marche, en effet, a quelque chose d'indécis (?). Les idées se tiennent et se groupent; mais le mouvement n'a pas une direction assez marquée. (Par quels traits faudrait-il donc marquer cette direction pour que le P. Bainvel la suivît?) On ne sent pas qu'on avance droit vers un but déterminé (Mais si, parfaitement déterminé, comme on l'a vu) : conséquence nécessaire de la hâte avec laquelle l'œuvre fut écrite et surtout de l'*absence*

d'un plan net, défini, où chaque chose ait une place et n'en ait qu'une ». — Se peut-il rien de plus « net », de mieux « défini » que le plan tracé par Bossuet dans la *Lettre* à son neveu et dans les titres mêmes des chapitres de son ouvrage, que reproduit presque textuellement l'analyse qu'on vient de lire?

Il est vrai que le P. Bainvel croit trouver « presque à chaque page les traces de cette incertitude (?) » de la pensée de Bossuet : « c'est le transport d'une feuille au premier traité (quelle conclusion peut-on en tirer pour le second?); c'est un va et vient continuel des chapitres (Erreur profonde!); ce sont des hésitations perpétuelles (?) sur la place d'un développement ». — Pourquoi le P. Bainvel n'a-t-il pas vu là une preuve du soin avec lequel Bossuet composait et se corrigeait, par suite de « l'impérieux besoin de clarté » qui l'a toujours tourmenté? Pourquoi le P. Bainvel ne s'est-il pas incliné devant ce que reconnaît M. Levesque : « Malgré tous les renvois de pages, malgré les notes et corrections multiples à la marge, il ne peut exister de doute sur la place des unes et des autres. Car les pages sont numérotées avec soin : les premiers chiffres exactement rayés, et le dernier et définitif nettement marqué. Les additions marginales sont attachées au texte par un signe placé au début de l'addition et répété à l endroit précis du texte où elle doit se souder. S'il y a plusieurs notes, les signes varient, en sorte que, malgré une certaine irrégularité dans leur disposition à la marge, il ne peut y avoir d'hésitation sur leur place précise. (Que deviennent donc « les hésitations perpétuelles » dont parle le P. Bainvel?) Au besoin, Bossuet ajoute une explication indiquant que tel chapitre ou partie du chapitre a été renvoyé à tel numéro ou à telle page. Ce luxe de précautions n'était pas nécessaire à l'auteur lui-même; on sait que Bossuet, avant de livrer un ouvrage à l'impression, avait l'habitude de le faire transcrire en entier par un secrétaire : des indications très précises devenaient indispensables, afin que la copie fût très exacte et très nette (1) ». Voilà la vérité

(1) *Introduction*, p. xxx.

clairement établie sur les procédés du plus lumineux de nos grands écrivains, de celui auquel s'applique mieux qu'à personne le mot de Vauvenargues : « La clarté est le vernis des maîtres ».

Ce qui, peut-être, a égaré le P. Bainvel, c'est qu'il croit « qu'à la fin du premier traité — *Instruction sur les États d'oraison. Premier traité, où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours* — Bossuet a déjà esquissé celui-ci, *Principes communs de l'oraison chrétienne,* et en a tracé le plan : si bien qu'au lieu de l'analyse directe que nous avons donnée il aurait suffi, pour faire connaître l'œuvre nouvelle, de reproduire les pages où Bossuet l'annonce et en dégage avec une netteté parfaite les idées directrices ». — Eh bien, non : Bossuet ne donne pas dans « le premier traité » « le plan » du second, puisque sur trois parties de ce dernier — la Foi, l'Espérance et la Charité, dans l'oraison chrétienne — il ne touche qu'à une seule, la Charité, à propos de l'article XXXIII d'Issy. Qu'on en juge plutôt.

« Le traité qui suivra celui-ci, dit M. de Meaux, entrera encore plus avant dans la matière *du pur et parfait amour.* Comme il ne s'y agira plus guère de découvrir les sentiments outrés des faux mystiques, on expliquera par principes et dans toute son étendue la *nature de l'amour divin,* en posant ce fondement de saint Paul : La charité ne cherche point ses propres intérêts : *Non quærit quæ sua sunt.* » Ce qui montre que par sa nature elle est *désintéressée, et qu'un amour intéressé n'est pas charité* ».

Cela n'empêche pas le P. Bainvel — qui, en citant ce passage (1), retranche précisément ce qui en fait la force — de soutenir que Bossuet « semble nier la possibilité d'un *acte* d'amour aussi désintéressé, ou, s'il l'accorde une fois en passant, c'est pour l'oublier aussitôt. Plus tard, pressé par Fénelon, il ne laissera plus au désir de jouir qu'une place secondaire dans l'acte d'amour pur ». — M. de Meaux n'avait aucun besoin d'être « pressé par Fénelon » et par « les écrits qu'il publia plus tard », de 1697 à 1699, pour rédiger l'article

(1) *Études,* p. 642.

XXXIII d'Issy, qui suppose « l'acte d'abandon parfait et d'un *amour pur* pratiqué par les saints », et pour admettre, sans « l'oublier aussitôt », la possibilité d'un *acte* d'amour pur et désintéressé. Ce désintéressement est pour lui l'essence même de la charité, « puisqu'un amour intéressé n'est pas charité », dit-il dans le premier traité; et dans le second, il explique, ch. LXXXIII, « ce que c'est que d'aimer Dieu pour Dieu (1) ». « Ajoutons à tout ceci, dit-il ch. LXXXV, que (saint Bernard) a réservé à la vie future le quatrième degré d'amour, où l'on n'aime Dieu uniquement que pour lui-même, et qu'il assure, comme on a vu (2), qu'on n'en a dans cette vie qu'un goût léger en passant et dans un moment rapide, contre ceux qui font durer cet état parfait dans un long temps. Mais, nous en parlerons ailleurs » : évidemment dans le troisième traité, annoncé (3) sous ce titre : « *Les principes des oraisons extraordinaires* dont Dieu favorise quelques-uns de ses serviteurs ». Ainsi Bossuet devait composer tout un ouvrage sur cet amour pur, que, d'après le P. Bainvel, « il semble nier », ou « n'accorder une fois en passant » que « pour l'oublier aussitôt » !

Sans doute, le grand évêque de Meaux ajoute à la fin de son premier traité : « Il ne laisse pas d'être véritable que (la charité) aime la béatitude, et c'est un second principe qu'il sera aisé d'établir. On montrera donc, par l'Écriture et par les Pères, que c'est le vœu et la voix commune de toute la nature et des chrétiens comme des philosophes qu'on veut être heureux et qu'on ne peut pas ne pas le vouloir. » Pascal ne parle pas autrement : « Tous les hommes recherchent d'être heureux, dit-il : cela est sans exception. » Bossuet esquisse alors magnifiquement la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, qui consiste à dire que « la charité est l'amour de Dieu, en tant qu'il nous communique la béatitude, en tant qu'il en est la cause, le principe, l'objet, en tant qu'il est notre fin dernière... L'idée de la récompense ne rend pas

(1) P. 221-222-223.
(2) Ch. LXXVIII, p. 221.
(3) *Préface de l'Instruction sur les Etats d'oraison. Premier traité.*

la charité plus intéressée, puisque la récompense qu'elle désire n'est autre que celui qu'elle aime, et qu'elle ne lui demande ni honneurs, ni richesses, ni plaisirs, ni aucun des biens qu'elle donne pour s'y arrêter; mais lui-même (1). » Après avoir concilié la doctrine nouvelle de saint Anselme et de Scot, qui rapportent à l'intérêt le désir de la béatitude, avec l'antique doctrine de saint Augustin, Bossuet montre « qu'il ne faut pas craindre que celui qui aime Dieu souverainement, en se servant du motif de la récompense ou de la béatitude éternelle, puisse tomber dans le vice de rapporter Dieu à soi, puisqu'il est de la nature de cette récompense « perfectionnante » et de cet amour jouissant d'attacher l'âme à Dieu plus qu'à elle-même. « Personne ne s'est jamais confessé ni ne se confessera jamais d'avoir rapporté à soi-même comme à sa dernière fin l'amour où l'on aime Dieu souverainement comme son éternelle récompense. » Bossuet annonce aussi ce qu'il dira « de ces abstractions et suppositions impossibles » : que l'on aimerait Dieu, alors même qu'il devrait nous damner.

Il n'oubliera pas la « vraie et solide purification de l'amour ». Mais « n'en disons pas davantage, conclut le grand évêque, de peur de faire insensiblement le livre dont nous voulons seulement donner le plan ».

Il n'y a dans tout ce qu'on vient de lire que « le plan », l'esquisse de la *troisième* partie, avec, à peine quelques idées de la *seconde* partie, sur l'amour d'espérance, que Bossuet ne distingue pas toujours de l'amour de charité, auquel il se mêle. En tout cas, dit très bien M. Levesque, plus équitable pour Bossuet que le P. Bainvel, « Fénelon eût signé ces passages ».

C'est là quelque chose d'assez original pour qu'il vaille la peine de la signaler, au lieu de dire dédaigneusement avec les *Études* (2) : « L'ouvrage apporte-t-il au moins quelque chose de nouveau dans la question du Quiétisme? Rien ou si

(1) « Aimer, disait Leibniz, cité par M. Levesque et M. Gosselin avant lui, c'est trouver son plaisir dans la félicité d'autrui. *Amare est felicitate alterius delectari.* »

(2) P. 641.

peu que rien. Le fond des idées est déjà dans les *Articles d'Issy;* les applications pratiques se rencontrent partout dans les *Lettres spirituelles*, mais faites avec une largeur de vue, une discrétion, un souci de ne pas gêner l'action divine qu'on ne saurait assez admirer; les mêmes principes et les mêmes arguments reviennent sans cesse dans tous les écrits sur le Quiétisme. »

Cette appréciation semble, non pas un jugement, mais une exécution sommaire du livre nouveau de Bossuet. Aussi bien faut-il en appeler du P. Bainvel au P. Bainvel lui-même.

Ne dit-il pas d'abord excellemment : « Les pages sur la foi sont peut-être parmi les meilleures de Bossuet, pour l'union des grands et solides principes d'une théologie, toute fondée sur l'Écriture et les Pères, avec cet accent de conviction chaude et pénétrante, que Bossuet semble avoir pris à saint Augustin. Il en ressort, contre les faux mystiques, qu'il ne faut jamais *exclure* de l'oraison ni la pensée des attributs divins, ni celle de la Trinité, ni celle de Jésus-Christ, ni celle de soi-même et que l'oraison de simple foi n'est pas nécessairement une oraison extraordinaire. La belle théorie de la connaissance de Dieu par la *voie de négation* n'est peut-être mieux expliquée nulle part. » — Voilà bien un premier mérite dont on ne saurait dire que ce n'est « rien ou si peu que rien », surtout si l'on prend la peine de lire une page comme la suivante sur la *théologie et contemplation de saint Augustin.* Bossuet vient de parler magnifiquement de « la théologie et contemplation de saint Denys », qui est prise dans saint Clément d'Alexandrie (1), et des sublimes accents que la foi d'un Dieu incompréhensible a inspirés à saint Grégoire de Nazianze : « Mais celui des Pères, ajoute-t-il, où cette divine théologie me paraît le plus hautement exprimée, c'est saint Augustin, lorsqu'il dit à Dieu (2) : Je vous cherchais au dehors et vous étiez au dedans, et je vous y trouve sans que vous y soyez entré par aucun de mes sens. Vous n'y êtes point venu avec des couleurs ou des goûts exquis; vous n'y avez point coulé avec

(1) Bossuet ne sait pas que saint Denys l'Aréopagite est antérieur à Clément d'Alexandrie.

(2) *Soliloq.*, ch. XXXI.

des odeurs ni avec des sons et des chants agréables. Si vous êtes une lumière, vous êtes une lumière sans nuage, sans déclin, sans corps.

« Vous n'êtes rien de ce que je vois, de ce que je touche, de ce que je sens, de ce que je me figure dans ma pensée, de ce que je suis : car mon esprit, ma raison, qui est ce que je trouve en moi de plus excellent, apprend, désapprend, oublie, se plaît en certaines choses et puis s'en dégoûte; et Dieu n'est point tout cela, parce qu'il ne change jamais. En rejetant donc toutes ces choses et toutes les images des sens, et n'ouvrant que les yeux de l'âme, il voit en lui-même sans forme aucune une justice qui le juge et dont il ne juge pas, mais par laquelle il juge de tout; une vérité qui échappe pour peu qu'on en approche les sens comme pour la toucher. Il la voit régner non seulement sur ses pensées, mais sur toute intelligence créée; simple, immuable, éternelle, que nos doutes n'affaiblissent pas; qui subsiste en elle-même, malgré nos erreurs et nos ignorances, et qui guide même secrètement ceux qui l'ignorent et s'en détournent; car les yeux malades n'affaiblissent pas, ni n'éteignent pas la lumière, et celle de Dieu est présente même à ceux qui s'en absentent et qui s'en éloignent (1). Lorsqu'il regarde Dieu comme le bien qui est, ce me semble, son idée la plus ordinaire, ce n'est pas ce bien-ci, ni ce bien-là, dénué de toute différence particulière; ce n'est aucune des choses que nous nommons bonnes dans le langage vulgaire; ce n'est, dit ce saint, ni une bonne maison pour nous loger, ni une bonne terre pour nous enrichir, ni un bon suc pour nourrir nos chairs; ce n'est non plus une bonne vue, une bonne ouïe, ni une bonne pensée, ni un bon raisonnement, ni une bonne volonté; c'est le bien qui est seulement le bien, le bien de tout bien, d'où vient tout le bien, le bien en soi par excellence, et le bien de tout ce qui est, par écoulement, commun à tous, propre à chacun; le bien qui est parce qu'il est, et qui n'a nulle cause de son être,

(1) On peut rapprocher ce magnifique passage des pages éloquentes que Fénelon consacre dans le *Traité de l'existence et des attributs de Dieu*, 1re partie, à la raison divine, « au soleil des esprits, qui les éclaire tous beaucoup mieux que le soleil visible n'éclaire les corps ».

mais qui est la cause de tout ce qui est, si toutefois on peut l'appeler une cause particulière, lui qui est la cause des causes, la raison de toute raison, et le modèle de toute idée. On peut tout dire de lui et on ne peut rien dire dignement de lui : c'est un soleil, c'est un océan, c'est un rocher, c'est un lion, c'est un agneau, et ainsi du reste, parce qu'il est la fermeté même, la vérité, la lumière même, l'immensité même, la force et la douceur même. Lorsqu'on lui attribue les choses humaines et que, pour aider notre intelligence par des images sensibles, on dit qu'il se fâche, qu'il se réjouit, qu'il se repent, on prend le pur de la joie, du courroux, de la repentance, et on le transporte en Dieu pour exprimer une forte et invincible volonté de punir les méchants, ou de gratifier les bons, ou de changer et de diversifier les effets de sa puissance et de sa sagesse, selon que nous-mêmes nous changeons de disposition. On peut donc toujours, autant qu'on peut, dans ces expressions imparfaites, dire quelque chose digne de Dieu. Mais on reconnaît et on sent en même temps dans son fond que tout ce qu'on en dit de mieux n'est pas meilleur, par rapport à lui, que ce qu'on en dit de plus imparfait; et que, comme il faut s'élever au-dessus de tout ce qu'on dit, qui semble indigne de sa grandeur, à la fois il faut s'élever au-dessus de tout ce qu'on croit le plus digne, en sorte qu'on n'ose plus, en un certain sens, ni rien dire ni rien penser de ce premier Être, ni le nommer en soi-même, parce qu'on ne peut pas même expliquer combien il est ineffable, ni comprendre combien il est incompréhensible.

« Voilà, sans rien citer en particulier, un faible abrégé, une faible idée de ce que les diverses expressions de saint Augustin laissent dans la mémoire et dans le cœur. Quoi qu'il en soit, c'est là le dernier effort de la foi, lorsqu'elle veut connaître Dieu par l'aveu de son impuissance à le bien connaître, et que, sans rien savoir en elle-même, une âme docile met, avec saint Augustin, « toute science à s'unir, au seul qui sait : *Una scientia est conjungi scienti.* »

Cette page, d'une si belle et si grande allure, n'est pas plus admirable que telle autre sur la félicité de Dieu et de l'homme, fait à son image, chap. XL, ou que l'explication des

huit Béatitudes et de quelques autres passages de l'Évangile, ch. XCVII. Enrichir notre littérature théologique et ascétique de pareils chefs-d'œuvre, n'est-ce donc « rien, ou si peu que rien? »

Le P. Bainvel déclare, il est vrai, que quiconque « songera combien la question (des rapports de l'amour d'espérance et de l'amour de charité) est délicate et combien elle est fondamentale, se réjouira de voir Bossuet s'y arrêter et mettre, pour la creuser à fond, tout l'effort de son génie... Ce qui est propre à notre ouvrage, c'est l'effort vigoureux pour aller au fond d'une question difficile; c'est la puissance de logique poussant sa pointe à travers les obstacles, et secondée par une magnifique érudition patristique et théologique; c'est, çà et là, une vue... du mouvement des idées dogmatiques, de leur filiation et de leur histoire; c'est enfin et surtout une maîtrise rare dans la connaissance et le maniement de saint Augustin. »

Pourquoi donc, après de tels aveux, parler « de la grande cause du malaise » qu'on éprouve à lire les *Principes communs de l'oraison chrétienne,* et prétendre la trouver « dans une certaine confusion des idées et dans la façon peu satisfaisante de poser la question », comme si Bossuet n'était pas capable de comprendre et de faire comprendre, mieux que personne au monde, les problèmes les plus ardus de la mystique chrétienne, « alambiqués » et embrouillés par Fénelon, qui ne craignait pas de dire à Bossuet, à Mgr de Noailles, à M. Tronson, épouvantés, qu'il avait « plus appris de Mme Guyon que de tous les docteurs »?

Pourquoi reprocher à Bossuet « de prendre Augustin comme règle unique » et de ne voir dans ce qui s'en écarte « que subtilités et disputes de mots? » — Saint Augustin est « le docteur des docteurs », le maître des maîtres, et il vaut bien comme guide une Mme Guyon, condamnée par l'Église. Du reste, Bossuet fait voir que « la doctrine (d'Augustin) a toujours été constante dans l'Église »; qu'elle est celle des martyrs et de leur temps, celle de Clément d'Alexandrie, celle de saint Denys, celle de saint Basile, celle de saint Grégoire de Nazianze et de saint Grégoire de Nysse, celle de saint Chry-

sostome, celle de Cassien, celle de Théodoret, celle de saint Isidore de Péluse, celle de saint Anselme, celle de saint Bernard, celle de saint Thomas, de saint Bonaventure, de Scot et des autres scolastiques, celle de Suarez et celle de saint François de Sales. L'érudition, chez Bossuet, va de pair avec une vigueur d'argumentation qu'il est plus facile de critiquer que de réfuter.

Le P. de la Broise, l'éloquent auteur de *Bossuet et la Bible,* où il a si bien mis en lumière la sûreté presque impeccable des connaissances bibliques de M. de Meaux, n'a-t-il pas dû frémir en lisant cette phrase de l'un de ses frères en religion : « Au lieu d'une exégèse un peu maussade et d'explications parfois forcées, il aurait, etc. » — Eh quoi ! « un peu maussades », ces pages où respire le plus pur esprit de la Bible, de l'Évangile, de saint Paul, et dont M. Wallon disait, après en avoir pris connaissance en manuscrit : « On y trouve des développements entièrement nouveaux, et toujours cette puissance de raisonnement, cette chaleur de conviction, cette science profonde de l'Écriture et des Pères d'où Bossuet tirait sa force. »

M. l'abbé Margival, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses,* nov.-déc. 1897, estime que les *Principes communs de l'oraison chrétienne* ont, grâce à leur « caractère dogmatique », « une place à part et de tout premier ordre dans l'œuvre presque exclusivement polémique de Bossuet sur le même sujet. On pouvait, par exemple, lui attribuer une théologie quelque peu sèche et en particulier une conception singulièrement étroite de l'Amour de Dieu, quand on le voyait faire de la récompense éternelle le motif *formel* et la raison *précise* de la Charité. Ce second Traité, en faisant de la béatitude un motif simplement *implicite* ou *virtuel* de l'Amour, renfermé dans l'idée de la bonté absolue de Dieu, nous révèle un Bossuet plus compréhensif qu'on ne l'imaginait des objections de ses adversaires, ménageant même à leur doctrine une place dans sa propre doctrine et pratiquant heureusement le précepte de l'apôtre : *Dilatamini et vos.* De même aussi, la condamnation rigoureuse de cette maxime bien connue des mystiques que l'humanité de Jésus-Christ n'est qu'une voie

et un moyen dont on n'a plus que faire, lorsqu'on est arrivé au but qui est Dieu même, pouvait, sans quelques atténuations nécessaires, paraître en désaccord avec l'enseignement de plus d'un maître de la spiritualité ou d'un Père de l'Église; on verra dans ce second Traité qu'il peut y avoir un éloignement légitime pour toutes ces images terrestres qui ne sont que des ombres de la gloire de Dieu, et que « c'est un épurement de la foi qui va tous les jours se démêlant de plus en plus des sens et des raisonnements humains et s'élevant au-dessus d'elle-même ». Enfin, à l'entendre réprouver si absolument la théorie de la *simplicité* de vues et de sentiments dans l'oraison, on pouvait croire qu'il subordonnait la prière à la connaissance explicite des attributs divins ou des personnes de la Trinité et qu'il tendait ainsi à faire prédominer dans son concept du christianisme, sinon la scolastique proprement dite, au moins une dogmatique toute rationnelle, une sorte d'intellectualisme théologique. Ce second Traité nous montre un Bossuet sensiblement autre (1), un Bossuet pénétré de l'idée de l'incompréhensibilité de Dieu et déclarant, en maints passages qu'on pourrait attribuer au libre génie métaphysique de Fénelon, que Dieu est au-dessus de tout être, en dehors de toute catégorie d'existence et que la conception de son essence, à force de s'exténuer pour se faire plus précise, se réduit à un certain rien, un rien qui tient dans l'admiration et le silence. Doctrine apparemment chère à Bossuet, puisqu'elle lui a inspiré quelques vers peu connus, qui ne nous paraissent pas plus qu'à l'éditeur déparer cette théologie :

Plus je pousse vers toi ma sublime pensée,
Plus de ta majesté je la sens surpassée,
Se confondre en elle-même et tomber sans retour.
Je t'approche en tremblant, lumière inaccessible,
Et sans voir dans son fond l'être incompréhensible,
Par un volé perdu, je m'agite à l'entour (2)

(1) Oui, « autre » que se le figurent quelques détracteurs, mais non pas « autre » qu'il a toujours paru à ceux qui étudiaient ses œuvres sans part pris.

(2) Ces vers prouvent que la théologie de Bossuet n'a pas changé.

On voit donc combien le P. Bainvel est peu fondé à dire que ce *Traité* n'apporte « rien ou si peu que rien » d'intéressant et de nouveau sur la question du Quiétisme.

On voit aussi que Bossuet n'a pas eu contre « le pur amour » les préventions que lui prêtent certains de ses adversaires, pour dire qu'il était dans l'erreur tout comme Fénelon. Rien de plus faux.

Que les *Principes communs de l'oraison chrétienne* soient surtout « une œuvre de théologie spéculative et historique », d'accord. Mais Bossuet n'a pas en vain demandé à Dieu « la simplicité et l'onction de sa grâce, dans un ouvrage où il s'agit de parler au cœur plutôt qu'à l'esprit ». — Il parle au cœur, quand il dit, page 47, « qu'il ne faut pas s'en tenir à la simple foi, mais en venir aux affections », et qu'il ajoute : « Dieu ne me révèle la vérité qu'afin que je l'aime et que je l'aime lui-même, puisqu'il est la vérité par essence, etc. » — Il parle au cœur, lorsque, à propos « de la connaissance de nous-mêmes, qui nous est donnée par la foi, et de ce qu'elle met dans l'oraison », ch. XXVI, il dit après saint Augustin : « Je ne suis rien de ce que je vois; je ne suis ni un air subtil, ni une vapeur délicate, ni une flamme épurée et un feu caché, ni une température et une harmonie de qualités réduites et conciliées; je suis quelque chose fait à l'image de Dieu, image d'un Dieu incompréhensible, incompréhensible moi-même à ma manière, dont Dieu peut faire quelque chose de si excellent que moi-même je n'y puis atteindre par ma pensée, etc. » — Il parle au cœur, comme dans les *Méditations sur l'Évangile* et les *Élévations sur les Mystères,* composées, en 1695-96, au moment même où Bossuet, qu'on accuse d'avoir écrit avec trop de hâte les *Principes communs de l'oraison chrétienne,* trouvait le temps de les corriger à plusieurs reprises et d'écrire pour la Visitation de Meaux ces pages merveilleuses sur « Jésus-Christ attendu et Jésus-Christ donné », où il a épanché toutes les tendresses de sa grande âme et laissé couler à flots la source abondante de lyrisme, qui bouillonnait dans son génie.

« Tel qu'il est, dit le P. Bainvel en terminant son étude sur le nouveau traité de Bossuet, l'ouvrage est un écho tout vi-

brant encore des idées que Bossuet soutint aux conférences d'Issy et que Fénelon ne pouvait admettre. » Deux remarques à ce propos. — D'abord, si « tout est vibrant » dans le second traité sur les *États d'oraison,* comment se fait-il qu'on éprouve « du malaise » en le lisant, que la marche y soit « indécise » et le mouvement sans but « déterminé »? — Et puis, si Fénelon « ne pouvait pas admettre » les idées de Bossuet, pourquoi signait-il les *34 Articles d'Issy,* après avoir écrit à Bossuet : « Ma conscience est dans la vôtre... Réglez-moi tout ce que vous voudrez (1)... Il ne me reste toujours qu'à obéir; car ce n'est pas l'homme ni le très grand docteur que je regarde en vous; c'est Dieu (2)... Je n'ai point besoin de longue discussion pour me convaincre. Vous n'avez qu'à me donner ma leçon par écrit; pourvu que vous m'écriviez précisément ce qui est la doctrine de l'Église et les articles dans lesquels je m'en suis écarté, je *m'en tiendrai inviolablement* à cette règle... Traitez-moi comme un *petit écolier* (3). » Pourquoi disait-il à M. de Meaux, le 27 mars 1695, après la signature des *34 Articles :* « Ma docilité et ma reconnaissance à votre égard *s'étendront toujours* à d'autres choses plus importantes (qu'un mémoire sur le Quiétisme). » Pourquoi surtout cette approbation formelle du traité sur les *États d'oraison,* écrite le 18 décembre 1695 : « Je prendrai à votre ouvrage toute la part que vous voudrez bien m'y donner. Je serai ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, mais de témoigner publiquement combien je *révère votre doctrine.* » « Révérer une doctrine, » serait-ce donc « ne pouvoir l'admettre? » Mais le P. Bainvel ne s'arrête pas pour si peu. « Les notions inexactes », dit-il, confuses ou incomplètes, qui se trouvent dans les *Principes communs de l'oraison chrétienne,* nous aident à comprendre que Fénelon fût tenté de se dégager d'une solidarité gênante et d'intervenir pour son compte dans la question. Dès lors, on s'explique mieux sa conduite : et le refus d'approuver le premier traité, et la préparation mystérieuse du

(1) *Lettre* du 12 décembre 1694.
(2) *Lettre* du 16 décembre 1694.
(3) *Lettre* du 16 janvier 1695.

Livre des *Maximes* et toute la controverse qui le suivit, et ce qui empêcha les deux adversaires de s'entendre. Comme il arrive presque toujours, la discussion devait être d'autant plus vive que, de part et d'autre, il y avait du vrai mêlé au faux, du faux mêlé au vrai. »

Qu'il y ait quelques « notions inexactes, confuses » même dans un livre inachevé et dont Bossuet voulait « changer l'ordre » avant de le publier, c'est possible et même nécessaire; les admirateurs de Bossuet ne l'ont jamais cru infaillible. Mais parler « d'une solidarité gênante » pour Fénelon, qui fut « tenté de s'en dégager », c'est oublier, sciemment ou non, ce que M. de Cambrai, avant son sacre, écrivait à M. de Meaux : « J'obéirai de la plénitude du cœur (1). (Est-ce le fait d'un homme gêné?) Ne soyez pas en peine de moi; je suis dans vos mains comme un *petit enfant*... Nous sommes par avance d'accord, de quelque manière que vous décidiez. » Fut-elle jamais « gênante », la « solidarité » du « petit enfant » avec son père, du « petit écolier » avec le maître qu'il « conjure de l'aimer toujours », en « essayant sa docilité, sans l'épargner (2)? »

Si Fénelon « intervint pour son compte dans la question », s'il « refusa d'approuver le premier traité », ce ne fut certainement pas à cause du second, qu'il ne connut jamais et qui, par conséquent, « n'explique » en rien « sa conduite ». — Cette conduite a de tout autres motifs, qu'il en coûte à un ami de Fénelon d'avouer et de reconnaître, mais que l'impartiale histoire nous oblige de rappeler à qui les oublie. Lorsque Bossuet, en 1696, eut envoyé à M. de Cambrai son manuscrit de l'*Instruction sur les États d'oraison, Premier traité*, M. de Cambrai qui, le 24 mai, disait « n'avoir dans le cœur que respect, zèle et tendresse » pour M. de Meaux, écrivit, le 24 juillet, au duc de Chevreuse : « J'ai entrevu à la simple ouverture des cahiers de M. de Meaux, sans les lire, des citations du *Moyen court* à la marge. C'est ce qui me met hors d'état de pouvoir l'approuver. » La déclaration est explicite,

(1) *Lettre* du 8 mars 1695.
(2) *Lettres* du 16 déc. 1694 et du 7 déc. 1695.

formelle, et l'on y reconnaît bien l'homme qui disait « avoir plus appris de Mme Guyon que de tous les docteurs », y compris, bien entendu, celui dont il se disait naguère « le petit écolier, le petit enfant ». — Que le P. Bainvel concilie, s'il le peut, la lettre du 24 juillet 1696 avec la déclaration du 24 juin 1694 : « Je suis prêt à souscrire à toutes les condamnations que l'Église fera *des personnes, sans aucune* exception », et avec la lettre du 6 novembre 1694, où l'abbé de Fénelon disait à M. Tronson : « En tout cela, il ne s'agit point de Mme Guyon, *que je compte pour morte, ou comme si elle n'avait jamais été.* » Pour nous, nous voyons dans ces deux lettres la preuve de la mobilité étrange, de la nature fuyante et insaisissable de Fénelon. « Mon fond m'échappe, écrivait-il à la duchesse de Mortemart; il me paraît changer à toute heure. Je ne saurais guère rien dire qui ne me paraisse faux un moment après. Le défaut subsistant et facile à dire, c'est que je tiens à moi et que l'amour-propre me décide souvent. »

L'amour-propre « décida » certainement M. de Cambrai à « la préparation mystérieuse du livre des *Maximes* », que connaissaient pourtant et les Chevreuse, et les Beauvilliers, et, comme dit Saint Simon, tout « le petit troupeau », dont Fénelon était le pasteur admiré. Le vénérable curé de Saint-Sulpice, à qui les *Maximes des Saints,* communiquées en manuscrit, avaient « fait peur », déclarait, le 21 janvier 1697, que, si Bossuet et Fénelon « en venaient à écrire ou éclater l'un contre l'autre, cela ferait un *grand scandale, qui retomberait assurément sur Mgr de Cambrai* ». Mgr de Noailles, devenu archevêque de Paris, fit aussi tout son possible pour empêcher Fénelon de publier les *Maximes* et de provoquer ainsi une « controverse », que « n'explique » pas du tout un traité qui n'a pas vu le jour.

« J'avoue, écrit M. de Paris à M. de Cambrai, que vous me fîtes confidence de votre dessein. Nierez-vous, Monseigneur, que *j'en fus effrayé?* Nierez-vous que je n'aie employé les plus fortes raisons *pour vous en dissuader?* Vous voyant *inflexible* et d'un caractère à n'avoir pas besoin de ma permission pour imprimer, je vous conjurai de laisser passer le livre de M. de Meaux avant le vôtre. Je voulais prévenir par

là le *scandale que vous causeriez*, si vous avanciez une doctrine contraire à celle de ce prélat et qu'il fût obligé de combattre. Vous m'accordâtes ce que je vous demandais. Vous me promîtes positivement de ne rien mettre dans votre livre qui fût contraire à la doctrine de M. de Meaux. » Cette promesse, hélas! Fénelon ne devait pas plus la tenir que celle qu'il avait faite, l'avant-veille de son sacre, en « baisant la main » de Bossuet et en la « prenant à témoin qu'il n'aurait jamais d'autre doctrine que la sienne ».

Pourquoi nous obliger à rappeler des événements si peu honorables pour Fénelon? Il valait mieux le laisser « dormir dans sa mémoire harmonieuse », comme parle le P. Lacordaire, que le mêler à l'appréciation d'un livre où « Fénelon n'est pas encore en cause », ainsi que l'avoue le P. Bainvel lui-même. — Pourquoi, d'ailleurs, mettre sur le même pied la doctrine de Bossuet et celle de Fénelon, en disant que « de part et d'autre, il y avait du vrai mêlé au faux, du faux mêlé au vrai »? Est-ce que l'*Instruction sur les États d'oraison, premier traité*, n'a pas été approuvée par un *Bref* d'Innocent XII, du 6 mai 1697, tandis que les *Maximes des Saints* ont été formellement condamnées par un *Bref* du même Pape, le 12 mars 1699? Une doctrine confirmée par l'Église dans son ensemble, sinon dans tous ses détails, ne saurait décidément aller de pair avec la doctrine d'un livre d'où cette même Église a tiré 23 propositions qu'elle déclare *téméraires, scandaleuses, mal sonnantes, offensant les oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique, et même erronées respectivement* (1).

(1) On trouvera pour le moins étrange que, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1895, p. 278, un ecclésiastique écrive : « M. Crouslé ne croit pas que la soumission de Fénelon au jugement qui condamnait son livre ait été complète, et il a raison : l'archevêque de Cambrai *a réprouvé son ouvrage, mais il n'a rien rétracté de sa doctrine*. Mais j'ajoute que c'était son *droit strict*, étant donnés les termes de la censure et la forme adoptée pour le bref. » — Eh quoi! quand Rome condamne comme « téméraires, scandaleuses, pernicieuses », vingt-trois propositions, on a « le droit strict » de ne pas « rétracter la doctrine » qu'elles expriment, sous prétexte qu'il n'y a pas eu de « canons définissant ce qu'il fallait croire en cette matière »! Évidemment, Fénelon n'était pas « hérétique »; mais, sans l'être, manquait gravement à la soumission due à l'Église.

Mais laissons ces souvenirs douloureux de l'erreur passagère et momentanée d'un grand et beau génie comme l'archevêque de Cambrai, ce grand charmeur, aux séductions duquel on ne résiste pas plus depuis sa mort que de son vivant. Il lui manquait, avec le suprême bon sens de son illustre rival et le parfait équilibre de toutes les facultés, la connaissance profonde de l'Écriture, des saints Pères et de la Tradition, dans laquelle M. de Meaux se retranchait comme dans une citadelle inexpugnable.

C'est grâce à cette inspiration biblique et patrologique que les *Principes communs de l'oraison chrétienne*, — explication et développement magnifique des *34 Articles d'Issy*, — tiendront une place fort honorable parmi les chefs-d'œuvre de notre grand Bossuet, « l'homme de tous les talents et de toutes les sciences ». Quoique inachevé, le livre porte « la griffe du lion », et le style a cette netteté lumineuse, cette vigueur, cette plénitude, cette onction, ce je ne sais quoi d'incomparable, qu'on n'admirera jamais assez dans les œuvres de celui dont Sainte-Beuve disait que « sa gloire est devenue l'une des religions de la France ».

Honneur donc à M. Levesque d'avoir si bien su comprendre, recueillir et publier un livre tel que Bossuet seul pouvait en faire! Méconnu par le cardinal de Bausset, qui n'y avait « rien trouvé d'important », il avait été apprécié à sa juste valeur par M. Gosselin et M. Wallon, et il est sûr désormais de passer à la postérité, admirable et immortel, comme les *Méditations sur l'Évangile*, les *Élévations sur les Mystères*, et le *Premier traité* de l'*Instruction sur les États d'oraison*, dont il est le contemporain et le très digne frère.

1897-1900.

V

Bossuet et la Bible (1).

Lorsque le R. P. de la Broise eut été reçu docteur ès lettres à la Sorbonne, le 14 avril 1891 — avec sa thèse latine *Mamertini Claudiani vita ejusque doctrina de animâ hominis* et sa thèse française *Bossuet et la Bible*, — le collaborateur de la *Revue de l'enseignement secondaire et supérieur* qui signe P. et qui n'est autre que M. Perrens, inspecteur de l'Académie de Paris, auteur d'une *Histoire de Florence*, très dur en général pour tout ce qui touche de près ou de loin au clergé et à la religion catholique, ne put s'empêcher de reconnaître que « la soutenance du R. P. de la Broise avait été *exceptionnellement brillante*... Le R. P. de la Broise, ajoutait-il, a un remarquable talent d'écrivain et plus encore d'orateur. Il a *charmé* la vieille Sorbonne. »

Ces déclarations ont d'autant plus de prix qu'elles émanent d'un homme qui trouve que la Faculté, à force de vouloir être impartiale, finit par être quelque peu partiale... en faveur des Jésuites (!!!) (2); qui appelle étroit et exclusif le point de vue de Bossuet; que les mots de croyance, de religion, de divin, mettent hors de lui, et qui se plaît à cribler d'épigrammes défraîchies même des universitaires comme M. Imbert de la Tour, parce qu'il a été « élevé dans le giron

(1) *Étude d'après les documents originaux*, par le P. de la Broise, S. J., 1 vol. in-8° de LII-455 pages. (Paris, Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte.)

(2) Le P. Delaporte avait été reçu docteur quelque temps avant le P. de la Broise, avec une thèse sur *le Merveilleux dans la littérature française sous Louis XIV*.

de l'Église », et M. Léon Bénard, parce qu'il a dédié sa thèse à un ecclésiastique (1).

Les professeurs de la Sorbonne n'ont été que justes en félicitant le R. P. de la Broise et en le proclamant docteur à l'unanimité des suffrages. Son travail sur *Bossuet et la Bible* mérite d'être placé à côté de la belle *Histoire critique de la prédication de Bossuet,* par M. l'abbé Lebarq (2), qui recevait naguère, à l'Académie, l'honneur si bien mérité d'un premier prix Montyon (3). C'est une étude fortement *documentée,* comme on dit aujourd'hui, faite d'après une *excellente méthode,* et qui donne, en partie du moins, le *secret du génie de Bossuet,* puisqu'elle met en pleine lumière la principale cause sous l'influence de laquelle il s'est si admirablement développé.

I

Le P. de la Broise a réellement le droit d'affirmer, comme il le fait dans la *Préface* de son livre, que « la matière en a été recueillie dans les *documents de tout genre* que nous possédons sur Bossuet ».

Ainsi, il a su mettre à contribution tous les renseignements laissés par les contemporains du grand évêque de Meaux et tous les travaux les plus récents où l'on raconte sa vie, où l'on apprécie son talent et ses œuvres. — Il cite, contrôle et corrige au besoin les *Mémoires* et le *Journal* de l'abbé Ledieu (4), qui écrivait parfois d'après des ouï-dire; l'*Histoire de Jacques-Bénigne Bossuet,* par Levesque de Burigny, publiée à Bruxelles et à Paris en 1761, et qu'a fait complètement oublier l'*Histoire de Bossuet* par le cardinal de Bausset (5); les *Études sur les Sermons de Bossuet,* de l'abbé Vaillant (6);

(1) *L'Enseignement chrétien,* n° du 16 juillet 1891.

(2) Un volume in-8°, 1889. Lille, Desclée.

(3) *Rapport* de M. l'abbé Pagis à la rentrée de l'Institut catholique de Paris (*le Monde,* 4 décembre 1891).

(4) 4 volumes in-8° publiés par l'abbé Guettée (Paris, Didier, 1856-57).

(5) 4 volumes in-8° parus en 1814.

(6) 1851. Voir Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi* de l'année 1851.

les *Études critiques* de M. Gandar sur *Bossuet orateur* (1); les travaux savants, mais d'un style bizarre, de Floquet, sur la *Vie de Bossuet* jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin (1627-1670) (2), et sur *Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la cour* (3); l'*Histoire de Jacques-Bénigne Bossuet et de ses Œuvres*, par l'abbé Réaume (4), livre où respire la passion antigallicane; enfin l'*Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, par l'abbé Lebarq, qui a définitivement fixé, d'après l'orthographe, l'écriture et les faits historiques, la date de presque tous les *Sermons* de l'évêque de Meaux. Il n'y a guère que la *Notice biographique sur Bossuet*, publiée par M. P. Faugère dans le tome II des *Écrits inédits de Saint-Simon*, qui ait échappé au P. de la Broise, ou que, du moins, il n'ait pas citée; cependant, malgré quelques erreurs de dates et de noms, elle contient une remarquable appréciation du caractère de Bossuet, « doux, humain, affable, de facile accès..., gai, poli, ne faisant sentir jamais aucune espèce de supériorité à personne..., et auquel il ne manque que quelques siècles d'antiquité pour être un des plus illustres, des plus cités et des plus révérés Pères de l'Église (5) ». — En dehors de ces travaux biographiques et des manuscrits que possèdent les bibliothèques publiques ou privées, dont le P. de la Broise a fouillé les coins et les recoins, il connaît à fond toutes les études littéraires auxquelles ont donné lieu les œuvres oratoires, historiques, philosophiques, théologiques et ascétiques de Bossuet, depuis l'abbé Maury (6), Villemain, Patin, Saint-Marc-Girardin, jusqu'à Silvestre de Saci, Nisard, Sainte-Beuve (7), l'abbé

(1) 1 volume in-12, 3e édition (Didier).

(2) 3 volumes in-8°, Didot, 1855.

(3) 1 volume in-8°, Didot, 1864.

(4) 3 volumes in-8°, Vivès, 1869-70.

(5) Il est intéressant de comparer ce portrait de Bossuet par Saint-Simon avec le fameux portrait de Fénelon du même auteur. — Le P. de la Broise aurait pu s'en servir à propos de la querelle du Quiétisme.

(6) *Discours préliminaire, pour servir de préface à la première édition des Sermons de Bossuet.*

(7) *Causeries du Lundi*, t. XII, 2 articles; *Nouveaux Lundis*, t. IX, et *Port-Royal*.

Hurel (1), M. Gazier et M. Brunetière, dont il cite un article remarquable à propos de l'*Histoire du peuple d'Israël* (2), où le célèbre critique de la *Revue des Deux-Mondes* développe cette pensée que toute la civilisation vient de la Judée, de la Grèce et de Rome, et montre ainsi l'auteur de l'*Histoire universelle* justifié sur ce point même par la science indépendante.

Ce que le P. de la Broise a encore consulté, ce sont les ouvrages dans lesquels Bossuet étudiait la Bible, les traductions et les commentaires publiés au XVIe et au XVIIe siècle, la *Bible* de Vatable, la *Traduction de l'Ancien et du Nouveau Testament* de Saci et de MM. de Port-Royal, ou la *Version de Mons* (3), comme on l'appelait, les *Traductions de l'Ancien et du Nouveau Testament*, par le P. Amelotte, de l'Oratoire, par Godeau, évêque de Vence, par le P. Bouhours, la *Version de Trévoux* (4), les textes hébraïques que Bossuet apprit à lire entre quarante et cinquante ans, très probablement à l'époque de son préceptorat (5), l'ouvrage d'Ussérius sur la chronologie (6), les travaux de Scaliger et du P. Petau, et même l'in-folio beaucoup moins connu du docte Génébrard (7), ou les Commentaires de Ménochius (8), d'Estius (9) et de Grotius (10), dont on se servait au collège de Navarre au moment où le jeune élève de Nicolas Cornet y apprenait la théologie et les saintes Lettres (1642-1652).

Mais le P. de la Broise a surtout étudié, avec le plus grand soin, les *Œuvres* elles-mêmes de l'évêque de Meaux, en particulier celles que l'on connaît le moins, comme les *Modèles d'écriture* et les *Sentences pour Monseigneur le Dauphin*

(1) *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV.*

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1889.

(3) Il y a 25 volumes pour l'*Ancien Testament* et 11 pour le *Nouveau* : ils ont paru à *Mons*.

(4) C'est celle de Richard Simon.

(5) Voir Floquet, *Bossuet précepteur*, p. 450.

(6) *Annales Veteris Testamenti*, 1650.

(7) *Chronologiæ libri quatuor*, 1580.

(8) 2 volumes in-folio, 1630.

(9) 1 volume in-folio, 1614 et 1640.

(10) 6 volumes in-folio, 1644-1650.

choisies par Monseigneur l'évêque de Condom, l'*Histoire de France*, le *Catéchisme de Meaux*, la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, les *Élévations sur les Mystères* et les *Méditations sur l'Évangile*, qui comptent, dit M. Lanson (1), « parmi les plus excellents livres d'édification qu'on ait jamais écrits », la *Préparation à la mort*, le *Traité de la Concupiscence*, le *Discours sur la vie cachée en Dieu*, les *Lettres* de direction au maréchal de Bellefonds, à Mme d'Albert, à la sœur Cornuau, l'*Explication de l'Apocalypse*, les *Commentaires sur les Psaumes et les Livres sapientiaux*, dont les critiques s'étaient jusqu'ici si peu occupés, en étudiant l'œuvre du dernier des « Pères de l'Église ».

« C'était trop peu, dit le P. de la Broise, de lire [les *Œuvres* de Bossuet] dans les meilleures éditions (2) : il a fallu souvent recourir aux manuscrits, non seulement pour être plus sûr du texte de l'auteur, mais encore pour mieux saisir sa pensée et pénétrer, pour ainsi dire, plus avant dans son âme. Premiers confidents de Bossuet, témoins intimes du labeur de sa composition, les manuscrits de ses livres ou de ses discours et les feuilles inédites où il réunissait les textes de l'Écriture et les notes diverses dont il comptait se servir, nous donnent, sur ses habitudes intellectuelles et sur ses méthodes de travail, des renseignements qu'on demanderait en vain aux éditions les plus consciencieuses. »

Le P. de la Broise donne en *Appendice*, à la fin de son ouvrage, *une feuille de notes prises par Bossuet* et qui témoignent de ses connaissances hébraïques; ce document précieux a été imprimé de façon à rendre aussi fidèlement que possible la physionomie du manuscrit où Bossuet a recueilli et vérifié, sur le texte original de la Bible, des passages relatifs au culte de Dieu. Pourtant, une reproduction photographique aurait encore mieux initié les lecteurs aux secrets du travail du grand évêque.

Outre les manuscrits conservés aux Archives nationales, le

(1) *Bossuet*, p. 491.

(2) Il a choisi de préférence l'édition de M. l'abbé Guillaume, professeur au grand séminaire de Verdun : 10 vol. grand in-8°, 2e édit., 1885, Paris, Berche et Tralin.

P. de la Broise en a consulté d'autres appartenant à des collections particulières, par exemple aux *Cartons* de la bibliothèque du grand séminaire de Meaux et à la collection de Floquet, à Formentin (Calvados). La pièce la plus importante de cette collection est la fameuse *Bible du Concile.*

Pour comprendre toute la valeur de ce document, il faut se rappeler le préceptorat de Bossuet (1670-1681) et la formation de ce qu'on a nommé le *Petit Concile.* Plusieurs ecclésiastiques et quelques savants laïques, occupant des emplois à la cour ou à Paris, aimaient à discuter entre eux des questions d'Écriture sainte et de théologie. C'était trop peu d'en parler en se promenant sous les ombrages de Saint-Germain, ou à Versailles, dans « l'allée des philosophes »; on se réunit bientôt à jours fixes dans les appartements mêmes de Bossuet, et depuis le premier dimanche de l'Avent 1673 jusqu'en 1681 et même au delà, on étudia ensemble les Livres Saints. La cour appela « Concile » cette réunion; on disait les « Pères du Concile »; on se servait même, pour désigner les séculiers qui en étaient membres, du terme de « Pères laïques ». La Bruyère, Pellisson, Caton de Court portaient ce titre à côté de théologiens et d'érudits comme Huet, Fénelon, Mabillon, Gallois, et d'orientalistes — on disait au Concile des *rabbins* — comme l'abbé Renaudot, Barthélemy d'Herbelot, les deux frères Veil. Bossuet était « le Père grec », le président, et l'abbé Fleury, le secrétaire du Concile. L'évêque de Condom entreprit alors une lecture suivie et approfondie de la Bible; il voulut essayer, non plus seulement de « s'éclairer là où l'esprit souffre », mais de résoudre par ordre les difficultés de l'Écriture. Il étudia la Bible d'après une méthode scientifique, avec le dessein d'en publier un Commentaire, et si nous n'avons pas ce Commentaire dont il parlait dans une lettre au clergé de Meaux (1), il nous reste du moins la *Bible du Concile* (2), qui porte en marge des annota-

(1) *Epistola ad Clerum Meldensem,* en tête des *Psaumes.*

(2) Acquise autrefois par M. Floquet, elle a été conservée après sa mort dans sa famille. — Depuis lors, elle est tombée entre les mains d'un libraire de Paris, qui refusait d'en donner communication sans la vendre et

tions faites pendant les réunions de la docte assemblée et dont un certain nombre sont de la main même de Bossuet (1) : s'il n'a pas *dicté* les autres (2), « elles sont le fruit d'une collaboration où il tenait la première place ». Il semble bien que nous avons la rédaction de Bossuet lui-même dans les *Préfaces* que renferme le précieux volume. Il y en a cinq principales : sur Job, sur Isaïe, sur Daniel, sur Osée et sur le Nouveau Testament. M. l'abbé Lebarq a édité, dans l'*Appendice* de son *Histoire critique*, la *préface* du Nouveau Testament; le P. de la Broise publie également en *Appendice* toute la *préface* sur Job et la *préface* sur Daniel presque entière.

Ce sont là de bien précieux documents, et quand il s'agit d'un homme comme Bossuet, il y a un grand mérite à le faire mieux connaître : ce mérite est celui du P. de la Broise, qui, sans doute, veut appliquer aux *Œuvres* de l'évêque de Meaux cette parole de nos saints Livres : « Que la plus petite parcelle de ces dons du génie ne m'échappe pas : *particula boni doni non me prætereat* ».

II

Si les sources auxquelles a puisé l'auteur de *Bossuet et la Bible* sont aussi sûres que variées et abondantes, la *méthode* avec laquelle il emploie les innombrables documents dont sa thèse est remplie, semble peut-être encore plus remarquable que sa vaste érudition.

Combien de questions ne fait pas naître ce titre : *Bossuet et la Bible!* — Quelles études Bossuet a-t-il consacrées à ce livre divin, depuis le jour où, à l'âge de quatorze ou quinze ans, il ouvrit pour la première fois l'Écriture Sainte, dans le cabinet de travail de son père et « y trouva un goût et une

qui en demandait 10.000 francs en 1892. Ce M. Damascène Morgand, passage des Panoramas, la possède-t-il encore ?

(1) Le Commentaire, entièrement écrit de la main de Bossuet, va de la page 673 à 676 de la Bible de Vitré : *Daniel*.

(2) Floquet soutient d'après Le Dieu qu'il les a dictées : le P. de la Broise est d'un avis différent.

sublimité qui la lui firent préférer à tout ce qu'il avait lu (1) », jusqu'au moment où, dans sa dernière maladie, il se faisait lire par ceux qui l'approchaient « presque tout le Nouveau Testament et plus de soixante fois l'Évangile de saint Jean, particulièrement le dix-septième chapitre » (2), réalisant ainsi le vœu qu'il avait exprimé dans une lettre à son clergé « de vieillir et de mourir dans l'étude des saints Livres : *in his consenescere, his immori, summa votorum est* (3)? — Quelles ont été les méthodes de Bossuet dans l'étude de l'Écriture Sainte, et sur quels témoignages, sur quelles pièces peut-on le juger, en dehors des *Œuvres apocryphes* publiées en 1748 (4) et des *Fragments inédits* faussement attribués à Bossuet en 1880 (5)? — Comment Bossuet a-t-il compris et traduit la Bible? Quelle est sa règle suprême, celle par laquelle il diffère le plus des traducteurs du grand siècle, Saci, Amelotte, Godeau, Bouhours, Richard Simon? — Quels secours Bossuet a-t-il tirés de la Bible, et, puisqu'il déclare lui-même, dans l'*Écrit composé pour le cardinal de Bouillon,* que, pour devenir orateur ou écrivain, il y a « deux choses à faire principalement : *former le style, apprendre les choses* », comment s'est-il servi de la Bible pour *former son style,* et se créer une langue profondément biblique, aussi bien que pour *apprendre les choses* dont il a fait le fond de ses magnifiques discours et de ses autres admirables ouvrages? — Quelle part occupe la Bible dans sa prédication, dans le choix du sujet, la division des parties, les preuves et les développements du discours? — Que doivent à la Bible les ouvrages de Bossuet éducateur et en particulier le *Discours sur l'histoire universelle* et la *Politique tirée de l'Écriture sainte?* — Quel est le caractère biblique de l'as-

(1) Le Dieu, *Mémoires,* t. I, p. 12 et 13. — Le même fait est rapporté dans l'*Oraison funèbre* de Bossuet par le P. de La Rue.

(2) *Relation de la mort de Bossuet,* écrite par l'abbé de Saint-André et publiée par l'abbé Guettée à la suite des *Mémoires* de Le Dieu.

(3) *Epistola ad Clerum Meldensem,* en tête des *Psaumes.*

(4) *Recueil de lettres et opuscules* contenant des *notes sur saint Luc et sur saint Jean.*

(5) *Revue des sciences ecclésiastiques,* nos de mai, juin, août 1880, et article de M. l'abbé Vacant, 1882, même *Revue.*

cétisme de Bossuet, de ses *Élévations*, de ses *Méditations* et de ses *Lettres* de direction? — Quel usage Bossuet a-t-il fait de la Bible dans ses polémiques contre le P. Caffaro (1), les Jansénistes, les Protestants, Fénelon, le docteur Coulau (2) et Richard Simon? — Que faut-il penser enfin des ouvrages où Bossuet a lui-même commenté l'Écriture sainte et de ses querelles avec les autres interprètes et traducteurs de la Bible?

Voilà le vaste programme que s'est tracé le P. de la Broise et qu'il a rempli avec autant de science que de clarté, ne touchant que par allusions aux détails déjà connus, insistant sur ceux qu'il révèle pour la première fois au public.

Ainsi, comme ce qui concerne les *études bibliques* de Bossuet au collège de Navarre de 1642 à 1652, à Metz de 1652 à 1659, à Paris de 1659 à 1670, à la cour de 1670 à 1681, et à Meaux de 1682 à 1704, était déjà connu par les *Mémoires* de l'abbé Le Dieu, les travaux du cardinal de Bausset et de Floquet (*De Bossuet inspiré par les Livres Saints*), le P. de la Broise se contente de compléter et de rectifier sur quelques points les informations de ses devanciers, d'après la *Réformation de l'Université de Paris* (1601), l'*Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle*, par M. C. Jourdain, et surtout d'après la *Bible du Concile* et les Cartons du Grand Séminaire de Meaux.

Ainsi encore, pour la fameuse *querelle du Quiétisme*, l'auteur de *Bossuet et la Bible* mentionne simplement les principaux ouvrages de Bossuet sur cette affaire et la Correspondance qui s'y rapporte : Correspondance très intéressante pour l'historien, parce qu'on y voit souvent la politique côtoyer la théologie, mais sans rapport direct avec le but que se propose le P. de la Broise. Il ne refait donc pas l'histoire de cette Querelle, que le cardinal de Bausset a racontée deux fois, d'une manière, il est vrai, fort différente dans son *His-*

(1) Il s'agit des *Maximes et réflexions sur la comédie*, que Bossuet opposa en 1694 à la *Lettre d'un théologien*, publiée en tête des *Œuvres* de Boursault. — Il n'est pas d'ouvrage de Bossuet où le souvenir constant de l'Écriture donne à sa parole plus de force et de gravité que dans celui-ci.

(2) Il avait fait un livre pour prouver que beaucoup de peuples anciens ont eu la connaissance du vrai Dieu.

toire de Fénelon (1) et dans son *Histoire de Bossuet* (2), et que M. A. Bonnel, mort professeur aux Facultés catholiques de Lyon, semble avoir résumée d'une façon définitive dans son beau livre *De la Controverse de Bossuet et de Fénelon sur le Quiétisme :* il montre seulement que Fénelon cite parfois l'Écriture en homme d'esprit, tandis que Bossuet la connaît et l'interprète toujours en docteur; que Fénelon est ingénieux et trouve mille moyens d'excuser les nouveautés des mystiques, d'interpréter leur langage étrange, tandis que Bossuet coupe court aux subtilités et déclare que ces expressions et ces exagérations sont à mettre avec « les profanes nouveautés de langage que saint Paul défend »; que Fénelon, tant que dure la lutte, semble toujours céder et reprend toujours ce qu'il a paru donner, habile à « vous ôter tout à coup, avec une souplesse inconcevable, la vérité qu'il vous aura mise devant les yeux » (3), au lieu que Bossuet oppose à la tactique de son adversaire l'immobilité de la doctrine et de la vérité, répond à Fénelon, tout en louant « la vivacité et les douces insinuations de son éloquence » (4), qu'il s'est contredit et qu'il a dû le faire; « car saint Paul enseigne que l'erreur est condamnée à se contredire elle-même ». Voilà comment l'illustre évêque de Meaux, appuyé sur l'Écriture, semble reprendre ses adversaires d'un ton de maître, avec la « parole impérieuse et dominante » d'un triomphateur. Est-ce « habitude de vaincre », ainsi que le lui écrivait Leibniz, le 3 septembre 1700? C'est plutôt habitude de se servir des termes de l'Écriture et de « se donner de l'autorité en faisant parler Dieu », comme il le disait lui-même au cardinal de Bouillon, neveu de Turenne.

N'est-ce pas pour avoir oublié toutes ces choses, remises en lumière par le P. de la Broise, que l'on a tant parlé de l'*âpreté* avec laquelle Bossuet a poursuivi Fénelon et que l'on a reproché à l'évêque de Meaux cette *dureté de langage* et ce *zèle austère* que l'Esprit de Dieu inspirait aux prophètes

(1) Publiée en 1808-1809, 4 vol. in-8°.

(2) Publiée en 1814, 4 vol. in-8°.

(3) *Remarques sur la Réponse à la Relation sur le Quiétisme*

(4) *Réponse de Mgr l'évêque de Meaux à quatre lettres de Mgr l'archevêque de Cambrai.*

d'Israël contre les pires ennemis de Jéhovah? Ce qui est dur dans Bossuet, ce qui est inflexible et impitoyable, ce n'est pas l'homme, que tous ces contemporains nous représentent comme « le plus doux qui ait jamais été mis à la cour »(1) : c'est le raisonnement, c'est la logique, c'est la foi sereine et inébranlable. Fénelon jette des cris de victime toutes les fois qu'il se sent touché par un argument péremptoire, comme font ces personnes à qui la logique, quand elle les contrarie, produit l'effet d'une insulte. Où Fénelon n'a pas de réplique, il crie à l'outrage, à la cruauté. Bossuet, lui (ses Lettres en font foi), n'a eu d'autre souci que celui de la vérité. S'il estimait « qu'il y allait de toute la religion », faut-il s'étonner qu'il ait frappé fort? N'a-t-il pas assez ménagé Fénelon pendant plus de quatre ans qu'il a travaillé à le détacher de Mme Guyon? N'en a-t-il pas obtenu toutes les soumissions jusqu'à ce que celui-ci fût archevêque de Cambrai? et n'avait-il pas lieu de se croire trompé, quand, à la place de cet abbé si souple et si abandonné à sa conduite qu'il voulut être sacré par lui, il eut affaire à un archevêque opiniâtre et défiant, qui se faisait une arme de la bonté même avec laquelle on l'avait traité? Enfin, Bossuet a paru accabler sans pitié son adversaire, parce qu'il publiait livre sur livre contre lui; mais ceux qui s'apitoyaient sur Fénelon ne voyaient pas qu'à Rome il produisait défense sur défense et que toute la différence entre les deux adversaires était que l'un agissait au grand jour et l'autre jouait double jeu, victime résignée en France, contradicteur obstiné à Rome. Pourquoi reprocher à Bossuet d'avoir fait intervenir Louis XIV dans une affaire où le grand roi agit tout seul, sans être sollicité par M. de Meaux? Ne serait-il pas temps aussi, comme le dit M. Lanson (2), de laisser de côté « la *légende* des emportements, de la dureté, de la superbe de Bossuet, de la douceur, de la candeur, de l'humilité de Fénelon (3)? »

(1) Ce sont les paroles de Mme de la Fayette, confirmées par celles du frère de Colbert, évêque de Luçon, et par le témoignage de l'abbé Le Dieu et de Saint-Simon, qui lui trouvait « une douceur charmante ».

(2) *Bossuet*, p. 380.

(3) Cela n'empêche pas Fénelon d'avoir été, malgré tout, « une des plus

Il faut reconnaître que le P. de la Broise ne tire pas toutes ces conclusions de la querelle du Quiétisme; mais elles découlent naturellement de ce qu'il affirme à propos du rôle de Bossuet, « défenseur incorruptible de la parole de Dieu » (1).

Il passe rapidement sur les luttes de Bossuet contre les Jansénistes, sur sa défense du gallicanisme, sur ses controverses avec les Protestants depuis la *Réfutation du catéchisme de Paul Ferri* (1655) jusqu'à la conférence avec Claude, la correspondance avec Leibniz et l'*Histoire des Variations*, parce que ce sont là des choses déjà traitées par d'autres. Mais il insiste sur la question moins connue des rites chinois à la Sorbonne, et il donne à ce propos l'un des paragraphes les plus intéressants de sa thèse : *Une Polémique sur la science des religions*. — Il y a de semblables polémiques à l'heure actuelle : on n'a, pour s'en convaincre, qu'à ouvrir la *Revue* libre-penseuse *de l'histoire des religions* et la *Revue* catholique *des Religions*.

Le P. de la Broise consacre un grand chapitre à la controverse entre Bossuet et Richard Simon, parce que d'abord elle roule tout entière sur l'Écriture, et parce qu'ensuite cette longue querelle qui, avec des alternatives d'apaisement et de vivacité, se prolongea durant plus de vingt-cinq ans, n'avait pas encore été racontée complètement et avec ordre, ni appréciée d'une manière tout à fait impartiale. — Le cardinal de Bausset l'avait surtout étudiée d'après Bossuet (2), sans tenir suffisamment compte des documents que renferment les Œuvres et les Lettres de son adversaire. M. Réaume n'a rien ajouté à Bausset sur cette question. Floquet, dont les *Études* sur Bossuet s'arrêtent en 1681, n'a décrit que le premier combat. M. Bernus, dans une thèse présentée en 1869 à

belles âmes » qui aient jamais existé, et M. Lanson manque de respect à la vérité en même temps qu'à Fénelon, quand il dit que l'illustre prélat « avait tous les manèges, toutes les habiletés d'une grande coquette, que Célimène n'entend pas mieux l'art de ne dire ni oui ni non, et qu'il condamna son livre par *obéissance*, qu'il *n'adhéra pas* à la condamnation du 12 mars 1699, qu'il l'embrassa comme une croix, etc. ».

(1) *Bossuet et la Bible*, p. 234.

(2) Il n'a pourtant pas profité de toutes les indications fournies par Bossuet.

la Faculté protestante du canton de Vaud, s'est borné, lui aussi, à l'*Histoire critique du Vieux Testament* (1). — Le P. de la Broise raconte d'une façon vraiment neuve et piquante, d'après le *Mémoire de la Reynie à Bossuet* et d'autres documents de l'époque, les antécédents de l'oratorien Richard Simon, sa brouille avec Port-Royal, son alliance avec les protestants, que Bossuet lui reprochera vivement, la manière dont celui-ci empêcha la publication en France de l'*Histoire critique du Vieux Testament* (1678), la proposition qu'il fit d'une édition corrigée qui ne put paraître, ses projets pour occuper Richard Simon à des travaux moins dangereux, l'histoire des éditions de l'*Histoire critique du Vieux Testament* à l'étranger (1685), celle de l'*Histoire critique du texte* (1689), de l'*Histoire critique des Versions du Nouveau Testament* (1690), de l'*Histoire critique des Commentateurs du Nouveau Testament* (1693), qui décida Bossuet à entreprendre la *Défense de la Tradition et des saints Pères,* la publication de la *Version de Trévoux* (*Nouveau Testament,* 1702), pour laquelle Bossuet demandait des corrections que Richard Simon n'accepta pas, — ce qui amena l'interdiction de son ouvrage d'abord par le cardinal de Noailles (1702), puis par Bossuet (1703). « Il faut le laisser mourir, il n'ira pas loin », aurait dit Richard Simon en parlant du vieil évêque (2), qui mourut en effet le 12 avril 1704.

Rien de plus opposé que l'esprit et le caractère des deux combattants, dont l'un, Bossuet, s'appuie toujours sur l'antiquité et aime à sentir 6000 ans derrière lui, dont l'autre, Richard Simon, discute l'antiquité, quand il ne la méprise pas. De là le portrait du *critique* par Bossuet et le portrait du *docteur* par Richard Simon. — Le *critique* « croit pouvoir imposer au monde et décider sur la foi et la théologie par le grec ou par l'hébreu dont il se vante... Il s'imagine fermer la bouche aux contredisants, dès qu'il allègue un hébraïsme ou un hellénisme... L'esprit critique rend les hommes déterminatifs... Autant de paroles, autant d'arrêts. Il ne faut point

(1) *Richard Simon et son Histoire critique du Vieux Testament.*
(2) Le Dieu écrit : « On assure que R. Simon a dit... »

de raison : M. Simon a parlé... Un grand critique n'est pas content, s'il ne montre qu'il voit dans son texte ce que nul autre n'y a jamais aperçu » (1). Les traits principaux de ce portrait, comme le remarque finement le P. de la Broise, ne s'appliquent-ils pas encore aux critiques sacrés ou profanes de nos jours? — En tout cas, voici le *docteur, l'illustre censeur,* d'après Richard Simon. « Il pense que l'hébreu et le grec sont des meubles inutiles à un théologien (2)... Le docte prélat a mis au nombre des traditions constantes de l'Église des choses qui n'y doivent point être mises, et c'est sans doute cela qu'il appelle la théologie des Pères. Les grands orateurs se contentent souvent de raisons qui ont quelque faible apparence... Quand on est théologien de profession, on substitue souvent les préjugés de sa théologie en la place des paroles de saint Paul. La rhétorique de M. de Meaux... n'a fait aucune impression sur l'esprit d'une infinité d'honnêtes gens, qui ne se sont pas laissés surprendre au style pompeux de cet éloquent censeur. »

Qui a raison du *docteur* ou du *critique?* D'après le P. de la Broise, il y a des points faibles dans la polémique de Bossuet : il aurait pu se montrer moins sévère pour un écrivain qui, le premier parmi les orthodoxes, s'engagea résolument dans la voie de la critique sacrée. Mais il faut reconnaître aussi que Richard Simon avait des torts plus graves et que la condamnation par l'*Index* de la plupart de ses ouvrages justifie pleinement le zèle et la rigueur du grand évêque théologien.

A côté de ce chapitre si nouveau, il faut signaler, dans la thèse du P. de la Broise, l'art avec lequel il a su montrer d'une manière sensible, par l'*analyse biblique* du *Sermon sur la vigilance chrétienne* (3), prêché à Saint-Germain, le 1er dimanche de l'Avent 1669, combien les emprunts faits à la Bible sont nombreux dans un seul sermon de Bossuet, et

(1) *Défense de la Tradition et des saints Pères. — Première et seconde instruction sur la Version de Trévoux.*

(2) Cette critique porte à faux : Bossuet connaissait admirablement le grec et avait appris l'hébreu pour mieux interpréter l'Écriture.

(3) *Appendice* III, p. 402.

quelle place importante ils occupent dans le plan et dans les développements du discours. C'est là un modèle que ne sauraient trop méditer tous ceux qui ont à cœur le véritable idéal de la prédication chrétienne, où doivent dominer « la tristesse évangélique, qui en est l'âme », d'après La Bruyère (1), et la « parole sainte, la parole de Dieu », que saint Paul annonçait aux Athéniens avec un superbe dédain des artifices de la rhétorique humaine. « Les délicats de la terre sont offensés de la dureté de son style irrégulier;... et cependant il ira, cet ignorant dans l'art de bien dire, avec cette locution rude, avec cette phrase qui sent l'étranger, il ira en cette Grèce polie, la mère des philosophes et des orateurs; et malgré la résistance du monde, il y établira plus d'églises que Platon n'y a gagné de disciples par cette éloquence qu'on a crue divine... Rome même entendra sa voix, et un jour cette ville maîtresse se tiendra plus honorée d'une lettre du style de Paul, adressée à ses concitoyens, que de tant de fameuses harangues qu'elle a entendues de son Cicéron (2).... Le prédicateur évangélique, c'est celui qui *fait parler Jésus-Christ* (3), qui parle selon que Dieu l'a inspiré (4). »

III

Bossuet fut le prédicateur par excellence, parce qu'il était « pleinement et parfaitement l'*homme de la Bible* (5) ». Et ce n'est pas seulement son génie *oratoire* qui s'explique par l'inspiration de nos saints Livres : c'est son génie *historique,* puisqu'il voit l'histoire dans la Bible; c'est son génie *théologique,* puisque pour lui « le fond de tout, c'est de savoir très bien les Écritures » (6); c'est son génie *philosophique*, puisque, dans sa *Lettre* au Pape Innocent XI, il affirme qu'il a

(1) *Caractères :* ch. XV; *De la Chaire.*

(2) *Panégyrique de saint Paul*, 29 juin 1657, d'après l'abbé Lebarq.

(3) *Sermon sur la parole de Dieu,* prêché à Paris, devant la reine, aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, 13 mars 1661.

(4) Sermon pour le 9e dimanche après la Pentecôte, prêché à Metz.

(5) *Bossuet et la Bible,* p. LII.

(6) *Écrit composé pour le cardinal de Bouillon.*

« formé le plan de sa philosophie pour le Dauphin sur ce précepte de l'Évangile : *Considérez-vous attentivement vous-même,* et sur cette parole de David : *O Seigneur, votre sagesse s'est fait admirer en moi* »; c'est son génie *politique,* puisque toutes ses leçons de politique sont tirées *des propres paroles de l'Écriture sainte;* c'est son génie *mystique et ascétique,* puisqu'il suppose une âme toute pleine de pensées et de sentiments bibliques; c'est son génie d'*écrivain* et de *poète* (car Bossuet est poète et grand poète) (1), puisqu'on trouve dans l'ordre et le mouvement de ses pensées, dans l'allure rapide de sa phrase, dans le lyrisme de son style, dans l'éclat et la couleur de ses grandes et sublimes images un reflet du style des Prophètes, un écho de la poésie biblique.

Voilà ce que met admirablement en lumière le livre du P. de la Broise.

Villemain avait entrevu quelque chose de ces grandes vérités, lorsqu'il appelait Bossuet notre Pindare et qu'il disait dans le *Discours d'ouverture* de ses Cours, en 1824 : « Des sources fécondes où puisait le génie de Bossuet, rassemblant les *eaux du ciel* et les torrents de la montagne, il faisait jaillir un fleuve qui ne porte que son nom. » Ce fleuve magnifique semble, en effet, formé de deux affluents, dont l'un vient de Rome et de la Grèce et l'autre descend de la Bible et du Sinaï. — Désiré Nisard parle bien aussi de « l'union des deux antiquités, antiquité profane et antiquité sacrée, dans le génie de Bossuet » (2); mais il ne fait que la signaler en passant, au début de son étude sur « le plus grand de nos écrivains en prose ». — Sainte-Beuve, dont l'intelligence merveilleuse comprenait tout, même ce qui répugnait le plus à son scepticisme de libre-penseur, signalait admirablement l'influence de la Bible sur Bossuet, quand il disait en 1854, à propos des *Lettres sur Bossuet à un homme d'État,* par Poujoulat, et du *Portrait de Bossuet,* par Lamartine, dans le *Civilisateur :* « Bossuet, c'est le génie hébreu, étendu, fécondé par le chris-

(1) Voir LANSON, *Bossuet,* p. 34 et 39, et M. Brunetière, *Études critiques,* V, *Appendice,* et *Discours* à Rome sur la modernité de Bossuet, janvier 1900.

(2) *Histoire de la littérature française,* t. III, p. 219-20.

tianisme, et ouvert à toutes les acquisitions de l'intelligence, mais retenant quelque chose de l'interdiction souveraine, et fermant exactement son vaste horizon là où pour lui finit la lumière. De geste et de ton, il tient d'un Moïse; il y mêle dans la parole des actions du Prophète-Roi, des mouvements d'un pathétique ardent et sublime; il est la voix éloquente par excellence, la plus simple, la plus forte, la plus brusque, la plus familière, la plus soudainement tonnante (1). » Le même critique écrivait encore en 1856, à propos des *Mémoires* et du *Journal* de l'abbé Le Dieu publiés par l'abbé Guettée : « On aime vieux ce qu'on aimait enfant; on y revient et l'on s'y reprend d'une plus vive étreinte (2). Bossuet, durant toute sa vie, avait lu et aimé les *Psaumes;* mais ce premier temps où, chanoine âgé de treize ans à peine (3), il les chantait de sa voix pure et *peut-être avec larmes* aux offices du chœur à Metz, lui revenait plus tendrement dans ses derniers jours... Il n'y voyait pas seulement sa religion de chrétien, il y retrouvait sa poésie d'adolescent... Pénétré de la vérité et de la divinité de l'Écriture, Bossuet la lisait, la méditait sans relâche, et y versait, en l'interprétant, toutes les richesses de sa jeune imagination et de son cœur (4). »

On ne saurait mieux dire. Mais dans quelle mesure la Bible avait-elle influé sur les *idées* et sur le *style* de Bossuet? Que lui devait-il pour la forme et le fond? Voilà le problème si intéressant au point de vue littéraire et religieux que n'avaient résolu ni Sainte-Beuve, ni Gandar, ni Floquet, ni M. Faguet (5), ni les autres critiques qui s'étaient occupés de Bossuet. M. Lanson, venu après eux, affirme comme eux que le grand évêque de Meaux « fait sortir de l'Écriture sainte,

(1) *Causeries du Lundi*, t. X.

(2) « Nam quid in senectute felicius quam quod dulcissimum est in juventâ? » Pline le Jeune, *Lettres*, liv. II, 3.

(3) Sainte-Beuve se trompe ici : Bossuet fut bien chanoine de Metz dès l'âge de 13 ans, en 1640-1641; mais il ne fut admis à la résidence personnelle qu'en 1648, et il ne « chanta les *Psaumes*, aux offices du chœur », qu'après son sous-diaconat, 21 sept. 1648, alors qu'il avait 21 ans.

(4) *Causeries du Lundi*, t. XII, p. 276-7 et 252.

(5) *Dix-septième siècle : Études littéraires et dramatiques.*

avec une étonnante dextérité, les principes de tout ce qui est ou peut être, de toute réalité et de toute science, et qu'il trouve dans sa Bible et dans son Évangile toute la philosophie, toute la morale, toute la politique, la décision, enfin, de tous les problèmes que l'intelligence humaine peut poser, de toutes les difficultés qui peuvent se présenter dans la vie des individus et des sociétés » (1). — Oui, mais *comment* et *pourquoi* cela?

Il appartenait à un homme d'Église, comme le P. de la Broise, aussi familier avec la Bible qu'avec Bossuet, de nous éclairer sur cette question délicate et difficile, et de commenter avec compétence et autorité ces paroles par lesquelles Bossuet exprimait lui-même l'action que la Bible avait eue sur son âme : « *Dévouons-nous à Dieu en simplicité, soyons pleins de Lui : ainsi nos pensées seront des pensées de Dieu; nos discours, des discours de Dieu; toute notre action sortira d'une vertu divine. Il me semble qu'on prend cet esprit dans l'Écriture* (2). »

Le P. de la Broise parle d'abord de Bossuet *traducteur* de la Bible. Il énumère les pièces sur lesquelles nous pouvons le juger et dit un mot en passant du livre de M. Henri Wallon : *Les Saints Évangiles, traduction tirée des Œuvres de Bossuet,* dont la méthode a été critiquée à cause de ce qu'elle a d'un peu factice, mais qui n'en reste pas moins « la version des Évangiles la plus noblement écrite peut-être et à tous les points de vue l'une des meilleures que notre langue possède ». — L'intérêt d'une étude sur les traductions de la Bible par Bossuet consiste, non pas à constater qu'il comprend son texte, mais à montrer *comment* il s'y prend pour le reproduire dans notre langue. Mieux que les meilleures éditions, les manuscrits nous initient au secret de ce *comment :* ils révèlent la recherche de cette fidélité littérale, de cette scrupuleuse exactitude par laquelle Bossuet l'emporte sur tous les traducteurs célèbres de son temps, Saci, le P. Amelotte, l'évêque Godeau, le P. Bouhours, les PP. Le Tellier et Bernier, et

(1) *Bossuet,* p. 30.
(2) *Lettre au maréchal de Bellefonds,* 6 juillet 1677.

enfin Richard Simon. Il ne dit pas comme Saci : « C'est ici que *doit paraître* la patience et la foi des saints : *hic est patientia et fides sanctorum* (1), mais bien : C'est ici la patience et la foi des saints. » Il traduit cette phrase : *Et stellæ de cœlo ceciderunt super terram, sicut ficus emittit grossos suos, cum a vento magno movetur* (2). « Et les étoiles tombèrent du ciel en terre, comme lorsque le figuier, agité par un grand vent, laisse tomber ses figues vertes », et non pas comme le P. Bouhours : « Les étoiles tombèrent du ciel sur la terre, de même que les *figues qui ne mûrissent point tombent* d'un figuier agité par un grand vent. » Il ne veut pas qu'on dise : « Le Verbe était au commencement », *In principio erat Verbum;* mais bien : « Au commencement était le Verbe, ou le Verbe était ». — Au temps de Louis XIV, on habillait les auteurs anciens à la française : on parlait des *Lettres de Cicéron à Monsieur de Pompone* (T. Pomponius Atticus). De nos jours, on s'applique à conserver à Homère la barbarie de son époque (3), à Eschyle l'énergie sauvage de son style, aux historiens la valeur exacte de leurs termes militaires et administratifs, et parfois, à force de traduire le latin par le latin et le grec par le grec, on fait une version inintelligible à quiconque ne connaît pas la langue originale. Bossuet tient le milieu entre ces deux excès : il serre de près le texte sacré; il ne cherche pas à adoucir les expressions hardies; il ne recule ni devant le mot propre, ni devant les tournures elliptiques; il veut conserver jusqu'à l'ordre des mots de l'original; il garde dans une juste mesure les hébraïsmes et la couleur locale, sans jamais écrire, comme certains érudits contemporains, *Qaïn* et *Habel, Yaveh Elohim* au lieu de Seigneur Dieu. Il faut donc le louer pleinement d'avoir brisé les moules convenus et enrichi souvent notre vocabulaire et notre syntaxe par d'heureuses audaces, qui devançaient celles de notre temps. — Quant aux traductions en vers données par Bossuet, ce serait faire injure à cette grande mémoire

(1) *Apocalypse,* XIII-10.
(2) *Apocalypse,* VI-13.
(3) Voir la traduction de M. LECONTE DE LISLE.

que de les citer comme des modèles et d'y voir autre chose qu'un hommage rendu à la Bible par l'admiration d'un homme de génie qui n'était poète qu'en prose.

De Bossuet *traducteur* de la Bible, il est naturel de passer à Bossuet *commentateur* de la Bible, quoique le P. de la Broise ait cru devoir suivre un autre ordre. — L'*Explication de l'Apocalypse* (1689) est le premier en date des *Commentaires* publiés par Bossuet; il est aussi le plus remarquable. Outre le désir d'être utile aux catholiques, en expliquant un des livres les plus obscurs de l'Écriture, le grand évêque de Meaux avait l'espoir de travailler à la conversion des protestants et de leur prouver qu'il y a dans l'*Apocalypse* autre chose que des anathèmes contre le Pape-Antechrist. Dans son interprétation, il fait preuve d'une connaissance profonde de l'histoire, d'une sagesse qui ne tombe jamais dans les témérités de l'exégèse protestante, tout en allant bien plus loin que les Pères, et d'une éloquence qui arrachait à l'abbé de Langeron ce cri d'admiration : « Monseigneur, vous êtes plein de fentes par où le sublime échappe de tous côtés » (1). — « Je tremble, disait Bossuet à propos de l'*Apocalypse,* en mettant les mains sur l'avenir » : il devait donc être plus à l'aise en commentant les *Psaumes* (1691) et les *Livres sapientiaux* (1693). Seulement, ces *Commentaires latins* sont une œuvre faite en collaboration au Petit Concile, pour aider simplement les fidèles à comprendre le texte sacré dans une lecture même rapide. Le principal mérite de Bossuet, c'est d'avoir rendu clairs les *Psaumes,* en faisant ressortir l'idée maîtresse et l'unité de chacun d'eux, au lieu de se perdre, comme les autres commentateurs, dans les détails de chaque verset et dans les « écarts lyriques », dont Boileau se servait pour défendre les hardiesses de Pindare contre ceux qui ne les comprenaient pas (2). Les *Notes* sur les Livres sapientiaux, *Proverbes, Ecclésiaste, Ecclésiastique,*

(1) C'est une allusion au vers connu de Térence dans l'*Eunuque,* act. Ier, sc. II, 60 :

Plenus rimarum sum; hac atque illac perfluo.

(2) *Discours sur l'ode.*

Sagesse, sont très utiles, quoique parfois insuffisantes. — Le Commentaire du *Cantique des cantiques* amène, non pas une comparaison qui serait injurieuse pour l'évêque de Meaux, mais un rapprochement entre l'œuvre de l'abbé Cotin et celle de Bossuet. On sait que Cotin, l'auteur du *Sonnet à la princesse Uranie sur sa fièvre,* et de l'*Épigramme sur un carrosse de couleur amarante, donné à une de ses amies* (1), avait pris le *Cantique des cantiques* pour prétexte à débiter des fadaises dans sa *Pastorale sacrée.* Il voulait à toute force y trouver « un poème dramatique, ou une poésie représentative », et même une pièce en cinq actes. Il est vrai que l'intrigue se noue au troisième acte et qu'elle commence à se dénouer au quatrième, ce qui n'est peut-être pas selon toutes les règles de la *Pratique du Théâtre* de l'abbé d'Aubignac. Mais Cotin croyait relever son œuvre par une traduction en vers de sa façon. Molière et Boileau nous ont appris ce que valent ces vers et ont réussi à

Faire siffler Cotin chez nos derniers neveux (2).

Bossuet, lui, traite du *Cantique des cantiques,* non pas en fade bel esprit, mais en évêque théologien et en humaniste éclairé; il y voit l'épithalame de Salomon et de la fille du roi d'Égypte, figurant allégoriquement l'union du Christ avec l'Église d'abord, puis son union avec les âmes les plus parfaites. Il cite bien parfois Homère, Virgile, Théocrite; mais il garde merveilleusement la mesure et le goût. « S'il descend sur la terre, il la touche à peine, et, s'élevant au-dessus des pensées humaines, il remonte promptement vers les sommets. »

Les *Œuvres ascétiques* de Bossuet se rapprochent beaucoup de ses *Commentaires* sur la Bible. Elles ont un caractère tout à fait biblique, comme la piété même du grand évêque. Cette piété, admirée des contemporains de Bossuet, est peut-être le côté le moins connu de sa physionomie : on est habitué à ne voir en lui qu'un ennemi des mystiques, un génie élevé, dont la foi austère ne s'entretenait que de

(1) *Les Femmes savantes,* acte III.
(2) Boileau, *Satire IX.*

grandes théories et de hautes spéculations. Rien de plus faux pourtant : tout jeune encore, il prêchait à Metz en 1657 le *Panégyrique de sainte Thérèse,* où il expose si vivement les sentiments les plus délicats et les plus élevés de la grande mystique espagnole; et à la fin de sa vie, il se félicitait de trouver dans son diocèse des âmes d'élite qu'il pouvait initier aux secrets de la doctrine ascétique : « Qu'on est heureux, disait-il à la sœur Cornuau, quand on peut parler de Dieu, de ses bontés et de son amour à des âmes qui en sont touchées! (1) » Il n'a donc ignoré aucune des délicatesses de la piété chrétienne, et c'est dans la Bible qu'il en puisait la science ou plutôt le sentiment. « Prendre une âme pécheresse et la conduire jusqu'à l'union avec Dieu par l'amour, voilà l'entreprise qui fait le fond de l'ascétisme. Préparation de l'âme au règne de Jésus-Christ, avènement de Jésus-Christ dans l'âme, voilà l'idée générale de l'œuvre ascétique de Bossuet » et l'explication de ses deux parties, *Élévations sur les mystères* et *Méditations sur l'Évangile,* qui forment véritablement un tout (2). C'est la division même de la Bible en Ancien et Nouveau Testament. La conception de chaque détail est biblique, comme est biblique la conception de l'ensemble, comme est biblique aussi cette page merveilleuse du *Traité de la concupiscence :* « Je me suis levé pendant la nuit avec David pour voir vos cieux, qui sont les ouvrages de vos doigts, la lune et les étoiles, que vous avez fondées : qu'ai-je vu, ô Seigneur!... Le soleil s'avançait, et son approche se faisait connaître par une céleste blancheur qui se répandait de tous côtés; les étoiles étaient disparues, et la lune s'était levée avec son croissant d'un argent si beau et si vif que les yeux en étaient charmés;... à mesure qu'il approchait, je la voyais disparaître; le faible croissant diminuait peu à peu, et quand le soleil se fut montré tout entier, sa pâle et débile lumière, s'évanouissant, se perdit dans celle du grand astre qui paraissait, dans laquelle elle parut comme ab-

(1) *Extrait du second Avertissement de la sœur Cornuau.*

(2) Les éditeurs ont donc raison de placer ces ouvrages, non dans leur ordre de composition (les *Élévations* sont de 1696, et les *Méditations* de 1695), mais dans leur ordre logique.

sorbée... Et la place du croissant ne parut plus dans le ciel, où il tenait auparavant un si beau rang parmi les étoiles! » — « N'est-ce pas, s'écrie ici M. Lanson (1), n'est-ce pas la sereine et candide poésie des Grecs? » — Eh bien, non : cette description ravissante de la nuit, qui devançait telle page de Chateaubriand et telle *Harmonie* de Lamartine, est l'œuvre d'un génie tout imprégné des suaves harmonies de la poésie biblique.

IV

Si « les paroles de l'Écriture sont, pour Bossuet, le vrai remède de l'âme » (2), elles sont aussi les inspiratrices de la *Politique* des rois. L'évêque s'efface pour laisser parler par sa bouche l'Esprit-Saint : « Dieu est le Roi des rois, dit-il au Dauphin en lui dédiant son ouvrage; c'est à lui qu'il appartient de les instruire et de les régler comme ses ministres. Écoutez donc, Monseigneur, les leçons qu'il leur donne dans son Écriture, et apprenez de lui les règles et les exemples sur lesquels ils doivent former leur conduite. » L'inspiration de Bossuet dans sa *Politique* est donc principalement biblique, et on ne comprend pas pourquoi M. Lanson veut en faire entièrement honneur à Aristote et à Hobbes, qui, sans doute, ont été consultés, étudiés, mais après la Bible seulement : « Aristote l'a dit, écrit quelque part Bossuet dans sa *Politique;* mais le Saint-Esprit l'a prononcé avec plus de force », et c'est le Saint-Esprit, en effet, qui lui sert de guide, quand il parle de l'origine de la société, de la division des peuples « selon leur langue et leur famille », et de la source de l'autorité royale (liv. I, II); quand il explique, dans le livre III, que l'autorité royale est sacrée et paternelle; dans le livre IV, qu'elle est absolue; dans le livre V, qu'elle est soumise à la raison; dans le livre VI, que les sujets doivent l'aimer et lui obéir; quand il décrit enfin, dans les quatre derniers livres (VII-X), les devoirs particuliers de la royauté

(1) *Bossuet*, p. 57.
(2) Lettre à Mme d'Albert.

et les secours qu'elle reçoit d'en haut. Nos contemporains seraient moins sévères pour la *Politique sacrée,* s'ils considéraient que Bossuet n'a pas voulu faire la théorie du meilleur gouvernement possible, mais celle du gouvernement de son époque, et qu'il est équitable de se placer à ce point de vue pour le juger (1). D'ailleurs, le grand évêque sait parler aux rois avec fermeté et autorité, et leur donner, lui aussi, « de grandes et terribles leçons ». — La *Politique* doit à la Bible ses plus grands mérites : une prodigieuse quantité d'exemples, des mouvements pleins d'éloquence sur la grandeur et la faiblesse des rois, ou sur la folie des conquérants, enfin de ces vues larges et profondes qui ont fait appeler Bossuet « le grand politique chrétien » (2).

Mais le *Discours sur l'Histoire universelle* est, encore plus que la *Politique,* « tiré de l'Écriture sainte ». Pourquoi rappeler à ce sujet Paul Orose, Salvien, saint Augustin, telle phrase des *Pensées* de Pascal (3), ou telle entrevue de Bossuet avec Du Guet (4), alors que la Bible seule suffit à expliquer la conception du *Discours?* Bossuet lui-même racontait à l'abbé Le Dieu que, « dès sa jeunesse et dès le moment où il commença à étudier la religion dans l'Écriture et dans les Pères, il avait conçu l'idée de ce grand travail » (5). Est-ce que la division générale du *Discours,* « *Jésus-Christ attendu* et *Jésus-Christ donné* (6), qui a été dans tous les temps la consolation et l'espérance des enfants de Dieu », n'est pas la division même de la Bible en Ancien et Nouveau Testament? Est-ce que la plupart des *Douze Époques*, que Bossuet distingue, ne sont pas les grands événements de l'histoire bi-

(1) C'est ce qu'a su faire en général M. Lanson.

(2) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 448.

(3) « Qu'il est beau de voir, par les yeux de la foi, Darius et Cyrus, Alexandre, les Romains, Pompée et Hérode, agir, sans le savoir, pour la gloire de l'Évangile! »

(4) Voir Sainte-Beuve (*Port-Royal*, III, p. 448) : il croit trop à l'influence de Port-Royal sur Bossuet.

(5) *Mémoires.* — Le *Sermon sur le Caractère des deux alliances*, qui est de 1653, contient les grandes lignes du *Discours sur l'Histoire universelle.*

(6) *Histoire universelle*, seconde partie, ch. I.

blique : Adam ou la création, Noé ou le Déluge, Abraham ou le commencement de l'alliance, Moïse ou la loi écrite, Salomon, Cyrus ou la fin de la captivité? Est-ce que dans la seconde partie du *Discours,* cette *suite* de la religion, cette *suite* des prophéties, et cette *suite* des témoins de la vérité, telle que l'expose Bossuet, n'est pas le commentaire éloquent de ces paroles de saint Paul : « *Christus heri et hodie, ipse et in sæcula :* le Christ était hier; il est aujourd'hui; il sera dans les siècles des siècles »? Si, dans la troisième partie, *les Empires,* Bossuet suit les historiens de l'antiquité, Hérodote, Polybe, Diodore de Sicile, Tite-Live, et n'a que de loin en loin des réminiscences des Livres Saints, n'est-ce pas sa conception biblique de l'histoire qui lui fait voir « tous les grands empires concourant par divers moyens au bien de la religion et à la gloire de Dieu, comme Dieu même l'a déclaré par ses prophètes (1)? » Les Égyptiens et les Assyriens ont châtié le peuple élu; les Perses l'ont délivré; les Grecs l'ont protégé et répandu dans le monde; l'unité romaine a préparé la terre à l'unité de l'Église chrétienne. « Dieu seul sait *tout* réduire à sa volonté » par les ordres secrets de sa Providence. Qu'on ne reproche donc plus à Bossuet d'avoir écrit un discours sur une *partie* (2) de l'Histoire universelle, de « s'être cantonné dans un coin de la terre de Chanaan et d'avoir pris pour belvédère la terrasse et la plate-forme étroite d'un petit peuple » (3). De cette « terrasse », de ce « belvédère », Bossuet voit toutes choses, et on n'a qu'à s'y placer à côté de lui pour assister à cette « admirable revue de tous les peuples » dont parle Saint-Marc-Girardin : « Comme ils viennent tour à tour devant Bossuet témoigner de leur faiblesse et avouer que Dieu seul est grand! C'est en vain qu'ils veulent s'arrêter et faire halte : il faut marcher, il faut courir. Bossuet pousse les uns sur les autres les siècles et les peuples! — Marche! marche! dit-il à l'Égypte, et le trône majestueux

(1) Troisième partie, ch. I.

(2) Voir VOLTAIRE, *Avant-propos de l'Essai sur les mœurs, Siècle de Louis XIV,* ch. XXXII, *Dictionnaire philosophique,* etc., etc.

(3) SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis,* t. IX, p. 280. — Voir aussi Pau ALBERT, *la Prose,* p. 141.

des Pharaons, et ce sacerdoce imposant, et ce peuple grave et sérieux passe et disparaît bientôt. — Marche! marche! dit-il à la Grèce, et ces républiques turbulentes, cette nation de poètes et d'orateurs, avec tous ses chefs-d'œuvre et tous ses trophées, va se perdre dans le gouffre de la puissance romaine. — Marche! marche! dit-il à Rome elle-même, et ce peuple invincible, qui sert d'instrument aux desseins de Dieu, sera à son tour effacé de la terre qu'il n'aura conquise que pour Jésus-Christ; son aigle, qui croyait voler au gré de la politique du Sénat, est forcée de reconnaître que son vol était tracé et qu'elle a suivi le doigt de Dieu plutôt que l'ambition des Sylla et des Pompée. Ainsi Dieu est partout : il change et renouvelle à son gré la figure du monde; et, à la voix de Bossuet, l'antiquité semble se réveiller du tombeau pour s'entendre révéler ce Dieu inconnu qui présidait à ses destinées et qui est le seul qu'elle n'ait point adoré. »

Si la conception de l'*histoire* dans Bossuet est toute biblique, il faut en dire autant de sa *philosophie*. — Cette philosophie n'est pas contenue tout entière dans le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, dans la *Logique*, dans le *Traité du libre arbitre*, dans les *Extraits de la Morale* d'Aristote et dans le petit *Traité des causes*, publié récemment : non, certes, et c'est faire tort à Bossuet de plus de la moitié de son génie philosophique que de ne le chercher que dans des Manuels *ad usum Delphini*, comme l'ont fait un peu trop M. Delondre dans sa *Doctrine philosophique de Bossuet sur la connaissance de Dieu* (1855), M. Nourrisson dans son *Essai sur la Philosophie de Bossuet* (1859), M. Lanson dans les pages qu'il a consacrées à « la Philosophie de Bossuet » (p. 466-492) et le P. de la Broise lui-même dans le chapitre où il parle de *Bossuet éducateur* (§ 3 : *Histoire et Philosophie*). — M. Ferdinand Brunetière était bien mieux inspiré, lorsque, dans le numéro du 1er août 1891 de la *Revue des Deux-Mondes*, il établissait magistralement que la philosophie de Bossuet est dans ses *Sermons*, ses *Oraisons funèbres*, ses *Panégyriques*, sa *Politique*, son *Histoire des Variations*, ses *Élévations*, sa *Défense de la Tradition*, son *Traité de la Concupiscence*, etc., parce que c'est là qu'on peut voir sa psy-

chologie, sa logique, sa morale, sa métaphysique, sa conception de la vie et de la destinée humaine. Ainsi envisagée, la philosophie de Bossuet nous paraît éminemment chrétienne et le grand évêque de Meaux est par excellence « le philosophe, le théologien de la Providence », qu'il défend contre les « libertins » de son temps et par là même contre les philosophes du XVIIIe siècle, dont une sublime intuition de génie lui faisait pressentir les attaques audacieuses (1).

V

Que si l'on passe de la philosophie de Bossuet à son éloquence, on est étonné et ravi de voir que ses *Sermons*, ses *Panégyriques*, ses *Oraisons funèbres* contiennent, au moins en germe, toutes les idées de ses ouvrages philosophiques, historiques, politiques, ascétiques et polémiques, et que ces *Sermons* eux-mêmes, ces *Panégyriques* et ces *Oraisons funèbres* ne sont que la « parole de Dieu », admirablement commentée et développée par un homme de génie, mais entièrement contenue dans la Bible. — « Bossuet voulait surtout, dit l'abbé Le Dieu dans ses *Mémoires* (2), qu'on prêchât le mystère de Jésus-Christ; car la vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé. » Voilà le résumé de sa prédication, où il veut surtout instruire, donner l'intelligence des mystères de la religion, faire connaître et aimer le Christ Jésus, si bien qu'on a pu dire de ses *Sermons* sur la sainte Vierge qu'ils forment un admirable *Traité de l'Incarnation*. — « Nous mourons tous, disait cette femme dont l'Écriture a loué la prudence au second livre des Rois, et nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que des eaux qui se perdent sans retour. » Voilà la grande pensée de la mort, qui rend égales toutes les conditions; c'est le résumé des *Oraisons funèbres*.

(1) Voir LANSON, *Bossuet*, p. 320-379, surtout le passage consacré à montrer que dans Malebranche, Dupin, Richard Simon, « c'est le libre examen, le rationalisme, l'indifférence qu'il aperçoit et dénonce ».

(2) Tome I, p. 112.

— Et que dire de l'art profond avec lequel Bossuet choisit ses textes et sait en tirer, à force de génie, la division même de ses discours? Que dire de l'emploi merveilleux qu'il a l'habitude de faire des textes cités dans le corps de ses *Sermons* et des divers sens de l'Écriture, quoi qu'il s'en tienne presque toujours au sens littéral, au sens spirituel, et dédaigne les applications accommodatices? Que dire de la méthode admirable avec laquelle il dispose ses développements et groupe ses textes, de manière à « ne rien avancer dont il n'allègue la preuve par les Écritures »? Que dire surtout de la mise en scène *dramatique* de tant de *Sermons,* où l'orateur introduit plusieurs personnages, les fait dialoguer, reconstitue une scène à peine indiquée dans l'Écriture et nous la présente avec une intensité de couleur et de vie digne du plus grand poète tragique? Ici, c'est le pécheur tremblant, qui cherche à gagner quelques heures auprès du Seigneur : « Écoutez avec quelle presse Dieu vous parle par son pro-« phète : « La fin est venue, la fin est venue; maintenant, la « fin est sur toi et j'enverrai ma fureur contre toi. — O Sei-« gneur, que vous me pressez! » — Encore une nouvelle re-« charge : La fin est venue, la fin est venue; la justice que « tu croyais endormie s'est éveillée contre toi; la voilà « qu'elle est à la porte, *ecce venit* »; l'ange qui préside à la « mort recule d'un moment à l'autre le terme fatal jusqu'à ce « que vient l'ordre d'en haut : « Pressez, concluez, l'audience « est ouverte, le juge est assis : criminel, venez plaider votre « cause! » (*Sermon sur l'impénitence finale,* 1662.) Dans le seul *Sermon* de 1660 sur *l'Honneur du monde,* cette forme dramatique paraît jusqu'à trois fois, et la scène des vierges folles demandant en vain d'être admises au festin et exclues par le redoutable *nescio vos* de l'Époux est plus frappante pour notre esprit moderne dans les trente lignes de l'orateur sacré que dans les centaines de vers consacrés à la même parabole par les vieux auteurs dramatiques du moyen âge. C'est qu'une imagination riche, abondante, impétueuse parfois, tour à tour dramatique, épique ou lyrique, complète heureusement les facultés oratoires de Bossuet. Elle rend sensibles ses raisonnements; elle donne la vie à son pathéti-

que. L'éloquence tire une force incomparable de cette réunion de toutes les puissances de l'esprit et du cœur. Dans les beaux endroits de Bossuet, il y a des développements bibliques qui surprennent l'âme et s'emparent à la fois de toutes ses facultés. « La raison et la foi se mettent à parler un langage vif et passionné, et l'imagination est là qui colore tout et fait voir chaque détail; il semble que l'éloquence humaine ne puisse aller plus loin que ne fait Bossuet dans ces moments-là... C'est le commentaire de l'Écriture, mais le commentaire éclatant, passionné, et s'il faut caractériser ces grands mouvements, on peut dire qu'ils se distinguent des autres comme le sublime se distingue du beau (1). »

Après avoir si bien décrit l'éloquence biblique de Bossuet, le P. de la Broise la compare à celle des autres prédicateurs du grand siècle, Fléchier, Mascaron, Fénelon, Massillon, Bourdaloue; il lui semble que Bossuet « nous jette au milieu d'une forêt de citations et d'exemples bibliques », et que Bourdaloue isole un verset, l'approfondit, le médite, en tire tous les sens et toutes les applications qui lui conviennent. Aussi, bien que « de nos jours on incline en général à trouver Bossuet supérieur », si l'on juge les deux orateurs d'après les moyens qu'ils emploient pour atteindre le but même de la prédication, « il faut reconnaître que la marche régulière et les développements méthodiques de Bourdaloue le mettent mieux à la portée de tous les auditeurs que les traits sublimes, mais courts et rapides de Bossuet » (2). — Certes, on aurait mauvaise grâce à blâmer un Jésuite de ses sympathies, voire même de ses préférences pour le P. Bourdaloue. Mais la vérité ne nous oblige-t-elle pas à dire que Bossuet avait une plénitude de génie oratoire dont n'approcha jamais Bourdaloue? Si Bourdaloue était un dialecticien grave et pénétrant, s'il « frappait comme un sourd » sur les vices assis au pied de sa chaire, s'il faisait trembler les courtisans et dire à Mme de Sévigné : « Il m'a souvent ôté la respiration par l'extrême attention avec laquelle on est pendu à la force et à la justesse

(1) *Bossuet et la Bible*, p. 150-153.
(2) *Bossuet et la Bible*, p. 166.

de ses discours, et je ne respirais que quand il lui plaisait de finir »; s'il arrachait ce cri au prince de Condé : « Alerte, voici l'ennemi! » et cette interruption au maréchal de Grammont : « Morbleu! il a raison! » Bossuet, lui, n'était-il pas un logicien aussi vigoureux, aussi hardi, et n'avait-il pas de plus l'ardeur, l'élan, le feu sacré, la main pleine d'éclairs? N'a-t-il pas dit la vérité aux grands, à la cour, au roi, avec autant de franchise et de courage apostolique que son illustre rival? Quel autre censura jamais plus énergiquement les habiles, les superbes, les égoïstes, les pharisiens, les hypocrites, les joueurs qui laissent sans les payer les dettes de marchands et d'ouvriers, dont « la famille éplorée crie vengeance devant Dieu », les grandes dames qui viennent dans le temple « mieux parées que le temple même,... la tête levée orgueilleusement, comme l'idole qui y veut être adorée », enfin Louis XIV et ses adultères royaux, que Bossuet ne craint pas de dénoncer du haut de la chaire? « Rompons tous ces ndignes commerces (1)... Il y a un Dieu dans le ciel qui venge les péchés des peuples, mais surtout qui *venge les péchés des rois*. C'est lui qui veut que je parle ainsi (2). » — Si Bourdaloue prêchait admirablement la morale, Bossuet, sans la négliger jamais, n'était-il pas l'interprète enthousiaste du dogme catholique? « Entrons, s'écrie-t-il, entrons dans cet abîme de gloire et de majesté! Jetons-nous avec confiance sur cet océan! » Tantôt il regarde le mystère en face et « se porte impérieusement au plus épais des obscurités » (3); tantôt il s'arrête ébloui, contraint de baisser la vue, et « demande à remettre ses sens étonnés ». — Si Bourdaloue est par excellence le prédicateur ordinaire qui fait un cours régulier de christianisme pratique, Bossuet, lui, est un artiste, un peintre, un poète inspiré, qui tient la lyre de David et dont le verbe est ailé comme celui des prophètes. — Et qu'on ne dise pas qu'il était moins « à la portée des auditeurs » que Bourdaloue : qui donc a converti Turenne, Pellisson, de

(1) *Troisième sermon sur la Passion*, 1662.
(2) *Sermon sur la charité fraternelle*, 1666.
(3) Nisard.

Lorges, Mlle de Duras, Dangeau, lord Perth, la princesse Palatine, Mlle de la Vallière, Mme de Montespan, Louis XIV lui-même? Est-ce Bourdaloue? N'est-ce pas Bossuet, dont l'onction pénétrante savait si bien toucher les cœurs et gagner les âmes à Jésus-Christ? — Qu'on ne dise pas non plus que les « traits sublimes de Bossuet sont courts et rapides ». Le P. de la Broise connaît trop bien tout ce qui a trait au grand évêque de Meaux pour ne pas savoir qu'un grand nombre de ses *Sermons* ne sont que des notes, que des esquisses rapides, et que, monté en chaire, il suivait l'impression de sa parole sur son auditoire, se livrait à l'inspiration présente, changeait parfois le fond même et renouvelait sur l'heure son discours pour le proportionner au besoin des âmes. Il ne récitait jamais par cœur, comme Bourdaloue : « Autrement, lui a-t-on ouï dire cent fois, son action aurait langui et son discours se serait énervé » (1). Ainsi, de Bourdaloue orateur, tout nous reste, dans ses *Sermons*, sauf la voix, qu'il avait sonore et superbe : on sait qu'il ne faisait aucun geste. De Bossuet orateur, nous n'avons guère, du moins dans ses *Sermons* (2), que des fragments et des ébauches de ce qu'il a dit du haut de la chaire. Nous savons, d'ailleurs, qu'il avait une voix flexible, aussi douce qu'elle était sonore, virile et ferme, et de plus un rare talent d'action oratoire. Ce qui nous reste de son éloquence n'est pas même toujours de la lave refroidie, et pourtant on ne saurait juger, « d'après l'aspect de la lave refroidie, de la majesté terrible de la lave vivante! »

VI

Il reste à parler de la *langue et du style bibliques* de Bossuet, que le P. de la Broise étudie en premier lieu, mais qui, se retrouvant dans toutes les Œuvres de l'évêque de Meaux et jusque dans ses *Lettres* de direction, résument et expriment

(1) Le Dieu, *Mémoires.*

(2) Il faut en excepter le *Sermon sur l'unité de l'Eglise,* qu'il a publié lui-même, et la plupart de ceux qu'il a prêchés à la Cour de 1662 à 1670.

peut-être mieux que toute autre chose son caractère et sa physionomie propres : « Le style, c'est l'homme » (1).

Eh bien, la *langue* de Bossuet est la plus riche et la plus variée de notre littérature (2). Il disait, dans son *Discours de réception* à l'Académie française, le 8 juin 1671 : « Telle est tout ensemble la grandeur et la faiblesse de l'esprit humain que nous ne pouvons égaler nos propres idées, tant celui qui nous a créés a pris soin de marquer son infinité. » Bossuet connaissait donc la difficulté qu'on éprouve, quand on écrit ou qu'on parle, à rendre exactement sa pensée; mais, au lieu d'interroger les habiles et les raffinés, Vaugelas ou Somaize (3), il se tournait vers l'Écriture et lui demandait le mot dont il avait besoin pour « égaler son idée », pour l'exprimer dans toute sa force. Le *Lexique* de Bossuet, si on le fait jamais, comme on a fait le *Lexique* de Corneille, celui de Racine, etc., offrira peu de ressources à qui voudrait étudier les modes et les usages passagers du grand siècle; mais il renfermera, dans la plus large proportion, cette langue biblique et ces expressions qu'on a tirées des Livres Saints pour les faire passer dans le français : — expressions communes et ordinaires, comme l'*homme charnel,* l'*homme superbe,* la *concupiscence,* s'*élever* pour s'enorgueillir, *une génération* pour un âge de l'humanité, etc.; — expressions plus rares, comme les *ignorances,* les *errants* pour les hérétiques, des *œuvres pleines,* l'*immortel roi des siècles,* les *oints* du Seigneur, les *profondeurs de Satan, altitudines Satanæ,* le *sens réprouvé, il est ainsi* (amen) (4), etc.; — alliance de mots métaphoriques et pittoresques, comme la *parole de vie,* le *mystère d'iniquité,* l'*homme de péché, Dieu de vérité, de bonté,* le *peuple de conquête* pour le peuple que Dieu a conquis, un *mot de magnificence et de terreur* pour un mot magnifique et terrible, les *riches* de la terre, les *grands* de la terre. « Dormez votre

(1) C'est ainsi qu'on cite ordinairement le mot de Buffon dans son *Discours sur le style* (1753) : « Le style est l'homme même. »

(2) Voir Nisard. *Histoire de la littérature française,* t. III.

(3) *Dictionnaire des Précieuses.*

(4) Bossuet se plaît à répéter ces mots dans ses *Méditations* et ses *Lettres* de direction.

sommeil, *riches* de la terre... (1). Madame va descendre à ces sombres lieux, à ces demeures souterraines, pour y dormir dans la poussière avec les *grands* de la terre, comme parle Job » (2).

Au lieu que les idiotismes des langues modernes sont empruntés aux métiers, aux arts, aux relations sociales, à tout ce qui est le propre d'une civilisation avancée, les idiotismes de la langue biblique sont tirés — de la nature et de ses éléments, le ciel, le soleil, les étoiles, la terre, le feu, les eaux, l'esprit, le vent; — du cours du temps, soir et matin, été et hiver, printemps et automne; — des phénomènes qui frappent le plus les regards, — et surtout de l'homme lui-même, tête, cœur, bras, main, bouche, face, front, œil, oreilles. Transportés chez un auteur moderne comme Bossuet, ces idiotismes donnent à sa langue un caractère de simplicité antique et majestueuse.

Montaigne disait (*Essais*, liv. III, ch. II) que le latin était comme sa langue propre et « qu'à des extrêmes et soudaines émotions, où il était tombé deux ou trois fois dans sa vie, il avait toujours eslancé du fond des entrailles ses premières paroles latines ». S'il est vrai qu'aux vives et soudaines émotions on parle sa langue naturelle, la langue de la Bible est bien la langue naturelle de Bossuet, puisque, dans de semblables rencontres, les paroles bibliques sont les premières qu'il « eslance du fond de ses entrailles » (3).

Bossuet parle donc la langue biblique. A-t-il aussi un *style biblique?* — D'abord, le style est chose toute personnelle. En second lieu, il n'y a pas dans la Bible un style *unique,* mais au moins deux styles profondément différents, celui de la narration et celui de la poésie (4). En troisième lieu, on imite les versions de la Bible, et non pas l'original. Enfin, il y a une différence essentielle entre la phrase classique, sa-

(1) *Oraison funèbre de Michel Le Tellier.*

(2) *Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans.*

(3) *Bossuet et la Bible*, p. 67, 68.

(4) Chateaubriand distingue, il est vrai, en dehors du style poétique, le style historique et le style évangélique (*Génie du christianisme*, 2e partie, liv. V, ch. II); mais le style des Évangiles est bien historique.

vamment composée, logiquement ordonnée, et la phrase biblique ou orientale, où les idées surgissent brusquement, l'une après l'autre, et se suivent presque sans autre enchaînement que le καὶ des Septante ou le *et* de notre Vulgate. Il faut donc reconnaître que le style biblique d'un auteur français ne le sera jamais que par convention, en ce sens qu'il ressemblera un peu à celui de la Bible, sans en être la vraie reproduction. Tel est bien le style de Bossuet.

Il n'y a jamais chez lui de *pastiches* bibliques, comme ceux qui ont fait la fortune des *Paroles d'un croyant* de Lamennais : l'évêque de Meaux respecte trop la Bible et a trop horreur des artifices littéraires pour essayer de contrefaire la parole de Dieu. — Ce qu'il y a de biblique dans le *style* de Bossuet, c'est que les textes mêmes de la Bible y sont transportés par des traductions, par des emprunts fréquents et intimement mêlés à la trame du discours : dans une seule page du *Sermon sur l'unité de l'Église :* « La comprenez-vous, maintenant, cette immortelle beauté de l'Église catholique, etc. », il y a *onze* passages de la Bible cités, traduits, rappelés à notre esprit, en dehors des mots pris dans le vocabulaire sacré. — Ce qu'il y a de biblique dans le style de Bossuet, c'est l'ordre et le mouvement, non pas des périodes, mais des sentiments et des pensées; c'est la trace de ce *parallélisme,* qui fait le fond de la poésie hébraïque et qu'on reconnaît dans des membres de phrase qui s'opposent ou se répondent l'un à l'autre. « L'histoire de l'Église, c'est l'histoire du règne de la vérité. Le monde a menacé; la vérité est demeurée ferme. Il a usé de tours subtils et de flatteries; la vérité est demeurée droite. Les hérétiques ont brouillé; la vérité est demeurée pure. » (*Sermon sur la divinité de la religion,* ou plus exactement de *Jésus-Christ,* 2e dimanche de l'Avent, 1665.) — Ce qu'il y a de biblique dans le style de Bossuet, c'est la *couleur* orientale qu'il mêle à ses peintures du monde moderne et français, comme le portrait de Cyrus et d'Alexandre dans l'*Oraison funèbre* du prince de Condé, ou les peintures du ciel dans celle de Marie-Thérèse; c'est le *ton,* tour à tour simple et sublime, toujours naturel et nourri de l'Écriture, qui est la perfection du style chrétien, quoi qu'en ait dit

Sainte-Beuve dans son *Port-Royal* (1), où il reproche à Pascal et à Bossuet de n'avoir pas « le cachet de naïveté » évangélique, qui, d'après l'illustre critique, serait le véritable idéal. — Ce qu'il y a de biblique enfin dans le style de Bossuet, c'est le *lyrisme* qui y déborde et qu'on admire surtout dans ces deux passages fameux, l'apostrophe à la ville d'Alger : « Tu céderas ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté, etc. » (2), et la description des luttes de la Pologne : « Charles-Gustave parut à la Pologne surprise et trahie comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles, tout prêt à la mettre en pièces, etc. » (3). — Voilà pourquoi Racine seul, le Racine des *Cantiques spirituels* et des *Chœurs d'Esther* et *d'Athalie,* peut être mis en parallèle avec Bossuet pour le style biblique. « M. de Meaux appelle Joas précieux reste de la maison de David », fait remarquer Racine dans la *Préface d'Athalie,* et il dit à son tour :

Du fidèle David c'est le précieux reste (4).

Il aime à traduire en beaux vers les passages mêmes que Bossuet tient le plus à faire passer dans sa prose :

[Dieu] voit comme un néant tout l'univers ensemble,
Et les faibles mortels, vains jouets du trépas,
Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas (5)...
...Dieu tient le cœur des rois entre ses mains puissantes (6)...
...Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule (7).

La prophétie de Joad, qui est le chef-d'œuvre de la poésie lyrique dans Racine, peut se décomposer en fragments bibliques, tout comme une page de Bossuet.

(1) Tome III, p. 462, 463.
(2) *Oraison funèbre de Marie-Thérèse.*
(3) *Oraison funèbre de la Princesse Palatine.*
(4) *Athalie,* acte I, sc. II, v. 256.
(5) *Esther*, acte I, sc. III, v. 226.
(6) *Ibid.*, acte I, sc. I.
(7) *Athalie,* acte II.

VII

Bossuet est donc par excellence « l'homme de la Bible », et s'il est vrai que « tout travail qui contribue à donner une idée plus juste et plus précise des maîtres et des chefs-d'œuvre a son charme et son utilité », il faut reconnaître que le livre du P. de la Broise mérite tous les suffrages, parce qu'il mêle l'utile à l'agréable :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci (1).

Le savant Père Jésuite a compris et montre infiniment mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici comment le génie de Bossuet, inférieur peut-être par l'originalité créatrice à celui d'un rare écrivain comme Pascal, trouva tout dans la Bible : la philosophie, l'histoire, la piété, la théologie, le mysticisme, l'éloquence sous toutes ses formes, tantôt véhémente et sublime, tantôt simple et populaire, la poésie la plus vive, la plus imagée, la plus entraînante, enfin la peinture des sentiments les plus forts et les plus tendres, ceux qui unissent l'homme avec ses semblables comme ceux qui l'élèvent jusqu'à Dieu. — La Bible dont Bossuet fit son aliment, depuis l'âge de quatorze ou quinze ans jusqu'aux dernières heures de sa vie, pénétra toutes ses facultés intellectuelles et morales ; elle les nourrit, les fortifia, les développa. Au contact des Prophètes, l'*imagination* acquit cette merveilleuse richesse de couleurs et de poésie, dans les tableaux, qui distingue Bossuet entre tous les prosateurs du grand siècle. Sous l'influence de saint Jean, « l'évangéliste d'amour » (2), et de saint Paul, « l'apôtre au cœur tout ardent des flammes de la charité » (3), la *sensibilité* devint à la fois plus forte, plus impétueuse et plus délicate. Se formant sur le modèle des justes et « des hommes de Dieu », la *volonté* prit une cer-

(1) Horace, *Épître aux Pisons*, v. 343.
(2) *Sermon sur la Compassion de la sainte Vierge.*
(3) *Panégyrique de saint Paul*, 3e point.

taine droiture majestueuse dans ses actes, une impérieuse gravité dans le précepte. L'*intelligence* trouva dans la foi des Apôtres, de Moïse et des Patriarches, la vérité immuable dont elle avait besoin; elle acquit ce fond de pensées grandes, élevées, étendues, que Bossuet développa dans tous ses ouvrages; elle s'habitua aux vues larges et hardies sur Dieu, sur l'homme et sur le monde; elle se pénétra de cette gravité et de cette sagesse qui donnent à Bossuet un certain air d'un être supérieur » (1), qui regarde et juge les choses de la terre du haut du ciel, du sein même de Dieu, et nous apparaît vraiment comme « le conseiller d'État de la Providence ». Quel beau modèle à suivre et à imiter! Quel noble encouragement pour tous ceux qui, par vocation, ont à s'occuper des saintes Lettres!

Ah! sans doute, la Bible n'aura pas le secret merveilleux de faire un Bossuet du premier venu qui ouvrirait de tous côtés son esprit et son cœur à l'influence de l'Écriture. Car le génie est un don de Dieu :

L'homme n'enseigne pas ce qu'inspire le ciel (2).

Mais il y a place dans l'Église pour de bien beaux talents, inférieurs au génie de Bossuet.

Ce génie, d'ailleurs, vient-il uniquement de la Bible? Non, certes : d'autres causes et d'autres influences ont concouru à sa formation. Après *Bossuet et la Bible*, il reste à faire *Bossuet et les Pères de l'Église* (3), *Bossuet et l'antiquité grecque et latine, Bossuet et la philosophie scolastique, Bossuet et la philosophie cartésienne, Bossuet et la littérature de son temps.* Il ne faudrait rien moins que cet ensemble d'études pour nous faire ressaisir les éléments dont le grand évêque a com-

(1) *Bossuet et la Bible*, p. 374.

(2) Lamartine : *Le Poète mourant. Secondes Méditations.*

(3) L'auteur de ces lignes a traité cette question dans sa thèse française : *Bossuet et les saints Pères :* (Un vol. in-8° de 720 pages, Paris, Tricon), dont le P. de la Broise a bien voulu parler fort aimablement dans les *Études* de 1899, après M. le chanoine Gonnet, dans l'*Université catholique* de 1896, et M. Urbain, dans la *Revue du clergé français,* 15 janvier 1897.

posé sa doctrine et ses écrits, et pour nous initier, dans la mesure du possible, à la genèse humaine d'un génie sublime, « dont la gloire est devenue l'une des religions de la France » (1). Outre l'intérêt que présenteraient en elles-mêmes de pareilles études, elles auraient l'avantage qu'ont eu les travaux de l'abbé Vaillant, de Floquet, de Gandar, de l'abbé Lebarq, du P. de la Broise, d'associer les noms de leurs auteurs au nom immortel de Bossuet et de les envoyer ainsi sûrement à la postérité.

1892-1900.

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*; X, p. 180.

VI

Bossuet précepteur du Dauphin

D'APRÈS DES LIVRES RÉCENTS (1).

L'Académie Française couronnait en 1898 un livre très intéressant, très documenté, et grâce auquel on peut parcourir quelques-unes des pages les plus attachantes de notre histoire nationale pendant les trois derniers siècles.

L'auteur, M. Druon, rompu à toutes les questions pédagogiques par une longue et honorable carrière dans l'enseignement de l'Université, s'est demandé comment nos princes étaient initiés, sous l'ancien Régime, à l'art difficile de régner. Il a écrit, en deux forts volumes, l'*Histoire de l'éducation des princes dans la maison des Bourbons de France :* il y fait revivre, d'après les témoignages des contemporains, l'enfance campagnarde de Henri IV, élevé sur les coteaux du Jurançon et qui dut tant à sa mère, Jeanne d'Albret, et à ses précepteurs, La Gaucherie, Palma Cayet, Florent Chrétien; l'enfance triste et sombre de Louis XIII, devant lequel sa famille et son entourage se permettaient de si étranges libertés; l'enfance moins négligée qu'on l'a dit (2) de Louis XIV,

(1) *Histoire de l'éducation des princes dans la maison des Bourbons de France*, par H. Druon, docteur ès lettres. Deux vol. in-8° de LXXIX-364 et de 508 pages. — Voir aussi d'Haussonville : *La duchesse de Bourgogne*, un vol. in-8°, Paris, 1898; — Compayré : *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, 3e édition; — le P. Longhaye : *Histoire de la littérature française au* XVIIe *siècle*, II et III; — Mgr Dupanloup : *De l'Éducation*, 9e édition, t. I; — *le Catéchisme pour le Dauphin*, signalé par le P. Griselle.

(2) M. Lacour-Gayet, dans son beau livre l'*Éducation politique de*

qui sut pourtant compléter l'éducation qu'il avait reçue et se former lui-même, à force de bon sens et de dignité; l'enfance trop adulée de Louis XV; l'enfance trop claquemurée de Louis XVI et de ses frères, qui n'avaient jamais vu les Invalides et l'École militaire, lorsque le comte de Falkensteim (Joseph II) vint les visiter; enfin l'enfance de Louis-Philippe, élevé à la spartiate par « le gouverneur en jupons », la gouvernante-gouverneur, qui s'appelait Mme de Genlis.

Entre temps, M. Druon nous raconte l'éducation de princes qui n'ont pas régné, mais qui auraient pu s'asseoir sur le trône : Gaston d'Orléans, Philippe d'Orléans, le Grand Dauphin, fils de Louis XIV, le duc de Bourgogne et ses deux frères, le Régent, le Dauphin, fils de Louis XV, et les fils de Louis XVI.

Une *Introduction* savante fait passer sous nos yeux tout l'appareil extérieur de cette éducation princière, telle que l'avait réglée l'étiquette sous Louis XIV : gouvernantes, gouverneurs des enfants de France, précepteurs, sous-précepteurs, lecteurs, gentilshommes de la manche, menins, enfants d'honneur, etc. Les avantages et les inconvénients d'un pareil système d'éducation, qui manquait d'unité et isolait les princes, trop tenus en tutelle, sont parfaitement mis en lumière par M. Druon.

Du reste, une grande leçon se dégage de ces deux volumes, consciencieux et piquants, malgré leur allure sévère : c'est que, sous cet ancien Régime, si décrié, on faisait appel à ce que la France avait de plus distingué pour lui préparer des souverains dignes d'elle, tandis qu'aujourd'hui, sous notre régime démocratique, avocats bavards et médecins sans clientèle rééditent à leur usage le mot de Mascarille : « Les gens de qualité — lisez les gens des nouvelles couches — savent tout sans avoir jamais rien appris (1). » Aussi Dieu sait, et l'univers comme lui, avec quelle souveraine incompétence sont administrées les affaires de l'État par des

Louis XIV, 1899, a rectifié sur ce point les exagérations de M. Druon, et montré que Louis XIV fut beaucoup mieux élevé qu'il ne le croyait lui-même, sur la foi de ses adulateurs.

(1) *Les Précieuses ridicules :* scène IX.

hommes qui se croient bons à tout et qui ne sont propres à rien!

Nos rois, sans doute, ne faisaient pas toujours merveille, même après l'éducation la plus soignée; mais c'est une de leurs gloires d'avoir su donner pour précepteurs aux enfants de France des hommes de génie tels que Bossuet et Fénelon.

L'éclat de ces deux grands noms rayonne sur l'ouvrage de M. Druon, qui consacre 110 pages au premier et près de 150 au second. Qu'on nous permette donc d'étudier, d'après ce travail tout récent, Bossuet précepteur du Dauphin, pour mettre en relief *quelques traits méconnus de son grand caractère* et la *valeur pédagogique* de son enseignement, auquel il est de mode de préférer celui de Fénelon.

I

Le choix de Bossuet comme précepteur du Dauphin fut le résultat de ses magnifiques succès oratoires et du discernement souverain de Louis XIV.

On dit quelquefois que les contemporains de Bossuet n'ont pas apprécié ses *Sermons* à leur valeur. Rien de plus faux et l'auteur de ces lignes a montré ailleurs (1) que l'éloquence du jeune archidiacre de Metz lui valut de bonne heure, probablement dès 1657, le titre de prédicateur ordinaire du Roi, et que le gazetier Loret, dans sa *Muze historique*, célébrait avec enthousiasme « ce docteur presque angélique », qui « prêchait plus qu'humainement », « discourait divinement,

Avec tant d'art et de lumière
Avec tant de capacité,
Avec tant de moralité,
Que l'Eminence Baberine,
Admirant sa rare doctrine,
Et plus de vingt prélats
De l'ouïr n'étaient jamais las.

(1) *Bossuet et les Saints Pères*, p. 33-35, 144-5; — *Bossuet et Brunctière*, etc.

Tout le monde sait qu'après le premier Carême de Bossuet à la cour, en 1662, Louis XIV fit écrire à son père par le conseiller d'État Rose, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Mais ce que M. Druon ne dit pas, quoique Floquet l'eût établi dans ses *Études sur la vie de Bossuet,* tome III, page 56, c'est que, dès 1665, Nicolas Colbert, frère du grand Colbert, rédigea pour celui-ci un *Mémoire,* destiné à être mis sous les yeux du Roi, afin de lui indiquer « les gens de qualité ou d'un mérite fort éminent », qui pouvaient être appelés à devenir précepteurs du Dauphin. Bossuet est signalé au sixième rang sur treize candidats, après les abbés de Beauveau du Rivan, de Mouchy d'Hocquincourt, du Plessis de Gesté de la Brunelière, avant les abbés de Loménie de Brienne, de la Beaume de la Suze, de Fromentières, etc. C'était le génie oratoire du doyen de Metz (1) qui, seul, le mettait ainsi en lumière et le faisait marcher de pair, lui, simple enfant d'une famille de robe (2), avec les plus grands noms de France.

Lorsque, le 1er septembre 1670, le premier précepteur du Dauphin, le président de Périgny, « mourut pour n'avoir pas su le grec » et s'être trop fatigué à l'apprendre, afin d'éviter les reproches du duc de Montausier, gouverneur du prince, *cent* prétendants sollicitèrent le poste de précepteur, entre autres MM. de Bassompierre et de Roquette, évêque d'Autun.

L'auteur de la *Vie du duc de Montausier* (3), le P. Petit ou Le Petit, jésuite, dit que Louis XIV hésitait à nommer Bossuet et qu'il ne céda qu'aux instances du duc. C'est une erreur, réfutée par Floquet et par M. Druon, qui ne cite pas pourtant la pièce décisive : une lettre de Montausier lui-même.

Celui-ci aurait voulu faire nommer Daniel Huet, qu'il avait connu à Rouen et à Caen, pendant qu'il était gouverneur de Normandie, et dont il estimait beaucoup le *de Claris interpretibus* (1661), les vers grecs (1664), l'*Origène* (1668), le *Traité*

(1) Il l'était depuis 1664.

(2) La famille de Bossuet avait été cependant anoblie dès le commencement du XVIe siècle.

(3) Paris, 1726.

de l'origine des Romans (1669). Mais les espérances de Montausier furent déçues, et voici ce qu'il écrivait le 5 septembre 1670 à Daniel Huet : « Monsieur, M. le président de Périgny, précepteur de monseigneur le Dauphin, étant mort, ayant proposé au Roi trois ou quatre personnes (1) pour en choisir un, je vous ai mis du nombre et ai fort appuyé sur votre mérite. Mais *le Roi s'est résolu* en faveur de monseiseigneur l'évêque de Condom. Ce qui m'a obligé de proposer à Sa Majesté de faire une charge de sous-précepteur et de vous l'accorder en ma faveur, ce qu'il a fait à ma prière. Il y aura deux mille écus d'appointements. Je voudrais vous avoir donné de plus grandes marques de l'estime et de l'amitié que j'ai pour vous. »

La nomination de Bossuet fut donc l'œuvre personnelle et spontanée de Louis XIV. Outre qu'il voulait complaire au pape Clément IX, parrain du Dauphin, et qui avait témoigné le désir que son précepteur fût un évêque, le Roi tenait à montrer, dit Huet dans ses *Mémoires,* « combien Bossuet, le plus éloquent des hommes, l'avait charmé par ses sermons; les murs de toute la cour retentissaient encore des éclats de sa voix : *Bossuetus, vir eloquentissimus, nec. multo ante id tempus regis aures deliniverat disertis concionibus, ejusque voce totius aulæ parietes etiamnum personabant* ». Bossuet recueillait donc le fruit de ses deux Carêmes du Louvre et de Saint-Germain, 1662 et 1666, de ses deux Avents du Louvre et de Saint-Germain, 1665 et 1669, de ses trois *Oraisons funèbres* de la Reine Mère, Anne d'Autriche, en 1667, de la Reine d'Angleterre en 1669, et de la duchesse d'Orléans, le 21 août 1670.

Olivier le Fèvre d'Ormesson dit dans son *Journal :* « M. l'abbé Bossuet a été choisi par le Roy pour la charge de précepteur de monseigneur le Dauphin, et vendredi, 5 septembre 1670, il fut mis en possession, avec l'applaudissement de tout le monde. » Gui Patin écrit, le 17 septembre 1670, qu'on est enchanté de la nomination « d'un si digne personnage et si savant ». « Ce choix est le meilleur du monde »,

(1) On dit que c'était Ménage, Huet, Bossuet.

écrit le quinteux Bussy-Rabutin, le 28 septembre 1670. La *Gazette de France* du 23 septembre 1670 constate « l'applaudissement de toute la cour, que la nomination de M. Bossuet avait remplie de joie ». Mme de Sablé écrivait à M. de Condom, à propos d'un si excellent choix : « C'est un bien qui regarde plus le public que votre personne ». Au doyenné de Saint-Thomas du Louvre, que Bossuet habitait depuis 1659, on était ravi de l'heureuse nouvelle qu'y avait apportée l'archevêque de Paris lui-même, Hardouin de Péréfixe. Santeul, Maury, Bacone célébrèrent en vers latins la nomination de Bossuet.

Enfin, à Pontoise, où le nouvel évêque de Condom fut sacré, le 21 septembre, devant toute l'Assemblée du clergé de France, par le coadjuteur de Reims, Charles-Maurice le Tellier, assisté des évêques de Verdun et d'Autun, Armand de Monchy d'Hocquincourt et Gabriel de Roquette, l'orateur de la fête, l'abbé de Fromentières, pouvait dire, après avoir loué le soin du Roi de remplir l'Église de sujets illustres par leur mérite : « Il ne faudrait, Monseigneur, d'autres sujets de vous estimer que le choix que fait de vous le roi du monde le plus pénétrant et le plus judicieux, pour remplir des places aussi importantes que sont celles où il vous élève... Mais l'approbation de tout le royaume s'est jointe à celle du Roi. »

La voix publique applaudissait donc à l'élévation de Bossuet, qu'on considérait déjà comme une gloire du clergé de France. Pour lui, modeste et sans ambition aucune, il avait eu d'abord l'intention de refuser l'honneur que lui faisait le Roi, de son initiative privée et non sur les instances de Montausier, pas plus que sur celles de Mlle de Lavallière et de Mme de Montespan, ainsi qu'on l'a prétendu. Bossuet voulait aller gouverner son église de Condom. Ce ne fut que d'après les conseils des curés de Saint-Nicolas du Chardonnet et de Saint-Sulpice qu'il se décida à garder ses fonctions de précepteur. Il donna, d'ailleurs, sa démission d'évêque de Condom, qui fut agréée par le Pape et devint publique le 31 octobre 1671. On admira ce désintéressement, fort rare à cette époque.

II

C'était un peu malgré Montausier que Bossuet avait été chargé de l'éducation du Dauphin. Sans doute, le gouverneur était trop honnête homme pour ne pas accepter sans arrière-pensée le collaborateur que lui donnait le Roi, et Bossuet lui rend ce précieux témoignage, que M. Druon aurait dû citer : « Le principal de cette institution fut d'avoir donné pour gouverneur à ce jeune prince M. le duc de Montausier, illustre dans la guerre et dans les lettres, mais plus illustre encore par sa piété, et tel, en un mot, qu'il semblait né pour élever le fils d'un héros. Depuis ce temps, le prince a toujours été sous ses yeux et comme dans ses mains; il n'a cessé de travailler à le former, toujours veillant à l'entour de lui pour éloigner ceux qui eussent pu corrompre son innocence, ou par des mauvais exemples, ou même par des discours licencieux. Il l'exhortait sans relâche à toutes les vertus, principalement à la piété; il lui en donnait en lui-même un parfait modèle, pressant et poursuivant son ouvrage avec une attention et une constance invincible, et, en un mot, il n'oubliait rien de ce qui pouvait donner au prince toute la force de corps et d'esprit dont il a besoin. Nous tenons à gloire d'avoir toujours été parfaitement d'accord avec un homme si excellent en toute chose que, même en ce qui regarde les lettres, il nous a non seulement aidé à exécuter nos desseins, mais il nous en a inspirés que nous avons suivis avec succès. »

Toutefois, malgré ces belles paroles de la *Lettre à Innocent XI sur l'éducation du Dauphin*, 8 mars 1679, « on ne voit point, dit très bien M. Druon, qu'il y ait eu (entre Montausier et Bossuet) cette sympathie mutuelle, cette union complète de deux esprits, si nécessaire au succès d'une œuvre commune... Soit qu'il se confine ou qu'on le confine dans ses attributions particulières, hors de la salle d'étude, Bossuet n'a plus d'autorité sur son élève : c'est un professeur de génie; mais il n'est que professeur. Ne l'oublions pas, si nous voulons tenir compte de l'une des raisons pour lesquelles ce

grand homme n'eut point sur l'enfant qui lui était confié toute l'action qu'il aurait dû avoir ».

Montausier en eut malheureusement trop et dans un sens tout opposé à la méthode de Bossuet. Celui-ci, au dire de l'archevêque de Paris, Péréfixe, était « un homme savant, le plus doux du monde » (1), et Mme de La Fayette écrivait en 1670, à Huet : « M. de Condom est fort de mes amis. C'est l'homme le plus droit, le *plus doux,* le plus franc qui ait jamais été mis à la cour ». Saint-Simon le trouvait aussi « d'une douceur charmante », et Bossuet dit, dans sa *Lettre à Innocent XI,* que « c'est la douceur qui doit être employée pour former les jeunes esprits : *id quoque pertinere ad eam lenitatem, quæ formandis ingeniis adhibenda esset* ».

Tout autre était l'humeur du duc de Montausier. Sans doute, Massillon avait le droit de faire de lui ce magnifique éloge, dans l'*Oraison funèbre du Dauphin,* en 1711 : « Homme d'une vertu haute et austère, d'une probité au-dessus de nos mœurs, d'une vérité à l'épreuve de la cour, philosophe sans ostentation, chrétien sans faiblesse, courtisan sans passion,... enfin un de ces hommes qui semblent être, comme les restes des anciennes mœurs et qui seuls ne sont pas de notre siècle. » Mais à cette vertu de Montausier il manquait, comme à celle d'Alceste, d'être aimable et douce. Né dans le protestantisme et converti à trente-quatre ans, non pas par ambition, ainsi que l'affirme Tallemant des Réaux, mais par conviction, il avait gardé quelque chose de sa raideur calviniste, comme aussi de sa rudesse militaire, qui lui avait valu les titres de lieutenant général et de gouverneur de Normandie. L'hôtel de Rambouillet et les treize années du stage qu'il avait fait, comme aspirant à la main de Mlle Julie d'Angennes, ne l'avaient point adouci. Quand on lui dit qu'il était l'original de l'Alceste de Molière, « il témoigna que cette supposition n'avait rien qui pût lui déplaire : il n'était pas fâché de passer pour brusque et rude » (2). Un jour, la reine, ayant manqué la

(1) C'est en 1665 que ce témoignage était rendu à Bossuet.

(2) On donne bien une autre version à ce sujet et on prétend que Montausier se fâcha; mais ce serait opposé à son caractère.

messe pour le jeu de hoca et perdu 20.000 écus : « Eh bien, Madame, lui dit le lendemain Montausier, perdez-vou encore aujourd'hui la messe pour le hoca? » La reine, malgré sa douceur, se mit en colère. « L'autre jour, écrit Mme de Sévigné, le 22 janvier 1672, M. de Montausier demanda une petite abbaye à Sa Majesté pour un de ses amis; il en fut refusé et sortit de chez le Roi en disant : « Il n'y a que les ministres et les maîtresses qui aient du pouvoir en ce pays. » Ces paroles n'étaient pas trop bien choisies. Le Roi les sut. Il fit appeler M. de Montausier, lui reprocha avec douceur son emportement, le fit convenir du peu de sujet qu'il avait de se plaindre de lui, et le lendemain il fit Mme de Crussol (fille du duc) dame du palais. Vous pouvez juger si le gouverneur était confondu. » Un autre jour, comme Louis XIV abandonnait à la justice un assassin, qui, grâcié une première fois, avait commis vingt autres meurtres : « Sire, lui dit M. de Montausier, il n'a tué qu'un homme et Votre Majesté en a tué dix-neuf. » La hardiesse de ces réflexions ne blessait point Louis XIV, qui lui dit un jour : « Je trouve très bon ce que vous dites; car je sais quel cœur vous avez pour moi. » Saint-Simon appelle Montausier « une vertu hérissée », et Tallemant des Réaux écrit : « Jamais il n'y eut (d'homme) qui eût plus de besoin de sacrifier aux grâces. Il crie, il est rude, il rompt en visière, et s'il gronde quelqu'un, il lui remet devant les yeux toutes ses iniquités passées. » On sait que Montausier n'aimait pas Boileau et qu'il se levait tous les matins avec la résolution d'envoyer « rimer dans la rivière » le « satirique effréné ». Mais voici qui est plus fort : le Roi ayant accordé à Boileau une pension de 2,000 livres, Montausier en fut si fâché qu'il s'écria brusquement : « Le Roi donnera bientôt aussi des pensions aux voleurs de grands chemins. »

Un homme si rude n'allait-il pas être auprès du Dauphin le *plagosus Orbilius* dont parle Horace? Il le fut largement, comme l'atteste le *Journal* de Dubois, vieux serviteur qui « adorait son petit maître, son cher enfant », mais qui n'invente pas ce qu'il raconte. Montausier s'appelait lui-même, avec une sorte d'orgueil, « l'exécuteur des hautes œuvres ». « Toujours le bâton haut », comme le lui disait un jour le

duc du Maine, il ne savait que punir et frapper. « Monseigneur était toujours gourmandé et traité de fripon et de galopin. » Henri IV, Louis XIII, Gaston d'Orléans et Louis XIV n'avaient été exempts ni des verges ni du fouet : Henri IV les recommandait à la gouvernante de son fils. Mais aucun de ces princes ne fut frappé aussi souvent, aussi rudement que le Grand Dauphin. Le 4 août 1671 — il avait dix ans — l'enfant avait été battu le matin; le soir, ce fut bien pis encore. Comme il avait manqué un mot dans l'*Oraison dominicale,* Montausier se jeta sur lui à coups de poing. « Je crus qu'il l'assommerait », dit Dubois. Il lui « donna cinq grandes férules de toute sa force », si bien que « l'enfant poussait des cris épouvantables » et que, le lendemain, « il montrait ses mains toutes violettes et des meurtrissures au bras, dont il porta les marques jusqu'à Versailles, un mois après ». Le 6 septembre, « férules sempiternelles ». Faut-il s'étonner que le patient témoigne quelque joie, lorsqu'il apprend le départ de Montausier? Celui-ci, prévenu, « revient, lui donne trois férules et puis repart ». La reine s'émeut, adresse des plaintes au Roi; mais Montausier se justifie dans un *Mémoire* fort habile, adressé à Louis XIV en 1674, et il continue à être « ferme, inflexible ».

Bossuet, lui, ne pouvait pas réagir contre cette sévérité excessive. Il se contentait de rendre compte du travail de son élève, sans lui infliger jamais des corrections humiliantes et brutales : « Que si, en lisant l'Évangile, écrit-il à Innocent XI, (le Dauphin) paraissait songer à autre chose, ou n'avoir pas toute l'attention et le respect que mérite cette lecture, nous lui ôtions aussitôt le livre, pour lui marquer qu'il ne fallait lire qu'avec révérence. Le prince, qui regardait comme un châtiment d'être privé de cette lecture, apprenait à lire saintement le peu qu'il lisait et à y penser beaucoup. »

Ainsi, ce n'est pas par la crainte et la contrainte que Bossuet veut conduire son élève, mais « par le sentiment du devoir » et de l'honneur : méthode excellente, qu'on croit à tort avoir été inventée de nos jours.

Cette méthode ne faisait malheureusement pas oublier au jeune prince celle de Montausier, qui émoussait par sa rude

discipline la sensibilité morale du Dauphin. Quand il n'était plus sous le regard du gouverneur, il s'échappait en folâtreries déplacées, jusqu'à vouloir un jour faire embrasser par Bossuet une petite chienne, que lui, Dauphin, tenait dans ses bras. Comme Bossuet résistait, son chapeau tomba, « ce que M. de Condom ne trouva pas bon », ajoute Dubois. Certes, il avait raison, et, « moins indulgents que Dubois, nous ne pouvons voir sans impatience cet écolier de onze ans qui prétend s'amuser de son précepteur; et quel précepteur! un évêque, Bossuet (1) ».

C'est là « une de ces gaietés irrévérencieuses qui sont presque toujours l'indice d'une nature assez vulgaire ». C'est aussi le résultat d'un système d'éducation trop sévère et engendrant cette paresse, cette inattention, cette inapplication, dont Bossuet se plaint dans l'écrit au Dauphin, *De Incogitantia.*

Fénelon, plus heureux, devait avoir affaire, dans le duc de Bourgogne, à une nature violente, capricieuse, mais bien supérieure à celle du Dauphin. Et puis, au lieu d'être contrarié par le gouverneur de son élève, il fut secondé ou plutôt dirigé en tout. M. d'Haussonville, dans sa remarquable étude sur *Le duc de Bourgogne,* établit clairement que c'est à tort que la postérité attribue à Fénelon toute la gloire et toute la responsabilité de l'éducation de ce jeune prince. En réalité, les choses ne se sont point passées ainsi. « En 1689, l'abbé de Fénelon n'était auprès du duc de Beauvilliers qu'un assez mince personnage. » De plus, Beauvilliers était un homme trop consciencieux pour se décharger complètement sur qui que ce fût d'une charge aussi importante que celle de gouverneur des enfants de France. Enfin, des documents inédits, entre autres la *Correspondance* entre le duc de Bourgogne et Beauvilliers, « qui nous ont passé sous les yeux, dit M. d'Haussonville, ont achevé de nous convaincre que l'influence morale exercée par lui sur le duc de Bourgogne, fut considérable ». A chaque page d'un *Mémoire sur l'éducation des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry,* Louville fait intervenir

(1) Druon, I, p. 257.

« l'autorité de Beauvilliers, tandis que le nom de Fénelon n'y est mentionné qu'une fois ». N'allons pas en conclure qu'il ne fut pour rien dans la transformation merveilleuse du duc de Bourgogne; mais ne lui attribuons que la part de gloire qui lui revient.

III

Que si la méthode de Bossuet éducateur semble avoir consisté dans une douceur paternelle, corrigeant les sévérités rigoureuses d'un gouverneur impitoyable (1), le programme des études du Dauphin était le plus pratique du monde.

Trois leçons étaient données par jour : la première de deux heures et demie, dans la matinée; la seconde d'une heure et demie, dans l'après-midi; la troisième, le soir, après souper (2). Le dimanche, il y avait étude, avec plus de récréations pourtant. Louis XIV avait réglé tout dans cet horaire : il sentait ce qui avait manqué à son instruction et il voulait que son fils fût poussé plus qu'il ne l'avait été lui-même. « Comme toute la vie des princes est occupée, dira Bossuet à Innocent XI, et qu'aucun de leurs jours n'est exempt de grands soins, il est bon de les exercer dès leur enfance à ce qu'il y a de plus sérieux et de les y faire appliquer chaque jour, pendant quelques heures, afin que leur esprit soit déjà rompu au travail et tout accoutumé aux choses graves, lorsqu'on les met dans

(1) Il faut dire, pourtant, à la décharge du duc de Montausier, qu'il ne négligeait rien de ce qui pouvait instruire et impressionner le jeune prince. — Un jour, il le faisait entrer dans une pauvre chaumière : « Voyez, lui disait-il, les malheureux qui habitent sous ce chaume : tous, le père, la mère, les enfants, travaillent sans relâche,... pour payer l'or dont vos palais sont ornés. » — Un autre jour, il lui faisait comprendre que les éloges qu'on donne aux grands ne sont que pernicieuses flatteries. — Un autre jour encore, le Dauphin ayant tiré très loin du but, Montausier dit au jeune marquis de Créquy, qui était fort adroit, de tirer à son tour et ajoute : « Regardez comme celui-ci tire bien ». Mais le précoce courtisan manque à dessein. « Oh! le petit corrompu! s'écrie Montausier; il faudrait l'étrangler. »

(2) Deux heures seulement avaient été imposées à Louis XIII écolier, et il trouvait que c'était trop.

les affaires. » Bossuet avait raison; mais Louis XIV et Montausier n'ont-ils pas oublié qu'un ressort trop faible se brise, quand on veut le tendre trop fortement? Ce fut le cas pour le Grand Dauphin.

Quoi qu'il en soit, Bossuet élagua d'abord de son enseignement « toutes les minuties et les curiosités : *non minuta quæque et curiosa sectati* ». Il savait que Périgny, bon humaniste, d'ailleurs, mais engoué d'érudition, avait voulu improviser philologue un prince de sept à huit ans. « Pour plaire à M. de Montausier, disait assez joliment le Dauphin, il faudrait savoir comment s'appelait Vaugirard au temps des Druides. » Bossuet, lui, au témoignage de Le Dieu, « écarte résolument les épines, les inutilités ». Il estime que c'est assez pour un prince de bien connaître la signification des mots, sans en rechercher curieusement « les origines ». « Les vraies études, dira-t-il dans sa *Politique,* v, article I, proposition VIII, sont celles où l'on apprend les choses utiles à la vie humaine. » Il veut être en droit de répondre à quiconque lui demanderait ce qu'il enseigne au Dauphin : « Je lui enseigne ce qu'il devra faire étant roi (1). »

Toutefois, il faut toujours commencer par les éléments, et voilà Bossuet qui se condamne, pour son royal élève, aux besognes les plus ingrates : elles n'ont rien qui lui paraisse indigne de son génie, si le Dauphin doit en retirer quelque profit pour ses études. « Oublier ainsi le soin de sa réputation pour se mettre au service d'une intelligence enfantine, » n'est-ce pas une chose admirable? « Dès la grammaire, dit Le Dieu, on aurait peine à croire le travail et l'exactitude d'un aussi habile maître, si l'on ne voyait encore, parmi ses papiers, ses propres observations écrites de sa main, non seulement sur les règles les plus curieuses de cet art, sur la force et le jeu des conjonctions et des particules indéclinables, et même sur l'usage de beaucoup de mots latins (2), pris au sens propre en des significations tout opposées par les meil-

(1) C'est le mot de l'abbé de Fromentières, dans l'*Oraison funèbre de Hardouin de Péréfixe*, 1671.

(2) Surtout sur les *verbes* : il existe des *Remarques* de Bossuet sur les verbes à double signification.

leurs auteurs, dont il apportait l'exemple; tant il poussa loin la pureté de sa latinité (1). »

Bossuet composa en français une grammaire latine, qui existe manuscrite à la Bibliothèque nationale et dont Fénelon se servit pour le duc de Bourgogne. Il rédigea probablement aussi une prosodie. Il compléta le dictionnaire latin, qui était entre les mains de son élève, et y mit en marge de nombreuses annotations. Quelquefois même, en se jouant, il composait pour le Dauphin des fables latines (2), que Phèdre n'eût pas désavouées. L'abbé Le Dieu nous en a conservé une, *In locutuleios,* Contre les bavards, dont le style, à part le mot du titre, qui peut-être n'est pas de Bossuet et en tout cas sent la décadence, semble « d'une latinité digne du siècle d'Auguste ».

Comment donc le cardinal de Bausset a-t-il pu écrire, dans son *Histoire de Fénelon,* que Bossuet avait de la peine « à s'abaisser jusqu'à la faible intelligence d'un enfant » (3), et dans son *Histoire de Bossuet* (4) : « Nos manuscrits, ni les mémoires du temps ne nous offrent aucun fait, aucun trait qui puisse animer une éducation, où le *précepteur était tout* et où l'élève *n'était rien* »? Le plus grand éducateur de ce siècle, Mgr Dupanloup, s'est emparé de ce mot et l'a pressé jusqu'à en tirer une accusation formelle : « Bossuet était trop grand pour le Dauphin, et ce grand homme fut trompé par son génie même. Si Bossuet avait eu dans l'âme autant de flexibilité et de patience que de force et de grandeur, il serait descendu jusqu'à cette faible intelligence. » — Mais, Monseigneur, il y est descendu par sa *Grammaire,* ses *Remarques sur les verbes latins*, sa prosodie, ses fables, ses annotations sur le dictionnaire, ses leçons qui étaient des entretiens « et un jeu » : ce dernier mot est de Bossuet (5). « Nous faisions le plus souvent ces observations, non comme des leçons, mais comme

(1) *Mémoires*, I, p. 240.

(2) On a vu, dans *Le Dieu historien de Bossuet,* que le *Fragment inédit* des *Mémoires* publié par le P. Griselle en signale plusieurs.

(3) I, p. 45.

(4) Liv. IX, § XXVI.

(5) Voir Floquet : *Bossuet précepteur,* p. 67.

des entretiens familiers, et cela les faisait entrer plus agréablement dans son esprit. »

Il avait juré, le 23 septembre 1670, à Saint-Germain-en-Laye, « entre les mains de Louis XIV », de « s'employer, de tout son pouvoir, à élever en l'amour, en la crainte de Dieu, le Fils que le monarque daignait lui confier, à régler ses mœurs, à former son esprit; par la connaissance des lettres, des sciences propres à un très grand prince ». Et aussitôt, le grand évêque s'était remis à l'étude des classiques : Homère, Hésiode, Platon, Démosthène, Aristote, Cicéron, Virgile, Horace, Térence, Salluste, César, Tite-Live, Tacite. Ce ne fut pas sans peine et sans regret qu'il renonça pour un temps aux Pères de l'Église, dont il venait de parler en si bons termes dans son *Écrit composé pour le cardinal de Bouillon*, 1669, et qu'il s'adonna à l'étude de l'antiquité profane, dont il devait écrire le 27 septembre 1695 : « Je ne puis comprendre l'attachement et le goût de M... pour les auteurs profanes; j'en pardonnerais quelques lectures, en passant; mais d'avoir de l'attache et d'y trouver du goût, quand on connaît Jésus-Christ! Peut-on goûter des livres où Jésus-Christ ne se trouve point et s'en faire une occupation sérieuse? Je ne le puis croire. » Mais Bossuet avait à cœur de s'acquitter consciencieusement de son rôle, et Régnier Desmarais pouvait lui dire :

> Pour instruire le prince et former son enfance
> A toutes les vertus dignes de sa naissance,
> Vous feuilletez les Grecs, vous lisez les Romains,
> Et leurs doctes écrits sont toujours dans vos mains.

De plus, le grand évêque, afin d'inspirer à son élève le goût du travail, avait recours aux industries d'un zèle ingénieux, dont on a tort d'attribuer le monopole à Fénelon. — Ainsi, tous les soirs, avant le coucher du jeune prince, il instituait une sorte de concours entre ses deux pages d'honneur et lui. Tous les trois devaient tour à tour s'interroger et se répondre dans les matières qui formaient le sujet de leurs études; et dans un registre, le *Livre des entretiens du soir*, on inscrivait un résumé de cet exercice oral, avec l'ordre de mérite des

trois concurrents. Plus tard, en février 1672, Louis XIV donna à son fils deux autres compagnons d'études, les princes de Conti. Avec eux vint leur précepteur Fleury, qui prit (1) une part indirecte à l'éducation du Dauphin. — Ainsi encore, lorsque « quelques enfants se distinguaient par une instruction précoce, on les présentait au prince, en ayant soin de faire briller devant lui leur savoir ». Bossuet espérait par là pousser le Dauphin à se signaler, lui aussi, par son travail et ses progrès. — D'autres fois, l'éminent précepteur amenait auprès de son élève des examinateurs, ou plutôt des visiteurs illustres, le poète Jean Maury, le chevalier d'Arvieux, le P. Rapin, le P. Ferrier, Olivier d'Ormesson, Arnauld d'Andilly, Claude Perrault, le docteur Jean Gerbais, le Nonce du Pape, Pompeio Varesio, la future Mme Dacier, Ménage, le Roi enfin, pour lequel le Dauphin éprouvait autant de respect que d'affection et dont la présence provoquait des efforts très heureux de la part de l'élève de Bossuet. Louis XIV avait mandé quelquefois l'enfant pour lui faire des remontrances. « Je veux, lui dit-il un jour, que vous soyez un honnête homme, et vous ne le voulez pas. Nous verrons de nous deux celui qui l'emportera. » Mais ces entretiens du père et du fils étaient rares; s'ils avaient été plus fréquents, que n'aurait-on pas eu le droit d'en attendre? Montausier écrivait au Roi en 1674 : « Un moyen efficace, ce serait, Sire, que Votre Majesté voulût bien se résoudre à dérober de temps en temps une demi-heure à ses autres affaires, faire venir M. le Dauphin dans son cabinet, avec M. de Condom ou avec moi, se rabaisser un peu à la capacité des enfants pour l'entretenir. C'est un secret dont nous nous sommes heureusement servi, toutes les fois qu'il a plu à Votre Majesté de nous en fournir l'occasion. »

Si le cardinal de Bausset et Monseigneur Dupanloup avaient pris garde à tant d'industries, déployées par Bossuet pour triompher de la paresse de son royal élève, auraient-ils pu prétendre que « nos manuscrits ni les mémoires de ce temps ne nous offrent aucun fait, aucun trait qui puisse animer une

(1) Druon, I, p. 247.

éducation » et que « le Dauphin ne sentit la présence de cet immense génie qu'à la lassitude et au malaise qu'en éprouvèrent ses premières années et sa débile nature? Le trop puissant instituteur n'avait fait que le fatiguer et l'abattre ». Certes, il le fatiguait et l'abattait si peu que Jacques Ouvrier écrivait en 1679, dans la *Préface* d'une édition de Plaute *ad usum Delphini,* que « telle était la douceur et la bonté de Bossuet qu'il rendait les humanités plus humaines aux yeux du Dauphin, tant il savait bien adoucir les aspérités de l'étude pour le jeune prince. *D. Bossueti erat tanta lenitas et humanitas ut humanitates ipsas tibi, Delphine, redderet, ut ita dicam, humaniores, adeo studiorum molestias tenero principi levaret* ». Collesson va plus loin, dans son édition de Martial, et il félicite Bossuet « d'avoir fait pour le Dauphin un plaisir de ce qui était pour les autres une fatigue : *Ut quæ præcepta defatigationi aliis, ipsi fuerint voluptati* » (1680). Danet disait dès 1673, dans la *Préface* de son *Dictionnaire* latin-français pour le Dauphin : « M. de Condom travaille avec beaucoup de succès à apprendre les belles-lettres à M. le Dauphin par mille manières ingénieuses qu'il emploie à ce sujet. »

Il faut rappeler tous ces témoignages décisifs, un peu perdus dans le livre touffu et confus de Floquet, afin de montrer à nos contemporains qui l'oublient que Bossuet sut « condescendre aux allures puériles » de son élève, « marcher à val » avec lui, comme parle Montaigne, et que Fénelon n'a certainement pas eu plus de patience, de douceur prévenante et de tendresse paternelle que Bossuet : celui-ci n'était pas du tout « ce Bossuet idéal et abstrait, que les arts nous ont représenté plus grand que nature, revêtu d'un manteau d'hermine, et planant sur l'invisible auditoire devant lequel il prononça l'oraison funèbre de Condé » (1).

IV

Que si maintenant nous en venons à l'enseignement religieux et littéraire que Bossuet donna au Dauphin, quelques

(1) Foucher de Careil, *Œuvres* de Leibniz, *Introduction,* p. xxx.

remarques s'imposent à l'encontre d'odieuses calomnies formulées contre l'illustre précepteur.

C'est d'abord l'abbé Rohrbacher qui ose dire (1) : « Dans les ouvrages que fit Bossuet pour l'éducation (du Dauphin), il n'y a rien qui sente le père et la mère, se faisant enfants avec leurs enfants pour leur *insinuer la vertu.* » — L'abbé Rohrbacher, égaré par ses passions antigallicanes, n'avait donc pas lu ce que Bossuet écrit dans sa magnifique *Lettre à Innocent XI :* « Le Roi voulut que, dès sa plus tendre jeunesse, et, pour ainsi dire, dès le berceau, (le Dauphin) apprît premièrement la crainte de Dieu, qui est l'appui de la vie humaine et qui assure aux rois mêmes leur puissance et leur majesté »? L'abbé Rohrbacher n'avait donc pas voulu voir que « l'étude de chaque jour commençait, soir et matin, par les choses saintes, et que le prince, qui demeurait découvert pendant que durait cette leçon, les écoutait avec beaucoup de respect. Lorsque nous expliquions le Catéchisme, qu'il savait par cœur, nous l'avertissions souvent qu'outre les obligations communes de la vie chrétienne, il y en avait de particulières pour chaque profession, et que les princes, comme les autres, avaient de certains devoirs propres, auxquels ils ne pouvaient manquer sans commettre de grandes fautes. Nous nous contentions alors de lui en montrer les plus essentiels selon sa portée, et nous réservions à un âge plus mûr ce qui nous semblait ou trop profond ou trop difficile pour un enfant. Mais dès lors, à force de répéter, *nous fîmes que ces trois mots, piété, bonté, justice, demeurèrent dans sa mémoire* avec toute la liaison qui est entre eux. Et pour lui faire voir que toute la vie chrétienne et tous les devoirs des rois étaient contenus dans ces trois mots, nous disions que ce qui était pieux envers Dieu était bon aussi envers les hommes, que Dieu a créés à son image et qu'il regarde comme ses enfants; ensuite, nous remarquions que qui voulait du bien à tout le monde rendait à chacun ce qui lui appartenait, empêchait les méchants d'opprimer les gens de

(1) *Histoire universelle de l'Église catholique*, XI, édition Briday, p. 196.

bien, punissait les mauvaises actions, réprimait les violences, pour entretenir la tranquillité publique ».

Paroles admirables, qui établissent invinciblement que Bossuet voulait avant tout « insinuer la vertu » à son élève, pour en faire un prince chrétien, « pieux et bienfaisant envers tous ».

Ne voilà-t-il pas que, pour confirmer, en quelque sorte, ces appréciations, un document, ignoré de M. Druon, vient d'être mis en lumière depuis la publication de son ouvrage?

Le P. Griselle, de la Compagnie de Jésus, a signalé dans les *Études* du 20 novembre 1898, « une œuvre inédite de Bossuet », le « *Catéchisme pour le Dauphin,* écrit par C. Gilbert, son maître à écrire, 1674 », et qui se trouve en manuscrit à la bibliothèque communale d'Amiens : c'est un volume in-32 élégamment relié en maroquin rouge aux armes du Dauphin.

L'authenticité de ce *Catéchisme,* en onze leçons assez courtes, semble incontestable au P. Griselle. Comment ne pas reconnaître l'esprit de Bossuet dans ces lignes de la leçon VIe intitulée : *De la Prière des Saints :*

Demande. — Quels sont encore les autres Saints auxquels vous devez rendre un culte particulier?

Réponse. — Saint Louis, mon patron et mon aïeul, saint Joseph, mari de la Vierge, dans la confrérie duquel je suis enrôlé, et mon ange gardien.

On sait que la reine Marie-Thérèse avait pour saint Joseph une dévotion toute spéciale et que Bossuet, dans son second *Panégyrique de Saint Joseph,* 19 mars 1661, « rend grâces au Roi d'avoir voulu honorer sa sainte mémoire avec une nouvelle solennité ». En effet, les deux reines, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, avaient provoqué, le 2 mars 1661, une mesure de Louis XIV, qui rendait obligatoire et officiellement chômée la fête de saint Joseph.

Les paroles de Bossuet à Innocent XI sur les « devoirs propres » et « les obligations particulières » de l'héritier présomptif de la couronne ne sont-elles pas justifiées par ces passages du *Catéchisme pour le Dauphin :*

D. — Celui qui commande les violences ne pèche-t-il pas?

R. — Celui qui, étant en autorité, fait faire par d'autres le

mal qu'il ne veut pas faire lui-même, pèche d'autant plus grièvement qu'il engage de nouveaux coupables dans son crime.

D. — Et celui qui tolère seulement ces sortes de maux?

R. — Celui qui, étant en pouvoir de les empêcher, les souffre, en devient complice.

Lisez encore cette leçon directe et toute spéciale à propos de l'*Oraison Dominicale :*

D. — Que lui demandez-vous (à Dieu) en disant : Votre royaume nous advienne?

R. — Je lui demande qu'il me fasse la grâce d'aller un jour au ciel, où les moindres de ses serviteurs sont plus grands et plus heureux que les plus puissants rois de la terre.

Et ces autres enseignements, sont-ils d'un prélat flatteur et courtisan?

D. — Les princes... peuvent-ils devenir (saints) aussi bien que les autres hommes?

R. — Oui, car la puissance et les richesses qu'ils ont pardessus les autres hommes peuvent leur être utiles à cette fin, pourvu qu'ils en fassent l'usage pour lequel Dieu les leur a données?

D. — Pourquoi Dieu les leur a-t-il données?

R. — Il leur a principalement donné les richesses pour soulager les misérables, et la puissance pour rendre et faire rendre la justice à leurs sujets.

Le P. Griselle conclut excellemment, après ces diverses citations : « La publication (du *Catéchisme pour le Dauphin*), entrepris, comme tant d'autres ouvrages de Bossuet, pour l'éducation du Dauphin, mettra chacun à même de juger *que le précepteur n'y est pas moins grand que dans ses autres œuvres.* »

Mais l'écrivain qui se plaignait naguère des « Bossuétistes », dans la *Revue du Clergé français* du 1er octobre 1898, ne va-t-il pas voir un « Bossuétiste » dans cet excellent jésuite, ami de la justice et de la vérité... pour Bossuet comme pour Fénelon? Les anti-bossuétistes, en effet, ne voudraient pas que l'on fût équitable pour Bossuet : il leur semble que la gloire de ce grand homme éclipse un peu trop celle de M. de Cambrai :

Urit enim fulgore suo, qui prægravat artes
Infra se positas (1).

Mais ils auront beau faire et beau dire : Bossuet sera toujours Bossuet, le plus grand nom de notre littérature, et Fénelon ne sera que Fénelon : ce qui, pourtant, est encore une si belle chose qu'on ne devrait pas la surfaire par passion antibossuétiste.

Bossuet enseignait au Dauphin, en même temps que le *Catéchisme*, « toutes les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament », l'Évangile, les *Actes des Apôtres*, « les commencements de l'Église », l'histoire des *Rois*, les passages choisis des *Epîtres* des Apôtres, la *Vie des Saints*, les *Actes* les plus illustres des martyrs et « l'histoire religieuse ».

Quel est, à notre époque, l'établissement chrétien, collège libre ou même petit séminaire, qui donne une instruction religieuse aussi large, aussi complète, pour former non seulement de pieux laïques, mais encore de futurs lévites (2)?

On sait que Bossuet fit faire la première communion au Dauphin, le jour de Noël 1674. Ce fut à cette occasion qu'il composa une délicieuse *Instruction* en cinq parties sur la communion. Il faut la lire pour voir comment ce grand évêque entendait ses devoirs d'éducateur chrétien et savait « insinuer la vertu ».

Et pourtant, Bossuet, qui aimait tant la Bible et les Saints Pères, dont s'était nourrie sa jeunesse sacerdotale, n'en fit pas le fond de son enseignement littéraire. C'était Virgile, Térence, Horace, Salluste, César, les lettres, les discours, les traités philosophiques de Cicéron qu'il expliquait à son élève. D'après diverses lettres de Bossuet à Huet, nous voyons encore parmi les auteurs expliqués, Plaute, Florus, le *Pro Ligario*. M. Auguste Ménard avait, en 1881, attribué à Bossuet une traduction de Juvénal avec commentaire. Mais M. Gazier, dans la *Revue critique* du 13 février 1882, et M. P. Lallemand, dans le *Correspondant* du 10 mars de la même année, ont

(1) Horace, *Epître à Auguste*, vers 13 et 14.

(2) Voir à ce sujet les numéros des *Études* des RR. PP. Jésuites du 20 juin et du 5 juillet 1898.

établi victorieusement les raisons qui font croire que ce travail n'est pas de Bossuet. Quoi qu'il en soit, le grand évêque était partisan de la tradition du XVIe siècle et des Jésuites, qui estiment que, pour former le goût des enfants et des jeunes gens, il n'y a rien de tel que les auteurs profanes, grecs et latins, des belles époques. Il faut s'y tenir, malgré ce qu'ont pu dire les Gaume et les Garnier à propos des Pères de l'Église, qu'on ne doit ni négliger tout à fait ni faire passer avant des modèles plus sûrs pour la langue et le goût.

« Mais Térence! dit M. Druon (1). On peut être d'abord surpris que Bossuet l'ait admis au nombre des écrivains sur lesquels il voulait retenir l'attention de son élève, surtout si l'on songe à la condamnation rigoureuse que plus tard ce même Bossuet, dans sa *Lettre au Père Caffaro,* prononce contre les spectacles. — Mais la contradiction n'est qu'apparente : c'est surtout la mise en scène avec ses séductions de toute nature qui rend souvent dangereuse une pièce assez inoffensive par elle-même. D'ailleurs, l'explication des comédies de Térence était accompagnée d'un commentaire moral, qui corrigeait les fâcheux effets qu'aurait pu produire la représentation trop exacte de certaines passions. »

Pour la géographie et l'histoire, Bossuet les apprit à fond à son élève, ainsi que la philosophie, sur laquelle il composa les magnifiques traités de la *Connaissance de Dieu et de soi-même,* de la *Logique,* des *Causes.* — Ici, il faut remarquer avec M. Druon, qui contredit heureusement les admirateurs outrés du précepteur du duc de Bourgogne, qu'en histoire Bossuet déroule à son élève la série des siècles et lui montre comment les événements s'enchaînent, tandis que Fénelon ne choisit que quelques époques, quelques grands hommes, dont il dépeint les mœurs et les caractères dans ses *Dialogues des morts :* l'un embrasse l'ensemble des faits, et l'autre s'attache surtout aux détails. Comment ne pas donner la préférence au premier? — De même, pour la philosophie, Fénelon n'a pas arrêté son élève sur certaines parties de cette science, assez arides sans doute, mais essentielles, la logique, par exemple. Bossuet

(1) Il aurait pu et dû ajouter Plaute.

présente au Dauphin la substance de toute chose, tandis que Fénelon se contente trop souvent d'en offrir la fleur. — La méthode de M. de Condom est certainement supérieure et il a mille fois raison, quand il dit : « Nous n'avons pas jugé à propos de lui faire lire les ouvrages des auteurs par parcelles, c'est-à-dire de prendre un livre de l'*Enéide*, par exemple, ou de *César*, séparé des autres. Nous lui avons fait lire chaque ouvrage entier, de suite et comme tout d'une haleine, afin qu'il s'accoutumât peu à peu, non à considérer chaque chose en particulier, mais à découvrir tout d'une vue le but principal d'un ouvrage et l'enchaînement de toutes ses parties : étant certain que chaque endroit ne s'entend jamais clairement et ne paraît avec toute sa beauté qu'à celui qui a regardé tout l'ouvrage comme on regarde un édifice, et en a pris tout le dessin et toute l'idée (1). » N'est-ce pas parler d'or, et ne reconnaît-on pas là un génie synthétique et lumineux avant tout? S'il demande à son élève plus d'efforts, il ne faut pas oublier que ce qui est utile à la jeunesse, c'est moins ce qu'elle apprend que la peine qu'elle se donne pour apprendre. Fénelon, en supprimant cette peine pour son élève, devance Jean-Jacques Rousseau et ses utopies sur l'éducation.

Bossuet fut beaucoup plus sage et il serait temps de lui rendre pleinement justice, en disant avec M. Lanson, dans son *Bossuet*, page 169 : « Tout (dans l'éducation du Dauphin) a le caractère éminemment pratique. Tout, religion, philosophie, morale, histoire, César, Térence, la grammaire latine et les modèles d'écriture, tout instruit le Dauphin de ses obligations particulières et le forme aux deux fonctions essentielles du commandement : juger et agir. »

Mais, dit M. Compayré (2), « la politique exigeait qu'on fît de l'héritier de Louis XIV presque un dieu », et Bossuet a favorisé ces exigences. — Rien de plus faux. Tandis que Louis XIV, dans ses *Mémoires* écrits pour l'éducation du Dauphin, ne craint pas de dire : « Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de

(1) *Lettre à Innocent XI.*

(2) *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France.* 3e édit., I, p. 320.

tous les biens, tant des séculiers que des ecclésiastiques, pour en user comme sages économes, c'est-à-dire selon les besoins de leur État », Bossuet corrige ces maximes dangereuses et oppose aux quatre caractères du despotisme, les quatre caractères de la monarchie légitime, qui est *sacrée, paternelle, absolue et soumise à la raison;* après quoi il s'écrie : « Je l'ai dit, c'est Dieu qui parle; je l'ai dit : Vous êtes des dieux, et vous êtes tous des enfants du Très-Haut; mais vous mourrez comme les hommes et vous tomberez comme les grands... Je l'ai dit : Vous êtes des dieux, c'est-à-dire vous avez dans votre autorité, vous portez sur votre front un caractère divin. Vous êtes les enfants du Très-Haut : c'est lui qui a établi votre puissance pour le bien du genre humain. Mais, ô dieux de chair et de sang, ô dieux de boue et de poussière, vous mourrez comme les hommes; vous tomberez comme les hommes, vous tomberez comme les grands! La grandeur sépare les hommes pour un peu de temps; une chute commune à la fin les égale tous. O rois! exercez donc hardiment votre puissance; car elle est divine et salutaire au genre humain; mais exercez-la avec humilité. Elle vous est appliquée par le dehors. Au fond, elle vous laisse faibles; elle vous laisse mortels; elle vous laisse pécheurs et vous charge devant Dieu d'un plus grand compte. » Peut-on donner aux rois un frein plus puissant que cette crainte des redoutables jugements du Très-Haut?

D'ailleurs, M. Druon montre fort bien (1) que la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte* est un livre qui ne mérite pas les reproches qu'on lui a adressés. Bossuet y dit, en effet, très justement : « Comme nous écrivons dans un État monarchique et pour un prince que la succession d'un si grand royaume regarde, nous tournerons dorénavant toutes les instructions, que nous tirerons de l'Écriture, au genre de gouvernement où nous vivons. » Pratique comme toujours, Bossuet n'avait pas à faire des théories abstraites sur les formes diverses de gouvernement, dont il reconnaît la légitimité (2), mais à considérer la monarchie telle qu'elle

(1) I, p. 320-322.

(2) « Il n'y a, dit-il, aucune forme de gouvernement, ni aucun établisse-

existait en France dans cette seconde moitié du XVIIe siècle, telle que le Dauphin était appelé à la comprendre et à la gouverner.

Mais là où M. Druon exagère évidemment, c'est quand il affirme que « toute idée de liberté est absente du livre de Bossuet ». — M. Lanson a trop bien montré dans son *Bossuet,* pages 267-281, pour qu'on y revienne ici, « la part que (le précepteur du Dauphin) fait à la liberté, à l'égalité, à la fraternité ». Son livre excellent, alors même « qu'il ne nous donnerait pas de grandes et utiles leçons », n'en resterait pas moins une œuvre « qui fut à son heure une œuvre généreuse, et, si étrange que le mot puisse paraître, une œuvre libérale... N'étant pas législateur, n'ayant pas l'État et la nation à refondre, n'ayant reçu qu'une âme de roi à pétrir, que pouvait en faire de mieux Bossuet que de la façonner au respect des lois et à l'amour du peuple? »

M. Druon a tort aussi, ce nous semble, de reprocher à Bossuet d'asseoir sa politique sur la religion : « Politique sacrée sont des mots qui ne peuvent vraiment s'associer (1). » — Mais d'abord Fustel de Coulanges, dans son beau livre la *Cité antique,* a fait voir que, chez les Grecs et chez les Romains, la cité, comme la famille, reposait sur la religion. Et puis, toute forme de gouvernement, république, empire, monarchie, n'est-elle pas tenue, absolument tenue de faire leur place à la morale et à la religion dans l'État? Que seraient les droits de l'homme sans les droits de Dieu, qui leur servent de base?

> Et je sens dans mon cœur, où tout l'aime et le nomme,
> Que c'est le droit de Dieu qui fait le droit de l'homme,

disait Victor Hugo, avant qu'il n'apprît à blasphémer les croyances de sa jeunesse.

ment humain, qui n'ait ses inconvénients, de sorte qu'il faut demeurer dans l'état auquel un long temps a accoutumé le peuple. C'est pourquoi Dieu prend en sa protection tous les gouvernements légitimes, en quelque forme qu'ils soient établis. »

(1) I, p. 327.

Bossuet n'a jamais voulu inféoder le trône à l'autel, ni soutenu le droit divin des rois (1), ni imposé la monarchie avec l'autorité d'un dogme, ni confondu les formes de gouvernement, contingentes et variables, avec la morale divine et la religion éternelle. L'idéal du gouvernement, ne serait-ce pas l'union parfaite de l'État et de l'Église, se donnant la main pour les intérêts spirituels et temporels des peuples?

Ce qu'il y a peut-être de plus nouveau et de plus juste dans le livre de M. Druon, à propos de Bossuet et de Fénelon, c'est la comparaison qu'il fait entre la politique du premier et celle de son illustre rival.

Il analyse très bien le *Télémaque*, l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, les *Plans de Gouvernement*, ou les *Tables de Chaulnes*. Il montre comment Fénelon voulait limiter le pouvoir royal par des assemblées électives et opérer des réformes dans un sens tout aristocratique. Voici, d'après M. Brunetière, quelques articles des *Tables de Chaulnes*, qui sont le programme politique de Fénelon, s'il avait été ministre comme il l'espérait, sous le duc de Bourgogne :

« Maison du roi remplie des seuls nobles choisis...

« Anoblissements défendus...

« Mésalliances défendues aux deux sexes...

« Ordre du Saint-Esprit. — Ordre de Saint-Michel... ni l'un, ni l'autre pour les militaires sans naissance proportionnée...

« Le chancelier, chef du Tiers État, devrait avoir un moindre rang, comme les autres... »

« On ne saurait assez louer la douceur, la bienfaisance, la charité de Fénelon, dit M. Druon. Mais lui prêter, en matière de gouvernement, des opinions libérales, avancées, c'est se prendre à des apparences trompeuses. Il sera, si l'on veut, un réformateur, mais trop souvent un réformateur à rebours. Il n'est pas en politique de la famille des Vauban, des Bois-Guilbert; il aurait plutôt de la parenté avec Boulainvilliers, l'apôtre ardent et convaincu de l'aristocratie. Singulier exem-

(1) C'est à tort qu'on lui a maintes fois imputé cette opinion, que contredisent formellement les citations précédentes de sa *Politique*.

ple de la persistance des idées dans lesquelles on a été nourri. voilà une âme élevée, généreuse, chrétienne, un grand esprit, qui, pour avoir eu le malheur de naître de Salignac de la Mothe Fénelon, n'a pas pu se dégager des préjugés de race. » Et alors, M. Druon fait voir que, si le duc de Bourgogne avait régné et appliqué les leçons de son maître, « il aurait dû remonter le courant qui emportait la France vers l'émancipation des classes bourgeoise et populaire : — entreprise malencontreuse et opposée aux aspirations de la majorité des Français. Si l'élève de Bossuet était monté sur le trône, pour y mettre en pratique les leçons de son précepteur, il aurait régné en souverain absolu, mais sans retourner en arrière, sans aller à l'encontre du progrès accompli, sans porter atteinte à l'unité française et sans rendre à la noblesse le rang et le pouvoir perdus. Bossuet n'avance pas, mais Fénelon recule. A tout prendre, il est permis de considérer la politique de Bossuet comme s'accordant mieux avec les instincts et les intérêts de la France que celle de Fénelon (1). »

C'est, en des termes différents, la pensée de M. Brunetière, qui parle de « l'utopie de Fénelon et de son caractère rétrograde » (2).

V

Si les fruits de l'éducation étaient en harmonie avec le mérite de l'éducateur, le Dauphin aurait dû être un prince accompli, plus accompli même que le duc de Bourgogne, parce qu'il avait été formé par un génie mieux équilibré, plus pratique, plus judicieux et tout aussi condescendant et paternel.

Mais entre le duc de Bourgogne et son père, le Dauphin, il y avait un abîme. M. de Condom ne travailla que sur une nature ingrate, et de même que les rayons de soleil, tombant sur un sol stérile, n'y font germer que des ronces et des épines, de même le génie de Bossuet, éclairant une âme

(1) II, p. 120.
(2) *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 248.

vulgaire, ne put y produire les qualités d'esprit et de cœur, qui s'épanouirent sous l'influence du génie de Fénelon, moins élevé, mais s'adressant à une âme qui avait beaucoup plus de ressort.

Ce n'est pas qu'il faille souscrire à tout ce que la passion politique inspire à Saint-Simon contre le Grand Dauphin : Floquet a très bien montré comment « le petit greffier des ducs et pairs » a calomnié l'élève de Bossuet. Mais la Palatine, la seconde femme de Philippe d'Orléans, qui parle avec une rude franchise de tout et de tous, nous dépeint ainsi son neveu : « Il a beaucoup appris; mais il ne veut parler de rien. Il met toute son application à oublier ce qu'on lui a enseigné, car tel est son bon plaisir : on n'en saurait trouver d'autre cause (1)... En quoi je ne trouve pas Monseigneur heureux, c'est qu'à proprement parler il ne prend plaisir à rien. Il chasse constamment, et il est tout aussi content d'aller au pas trois ou quatre heures durant, sans dire un mot à qui que ce soit, que de faire la plus belle chasse (2)... Il passait des journées entières couché sur un lit, ou traîné dans une chaise, tenant une canne à la main, et frappant ses souliers, sans prononcer une parole (3)... A quatre heures, il mange avec tous les gentilshommes qu'il a auprès de lui, reste deux heures à table et s'enivre (4)... C'est l'homme le plus incompréhensible du monde; il n'est pas sot du tout, et pourtant, il se conduit toujours comme s'il l'était; cela vient de son *insensibilité* et de son *indifférence.* »

Voilà ce que Bossuet remarquait déjà dans l'enfant confié à ses soins. « Il a l'esprit le plus vif et le plus beau naturel du monde », disait-il à l'Académie Française le 8 juin 1671 ; mais il ajoutait : « S'il n'est pas rebuté par les épines, quelle sera son ardeur, quand il pourra cueillir les fleurs et les fruits! » Hélas! le prince devait toujours être rebuté : « Monseigneur le Dauphin a beaucoup d'esprit, écrivait Montausier au Roi; M. de Condom, qui s'y connaît mieux que moi, en

(1) *Lettre* du 11 janvier 1711.
(2) *Lettre* du 23 juillet 1699.
(3) *Lettre* du 13 février 1719.
(4) *Lettre* du 18 janvier 1697.

assurera Votre Majesté. Quand il veut, il entend, il comprend, il retient avec une merveilleuse facilité; mais *il ne veut pas toujours.* »

En attendant, le maître croyait parfois apercevoir, « parmi ces rapidités », « des commencements de grandes grâces ». « Mais le monde, écrivait-il au maréchal de Bellefonds, les mauvais plaisirs, les mauvais conseils, les mauvais exemples! Sauvez-nous, Seigneur, sauvez-nous! Vous avez bien préservé les enfants de la fournaise; mais vous envoyâtes votre ange; et moi, hélas! que suis-je? Humilité, tremblement, enfoncement dans son néant propre, confiance, persévérance, travail assidu, patience. Abandonnons-nous à Dieu sans réserve (1). » Peut-on avoir une plus haute idée de son rôle de précepteur? Cinq ans plus tard, Bossuet écrivait encore au même maréchal : « Me voilà quasi à la fin de mon travail. Monseigneur le Dauphin est si grand qu'il ne peut pas être longtemps sous notre conduite. Il y a bien à souffrir avec *un esprit aussi inappliqué :* on n'a nulle consolation sensible, et on marche, comme dit saint Paul, en espérance contre l'espérance (2). » — Ce chagrin de Bossuet, Daniel Huet le partageait. Un jour qu'il offrait au prince un petit Virgile (3) fort beau : « De grâce, Monseigneur, lui écrivait-il, qu'il n'en soit point du Virgile, que je vous envoie aujourd'hui, comme d'un Horace que je vous offris naguères, tout neuf, et que nous voyons présentement en si piteux état, si usé, presque informe; non point, hélas! qu'il ait été lu, relu, feuilleté par son jeune possesseur, avec amour; non, mais le portant dans vos poches chaque jour, en tous lieux, vous vous en êtes fait un jouet, un projectile, le lançant en l'air, le ressaisissant pour le jeter de nouveau, en usant comme d'une balle, et ne le mettant, que je sache, à nul autre usage. Il m'en coûte, croyez-le, Monseigneur, de vous écrire ces choses (4). »

Comme une dame parlait de ses malheurs devant le Dauphin : « Faites-vous quelquefois des thèmes? dit-il aussitôt.

(1) *Lettre* du 9 septembre 1672.
(2) *Lettre* du 6 juillet 1677.
(3) M. Druon dit, par erreur, un *Horace* (p. 341).
(4) *Lettre* du 6 août 1675.

— Non, Monseigneur. — En ce cas, reprit-il d'un air convaincu, vous ne savez pas ce que c'est que d'être malheureux. »

Faut-il s'étonner qu'un tel enfant ne soit devenu qu'un tueur de loups et de renards, de cerfs et de sangliers? Mais il y aurait injustice à en rendre responsable Bossuet, que le Dauphin aima toujours. M. Druon se trompe, en effet, quand il dit : « Une fois, lorsqu'il se rend à l'armée d'Allemagne, en 1690, il visite en passant Bossuet, dans sa maison de campagne, à Germigny; voilà le seul fait qu'on puisse citer. » — Pardon, il y en a d'autres. Le *Journal de Dangeau* signale des visites du Dauphin à Bossuet les 4 et 7 juin 1687, le 25 septembre 1688, le 17 mai 1690, le 9 septembre 1693. Bossuet écrivait, le 18 mai 1690, à Mme de Béringhen : « J'eus hier, Madame, le bonheur de posséder ici Monseigneur; et il voulut bien partir de Versailles de fort bonne heure, pour me donner plus de temps. Il est parti ce matin à sept heures, et me voilà bien honoré. » Le neveu du grand homme, l'abbé Bossuet, dédiant la *Politique* au Dauphin en 1709, le remerciait de « la singulière affection, de l'amitié tendre qu'il avait toujours eue pour M. de Meaux, honneur qui avait fait la plus sensible joie du prélat, dans le cours de sa vie, et qui fait aujourd'hui son plus grand éloge. »

Bossuet eut, du moins, deux jours de bonheur qui lui vinrent de son élève. — Le premier, ce fut en 1688, après la prise de Philippsbourg, où le Dauphin avait paru « si affriandé à la tranchée » que les troupes l'avaient appelé par acclamation *Louis le Hardi;* un *Te Deum* fut chanté à Meaux par Bossuet, et il y eut le soir illuminations et feu d'artifice, tandis que le prince traversait la France en triomphe, après s'être montré « brave, libéral, humain, compatissant, attentif à faire valoir les services (1) ». — La seconde joie de Bossuet, ce fut en 1700, à propos de l'affaire de la succession d'Espagne, lorsque « Monseigneur, dit Saint-Simon, tout noyé qu'il fût dans la graisse et l'apathie, parut un tout autre homme dans ces deux conseils, à la grande surprise du Roi et des assistants ».

(1) *Lettre* de Mme de Sévigné, 1er décembre 1688.

Mais on avouera que la médaille frappée en 1688, en l'honneur des vingt villes prises par le Dauphin, avec l'exergue « *Documentorum merces*, récompense de bons enseignements », était une bien faible compensation pour Bossuet. « Pauvre grand homme, qui a donné en vain dix ans de sa vie et dépensé son génie pour cet enfant, qui devait vieillir, sans jamais sortir véritablement de l'enfance (1) ! »

N'y a-t-il pas de quoi envier le sort de Fénelon et les merveilles qu'il a, dit-on, accomplies? Pourtant, ces merveilles semblent exagérées par l'esprit de parti et la passion politique. On connaît le portrait qu'a tracé Saint-Simon du duc de Bourgogne : « Il naquit terrible, et sa première jeunesse fit trembler. Dur et colère jusqu'aux derniers emportements et jusque contre les choses inanimées; impétueux avec fureur, incapable de souffrir la moindre résistance, même des heures et des éléments, sans entrer dans des fougues à faire craindre que tout ne se rompît dans son corps; opiniâtre à l'excès; passionné pour toute espèce de volupté;... enfin livré à toutes les passions et transporté de tous les plaisirs; souvent farouche, naturellement porté à la cruauté; barbare en railleries, et à produire les ridicules avec une justesse qui assommait. De la hauteur des cieux il ne regardait les hommes que comme des atomes avec qui il n'avait aucune ressemblance, quels qu'ils fussent. A peine Messieurs ses frères lui paraissaient-ils intermédiaires entre lui et le genre humain, quoiqu'on eût toujours affecté de les élever tous trois ensemble dans une égalité parfaite... De cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, pénitent, et autant et quelquefois au delà de ce que son état pouvait comporter, humble et austère pour soi; tout appliqué à ses devoirs et les comprenant immenses (2). » Mme de Maintenon dit de son côté, dans ses *Entretiens sur l'éducation des filles :* « Depuis sa première communion, nous avons vu disparaître peu à peu tous les défauts qui, dans son enfance, nous donnaient de grandes craintes pour l'avenir. Sa piété a toujours

(1) Druon, I, p. 340.
(2) *Mémoires*, X, p. 97-99.

été croissant. Il a surmonté généreusement toutes les railleries qu'il a eu à essuyer dans le commencement, et à présent il est l'admiration de tout le monde... Ce qui marque davantage la solidité de sa piété, c'est la violence qu'il continue à se faire à lui-même pour détruire entièrement ses défauts, et, comme l'on dit, il se tient à quatre pour ne point se fâcher. Mais sa piété l'a tellement métamorphosé que, d'emporté et violent qu'il était, il est devenu modéré, doux, complaisant, et si attentif sur lui-même qu'on a peine à discerner son naturel. »

Cette transformation, œuvre de la grâce, fait autant d'honneur au duc de Beauvilliers qu'à Fénelon, comme on l'a vu plus haut. Mais on leur reproche à tous deux d'avoir trop bien réussi. A trop assouplir un ressort, ils l'ont brisé.

Que le duc de Bourgogne, qui s'instruisait, en lisant les rapports des intendants sur l'état, les ressources et les besoins de la France, ait mérité que sa femme dît un jour en riant à quelqu'un qui demandait quel nom on donnerait au prince, quand il serait roi : « Oh! on l'appellera *Louis le Docte* »; rien de mieux. Mais que ce même prince ait eu une telle défiance de lui-même qu'il ait compromis l'armée en 1708, pendant la campagne de Flandre : c'est un tort bien grave. Le duc de Vendôme le lui reprochait d'un ton de brutal mépris, et le duc de Bourgogne subissait ces reproches avec une humilité excessive pour un fils de France. « Il est inouï, écrivait la Palatine, toujours rude, qu'un homme de l'âge du duc soit dévot à ce point. Je suis persuadée que, quand il arrivera au gouvernement, la bigoterie aura le dessus. » En attendant, ses scrupules et sa dévotion étroite l'empêchaient de livrer à propos une bataille nécessaire, de peur d'envoyer en enfer des âmes qui ne seraient pas en état de grâce; quand il fallait courir à la défense de Lille, il perdait un temps précieux à assister à une procession générale à Douai. Un jour, au moment où il devait agir, le prince allait à la messe. Gamaches, un des officiers attachés à sa personne et qui lui parlait toujours librement, lui dit : « Vous aurez le royaume du ciel; mais pour celui de la terre, le prince Eugène et Marlborough s'y prennent mieux que vous. » Le prince se

livrait aussi à des amusements puérils : crapauds crevés avec de la poudre, grains de raisin écrasés, mouches étouffées dans l'huile, jeu de volant, etc. Voilà quelques-uns des délassements que cite Saint-Simon, « délassements d'un séminariste en vacances », ajoute-t-il. On sait, pourtant, combien il aimait le duc de Bourgogne. Gamaches disait au prince, qu'il voyait se livrer à de véritables enfantillages : « Vous aurez beau faire : M. le duc de Bretagne (c'était le fils du duc de Bourgogne) sera toujours votre maître. » Fénelon, prévenu par les chansons qui couraient d'un bout de la France à l'autre contre son « pupille », « toujours sévère, toujours triste », avec « la dévotion d'un véritable quiétiste », écrivit aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse et au prince lui-même avec une respectueuse liberté : « Loin de vouloir vous flatter, je vais rassembler ici toutes les choses les plus fortes qu'on répand dans le monde contre vous... Peut-être que personne n'osera vous dire tout ceci : pour moi, je l'ose et je ne crains que de manquer à Dieu et à vous. » Alors Fénelon se remit à l'œuvre pour corriger les résultats de l'éducation précédemment donnée au duc de Bourgogne. Mais il était trop tard, comme M. Druon le reconnaît.

Il est juste, cependant, de faire retomber sur le duc de Beauvilliers le blâme encouru par Fénelon d'avoir favorisé chez son élève certaines dispositions à une dévotion un peu minutieuse et difficilement compatible avec quelques-uns de ses devoirs de prince. « Nous inclinons à croire, dit M. d'Haussonville (1), que ce reproche serait plus justement adressé à Beauvilliers, qui, lui-même, donnait l'exemple d'une piété presque ascétique... Dans cette correspondance inédite dont nous avons déjà parlé, on le voit jouer vis-à-vis de son ancien élève le rôle d'un véritable confesseur laïque. C'est de l'armée que le duc de Bourgogne lui écrit le plus souvent; mais c'est pour le prendre comme confident de ses pratiques pieuses ou de ses scrupules. Dans les lettres qu'à la même époque il reçoit de Fénelon, on sent chez ce dernier le désir d'affranchir son ancien élève de ces minuties et de ces peti-

(1) *La duchesse de Bourgogne*, 1898. Calmann-Lévy, p. 473.

tesses... On dirait que c'est l'archevêque qui est l'homme d'épée et le gentilhomme qui est le prêtre. » — Il paraît qu'il faut cette constatation pour « reposer » M. l'abbé Urbain (1) « des insinuations malveillantes de nos Bossuétistes ». Pourquoi donc refuser le bénéfice des circonstances atténuantes au client de M. Urbain, à Fénelon éducateur, que M. d'Haussonville, comme tous ces affreux Bossuétistes, y compris M. Tronson, le vénérable directeur de Saint-Sulpice, soupçonne d'ambition?

Accusera-t-on Sa Sainteté Léon XIII d'être « Bossuétiste », parce qu'il a daigné écrire au cardinal Perraud, membre de l'Académie Française et président du Comité récemment constitué pour l'érection d'un monument funèbre à Bossuet, dans la cathédrale de Meaux, la lettre suivante, qui contient un si magnifique éloge de Bossuet :

A Notre cher Fils, Adolphe-Louis-Albert Perraud, cardinal de la sainte Église romaine, du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, évêque d'Autun.

LÉON XIII, PAPE,

Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Rien, selon Nous, ne saurait être plus beau et plus hautement convenable que de voir les cités décerner des honneurs spéciaux à la mémoire des hommes auxquels elles-mêmes doivent d'avoir été ennoblies par-dessus les autres. Il y a là comme une réciprocité de gloire, tour à tour donnée et rendue.

Or, bien que le personnage qu'a été Bossuet ait moins illustré telle ville en particulier que la France tout entière, il semble toutefois que, par suite d'une relation plus étroite contractée par lui avec la contrée dont il fut l'évêque, il ait jeté sur son diocèse un plus grand éclat.

Aussi, dès que Notre vénérable frère, l'évêque de Meaux, Nous eut informé du dessein qu'il avait formé d'élever un

(1) *Revue du clergé français*, 1er oct. 1898, p. 255.

monument dans sa cathédrale à son immortel prédécesseur, Nous l'avons grandement approuvé.

Nous tenons, en effet, pour évident qu'il sera glorieux au clergé et aux catholiques de France d'avoir donné ce témoignage de leur reconnaissance au grand homme qui, pardessus toutes choses, fit servir à défendre et à patronner la cause catholique, les facultés splendides dont il avait été doué : son lumineux génie, sa grande âme, les trésors de sa doctrine, et en particulier la puissance oratoire de son éloquence, empreinte de tant d'autorité et de majesté.

Puis donc que vous et l'évêque de Meaux et les autres membres du comité constitué pour l'érection du monument, êtes décidés à réaliser votre projet, Nous vous exhortons à mettre vivement la main à l'œuvre. Comptez sur l'adhésion de vos concitoyens; elle ne vous fera pas plus défaut que leur munificence.

D'ailleurs, soyez-en convaincus : tout ce que vous déploierez de soins et de zèle pour honorer Bossuet contribuera très directement à l'avantage de l'Église.

Comme gage des grâces divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous et à tous les autres membres de votre comité, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 4 décembre 1898, en la vingt et unième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Pour en revenir à Fénelon et à Beauvilliers, il ne faut pas dire avec le P. Longhaye (1) que « la formation religieuse du duc de Bourgogne a été le chef-d'œuvre dans une éducation où tout est chef-d'œuvre ». Il est permis de penser avec M. Brunetière que la fin prématurée du duc de Bourgogne n'a pas privé la France d'un grand règne (2).

D'ailleurs, pourquoi se perdre en chimériques regrets à

(1) *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, III, p. 315.
(2) *Histoire et littérature*, II, p. 139.

propos d'un élève de Fénelon qui n'est pas monté sur le trône? Pourquoi ne pas parler de cet autre élève du même maître, Philippe d'Anjou, qui a porté la couronne d'Espagne de 1700 à 1746? Il ne paraît pas que ce monarque, gouverné tour à tour par la princesse des Ursins, par Élisabeth Farnèse, sa seconde femme, et par Albéroni, obligé de remonter sur le trône après avoir abdiqué en faveur de son fils par scrupules religieux et par tristesse mélancolique, fasse beaucoup d'honneur à l'illustre évêque qui avait formé son enfance. Philippe manquait de volonté propre, comme le duc de Bourgogne; se défiant de lui-même, il allait où on le conduisait; mais il fallait le conduire, et ce n'est pas là l'idéal du monarque.

Voici à peu près ce que dit de Philippe V M. Alfred Baudrillart, dans *Philippe V et la Cour de France* (3 vol. in-8°, 1896-97, Paris, Didot), une des meilleures grandes études historiques qui aient paru en France depuis nombre d'années. Ce prince était bon, généreux et véridique, mais timide, taciturne, lent et lourd dans sa façon de s'exprimer. Ce qu'il allait être sur le trône d'Espagne pendant quarante-six ans, un historien contemporain nous l'expose assez bien dans ces lignes :

« Le nouveau souverain avait dix-sept ans et il arrivait au trône sans y avoir été préparé. De tempérament sanguin, comme le Grand Dauphin son père, il subissait d'une façon extraordinaire l'empire de ses sens. La continence prolongée lui donnait des vapeurs, comme à une petite maîtresse, et le plongeait dans une noire mélancodie. Alors la tête vide, le cœur défaillant, persuadé qu'il allait mourir, il se renfermait dans un silence obstiné. Il avait des vertus, l'affabilité, la bravoure, qui lui valut le surnom de vaillant; il aimait la vérité et la justice. Mais il lui manquait les talents nécessaires pour régner... Il était fait pour obéir, non pour commander. D'un caractère timide, presque sauvage, d'un esprit lent et irrésolu, d'une élocution désagréable et pénible, il éprouvait pour les affaires une répulsion invincible. Dès qu'il fut marié, il négligea tout, ne se levant qu'à onze heures, allant à son conseil « comme un écolier à son thème » (Louville), distrait à ce point qu'à l'issue il avait tout oublié; muet et emprunté

aux réceptions, toujours ennuyé et ennuyeux hors de sa chambre à coucher ou de son oratoire (1). »

Philippe V était très pieux, trop pieux, de l'aveu même de ses confesseurs, qui lui répétaient perpétuellement : « Inutile de vous mortifier ainsi; vous êtes un roi et non un moine. » Que ce soit là l'œuvre de Beauvilliers encore plus que celle de Fénelon, d'accord; mais la ressemblance des deux princes, le duc de Bourgogne et le duc d'Anjou, ne fait pas d'éloge de leurs précepteurs.

Fénelon brisait les volontés pour imposer la sienne souverainement.

En somme, l'élève de Bossuet a valu à la France la belle campagne de 1688, et l'élève de Fénelon ne nous a donné que la triste campagne de 1708.

Mais, comme le dit très bien M. Crouslé (2), « les soins que prit Louis XIV pour faire élever ses enfants ont profité à tous les enfants de la France pendant deux siècles : la nation est devenue l'héritière de la famille royale ». Non pas, certes, « qu'en élevant un seul homme, on se soit cru dispensé d'élever tous les autres », ainsi que le prétend M. Compayré (3); mais parce que, comme Daniel Huet l'écrivait à Isaac Vossius, le 1er juin 1671, « il s'agit en cette conjoncture, non point seulement de l'éducation du fils du roi, mais de l'éducation de tous ». Les éditions à l'*usage du Dauphin* n'ont-elles pas servi à tout le monde pendant deux siècles, quoiqu'elles n'aient pas grande valeur aux yeux de l'érudition contemporaine?

Au point de vue des ouvrages composés pour nos princes, Bossuet précepteur l'emporte de beaucoup sur son illustre rival. — Quelque cas que l'on fasse des *Contes*, des *Fables* des *Dialogues des morts*, écrits par Fénelon pour le duc de Bourgogne (4), peuvent-ils entrer en comparaison avec l'*Ins-*

(1) P. Boisonnade.

(2) *Fénelon et Bossuet*, I, p. 191.

(3) *Histoire critique*, etc., I, p. 292.

(4) M. l'abbé Léon Boulvé, dans sa belle thèse française, l'*Hellénisme chez Fénelon*, Paris, Fontemoing, 1897, in-8° de LVI-313 pages, met une sourdine aux éloges accordés jusqu'ici aux *Dialogues des morts* et aux

truction à Mgr le Dauphin pour sa première communion, avec le traité *de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, qui est un chef-d'œuvre de philosophie claire et substantielle, avec la *Logique* et le *Traité des Causes*, pour ne pas parler du *Traité du libre arbitre*, que Bossuet n'a sans doute pas composé pour le Dauphin?

Le *Télémaque*, que Bossuet trouvait « indigne » d'un prêtre — « et je crains bien qu'il n'eût raison », ajoute M. Brunetière (1). — le *Télémaque*, qui, d'après le P. Longhaye lui-même, si favorable à Fénelon, « prête à deux reproches opposés, trop peu crûment païen au goût des uns, trop peu franchement chrétien au gré des autres », le *Télémaque* et l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté* avec *les Tables de Chaulnes*, qui sont la vraie gloire politique de Fénelon, valent-ils ce livre si peu connu et si digne de l'être, la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte?* Non, certes, au dire des lecteurs impartiaux, comme M. Lanson et M. Druon.

Quant au *Discours sur l'Histoire universelle*, publié en 1681, c'est un des chefs-d'œuvre de notre langue et dont n'approche aucune des œuvres de Fénelon. « Il n'y a rien de plus beau que ce *Discours* », écrivait Mabillon le 31 mars 1681, et l'oratorien Houtteville, de l'Académie Française, disait en 1740 : « Le XVIIe siècle, (et, en matière d'éloquence, c'est dire tous les siècles) le XVIIe siècle n'a rien produit de plus noble, de plus vif, de plus énergique que le *Discours sur l'Histoire universelle;* rien où le caractère d'une raison supérieure soit imprimé plus avant, rien d'une plus grande continuité de su-

Fables de Fénelon : « Il y a des qualités de composition que Fénelon n'a pas dérobées à Platon : ainsi, il n'a ni l'éclat, ni l'ampleur, ni surtout cette force dramatique qu'il louait tant dans son modèle. » — M. Charles Huit, dans l'*Enseignement chrétien* du 16 novembre 1898, constate « l'absence de couleur locale » qui gâte les *Dialogues des morts*. « Rien de ce genre de vérité et d'attrait qui naît de la peinture précise et exacte d'un personnage historique, de son époque ou de son pays. L'œuvre a un haut intérêt pédagogique, mais une assez médiocre mérite littéraire. » Fénelon, qui devait demander plus tard à l'historien la couleur locale, n'a pas su la mettre dans ses *Dialogues*.

(1) *Manuel*, p. 249-50.

blime, rien qui soit mieux assorti à la dignité d'un sujet qui laisse infiniment après lui tous les autres sujets. On dirait que c'est la religion qui s'explique ici elle-même (1). » La première partie, *les Époques,* est un abrégé vivant et dramatique de l'histoire de l'humanité jusqu'à Charlemagne. La deuxième, *la Suite de la Religion,* est, sous la forme d'une exposition historique, un résumé complet de toute la théologie et de tous les arguments par lesquels l'Église se défend contre ses ennemis. La troisième partie, *les Empires,* est un admirable essai de philosophie de l'histoire, et si l'on veut bien tenir compte de ce fait que les imperfections et les lacunes du *Discours* viennent moins de Bossuet que de la science de son temps, on dira avec M. Lanson : « Ce sont les réflexions les plus substantielles, les plus vigoureuses, les plus profondes sur toute l'antiquité. Rien n'y saurait être comparable et jusqu'au milieu de ce siècle, il n'y avait point de meilleure lecture pour qui voulait embrasser d'un regard les causes de la grandeur et de la chute des empires. Montesquieu confirmait Bossuet en le complétant : ses corrections n'étaient que de détail. Il ne lui ôtait pas son crédit. »

Sans doute, Cousin, Paul Albert, Renan, Scherer, ont essayé d'ébranler l'autorité du *Discours de l'Histoire universelle,* où il n'est question ni de l'Inde, ni de la Chine, ni du mahométisme, ni de l'Amérique. — Mais, comme l'établit très bien M. Brunetière (2), « des objections que l'on a faites au *Discours,* les unes ne tiennent pas compte que le *Discours* que nous avons devait être suivi d'un second; les autres proviennent de ce qu'on le lit mal et qu'on en néglige la seconde partie : *la Suite de la Religion.* Cependant, cette seconde partie est la plus importante, en ce sens que Bossuet y répond aux attaques des « libertins » contre la religion, au *Traité théologico-politique* de Spinoza, et à la naissante exégèse de Richard Simon ». Quant aux efforts de l'érudition moderne pour ruiner le *Discours sur l'Histoire universelle,* Renan avoue

(1) *La religion chrétienne prouvée par les faits*
(2) *Manuel*, p. 193.

que le dernier effort de sa « philologie » a été de reconnaître qu'il n'y avait que « trois histoires de premier intérêt, la Grecque, la Romaine et la Juive », et que, par conséquent, « d'acheminer les deux premières jusqu'à leur rencontre avec la troisième, quand ce ne serait qu'une méthode, ce serait encore la bonne », ajoute M. Brunetière. Ce point accordé, les jugements particuliers de Bossuet conservent une valeur « scientifique » réelle et contiennent des observations dont on n'a depuis lui dépassé la justesse ni la profondeur. »

« Bossuet, dit Chateaubriand, est plus qu'un historien, c'est un Père de l'Église; c'est un prêtre inspiré, qui a souvent le rayon de feu sur le front, comme le législateur des Hébreux. Quelle revue il fait de la terre! » « Comme les peuples, écrivait Saint-Marc-Girardin, viennent tour à tour devant Bossuet témoigner de leur faiblesse et avouer que Dieu seul est grand! C'est en vain qu'ils veulent s'arrêter et faire halte : il faut marcher, il faut courir. Bossuet pousse les uns sur les autres les siècles et les peuples », etc (1).

Voilà le livre où la France recueille le mieux les fruits du préceptorat fécond de Bossuet (2). C'est l'honneur de Louis XIV de l'avoir, par lui-même, élevé à ce poste de confiance, pour lequel, écrivait-il le 9 mars 1673 au cardinal Altiéri, « je l'ai choisi entre tous les prélats de mon royaume, et j'ai tous les jours plus de sujet d'être pleinement content de la manière dont il s'acquitte d'un emploi qui m'est si cher et si important ». Louis XIV ne pouvait pas alors soupçonner que le grand évêque, qui se faisait enfant pour le Dauphin avec une douceur et une condescendance paternelles, trop souvent méconnues de nos jours, était « plein de fentes par où s'échappait le sublime » et qu'il allait donner à notre pays, outre les admirables théories pédagogiques de la *Lettre à Innocent XI*,

(1) Voir plus haut, dans *Bossuet et la Bible*, pages 96 et 97, tout le passage de Saint-Marc-Girardin.

(2) Il a été déjà question de la *Politique* de Bossuet. Il en sera de nouveau question, ainsi que de l'*Histoire de France*, dans le cours de ces *Études*.

quelques-uns des plus beaux livres de notre langue : tant il est vrai que tout se transforme et se transfigure au contact du génie créateur et que les fonctions si simples de précepteur d'un enfant devaient être à jamais relevées par un des esprits « dont la cime est la plus haute ! »

1898.

VII

Bossuet directeur de conscience (1).

« On ne se lasse pas, disait Sainte-Beuve dans une de ses meilleures *Causeries du Lundi*, à propos des *Mémoires* et du *Journal* de l'abbé Le Dieu sur la vie et les ouvrages de Bossuet (2), on ne se lasse pas de repasser devant cette grande figure. » Ces paroles, vraies en 1856, le sont encore plus aujourd'hui : parmi nos grands écrivains, il n'en est pas dont on se soit plus occupé, depuis trente ans, que de l'illustre évêque de Meaux.

Pourrait-on dire, pourtant, qu'on le connaît à fond et sous tous les aspects de son merveilleux génie ? Non, certes ; il y a encore bien des coins inexplorés dans cette riche et puissante nature, et tant qu'on ne sera pas parvenu à faire rendre à Bossuet la justice pleine et entière qu'il mérite si hautement et que s'obstinent encore à lui refuser, d'un côté les libres-penseurs, de l'autre quelques ultramontains aux préjugés tenaces, il faudra « repasser devant cette grande figure », pour mettre de plus en plus en lumière ses traits, méconnus par l'injustice de la critique et de la passion.

De ce chef, on doit féliciter M. l'abbé Bellon, ancien élève des Facultés catholiques de Lyon, longtemps professeur de rhétorique à Notre-Dame-des-Champs, petit séminaire de

(1) C'est le titre d'un chapitre du *Bossuet* de M. Lanson (1 vol. in-12, 1891, Lecène et Oudin), et de la thèse de doctorat ès lettres soutenue devant la Faculté des lettres de Paris, en 1896, par M. l'abbé Bellon, alors professeur de rhétorique au Petit Séminaire de Paris. (1 vol. in-8° de 312 pages. Bloud et Baral.)

(2) T. XII, p. 261.

Paris, d'avoir pris pour sujet de sa thèse de doctorat ès lettres une étude sur l'un des côtés les moins connus de l'âme et de la vie du grand évêque de Meaux, sur *Bossuet directeur de conscience.*

« Dans cet art si difficile et si délicat du gouvernement des âmes, appelé par un docteur éminent « le grand art, l'art suprême », quelle position a su prendre et garder Bossuet, au milieu des querelles théologiques qui ont divisé si longtemps les esprits vigoureux du XVIIe siècle? quels principes a-t-il suivis? quels résultats a-t-il obtenus? Répondre à ces questions, est tout l'objet de notre travail, dit l'abbé Bellon. A cette étude nous avons apporté un amour et une vénération que nous ne voulons ni taire ni dissimuler. Amour pour l'homme, si bon et si doux, en dépit de la légende contraire; vénération pour la doctrine, si catholique et si sûre, pourvu qu'on excepte une heure dont on a peut-être exagéré l'importance, par politique plus encore que par religion.

« Aurons-nous réussi à montrer, comme nous le sentons, tout ce que contient d'esprit vraiment français et profondément catholique la méthode de direction de Bossuet? Comment « cet évêque au milieu de la cour » a su, à une époque où d'autres l'oubliaient, « restant prêtre et le plus grand des prêtres » (1), rendre à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu ? »

M. l'abbé Bellon a raison de s'appliquer le mot du poète latin :

> Quod si deficiant vires, audacia certe
> Laus erit : in magnis et voluisse sat est.

« Que si les forces ne manquent, mon audace sera certainement un mérite : dans les grandes choses, c'est assez que d'avoir essayé. »

Tel a été l'avis du jury de la Sorbonne, composé de MM. Himly, Faguet, Gazier, Dejob, etc., assez sévères, néanmoins, pour le travail de M. l'abbé Bellon. Il permettra donc à un « bossuétiste » comme lui de faire, en toute franchise,

(1) Janet : *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1885.

quelques *reproches* à sa thèse et d'essayer de dire à son tour l'*esprit* et les *résultats* de la direction des âmes, telle que l'entendait le cœur sacerdotal de Bossuet, dont elle constitue une des gloires, sinon les plus éclatantes, du moins les plus pures et les plus précieuses devant Dieu.

I

Autre chose est un prédicateur, et autre chose un directeur de conscience.

Le prédicateur, digne de ce nom et qui pense avec Bossuet que « l'utilité des fidèles est la suprême loi de la chaire » (1), doit parler pour tout son auditoire et se tenir par conséquent dans des généralités dogmatiques et morales. Le directeur de conscience, au contraire, doit songer à l'intérêt de chacune des âmes dont il s'occupe, et, tout en demeurant inébranlable dans son attachement aux principes généraux de la morale catholique, les appliquer diversement suivant les personnes, les tempéraments, les caractères, et les adapter aux besoins particuliers et spéciaux des cas, des circonstances, des « états d'âmes », comme on dit aujourd'hui.

Pourquoi donc, dans la première partie de sa thèse, *Bossuet directeur de conscience à la cour,* M. l'abbé Bellon analyse-t-il longuement les *Sermons* du Carême du Louvre en 1662, chap. II et III, ceux de l'Avent du Louvre, en 1665, chap. IV; ceux du Carême de Saint-Germain en 1666, chap. X, et ceux de l'Avent de Saint-Germain en 1669, chap. XI? Sans doute, il y a dans ces chapitres des choses qui, pour n'être pas nouvelles, n'en sont pas moins excellentes, et il fait bon voir comment l'auteur réfute la parole injuste de Lamartine, appelant Bossuet « langue d'or, âme adulatrice, rassemblant en lui, dans sa conduite et dans son langage devant Louis XIV, le despotisme d'un docteur et les complaisances d'un courtisan » (2). — Courtisan? Bossuet prédicateur ne le fut jamais; seulement, il concilia toujours le respect du

(1) *Sermon sur la Conception de la Sainte Vierge*, 1669.
(2) *Raphaël*, LXVII.

sujet avec la liberté du ministre de Dieu. Les ménagements n'adoucissaient le blâme que pour le rendre plus pénétrant. S'il ne froissait pas inutilement l'orgueil du souverain et se gardait bien d'offenser la majesté du trône, il se faisait comprendre à mots couverts, comme lorsqu'il disait en 1666 (1) : « Il y a un Dieu dans le ciel qui venge les péchés des peuples, mais surtout qui venge les péchés des rois. (C'était l'époque de la faveur triomphante de Mlle de La Vallière.) C'est lui qui veut que je parle ainsi; et, si Votre Majesté l'écoute, il lui dira dans le cœur ce que les hommes ne peuvent pas dire. » L'orateur sacré avait déjà fait entendre au monarque ces paroles aussi remarquables : « Sire, vous savez les besoins de votre peuple, le fardeau excédant ses forces dont il est chargé. Il se remue pour Votre Majesté quelque chose d'illustre et de grand qui passe les destinées de vos prédécesseurs. Soyez fidèle à Dieu et ne mettez pas d'obstacle par vos péchés aux grandes choses qui se couvent. »

Que dire de cette apostrophe de l'Avent de 1665 : « Grand Roi, qui surpassez de si loin tant d'augustes prédécesseurs, que nous voyons infatigablement occupé aux grandes affaires de votre État, qui embrassent les affaires de toute l'Europe, je propose à ce grand génie un ouvrage plus important et un objet plus digne de son attention : c'est le service de Dieu et votre salut. Car, Sire, que vous servira d'avoir porté à un si haut point la gloire de votre France, de l'avoir rendue si puissante par mer et par terre et d'avoir fait par vos armes et vos conseils que le plus célèbre, le plus ancien, le plus noble royaume de l'univers soit aussi en toute manière le plus redoutable, si, après avoir rempli tout le monde de votre nom et toutes les histoires de vos faits, vous ne travaillez encore à des œuvres qui soient comptées devant Dieu et qui méritent d'être écrites au livre de vie? Votre Majesté n'a-t-elle pas vu dans l'Évangile de ce jour l'étonnement du monde alarmé dans l'attente du jour effroyable où Jésus-Christ paraîtra en sa majesté ? Peut-on s'imaginer de la grandeur en ce qui ne sera un jour que de la poussière ? »

(1) *Sermon sur la charité fraternelle.*

Ces citations auraient peut-être établi l'injustice des affirmations de Lamartine mieux que ne le font les textes allégués par l'abbé Bellon, pages 32-71.

Il a, certes, mille fois raison de réfuter les audacieuses calomnies de Joseph de Maistre, disant de Bossuet que « les souffrances du peuple ne lui arrachèrent jamais un cri ». Il pourrait y joindre celles du malfaisant auteur de l'*Histoire des Français,* Sismondi, écrivant de Louis XIV : « Quant à la violation journalière de la miséricorde, jamais un conseil, jamais une exhortation religieuse ne lui furent adressés; aucun appel aux grandes lois de la justice, de l'humanité, de l'amour de la paix et de la charité chrétienne;... rien que les accents de l'adulation. » Mais pourquoi ne pas dire qu'il nous reste près de vingt *Sermons* de Bossuet, où il s'est fait « l'avocat des pauvres », à la Cour, dans toutes les chaires de la capitale, sans compter qu'à Meaux la plupart de ses visites pastorales avaient pour objet d'organiser des œuvres afin de « subvenir aux besoins des indigents » (1), et qu'il mourut, non pas, comme on l'a dit, avec trois ou quatre cent mille francs, mais 18.000 francs seulement de dettes, couvertes largement par son avoir et contractées honorablement pour les pauvres?

M. l'abbé Bellon avait-il besoin de raconter, comme il le fait longuement dans la première partie de sa thèse, l'histoire peu édifiante des amours de Louis XIV avec Mlle de La Vallière, puis avec Mme de Montespan, qui la supplanta? Sans doute, il n'y a jamais rien de choquant sous la plume de l'auteur, qui n'écrit, d'ailleurs, que d'après *Les nièces de Mazarin,* d'A. Renée, d'après *La Vallière et la morale de Bossuet à la cour de Louis XIV,* de L. Pauthe, d'après *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV,* de Lair, d'après *Mme de Montespan et Louis XIV,* de P. Clément, d'après *Mlle de la Vallière et les favorites des trois âges de Louis XIV,* de Capefigue. Mais, outre que ces romanesques aventures ne sont que trop connues, comme les scandales qu'elles ont provoqués, il n'y a là que deux choses qui concernent Bossuet di-

(1) Voir le *Procès-verbal des visites pastorales* dans l'*Histoire critique de la prédication de Bossuet,* par l'abbé Lebarq, 1888.

recteur de conscience : d'abord la conversion de Mlle de La Vallière et son entrée en religion, qui furent l'œuvre de Bossuet, aidant la grâce de Dieu; puis, l'éloignement momentané de Mme de Montespan, qui, en 1675, dut quitter la Cour sur les instances que fit auprès du Roi M. de Condom, qu'on a outrageusement calomnié, quand on a dit qu'il avait « parlementé avec l'adultère » (1).

M. l'abbé Bellon est ici en plein dans son sujet, et il fait très bien voir comment Bossuet a su triompher de toutes les difficultés qui s'opposaient à la conversion de Mlle de La Vallière, corriger le manuscrit de ses *Réflexions sur la miséricorde* et ramener à Dieu cette nouvelle Madeleine. Elle écrivait au maréchal de Bellefonds, le 19 mars 1674, que M. de Condom était « un homme admirable par son esprit, par sa bonté et son amour de Dieu ». « Il scella, comme le dit Lamartine, par un admirable discours sacré, oraison funèbre d'une beauté vivante, la pierre de la tombe de Mme de La Vallière. Ce discours était en scène plus qu'en paroles. » Si Mme de Sévigné, le 7 juin 1675, ne le trouvait pas « aussi divin qu'on l'aurait cru », c'est que les personnes qui lui en avaient parlé et qui étaient allées entendre l'orateur par curiosité mondaine et dans l'espoir de quelques allusions piquantes, avaient dû se contenter de cette phrase, qui était pour elles une cruelle déception : « Qu'avons-nous vu et que voyons-nous? Quel état et quel état! »

Quant au départ de Mme de Montespan en 1675, départ qui eût été définitif, si Colbert et la duchesse de Richelieu n'avaient rendu inutiles les efforts de Bossuet, M. l'abbé Bellon le raconte très exactement dans un des meilleurs chapitres de son livre : *Cas de conscience embarrassant.* Pourquoi donc n'a-t-il pas profité de l'occasion qui lui était offerte par les deux *Lettres* de Bossuet à Louis XIV et l'*Instruction détaillée,* qui les suivit, pour réfuter l'opinion étrange émise à ce sujet par M. Lanson, dans le chapitre de son *Bossuet* intitulé *Bossuet directeur de conscience,* p. 469 : « On n'y trouve rien dont

(1) Il sera répondu longuement à cette calomnie dans l'étude intitulée : *Bossuet d'après sa Correspondance.*

tous les rois ne puissent faire leur profit; tous ces conseils ne sont point vagues, et sont, au contraire, merveilleusement précis et pratiques; mais ils sont *appropriés à la fonction,* non à l'*individu;* il suffit, pour en être touché, qu'il ait la raison, la bonne volonté et le désir de servir Dieu; un chrétien, un honnête homme, un homme, voilà tout ce que Bossuet suppose que soit le roi; il n'a pas besoin d'y regarder autre chose, et tout son discours se règle sur ces trois caractères généraux. Dans quelle nature intime sont engagés ces trois caractères, de quel composé très complexe et très particulier ils sont la base, quelle réformation unique et sans pareille ils subissent en s'y réalisant, il n'importe guère à Bossuet; qu'il le voit ou qu'il le néglige, toujours est-il qu'il n'en tient pas compte. *On ne trouve pas une phrase, pas un mot qui découvre quelque particularité de la personne royale,* qui réponde à une certaine constitution de la sensibilité ou de l'imagination de Louis XIV; *on ne trouve rien enfin qui soit seulement pour ce roi-là, et non pour un autre,* qui doive *toucher celui-là plutôt qu'un autre.* On peut donc lire ce que Bossuet écrit au roi, sans connaître mieux pour cela la nature intime du roi; n'y entrant pas, il ne nous y introduit pas. » — Mais ne sont-ce pas des conseils « *appropriés à l'individu* » que les suivants : « Sire, le jour de la Pentecôte approche, où Votre Majesté a résolu de communier. Quoique je ne doute pas qu'elle ne songe sérieusement à ce qu'elle a promis à Dieu, comme elle m'a commandé de l'en faire souvenir, voici le temps où je me sens le plus obligé de le faire... Jamais, Sire, votre cœur ne sera paisiblement à Dieu, tant que cet *amour violent, qui vous a si longtemps séparé de lui, y règnera.* Cependant, Sire, c'est ce cœur que Dieu demande. Votre Majesté a vu les termes avec lesquels il nous commande de le lui donner tout entier. Elle m'a promis de les lire et de les relire souvent (1). Je vous envoie encore, Sire, d'autres paroles de ce même Dieu, qui ne sont pas moins pressantes et que je supplie Votre Majesté de mettre avec les

(1) On voit par là que Bossuet avait écrit pour Louis XIV comme un petit traité de l'amour de Dieu, extrait des Livres Saints, et qu'il avait fait promettre au monarque de le lire et relire souvent.

premières. Je les ai données à Mme de Montespan, et elles lui ont fait verser beaucoup de larmes; et certainement, Sire, il n'y a point de plus juste sujet de pleurer que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un si malheureux et si funeste engagement! Mais cependant, Sire, il le faut, ou il n'y a point de salut à espérer. »

Certes, tout cela est de nature *à toucher ce roi-là et non pas un autre*. Et comme Bossuet sait admirablement déjà ce qu'il écrira plus tard dans la *Connaissance de Dieu et de soi-même* (1) : « On peut plus aisément détourner une rivière que de l'arrêter de droit fil; de même, dans les passions, il faut calmer les esprits par une espèce de diversion, et se jeter, pour ansi dire, à côté, plutôt que de combattre de front », il propose au monarque, comme diversion à son amour passionné pour Mme de Montespan, les glorieux soucis de l'ambition, qui faisaient battre aussi le cœur de Louis XIV. « Je ne demande pas, Sire, que vous éloigniez en un instant une flamme si violente. Ce serait vous demander l'impossible. Mais, Sire, tâchez peu à peu de la diminuer; craignez de l'entretenir. J'espère que tant de grands objets, qui vont tous les jours de plus en plus occuper Votre Majesté, serviront beaucoup à la guérir. On ne parle que de la beauté de vos troupes et de ce qu'elles sont capables d'exécuter sous un si grand capitaine; et moi, Sire, pendant ce temps, je songe secrètement en moi-même à une guerre bien plus importante et à une victoire bien plus difficile que Dieu vous propose. Mes inquiétudes pour votre salut redoublent de jour en jour, parce que je vois tous les jours de plus en plus quels sont vos périls. Sire, accordez-moi une grâce. Ordonnez au père de La Chaise de me mander quelque chose de l'état où vous vous trouvez. Je serai heureux, Sire, si j'apprends de lui que l'éloignement et les occupations commencent à faire le bon effet que nous avons espéré. » Dira-t-on encore que ce sont là des généralités, *appropriées à la fonction*, et non à l'état d'âme de Louis XIV?

(1) Chap. III, § 12.

Mais voici *des particularités* plus précises sur « la personne royale », sur « la nature intime » de Louis XIV : Bossuet « y entre et nous y introduit » par sa *Lettre* du 10 juillet 1675. « Vous êtes né, Sire, avec un amour extrême pour la justice, avec une bonté et une douceur qui ne peuvent être assez estimées; et c'est dans ces choses que Dieu a renfermé la plus grande partie de vos devoirs. Car l'Écriture a dit : *La miséricorde et la justice gardent le Roi, et son trône est affermi par la clémence et la bonté.* Le trône que vous remplissez est à Dieu; vous y tenez sa place; vous devez y régner selon ses lois. Les lois qu'il vous a données sont que, parmi vos sujets, votre puissance ne soit formidable qu'aux méchants..... Je n'ignore pas, Sire, combien il vous est difficile de donner à votre peuple tout le soulagement dont il a besoin, au milieu d'une grande guerre où vous êtes obligé à des dépenses si extraordinaires, et pour conserver vos alliés; mais la guerre, qui oblige Votre Majesté à de si grandes dépenses, l'oblige en même temps à ne pas laisser accabler le peuple, par qui seul elle peut les soutenir. » — On fait une gloire à Vauban, à Fénelon, d'avoir dit la vérité à Louis XIV à l'époque de la guerre de la Ligue d'Augsbourg; mais Bossuet n'a-t-il pas plus de mérite à écrire les mêmes choses vingt ans plus tôt, au milieu des triomphes éclatants de la guerre de Hollande? D'ailleurs, que l'on compare la *Lettre* de Bossuet à celle que Fénelon écrivit, mais n'envoya pas à Louis XIV, et l'on verra de quel côté se trouvent la modération, la justice et l'équité. — Pour couronner son rôle de directeur de conscience, Bossuet cherche à exciter dans le cœur de Louis XIV la noble ambition de prendre Henri IV pour modèle : « Il est arrivé souvent, écrit-il, qu'on a dit aux rois que les peuples sont plaintifs naturellement et qu'il n'est pas possible de les contenter, quoi qu'on fasse. Sans remonter bien loin dans l'histoire des siècles passés, le nôtre a vu Henri IV, votre aïeul, qui, par sa bonté ingénieuse et persévérante à chercher les remèdes aux maux de l'État, avait trouvé les moyens de rendre les peuples heureux et leur faire sentir et avouer leur bonheur. Aussi en était-il aimé jusqu'à la passion; et dans le temps de sa mort, on vit par tout le royaume et dans toutes

les familles, je ne dis pas l'étonnement, l'horreur et l'indignation que devait inspirer un coup si soudain et si exécrable, mais une désolation pareille à celle que cause la perte d'un bon père à ses enfants. Il n'y a personne de nous qui ne se souvienne d'avoir ouï souvent raconter ce gémissement universel à son père ou à son grand-père, et qui n'ait encore le cœur attendri de ce qu'il a ouï réciter de la bonté de ce grand roi envers son peuple et de l'amour extrême de son peuple envers lui : c'est ainsi qu'il avait gagné les cœurs ; et s'il avait ôté de sa vie la tache que Votre Majesté vient d'effacer (encore une personnalité, une allusion directe à la rupture de Louis XIV avec la Montespan), sa gloire serait accomplie et on pourrait le proposer comme le modèle d'un roi parfait. »

Dans la seconde partie de sa thèse, *Bossuet directeur de conscience au couvent*, M. l'abbé Bellon n'insiste-t-il pas trop, d'abord sur les affaires de Sainte-Glossinde et de Jouarre, qui relèvent de l'administration épiscopale bien plus que de la direction de conscience, puis sur la querelle de Fénelon et de Bossuet, à laquelle il consacre quatre chapitres, VI, VII, VIII et IX : « *Querelle du Quiétisme;* les *Maximes des Saints* en France ; les *Maximes des Saints* à Rome ; *Conséquences du Quiétisme; elles légitiment les attaques de Bossuet?* » Sans doute, cette querelle tout entière se ramenait à une question de direction de conscience, et l'abbé Bellon a mille fois raison de défendre énergiquement Bossuet à propos d'une discussion « où il y allait de tout pour la religion », où l'Église était « attaquée plus finement que jamais sous prétexte de piété (1) », et où le grand évêque ne voulait à aucun prix d'une piété raisonneuse, « habile à chimériser » (2). — Mais que nous fait l'histoire des *Maximes des Saints* à Rome et en France, alors que notre curiosité ne cherche qu'à s'éclairer sur les dangers de la « passiveté » prônée par les quiétistes et réprouvée par l'évêque de Meaux, comme féconde en conséquences désastreuses? Il ne fallait que mettre en relief l'éner-

(1) *Lettres* de Bossuet sur l'affaire du Quiétisme.
(2) *Réponse à quatre lettres de M. de Cambrai.*

gie avec laquelle, au nom des saints Pères et des vrais principes de la mystique chrétienne, il avait protesté contre « un mysticisme alambiqué », contre « une corruption et une hérésie naissante », et mérité que le P. Cloche, général des Dominicains, lui écrivît, le 5 mai 1699, que « l'Église entière lui avait obligation d'avoir arrêté une erreur qui pouvait troubler la paix », et que Dom Innocent le Masson, prieur de la Grande-Chartreuse, l'appelât « un si fidèle et si docte défenseur de la foi catholique et de la morale chrétienne,... un grand défenseur de l'Église, qui mérite d'être écrit dans le catalogue des Athanase, des Chrysostome et des Augustin ».

L'abbé Bellon se trompe en attribuant des *Satires* à Properce, page 3, note 2.

Ce n'est pas le 25 janvier (1), mais le 24 janvier 1648, que Bossuet soutint sa thèse de bachelier en théologie, devant le grand Condé, auquel il l'avait dédiée.

Il reçut le bonnet de docteur, non pas le 18 mai 1652 (2), mais le 9 avril à l'archevêché de Paris et le 16 mai à la Sorbonne, comme Floquet l'a établi, d'après les *Registres* de la Faculté de théologie de la capitale.

« Bossuet n'était pas prêtre encore, dit l'abbé Bellon, quand, agenouillé au pied de l'autel des Martyrs, il jurait de consacrer sa vie entière au service de la vérité... Il fut ordonné seulement durant le Carême de 1652. » Mais, outre que le Carême de 1652 était expiré depuis longtemps, le 18 mai 1652, jour du serment prêté par Bossuet pour son doctorat, d'après l'abbé Bellon, il fallait être prêtre pour être reçu docteur en théologie, et, le 9 avril 1652, Bossuet était ordonné depuis un mois environ.

A propos de l'Avent de 1665, M. l'abbé Bellon dit, page 51, que, « contre les libertins (attaqués par Bossuet), Pascal préparait ses batteries ». C'est oublier que Pascal était mort depuis 1662, et que ses *Pensées* avaient été écrites en 1657-1658, puisque sa sœur, Mme Périer, nous affirme qu'il ne put rien écrire pendant les quatre dernières années de sa vie, 1658-62.

(1) Page 20.

(2) L'abbé Bellon reproduit ici une erreur du cardinal de Bausset.

Il n'a jeté alors sur le papier que quelques rares pensées.

Mais ces erreurs, ou plutôt ces inadvertances n'enlèvent pas le mérite de ce que dit l'auteur de *Bossuet directeur de conscience*, soit sur la direction de conscience en général (1), qui n'est ni un « moyen d'expier sans s'amender », comme le prétend Michelet, ni une « abdication de la liberté », comme l'a soutenu Caro, ordinairement mieux inspiré, soit sur les principes simples et larges, catholiques et français, que Bossuet a suivis dans l'art délicat d'aider les âmes à marcher vers la perfection chrétienne, c'est-à-dire vers le ciel et vers Dieu.

II

Quel était d'abord l'*esprit* de notre grand évêque, en tant que directeur de conscience?

Nous n'en sommes pas ici réduits à des conjectures : nous avons plus de 800 *Lettres* de direction écrites par Bossuet, et l'abbé Bellon aurait dû, ce semble, en établissant la bibliographie de son beau sujet, rendre l'hommage qu'ils méritent à ceux qui nous ont conservé, avec ces *Lettres spirituelles* (2), l'un des plus beaux titres de gloire de l'illustre évêque de Meaux.

Il y a d'abord quatre *Lettres de piété* à une demoiselle de Metz, écrites par Bossuet dans sa jeunesse, en 1662, dit l'abbé Bourseaud dans son *Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des ouvrages de Bossuet* (3). Elles ont été publiées par dom Deforis, dans son édition des *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, tome XI, 1778.

Il y a ensuite les 164 *Lettres* à Sœur Cornuau de Saint-Bé-

(1) Il faut lire à ce sujet un excellent chapitre de Martha, dans son beau livre *Les Moralistes sous l'empire romain* (*Sénèque directeur de conscience*), le livre de M. Thamin, *Un problème moral dans l'antiquité*, et une brochure de M. Gonnet, professeur à l'Université catholique de Lyon, sur *Plutarque directeur de conscience*.

(2) On verra, dans *Bossuet d'après sa Correspondance*, que ces *Lettres* ont été éditées d'une manière souvent défectueuse.

(3) Un vol. in-8° de XXVII-232 pages. Saintes, Clénet, 1897.

nigne (1), avec quelques *Extraits* de différentes *Lettres*, de 1686 à 1703. En 1703, Bossuet ordonna à la Sœur Cornuau de communiquer à M. de Saint-André, l'un des grands vicaires de Meaux, celles de ses *Lettres* qu'il serait utile de conserver. M. de Saint-André les examina et les relut presque toutes à Bossuet, qui en confirma les avis et les décisions. Une première copie en fut prise en ce moment-là, sur les manuscrits, par la Sœur Cornuau, et une seconde après la mort de Bossuet, pour le cardinal de Noailles, qui « rendait à ce grand homme toute la justice qui lui est due, en lui donnant le titre de grand maître de la vie intérieure, qui est seul capable de le faire connaître » (2). Ces *Lettres*, pourtant, ne furent publiées qu'en 1746, 1re édition, et 1748, 2e édition, seule exacte, par le bénédictin dom Cathelinot. Dom Deforis les a données dans le tome XIe des *Œuvres de Bossuet*, 1778, en y ajoutant une *Lettre au cardinal de Noailles*, et deux *Avertissements* écrits par Sœur Cornuau sur les *Lettres* de Bossuet et la piété profonde qu'il apportait à la direction des âmes qui s'adressaient à lui.

Il y a, de plus, les 284 *Lettres* à Mme Henriette-Thérèse d'Albert (de Luynes) (3), religieuse à Jouarre de 1664 à 1695,

(1) Mme Cornuau (Marie Dumontiers) était « une sainte veuve » : elle avait gardé des angoisses d'un amour brisé par la mort et quelque chose de maladif qui lui donnait une humeur changeante. Bossuet prit beaucoup de peine pour réprimer ses scrupules infinis, ses découragements profonds, jusqu'à ce qu'elle eût dépouillé tout amour-propre, en acceptant le refus que fit l'orgueilleuse communauté de Jouarre de l'admettre à y faire profession et en se résignant à prononcer des vœux dans la modeste maison de Torcy. Ses anxiétés spirituelles se compliquaient de ses anxiétés maternelles pour un fils auquel s'intéressait Bossuet et dont il disait à sa mère, dans la crainte qu'elle ne fût trop généreuse pour son couvent : « Surtout, n'ôtez rien à M. votre fils. » C'est le conseil que saint François de Sales donnait à Mme de Chantal.

(2) *Lettre de Sœur Cornuau au cardinal de Noailles.*

(3) Mme d'Albert (de Luynes) était sœur du duc de Chevreuse. Élevée à Port-Royal, comme sa sœur Marie-Louise, elle en sortit avec elle pour obéir à un ordre du roi. Leur tante, Henriette de Lorraine, les recueillit à Jouarre. Bossuet prêcha en 1664 la profession de Mme Henriette-Thérèse : « Je me souviendrai toujours, lui écrivait-il le 10 mai 1690, que vous êtes la première qui avez reçu de moi la parole de vie, qui est le germe im-

et au monastère de Torcy, diocèse de Paris, de 1695 à 1699. Recueillies vers 1705 par l'abbé de Saint-André, ces *Lettres* ont été publiées par dom Deforis, en 1778, et revisées pour le texte par Lachat, 1864-65.

Il y a encore 140 *Lettres* ou *Extraits* de *Lettres* écrites à l'abbesse et aux religieuses de Jouarre et à des religieuses de plusieurs autres monastères, à Mmes Du Mans (1), de Lusanci, de Luynes, de Baradat, de la Croix, de Soubise, de la Guillaumie et de Tanqueux, de 1690 à 1702. Dom Deforis les a publiées en 1778.

Il donnait en même temps près de 190 *Lettres* à des religieuses de différents monastères, à Mme de Béringhen, abbesse de Faremoutiers, aux Ursulines de Meaux et de Coulommiers, à Mme d'Épernon, prieure des Carmélites de Paris, à Mme de la Vieuville. 65 autres de ces *Lettres* ont été découvertes et publiées par les Sulpiciens en 1820, chez Lebel, à Versailles.

Dom Deforis avait donné, dans les *Lettres diverses*, celles que Bossuet écrivit au maréchal de Bellefonds et qui sont de vraies lettres de direction.

En 1829, on a publié 34 *Lettres* (1696-1701) de Bossuet à Mme de la Maisonfort, nièce de Mme Guyon, renvoyée de Saint-Cyr, comme soupçonnée de quiétisme, et réfugiée dans un monastère de Meaux, où elle prit Bossuet pour directeur, après avoir eu Fénelon. Celui-ci, quand Bossuet fut mort,

mortel de la renaissance des chrétiens. Cette liaison ne finit jamais et ce caractère paternel ne s'efface point. » En effet, il la dirigea à Jouarre et à Torcy, dont sa sœur, Mme de Luynes, devint abbesse et où elle mourut en 1699. Détachée du monde, toute humble et désintéressée, lisant et écrivant e latin, n'ignorant même pas tout à fait le grec, faisant des traductions et des vers pieux, elle avait un esprit capable de tout entendre. Bossuet se confie intimement à cette exquise et sainte femme; il lui envoie ses ouvrages et lui explique ses projets, ses ouvrages, à propos de la querelle du Quiétisme. — C'est l'ami qui paraît dans ses *Lettres* autant que le directeur et l'évêque.

(1) Mme du Mans était une intelligence médiocre, mais une des plus belles âmes qui furent jamais, « infiniment bonne, à qui tout était joie dans l'obéissance et les austérités ». Elle fut, avec Mme d'Albert et Mme de Luynes, la première à reconnaître, dans l'indocile communauté de Jouarre, l'autorité de Bossuet; cela lui valut, comme à ses deux amies, la persécution des insoumises.

désira connaître les *Lettres* qu'il avait écrites à Mme de la Maisonfort; elle lui en adressa une copie, accompagnée de notes explicatives et d'éclaircissements. C'est cette copie, retrouvée dans les papiers de Fénelon, qui a permis la publication de 1829.

Il est à jamais regrettable que les *Lettres* à Mme de Saint-Antoine, religieuse à Coulommiers, n'aient pas été conservées. Après sa mort, sa sœur écrivit au scrupuleux confesseur qui la dirigeait, « pour savoir ce qu'elle ferait d'un gros paquet de lettres (près de 200) qu'elle avait trouvées dans sa cassette et qu'elle n'avait pas voulu lire, qui étaient celles de M. de Meaux; il lui manda sur-le-champ qu'elle n'avait qu'à les jeter au feu, ce qu'elle fit... Mme de Saint-Antoine que Bossuet avait dirigée pendant plus de quinze ans, était véritablement une sainte religieuse, ce qui me fait d'autant plus regretter les lettres brûlées ». (*Lettre* de M. de Saint-André à l'évêque de Troyes.)

Comme le dit M. l'abbé Bourseaud, il faut être reconnaissant de la conservation des *Lettres spirituelles* de Bossuet à ses pieuses correspondantes, au cardinal de Noailles, à M. de Saint-André, curé de Vareddes, à la vénération qu'avaient pour M. de Meaux Mme Bassompierre de Nancy et plusieurs autres religieuses, qui, chaque fois qu'elles le pouvaient, prenaient, pour leur utilité personnelle, copie des manuscrits qu'elles rencontraient, enfin au zèle des bénédictins dom Cathelinot et dom Deforis et à celui des Messieurs de Saint-Sulpice. Mais, hélas! qu'ils sont rares, même dans les rangs du clergé français, ceux qui savent apprécier les trésors contenus dans les *Lettres spirituelles* du plus grand de nos évêques!

M. l'abbé Bellon n'aurait-il pas dû signaler ce qu'on avait écrit avant lui sur les *Lettres de direction* de Bossuet? — Le cardinal de Bausset en parle dans un chapitre très intéressant, le XIXe du livre VIIe de son *Histoire de Bossuet* : « Conduite de Bossuet envers les religieuses de son diocèse ». « Ce n'est pas, dit-il excellemment, le phénomène le moins extraordinaire de la vie de Bossuet que celui que présente la correspondance d'un tel évêque, qui consent à s'arracher aux

études et aux travaux de tous les genres, qui remplissaient tous ses moments, pour s'entretenir avec de simples religieuses des peines, des scrupules, des inquiétudes et de toutes les recherches délicates et quelquefois minutieuses qui agitent si souvent ces âmes pieuses, sensibles et craintives... Mais ce qui étonne encore, ou plutôt ce qu'il faut admirer avec un respect religieux, c'est le sentiment inaltérable de patience, d'indulgence et de bonté qui respire dans toutes ces lettres. Elles le montrent sous un point de vue qui semble avoir échappé aux regards de la postérité, accoutumée à ne contempler Bossuet qu'au milieu des éclairs du génie et des éclats de la foudre. » On ne saurait mieux dire, et M. l'abbé Bellon n'a pas établi plus heureusement que le cardinal de Bausset comment on trouve dans les *Lettres spirituelles* de Bossuet une multitude de décisions précises et exactes sur des doutes et des difficultés qui arrêtent souvent les ecclésiastiques les plus éclairés et les plus familiarisés avec cette partie de leur ministère; comment aussi « on est frappé, en lisant cette correspondance, d'y observer un sentiment, un langage et un ton de spiritualité, auxquels on suppose trop légèrement que Bossuet devait être étranger. » — L'article de M. Michel dans la *Revue politique et littéraire,* 1882, *Le Mysticisme de Bossuet;* la thèse de M. de Grisy, *Fénelon directeur de conscience;* le livre de M. Matter, *Le mysticisme en France au temps de Fénelon;* enfin, le *Bossuet* de M. Lanson méritaient autre chose qu'une simple mention en note.

Pourquoi laisser passer des assertions aussi fausses que celles-ci (1) : « Occupé des intérêts généraux de la religion, dévoué aux besoins communs des fidèles, (Bossuet) n'avait guère le temps de regarder les individus. — Quant à diriger les catholiques, à se faire le témoin assidu de leur conscience, le guide toujours présent de leur conduite, je ne vois pas *qu'il s'en soit souvent chargé :* il avait bien autre chose à faire. Dans ses dernières années seulement, à Meaux, il consentit à répondre à quelques religieuses qui mettaient leur salut entre ses mains. » — Nous avons déjà réfuté ces erreurs dans

(1) Lanson : *Bossuet.*

Bossuet et les Saints Pères (1), page 299 et suivantes, et ce qu'on vient de lire des nombreuses *Lettres de direction* de Bossuet prouve que le grand évêque, même au milieu des préoccupations et des travaux accablants que lui donnaient la querelle du Quiétisme, l'Assemblée de 1700, le projet de réunion des protestants, la lutte contre le Jansénisme, contre Richard Simon, et l'affaire des cérémonies chinoises, trouvait du temps pour la direction des âmes, qui est la grande « charge » d'une vie vraiment sacerdotale. Ce n'est pas « dans ses dernières années seulement » que Bossuet s'est adonné à ce travail sacré « de témoin » et « de guide » des consciences individuelles : c'est à l'époque de Metz, où il rédigeait le *Règlement du séminaire des Filles de la Propagation de la Foi,* dont il était le directeur, et où, en 1658, pendant une mission prêchée par les fils de Saint Vincent de Paul, il voyait « toute la ville abattue aux pieds des confesseurs » (2), parmi lesquels il se trouvait; c'est à Paris, d'où il écrivait très probablement ses *Lettres de piété et de direction à une demoiselle de Metz* et où il donnait aux Carmélites des conférences « d'une beauté enchantée », tellement que la duchesse de Longueville et la princesse de Conti lui demandèrent d'en faire dans leur hôtel. Il y eut pour auditeurs Turenne et Condé. Ne ramenait-il pas alors à la foi catholique Turenne, le comte de Lorge, le comte de Rozan, Mlle de Duras? N'assistait-il pas à leur lit de mort la duchesse d'Orléans, qui l'appelait à cor et à cris, et le duc de La Rochefoucauld, « qui rendit l'âme entre les mains de M. de Condom », écrivait Mme de Sévigné? Ne dirigeait-il pas le maréchal de Bellefonds, le grand Condé, Mme de La Vallière, Mme de Montespan, Louis XIV lui-même, sans parler de milord Perth, grand chancelier d'Écosse? On ne peut s'expliquer, après cela, que M. Lanson écrive sérieusement : « Ne doit-on pas regretter qu'il n'ait pas eu plutôt à diriger quelques-uns de ces hommes que leur goût et leur fortune attachaient au monde? Quel spectacle pour lui que l'âme d'un ministre et d'un cour-

(1) Paris, Putois-Cretté. 1 vol. in-8° de xx-699 pages.
(2) *Sermon sur la Satisfaction, Quasimodo,* 1658.

tisan! » — Il eut plusieurs fois ce spectacle et dirigea même des âmes royales : c'est sa gloire de les avoir toujours magnifiquement portées vers les hauteurs de la perfection chrétienne.

Rien ne lui semblait plus digne d'un prêtre et d'un évêque que la direction des consciences. « La conduite des âmes est un mystère, écrivait-il à Sœur Cornuau le 12 février 1692; il faut que Dieu y agisse des deux côtés » (du côté du directeur et de la personne dirigée).

Dès 1660, dans le *Panégyrique de Saint François de Sales*, il disait aux « chrétiens appelés par le Saint-Esprit à la conduite des âmes : « Ne vous proposez pas de suivre les règles de la politique du monde. Songez que votre modèle est au ciel, et que le premier directeur des âmes, celui dont vous devez imiter l'exemple, c'est ce Dieu même que nous adorons... Le directeur souverain des âmes ne se contente pas de répandre des lumières dans l'esprit : il en veut au cœur. » C'est donc le cœur que Bossuet s'attache à conquérir à Dieu : car la direction doit lui amener « des victimes volontaires, lui former des enfants, non des esclaves ».

Or, comme « Dieu est le souverain qui meut les cœurs » (1), Bossuet directeur de conscience ne se considère que comme son intermédiaire et son instrument. « Il faut attendre que Dieu parle », dit-il, et il s'excuse d'avoir gardé le silence, parce que « Dieu ne me donne rien par rapport à vous et ne me fait pas voir qu'il y ait rien de nouveau à vous dire ». « Les pasteurs ont leurs règles, écrit-il à Sœur Cornuau, le 19 septembre 1693; ils ont pour les âmes que Dieu soumet à leur conduite un instinct guidé par une raison que Dieu leur met dans l'esprit et à laquelle il faut se soumettre. » Il disait encore à Sœur Cornuau « qu'il ne devait que lui bien faire écouter Dieu et suivre ses saintes inspirations; que c'était là toute sa charge » (2). Il lui avouait « avec une humilité profonde qu'il ne se regardait que comme un dispensateur de la parole de Dieu et un *canal* par où Dieu faisait passer tout ce qui était propre à chaque âme qui lui était confiée; que sa

(1) *Lettre LXXX*e à Sœur Cornuau.
(2) *Second Avertissement* de Sœur Cornuau.

seule attention était de rendre fidèlement à chacune ce qui était donné par lui; qu'il plaisait à Dieu de gratifier quelquefois de très grandes grâces des âmes très imparfaites et de les soustraire quelquefois à des âmes très parfaites; mais, comme dit l'Apôtre : « Qui sera son conseiller? et qui lui dira : Pourquoi faites-vous cela »? On pourrait multiplier les citations pour montrer que Bossuet ne voit dans la direction des âmes qu'une suppléance de Dieu, leur Père commun. « Je tâche d'être fidèle à donner ce que je reçois, écrit-il à Sœur Cornuau, le 21 février 1692; quand je ne reçois rien de particulier, j'abandonne tout à Dieu. » « Je ne vous dirai rien du silence dont vous vous plaignez, écrit-il le 17 octobre 1692 à Mme d'Albert : il est bon quelquefois d'accoutumer les âmes à se tourner uniquement vers Dieu et à ne respirer, pour ainsi dire, que de ce côté-là, et on ne peut les laisser à cette épreuve principalement en deux cas : l'un, quand on ne voit point de nouvelles difficultés; l'autre, quand Dieu aussi ne donne rien de particulier. Ce n'est pourtant pas de dessein que je me suis tu : car c'est d'un côté par occupation, et de l'autre par un peu de paresse; j'avoue ma faute, et je vous prie non seulement de me pardonner, mais encore d'obtenir de Dieu qu'il me pardonne. » Quelle admirable franchise! Où trouver dans Fénelon, grand directeur pourtant, cette exquise simplicité, qui fait le plus grand charme de Bossuet?

« Ambassadeur de Dieu, lieutenant de Jésus-Christ », comme dit saint Paul : *Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos* (1), écho fidèle des inspirations du ciel, Bossuet ne veut que combattre les défauts ou les vices et développer les germes de toutes les vertus dans les âmes dont il s'occupe. Aussi ne cherchez pas dans ses *Lettres* de direction de ces traits où se complaît l'imagination facile et brillante de Fénelon. « Quand Bossuet écrit, dit l'abbé Bellon, page 121, ce n'est pas pour faire montre de son esprit, mais pour prononcer un de ces oracles de bon sens pratique que l'intelligence la moins cultivée pourra comprendre. Tout y

(1) *IIe Épître aux Corinthiens*, v, 20.

est clair, simple, précis; rien pour la sensibilité, rien non plus pour la rêverie. On dirait l'exactitude d'un mathématicien exposant un théorème. Et pourtant, cette phrase qui semble être dictée par la raison pure, par instants, elle s'échauffe et s'élève jusqu'à la grande éloquence. Les grands sentiments et les grandes pensées viennent du cœur. »

Chose encore plus digne de remarque : Bossuet, qui passe aux yeux de bien des gens « pour autoritaire et pour despotique », laisse à la liberté humaine le champ le plus vaste où elle puisse exercer son choix, tandis que Fénelon, qu'on donne, dans certains milieux, comme si libéral, restreint autant que possible l'initiative et la liberté individuelles, réglemente à perte de vue, descend jusqu'aux plus petits détails et impose, par exemple, à Mme de la Maisonfort de se faire religieuse, malgré ses répugnances, parce que telle est la volonté de son directeur. Cela n'empêchera pas les admirateurs à outrance de M. de Cambrai de prétendre qu'il était mille fois plus doux que M. de Meaux.

En tout cas, nous pouvons en croire Sœur Cornuau, lorsqu'elle nous affirme que « ce grand prélat était véritablement, pour les âmes qu'il avait sous sa conduite, ce bon et charitable pasteur de l'Évangile; car il n'oubliait rien pour leur avancement dans la vertu. Il les cherchait infatigablement, quand elles étaient égarées des voies où Dieu les voulait et des règles qu'il leur avait prescrites. Enfin, on peut dire, s'il est permis de parler de la sorte, qu'il avait des inventions saintement admirables pour amener les âmes au point où il les voulait, mais *sans prendre jamais un ton de maître,* ni des paroles dures et humiliantes...

« Il ne pouvait goûter que l'on conduisît les âmes, selon les vues, quoique bonnes, que l'on pouvait avoir. Il dit plusieurs fois en confidence à cette personne (1) qu'il souffrait une extrême peine de la violence que l'on faisait à l'Esprit de Dieu sur la conduite des âmes; qu'il n'avait jamais été de sentiment *qu'il fallût contraindre* l'état de celles que l'on avait à conduire; qu'il suffisait de les mettre en assurance sur les

(1) C'est Sœur Cornuau qui parle ainsi d'elle-même.

voies qu'elles suivent, en les assurant qu'il n'y a rien de suspect, et en leur faisant suivre l'attrait de la grâce; mais qu'on ne pouvait trop leur inspirer le saint amour, leur faire goûter Dieu et sa sainte vérité;... qu'il fallait être attentif à seconder les desseins de Dieu, en donnant toujours (à ces âmes) une pâture propre à augmenter leur amour...

« Que nous sommes redevables à saint François de Sales, disait-il avec humilité, de nous avoir appris les règles de la conduite des âmes! Que la conduite de ce grand saint est à révérer! Je veux toute ma vie me la proposer pour exemple, puisque c'est celle que le Seigneur a enseignée lui-même. » Il n'était point du tout du goût de ce prélat que l'on usât de sévérité ni de répréhensions trop vives; il disait que, quand il pensait à l'entretien du Sauveur avec la Samaritaine et aux saintes adresses dont il se servit pour faire connaître à cette femme pécheresse ses égarements, il se confirmait de plus en plus que *la douceur* ramenait plus d'âmes à Dieu et les retirait plus véritablement de leurs dérèglements que la sévérité, qui ne servait ordinairement qu'à les aigrir et à les soulever contre l'avis qu'on leur donnait... Quand (Sœur Cornuau) avait peine à lui dire des choses humiliantes, il l'encourageait avec une douceur toute sainte, en lui disant : « Hélas! ma fille, que craignez-vous? Vous parlez à un père et à un plus grand pécheur que vous (1). »

Ces témoignages si précieux auraient, ce semble, donné plus de poids à ce que dit M. l'abbé Bellon « du fonds de charité inépuisable et inaltérable, d'où Bossuet tirait tant de compassion pour plaindre les âmes, de condescendance pour les guérir » (2).

Certes, ce n'est pas à propos d'un directeur comme Bossuet que l'on pourrait dire malicieusement avec La Bruyère (3) : « Qu'est-ce qu'une femme que l'on dirige? est-ce une femme plus complaisante pour son mari, plus douce pour ses domestiques, plus appliquée à sa famille et à ses affaires, plus ardente et plus sincère pour ses amis; qui soit moins esclave

(1) *Second Avertissement* de Sœur Cornuau.
(2) *Bossuet directeur de conscience*, p. 112.
(3) *Les Caractères : Des femmes.*

de son humeur, moins attachée à ses intérêts? « Non, dites-vous, ce n'est rien de ces choses. » J'insiste et je vous demande : « Qu'est-ce donc qu'une femme que l'on dirige? » Je vous entends, c'est une femme qui a un directeur. » Bossuet réprouve la multiplicité des directeurs et tient à ce qu'ils arrivent à rendre leur ministère de moins en moins indispensable : « Loin de vouloir vous attacher les âmes infirmes, *rendez-les libres*, et, autant que vous le pourrez, mettez-les en état d'avoir moins besoin de vous et d'aller comme toutes seules par les principes de conduite que vous leur donnez (1). » C'est la maxime de la Bruyère : « Le capital pour une femme n'est pas d'avoir un directeur, mais de vivre si unimeut qu'elle s'en puisse passer. » Pour celles qui, « avec leurs autres faiblesses », en ont une pour leur directeur, Bossuet dit à Mme d'Albert, *Lettre CXLIII^e^* : « Il faut beaucoup prier Dieu durant cette octave pour les âmes qui s'attachent trop à leur directeur »; et à Sœur Cornuau, *Lettre CIV^e^* : « Quant aux attaches et aux occupations trop grandes pour un directeur, il en faut user de même que dans les autres peines, c'est-à-dire les laisser tomber et se retirer dans son fond. C'est la crasse et la rouille de cette vie qui se trouve toujours sur les visages et les vaisseaux les plus nets; de sorte qu'il faut tous les jours se purifier et souffrir que Dieu nous remette dans le feu. C'est tout le remède qu'on peut donner à ce mal; tout autre l'aigrit plutôt que de l'adoucir. » Où sont donc « les molles douceurs, les équivoques malsaines, les mots à double entente », que Michelet, dans son *Histoire de France,* tome XIX, ch. IX, ose reprocher au grand évêque de Meaux?

Sans doute, à 70 ans passés, il traduit en vers le *Cantique des Cantiques*. Mais outre « qu'il n'a jamais permis que nous ayons parlé de cela, dit Sœur Cornuau au cardinal de Noailles, — non qu'il en fît mystère, mais parce qu'il ne croyait pas ce langage propre à tout le monde et que, d'ailleurs, ses autres ouvrages ne lui permettaient pas de donner autant

(1) *Méditations sur l'Évangile*, LVIe jour. Bossuet y blâme « ceux qui veulent diriger pour se donner un grand crédit ».

d'attention qu'il eût fallu pour mettre ses vers dans la dernière perfection, — il faut reconnaître que c'est là que « l'amour divin est le plus exprimé » et que ces poésies, qui ne font guère honneur à l'esprit de Bossuet, si éminent par d'autres endroits, font le plus grand honneur à son cœur, tout brûlant d'une charité qui est le propre des saints.

« Aimez, disait ce saint prélat après saint Augustin, et faites ce que vous voudrez, parce que, si vous aimez véritablement, vous ne ferez que ce qui sera agréable au saint Époux (1). » C'est au nom de ces principes qu'il prescrit la communion fréquente en termes tels que la prévention dénigrante peut seule, non pas excuser, mais expliquer les dires de ceux qui s'obstinent à le taxer de Jansénisme. Est-elle d'un partisan d'Arnauld et de « l'*Infréquente* », comme on disait au XVIIe siècle, cette réponse à Mme du Mans : « Quand donc communierez-vous, si vous attendez que vous en soyez digne? » (2) et ces décisions péremptoires dont on pourrait multiplier les preuves : « La communion journalière doit être votre soutien; dévorez, absorbez, engloutissez; soulez-vous de ce pain divin » (3). « Les nouvelles maximes (du Jansénisme) sur la communion ne feront que resserrer le cœur, troubler les bonnes consciences et aliéner des sacrements. » — « Ceux qui ramassent avec tant de soin les sentences rigoureuses des Pères seraient bien étonnés en voyant celles où ils disent que la multiplicité des péchés, ce qui s'entend des véniels, loin d'être un obstacle à la communion, est une raison pour s'en approcher, et que qui peut communier une fois l'an, peut communier tous les jours. Sans entrer dans les règles qu'on peut donner aux gens du monde, à cause de la multiplicité des occupations et des distractions, j'assurerai bien que, dans la vie religieuse, c'est presque une règle de faire communier souvent celles qui craignent de le faire trop (4). » Une âme est-elle agitée par des émotions contre le prochain, qui, pourtant, ne vont pas jusqu'à détruire

(1) *Second Avertissement* de Sœur Cornuau.
(2) *Lettre CXXXIV^e* à l'abbesse et aux religieuses de Jouarre.
(3) *Lettre CIV^e* à Sœur Cornuau.
(4) *Lettre CXIII^e* à Jouarre.

la charité? « Qu'elle s'approche de Jésus-Christ, comme de celui qui calme les flots et les tempêtes (1). » — Est-on désolé par ses défauts? Il faut « continuer ses communions, malgré ses peines : elles serviront ou à corriger tout à fait les défauts qu'on déplore avec raison, ou à en tirer le profit pour lequel Dieu les permet (2). » — « Se retirer de la communion, c'est donner à la tentation ce qu'elle demande (3). » — « Si les fautes fréquentes devaient retirer de la communion, ce serait en soi qu'on espérerait, et non pas en la bonté de Dieu (4). » — « L'Eucharistie est toute notre force (5). » — Où est donc « la sévérité de Bossuet dans l'administration des sacrements », dont on parlait le 15 janvier 1897, dans la *Revue du clergé français?*

Mais si Bossuet est formellement opposé au Jansénisme et au « découragement », qu'il combat, sous toutes ses formes, il ne l'est pas moins aux « nouveaux mystiques », aux Quiétistes, qui, au lieu d'aller « bonnement et simplement à Dieu » (6), « outrent beaucoup les matières », deviennent « des raffineurs, qui n'entendent pas toujours la force des termes dont ils se servent » (7) et tombent « dans le galimatias spirituel » (8). Esprit pondéré, s'il en fut jamais, Bossuet ne veut que ce que l'on a cru toujours et partout, *quod ubique, quod semper,* et toute sa spiritualité repose sur la Tradition et les Saints Pères, comme l'auteur de ces lignes l'a longuement établi ailleurs (9).

Avec des principes si fermes et si sages, Bossuet donne des solutions pour tous les cas qu'on lui pose, et l'on s'étonne qu'un si grand homme n'ait pas dédaigné d'entrer dans les détails les plus vulgaires et de répondre à des questions qui nous font sourire : Peut-on boire de l'eau, quand on a soif,

(1) *Lettre CLXV*e à Mme d'Albert.
(2) *Lettre CXXVI*e à Sœur Cornuau.
(3) *Lettre CCXLII*e à Mme d'Albert.
(4) *Lettre CIV*e à Sœur Cornuau.
(5) *Lettre LXXIII*e à Jouarre.
(6) *Lettre CCXXVII*e à Mme d'Albert.
(7) *Lettre XCIX*e à Sœur Cornuau.
(8) *Lettre XXXIV*e à la même.
(9) *Bossuet et les Saints Pères,* chap. v, art. p. 299-311.

sans rompre le jeûne? Est-ce un péché de prendre plaisir à dormir, quand on s'est fatigué? Lorsqu'on touche l'orgue à la messe, l'entend-on? Est-on obligé de s'entendre chanter à l'office? (C'est une personne sourde qui pose la question.) Peut-on employer à quelques usages les vieilles chasubles, nappes usées et autre linge d'autel? Est-on coupable de penser malgré soi, pendant la messe, aux affaires du couvent? « Est-il permis par complaisance et par honnêteté d'approuver extérieurement les choses que l'on désapprouve intérieurement? Est-il utile de s'occuper de la crainte de ne pas persévérer dans le bien? Est-il permis de désirer la mort, une plus grande solitude (1)? »

Rien n'altère l'admirable patience du saint évêque, tant il est persuadé que la direction des âmes est une grande et sublime chose. — Comme on reprochait à Sœur Cornuau de trop occuper le prélat, de lui prendre un temps qui serait mieux employé à autre chose : « Allez, ma fille, lui dit-il avec une très grande bonté et avec un zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes; répondez à ceux qui vous parlent ainsi qu'ils connaissent peu les devoirs de la charge pastorale; *car une des plus grandes obligations d'un évêque est la conduite des âmes.* Je vous avoue, ma fille, que je m'estime très honoré de ce que Dieu m'en a confié, de ce qu'il daigne bénir mes travaux et mes instructions; aussi n'écoutez point ces gens, et croyez que *rien ne me rebute.* » — « Cette charité immense que ce saint prélat avait pour les âmes ne se bornait pas seulement à celles que Dieu avait mises sous sa conduite par des voies particulières; car, quoiqu'il ne voulût pas se charger de trop de conduites, il ne refusait pas ses avis, quand il croyait que cela était utile. La personne à qui ces lettres sont écrites en peut rendre, sous les yeux de Dieu, un grand témoignage, ce prélat ayant voulu qu'elle l'ait consulté pour nombre de personnes à qui il a bien voulu parler, dont il a même entendu les confessions en général, et à qui il a donné des temps considérables pour leur mettre l'esprit et la conscience en repos. *Il donnait autant d'application à*

(1) *Lettre CVI*e à Sœur Cornuau.

celles qui étaient peu éclairées et d'un petit génie qu'à celles qui l'étaient davantage. Cette personne a été témoin qu'il fut une fois trois heures de suite à faire faire une confession générale à une âme pénible à entendre et encore plus à s'expliquer. Comme elle lui marqua son étonnement de la fatigue qu'il avait bien voulu prendre pour cette âme, il lui dit lui-même avec plus d'étonnement : « Eh! pour quoi suis-je fait, ma fille? Cette âme n'a-t-elle pas été rachetée du sang de Jésus-Christ et n'est-elle pas l'objet de son amour, comme celle d'une personne d'esprit et de naissance distinguée » (1)?

Comme Sœur Cornuau lui disait qu'elle ne pouvait comprendre qu'il trouvât le temps de lui écrire avec les grandes affaires dont il était si occupé, le saint prélat lui répondait bonnement : « Tout ce que j'observe, ma fille, est de ne pas me laisser accabler, non par crainte d'être accablé, mais parce que l'accablement jette dans l'agitation et la précipitation : ce qui ne convient point aux affaires de Dieu. Un homme, *surtout de ma médiocrité,* ne pourrait pas suffire à tout, s'il ne se faisait une loi de faire tout ce qui se présente chaque moment avec tranquillité et repos, assuré que Dieu, qui charge ses faibles épaules de tant d'affaires, ne permettra pas qu'il ne puisse faire tout ce qui est nécessaire, et quand *les affaires de Dieu retardent les affaires de Dieu,* tout ne laisse pas d'aller bien (2). »

« Je ne suis point rebuté de vous, ma fille, lui écrivait-il le 3 novembre 1689, et je n'adhère point aux sentiments de ceux que vous dites *qui trouvent mauvais que je m'applique à la direction. C'est une partie de ma charge,* et tout ce que j'y observe est de prendre les temps convenables en sorte que j'en trouve pour tous mes devoirs; *c'est ce que vous devez tenir pour dit à jamais* (3). »

Voilà le prêtre, l'évêque selon le cœur de Dieu, qu'on a si souvent méconnu en Bossuet. « Peut-être même, ajouterons-nous avec Sœur Cornuau, que ceux de ses amis qui croient connaître sa vertu, son amour pour Dieu, son humilité, sa

(1) *Second Avertissement* de Sœur Cornuau.
(2) *Second Avertissement.*
(3) *Lettre XV*e.

sublimité dans la vie intérieure, enfin tous ses grands et rares talents », avoueront qu'ils n'ont pas bien saisi les vraies grandeurs de l'âme sacerdotale que nous révèlent les *Lettres de piété et de direction.*

C'est par elles seules qu'on peut arriver sûrement à faire « la psychologie de Bossuet », qu'un professeur de la Sorbonne aurait voulu voir dans le livre de M. l'abbé Bellon et qu'il regrettait fort de ne pas y trouver. Un bon sens suprême, un génie merveilleusement équilibré, grâce à la connaissance approfondie de l'Écriture et des Pères, le respect invincible de la Tradition, l'horreur des nouveautés dangereuses, la fermeté de caractère, la douceur la plus grande, la patience, la condescendance, la simplicité charmante de l'homme de Dieu, qui se donne aux petits comme aux grands (1), la bonté, qui est « le premier attrait pour gagner les autres hommes », la charité enfin, mais une charité surnaturelle et céleste pour les âmes et pour Dieu : voilà l'esprit, le caractère et le cœur du prêtre, de l'évêque, du docteur de l'Église qu'est notre grand Bossuet.

III

Faut-il s'étonner maintenant que la direction de conscience, telle que l'entendait et la pratiquait M. de Meaux, ait toujours eu les plus heureux *résultats ?*

Ce n'est pas impunément qu'une grande âme sacerdotale fait rayonner autour d'elle l'éclat modeste, mais pénétrant, de qualités éminemment faites pour attirer les cœurs. « Quand vous et les saintes âmes pour qui je travaille goûtent ce que je fais, disait-il à Sœur Cornuau, je reconnais la vérité de ce que dit un grand saint du ve siècle : « Le docteur reçoit ce

(1) « Ce prélat, dit Sœur Cornuau, ne paraissait jamais à cette âme ni pressé, ni empressé, ni fatigué de ce qu'elle lui disait et du temps qu'il était obligé de lui donner; au contraire, il la ranimait contre la crainte qu'elle en avait avec une bonté et des manières aussi honnêtes, comme si elle eût été *une personne de distinction.* Il voulait qu'elle agît avec lui comme avec un père. » — Fénelon, lui, ne dirige que des personnes du grand monde, les Maintenon, les Chevreuse, les Beauvilliers, etc.

réfuté le *Catéchisme* en 1655, fut « si touché *qu'après plusieurs conférences avec notre abbé*, dit Le Dieu, sur le fond de la religion, il se résolut à rentrer dans l'Église, d'où malheureusement il était sorti ». Mais les conférences, reprises en 1666, ne purent aboutir, parce que les coreligionnaires de Ferri lui écrivirent des lettres très dures, qui ébranlèrent ses timides projets et le firent mourir calviniste en 1669. Que si Bossuet n'eut pas la joie de voir Ferri rentrer dans le giron du catholicisme, il écrivit pour lui des *Explications* écrites, qui furent comme l'ébauche, l'esquisse de l'admirable *Exposition de la doctrine catholique sur les matières de controverse*. Avant d'être publiée en 1671, elle amena en 1667 l'*abjuration* de l'illustre Danois Stenon, en 1668, celle du frère du marquis de Dangeau, 10 octobre, celle de Turenne, 23 octobre, et en 1669, celles du comte de Lorge et du comte de Rozan, 6 février. Après la publication de ce livre, « si court, si simple, si exact, si sincère et si doux », comme disaient les ministres protestants eux-mêmes, les conversions se multiplièrent par milliers en Angleterre, en Hollande, en Suède. Mais pour ne parler que des âmes que Bossuet dirigea, quelle gloire pour lui d'avoir ramené à l'Église le maréchal de Turenne, « un homme qui fait honneur à l'homme », disait le P. La Rue, un homme auquel, d'après le cardinal de Retz, « il n'a manqué aucune des qualités dont il s'est avisé », et dont Mme de Sévigné écrivait à sa fille que « jamais homme n'a été si près d'être parfait »! Elle ajoutait que M. de Condom « fut longtemps inconsolable » de la mort du héros, en 1675, et il devait l'honorer, douze ans plus tard, en présence même du cercueil du grand Condé, au point d'exciter les susceptibilités des courtisans, blessés d'un parallèle entre M. le Prince et un simple gentilhomme d'Auvergne. Quelle gloire encore pour Bossuet d'avoir été l'instrument de la conversion de Mlle de Duras, après les conférences avec Claude, de M. et Mme de Séguier, des ministres Papin et Saurin, de Pellisson, d'Ulrich Obreccht, de l'anatomiste Winslou, auquel Bossuet, en le confirmant, donna son nom de Bénigne, de lord Lovat, gentilhomme écossais, et de milord Perth, grand chancelier d'Écosse, qui écrivait à Bossuet, le 25 juillet 1686 : « J'achè-

terais avec joie trois heures de conversation avec vous, en allant nu-pieds jusqu'à Meaux et demandant mon pain durant tout le chemin »; et le 12 novembre de la même année : « Vos ouvrages parlent présentement en la plupart des langues de l'Europe, et vos prosélytes publient vos triomphes en des langues que vous n'entendez pas. »

C'est que Bossuet avait au plus haut degré, avec la doctrine la plus sûre, l'onction et la douceur évangéliques, qui conquièrent les âmes égarées. Le cardinal du Perron disait : « Voulez-vous convaincre les hérétiques? Envoyez-les-moi. Voulez-vous les convertir? Envoyez-les à M. de Genève (saint François de Sales). » Bossuet était à la fois un du Perron et un François de Sales. « Traitons les errants avec paix, avec douceur, disait-il à l'abbé Le Dieu... Rendons-leur douce et aimable cette religion contre laquelle nous les voyons révoltés. Attirons les Réformés par la douceur, par l'insinuation, par les solides instructions, comme faisaient des Saints Pères (1). » L'abbé Bellon nous a donc privés de belles pages, en n'écrivant pas dans son livre un chapitre sur Bossuet directeur des protestants à convertir et convertis.

Il ne signale pas non plus suffisamment le ministère sacerdotal de Bossuet auprès de Mme la duchesse d'Orléans, auprès de La Rochefoucauld et du grand Condé, qu'il fallut ramener de bien loin à la religion catholique. — Il y a, pourtant, un excellent article de Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi* (VI), *Madame la duchesse d'Orléans, d'après les Mémoires de Cosnac,* où l'on peut voir les détails les plus caractéristiques sur la « douceur charmante » de Bossuet. Depuis plusieurs mois, il était le confident, le directeur de Madame, dont il avait pu apprécier la délicatesse et la grâce exquise, lorsqu'il fut tout à coup appelé au chevet de l'illustre princesse, mourante à Saint-Cloud. Le chanoine Feuillet, celui-là même dont Boileau avait dit, dans sa *Satire IXe* :

Et laissons à Feuillet réformer l'univers (2),

(1) *Journal*, 1er avril 1703.

(2) Note de Boileau : « Fameux prédicateur, fort outré dans ses prédications. »

assistait avec un capucin la duchesse d'Orléans : « Humiliez-vous, Madame, lui disait-il durement; voilà toute votre trompeuse grandeur anéantie sous la pesante main de Dieu. Vous n'êtes qu'une misérable pécheresse, qu'un vaisseau de terre qui va tomber et qui se cassera en pièces, et de cette grandeur il ne restera aucune trace. » — « Il est vrai, ô mon Dieu!» disait la mourante, qui pourtant ajoutait : « M. de Condom! M. de Condom! » Le premier courrier, dépêché à Paris, ne trouva point Bossuet chez lui; on en envoya un second, puis un troisième. Quand M. de Condom arriva, la princesse était à toute extrémité. Ici, la relation du sévère Feuillet change de ton et s'émeut sensiblement : « Elle fut aussi aise de le voir, dit-il, comme il fut affligé de la trouver aux abois. *Il se prosterna contre terre et fit une prière qui me charma; il entremêlait des actes de foi, de confiance et d'amour.* »

« Prière de Bossuet, ajoute Sainte-Beuve, prière de Bossuet, prosterné à genoux au pied du lit de mort de Madame, épanchement naturel et prompt de ce grand cœur attendri, vous fûtes le trésor secret où il puisa ensuite les grandeurs touchantes de son *Oraison funèbre,* et ce que le monde admire n'est que l'écho retrouvé de ces accents, qui jaillirent alors à la fois et se perdirent au sein de Dieu avec gémissement et plénitude! »

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur l'art infini que Bossuet déploya pour guérir l'âme si impétueuse et si violente du grand Condé et l'amener à cette « piété, qui est le tout de l'homme », à cette fin édifiante, dont Mme de Sévigné écrivait le 13 décembre 1686 : « J'ai vu Briolle, qui m'a fait pleurer les chaudes larmes par un récit naturel et sincère de cette mort; cela est au-dessus de tout ce qu'on peut dire. La lettre qu'il a écrite au roi est la plus belle chose du monde, et le roi s'interrompit trois ou quatre fois (en la lisant) par l'abondance des larmes : c'était un adieu et une assurance d'une parfaite fidélité, demandant un pardon noble des égarements passés, ayant été forcé par le malheur des temps; un remerciement du retour du prince de Conti, et beaucoup de bien de ce prince; ensuite une recommandation à la famille d'être

unis; il les embrassa tous et les fit embrasser devant lui, se promettre de s'aimer comme frères; une récompense à tous ses gens; demandant pardon de ses mauvais exemples; *et un christianisme partout, et dans la réception des sacrements, qui donne une consolation et une admiration éternelle.* »

N'est-ce pas là, pour l'âme sacerdotale et apostolique du grand évêque de Meaux, une plus belle gloire que celle que lui ont value les accents sublimes de cette *Oraison funèbre* du grand Condé, dont Chateaubriand disait : « A ce dernier effort de l'éloquence humaine (1), les larmes de l'admiration ont coulé de nos yeux, et le livre est tombé de nos mains. »

Si féconde auprès des Condé, des La Rochefoucauld, des duchesse d'Orléans et des La Vallière, la direction spirituelle de Bossuet devait l'être encore plus auprès des saintes filles dont l'âme lui était chère entre toutes : Ursulines, Visitandines et autres Religieuses de Meaux, Bénédictines de Jouarre, de Torcy, de Faremoutiers, Filles charitables et sœurs de la Communauté de Sainte-Anne à la Ferté-sous-Jouarre, Religieuses de la Congrégation de Coulommiers, Carmélites du Faubourg Saint-Jacques, à Paris, etc.

« Les supérieurs sont des fontaines publiques, » disait un jour Bossuet (2) : il a réalisé admirablement cette parole, en répandant autour de lui les eaux vives et pures de la plus sainte doctrine.

Il apprend aux belles âmes qu'il dirige à estimer profondément les trois grands vœux, qui font d'une religieuse une chrétienne parfaite : la pauvreté, qui nous place dans la vérité; la chasteté, qui nous établit dans une liberté souveraine; l'obéissance, qui n'a rien d'humiliant, puisqu'un supérieur est le représentant de Jésus-Christ lui-même.

La charité mutuelle semble à Bossuet la vertu la plus indispensable pour les communautés religieuses, et afin de l'y faire régner, il recommande par-dessus tout le silence : silence de règle et silence de prudence. « Il est plus court et plus utile, dit-il, de cadrer aux autres que de faire que les autres s'ajustent à nous. »

(1) Il s'agit de la péroraison : « Venez, peuples, venez maintenant, » etc.
(2) *Deuxième exhortation aux religieuses Ursulines.*

L'espérance est nécessaire dans la vie religieuse presque autant que la charité. Aussi Bossuet combattait-il avec une sagacité pénétrante les trois principales causes de découragement : la tentation, le scrupule, qu'il ne faut jamais railler, et la sécheresse spirituelle. Cet « éloquent apôtre de l'espérance » voulait qu'on allât à Dieu « rondement, bonnement, simplement ». — Qu'importe, après cela, que Bossuet ait été probabilioriste ou tutioriste en théorie? En pratique, il était la bonté, l'indulgence même, tout en condamnant le probabilisme.

N'allez pas croire que le grand évêque, qui posait si bien les principes généraux de la vie religieuse, ne savait pas descendre aux détails particuliers et « ne voyait pas, ainsi que le prétend M. Lanson (1), ou bien écartait les formes irrégulières, irréductibles, indéfinissables, par lesquelles les individus altèrent, en l'exprimant, le type de leur espèce. Dans ces composés très complexes que sont les personnes vivantes, il s'attachait à ce qui était « du genre », comme disent les logiciens, et négligeait la « différence »... Il analysait, il décrivait avec une merveilleuse justesse toutes les « espèces » qui composent le monde moral, vices, passions, caractères. Mais son étude s'arrêtait où cessait la généralité, la possibilité d'abstraire et de classer ». — Qu'est-ce donc que ces *Lettres* où Bossuet répond une fois à *quatorze* demandes très spéciales et très particulières de Sœur Cornuau (2), une autre fois à *dix* demandes de la même correspondante sur l'état d'incertitude, le dégoût des créatures, les lectures (3), etc., d'autres fois encore à *vingt-trois* demandes, à *trente-quatre* demandes de Mme du Mans (4), puis à *soixante*, à *cinquante-deux*, à *trente-deux*, à *quarante-une* (5) consultations de Mme de la Maisonfort? Et quelle précision dans certaines réponses, qui, ne se rapportant pas au dogme ou à la Querelle du Quiétisme, n'ont besoin que de netteté pratique!

(1) *Bossuet*, p. 468.
(2) *Lettre CLXVI^e^*.
(3) Lettre *XXIIe*.
(4) *Lettres CXIII^e^* et *CXXII^e^* à l'abbaye de Jouarre.
(5) *Lettre I* et *II*, *XIII* et *XVe Lettre*.

Comme on sent que Bossuet n'écrit pas pour le plaisir d'écrire, mais uniquement pour s'acquitter d'un devoir de sa charge! Mme de la Maisonfort, « belle, ardente, spirituelle » (1), parle à Bossuet d'attachement particulier : l'éminent directeur répond que, « pour guérir ces sortes de maladies », il faut de vraies absences et que celles de quelques jours ou de quelques semaines n'y feraient rien.

Demande. — Je me souviens, en ce moment, de ce mot de M. de La Rochefoucauld : « L'absence augmente les grandes passions et diminue les médiocres, comme le vent éteint la bougie et allume le feu. »

« *Réponse.* — Vous citez en ce fait un mauvais auteur.

« *D.* — Une de ces personnes attachées à moi m'a confié qu'ayant consulté sur la disposition où elle se mettait en m'évitant, on était convenu que ce remède ne lui convenait pas.

« *R.* — Cela ne l'excuse pas. L'abus qu'on fait des remèdes est toujours un mal.

« *D.* — Ces personnes ont besoin d'être ménagées, parce qu'elles sont délicates et d'un naturel jaloux.

« *R.* — Quelle misère !

« *D.* — L'une me plaît et m'édifie.

« *R.* — C'est vous qui êtes la malade.

« *D.* — L'une prend un air renforgné, quand elle me rencontre, qui me fait prendre un air sérieux.

« *R.* — L'air sérieux est fort bien.

« *D.* — L'autre en prend un gracieux, et moi de même.

« *R.* — L'air gracieux a ses degrés et ses manières...

« *D.* — J'ai su me débarrasser de l'empressement de quelques-unes qui ne me plaisaient pas.

« *R.* — Ce n'est agir que par goût sensible; et cela même, c'est la maladie du cœur.

« *D.* — J'ai dit à une de ces personnes, qui me marquait de l'inquiétude sur mon amitié, que ses craintes étaient mal fondées, puisque je l'aimais plus que d'autres qu'elle me soupçonnait d'aimer plus qu'elle.

(1) L'abbé Bellon, *Bossuet directeur*, p. 127.

« *R.* — Dangereuse déclaration qui ne va qu'à contenter la nature et les sens. »

N'y a-t-il pas là une psychologie profonde, qui fait de Bossuet l'égal de nos plus grands moralistes, comme l'ont dit Nisard (1) et M. Janet (2), sans s'appuyer suffisamment sur ces admirables *Lettres de direction,* dont nous pourrions citer bien d'autres extraits, aussi intéressants que peu connus? Que de choses encore, dans la direction de Bossuet, qui dépassent les portes du couvent pour lesquels elles ont été dites ou écrites et jettent de vives lumières sur la question de l'éducation des femmes, dont on se préoccupe tant à l'heure actuelle! Ce n'est pas seulement aux Filles de la Propagation de la Foi, mais à toutes les religieuses éducatrices de notre époque que s'appliquent les prescriptions de Bossuet sur la *gratuité* des leçons de catéchisme et de l'enseignement d'un travail *manuel* — on dit aujourd'hui professionnel — pour les filles du peuple et de l'ouvrier. Ce n'est pas tant pour les Ursulines de Meaux que pour toutes les directrices de pensionnat que Bossuet écrit qu'il faut qu'on apprenne aux jeunes filles « à se taire, à se cacher, à travailler, à souffrir, à obéir et à épargner ». Il condamne tous « les amusements d'esprit », toutes les lectures qui pourraient « nourrir la vanité ». Il avoue, comme Molière,

Que les femmes docteurs ne sont point de son goût (3),

et que les réunions mondaines gagneraient beaucoup, si les femmes ne voulaient pas « tout savoir, juger de tout, se faire valoir sur tout » (4).

Il préfère des femmes fortes et courageuses, en qui l'on développe le goût de l'action sérieuse et de la piété vraie, qui consiste à remplir ses devoirs, tous ses devoirs, même les plus pénibles.

Sans doute, les partisans de « l'instruction intégrale », qui

(1) *Histoire de la Littérature française,* III.
(2) *Bossuet moraliste, Revue des Deux-Mondes,* 15 août 1855.
(3) *Les Femmes Savantes,* I, sc. III.
(4) *Sermon sur les obligations de l'état religieux.*

proclament, après les droits de l'homme, les droits de la femme, protesteront contre une théorie qui interdit aux jeunes filles l'étude des sciences, non pas tant « dans la crainte d'engager leur esprit à une entreprise trop haute, que dans celle d'exposer leur humilité à une épreuve trop dangereuse » (1). Mais qu'importent ces protestations?

Bossuet et le XVIIe siècle avaient raison de ne pas vouloir parler aux femmes plus qu'aux hommes de leurs droits, que l'orgueil leur rappelle suffisamment, et d'insister toujours sur leurs devoirs, que les passions et le monde leur font trop oublier.

Quoi qu'il en soit, Bossuet, après avoir tracé aux âmes la ligne de conduite qu'elles devaient suivre, en assumait généreusement toute la responsabilité : « Je suis votre directeur, dit-il, votre pasteur. *Je réponds de vous corps pour corps et âme pour âme.* Je prends sur moi tout le péché, s'il y en a dans la conduite où je vous tiens : vous, allez en paix, l'obéissance vous absout. »

Enfin, le dernier trait de cette direction, si ferme et si douce toute ensemble, c'est qu'elle ne faisait aucune acception de personnes, et que le prélat, qu'on nous peint parfois comme dédaigneux et plein de hauteur aristocratique, a toujours agi en démocrate, comme on dirait aujourd'hui. « Il a toujours fait pour (Sœur Cornuau), ce qu'il aurait fait pour celles qui auraient été non seulement d'une naissance illustre, mais d'un esprit et d'un génie distingué, d'une vertu, d'une élévation et d'une capacité dignes de son application (2). »

Écoutez ce qu'il disait à cette humble plébéienne, exprimant sa crainte qu'il ne se rebutât du peu qu'elle était : « Ce saint prélat lui imposait un sévère silence là-dessus et lui disait avec un amour de Dieu immense et avec une charité ardente « qu'il ne connaissait de grand dans une âme que cette empreinte divine que Dieu y avait mise; que c'était là sa noblesse et sa grandeur; que c'était par là que la noblesse de l'homme était illustre et bienheureuse; que *pour la naissance du corps, ce n'était que honte et que faiblesse* ».

(1) *Panégyrique de sainte Catherine.*
(2) *Avertissement* de Sœur Cornuau.

N'est-ce pas là l'homme qui disait aux rois de la terre, dans la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte,* liv. V, art. 4 : « O dieux de chair et de sang, ô dieux de boue et de poussière, vous mourrez comme les hommes, vous tomberez comme les grands. La grandeur sépare les hommes pour un peu de temps; une chute commune à la fin les égale tous. »

IV

Ainsi donc, la direction de conscience, telle que l'a pratiquée Bossuet, est éminemment *évangélique, française* et *humaine : évangélique,* parce qu'elle s'inspire toujours de la parole de Dieu, contenue dans l'Évangile et interprétée par les Saints Pères, que connaissait comme personne celui qu'on a pu appeler « l'homme de la Bible (1) » et « la Tradition faite homme (2) »; *française,* parce qu'elle a pour elle le bon sens suprême du génie et la clarté dans la méthode et le langage, tout autant de qualités essentiellement nationales; *humaine* enfin, parce qu'elle est pleine d'attentions pour les faibles et les pécheurs, et s'adresse, non pas à une élite, mais à la foule des pauvres âmes : « Où il s'agit d'instruction, l'on ne connaît point de populace, dit Bossuet à Fénelon dans le *Dernier Éclaircissement à M. de Cambrai;* toutes les âmes rachetées sont du même prix en Jésus-Christ, et la mesure de leur valeur est dans la commune rançon de son sang. »

Qu'on admire donc en Bossuet l'orateur, le théologien, le philosophe, l'historien, le politique, l'exégète, l'auteur ascétique, le polémiste : il est tout cela à un degré éminent. Mais sa plus haute gloire, trop longtemps méconnue, même dans les rangs du clergé français, c'est d'avoir été, comme le disait Sœur Cornuau, « un prélat également saint, charitable, savant, éclairé, élevé à la plus pure, la plus sûre et la plus sainte spiritualité ». Il avait un amour si grand pour les vœux de religion « qu'il ravissait, quand il en parlait », et il a dit

(1) Voir *Bossuet et la Bible,* du P. de la Broise, 1891.
(2) Voir *Bossuet et les Saints Pères,* p. 662.

plusieurs fois « qu'il tâchait de vivre comme s'il les avait faits, qu'il se regardait comme ne possédant rien..., et qu'il n'avait d'argent que pour les charités qu'il faisait...

« Ceux qui lui ont reproché qu'il n'entendait pas les voies spirituelles ne le connaissaient guère. » Pour nous, ravis de ses vertus et de ses lumières comme directeur de conscience, nous laisserons aux Renan, aux Scherer, aux Paul Albert, aux Victor Hugo, aux Hémon, dans les rangs des libres-penseurs, et aux Rohrbacher, aux Réaume, aux Davin, dans les rangs du clergé, la honte de mériter le reproche de « ne le connaître pas du tout, ou plutôt de ne vouloir pas le connaître ».

1898.

VIII

Bossuet et le Jansénisme

d'après les plus récentes publications (1).

Il y a des légendes, calomnieuses et absurdes, qu'il faut détruire dix fois pour être certain qu'elles ne ressusciteront plus de leurs cendres et qu'il ne faudra point encore abattre leur tête renaissante, comme celle de l'hydre.

Telle est la légende du prétendu « Jansénisme de Bossuet » : imaginée par la passion et l'esprit de parti, elle a été maintes fois réduite à néant; et pourtant, M. l'abbé Ingold a fait une œuvre excellente, en consacrant 155 pages de *Notes historiques,* recueillies par l'abbé Gillet, à justifier notre grand Bossuut d'accusations indignes, « afin de ramener à lui ceux que ces accusations auraient pu ébranler et qui, dès lors, tenant son orthodoxie pour douteuse, se méfient de lui » (2), au lieu de le lire et de l'étudier comme il le mérite.

Tandis que les étrangers sont pleins de vénération pour l'illustre évêque de Meaux, que le cardinal Dechamps le regarde comme « le plus grand homme du XVIIe siècle et peut-être de tous les siècles » et qu'Hettinger l'égale à saint Augustin, une partie du clergé français le tient en suspicion et quelques-uns de ses membres ont publié contre lui d'odieux pamphlets. « Le P. Rozaven, dans son voyage en France, dit l'abbé Gillet, était tout étonné de ce défaut de respect pour Bossuet. » Ce défaut de respect a pour cause la réaction antigallicane, qui était nécessaire, mais qu'on a parfois exagérée,

(1) Voir surtout les *Notes historiques publiées* par A. M. P. Ingold. Un vol. in-8° de 155 pages; Paris, Hachette, 1898.

(2) *Avant-Propos,* p. 3.

et « l'influence du journalisme religieux », qui rend bien des services, mais frappe plus fort que juste, passionne les questions et laisse croire que l'étude est inutile, puisque les feuilles périodiques « donnent la science toute faite ».

« Sans doute, aujourd'hui, nous sommes en progrès », comme le constate M. Ingold (1), et grâce à quelques remarquables travaux récents, Bossuet a repris la place à laquelle il a droit dans l'admiration de tous. Mais il reste bien des traces des polémiques passionnées que des hommes de talent et de zèle ont soutenues, il y a trente et quarante ans. Il importait donc de les faire disparaître, comme aussi de réfuter les rares tenants du Jansénisme, qui essaient toujours de tirer à eux Bossuet.

Voilà le but que s'est proposé M. Ingold, « un bossuétiste », puisque c'est ainsi que MM. Hémon, Urbain, etc., appellent M. Brunetière et tous ceux qui « déclarent professer, non seulement l'admiration la plus vive, mais une véritable vénération (2) » pour le grand Bossuet.

La brochure *Bossuet et le Jansénisme* établit clairement, dans une *première partie*, que Bossuet n'a pas été janséniste, que ses conversations, ses écrits, ses actes surtout contre le Jansénisme le mettent à l'abri de tout soupçon. La *deuxième partie* fait voir que Bossuet n'a pas « favorisé le Jansénisme ». La *troisième partie* répond aux prétendues raisons qu'on a tirées de certaines doctrines de Bossuet, qui semblent se rapprocher du Jansénisme, des liaisons de Bossuet avec des jansénistes, enfin de ses rapports avec les Jésuites.

Tout cela est aussi savamment documenté que les *Appendices* de la brochure : « I. La prétendue *Justification des Réflexions morales*. — II. Les jansénistes ont-ils détruit ou altéré certains écrits de Bossuet? — III. Les éditions des *Œuvres complètes* de Bossuet. — IV. Bossuet et Fénelon. »

M. Ingold nous permettra, pourtant, non pas de refaire ce qu'il a si bien fait, mais de raconter l'*histoire de cette accusation de Jansénisme*, lancée contre Bossuet, de montrer ensuite *qu'elle est dénuée de tout fondement* et combien *peu*

(1) Page 3.
(2) Ingold, p. 52.

sont solides toutes les objections élevées contre l'orthodoxie de celui que La Bruyère appelait « un Père de l'Église » et dont Sa Sainteté Léon XIII vient de dire, dans une admirable *Lettre* au cardinal Perraud, président du Comité du monument de Bossuet, que « ce grand homme, par-dessus toutes choses, fit servir à défendre et à patronner la cause catholique les facultés splendides dont il avait été doué ».

I

Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, écrivait à Fénelon, à propos du Quiétisme : « Avant ce malheureux temps de division, auriez-vous cru qu'on pût *soupçonner seulement M. de Meaux* de favoriser Jansénius? Il aurait bien oublié les leçons de M. Cornet, qui l'a élevé (1). »

On sait que Nicolas Cornet, grand maître du collège de Navarre, avait, en 1649, extrait de l'*Augustinus* de Jansénius les cinq fameuses propositions condamnées par Rome. Le jeune archidiacre de Metz l'avait éloquemment rappelé dans l'*Oraison funèbre* de son ancien maître, le 27 juin 1663, et le janséniste Louail, auteur de l'*Histoire du Cas de Conscience*, 8 vol. in-12, 1705-1708, disait : « M. de Meaux est dans les sentiments de M. Cornet, et je n'aime pas les *Cornets*. »

Bossuet, de son côté, disait souvent, écrit l'abbé Le Dieu, qui fut vingt ans son secrétaire intime, « qu'il n'avait jamais seulement été tenté par aucun des maîtres ou des disciples de Port-Royal; que fermement et inébranlablement attaché à la vérité, il n'avait jamais voulu avoir d'autre parti que la vérité même; que jamais son esprit n'avait admis le plus faible doute sur l'autorité des décisions de l'Église, qui avaient condamné la doctrine de Jansénius; qu'il avait lu et relu Jansénius et qu'il y trouvait les cinq propositions condamnées ».

Cela n'empêcha pas Fénelon d'accuser Bossuet de Jansénisme, tout comme il l'accusait d'avoir violé le secret de la confession, — le plus abominable des crimes pour un prêtre,

(1) *Œuvres de Fénelon*, édit. Gosselin, V, p. 413.

pour un évêque (1). Il alla jusqu'à dire que M. de Meaux avait refusé de répondre aux questions qu'il lui avait faites, en 1697, sur la nature et la grâce, en alléguant pour raison de son refus que l'archevêque de Cambrai pouvait, avec ses réponses, « lui faire des affaires à Rome (2) ». — L'odieux d'une telle imputation ne saurait échapper aux admirateurs à outrance de Fénelon.

Ce n'est pas tout. Le 27 juillet 1702, il écrivait au duc de Beauvilliers, à propos des manœuvres des jansénistes : « Enfin, vous connaissez M. de Meaux. » — Le 24 mai et le 4 juin 1703, M. de Cambrai disait à l'abbé de Langeron, à l'occasion du *Cas de Conscience :* « Si on fait des mandements, il faudra bien qu'il (Bossuet) parle ou que son silence découvre son fond. » Il s'agit, bien entendu, du fond janséniste de M. de Meaux.

Voici, d'ailleurs, la lettre que Bossuet écrivait le 25 janvier 1698 à M. de La Broue, évêque de Mirepoix : « Les écrits qu'on donne à Rome de sa part (de la part de M. de Cambrai), et dont j'ai des copies, portent expressément que, si nous nous sommes déclarés contre lui, c'est à cause qu'il n'a pas voulu entrer dans notre cabale, *qui est celle des jansénistes;* et qu'on a besoin en France d'évêques comme lui, pour défendre l'autorité du Saint-Siège. Ces bassesses sont bien indignes d'un archevêque; *mais j'ai vu l'accusation de Jansénisme écrite de sa main.* »

Cette accusation ne surprendra pas ceux qui ont lu dans le 4e volume des *Études critiques* de M. Brunetière, page 157, un large extrait du *Mémoire* envoyé secrètement par Fénelon au Souverain Pontife en 1705. Il supplie d'abord le Pape de ne pas croire qu'il obéisse à d'anciennes rancunes; mais aussitôt les dénonciations nominatives commencent.

(1) « M. de Meaux, écrit-il à Mme de Maintenon, vous a redit comme des impiétés des choses qu'elle (Mme Guyon) lui avait confiées en secret de confession. » — Il prétend aussi, dans la *Réponse à la Relation,* que Bossuet « va jusqu'à parler d'une confession générale que je lui confiai, et où j'exposai comme un enfant à son père, toutes les grâces de Dieu et toutes les infidélités de ma vie. » Ch. II, 2e *objection.*

(2) *Lettre CCLVIIIe* sur le Quiétisme.

C'est en premier lieu « le cardinal de Noailles, archevêque de Paris,... qui n'entend, ne voit, ne ratifie que ce que lui suggèrent le docteur Boileau, le docteur Duguet ou le P. de la Tour, supérieur général des Oratoriens,... que tout le monde sait imbus de Jansénisme ».

C'est ensuite « le cardinal de Coislin, le cardinal Le Camus..., auxquels s'adjoignent un grand nombre d'évêques, *complures episcopi* ».

Ce sont encore « presque tous les Dominicains, les Carmes déchaussés,... la plupart des théologiens de l'ordre des Augustins,... les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, les Bénédictins des deux Congrégations (de Saint-Maur et de Cîteaux) ».

Puis, viennent « la princesse de Condé, la princesse de Conti, fille du roi », le médecin Dodart, « le Chancelier de France, qui se glorifie d'avoir appris, dès l'enfance, les premiers éléments des lettres dans les *Provinciales;* M. de Torcy, ministre des affaires étrangères, marié à une « femme de la race des Arnauld »; « le premier président du Parlement de Paris,... qui favorise en secret la faction ».

Cardinaux, évêques, religieux, princesses, ministres, magistrats, Fénelon n'épargne personne. Et l'on nous parlera encore du « doux », du « souriant », de « l'aimable » archevêque de Cambrai! Il est temps, ce semble, que la légende finisse pour faire place à la vérité sur Fénelon.

C'est de lui seul qu'émana la calomnie répandue contre Bossuet, non seulement à Rome, mais encore en France, puisque, d'après les *Mémoires* de Legendre (1), Louis XIV aurait dit à Bossuet, « par forme de reproche, qu'il ne pouvait se persuader qu'à un homme aussi éclairé et aussi sage qu'il était il eût échappé de dire, comme on l'en accusait, que le Jansénisme est un phantôme ». — Inutile de faire remarquer que cette seconde accusation était une calomnie comme la première : en ce moment même, 1700, Bossuet prenait si peu « le Jansénisme pour un fantôme » que, mal-

(1) Il a vécu de 1655 à 1734.

gré les menaces des jansénistes (1), il faisait censurer cette proposition par l'Assemblée du clergé de France, dont il était l'oracle, à Saint-Germain.

Mais les jansénistes avaient trop d'intérêt à répandre partout la croyance que le grand évêque de Meaux partageait leurs erreurs pour ne pas l'enrôler sous leur bannière, aussitôt après sa mort. C'est ainsi que le P. Quesnel publiait, en 1710, une *Justification des Réflexions morales sur le Nouveau Testament,* qu'il donnait comme l'œuvre de Bossuet. Or, Bossuet avait bien écrit, en 1699, une *Justification* du cardinal de Noailles, — mais non pas une *Justification* du P. Quesnel, — à propos du fameux *Problème ecclésiastique*, posé en 1698 : Qui faut-il croire, M. de Noailles, évêque de Châlons, louant, en 1685, les doctrines jansénistes dans les *Réflexions morales* du P. Quesnel, ou M. de Noailles, archevêque de Paris, condamnant en 1696 les mêmes doctrines dans l'*Exposition de la foi catholique touchant la grâce,* de l'abbé de Barcos, neveu de Saint-Cyran?

Le désir de défendre son ami, Mgr de Noailles, amena Bossuet à étudier les *Réflexions morales.* « Il exigea d'abord, dit l'historien Bérault-Bercastel (2), qu'on lui promît de mettre 120 cartons (3), bien désignés, à un livre si justement suspect : on s'y engagea. Alors il examina s'il ne pourrait pas donner un air de vérité à un assez grand nombre d'autres propositions et les rappeler au sens catholique. Pendant qu'il s'occupait de ce travail, on faussa la parole qu'on lui avait engagée et l'ouvrage reparut imprimé tel à peu près qu'auparavant, c'est-à-dire avec une très petite partie des corrections dont on était convenu. Il demeura persuadé que, ce livre n'étant plus susceptible des interprétations qu'il s'efforçait de

(1) Voir l'abbé Le Dieu, *Journal*, I, 58, 60, 78, 91. « On écrit à Bossuet pour essayer de lui prouver que cette proposition, *Le Jansénisme est un fantôme,* ne mérite aucune censure... Il doit s'attendre à être bien relevé, s'il fait une censure, etc.

(2) Tome IX, p. 451 de l'édition de 1835, Paris.

(3) « Bossuet, dit M. Ingold, se rencontre ainsi à l'avance, jusque dans le nombre des propositions condamnées, de Quesnel, avec la future Bulle *Unigenitus.* »

lui donner, il devait supprimer ce qu'il avait jeté pour cela sur le papier, et l'on n'en ouït plus parler de son vivant; mais, après sa mort, un quesnelliste passionné, nommé Le Brun, trouva le moyen de s'en procurer une copie et la fit passer à un chanoine de Lille, qui la fit imprimer à Bruxelles. C'est ainsi qu'on dépeignit comme un janséniste le prélat qui avait tenté de retirer d'un livre le venin du Jansénisme, et qu'on fit passer son projet d'apologie, ou plutôt de correction, pour une apologie formelle de l'ouvrage qui en demeurait infecté. Le parti osa faire valoir cette pièce comme un témoignage authentique du grand évêque de Meaux en faveur des *Réflexions morales.* » Mgr Lafiteau, dans son excellente *Histoire de la Constitution Unigenitus*, 1758, affirme aussi que Bossuet, après avoir examiné le livre du P. Quesnel, avait été d'avis que, « pour le rendre tolérable, il fallait entièrement le réformer ». Aussi l'*Avertissement sur le livre des Réflexions morales* — et non pas la *Justification des Réflexions morales* — n'est-il au fond que la justification de la Bulle *Unigenitus*, comme le prouve très bien la *Troisième Lettre à Mgr l'Évêque de Troyes sur les sentiments de M. Bossuet contre le Jansénisme*, 1737, Paris. C'est cet évêque de Troyes, — indigne neveu du grand évêque de Meaux et inféodé, depuis la mort de son oncle, à la secte janséniste, qu'il avait combattue du vivant de l'auteur de l'*Avertissement*, — qui contribua peut-être plus que personne à faire croire qu'il était l'interprète autorisé des sentiments jansénistes (?) de l'illustre défunt. En vain, l'auteur anonyme des trois *Lettres à Mgr l'Évêque de Troyes sur les sentiments de M. Bossuet contre le Jansénisme* établissait-il que M. de Meaux, bien loin de goûter la doctrine du Parti, avait toujours été dans des sentiments absolument contraires; qu'il avait rejeté les deux principes du Jansénisme en eux-mêmes (1), qu'il avait traité « d'excès, d'erreur, de pensée indigne d'un chrétien », les conséquences qui en suivent. Cet excellent auteur était

(1) « 1° Toute volonté en Dieu a son effet, et tout désir en Jésus-Christ est efficace. 2° Il n'y a que deux amours, l'un bon, l'autre mauvais, la charité et la cupidité. »

obligé de constater lui-même la vérité de ce qu'affirment les *Mémoires* de M. Legendre, « qu'on loue si fort (Bossuet) dans les listes (les papiers de Quesnel) qu'on pouvait croire qu'il avait été janséniste ». « Les défenseurs de Jansénius, lisons-nous dans la *Troisième Lettre*, prodiguent leurs éloges à M. de Meaux : on trouve, surtout depuis quelques années, on trouve dans tous leurs ouvrages les louanges de cet illustre prélat; ces Messieurs publient ses rares talents, son génie sublime et profond, son cœur droit et sincère, sa science vaste et solide, son style net et concis, son éloquence mâle et nerveuse. Ces qualités étaient en lui; ces éloges lui sont dus; personne n'y souscrit avec plus de plaisir et de sincérité que moi. » Mais l'éloquent anonyme prouve que les jansénistes ne sauraient se servir de l'autorité de M. de Meaux pour appuyer leurs principes, qu'il a toujours combattus. — Ce n'était pas l'avis de l'abbé Racine (1708-1765), qui, dans son *Histoire ecclésiastique* (1748-56), soutient formellement (1) que les jansénistes n'ont pas d'autres doctrines que celles que Bossuet a prêchées. Arnauld l'insinuait, lorsqu'il reprochait à M. de Meaux de n'avoir pas eu le courage de défendre, en parlant au Roi, *la vérité opprimée*. — L'abbé Lequeux, janséniste avéré, fit disparaître dans les manuscrits de Bossuet, dont il était chargé pour une édition complète des *Œuvres* du grand prélat, *près de cent pages* de notes dictées sur l'*Autorité des jugements ecclésiastiques :* il n'en conserva que le préambule et un résumé de tout le reste, que le cardinal de Bausset a publiés parmi les *Pièces justificatives* du livre XIIIe de son *Histoire de Bossuet*. Mgr Freppel dit avec raison que « tout imparfait qu'il est, ce fragment reste une des pièces les plus vigoureuses qui aient été dirigées contre le Jansénisme » (2). — Dom Deforis, lui, se contenta de supprimer le *Panégyrique de saint Ignace de Loyola* et de modifier un passage des *Lettres sur le Quiétisme*. Bossuet écrivait à son neveu, le 17 septembre 1696 : « *Les jansénistes sont consternés* » (de l'Ordonnance de Mgr de Noailles contre le livre de

(1) Tome XIII, p. 754 et suivantes.
(2) *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVIIe siècle*, 2 vol. in-8°, 1896.

Barcos). Dom Deforis lui faisait dire : « *Plusieurs sont mécontents.* » Il est vrai que dans une lettre du 27 octobre de la même année, où Bossuet répétait la même phrase, Dom Deforis a bel et bien laissé le mot (1) : « On a envoyé de Flandre à Rome une grande quantité d'exemplaires de l'*Ordonnance,* et quoique les *jansénistes* en soient consternés... »

Au XIXe siècle, l'accusation de Jansénisme, perfidement lancée contre Bossuet par Fénelon et les Appelants du XVIIIe siècle (2), a fait son chemin, grâce à l'autorité de ceux qui l'ont reproduite par passion anti-gallicane. — Le comte Joseph de Maistre, un des écrivains qui ont été le plus injustes pour Bossuet (3), déclare, dans son ouvrage *De l'Église Gallicane*, liv. II, ch. II, que jamais un thomiste ne poursuivra le Jansénisme comme un ennemi. Voilà pourquoi Bossuet, thomiste décidé, mais qui ne partage pas les principes des jansénistes (on ne saurait, dit de Maistre, les lui attribuer sans commettre un crime), n'a eu contre eux aucune vigueur : « Quel secret ressort agissait sur l'esprit du grand évêque de Meaux et semblait le priver de ses forces en face du Jansénisme? »

Picot (1770-1841), dans ses *Mémoires* parus en 1814 (VII, 407 et pages suivantes), soutient aussi que Bossuet n'a pas lutté assez énergiquement contre le Jansénisme.

L'illustre Dom Guéranger, dans le tome II de ses *Institutions Liturgiques* (pages 119, 120, 327, 381), s'est imaginé voir les erreurs condamnées par les propositions 6-8 de la Bulle

(1) Il y a pourtant des éditions, celle de Bar-le-Duc, par exemple, où on ne le trouve pas.

(2) On nomme ainsi les jansénistes qui en appelaient du Pape au Concile, après la Bulle *Unigenitus.*

(3) « Jamais, dit-il, les souffrances du peuple ne lui arrachèrent un seul cri. » Odieuse imputation, qui indigne Mgr Freppel : « Je me demande, écrit-il, comment M. de Maistre a pu écrire cette ligne, sans que la plume lui ait brûlé les doigts. N'avait-il donc jamais lu un sermon de Bossuet ? Il nous donnerait le droit de le penser. Mais non : déplorable effet de l'esprit de parti ! M. de Maistre voyait les Sermons de Bossuet à travers les quatre articles de 1682, et nul plus que moi ne les trouve regrettables; mais ce n'est pas une raison pour se faire l'écho d'une calomnie qu'on ne saurait qualifier trop sévèrement. » *Bossuet*, etc., II, p. 94.

Unigenitus dans le premier *Sermon* de Bossuet *pour la Pentecôte* (?) — L'abbé Guettée, qui, après avoir publié les *Mémoires* et le *Journal* de l'abbé Le Dieu (1), est mort pope russe, croyait donner un argument en faveur du Jansénisme de Bossuet, ou du moins des sympathies du grand évêque pour ses héros favoris, dans ce *Journal* et ces *Mémoires* qui sont un coup mortel porté au Jansénisme. L'opuscule de l'abbé Guettée sur la prétendue *Justification* de Quesnel par Bossuet est encore un factum calomnieux contre le grand évêque. — L'abbé Rohrbacher, dans son *Histoire universelle de l'Église catholique* (2), dépasse toute mesure à propos de Bossuet (3) et ne craint pas, dans son outrecuidante fatuité, de l'accuser « d'ignorance » et de dire, à propos du *Problème ecclésiastique*, que « Bossuet n'avait pas une idée nette de la nature et de la grâce, de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel; qu'il confondait l'un avec l'autre; qu'il ignorait ou méconnaissait la véritable doctrine de saint Thomas sur ces matières; que de là venait son secret penchant pour les jansénistes... Du côté de l'archevêque de Cambrai, ajoute-t-il, furent les jésuites ». Erreur profonde, puisque le P. de La Chaise déclarait à Fénelon lui-même que les *Maximes des Saints* étaient insoutenables et qu'il y avait 43 propositions condamnées par les théologiens de la Compagnie. Rohrbacher aurait pu lire, dans La Beaumelle et dans l'*Histoire de Fénelon* du cardinal de Bausset (2e édition, 1809), l'admirable *Lettre* du P. Bourdaloue à Mme de Maintenon, écrite le 10 juillet 1694 : « J'ai lu, Madame, et relu avec toute l'attention dont je suis capable le petit livre (*le Moyen court et facile de faire l'oraison*, de Mme Guyon) que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, et puisque vous m'ordonnez de vous en dire ma pensée, la voici en deux mots. Je veux croire que la personne qui l'a com-

(1) 1856-1857.

(2) Tome XI; édition Briday, Lyon. « Le dégoût vous prend à la feuilleter, » écrit l'abbé Ingold.

(3) Ainsi, pour la célèbre affaire de Mme Montespan en 1675, il est absolument inconvenant, et le P. Caillaud (*Biographie catholique*, VIII, p. 126) proteste avec raison contre les *injures grossières* adressées par cet auteur au grand évêque.

posé a eu une bonne intention. Mais, autant que j'en puis juger, son zèle n'a pas été selon la science, comme il aurait dû l'être dans une matière aussi importante que celle-ci; car il m'a paru que ce livre n'avait rien de solide ni qui fût fondé sur les véritables principes de la religion : au contraire, j'y ai trouvé *beaucoup de propositions fausses, dangereuses,* sujettes à de grands abus, et qui vont à détourner les âmes de la voie d'oraison que Jésus-Christ nous a enseignée et que l'Écriture nous recommande expressément; à les en détourner, dis-je, jusqu'à leur en donner du mépris. » On peut lire la suite de cette belle *Lettre* dans la récente brochure du P. Chérot : *Bourdaloue. Sa correspondance et ses correspondants* (Paris, Retaux, 1898). C'est, à l'avance et en quelques pages, tout ce que dira Bossuet dans ses *États d'oraison* et ses autres ouvrages composés de 1697 à 1699 sur « beaucoup de propositions fausses, dangereuses », insoutenables de Fénelon, et dont 23 ont été condamnées par Rome.

On trouvera aussi dans le P. Chérot la constatation de ce fait que le P. de La Rue, le P. Gaillard et le P. Bourdaloue, jésuites, dénoncèrent publiquement du haut de la chaire, le même jour, les erreurs et les dangers du Quiétisme. Saint-Simon dans ses *Mémoires,* le P. Lauras, dans son *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres,* parlent de cet incident, dont témoigne le *Sermon sur la prière,* Ve Dimanche après Pâques, dans les Dominicales de Bourdaloue.

« Du côté de l'évêque de Meaux, dit Rohrbacher, les baïanistes ou les jansénistes. » Erreur et calomnie encore, puisque *tout* l'épiscopat français était pour Bossuet contre Fénelon, *Væ soli!* et qu'on ne saurait soutenir que les évêques de France étaient alors tous baïanistes et jansénistes.

Comme Rohrbacher, l'abbé Bouix, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques,* 1865, accuse formellement Bossuet de Jansénisme.

Le chanoine Réaume est aussi passionnément injuste et plus odieusement boursouflé que Rohrbacher : dans son pamphlet en trois formidables volumes, *Histoire de Jacques-Bénigne Bossuet et de ses œuvres* (1), il a découvert, avec sa

(1) Vivès, Paris, 1869-70.

loupe « de puritain catholique et de niveleur ultramontain », que M. de Meaux s'est abreuvé à quatre sources empoisonnées : les Parlements, l'Université, la Cour et le Jansénisme, dont il n'a pas su éviter la contagion. Le virus janséniste se trouve dans le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* (?) et dans celui du *Libre arbitre* (!). D'ailleurs, au sein de l'Assemblée de 1700, Bossuet « ne se mit-il pas dans les mains et à la merci des jansénistes? » — Il y travaillait à les faire condamner. Mais la passion écrit l'histoire en dépit de toute vérité.

M. l'abbé Davin, à la même époque que le chanoine Réaume, faisait paraître dans le *Monde* et publiait ensuite sous forme de volume une série d'articles odieux (1), où il prétendait établir le *Jansénisme de Bossuet*. — Le P. Gazeau a soutenu modérément la même thèse dans les *Études religieuses* des PP. Jésuites, 1869, 1874, 1875, 1876 et 1877; et le P. de la Broise, le savant auteur de l'un des plus beaux livres qui aient été faits sur Bossuet, *Bossuet et la Bible*, 1891, a écrit dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, avril 1893, un article sur *Bossuet et le Jansénisme* dont Mgr Freppel n'aurait certainement pas accepté la dédicace et qui, tout en reconnaissant que « Bossuet ne peut passer lui-même pour janséniste », prétend que « la grande découverte de ce détail que Bossuet n'exigeait pas sur la *question de fait* un acte de foi divine » change singulièrement ce qu'on doit penser de son orthodoxie. D'ailleurs, pour le P. de la Broise, comme pour le P. Gazeau, l'*Oraison funèbre* de Nicolas Cornet n'est pas authentique. C'est oublier complètement ce que dit l'abbé Lebarq : « Il nous paraît hors de doute que (ce discours) contient des interpolations de détails, qui portent plutôt sur le style que sur la doctrine (2) ». Que penser du

(1) Il est l'auteur d'une brochure dont le titre seul indique suffisamment l'esprit détestable : *Bossuet, Port-Royal et la Franc-Maçonnerie*. Parce que dans une *Collection des portraits illustres de Port-Royal et autres*, il y a Bossuet et son neveu, comme il y a d'ailleurs Escobar et Molina, les deux célèbres jésuites, M. l'abbé Davin en conclut que Bossuet était janséniste. — Pourquoi ne pas dire également que Molina et Escobar l'étaient aussi... avant la lettre?

(2) *Œuvres oratoires de Bossuet*, IV, p. 388. « A tout homme judicieux

P. Gazeau, qui voit dans cette *Oraison funèbre* une preuve « de la complicité de Bossuet avec les ennemis des Jésuites et de la vérité? »

M. Albert Le Roy, dans sa thèse *France et Rome,* très documentée, mais très partiale, soutient, dans un esprit tout opposé à celui du P. Gazeau, que Bossuet fut absolument janséniste (1).

Le P. Longhaye dans son *Histoire,* d'ailleurs remarquable, *de la littérature française au* XVIIe *siècle,* partage les idées du comte de Maistre sur l'indulgence de Bossuet pour le Jansénisme. — M. l'abbé Urbain, dans la *Revue d'histoire littéraire,* 1896-97, et la *Revue du clergé français,* semble mener une campagne anti-bossuétiste, et il écrivait, le 15 janvier 1897, dans cette dernière *Revue :* « Divers écrits (latins de Bossuet) auraient permis (2) d'insister davantage sur le rigorisme, je dirais volontiers sur le *Jansénisme de Bossuet;* car il fut janséniste en une certaine mesure... Il faut s'entendre. Il y a deux choses à considérer dans le Jansénisme : le dogme et la morale. Le dogme janséniste est contenu dans les cinq propositions, et Bossuet n'a jamais cessé de le combattre, non seulement en poursuivant ces propositions, comme le firent du reste les jansénistes eux-mêmes, après qu'elles eurent été condamnées (3), mais encore en affirmant qu'elles résument l'esprit du livre de Jansénius, ce que les jansénistes ne voulaient pas reconnaître. Mais pour l'austérité de la morale et la sévérité dans l'administration des sacrements,

qui lit cette oraison funèbre, dit Sainte-Beuve, ne semble-t-il pas, dès l'entrée, entendre l'accent de l'homme, ressaisir son geste et toute l'allure? » *Port-Royal,* II, p. 150). — Mgr Freppel dit aussi que la preuve de l'authenticité donnée par le style et le ton de cette pièce est *péremptoire* (*Bossuet,* etc., I, 4, 226).

(1) On a aussi accusé M. Gazier, janséniste, de tirer à lui Bossuet. Il écrivait pourtant dans la *Revue Bleue,* juin et juillet 1872 : « Jamais Bossuet n'a cessé de condamner l'*Augustinus* ».

(2) Il s'agit de l'auteur de la thèse *Quid conferant latina Bossueti scripta ad cognoscendam illius vitam, indolem doctrinamque.*

(3) On remarquera cette insinuation, qui met sur le même pied Bossuet et les jansénistes avérés : ceux-ci condamnaient les propositions, mais les rétablissaient sous d'autres formes.

Bossuet était certainement plus près des Messieurs de Port-Royal que des jésuites (1). Cela ressort non seulement des écrits cités plus haut, mais encore de ses relations. Le grand Arnauld ne lui reprochait qu'une chose : de ne pas oser plaider devant Louis XIV la cause des jansénistes tracassés par le pouvoir. Il fit appel au concours de Nicole dans les premiers temps de sa lutte contre le Quiétisme, et un peu plus tard consulta le Nain de Tillemont sur le sentiment des Pères grecs qu'il voulait opposer à Fénelon (2). Il ne faut pas oublier non plus son jugement sur les *Provinciales,* dont il dit, sans faire la moindre réserve sur leur portée (3), que « quelques-unes ont beaucoup de force et de véhémence et toutes une extrême délicatesse ». Il faisait le plus grand cas de l'*Amor pœnitens,* ouvrage de l'évêque de Castorie, qui ne put échapper aux rigueurs de l'*Index;* il avait pris pour théologal l'abbé Treuvé, auteur d'un petit livre intitulé le *Directeur spirituel pour ceux qui n'en ont point* et chaudement recommandé par les jansénistes. Son disciple et ami, La Broue, évêque de Mirepoix, à qui il aurait voulu faire donner la succession de Fénelon auprès du duc de Bourgogne, fut l'un des quatre premiers évêques Appelants de la Bulle *Unigenitus,* ainsi que de Langle, évêque de Boulogne; or, au témoignage de l'abbé Racine (4), ils « avaient puisé le goût de la *bonne doctrine* à l'école du grand Bossuet, dont ils étaient disciples ». Ce n'est donc pas sans motif que les jansénistes ont donné place à l'évêque de Meaux dans leur *Nécrologe* ». — Voilà comment un bon Fénelonien, après avoir commencé

(1) Il ne s'agit pas de savoir si Bossuet est près des MM. de Port-Royal « et loin » des Jésuites », mais bien s'il est janséniste en morale : M. l'abbé Urbain l'affirme et ne le prouve pas.

(2) Cela ne prouve qu'une chose : la passion de la vérité chez M. de Meaux, qui prenait tous les moyens d'être bien informé.

(3) M. l'abbé Urbain n'en peut rien savoir, parce qu'il n'a pas assisté aux entretiens sur Pascal, dont parle l'abbé Le Dieu pour en donner peut-être une idée incomplète ou même fausse. — En tout cas, il s'agit dans le texte cité, non pas du fond des *Provinciales*, mais du style et de l'éloquence de Pascal, sur lesquels il n'y a pas deux opinions.

(4) Ce témoignage d'un janséniste passionné devrait être écarté par un juge impartial.

par dire que Bossuet « n'a jamais cessé de combattre le dogme janséniste », en vient à soutenir qu'on apprenait « la bonne doctrine » janséniste « à l'école du grand Bossuet ». Valait-il la peine d'écrire au début « qu'il faut s'entendre sur le Jansénisme de Bossuet »? L'affaire est toute entendue pour M. l'abbé Urbain.

Ainsi donc, l'accusation calomnieuse de Fénelon contre son illustre rival a joui, depuis deux siècles, de la fortune dont parlait Voltaire quand il disait : « Mentez, mentez encore; il en restera toujours quelque chose. »

C'est d'autant plus fâcheux que M. Ferdinand Brunetière, dans un des articles les plus contestables qu'il ait écrits, *Jansénistes et Cartésiens* (*Études critiques,* IV, p. 164-5), a été jusqu'à dire : « Et si nous retrouvons jusque dans les *Sermons* de Bourdaloue la trace visible de l'influence du Jansénisme (le grand jésuite Bourdaloue suspect de Jansénisme, n'est-ce pas une étrange imagination?), est-il nécessaire de montrer qu'elle est plus visible encore dans les *Sermons* de Massillon et dans l'œuvre entière de Bossuet? Sauf un ou deux cas, on pourrait presque dire que Bossuet, dans la question de doctrine, a évité de se prononcer sur le sujet du Jansénisme. A tout le moins s'en faut-il beaucoup qu'il l'ait jamais attaqué comme il fit le Protestantisme ou le Quiétisme. »

M. Brunetière aggrave ces accusations dans le VIe volume de ses *Études critiques,* où est reproduite une *Notice* insérée dans la *Grande Encyclopédie* en 1888 et « mise au courant » des travaux publiés depuis lors.

« On s'est étonné, lisons-nous page 229,... que, pendant sa longue existence, Bossuet ne soit pas intervenu plus activement qu'il n'a fait dans les affaires du Jansénisme. L'*Oraison funèbre de Nicolas Cornet,* qui est de 1663, une longue *Lettre à l'abbesse et aux religieuses de Port-Royal,* qui doit être de 1665, et que l'on a mêlée, elle aussi, tout à fait à tort (1), au reste de sa *Correspondance,* la *Lettre au P. Caffaro* et les *Maximes sur la Comédie,* que je mets dans cette catégorie,

(1) Non pas dans l'édition de Bar-le-Duc.

parce qu'elles n'ont fait que renouveler, en les rejetant au surplus dans l'oubli, les *Traités* de Nicole et du prince de Conti contre les comédies et contre le théâtre, enfin quelques indications éparses dans le *Journal* de l'abbé Le Dieu, voilà tout ce qui nous reste pour nous faire une idée des vrais sentiments de Bossuet, de son attitude et de sa politique à l'égard du Jansénisme; et il semble à première vue que ce soit assez peu. »

Oui, quand on a oublié — je n'ose pas dire supprimé — les plus importants ouvrages de Bossuet contre le Jansénisme.

Pourquoi M. Brunetière ne parle-t-il ni de l'*Oraison funèbre du P. de Bourgoing* en 1662, ni de la *Lettre* de Bossuet au maréchal de Bellefonds, le 30 septembre 1672 ou 73 (?), à propos de la *Paix* de Clément IX, ni du *Sermon de Pâques*, prêché à la Cour en 1681, où Bossuet proteste contre les jansénistes, ni de l'*Instruction pastorale* de Mgr de Noailles, que Bossuet composa, pour le fond au moins, contre le livre de l'abbé de Barcos, neveu de Saint-Cyran, *Exposition de la foi catholique touchant la grâce*, ni de l'*Avertissement* écrit en 1699 à propos du *Problème ecclésiastique* et où Bossuet condamnait les *Réflexions morales* de Quesnel, « combattait le Jansénisme et établissait les principes qui lui sont le plus opposés? »

Tout cela est-il donc « assez peu »? Et le *Mémoire* à Louis XIV contre les jansénistes, en 1700? Et le rôle de Bossuet dans l'Assemblée de 1700, où il se montra si ferme contre le Jansénisme, dont il fit condamner certaines propositions comme « *fausses, téméraires, scandaleuses, schismatiques, et injurieuses à l'Église* »? Et sa *Lettre* du 27 février 1701 à l'évêque de Luçon, qui, « l'ayant toujours regardé comme l'oracle des évêques, le suppliait très humblement » de lui dire son avis sur ces propositions avancées en chaire par un de ses chanoines :

Les grâces suffisantes ne font rien.

La coopération même de la volonté vient de la seule grâce.

La grâce efficace par elle-même peut seule enfanter les bonnes œuvres.

Ce n'est pas le libre arbitre qui agit avec la grâce; c'est la grâce qui agit dans le libre arbitre.

Il y a là tout le venin du Jansénisme, et Bossuet, « pour obéir en simplicité au désir » de Mgr de Valdérie de l'Escure, n'hésite pas à lui dire que la qualification de ces quatre propositions « comme fausses, téméraires, scandaleuses », est « très juste »; il le prouve par l'autorité de saint Paul, de saint Augustin, du Concile de Trente.

Ce que M. Brunetière a tort surtout d'oublier, c'est la part que prit Bossuet à la censure du *Cas de Conscience* sur « le silence respectueux », en 1702-1703; c'est le XIIIe livre de la *Défense de la tradition et des saints Pères,* composé en 1703-1704, sur ce principe de saint Augustin : *la grâce n'est pas donnée selon les mérites,* et si concluant contre les jansénistes; c'est enfin l'ouvrage de l'*Autorité des jugements ecclésiastiques* même dans les faits dogmatiques, auquel le noble vieillard, profitant des moments de calme que lui laissaient les douleurs de la pierre, travaillait avec une excitation « qui l'agitait tellement, dit Le Dieu, qu'il en devenait inquiet et fatigué ». Il y avait là tout un traité de 107 pages, dont l'abbé Lequeux a publié seulement les 17 premières, « après avoir jeté le reste au feu », disait-il à M. Riballier, et résumé en quelques lignes les vingt et un exemples allégués par Bossuet pour légitimer la signature du *Formulaire,* imposé par le Pape aux jansénistes.

Que M. Brunetière, dans sa loyauté, songe à tout ce travail de Bossuet contre le Jansénisme, et il ne dira plus que « c'est assez peu », ni surtout que ce peu suffit « pour nous indiquer qu'à tout le moins il n'était pas hostile ». — Que faudrait-il donc pour être « hostile » à une doctrine, si ce n'est pas de l'hostilité que de la combattre, comme l'a fait Bossuet, en 1662, en 1663, en 1664, en 1665, en 1672, en 1681, en 1696, en 1699, en 1700, en 1701, en 1703, en 1704, depuis les premiers Sermons de Paris jusqu'au dernier soupir?

II

Quoi qu'il en soit des étranges assertions de la malveillance et de la critique aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, à propos du

Jansénisme de Bossuet, quand on a lu les excellentes *Notes historiques* de M. Ingold, il ne peut rien rester de l'accusation perfidement répandue contre le grand évêque de Meaux.

L'auteur de ces lignes a trop longuement établi dans un article de sa thèse, *Bossuet et les Saints Pères*, pp. 484-505 (1), tout ce que Bossuet a fait contre le Jansénisme pour avoir le droit d'y revenir ici et de se répéter lui-même.

Non seulement Bossuet, élevé par Nicolas Cornet dans la haine du Jansénisme dogmatique et moral, fut l'un des premiers à signer le *Formulaire* imposé par Alexandre VII, en 1665; mais encore, ajoute Le Dieu (2), « jamais il ne douta que l'on ne fût obligé de signer le *Formulaire purement et simplement et sans aucune restriction* ».

Dès 1662, dans l'*Oraison funèbre du P. de Bourgoing* (pourquoi M. l'abbé Ingold oublie-t-il de signaler ce fait?), il se prononce catégoriquement contre le Jansénisme, « mystère d'*iniquité*, qui est une œuvre de *rébellion* et de *schisme*, qui détruit l'unité et refuse une adhérence immuable à tout l'ordre épiscopal : au Pape, chef de cet ordre et de l'Église universelle; aux évêques, chefs et pasteurs des églises particulières ».

En 1663, dans l'*Oraison funèbre de Nicolas Cornet*, prononcée en présence de vingt prélats et de tous les docteurs de la Sorbonne, venus en grande partie « pour écouter ce qui se pouvait dire du combat que Cornet avait eu avec les jansénistes », — c'est le neveu même de Nicolas Cornet qui nous l'apprend, — Bossuet prend l'attitude qui convient à sa franchise, et s'il ne ménage pas les casuistes, qui « portent des coussins sous les coudes des pécheurs », il est encore plus sévère pour les jansénistes, « non moins extrêmes, qui ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très injustes, qui traînent toujours l'enfer après eux et ne fulminent que des anathèmes »; il leur applique un mot de saint Grégoire de Nazianze : de « grands esprits, mais ardents et chauds, excessifs et insatiables ». Est-ce là, comme le prétend le P. Gazeau, de la complicité avec les ennemis des Jésuites et de la vé-

(1) *Les Saints Pères et la polémique de Bossuet contre les Jansénistes*, article 2 du chapitre VII.

(2) *Mémoires*, p. 77.

rité »? Le jeune orateur, en faisant l'éloge du grand maître de Navarre, attaquait en face « la secte » janséniste et Arnauld lui-même, qui avait publié en 1649 les *Considérations sur l'entreprise faite par M. Nicolas Cornet.*

Bossuet ne craignait pas d'appeler le Jansénisme « une effroyable tempête », qu'il fallait combattre en lui opposant « toute l'École ».

En 1664-65, chargé par Mgr de Péréfixe, archevêque de Paris, qui le présentait comme « le plus doux des hommes », d'amener les religieuses de Port-Royal à signer le *Formulaire,* il écrivit pour elles une *Lettre,* que Mgr Freppel estime « un modèle de discussion solide et de charité chrétienne » (1).

Cette *Lettre* était si importante que Mme de Maintenon et le cardinal de Noailles la firent imprimer en 1709 (2).

Dans une autre *Lettre* célèbre au maréchal de Bellefonds, Bossuet taxe de « pure chicane » les efforts faits par les jansénistes pour « éluder le jugement de l'Église » et condamner les cinq propositions de Jansénius, sans croire « qu'elles sont l'âme de son livre ».

En 1681, prêchant à Versailles le jour de Pâques, Bossuet répond à l'avance aux critiques qui, comme M. l'abbé Urbain, l'accusent d'être « près des Messieurs de Port-Royal... pour l'administration des sacrements » : il blâme « l'extrême rigueur » de ceux qui fuient les sacrements, en crainte du péril où les précipiterait le mépris qu'on en fait, en sorte qu'il n'y a plus de sacrements pour eux. Combien en connaissons-nous qui n'ont plus rien de chrétien que ce faux respect des sacrements, qui fait qu'ils les abandonnent, de peur, disent-ils, de les profaner? Le beau reste de christianisme! Comme si on pouvait faire, pour ainsi parler, un plus grand outrage aux remèdes que d'en être environné, sans daigner les prendre, douter de leur vertu et les laisser inutiles! »

De telles paroles sont des actes, d'autant plus que Bossuet,

(1) *Bossuet*, etc., t. I, p. 250.

(2) C'est par erreur que, dans *Bossuet et les Saints Pères*, page 422, j'ai dit que Bossuet en avait envoyé une copie à Mme d'Albert, le 13 juin 1691. Il s'agit d'une autre *Lettre* concernant l'abbesse de Jouarre, retirée à Port-Royal de Paris : « Vous y verrez ce que je dis de l'arrêt : c'est la vérité. »

dans ses *Lettres* de direction, proteste encore mieux contre l'*infréquente* communion des jansénistes. « Il faut, écrit-il à Sœur Cornuau, prier et communier jusque dans les derniers délaissements et au delà ». « La communion journalière doit être votre soutien; dévorez, absorbez, engloutissez, soulez-vous de ce pain divin (1). » « Quand donc communierez-vous, si vous attendez que vous en soyez digne ? » écrit-il à Mme du Mans (2), et aux religieuses de Jouarre : « Les nouvelles maximes (du Jansénisme) sur la communion ne feront que resserrer le cœur, troubler les bonnes consciences et aliéner des sacrements. » Voici une réponse directe à l'*Infréquente* d'Arnauld : « Ceux qui ramassent avec tant de soin les sentences rigoureuses des Pères seraient bien étonnés en voyant celles où ils disent que la multiplicité des péchés, ce qui s'entend des véniels, loin d'être un obstacle à la communion, est une raison pour s'en approcher; et que, qui peut communier une fois l'an, peut communier tous les jours (3). » Fénelon lui-même n'est pas plus large dans sa belle *Lettre* sur la communion fréquente.

Sans parler de ce que Bossuet dit en 1688, dans l'*Histoire des Variations*, livre XI, § LV, contre « ceux qui outrent la vertu », et en 1695, dans les *Méditations sur l'Évangile*, contre les théologiens et les mystiques « dont la dureté rend la piété sèche et odieuse », comment oublier qu'en 1696, à la veille de l'époque où Fénelon allait l'accuser de Jansénisme, il inspirait presque entièremnnt (4) l'*Instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Paris* contre le livre de Barcos, *Exposition de la foi catholique touchant la grâce?* C'est à cette occasion qu'il écrivait deux fois à son neveu, le 17 septembre et le 27 octobre, que « les jansénistes étaient consternés » de cette Ordonnance. Il faut avouer que voilà un « janséniste » peu tendre pour ses coreligionnaires.

Mais c'est surtout à l'Assemblée du clergé de France en

(1) *Lettre CIV* à Sœur Cornuau.

(2) *Lettre CXXXIVe* à l'abbesse et aux religieuses de Jouarre.

(3) *Lettre CIIIe* aux mêmes.

(4) Bossuet l'avoua plus tard à l'abbé Le Dieu, *Journal*, 29 septembre 1700.

1700, où, d'après Réaume, Bossuet aurait été « à la merci des jansénistes », qu'il leur « porta un rude coup », au dire de Mgr Freppel. — Écoutons là-dessus le témoignage peu suspect d'un jésuite, le P. de La Rue. « Quelque tempérament que sa prudence et sa douceur lui eussent toujours fait garder, dit-il dans l'*Oraison funèbre* de Bossuet en 1704, pour réprimer l'erreur en conciliant les esprits, comment *a-t-il éclaté*, quand il a vu les saints décrets foulés aux pieds, la dignité du Saint-Siège méprisée, la tolérance de l'Église poussée à bout, la paix qu'elle avait cru donner n'avoir servi qu'à fomenter l'erreur? Comment se récria-t-il dans l'Assemblée du clergé sur le malheur d'être obligé de nommer encore le Jansénisme et d'arrêter le cours des *libelles scandaleux* qui renouvelaient ouvertement les questions si souvent et si hautement décidées? »

Écoutons encore l'abbé Le Dieu, dont les *Mémoires* et le *Journal* seraient, d'après Guettée et M. Albert Le Roy, « un coup mortel » pour ceux qui ne croient pas au Jansénisme de Bossuet. Dès le mois de mai 1700, Bossuet, arrivé à Saint-Germain, se met à rédiger un *Mémoire* au Roi pour lui représenter la nécessité d'apporter un prompt remède à des maux pressants : la morale relâchée de quelques casuistes et « les nouveaux efforts des jansénistes, qui annoncent, dans leurs derniers ouvrages imprimés, qu'il faut examiner de nouveau la cause de Jansénius, condamnée par esprit de partialité ». Le *Mémoire sur l'état présent de l'Eglise* fut remis à Louis XIV le 6 juin 1700, et on y lisait entre autres choses : « Le Jansénisme paraît par une infinité d'écrits latins et français... On y demande ouvertement la revision de l'affaire de Jansénius et des Constitutions... On y blâme les évêques de France de les avoir acceptées... On y renouvelle les propositions les plus condamnées du même Jansénius avec des tours plus artificieux et plus dangereux que jamais. » Et ce serait le même homme qui aurait écrit ces choses et composé, quelques mois auparavant, la prétendue *Justification* de Quesnel!

Mais continuons l'histoire de l'Assemblée de 1700. Grâce « à une remontrance aussi grave que sérieuse » de Bossuet, l'Assemblée est saisie de l'affaire du Jansénisme et nomme

pour l'étudier une commission avec Bossuet pour président. Cette présidence déférée à Bossuet n'établit-elle pas clairement qu'aux yeux des évêques de France il était le principal adversaire du Jansénisme? Aussitôt, grandes alarmes dans le parti janséniste. Les uns veulent prouver à M. de Meaux que la proposition : Le Jansénisme est un fantôme, ne mérite aucune censure; d'autres le menacent; d'autres encore lui signifient qu'il « n'entend pas le sentiment de saint Augustin sur la grâce »; d'autres enfin disent qu'ils n'ont pas le temps d'étudier ces questions, qu'il n'y a plus de jansénistes, etc. Bossuet ne se laisse arrêter ni par ces dires, ni par ces menaces. « Prié de prendre le bureau avec les prélats et les abbés de la commission, il a ouvert son discours, dit Le Dieu (1), en donnant une idée générale des deux points opposés : la foi et la morale, le Jansénisme renouvelé par une infinité de libelles répandus dans le public, et le relâchement, même la corruption introduite dans la morale par toute la subtilité des Casuistes. Il a ensuite entamé la matière du Jansénisme par les jugements de condamnation prononcés à l'encontre, dès 1654, par une Assemblée comme celle-ci, ensuite par les Constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, et par le jugement exprès de l'Assemblée de 1659, acceptant les Constitutions et jugeant que le sens des cinq propositions condamnées était celui de Jansénius, dont il a fait l'éloge de sa piété, de son savoir et de sa soumission à l'Église pour tous ses ouvrages. Il a expliqué *la nécessité de condamner les erreurs et nommément leurs auteurs,* afin que les fidèles ne puissent être séduits par eux. Il a fait voir comment d'anciens conciles, celui de Chalcédoine, celui d'Éphèse, ont fait des formulaires de leur foi et marqué les erreurs dans de longs extraits des auteurs condamnés;... que sur tant d'exemples a été fondé le jugement de l'Église de France prononcé dans ces Assemblées contre les cinq fameuses propositions et leur sens, qui a été déterminé être celui de Jansénius. De là il est venu à l'importance de soutenir un jugement si solennel et de réprimer tout ce qui a osé s'élever à l'encontre, non par la seule gloire de

(1) *Journal*, I, 96.

l'Église de France, mais bien plus par la gloire de Jésus-Christ même et de la vérité attaquée en toute manière, par des livres latins et français, avec une hardiesse qui ne respecte aucune autorité, puisque le Saint-Siège et les Papes, même Innocent XII, y sont traités avec un mépris formel; que dans la délibération sur le Quiétisme, l'Assemblée présente s'est proposé pour modèle ce qu'elle avait jugé dans le Jansénisme... M. l'évêque de Châlons ayant fait lecture (du titre Ier, *De observandis Innocentii X... constitutionibus*) et des qualifications y jointes, M. de Meaux a repris son discours et prouvé que chaque qualification convenait aux propositions : *fausse, téméraire, scandaleuse, schismatique et injurieuse à l'Eglise.* » — Voilà de rudes coups assénés aux jansénistes par un homme « à la merci des jansénistes », au dire du chanoine pamphlétaire Réaume. M. Ingold aurait dû, peut-être, citer ce passage du *Journal* de Le Dieu, plus significatif que tous ceux qu'il donne, p. 33, 34. Il est vrai que Bossuet ne réussit pas entièrement, parce que les jansénistes eurent pour eux « M. l'abbé Boileau, de l'archevêché », « M. de Paris », qui « craignait de les irriter », « M. de Reims », qui voulait « leur marquer quelque considération », enfin « quelques théologastres (1) », MM. Rouland, Neveu et Ravechet, dont M. de Meaux disait : « Je connais très bien M. Rouland : c'est un janséniste. Pour M. Neveu, c'est, ce me semble, bien peu de chose. M. Ravechet est un esprit de travers. M. Rouland une tête de fer, aheurtée à son sens. » Certes, on ne peut être plus décisif contre les jansénistes.

Lors de la célèbre affaire du *Cas de Conscience,* décembre 1702, où 40 docteurs soutenaient que le *silence respectueux* suffisait sur la question *de fait,* « de quelle force, dit le P. de La Rue, (Bossuet) n'appuya-t-il pas la censure du grand cardinal (de Noailles), qui fit retomber sur l'erreur même l'orage qui semblait menacer la vérité? » « On sait le succès de ses soins, dit Le Dieu, pour porter les docteurs à une rétractation, hors trois ou quatre, et la part qu'il eut à l'ordonnance et censure de ce *Cas,* faite par M. le cardinal de Noailles. » Les jansénis-

1) Le mot est dur; mais il y est. *Journal,* I, p. 76.

tes ne s'y trompèrent pas, et Louail, l'auteur de l'*Histoire du Cas de Conscience*, écrivit que Bossuet, « en bon disciple de M. Cornet, fit paraître un *zèle merveilleux* pour ne point souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à la signature du *Formulaire*... Dès le commencement, quelques prélats se déclarèrent avec les Jésuites contre le *Cas de Conscience*. Ceux qui *le firent avec le plus d'éclat furent M. l'Evêque de Meaux et M. l'Evêque de Chartres.* » C'est ainsi que Bossuet « révélait son fond », non pas janséniste, comme le disait Fénelon en ce moment même, mais anti-janséniste, et se prononçait pour les Jésuites « avec plus d'éclat » qu'aucun autre prélat de France.

Ce n'était pas encore assez pour cet évêque, « privé de toutes ses forces en face du Jansénisme », comme ose le dire le comte de Maistre. Il obtenait bientôt la *Déclaration de soumission* de M. Couet, grand vicaire de Rouen. Malgré la mort de sa sœur, survenue en ce moment, malgré les douleurs de la pierre, dont il souffrait horriblement, « dans le mois de février et pendant tout le carême de 1703 », il *dictait* un long *Mémoire* (sur la soumission parfaite de jugement aux décisions de l'Église même dans les faits dogmatiques) avec un grand recueil de toutes les preuves de la tradition sur cette affaire. « Il travaille à cet ouvrage, dit Le Dieu, dès qu'une matinée libre lui est laissée par ses autres multiples occupations (1)... Il se tient enfermé et passe son temps à continuer le travail sur la soumission due à l'Église dans les faits... Il veut encore rendre ce service à l'Église, avant de succomber au mal qui l'étreint... Il est extrêmement piqué de l'achever, voyant qu'aucun évêque n'a touché le principe de décision en cette affaire,... ajoutant que, outre les choses de foi, qui demandent une entière soumission, il y a celles qui appartiennent à la foi et de si près que la lumière même de la foi se répand dessus et exigent par conséquent une soumission même de foi. » Voici les principes « décisifs et absolus » que, d'après Le Dieu, le grand évêque « répétait avec complaisance » sur la question *de fait,* tant discutée par

(1) Ce qu'il menait de front est vraiment prodigieux.

les jansénistes : « L'Église est en droit d'obliger tous les fidèles de souscrire, avec une approbation et une soumission entière de jugement, à la condamnation non seulement des erreurs, mais encore des auteurs et de leurs écrits... Et c'est, ajoute Le Dieu, le dessein du livre qu'il compose actuellement sur cette matière. » Mais la maladie ne devait pas lui permettre de le finir. « Que la volonté de Dieu soit faite! s'écriait le grand évêque. Je suis tout résolu à la mort. Il saura bien donner des défenseurs à son Église. S'il me rend des forces, je les emploierai à ce travail (1). » Hélas! ces forces ne devaient pas lui être rendues par le ciel, et il mourait le 12 avril 1704. On peut dire qu'il tombait les armes à la main, en combattant le plus redoutable ennemi de l'Église, le Jansénisme.

L'auteur anonyme des *Lettres* de 1737 à *Mgr l'évêque de Troyes* avait donc raison d'écrire (2) : « Combien de fois cet illustre vieillard ne vous a-t-il pas dit qu'il voulait employer les derniers traits de sa plume à prouver la nécessité de se soumettre à la condamnation du fait et par là forcer l'hérésie dans son dernier retranchement? Le temps ne lui a pas permis d'accomplir son dessein; la mort l'a prévenu : elle a ravi à l'Église de France ce flambeau dont la lumière lui était si utile. »

Comment donc M. Lanson peut-il dire, dans son livre, où il y a d'ailleurs d'excellentes pages sur Bossuet, que le grand évêque « n'a point jugé l'erreur des jansénistes dangereuse (3) »? Il l'a jugée si « dangereuse » que, de 1696 à 1704, il a tourné contre elle, en public et en particulier, tous « les restes d'une ardeur qui s'éteignait », et que le Bref du Pape contre le *Cas de Conscience* lui causait une « joie extrême » (12 février 1703).

Comment M. Brunetière, qui dit tant de belles choses sur Bossuet, a-t-il pu méconnaître cette série de faits, qui établissent invinciblement que ce n'est pas dans « un ou deux cas », mais pendant toute sa vie de prêtre et d'évêque que

(1) *Journal*, I, p. 444; II, p. 26, 31, 34, 66, 67, 105...
(2) Page 7.
(3) Page 336.

Bossuet « s'est prononcé sur le sujet du Jansénisme » avec tout l'éclat « d'un zèle merveilleux », comme parlent les jansénistes eux-mêmes? Une si grave erreur ne s'explique chez M. Brunetière que par le besoin d'établir, envers et malgré tout, cette thèse que « trois grandes influences », le cartésianisme, le Jansénisme et la philosophie de Molière, « se disputent au XVIIe siècle la direction des idées et la domination des esprits (1) », comme si le XVIIe siècle n'était pas catholique avant tout avec le cardinal de Bérulle, saint Pierre Fourier, saint Vincent de Paul, le P. Eudes, M. Olier, Corneille, Bossuet, Bourdaloue et l'abbé de Rancé, pour ne citer que les plus grands noms de cette époque, glorieuse entre toutes pour l'Église!

M. Brunetière, dont l'autorité est si grande, si haute dans la critique littéraire, nous pardonnera d'insister encore sur quelques autres de ses assertions, à cause de l'extrême importance qu'on y attache.

Il écrit, *Études critiques*, VI, p. 230 : « Il n'est douteux en aucune façon que (Bossuet) approuvât presque de tous points la morale du Jansénisme. Bossuet a eu l'âme vraiment et profondément janséniste; — si c'est du moins l'avoir que d'exiger du monde qu'il se plie à la morale et non pas de la morale qu'elle s'accommode et se proportionne au monde. » — Ce correctif atténue singulièrement la force de la première affirmation; car ce n'est pas être janséniste que « d'exiger du monde qu'il se plie à la morale », comme l'exige Bossuet : c'est être simplement chrétien et catholique. Pour avoir « l'âme vraiment et profondément janséniste », il faut être austère, dur, rigoureux, impitoyable pour la nature, tenir les fidèles dans la terreur vis-à-vis de Dieu et les éloigner des sacrements et de « la fréquente communion ». Or, M. Brunetière lui-même ne dit-il pas excellemment : « Ceux-là certes n'ont pas lu le *Panégyrique de l'Apôtre saint Jean* ou celui de *sainte Thérèse*, ou les Sermons encore sur la *Com-*

(1) *Études critiques*, IV, p. 178. — M. Rébelliau a tort de partager cette manière de voir, dans l'excellent article qu'il a écrit sur saint François de Sales pour l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, III.

passion de la Vierge, qui disputent quelquefois à Bossuet la douceur et la tendresse. Comment, d'ailleurs, lui feraient-elles défaut, si, moins ressemblant lui-même qu'on ne le croit au caractère le plus habituel de son éloquence, tous les témoignages contemporains, depuis celui de l'abbé Le Dieu, son dernier secrétaire, jusqu'à celui de Saint-Simon, s'accordent pour louer son affabilité, sa douceur et sa bonté? » Le P. Griselle de la Compagnie de Jésus, dans une excellente monographie, *les Principaux portraits de Bossuet* (1), dit à propos du portrait du jeune évêque de Condom, peint par Mignard en 1669 : « Il a un air avenant et presque candide. » — Quant à la morale janséniste, Bossuet lui fut toujours profondément opposé. Il écrivait, le 4 mai 1695, à Sœur Cornuau, à propos des *Lettres* de Saint-Cyran : « Elles sont d'une spiritualité sèche et alambiquée. Je n'en attends aucun profit pour la personne que vous savez... Je ne les ai jamais conseillées et permises. »

Autant Arnauld et les jansénistes prêchent « l'infréquente communion », autant Bossuet est partisan de la communion fréquente, comme nous l'avons longuement établi dans notre étude sur *Bossuet directeur de conscience.* Le guide que suit en morale le grand évêque de Meaux, c'est saint François de Sales, dont il prononçait le *Panégyrique* à la Visitation de Paris en 1660, l'année même qui précéda sa béatification. Il y disait que l'aimable évêque de Genève « a rétabli la dévotion parmi les peuples », qu'il « l'a ramenée au milieu du monde; mais ne croyez pas qu'il l'ait déguisée pour la rendre plus agréable aux yeux des mondains; il l'amène dans son habit naturel, avec sa croix, avec ses épines, avec son détachement et ses souffrances. En l'état que la produit ce digne prélat et dans lequel elle nous paraît en son *Introduction à la vie dévote,* le religieux le plus austère la peut reconnaître, et le courtisan le plus dégoûté, s'il ne lui donne pas son affection, ne peut lui refuser son estime ». L'orateur appelle encore l'*Introduction à la vie dévote* « ce chef-d'œuvre de piété et de

(1) Une brochure in-8° de 25 pages. Paris, Dumoulin. Extrait des *Études.* — Voir ce qui en a été dit plus haut, I.

prudence, ce trésor de sages conseils, ce livre qui conduit tant d'âmes à Dieu, dans lequel tous les esprits purs viennent goûter avec joie les saintes douceurs de la dévotion ». Puis, se peignant lui-même autant que son héros, le jeune archidiacre de Metz dit que la douceur chrétienne « porte avec soi dans l'intérieur ces trois vertus principales qui la composent : la patience, la compassion, la condescendance, vertus absolument nécessaires à ceux qui dirigent les âmes : la patience pour supporter les défauts, la compassion pour les plaindre, la condescendance pour les guérir » (1). Quoi de plus opposé au rigorisme janséniste que ces vertus vraiment évangéliques, communes à Bossuet et à saint François de Sales?

M. Rébelliau, dans l'excellente étude qu'il a écrite sur ce saint pour l'*Histoire de la langue et de la littérature française* de M. Petit de Julleville, montre fort bien que l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote* réserve dans le mysticisme la part principale à la volonté et veut une dévotion moins « sensible » que « forte et généreuse ». Il y a là, dit-il, une victoire de cette « Raison » qui deviendra de plus en plus, au XVIIe siècle, la régulatrice de l'imagination et du cœur, et la reine de la piété comme celle de la pensée ». M. Rébelliau ajoute que les théologiens, comme le bénédictin Dom Mackey, dans la récente édition des *Œuvres de saint François de Sales,* Annecy, 1892-1898, et les historiens, comme M. Crouslé, dans son *Fénelon et Bossuet,* estiment que les enseignements de saint François de Sales sont en harmonie « avec l'ascétisme rationnel » de M. de Meaux beaucoup plus qu'avec « les témérités de l'idéalisme de Fénelon ». — Cet ascétisme rationnel n'est pas non plus compatible avec le fatalisme janséniste, la théorie de la prédestination absolue et de la toute-puissance de la grâce. Personne n'a fait au libre arbitre une place plus large que Bossuet dans la direction des âmes; mais il ne faut pas voir en lui un partisan de « la dévotion aisée », que saint François de Sales condamne également, en faisant de la vie dévote un combat continuel.

(1) On a vu plus haut, p. 171, ce qu'il disait à propos de saint François de Sales et de « la conduite des âmes dont il nous » a appris les règles « si bien qu'il faut la révérer » et se « la proposer pour exemple ».

Elle n'est pas autre chose pour Bossuet directeur de conscience.

Mais, dit encore M. Brunetière (1), il a toujours manqué à Bossuet « une certaine expérience, une certaine connaissance pratique du monde et de la vie... C'est qu'en effet, à Metz, à Paris, à Versailles, il a traversé ou côtoyé le monde; on ne peut pas dire qu'il y ait vécu comme Pascal, et — ce qui supplée quelquefois à l'expérience directe et personnelle de la vie — il ne semble pas non plus que, comme Bourdaloue, il ait beaucoup confessé ». M. Lanson dit la même chose en d'autres termes et regrette que Bossuet « n'ait pas eu à diriger des âmes de ministres et de courtisans ». — L'auteur de ces lignes a répondu deux fois déjà, dans *Bossuet et les Saints Pères,* pp. 299 et suiv., et dans *Bossuet directeur de conscience*, à M. Lanson et par là même à M. Brunetière. A Metz, Bossuet a dirigé, de 1652 à 1659, les filles converties de la *Maison de la Propagation de la Foi*, et il a vu, lors de la mission de 1658, donnée par les prêtres de Saint-Vincent de Paul, « toute la ville de Metz abattue aux pieds des confesseurs », dont il était un des plus zélés. A Paris, il a confessé et dirigé Turenne, le comte de Lorge, le comte de Rozan, Mlle de Duras, Mme de La Vallière, Louis XIV, Mme la duchesse d'Orléans, le maréchal de Bellefonds, La Rochefoucauld, Condé, la duchesse de Longueville, etc., et il a parlé des travers et des vices de la cour, de l'ambition, par exemple, et du faux point d'honneur, en homme qui les connaissait si bien qu'on n'aurait pas de peine, quoi qu'en dise M. Brunetière, à tracer d'après sa prédication « la peinture ou l'image de la société de son temps ».

Jusqu'à la fin de sa vie, à Meaux, Bossuet a « confessé » beaucoup plus que ne le font d'ordinaire les évêques, surtout des évêques aussi occupés que lui, et Désiré Nisard parlait d'or, lorsque, après avoir appelé Bossuet « le plus grand peintre de la vie » et « le plus grand peintre de la mort », il montrait que ce « qui a donné à ce chaste prêtre une pénétration à qui rien n'échappe de nos misères les plus secrètes »,

(1) *Études critiques,* VI, p. 201-202.

c'est la confession : elle « a livré l'homme au moraliste chrétien », non pas pour effrayer et terrifier la nature par les dogmes jansénistes, mais pour consoler, guérir, encourager les âmes avec cette onction qui n'est que « la fleur de la charité ».

Pour en revenir au prétendu Jansénisme de Bossuet, si les de Maistre, les Guéranger, les Bouix, les Davin, les Réaume, les Urbain trouvent qu'il a fait trop peu contre les jansénistes, qu'ils nous montrent, à la même époque, ce que faisait Fénelon, « ce champion incomparable de l'Église catholique », contre « l'hérésie la plus subtile que l'enfer ait jamais ourdie ». Il se taisait en 1700, comme en 1696, à propos de Quesnel et de ses *Réflexions morales;* il se taisait en 1701 ; il se taisait en 1702, en 1703, lors du fameux *Cas de Conscience.* Ou plutôt, non : il accusait de Jansénisme — on l'a vu par ses *Lettres* de 1702-1703 — le prélat qui usait ses forces et sa vie à écrire contre le Jansénisme ces beaux ouvrages, *De l'autorité des jugements ecclésiastiques* et la fin de la *Défense de la Tradition et des Saints Pères*, dont le XIIIe livre, le plus long, le plus important de tous, *La grâce n'est pas donnée selon les mérites*, condamne si bien les jansénistes que ceux-ci ne l'ont pas imprimé en 1743 et qu'il a fallu que M. Lachat le publiât en 1862. L'archevêque de Cambrai, tout occupé à se venger de la déconvenue de sa condamnation en 1699, ne songeait qu'à rendre suspects de Jansénisme Mgr de Noailles, pour lequel il réussit plus tard, et Bossuet, que la mort enleva trop tôt. Il envoyait à Rome ce *Mémoire* secret, cet acte d'accusation, ce réquisitoire violent, dont on a vu plus haut toute une partie. En tout cas, Le Dieu nous raconte dans son *Journal* (septembre 1710) que Fénelon lui demanda qui avait exhorté Bossuet à la mort, et M. l'abbé Davin de conclure aussitôt que Fénelon désirait savoir si « Bossuet était mort dans ce milieu si profondément et si exclusivement janséniste, — celui de Meaux, — et si un bon prêtre n'était pas venu l'assister ». On ne saurait être plus odieux à la fois contre Bossuet et contre Fénelon, dont la question à l'abbé Le Dieu ne comportait pas une telle interprétation. L'archevêque de Cambrai savait fort bien que Bossuet était mort, non pas à

Meaux, mais à Paris, dans son hôtel de la rue Sainte-Anne.

Quand le P. Longhaye, dans son *Histoire de la littérature française au* XVIIe *siècle*, III, p. 360, approuve Joseph de Maistre blâmant Bossuet, « étranger de sa personne aux doctrines de Port-Royal, de les avoir traitées avec indulgence », il oublie, consciemment ou non, les huit dernières années de la vie du grand évêque de Meaux, les seules où le Jansénisme, qui se taisait depuis la *Paix de Clément IX*, ou *Paix de 1668*, ait relevé la tête et menacé l'unité de l'Église. Dans l'*Encyclopédie allemande,* article *Bossuet*, Dœllinger fait cette remarque : « Les jansénistes ne se posèrent publiquement en parti schismatique qu'après la mort de Bossuet. » D'ailleurs, tant que vécut le triste archevêque de Paris, de Harlay, les mesquines jalousies et les maladresses de ce métropolitain, qui ne voulait pas paraître conduit par son suffragant, empêchèrent Bossuet de rien faire contre le Jansénisme, peu bruyant du reste, grâce à la fermeté d'un archevêque, aussi bon administrateur qu'il était méprisable à d'autres points de vue. C'est donc brouiller les époques et dénaturer l'histoire que d'affirmer, comme le P. Longhaye, que « Fénelon supplée pour sa part à ce qui manque dans l'apostolat de Bossuet » contre le Jansénisme. Où sont les œuvres remarquables qui, de 1696 à 1704, signalent cette suppléance ? On serait embarrassé pour en citer une seule. Ce qui est plus exact, c'est ce qu'écrit le P. Longhaye, se corrigeant lui-même : « Le vaincu d'hier (Fénelon) prend de fait la *succession glorieuse* de son vainqueur. »

Celui-ci avait tant fait contre le Jansénisme que l'abbé Hennequin (1) pouvait écrire, le 15 décembre 1710, à Mgr de Bissy, successeur de Bossuet à Meaux : « Qui croirait qu'après les soins de M. Bossuet il y ait encore des jansénistes à Meaux (2) ? »

(1) Ancien grand vicaire de Strasbourg.
(2) *Journal* de Le Dieu, III, p. 319.

III

L'exposé historique qu'on vient de lire semble couper court à toutes les objections des adversaires de Bossuet ou les réduire à néant. Il faut, pourtant, les prendre corps à corps pour les détruire définitivement.

« Comment nier, dit-on, les liaisons de Bossuet avec des jansénistes avérés et des personnes suspectes d'être de leur parti? »

On pourrait répondre d'abord, comme un théologien spirituel dont parle l'abbé Ingold, que certaines gens, hantés par le fantôme du Jansénisme, le trouvent partout, même dans les leçons du 3e Nocturne de la Vigile des Apôtres.

Mais pourquoi accuser de Jansénisme, comme le fait M. l'abbé Davin, l'abbé Le Dieu, si dur dans son *Journal* pour « la secte »; Mgr Vialard, évêque de Châlons, modèle de la vie épiscopale, d'après Bossuet; Mgr Barillon, le grand évêque de Luçon; Le Tellier, archevêque de Reims, qui proposa en 1700 de condamner un livre où tout le venin de l'hérésie était renouvelé; Néercassel, l'évêque de Castorie, que Dom Guéranger appelle « hérétique » et le P. de la Broise « chef du parti », assertions sans preuves et qui, d'ailleurs, n'établiraient rien, puisque Bossuet n'a eu de rapports avec lui que pour la réfutation du protestantisme et jusqu'en 1686 seulement; Mgr de La Broue, évêque de Mirepoix, « un Appelant » de la Bulle *Unigenitus*, sans doute, mais longtemps après la mort de Bossuet, et puis par gallicanisme, non par Jansénisme, comme l'établit fort bien l'abbé Ingold (1); le P. Massoulié, l'illustre dominicain, qui a précisément combattu le Jansénisme dans son grand ouvrage *De Motione divina et libertate creata;* l'abbé Treuvé, théologal de Meaux, où, du vivant du grand évêque, il ne manifesta pas plus de tendances jansénistes que l'abbé Bossuet, occupé à combattre le Jansénisme dans l'affaire du *Cas de Conscience;* enfin Mgr de Noailles, qui tout en favorisant « le Parti » par maladresse, lui était très

(1) Page 91.

opposé, si bien que Fénelon lui écrivait en 1696 : « Vous pourriez bien avoir le tort des personnes qui ne flattent aucun parti et qui les blessent tous? »

Quant aux jansénistes avérés, Arnauld, Nicole, Duguet, Tillemont, Launoy, Sainte-Beuve, Sainte-Marthe, La Lanne, etc., Bossuet n'eut pas plus de relations avec eux que l'impeccable Fénelon lui-même, qui écrivait au duc de Chevreuse à propos des jansénistes : « Je vis bien avec eux et eux avec moi en ce pays; mais le vrai intérieur est loin de là (1). » — De plus, les relations de Bossuet avec les chefs du parti janséniste ne datent que de 1669, de la *Paix* de Clément IX : « Il vint se placer, dit M. Rébelliau dans son remarquable ouvrage *Bossuet historien du protestantisme*, page 74, sinon à la suite, du moins aux côtés d'Arnauld et de Nicole, lorsqu'ils promirent de ne plus guerroyer désormais qu'aux dépens du Protestantisme. » Or, n'était-il pas aussi sage que charitable d'occuper des esprits comme Arnauld et Nicole à réfuter M. Claude ou même les écarts du P. Malebranche? Bossuet engagea Fénelon, encore jeune, dans la même voie, et Fénelon lui doit un de ses meilleurs ouvrages, *Réfutation du système du P. Malebranche sur la nature et la grâce.* — Enfin, que dirait M. Urbain, qui tire d'étranges conclusions des relations jansénistes de Bossuet, si on l'accusait d'être libre penseur, parce que ses savants travaux dans la *Revue d'histoire littéraire* le mettent en relations avec des libres penseurs avérés?

Certes, il n'est pas plus libre penseur que les PP. Porée, Brumoy, Tournemine n'étaient voltairiens pour avoir des relations courtoises, amicales même, avec Voltaire. D'ailleurs, que M. l'abbé Urbain veuille bien se rappeler comment Bossuet traitait Arnauld et ses amis à propos de leur Jansénisme : « M. Arnauld, disait-il, est *inexcusable* d'avoir tourné toutes ses études, au fond, pour persuader le monde que la doctrine janséniste n'a pas été condamnée (2). » « M. Arnauld et MM. de Port-Royal, disait-il encore, sont au moins *fauteurs*

(1) *Correspondance*, I, 88.
(2) Le Dieu, *Journal*, 1703.

d'hérétiques et schismatiques, deux qualifications que j'ai exprès données à leur secte, dans la dernière Assemblée de 1700... Ce sont des *chicaneurs* de ne vouloir pas avouer leurs erreurs (1). »

Parlera-t-on encore de « l'indulgence » de Bossuet pour les jansénistes, qu'il appelle des « chicaneurs inexcusables »? « Il est avec Nicole, avec Arnauld, dit très bien M. Lanson (2), quand ils combattent les erreurs de Malebranche et des protestants. Il est avec eux, quand ils sont avec l'Église. Il est contre eux sur les questions où ils se séparent de Rome et de l'Église. Toute son admiration aboutit à les condamner. »

« Mais, dit-on encore, Bossuet est thomiste, et le thomisme tient de très près au Jansénisme. » — Oui, d'après M. de Maistre; non, d'après les meilleurs interprètes de saint Thomas, un peu plus grands théologiens que l'auteur de l'*Église gallicane.* Est-ce que les Jésuites, adversaires déclarés des jansénistes, n'étaient pas presque tous thomistes, comme leur général le leur avait recommandé? Le système thomiste sur la liberté et la grâce n'a jamais été blâmé par l'Église, pas plus que le molinisme qu'on lui oppose et que Bossuet défend, d'ailleurs, dans le *Deuxième Avertissement aux Protestants,* contre le reproche de semi-pélagianisme formulé par Jurieu. Fénelon lui-même, dans sa *Correspondance,* I, page 83, ne montre-t-il pas le péril qu'il y aurait à attaquer le thomisme?

Inutile de répondre à ce que dit Rohrbacher du baïanisme de Bossuet, puisque ce grand évêque s'est toujours soumis à la Bulle contre Baïus et qu'on ne peut, sans lui faire injure, l'accuser « d'ignorer l'ordre surnaturel », qu'il comprenait beaucoup mieux que l'auteur de l'*Histoire universelle de l'Eglise.*

Inutile aussi de s'arrêter au reproche fait à Bossuet d'avoir accepté la distinction du *fait* et du *droit,* si chère aux jansénistes. — On a vu par maints textes, cités précédemment,

(1) Le Dieu, *Journal,* 21 et 27 février 1703.
(2) *Bossuet,* p. 335.

que Bossuet demande « *une approbation* et une soumission *entière de jugement à la condamnation, non seulement des erreurs* (voilà pour le *droit*), *mais encore des auteurs et de leurs écrits* (voilà pour le *fait*) ».

Si dans une *Lettre* au maréchal de Bellefonds, qu'on incrimine à tort, il parle de la « condescendance » de l'Église à « supporter par charité... les scrupules que de saints évêques et des prêtres, d'ailleurs attachés à l'Église, ont sur le *fait* », il faut dire avec l'illustre évêque d'Angers, Mgr Freppel, que ce qu'il y a de plus remarquable dans cette *Lettre*, « c'est l'esprit de modération qui retient Bossuet sur la limite du devoir et la vérité... Voilà ce bon sens admirable, également éloigné et des molles complaisances qui énervent la vérité, et du zèle intempestif qui la compromet ». C'est presque la parole célèbre de Pie IX : « Blessez courageusement les erreurs; mais ayez un cœur de mère pour les hommes. » Bossuet ne finit-il pas sa *Lettre* par ces mots qui sont à peser : « J'ai appris de l'apôtre *à ne point trahir la vérité* et aussi à *ne point donner d'occasion de troubles à ceux qui en cherchent?* » C'est pourquoi il recommande à Bellefonds de ne montrer sa lettre « qu'avec réserve ».

Quant au prétendu « rigorisme » de Bossuet, il est incontestable qu'on ne saurait trouver chez lui aucune complaisance pour le laxisme des casuistes, qu'il voulait faire condamner en 1682 et qu'il fit censurer en 1700. Mais de là à conclure qu'il était « janséniste en morale », il y a un abîme. — « Il faut marcher au milieu, dit-il, sans se laisser surprendre à cette *rigueur* affectée qui ne fait que des superbes et des hypocrites, non plus qu'aux maximes mondaines et profanes. » La thèse de l'abbé Bellon, *Bossuet directeur de conscience,* 1896, a mis en lumière la sagesse de Bossuet dans ses *Lettres spirituelles,* où il se montre, à propos de la pénitence et de la fréquente communion, partisan résolu de la plus vraie et de la plus pure doctrine catholique contre « la spiritualité sèche et alambiquée » des *Lettres* de Saint-Cyran. Bossuet, il est vrai, n'entend pas la direction comme les Jésuites et Fénelon, et il ne veut jamais se substituer à la personne dirigée, à laquelle il laisse toute liberté, toute ini-

tiative; mais on ne peut blâmer cette discrétion excellente.

« Nierez-vous du moins, objecte-t-on enfin, que Bossuet ait eu de l'éloignement pour les Jésuites, ses anciens maîtres, adversaires si énergiques du Jansénisme? » — Oui, il faut le nier pour la vie tout entière de notre grand Bossuet. Reconnaissant et dévoué à ses anciens maîtres du collège des Godrans, à Dijon, il fut choisi par eux pour prononcer le *Panégyrique de saint Ignace de Loyola,* que nous n'avons malheureusement plus, parce que les jansénistes l'ont supprimé dans l'édition de Dom Deforis, « à cause des éloges que Bossuet y prodiguait aux Jésuites (1) ». Ces « éloges » étaient de même nature que ceux que M. de Meaux accordait à la Compagnie de Jésus, en 1688, dans la péroraison de son *Sermon sur la Circoncision,* prêché dans l'église Saint-Louis (2), à la maison professe des RR. PP. jésuites. « Et vous, célèbre Compagnie, qui ne portez pas en vain le nom de Jésus, à qui la grâce a inspiré *ce grand dessein de conduire les enfants de Dieu dès leur plus bas âge jusqu'à la maturité* de l'homme parfait en Jésus-Christ, à qui Dieu a donné, vers la fin des temps, des *docteurs,* des *apôtres,* des *évangélistes,* afin de faire éclater par tout l'univers et jusque dans les terres les plus inconnues la gloire de l'Évangile, ne cessez d'y faire servir selon *votre sainte institution* tous les *talents de l'esprit, de l'éloquence,* la *politesse,* la littérature. » Ces paroles ne sont-elles pas d'un ami sincère et dévoué?

D'ailleurs, Bossuet avait des relations intimes avec le P. Cossart et le P. Ferrier, dont Le Dieu nous parle dans ses *Mémoires,* page 83; avec le P. Bourdaloue, dont il est question, en excellents termes, dans les *Lettres* à Mme de Luynes; avec le P. de La Rue (3), qui prononça son *Oraison funèbre;* avec les PP. Bouhours et Rapin, qui interviennent aussi dans les *Lettres diverses* du grand évêque. Les livres de controverse des RR. PP. Jésuites Daures et Dez sont, comme le remarque

(1) Voir l'abbé Ingold, p. 142, 3, d'après le cardinal de Bausset.

(2) A qui fera-t-on croire que les Jésuites choisissaient pour prédicateur un de leurs ennemis?

(3) *Journal* de Le Dieu, I, p. 229.

M. Rébelliau (1), l'un dédié à Bossuet, l'autre approuvé par lui.

Après l'époque même où M. de Meaux eut le plus à se plaindre des Jésuites, de 1697 à 1699, à propos de la querelle du Quiétisme (2), il prenait catégoriquement leur défense, comme nous le dit Le Dieu dans son *Journal* (3), en parlant de l'Assemblée de 1700. L'archevêque de Reims, Le Tellier, ne cessait d'insulter les Jésuites dans toutes les conversations. « M. de Meaux en était indigné, et il nous disait : « Il faut laisser parler M. de Reims; mais quand il faudra dresser une censure, je suis bien résolu de n'y laisser glisser aucun mot d'aigreur ni de dureté. »

Le P. Gazeau, le P. de la Broise et le P. Longhaye auraient dû se souvenir de ces belles paroles, tombées du cœur du grand évêque : ils auraient peut-être été moins durs pour Bossuet, moins partiaux pour Fénelon, dont le chancelier d'Aguesseau nous dit dans son *Mémoire sur les affaires de l'Eglise de France :* « Jusque-là l'archevêque de Cambrai avait paru n'être que médiocrement de leurs amis (des Jésuites), non qu'il penchât du côté du Jansénisme par rapport au dogme; mais la morale relâchée des Jésuites et la religion tournée chez eux en politique *paraissaient lui faire horreur* ». Un homme d'esprit n'avait-il pas dit au début de l'affaire du Quiétisme : « Qui aurait cru il y a dix ans que l'abbé Fénelon deviendrait moliniste? » Sans accepter argent comptant cette épigramme méchante, on peut soutenir que Bossuet n'a jamais eu « horreur » de l'esprit ni de la morale des Jésuites. Il n'a jamais écrit ce qu'écrivait Fénelon, que l'on a rendu les Jésuites odieux « comme des gens qui accablent tout ce qui leur résiste » (4), ou bien : « Pour votre confesseur (le P. de La Chaise, confesseur de Louis XIV), il n'est pas vicieux, mais il craint la solide vertu et il n'aime que les gens profanes et relâchés. Il est jaloux de son autorité, que

(1) *Bossuet historien du protestantisme*, p. 299.

(2) « Leur crédit, écrivait-il, n'est pas aussi grand que leurs intrigues. » *Lettres sur le Quiétisme*, 93, 99, 103, 124, 133.

(3) II, p. 272, 1701.

(4) *Lettre* au duc de Chevreuse, 3 décembre 1711.

vous avez poussée au delà de toutes bornes... Il est la dupe de tous ceux qui le flattent et lui font des petits présents... Il penchera toujours au relâchement et à vous entretenir dans l'ignorance. Du moins, il ne penchera aux partis conformes aux règles que quand il craindra de vous scandaliser. » Dira-t-on que l'auteur de cette terrible *Lettre à Louis XIV*, dont on ne conteste plus l'authenticité, est janséniste, parce qu'il est mille fois plus dur pour les Jésuites que Bossuet, qui se contente d'écrire : « Le P. de La Chaise est Jésuite autant que les autres »?

Que s'il les a combattus sur la question de l'amour de Dieu, où il n'avait pas toujours raison, et sur la morale relâchée, qu'il eut le tort, un jour (1), d'appeler « corrompue », du moins d'après Le Dieu, il ne faut pas oublier qu'il avait de nombreux complices, dont parle l'abbé Ingold, chez les Dominicains, chez les Carmes, chez les Capucins, chez les Oratoriens, chez les Prêtres des missions étrangères, ennemis des Jésuites par rivalité et par esprit de corps.

Saint François de Sales lui-même, plein d'estime pour les vertus et les services de la Compagnie de Jésus, « n'en approuvait pas l'esprit général, le trouvant trop fin, trop courtisan, trop politique (2). »

« Rohrbacher, si ami des jésuites, dit M. Ingold (3), a cependant écrit (liv. LXXXVIII, § 2), après avoir parlé des PP. Petau, Hardouin, Berruyer : « Tout cela décèle chez les Jésuites français un esprit différent de celui de leur saint fondateur ». Ces paroles sont exagérées, mais prouvent qu'un homme opposé au Jansénisme et ami de la Compagnie de Jésus pouvait cependant prendre de fortes préventions contre elle.

« M. Bouix, si attaché aux Jésuites et si ennemi de Bossuet, a aussi parlé avec indignation de l'esprit de servilité de plusieurs jésuites du XVIIe siècle dans l'affaire de la Régale. »

Que Rohrbacher, M. Bouix, M. l'abbé Urbain, les PP. Gazeau,

(1) Le 28 novembre 1703.
(2) L'abbé Ingold, p. 109.
(3) Page 110.

de la Broise et Longhaye, n'accusent donc plus Bossuet de Jansénisme, parce que, dans quelques *Lettres* sur le Quiétisme (1696-99), il a blâmé leur conduite et les « intrigues » de certains d'entre eux, ou parce qu'en 1700 il a fait condamner les propositions de quelques-uns de leurs théologiens, *sans les nommer,* alors qu'il voulait qu'on nommât les jansénistes.

Il faut dire avec Massillon, dans l'*Oraison funèbre du Dauphin* en 1711, que Bossuet fut « l'homme de tous les talents et de toutes les sciences, le docteur de toutes les Églises, *la terreur de toutes les sectes* », de la secte janséniste aussi bien que de la secte protestante.

Il faut dire, avec l'auteur anonyme des *Lettres* de 1737 à *Mgr l'Évêque de Troyes :* « C'est « le grand Bossuet (1) » qui a, sans relâche, combattu le Jansénisme. Les principes du « grand Bossuet » démontrent que l'appel du Pape au Concile est frivole, chimérique, illusoire, schismatique. La doctrine du « grand Bossuet » contredit, rejette, condamne tous les sentiments de Jansénius, d'Arnauld, de Quesnel. »

Il faut dire enfin avec l'illustre évêque d'Angers, Mgr Freppel (2) : « Avec quelle réserve judicieuse Bossuet traitait les questions si délicates du Jansénisme! Évitant avec un soin extrême tout ce qui est de nature à aigrir les esprits, il ne s'embarrasse point des questions inutiles ou controversées. Il ne recherche pas même si l'Église est infaillible ou non dans la décision des faits dogmatiques, tels que l'attribution du sens d'une proposition à un auteur déterminé. Il ne pousse pas les choses à l'extrême, en demandant, sur le jugement de ces faits, ce que l'Église ne demande pas, un acte de foi divine (3). Il se renferme strictement dans l'obligation qui en résulte : la soumission pure et simple, sans aucune restriction, avec la persuasion intérieure et absolue. C'est toujours la même ligne de conduite, droite et inflexible. Ni

(1) Allusion au titre que lui donnaient les jansénistes : *Lettre IIIe*.

(2) *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVIIe siècle*, I, p. 260.

(3) « Ceci, dit le Père Ingold, est une réponse à la prétendue « grande découverte » du P. Gazeau et à l'étude du P. de la Broise. »

trop, ni trop peu, voilà sa devise. C'est à lui qu'on pense, tout naturellement, quand on relit ce beau mot de Massillon à l'évêque de Rodez : « Il faut prendre le parti qui n'est point un parti, le parti de l'Église, qui désavoue et ceux qui la défendent mal et ceux qui l'attaquent. »

1899.

IX

Encore Bossuet et le Jansénisme.

Nous permettra-t-on de revenir sur cette question, qui n'est pas une affaire de pure « curiosité », intéressant les « bossuétistes » seuls, mais un problème d'une importance capitale pour l'histoire religieuse du XVIIe siècle?

M. Rébelliau, l'auteur de la thèse excellente intitulée *Bossuet historien du protestantisme,* 1891, et de l'article *Bossuet,* dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* de M. Petit de Julleville, a consacré une étude très remarquée et qui méritait de l'être au travail de M. l'abbé Ingold sur *Bossuet et le Jansénisme,* dans la *Revue de l'Histoire des religions,* novembre-décembre 1898.

I

Il constate d'abord « qu'un livre n'était pas de trop » sur un problème comme celui de l'attitude, en face du Jansénisme, de « l'homme qui représente de la façon la plus complète le catholicisme d'autrefois ». Ce livre vient d'autant mieux à son heure que la vieille querelle des Gallicans et des Ultramontains s'est, sinon éteinte, au moins refroidie, comme le prouve le travail du P. de la Broise sur Bossuet et le Jansénisme, dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest,* 1893, « travail d'un ton sensiblement différent des articles antérieurs, sur le même sujet, du Père Gazeau, son confrère », dans les *Études* des PP. de la Compagnie de Jésus, 1869-1877.

Ensuite, M. Rébelliau reconnaît avec M. l'abbé Ingold que,

« si d'être janséniste, c'était soit approuver les propositions condamnées de l'*Augustinus,* soit prétendre qu'elles ne s'y trouvaient pas et que l'Église de Rome avait eu tort de déclarer qu'elles s'y trouvaient,... Bossuet, à aucun moment de sa vie, pas plus en 1700 qu'en 1660, n'a été janséniste. Les historiens universitaires l'avaient depuis longtemps établi », en particulier M. Lenient dans la *Revue politique et littéraire,* 1872, et M. Gazier, dans la même *Revue,* 1875, et dans la *Revue critique* du 26 juillet 1897.

Jusque-là, rien de mieux. Mais voici que M. Rébelliau parle, à propos de Bossuet, d'un « jansénisme intérieur »; de l'approbation donnée, sur d'autres points que sur les points condamnés par les Bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, aux solutions des disciples et successeurs de Jansénius ou de Saint-Cyran, à la méthode qu'ils apportaient dans la théologie, à l'esprit qui les y inspirait ».

On reconnaît là, adoucie, mais au fond identique, la thèse de M. Brunetière, d'après lequel « Bossuet a eu l'âme vraiment et profondément janséniste » (*Études critiques,* VI, p. 230), et celle de M. Gazier, qui soutient que « Bossuet était d'accord avec eux (les Jansénistes) sur la morale et la doctrine ». (*Revue critique,* juillet 1897, p. 78.)

Qu'est-ce donc que ce « jansénisme intérieur », opposé à celui qu'a condamné l'Église, comme si ce dernier n'était « qu'extérieur » et n'impliquait pas l'adhésion de l'esprit à des erreurs formelles?

Est-ce que la « méthode » théologique de Bossuet, inspirée par Nicolas Cornet, grand maître du collège de Navarre et adversaire acharné du Jansénisme, dont il avait formulé les cinq propositions fameuses, condamnées par Rome, n'était pas loin, très loin, de la « méthode que les jansénistes apportaient dans la théologie » et de « l'esprit qui les y inspirait »?

M. Gazier lui-même, qui passe pour être le président du Conseil des derniers jansénistes, sous l'administration duquel onctionne encore aujourd'hui la fameuse *Boîte à Perrette,* M. Gazier, qui, le 25 avril 1899, à l'occasion du deuxième centenaire de Racine, se rendait avec les fidèles du Jansé-

nisme sur les ruines de l'abbaye de Port-Royal des Champs, où fut inhumé le grand poète, M. Gazier reconnaît que, pour les cinq propositions, il est difficile d'être plus anti-janséniste que Bossuet (1).

M. Rébelliau, sans doute, n'en est pas convaincu, et il voudrait qu'on fît « un relevé et une appréciation des nombreux endroits (?) des divers ouvrages dogmatiques et exégétiques de Bossuet, où son avis sur ces matières est explicitement ou implicitement contenu... ; une comparaison exacte, une mise en regard précise et aussi minutieuse que possible des conclusions de Bossuet avec celles des jansénistes avérés ». En attendant que soit fait ce travail — qui incombe aux tenants et partisans du « jansénisme intérieur » de Bossuet — M. Rébelliau avoue que, « si jamais personne ne s'est expliqué plus clairement » que Bossuet sur la liberté humaine, comme le proclamaient les *Mémoires de Trévoux,* 1732, tome I, page 343, « on n'a pas de peine à relever d'autres (affirmations) d'un sens bien opposé. Quand Bossuet parle de la grâce, de sa nécessité, de son efficacité, il semble à un profane qu'il y a sensiblement plus de distance de ses sentiments à ceux que l'on présente comme propres aux Molinistes qu'à ceux qui sont considérés unanimement comme caractéristiques du Jansénisme ».

II

Déjà, M. Rébelliau, dans sa thèse si remarquable, *Bossuet historien du protestantisme,* page 74, avait prétendu qu'à partir de 1668, si Bossuet ne céda pas à l'ascendant spirituel de MM. de Port-Royal, il fut « leur ami », « leur soutien », leur « protecteur », et vint se placer, « sinon à la suite, du moins

(1) On remarquera une sorte de contradiction dans ce qu'écrit M. Gazier : p. 78, il dit Bossuet « d'accord avec les jansénistes pour la morale et la *doctrine* » ; p. 68, il affirme que Bossuet « s'élevait fortement contre la doctrine de l'*Augustinus* ». — Il est vrai que, d'après M. Gazier, un « désaccord sur la question de *fait* n'était que secondaire », p. 80, et le Jansénisme ne consistait pas essentiellement dans la doctrine des cinq propositions (?).

aux côtés d'Arnauld et de Nicole, lorsqu'ils promirent de ne plus guerroyer jamais que contre le protestantisme ». « C'est *volontairement, sans en être chargé d'une façon officielle,* qu'il donne son approbation publique au premier tome » de la *Perpétuité.* Dès lors, ce sont « de vrais compagnons d'armes ». Bossuet approuve les ouvrages d'Arnauld et de Nicole contre les protestants; Arnauld et Nicole défendent l'*Exposition* de Bossuet. « Bossuet est leur collaborateur en sous-ordre », p. 298.

Alors même qu'il en aurait été absolument ainsi, quel mal peut-on trouver à ce que les jansénistes, laissant dormir leurs erreurs, travaillent avec Bossuet contre les Huguenots? Une bonne œuvre est toujours louable et l'on a mauvaise grâce à reprocher à Bossuet ou à Nicole et Arnauld une collaboration d'où sont sortis de fort beaux livres.

Mais les choses sont loin de s'être passées comme le rapporte M. Rébelliau. L'abbé Le Dieu, aux *Mémoires* duquel il renvoie, page 123, 124, dit formellement que ce sont les jansénistes, « Arnauld et ses amis », qui « *demandèrent au roi l'abbé Bossuet pour censeur de leurs livres. L'archevêque de Paris* (Hardouin de Péréfixe) *fut bien aise que ce prédicateur,* aussi célèbre par sa bonne doctrine que par son éloquence et par les conversions des protestants qu'il avait instruits, d'ailleurs attaché à lui comme il l'était, *pût lui répondre du travail de ces messieurs.* De sorte que notre abbé, déjà à la tête des prédicateurs et des docteurs, fut encore regardé sous l'*autorité du roi et de son archevêque* comme le *conciliateur* de tant d'habiles gens et la *caution* de leur doctrine et de leur foi ».

Ainsi donc, ce n'est pas « volontairement », mais parce qu'il en a été « chargé d'une façon officielle », que Bossuet approuve en 1669 la *Perpétuité* de Nicole, qu'il loue surtout d'avoir « répandu et appuyé partout les saintes et inébranlables maximes qui attachent les enfants de Dieu à l'autorité sacrée de l'Église ». N'était-ce pas donner une leçon aux jansénistes et les encourager à signer le Formulaire d'Alexandre VIII?

Bossuet eut, en 1671, des conférences avec Arnauld et Ni-

cole sur ce même ouvrage de la *Perpétuité*. « Il louait beaucoup la docilité de ces messieurs; et eux, M. Arnauld surtout, dit au sortir de la conférence qu'il en avait plus appris de M. de Condom en deux ou trois heures d'entretien qu'il n'avait fait par une longue étude. Tout cela se faisait par ordre exprès du roi. »

Le rôle de Bossuet vis-à-vis de MM. de Port-Royal n'a donc pas été, comme le dit M. Rébelliau, le rôle « d'un soutien », d'un « ami », d'un approbateur volontaire, d'un « collaborateur en sous-ordre » (??), mais d'un censeur royal et ecclésiastique, demandé par les Jansénistes, commandé par Louis XIV et l'archevêque de Paris pour être un « conciliateur », une « caution » et au besoin un maître, ainsi qu'en témoignent Arnauld et l'abbé Le Dieu, qui, à propos de la *Version du Nouveau Testament* de Trévoux, dit qu'en 1671 « les auteurs de cette *Version* (Arnauld, l'abbé de La Lane, Sacy et Nicole) y faisaient toutes les corrections avec une docilité sans bornes » à l'égard de M. de Condom.

Il est au moins étrange qu'afin de prouver l'amitié de Bossuet pour Arnauld et Nicole, M. Rébelliau renvoie au *Journal* de Le Dieu, page 388-309, où le grand évêque de Meaux dit formellement « que M Arnauld, avec ses grands talents, était *inexcusable* d'avoir tourné toutes ses études, au fond, pour persuader le monde que la doctrine du Jansénisme n'avait pas été condamnée »,... et que « MM. de Port-Royal étaient au moins fauteurs d'hérétiques et schismatiques ».

M. Rébelliau sait aussi bien que nous que Bossuet est *thomiste* sur la question de la grâce et de la liberté; que le thomisme, qui semble se rapprocher du Jansénisme plus que du Molinisme, est une opinion aussi libre, aussi acceptable que le Molinisme, et que le fait de ne pas être moliniste — aucun catholique n'est tenu de l'être — n'a jamais rendu un auteur suspect de Jansénisme, sans quoi les thomistes le seraient tous.

D'après M. Rébelliau, « il est assez difficile, quand on lit certains passages des *Élévations sur les Mystères* et des *Méditations sur l'Évangile*, de ne pas être de l'avis du jésuite ou de l'ami des jésuites, qui, dans les *Mémoires de Trévoux* de

1731 et 1732, les censure ». — Que ces passages ne soient pas molinistes, d'accord; mais qu'ils soient jansénistes, non, certes; il ne faut y voir que la plus fine fleur du mysticisme catholique, d'autant plus que Bossuet s'élève contre les théologiens jansénistes, « dont la dureté rend la piété sèche et odieuse », et cela dans ces exquises *Méditations sur l'Évangile,* où l'on voudrait trouver du Jansénisme (1).

Toujours d'après M. Rébelliau, Bossuet aurait encore « donné dans les théories condamnées de Baïus sur la béatitude surnaturelle, et les explications qu'il fournissait sur ce grief à son subtil contradicteur ne sont pas des plus nettes ». — Mais la *Réponse aux quatre lettres de M. de Cambrai* semble si « nette », si décisive qu'il faut toute la passion de l'abbé Rohrbacher pour y découvrir le baïanisme, et M. Rébelliau est trop impartial pour épouser l'opinion d'un écrivain, qu'il déclare lui-même « très suspect ».

N'a-t-il pas tort aussi de prétendre que, dans l'*Avertissement sur le livre des Réflexions morales,* Bossuet « justifie des propositions de Quesnel qui furent condamnées plus tard par la Bulle *Unigenitus* »? — Il faudrait d'abord dire lesquelles. Et puis, n'est-ce pas oublier que Quesnel lui-même déclare, en publiant l'*Avertissement,* qu'il a rectifié çà et là « quelques passages fautifs »? On ne peut dès lors « raisonner en sécurité » sur un document apocryphe. M. Rébelliau reconnaît que cela « ne laisse pas que d'être inquiétant ». Il aurait dû aller jusqu'au bout et déclarer que l'*Avertissement* de Bossuet était une « justification », une « excuse », non pas de Quesnel, mais de Mgr de Noailles, qui avait approuvé les *Réflexions morales.*

En tenant compte de ces faits indéniables, M. Rébelliau

(1) En 1696, Bossuet « eut beaucoup de part, dit Le Dieu, à l'Ordonnance que M. de Paris publia sur la grâce » contre le livre de Barcos, neveu de l'abbé de Saint-Cyran, l'*Exposition de la foi touchant la grâce et la prédestination.* — M. Levesque, directeur de Saint-Sulpice, a publié, dans la *Revue du clergé français* du 15 avril 1899, une lettre inédite de Bossuet au cardinal Casanate, 3 septembre 1696, pour lui recommander l'*Ordonnance* de Mgr de Noailles, et une réponse inédite du cardinal Noris, signalant à Bossuet le livre janséniste du P. Quesnel : *La défense de l'Église romaine et des souverains pontifes contre Melchior Leyduker*, 1696.

n'eût pas écrit cette phrase tout à fait injuste : « Bossuet a fait là pour un janséniste avéré ce qu'il s'est refusé à faire pour Fénelon ». — D'abord, Bossuet exigea qu'on fît 120 cartons pour le livre suspect des *Réflexions morales*, et il se rencontrait ainsi à l'avance avec la Bulle *Unigenitus*, pour le nombre des propositions à condamner dans cet ouvrage. Et puis, est-ce que Bossuet n'a pas pendant quatre ans, de 1693 à 1697, couvert du manteau du silence le plus charitable le Quiétisme avéré de Fénelon? Et lorsque celui-ci, malgré Mgr de Noailles, eut publié en 1697 les *Maximes des Saints*, n'en appela-t-il pas à Rome immédiatement, pour ne pas être jugé par Bossuet? Bossuet n'eut donc pas du tout « à refuser de faire pour Fénelon et ses *Maximes* » ce que Mgr de Noailles ne lui demanda jamais, comme il le lui avait demandé pour le P. Quesnel et ses *Réflexions morales*.

M. Rébelliau se pose comme « point d'interrogation » la question de savoir si Bossuet « n'insiste pas avec vigueur et prédilection » sur les affirmations qui attestent l'action de Dieu dans la création et la créature, et « si la conception janséniste du christianisme ne transpire pas d'une façon saisissante, je dirais presque effrayante, dans quelques-uns de ses ouvrages les plus beaux, les plus personnels et les plus intimes d'accent, par exemple dans le *Traité de la Concupiscence* ». — Pas du tout : il n'y a là que la plus pure doctrine catholique. Aucun théologien n'y a découvert, n'y découvrira rien qu'on ne trouve dans saint Cyrien, saint Fulgence, saint Augustin surtout, que Bossuet cite et commente à chaque page de ce magnifique *Traité de la Concupiscence* (1).

Être « augustinien » et même « thomiste », ce n'est certainement pas être janséniste, et M. Rébelliau l'oublie, quand il parle de l'influence qu'eurent sur Bossuet « des thomistes très augustiniens », Du Saussoy et Van Est, commentateur de saint Paul. Encore une fois, « la vérité catholique » n'est pas plus dans le Molinisme que dans le Thomisme, qui n'a jamais été, qui ne sera jamais condamné.

(1) Voir *Bossuet et les saints Pères*, p. 291-98.

III

Comment M. Rébelliau peut-il affirmer « qu'il est assez notable qu'au XVIIe siècle même, l'impression (sur Bossuet, inclinant du côté du Jansénisme) ait été la même chez les jansénistes et chez leurs ennemis »?

M. Rébelliau connaît aussi bien que l'auteur de ces lignes ce que M. Gazier a publié dans la *Revue bleue* de 1875, I, p. 1183-86. Le chanoine Hermant, de Beauvais, écrivait à propos de l'*Oraison funèbre du P. de Bourgoing* par Bossuet : « Ce prédicateur, qui avait déjà acquis beaucoup de réputation dans le monde par son éloquence, ne manqua pas d'y faire entrer le Jansénisme, comme si les plus excellents discours qui se prononçaient en ce temps-là eussent été fades sans cet assaisonnement. Il déclama contre les disciples de saint Augustin, en leur donnant le nom de *novateurs, qui par des chicanes inouïes, afin de se soustraire de l'obéissance des souverains pontifes, demandaient en quel endroit sont les Propositions dans un livre,* et dit *qu'il n'y avait qu'à répondre qu'elles étaient dans tout le livre, et que tout le livre n'était que ces Propositions.* C'était néanmoins un mystère assez inouï que ces Propositions se trouvassent dans tout ce livre et qu'on n'eût pu encore marquer aucun (endroit) en particulier où on les pût rencontrer, depuis tant de temps que l'on disputait de cette matière. Mais M. l'abbé Bossuet s'aplanissait un chemin qui le conduisait aux dignités de l'Église. » Ainsi, voilà un janséniste avéré, qui accuse formellement Bossuet d'aspirer aux honneurs en combattant le Jansénisme : ce n'est pas précisément « incliner vers le Jansénisme », comme le dit M. Rébelliau. Mieux vaut regretter avec M. Gazier « que la pusillanimité coupable de ceux qui possédaient le manuscrit original (de l'*Oraison funèbre du P. de Bourgoing*) nous ait dérobé quelques lignes, peut-être une page entière, dont il faut déplorer la perte.

Bossuet, antijanséniste en 1662 et les années suivantes, d'après « les jansénistes » eux-mêmes, l'était encore plus tard, puisque le cardinal de Noailles écrivait à Fénelon en 1697 :

« Avant ce malheureux temps de division, auriez-vous cru qu'on pût *soupçonner seulement M. de Meaux de favoriser Jansénius?* » Aucun janséniste du XVIIe siècle ne tire à lui Bossuet, et pour cause. Arnauld même se plaint formellement de M. de Meaux : il lui reproche ce qu'il appelle dans une de ses *Lettres* un *verumtamen;* il regrette que Bossuet n'ait pas le courage de parler fortement au Roi, pour lui démontrer l'innocence des prétendus jansénistes (1). — Aucun jésuite de la même époque ne trouve en Bossuet de la complaisance pour les jansénistes, et le P. de La Rue le félicite même, en 1704, d'avoir « éclaté » contre la secte.

L'avis de Joseph de Maistre, « très évidemment partial, mal informé des faits », ne devrait pas compter pour un esprit aussi judicieux, aussi pondéré que M. Rébelliau, pas plus que ne compte l'avis de M. l'abbé Davin, auquel il ne fait pas l'honneur de le nommer, à côté de l'abbé Rohrbacher et de l'abbé Margival. Ce dernier, beaucoup plus modéré, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuse,* 1897, tome II, semble assez mal venu à taxer Bossuet de Jansénisme, alors qu'il en innocente l'auteur des *Provinciales* et qu'il écrit dans *Pascal, Pensées,* page XLII (2), « qu'il ne faut pas oublier avec quelle netteté (Pascal) s'est séparé du Jansénisme sur tous les points essentiels (?) », quels que soient, d'ailleurs, les points de contact entre sa doctrine et celle de Jansénius.

M. Rébelliau nous permettra de lui faire remarquer respectueusement que ce n'est pas seulement « tout au commencement » et « dans les dernières années de sa vie » que Bossuet a combattu le Jansénisme, mais encore de 1669 à 1696, à l'époque même où, d'après le savant auteur de *Bossuet historien du protestantisme*, M. de Meaux aurait soutenu les jansénistes, sinon par des démarches formelles, au moins par des témoignages d'estime qui avaient leur prix. — Il les attaquait en pleine Cour, à Versailles, le jour de Pâques (3). Il

(1) Gazier, *Revue critique,* 1897, II, 77.
(2) Paris, Poussielgue.
(3) Voir un passage de ce *Sermon* dans *Bossuet et le Jansénisme,* p. 208.

les attaquait dans l'*Histoire des Variations,* en 1688 (1), et dans les *Méditations* sur l'Évangile, en 1695. En même temps, ses *Lettres* de direction, qui recommandaient tant la communion fréquente, étaient la plus éloquente des protestations contre « l'infréquente communion » des jansénistes. Nous l'avons établi par des textes trop formels pour avoir le droit d'y revenir.

Sans doute, Bossuet a eu d'excellents rapports avec quelques jansénistes, mais pour les détourner de leur hérésie, en les faisant travailler contre un ennemi commun, le protestantisme. Il aurait voulu obtenir la même chose de Richard Simon, pour lequel, certes, on ne l'accuse pas de faiblesse.

Je sais bien que M. Gazier a parfaitement établi (*Revue bleue,* 1875) qu'en 1679 Bossuet ne fut pas nommé à l'évêché de Beauvais, parce qu'il refusa ce que Louis XIV exigeait de lui : il ne voulut pas *écraser* les jansénistes. « Il y a, dit-il simplement au roi, des choses que la conscience ne permet pas de faire. » (2) — Cela prouve uniquement la douceur, « la bénignité » du grand évêque. Il ne voulut pas davantage « écraser » les protestants en 1685, et il avait le droit de leur dire dans sa *Lettre pastorale* du 22 mai 1686 : « Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler. » En conclut-on qu'il était protestant? Non, certes. Pourquoi dès lors conclure qu'il était « janséniste » de ce fait qu'il lui répugnait « d'écraser » les jansénistes, à un moment surtout où ils s'inclinaient sous l'autorité de Rome, signaient le Formulaire et se maintenaient dans la paix de Clément IX?

Où donc M. Rébelliau a-t-il trouvé « les ménagements extrêmes » pour les jansénistes, dont il parle avec le P. de la Broise, *Bossuet et la Bible,* à propos de la conduite de Bossuet en 1700, dans l'Assemblée du clergé de France? — Sont-ce des « ménagements extrêmes » que de demander au Roi par un *Mémoire* d'autoriser les évêques à poursuivre « les

(1) Voir plus haut, p. 209.

(2) C'est le Dauphin qui avait demandé pour son précepteur cet évêché-pairie. Louis XIV, quoique très antijanséniste, ne fut aucunement blessé ni du refus, ni des paroles de Bossuet, dont il connaissait très bien l'esprit de conciliation.

nouveaux efforts des jansénistes »? Sont-ce des « ménagements extrêmes » que de les attaquer seul dans un grand discours, que nous a conservé Le Dieu et où Bossuet taxait les propositions nouvelles du Jansénisme de *fausses*, *téméraires*, *scandaleuses*, *schismatiques* et *injurieuses* à l'Église? Sont-ce des « ménagements extrêmes » que d'appeler M. Arnauld et MM. de Port-Royal « fauteurs d'hérétiques et schismatiques, chicaneurs de ne pas vouloir avouer leurs erreurs »? Voilà des faits indéniables, dont M. Rébelliau ne tient pas compte et qui infirment singulièrement ses conclusions sur le « concours discret, mais notoire (en quoi et comment?), sur l'appui silencieux, mais efficace (à quelle heure? à quelle date?), que Bossuet avait donné (aux jansénistes), depuis le temps de son établissement à Paris (Et *l'Oraison funèbre* du P. de Bourgoing, 1662? et celle de Nicolas Cornet, 1663? et la *Lettre* à Port-Royal, 1664-65? et le *Sermon* de 1681?) et qu'il leur eût continué jusqu'à la fin de sa vie », sans leurs fautes et leurs imprudences.

Pourquoi M. Rébelliau ne dit-il presque rien de l'affaire du *Cas de conscience*, 1702-3, où Bossuet se montra si ferme pour la doctrine, si doux et si conciliant pour les égarés qu'il ramena? presque rien de l'ouvrage *De l'Autorité des jugements ecclésiastiques*, dont les Jansénistes n'ont laissé subsister que quelques pages? presque rien, ou plutôt rien du tout du XIIIe livre de la *Défense de la tradition et des saints Pères*, si concluant contre les Jansénistes que ceux-ci ne l'ont publié ni en 1743 ni en 1772-78 et qu'il n'a vu le jour qu'en 1862?

Bossuet ne fut jamais « l'ami » d'un parti qui était une « secte » : il l'attaqua toutes les fois qu'elle voulut troubler la paix de l'Église et même après la Paix de Clément IX, en 1668. Seulement, son admirable esprit de conciliation, sa douceur et sa bonté ne le firent éclater publiquement que de 1660 à 1669 et de 1696 à 1704, alors que cela était indispensable pour le bien de l'Église de France.

IV

Et maintenant, quand le P. de la Broise, dans un article des *Études* du 20 mars 1899, qu'il m'a fait l'honneur de consacrer à mes modestes travaux sur Bossuet (1) et dont je tiens à le remercier publiquement, renvoie ses lecteurs à l'étude de M. Alfred Rébelliau pour avoir « la nuance exacte » sur Bossuet et le Jansénisme, ou du moins pour servir de « correctif nécessaire » à mon « optimisme » (2), on me permettra peut-être de ne pas quitter si tôt ma position de combat, puisque combat il y a.

Aucun fait nouveau n'est allégué par l'auteur de *Bossuet historien du protestantisme,* et l'on a vu plus haut que, pour établir ce qu'il appelle le « jansénisme intérieur » de Bossuet, il a cru devoir apporter des preuves qui ne sont rien moins que convaincantes. — De plus, il a passé sous silence un grand nombre de faits qui établissent clairement que, de 1669 à 1696, aussi bien que de 1696 à 1704, Bossuet a été, non pas « l'ami sévère et perspicace », mais l'adversaire réel, bien que toujours charitable, des jansénistes. Il n'a « jamais favorisé » la secte, quoi qu'on en dise.

Cette affirmation a, jusqu'à nouvel ordre, autant de chance d'être la « nuance exacte » que l'affirmation contraire, dénuée de preuves plausibles ou même sérieuses.

(1) *Les travaux de M. l'abbé Delmont sur Bossuet.*

(2) Le P. de la Broise estime que, d'après moi, Bossuet « est à peu près le meilleur Bossuet possible, écrivant les meilleurs ouvrages possibles, tant en français qu'en latin ». — Or, je n'ai jamais écrit, ni pensé pareille chose; j'ai même blâmé le gallicanisme de Bossuet et dans ma thèse latine et dans ma thèse française. La haute impartialité dont se pique le P. de la Broise devrait le préserver d'attribuer à quelqu'un, qui a bien le droit de ne pas penser, en tout, comme lui, des opinions, des idées, des sentiments, par trop faciles à réfuter. Mon optimisme après tout, si optimisme il y a, est d'aussi bon aloi qu'une sourde hostilité contre Bossuet, parce que Bossuet n'était ni moliniste ni congruiste, ni probabiliste. On peut être très bon catholique sans partager aucune de ces opinions, chères aux Jésuites. Est-ce que le P. Gonzalez, général de leur ordre, n'est pas le principal adversaire du probabilisme? Bossuet le cite avec raison à l'appui de son sentiment.

Tout ce qu'on peut accorder au P. de la Broise, c'est que la « nuance » Rébelliau est la sienne, celle du P. Gazeau et du P. Longhaye (1); mais ces excellents critiques sont trop intelligents pour croire posséder le monopole de « l'exactitude » et de la vérité historique.

Si Bossuet s'est trompé sur l'infaillibilité de l'Église en matière de faits dogmatiques — et je ne le crois pas, étant donné son livre *De l'Autorité des jugements ecclésiastiques,* — c'est une affaire, non de jansénisme, mais de gallicanisme.

Quant à Fénelon, que j'aurais « immolé avec bien d'autres », dans mon étude sur *Bossuet et le Jansénisme,* je me suis contenté de citer un *Mémoire* qu'il envoyait à Rome en 1705 et de voir en lui, comme le faisait Mgr de Noailles en 1697, l'auteur de l'accusation de Jansénisme lancée contre Bossuet. Le fait est-il contestable ou même contesté? Si oui, que le P. de la Broise veuille bien le dire, avec ou sans M. Rébelliau. Sinon, qu'on n'accuse pas un honnête homme « d'immoler » Fénelon, parce que cet honnête homme met Fénelon en face d'écrits, dont il est certainement l'auteur, et de la vérité historique, telle que la lui écrivait le vénérable archevêque de Paris, Mgr de Noailles (2).

Fénelon, dans la querelle du Quiétisme, avait l'habitude de se poser en victime qu'on égorgeait, toutes les fois que la logique impitoyable de son adversaire le prenait en défaut, lui montrait ses contradictions ou son « insincérité ». Ses partisans à l'heure actuelle semblent avoir hérité de cette tacti-

(1) Le P. Longhaye innocente Racine de tout jansénisme doctrinal, et le P. Delaporte fait siennes les conclusions de son confrère, dans les *Études* du 20 avril 1899 : *Racine au XIXe siècle.* — Comment se fait-il donc que, dans ces mêmes *Études*, on accuse Bossuet de Jansénisme, alors qu'il n'a pas écrit l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal* et que son prétendu Jansénisme n'a jamais provoqué, comme pour Racine, la disgrâce ou même le refroidissement de Louis XIV?

(2) Ce n'est pas moi, mais M. l'abbé Ingold, page 109, qui attribue à saint François de Sales une opinion un peu vive sur l'esprit de l'honorable Compagnie de Jésus. — Je sais aussi, quoi qu'en dise le P. de la Broise, que Suarez est congruiste, moliniste, sur la question de la grâce. Mais n'est-il pas thomiste dans la plupart des autres questions? En lui « se résume toute l'École », dit Bossuet, et l'École, c'est surtout saint Thomas.

que : toutes les fois qu'on leur rappelle un fait, un texte désobligeant pour leur héros, ils se plaignent qu'on « l'immole ». Singulière immolation, où la victime fournit elle-même les armes par lesquelles on l'exécute!

Faudra-t-il donc laisser Fénelon accuser impunément Bossuet de Jansénisme, alors que des jansénistes, comme M. Gazier, reconnaissent que « c'est calomnier Bossuet que de prétendre, comme l'a fait un chanoine de Meaux (M. Réaume), réfuté solidement par M. Ch. Lenient, notre maître, que ce grand évêque fut un partisan secret du Jansénisme »? (*Revue bleue,* 1875, I, n° 1186).

Ainsi, le « jansénisme intérieur » de Bossuet, dont parle M. Rébelliau, est une « calomnie », et le P. de la Broise a quelque mauvaise grâce à nous le présenter comme la « nuance exacte ».

Nous ne dirons pourtant pas avec M. Gazier, *Revue critique,* 1897, II, p. 76 : « Il a fallu toute l'animosité, toute la perfidie de certaines gens pour diriger contre la mémoire de Bossuet une pareille accusation » de Jansénisme. Cela sent trop l'esprit de parti; il éclate encore davantage dans ces lignes : « Les Jésuites, il faut bien le dire, ont toujours été les plus grands ennemis de Bossuet, leur ancien élève; s'ils n'ont pas osé, comme dit Saint-Simon, « aboyer » directement contre lui, du moins ils lui ont toujours fait sentir le poids de leur colère : ils l'ont empêché d'être évêque de Beauvais, archevêque de Paris, cardinal enfin. » — Non; c'est Mme de Maintenon qui, en 1695, rêvant de marier sa nièce, Mlle d'Aubigné, au duc d'Ayen, neveu de Mgr de Noailles, fit nommer ce dernier archevêque de Paris, puis cardinal.

« La nuance exacte », pour parler comme le P. de la Broise, semble être dans ces paroles, moins passionnées et plus équitables, de M. Gazier, *Revue bleue,* 1875, I, page 1683 : « Chrétien d'esprit et de cœur, si jamais il en fut, mais nullement homme de parti, Bossuet a toujours cherché la vérité au milieu des exagérations qui la défigurent, et il a marché droit à elle sans vouloir écouter ni les rigoristes exagérés, ni les docteurs du relâchement. Sollicité toute sa vie par les uns et par les autres, il a repoussé leurs avances pour conserver le

dogme et la morale dans leur pureté primitive, et rien peut-être ne lui assure avec plus de raison ce beau titre de Père de l'Église. »

Comme tous les hommes modérés et conciliants, il a pu déplaire aux exagérés; mais il ne fut pas plus partisan de la « secte », il ne la « favorisa » pas plus que ne le fit le Pape Innocent XI, qu'on appelait pourtant « le Pape janséniste ».

P.-S. Depuis qu'a paru cet article, le R. P. Chérot, dans les *Études* du 5 mai 1899, a bien voulu résumer fort exactement mon travail sur *Bossuet et le Jansénisme*, qu'il appelle « un vigoureux article,... un plaidoyer ardent, presque entraînant, avec un accent de conviction qui suppose à peine la contradiction ». « M. l'abbé Delmont a de la *flamme*, ajoute-t-il. Il est juste au pôle opposé de celui de M. Le Roy, et, disons-le tout de suite, s'il fallait choisir entre les deux termes extrêmes, nous nous rapprocherions plutôt du sien. » — Que le P. Chérot trouve ici l'expression de ma respectueuse reconnaissance.

1899-1900.

X

Le prétendu Jansénisme de Bossuet.

M. l'abbé Charles Urbain, ancien élève de l'École pratique des Hautes-Études, auteur estimé de nombreux travaux critiques et surtout d'une thèse remarquable sur *Nicolas Coeffeteau*, qui lui valait, en 1893, les palmes du doctorat, conquises à la Sorbonne avec *mention très honorable*, et dont j'ai été heureux de rendre compte dans un article de l'*Université catholique* tiré à part, 1894, a cru devoir relever, dans un savant article de la *Revue du Clergé français* (1), ce que j'ai dit de lui à propos de *Bossuet et le Jansénisme* (2).

Je suis très flatté du cas qu'il veut bien faire de son « très distingué », de son « éminent contradicteur », qui a « repris dans la *Revue de Lille* (janvier-avril 1899) les arguments de M. Ingold et les a fait valoir avec sa maëstria accoutumée ». La « maëstria » n'est pas du tout mon fait, hélas ! et je ne suis pas « éminent » ; mais je n'en remercie pas moins M. Urbain de me prêter aimablement des qualités si brillantes. Qu'il pousse donc l'amabilité jusqu'à reconnaître que j'ai peut-être fait autre chose que « reprendre les arguments » de M. Ingold. Le P. Chérot, dans les *Études* du 5 mai 1899, me faisait l'honneur d'écrire : « Sans refaire le livre de l'abbé Ingold, l'abbé Delmont se propose de raconter l'histoire de cette accusation de Jansénisme lancée contre Bossuet, de montrer ensuite qu'elle est dénuée de tout fondement, et finalement combien sont peu solides les objections. »

(1) N° du 15 septembre 1899.

(2) *Revue de Lille*, janvier-avril 1899, et tiré à part : broch. in-8° de 35 p. avec un supplément : *Encore Bossuet et le Jansénisme*.

Ce n'est pas moi, sans doute, que vise M. l'abbé Urbain, lorsqu'il parle d'un « homme intelligent qui s'est mépris sur son compte » et qui « l'a représenté dans la posture un peu ridicule de Zoïle de Bossuet ». — Jamais je ne l'ai traité de « Zoïle de Bossuet »; jamais je n'ai ridiculisé personne, ni surtout un confrère, un critique érudit et distingué comme M. l'abbé Urbain. « M. l'abbé Delmont, écrivait le P. Chérot, qu'on me pardonnera de citer encore plutôt que de plaider moi-même ma propre cause, M. l'abbé Delmont ne fait la guerre à personne, ou, s'il combat certaines opinions, ce n'est qu'avec les armes du savoir et de la courtoisie. »

Mais c'est bien moi dont M. l'abbé Urbain dit que j'ai commis quelques erreurs ou inexactitudes auxquelles ma situation de professeur aux facultés catholiques de Lyon et ma qualité de membre de la commission pour le monument de Bossuet pourraient donner du crédit ».

Les lecteurs de la *Revue du Clergé français* ne trouveront pas mauvais, j'en suis sûr, qu'en réponse à l'article si documenté de M. l'abbé Urbain sur la *Morale janséniste* de Bossuet, j'essaie de défendre ce grand homme encore plus que de répondre aux reproches de « confusion, d'erreurs ou d'inexactitudes » qui me sont adressés. Après tout, *errare humanum est;* il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais. Qu'importe, d'ailleurs, mon humble personne, quand il s'agit de la gloire de celui qui est « une des religions de la France »?

I

D'après M. l'abbé Urbain, la question du Jansénisme de Bossuet, « bruyamment agitée au XVIIIe siècle, s'est rouverte en ces derniers temps à la suite d'une publication de M. l'abbé Ingold (1) ». — Il semble, au contraire, qu'elle a toujours été ouverte, ou plutôt pendante en notre siècle. Joseph de Maistre, dans l'*Église gallicane;* Picot, dans ses *Mémoires,*

(1) *Bossuet et le Jansénisme*, Paris, Hachette, 1897, in-8°.

1814; l'illustre dom Guéranger, dans ses *Institutions liturgiques;* Sainte-Beuve, dans son *Port-Royal,* 1840-1860; l'abbé Guettée, à propos des *Mémoires* et du *Journal* de Le Dieu, 1856-57; l'abbé Rohrbacher, dans son *Histoire universelle de l'Église catholique;* l'abbé Bouix, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1865; M. l'abbé Davin, dans le *Monde,* 1869; l'abbé Réaume, dans son pamphlet contre Bossuet, 1869-70 (1); le P. Gazeau, dans les *Études* de 1869 à 1877; M. Lenient, en 1872, et M. Gazier, en 1875, dans la *Revue bleue;* M. Lanson, dans son *Bossuet*, 1891; le P. de la Broise dans son excellente thèse *Bossuet et la Bible,* 1891, et dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest,* avril 1893; le P. Longhaye, dans son *Histoire de la littérature française au* XVIIe *siècle;* M. Albert Le Roy, dans sa thèse *France et Rome*, 1700-1715, soutenue en juin 1892; M. Brunetière dans maints passages de ses *Études critiques*, surtout tome IV, *Jansénistes et Cartésiens,* et tome VI, *Bossuet,* article paru en 1888 dans la *Grande Encyclopédie;* M. Rébelliau, dans son savant ouvrage *Bossuet historien du protestantisme,* 1891, p. 72-76, (2), et Mgr Freppel, dans une œuvre posthume, *Bossuet et l'éloquence sacrée au* XVIIe *siècle,* 1896, se sont occupés tour à tour et presque sans interruption, depuis cent ans, d'une question dont les *Études* avaient raison de dire, le 5 mai dernier, qu' « elle n'est pas nouvelle dans les périodiques et ailleurs » (3).

« Que Bossuet, écrit M. l'abbé Urbain, n'ait pas été janséniste au sens strict du mot, personne ne le conteste. » — Pardon : ils sont encore nombreux, ceux qui le contestent. Sans remonter jusqu'au XVIIIe siècle ou même jusqu'à de Maistre et à dom Guéranger, il est certain que l'abbé Rohrbacher, M. l'abbé Davin et M. Albert Le Roy accusent formellement Bossuet de Jansénisme dogmatique ou doctrinal : « On peut affirmer et prouver, écrit l'auteur de *France et Rome,*

(1) *Histoire de Jacques-Bénigne Bossuet et de ses œuvres;* Paris, Vivès.

(2) Il faudrait citer aussi son article sur *Bossuet* dans l'*Histoire de la lang. et de la litt. franç.* de M. Petit de Julleville et son *Bossuet et le Jansénisme*, 1899.

(3) *Bossuet a-t-il été janséniste?* par le P. CHÉROT.

page 3-4, que dans ses dernières années (Bossuet) recevait toutes les doctrines, ou à peu près, dont se compose le bagage de Port-Royal. Si celui-ci était hérétique, Bossuet l'est également. Tous deux doivent se trouver ensemble, hors l'Église ou dans l'Église. » Pour ne pas parler du P. Gazeau ni de M. Lanson, M. Gazier pense que Bossuet « était d'accord avec (les jansénistes) sur la morale et la *doctrine* (1) », et M. Brunetière (*Étud. crit.*, VI, p. 230), enseigne que « Bossuet a eu l'âme vraiment et profondément janséniste ». M. Rébelliau croit, lui aussi, à un « jansénisme intérieur » (2) de Bossuet.

Il y avait donc quelques raisons plus ou moins opportunes de montrer, comme l'a fait M. l'abbé Ingold, comme j'ai essayé de le faire après lui, que non seulement Bossuet n'a pas été « janséniste au sens strict du mot », mais encore qu'au lieu de favoriser le Jansénisme, ainsi qu'on l'en accuse, il l'a vivement combattu en 1662, en 1663, en 1664, en 1665, en 1667, en 1681, en 1696, en 1699, en 1700, en 1701, en 1703 et 1704 : il mourut les armes à la main, pour ainsi dire, en composant contre les jansénistes un ouvrage qu'ils ont presque entièrement détruit au XVIIIe siècle : *De l'Autorité des jugements ecclésiastiques.*

M. Rébelliau, parlant de l'excellente brochure de M. l'abbé Ingold, constatait « qu'un livre n'était pas de trop » sur un problème comme celui de l'attitude, en face du Jansénisme, de l'homme qui incarne le mieux le catholicisme du XVIIe siècle. Le P. Chérot a bien voulu appeler mon travail, *Bossuet et le Jansénisme*, « un vigoureux article », « un plaidoyer ardent, presque entraînant, avec un accent de conviction qui suppose à peine la contradiction ». Il me rencontre « juste au pôle opposé » de celui de M. Le Roy, et « disons-le tout de suite, ajoute-t-il, s'il fallait choisir entre les deux termes extrêmes, nous nous rapprocherions plutôt » de M. Delmont. Le P. Griselle, que M. l'abbé Urbain « remercie de la sympathie »

(1) *Revue critique*, juillet 1898, p. 78.

(2) Ce critique distingué ne se rapproche pas de l'opinion exprimée par M. l'abbé Urbain autant que celui-ci veut bien le dire.

qu'il lui témoigne dans son intéressante brochure *Lettres de Bossuet revisées* (Arras et Paris, 1899, in-8°), parle « de la rancune des jansénistes, qui n'eurent jamais lieu de se louer de Bossuet, plus ferme à les poursuivre qu'ils ne l'eussent souhaité, comme on l'a fort bien montré dans la défense de l'orthodoxie de Bossuet en matière de doctrine ». A l'appui de cette assertion, le P. Griselle cite « M. l'abbé Ingold et M. l'abbé Delmont » : je suis heureux de témoigner ma reconnaissance à ce critique érudit de la Compagnie de Jésus, qui, comme le P. Chérot et le P. de la Broise (1), a bien voulu s'occuper de mes travaux sur Bossuet et conclure avec moi que le grand évêque était antijanséniste.

M. l'abbé Urbain, lui, finit par dire que Bossuet, « tout en se montrant fort opposé au Jansénisme sur le fait des cinq propositions, avait néanmoins avec ce système, même au point de vue du dogme, certaines *affinités* venant de sa croyance à la prémotion physique des thomistes et de son culte pour la doctrine de saint Augustin, tant et si bien qu'il fit campagne avec les hommes de Port-Royal contre les molinistes ». — Mais tous les thomistes combattaient le molinisme avant que le Jansénisme existât, et l'on peut être, aujourd'hui encore, augustinien, thomiste, « prémotionnaire », sans passer le moins du monde pour suspect de Jansénisme : Bossuet, pour avoir « fait campagne » contre le congruisme des molinistes, n'est pas plus janséniste que ne l'est M. l'abbé Urbain, qui, dans sa thèse latine, combat à la fois le thomisme et le molinisme et adopte l'opinion de Durand de Saint-Pourçain.

Quelque « affinité » qu'il semble y avoir entre le thomisme et le Jansénisme, ce dernier système est expressément condamné, tandis que le thomisme ne l'a jamais été, ne le sera jamais.

En tout cas, M. l'abbé Urbain, après avoir dit que « personne ne conteste » l'antijansénisme doctrinal de Bossuet, lui « découvre des tendances jansénistes », des « affinités, même

(1) Voir dans les *Études* du 20 mai 1899, *Les travaux de M. l'abbé Delmont sur Bossuet*, par le P. DE LA BROISE.

au point de vue du dogme », avec le système de Jansénius et de Saint-Cyran.

Il lui reproche de « ne pas croire à l'infaillibilité de l'Église sur les faits dogmatiques et doctrinaux » et de ne pas demander aux jansénistes souscrivant le Formulaire « un acte de foi divine ». — Au premier de ces reproches on peut répondre pertinemment, en citant ce que disaient deux contemporains de Bossuet, le célèbre sulpicien M. Montagne et le P. jésuite de La Rue. Le premier de ces auteurs, si zélé contre le Jansénisme, affirme que Bossuet « s'est mis tout entier à prouver que le jugement de l'Église (contre les cinq propositions de Jansénius) est canonique, souverain et irréformable aussi bien sur le *fait* que sur le *droit; totus est ut probet canonicum esse, supremum ac irreformabile, tam circa factum quam circa jus, hujusmodi judicium* » (1). Le P. de La Rue dit, dans son *Oraison funèbre* de M. de Meaux : « Avec quelle sévérité, quelle précision de doctrine et d'expression, voulait-il (Bossuet) que l'on reconnût le droit antique et perpétuel de Jésus-Christ pour juger des faits dogmatiques, pour déterminer le vrai sens des livres suspects, et pour exiger des fidèles sur ces sortes de jugements une persuasion entière et absolue, une soumission sincère de cœur et de jugement sans réserve et sans restriction! » Voici les paroles que, d'après Le Dieu, *Journal*, I, p. 144, il répétait avec complaisance : « L'Église est en droit d'obliger tous les fidèles de souscrire avec une approbation et une soumission entières de jugement à la condamnation non seulement des erreurs, mais encore *des auteurs et de leurs écrits*. Et c'est le dessein du livre qu'il compose actuellement sur cette matière : *De l'Autorité des jugements ecclésiastiques*. » « Il travaille à cet ouvrage, dit ailleurs Le Dieu, dès qu'une matinée libre lui est laissée par ses autres multiples occupations... Il se tient enfermé et passe son temps à continuer le travail sur la soumission due à l'Église dans les faits... Il veut encore rendre ce service à l'Église,

(1) MIGNE, *Cursus theol.*, X, col., 329, 330. Cité par M. l'abbé Ingold, *op. laud.*, p. 13. — M. Montagne cite précisément à l'appui de son témoignage la *Lettre à Port-Royal*, que M. Urbain juge trop peu explicite.

avant de succomber au mal qui l'étreint... Il est extrêmement piqué de l'achever, voyant qu'aucun évêque n'a touché le principe de décision en cette affaire,... ajoutant que, outre les choses de foi, qui demandent une entière soumission, il y a celles qui appartiennent à la foi et de si près que la lumière même de la foi se répand dessus et exigent par conséquent *une soumission même de foi.* » Ainsi, vers la fin de sa vie, du moins, Bossuet croyait qu'il fallait « une soumission de foi » aux « faits dogmatiques ». — C'est Mgr Freppel, l'illustre évêque d'Angers, qui a répondu à l'avance au second reproche formulé par M. Urbain; il dit avec l'autorité théologique que tout le monde lui reconnaît (1) : « Évitant avec un soin extrême tout ce qui est de nature à aigrir les esprits, il (Bossuet) ne s'embarrasse point des questions inutiles ou controversées. Il ne pousse pas les choses à l'extrême, en demandant, sur le jugement des faits (dogmatiques), *ce que l'Église ne demande pas, un acte de foi divine.* Il se renferme strictement dans l'obligation qui en résulte : la soumission pure et simple sans aucune restriction, avec la persuasion intérieure et absolue. » Qui nous blâmerait de nous en tenir à cette appréciation d'un grand évêque?

D'ailleurs, il y aurait plus que « des affinités et des tendances jansénistes » à reconnaître dans Bossuet, s'il était, dans le sens où l'affirme M. l'abbé Urbain, page 122, l'auteur de la *Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament,* telle que l'a publiée le P. Quesnel en 1710 : ne serait-il pas « janséniste au sens strict du mot »? Mais, quoi qu'en dise mon honorable contradicteur, j'estime avec M. Rébelliau qu'on ne saurait « raisonner en sécurité » sur un document apocryphe. Or, n'est-ce pas un document apocryphe, ou du moins profondément altéré, interpolé, que cette *Justification,* éditée sournoisement d'abord en Flandre, puis clandestinement à Paris, sous la fausse rubrique de « Lille chez J.-B. Brovelio, par le coryphée du Jansénisme? Il raconte lui-même ingénument qu'il a pris soin « d'y rectifier quelques passages fautifs, d'y en ajouter quelques autres hors du texte pour *fortifier* les

(1) *Bossuet et l'éloq. sacrée,* II, p. 260.

pensées de l'auteur. ». On ne saurait avouer plus clairement les interpolations ou altérations de sens, faites par le P. Quesnel, pour « fortifier » dans le sens janséniste pur ce qu'avait écrit M. de Meaux. Les principes les plus élémentaires de la critique défendent absolument à un critique impartial de rien bâtir sur un fondement aussi ruineux.

Que Mgr de Noailles ait soutenu, comme Quesnel, l'authenticité de la *Justification*, rien de plus naturel : il « était trop intéressé » pour parler autrement qu'il ne le fait dans sa *Lettre* à l'évêque d'Agen, 1712, citée par M. Urbain. La prétendue *Justification* de Quesnel n'était que la *Justification* de Mgr de Noailles, accusé de louer dans le P. Quesnel ce qu'il avait condamné dans Barcos, le neveu de l'abbé de Saint-Cyran (1).

« Quant à la fable de cent vingt cartons exigés par Bossuet au livre des *Réflexions morales*, fable que M. Delmont s'est donné le tort d'accepter trop légèrement », je la maintiens avec l'abbé de Saint-André, vicaire général de Bossuet, dans une *Lettre* à Mgr Languet, citée par Picot, *Mémoires*, VII, p. 437 ; avec l'éloquent auteur des *Lettres à Mgr de Troyes sur les sentiments de M. Bossuet contre le Jansénisme*, 1737 (2) ; avec

(1) C'est l'accusation formulée par le *Problème ecclésiastique*, 1698-99.

(2) « La prétendue « Justification », dit-il, est le fruit d'une tendre amitié, qui a cru pouvoir la composer sans franchir les bornes sacrées de la religion. M. de Noailles se trouvait malheureusement engagé ou à défendre le livre des *Réflexions morales*, qu'il avait solennellement approuvé, ou à rétracter publiquement son approbation; le second parti eût été le plus sûr et le plus glorieux; mais il paraissait trop rude; le premier semblait entraîner après soi la défense du Jansénisme : ce que M. de Paris n'osait ni voulait entreprendre. Cependant les cris et les plaintes contre le livre de Quesnel augmentaient; il fallait s'expliquer; mais comment s'y prendre? C'était l'embarras. M. de Meaux crut dans ces circonstances devoir tendre à son ami une main secourable; son génie lui fournit des ressources. Il examina l'ouvrage et commença par en ôter les propositions les plus dures, qui énonçaient le plus manifestement l'erreur; c'est à quoi il destina *six vingt cartons* : ce qui restait après ce retranchement ne fut plus pour lui un embarras; il composa un écrit qui devait avoir le titre, non pas de *Justification*, mais d'*Avertissement*. Ce projet était digne de son auteur; mais l'obstination de Quesnel le rendit inutile : *il refusa les cartons* demandés et M. Bossuet, indigné de ce refus, condamna son *Avertissement*

Bérault-Bercastel, que j'ai cité longuement; avec le P. Longhaye dans son *Histoire de la littérature française au* XVIIe *siècle*, IV, p. 291; enfin avec M. l'abbé Ingold. Ils s'appuient sur l'autorité de Mgr Lafiteau et de son *Histoire de la Constitution Unigenitus*, 1758, ainsi que sur le double témoignage de Mgr de Bissy, successeur de Bossuet à Meaux, et de l'abbé Le Dieu. Lorsque eut été constituée la commission de théologiens chargée d'examiner les *Réflexions morales*, après le *Problème ecclésiastique*, Bossuet, qui faisait partie de cette commission, « déclara net, dit Mgr de Bissy, dans son *Mandement* du 25 avril 1714, qu'il n'était pas possible de corriger l'ouvrage de Quesnel), mais qu'il fallait le refondre. Ce sont ses propres expressions : nous le savons par le témoignage de personnes exemptes de soupçons et dignes de vénération ». Bossuet composa donc un *Avertissement* destiné à couvrir Mgr de Noailles, qui avait approuvé les *Réflexions morales*, et à définir nettement l'enseignement orthodoxe : « Là, nous dit Le Dieu, dans sa *Déclaration* du 27 mars 1712, il prit occasion de combattre le Jansénisme et d'établir les principes qui y sont le plus opposés : la grâce générale offerte à tous; les grâces suffisantes avec leurs véritables pouvoirs, le secours divin toujours présent aux fidèles dans les plus grandes tentations. »

Voilà pourquoi j'ai parlé et je parle encore de l'*Avertissement* composé en 1699 par Bossuet sur ou plutôt contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel. Les éditeurs de Bar-le-Duc, *Œuvres de Bossuet* en 12 vol. in-4°, ne l'appellent pas autrement, et l'on a vu que, d'après l'auteur des *Lettres à Mgr de Troyes*, le titre de *Justification* vient de « la mauvaise foi » de Quesnel.

Écoutons encore ce que dit à ce sujet Mgr Freppel, dans *Bossuet et l'éloquence sacrée au* XVIIe *siècle*, t. II, p. 263 : « Si

à ne jamais voir le jour. On sait que l'artifice réussit à en avoir une copie, que la mauvaise foi lui donna le titre de *Justification* et le mit sous la presse. » — Ce témoignage a d'autant plus de valeur que, d'après un livre de la bibliothèque de la ville de Lyon, dont le Père Roy a bien voulu me donner connaissance, l'auteur des lettres en question serait un ami des jésuites, Mgr de Saléon, condisciple de saint Jean-Baptiste de La Salle à Saint-Sulpice, puis évêque de Rodez et enfin archevêque de Vienne.

Bossuet, par un excès de condescendance pour le cardinal de Noailles, entreprit de défendre un livre dans lequel il *exigeait préalablement des corrections importantes* (1), il voulait tirer de cette défense même une nouvelle et dernière réfutation des erreurs jansénistes. Ce qui le prouve sans réplique, ce sont les attaques violentes que les partisans de Quesnel ne cessèrent de diriger contre lui dans leurs lettres et leurs écrits. »

Quoi qu'il en soit, il semble bien difficile de faire la part de ce qui est de Bossuet et de ce qui est de Quesnel dans une œuvre « fortifiée », c'est-à-dire dénaturée par le chef du Jansénisme.

Néanmoins, tel qu'il est, l'*Avertissement* sur les *Réflexions morales* demeure tellement opposé aux doctrines quesnellistes que le docteur Gaillande, sorbonniste, écrivait en 1712, dans ses *Éclaircissements sur quelques ouvrages de théologie,* « qu'il était surprenant que les jansénistes eussent osé le produire en faveur du P. Quesnel et qu'ils prétendissent par là justifier les *Réflexions morales.* Cet écrit devrait les couvrir de confusion ».

L'excellent auteur des *Lettres à Mgr l'évêque de Troyes sur les sentiments de M. Bossuet contre le Jansénisme,* 1737, appelle la prétendue *Justification des Réflexions morales* « la *Justification de la constitution Unigenitus* ». « Si ceux qui ont publié l'*Avertissement,* ajoute-t-il, n'y ont point aperçu cette censure (du Jansénisme), il fallait que leurs lumières fussent bien bornées. » (*Troisième Lettre,* citée par M. l'abbé Ingold.)

II

Le Jansénisme doctrinal, que M. Urbain, on vient de le voir, prête encore trop à Bossuet, tout en se défendant de le faire

(1) Dira-t-on encore que Mgr Freppel « se donne le tort d'accepter trop légèrement une fable »? Si l'on voulait user des mêmes termes que M. Urbain, ne pourrait-on pas prétendre qu'il s'est donné le tort d'accepter trop légèrement « la fable » contradictoire racontée par le pauvre abbé Guettée, mort pope russe? — Voir M. l'abbé Ingold, *Bossuet et le Jansénisme,* Hachette, 1897, p. 17.

et sans citer cette fois (1) le témoignage calomnieux de l'abbé Racine, d'après lequel les quatre premiers évêques appelants de la Bulle *Unigenitus* « avaient puisé le goût de la *bonne doctrine* à l'école du grand Bossuet, dont ils étaient disciples », ce Jansénisme doctrinal doit être relégué parmi les légendes accusatrices dont l'histoire et la critique impartiale ont fait depuis longtemps justice.

« Mais à moins de nier l'évidence, écrit M. l'abbé Urbain, on ne saurait contester que l'évêque de Meaux n'ait été *janséniste pour la morale.* » Sans doute, « ce jansénisme pratique n'ayant jamais été condamné était légitime en soi et à condition d'être maintenu en de certaines limites ». Toutefois, mon savant contradicteur finit par avouer qu'on découvre dans Bossuet, pour la morale, « une parfaite conformité de *principes* avec les docteurs de Port-Royal ».

Voilà des assertions auxquelles je ne puis pas plus souscrire que M. l'abbé Ingold, le P. Griselle et Mgr Freppel. Eux et moi, pourtant, nous avons l'habitude de nous rendre à « l'autorité de l'évidence et à l'évidence de l'autorité », comme parle de Bonald.

D'abord est-il bien sûr que le « Jansénisme pratique n'ait jamais été condamné » par l'Église ? M. Urbain sait aussi bien que moi que la Bulle *Unigenitus* a frappé des anathèmes de l'Église un grand nombre de propositions de morale qui n'étaient pas, sans doute, absolument proscrites du temps de Bossuet, mais que « l'orthodoxie de Bossuet », comme dit le P. Griselle, lui interdisait de soutenir, sous peine de sortir des « limites » de la « légitime » liberté laissée aux catholiques dans les matières controversées.

Ainsi, l'un des points les plus importants de la morale janséniste, c'est que la volonté sans la grâce, sans la charité, est capable de tout mal et impuissante à tout bien : d'où il résulte que toutes les actions des païens et des philosophes, privés de charité surnaturelle, étaient des péchés. — Bossuet, lui, convient que toutes ces actions sont inutiles pour le salut; mais il reconnaît leur bonté et la vérité des vertus morales, des

(1) Voir la *Revue du Clergé français* du 15 janvier 1897.

« vertus humaines », qu'il n'appelle pas des « vices et des crimes », ainsi que le faisaient jansénistes et quesnellites. Voilà ce que met parfaitement en lumière la *Troisième Lettre à Mgr l'évêque de Troyes sur les sentiments de M. Bossuet contre le Jansénisme*, 1737.

Mais si l'évêque de Meaux n'est pas, pour la morale, en « parfaite conformité de principes avec les docteurs de Port-Royal », n'a-t-il pas du moins soutenu avec eux des thèses de « Jansénisme pratique » ? — Comme les jansénistes étaient, sous certains rapports, d'excellents chrétiens, Bossuet peut, aussi bien que Bourdaloue, qu'on appelait « le plus janséniste des jésuites », ou même « Nicole éloquent », avoir des principes communs avec Messieurs de Port-Royal. Il faudrait donc prouver, pour établir son Jansénisme moral, que ces principes communs sont essentiellement jansénistes et que Bossuet les admet au nom du Jansénisme, et non pas pour des raisons absolument indépendantes de ce système théologique.

Or, il ne semble pas que cette preuve, capitale, essentielle, indispensable en la matière, ait été faite ou même esquissée par M. l'abbé Urbain.

Il indique seulement deux principes communs à Bossuet et à Port-Royal : « la nécessité d'aimer Dieu d'un amour du moins commencé », pour être capable d'être justifié par l'absolution, et la thèse contraire au probabilisme des jésuites.

A ce propos, M. Urbain me reproche, comme il l'avait fait une première fois, en janvier 1897, « d'avoir négligé d'examiner, dans ma thèse déjà si intéressante sur les écrits latins de Bossuet, le *Tractatus de dilectione in sacramento pœnitentiæ requisita*, et de n'avoir pas cru non plus devoir étudier les quatre écrits latins » composés par Bossuet contre le probabilisme : *Dissertatiunculae quatuor adversus probabilitatem*. — M. Urbain me permettra de lui faire remarquer que je parle à deux reprises de ces traités dans ma thèse latine, pages 28 et 115, et que je n'ai pas « négligé de les examiner, de les étudier » dans ma thèse française (1), qui contient tout un article, page 505-515, intitulé *les Saints Pères et la polémique de Bossuet*

(1) *Bossuet et les Saints Pères*, in-8°. Paris, Putois-Cretté, 1896.

contre les Casuistes. J'y dis même textuellement, à propos des quatre petits écrits latins contre la probabilité que Bossuet, d'après Le Dieu, estimait décisifs en cette matière : « Ils ne sont pas aussi décisifs que voulait bien le croire l'illustre prélat. Le *probabilisme* n'a jamais été condamné par l'Église; au contraire, saint Alphonse de Liguori, qui soutenait l'*équiprobabilisme*, a été proclamé par Pie IX, docteur de l'Église, et le *probabiliorisme*, cher à Bossuet, est plus fait pour exciter le trouble dans les consciences que pour porter à une plus haute perfection (1). »

Si M. Urbain s'était bien souvenu de ce qu'il avait pu lire dans mes écrits, il se serait épargné une inexactitude, et il m'aurait trouvé — une fois n'est pas coutume — plus sévère que lui-même contre Bossuet, puisqu'il estime, et c'est son droit, que le probabiliorisme du grand évêque « est plus conforme à la logique et à la raison ».

Mais après « avoir examiné, étudié » les quatre opuscules de Bossuet contre la probabilité, son *De Doctrina Concilii Tridentini circa dilectionem in sacramento Pœnitentiæ requisitam* et même son *Traité de l'usure*, dont aurait pu parler M. Urbain, je n'en conclus pas du tout comme lui que Bossuet était « janséniste en morale ».

III

Les thèses qu'il soutient ont été soutenues par des théologiens bien antérieurs au Jansénisme; il les avait apprises lui-même à l'école de Navarre, tout à fait antijanséniste, et pas une seule fois, à ma connaissance, il ne cite une référence janséniste. — Contre le probabilisme, il allègue les *Décrétales*, saint Augustin, « saint Thomas, saint Bonaventure et les autres scolastiques, tous les anciens Pères et surtout le P. Gonzalez, célèbre général des jésuites, un antiprobabiliste dont on ne fera certainement pas un janséniste. — Pour établir la « nécessité d'un amour du moins commencé » afin d'être

(1) J'avoue que je n'écrirais plus cela aujourd'hui; le probabiliorisme, bien entendu, ne nuit en rien à la bonne direction des âmes.

justifié, Bossuet remonte aux sources les plus hautes de la tradition : *ex altissimis traditionis fontibus repetemus;* il cite à ce propos saint Augustin, saint Thomas (la *Somme* et le *Supplément de la Somme*), saint Chrysostome, saint Grégoire le Grand, et il conclut que la doctrine qu'il défend « est vraie, sûre, certaine, enseignée par les évêques, disciples des saints Pères ». Le Concile de Trente ne dit-il pas de ceux qui ont l'attrition : *Incipiunt diligere?* Ils aiment au moins Dieu d'un amour de concupiscence et d'espérance. Où est le Jansénisme là dedans? Bossuet veut pour la justification un commencement d'amour ou de charité, qui est impliqué dans l'attrition, et s'il combat jusqu'à la fin de sa vie l'opinion contraire (1), il ne « lui inflige aucune censure » et ne contredit en rien l'enseignement du Pape Alexandre VII (5 mai 1667); surtout, il ne mérite aucun soupçon de « tendances », « d'affinités » et de « principes jansénistes ».

Je ne citerai ici ni Boileau; ni son *Épître sur l'amour de Dieu*, dédiée à l'abbé Renaudot, et que Bossuet appelait « l'hymne céleste de l'amour divin ».

> Docte abbé, tu dis vrai : l'homme, au crime attaché,
> En vain, sans aimer Dieu, croit sortir du péché...
> Dieu ne fait jamais grâce à qui ne l'aime point.

Il est affreux

> D'oser dire qu'on peut lui plaire sans l'aimer...
> Il faut, pour être absous d'un crime confessé,
> Avoir pour Dieu du moins un amour commencé.

Boileau et l'abbé Renaudot paraîtraient suspects de Jansénisme, quoique l'auteur des *Épîtres* s'en prenne moins aux jésuites qu'à Louis Abbéli, évêque de Rodez, auteur de la *Moelle théologique*, puis à Binsfeld et à Basile Ponce, l'un chanoine de Trèves, l'autre religieux augustin, tous deux « attritionnaires », c'est-à-dire partisans de la suffisance de l'attrition pure, sans un commencement d'amour.

D'ailleurs, le P. Gaillard, célèbre prédicateur, recteur des

(1) *Lettre* du 12 juin 1699 à Mgr de Noailles.

jésuites de Paris, ayant entendu la lecture de cette *Épître :* « Je ne vous dirai point, écrit Boileau à Racine, octobre 1697, les louanges excessives qu'il m'a données. Il m'a traité d'homme inspiré de Dieu, et il m'a dit qu'il n'y avait que des coquins qui puissent contredire mon opinion. Je l'ai fait ressouvenir du petit théologien (un attritionnaire) avec qui j'eus une prise devant lui chez M. de Lamoignon. Il m'a dit que ce théologien était le dernier des hommes; que si sa société avait à être fâchée, ce n'était pas de mon ouvrage, mais de ce que des gens osaient dire que cet ouvrage était fait contre les jésuites. »

Quoi qu'il en soit, quelqu'un qui ne paraîtra point suspect de Jansénisme, c'est le P. de La Chaise : or, il disait à Boileau (1) « qu'il avait autrefois enseigné la théologie, et qu'ainsi il devait être instruit de cette matière à fond; qu'il fallait faire une grande différence de l'amour *affectif* avec l'amour *effectif;* que ce dernier était nécessaire absolument et entrait dans l'attrition; au lieu que l'amour affectif venait de la contrition parfaite, et qu'ainsi il justifiait par lui-même le pécheur, mais que l'amour effectif n'avait d'effet qu'avec l'absolution du prêtre. Enfin, il nous a débité en très bons termes tout ce que d'habiles *auteurs scolastiques* ont écrit sur ce sujet, sans pourtant dire, comme quelques-uns d'eux, que l'amour de Dieu, absolument parlant, n'est point nécessaire pour la justification du pécheur ».

On remarquera que la question en litige remonte, non pas aux jansénistes, mais à « d'habiles *auteurs scolastiques* », et que « l'amour effectif » du P. de La Chaise, c'est-à-dire le simple accomplissement des commandements de Dieu, est l'amour commencé dont parlent Bossuet et Boileau :

> Qui fait exactement ce que ma loi commande
> A pour moi, dit ce Dieu, l'amour que je demande.

C'est la traduction de ces mots de l'Évangile selon saint Jean : *Qui habet mandata mea et servat ea, ille est qui diligit*

(1) *Lettre* à Racine, oct. 1697.

me. Quel Jansénisme peut-il y avoir à penser comme un jésuite aussi célèbre que le P. de La Chaise?

« Mais, nous dit-on, Bossuet a combattu avec acharnement la *morale relâchée*, comme le faisaient Pascal et les jansénistes : il était donc janséniste en morale. » — La conclusion ne semble pas du tout rigoureuse ; il n'y avait pas que les jansénistes pour travailler à proscrire « la morale corrompue ». La preuve, c'est que le cardinal d'Aguirre écrit à ce sujet une lettre significative à Bossuet le 10 septembre 1692 ; c'est que toute l'Assemblée du clergé de 1700 censura les propositions de morale relâchée signalées par Bossuet, et personne n'a jamais osé dire que les évêques de cette Assemblée étaient tous jansénistes, même en morale, eux qui avaient commencé par condamner et censurer très sévèrement des propositions jansénistes.

Si Bossuet est hostile dans ses *Lettres* aux « propositions relâchées » que soutenaient des docteurs de la Sorbonne et de Louvain, aussi bien que quelques membres de la Compagnie de Jésus (1), il ne commit jamais le sophisme de Pascal et des adversaires des jésuites : *Ab uno disce omnes*. Il entretenait, même après la controverse du Quiétisme, où certes il n'avait pas toujours eu à se louer de certains jésuites, les relations les plus cordiales avec beaucoup de membres de la Compagnie de Jésus : le P. Cossart, le P. Ferrier, le P. Bouhours, le P. de La Chaise, les PP. Daures et Dez, le P. Bourdaloue, le P. Gaillard, le P. Martineau et le P. de La Rue, qui prononça son *Oraison funèbre*. Quelle *naïveté* y a-t-il donc « à prendre à la lettre le compliment que l'évêque de Meaux adresse à la Compagnie à la fin d'un sermon que les jésuites

(1) Il fallait bien qu'il y eût quelques excès, puisqu'en 1696 le général des jésuites demandait à tous les Pères, qui venaient à Rome pour une Congrégation, d'apporter la liste des propositions relâchées dont on accusait la Compagnie. — Le P. Longhaye lui-même reconnaît dans son *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, II, p. 305, qu'il y avait « des esprits çà et là intempérants et subtils peut-être ». Bossuet écrivait le 13 nov. 1696 à son neveu à propos d'un Bref du Pape sur les propositions de morale relâchée : « Les Pays-Bas espagnols et par contagion les nôtres sont en trouble sur toutes ces choses. »

l'avaient invité à prêcher dans leur église le 1er janvier 1687 »? On n'est pas plus « naïf », en le faisant, que ne l'étaient les jésuites — qui n'ont jamais passé pour l'être — et qui invitaient Bossuet, leur ancien élève à Dijon (1) et, sans contredit, leur plus belle gloire, à prononcer un *Panégyrique de saint Ignace*, détruit par la passion sectaire des jansénistes.

On peut être l'admirateur et l'ami des jésuites pour les services éminents qu'ils ont rendus et rendent tous les jours à l'Église par l'éducation chrétienne de la jeunesse, par leurs héroïques missionnaires, par leur lutte d'avant-garde contre le protestantisme, le Jansénisme, la philosophie voltairienne et libre-penseuse, sans se croire obligé pour cela d'adopter toutes leurs idées politiques, morales, théologiques, sous peine de passer pour janséniste. D'abord, les jésuites eux-mêmes n'ont pas tous les mêmes opinions; et puis — les questions tranchées par l'Église mises à part — entre jansénistes et jésuites, il y a un milieu : Bossuet s'y tenait avec beaucoup d'honnêtes gens (2). Mon affectueuse vénération pour les Pères jésuites n'ira jamais jusqu'à blâmer une pareille attitude, d'autant plus qu'on n'a pas encore montré une seule divergence sérieuse entre la morale de Bossuet et celle du P. Bourdaloue, qui, certes, n'était pas janséniste.

IV

Quant au rigorisme, ou du moins à « l'austérité morale » qu'on reproche à Bossuet, n'était-ce pas tout simplement

(1) Le P. de La Rue, rappelant ce souvenir le 23 juillet 1704, y voyait « un honneur qu'on ne peut oublier sans être ingrat ».

(2) Le P. Longhaye, dans son *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, I, p. 91 et 202, cite en particulier Balzac, qui, tout en condamnant « la théologie complaisante » (*Le Prince*, p. 8 et 9), ne goûtait pas « cette tristesse étudiée des jansénistes, qui déguise la haine qu'elle porte aux hommes du prétexte de l'amour de Dieu » (*Lettre* de Balzac à M. des Conrades, 4 mai 1633); et Mme de Motteville, qui blâme les jansénistes d'éluder les censures de l'Église et les Jésuites de ne pas réprouver plus fortement les auteurs des quelques maximes relâchées, qu'on impute à la société tout entière.

cette charité, « sévère sans rigueur et douce sans flatterie », qu'il reconnaît à saint François de Sales, dans le *Panégyrique* qu'il en fit en 1660, et non pas en 1662, comme l'établit Dom Mackey, dans les *Etudes* du 20 octobre 1899? En tout cas, M. Rébelliau, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française,* de M. Petit de Julleville, t. III, et Dom Mackey, le savant éditeur des *Œuvres* de saint François de Sales (Annecy), estiment que les enseignements de ce saint docteur, plus sévères qu'on ne le croit généralement, sont en harmonie avec « les circonspections de l'ascétisme rationnel » de M. de Meaux (1).

De plus, n'est-il pas vrai qu'antérieurement au Jansénisme et indépendamment de lui, comme aussi après son apparition, en dehors de son influence, qui ne date guère que du milieu du XVIIe siècle, un certain « rigorisme », une certaine « austérité » morale était dans l'atmosphère et l'air ambiant, depuis que s'était produite, sous Henri IV et Louis XIII, une réaction profonde contre le XVIe siècle et le protestantisme: depuis qu'on avait vu éclore et s'épanouir cette magnifique floraison de belles et saintes âmes, les François de Sales, les Pierre de Mattaincourt, les Vincent de Paul, les de Bérulle, les de Condren, les Eudes, les Olier et tant d'autres, qui, en moins de cinquante ans, fondèrent quarante-trois Communautés nouvelles et répandirent partout l'esprit de pénitence et de ferveur chrétienne? Jésuites, Dominicains, Minimes, Franciscains, Feuillants, Bénédictins de Saint-Maur, Trappistes, Oratoriens, Eudistes, Sulpiciens, Prêtres de la mission, travaillaient à qui mieux mieux à réparer les ruines accumulées par les guerres de religion et à faire refleurir dans toute sa beauté le catholicisme antique de la Fille aînée de l'Église. C'est dans ses sentiments que fut élevé Bossuet à Dijon et à Navarre, avec son illustre ami, l'abbé de Rancé.

La réforme de Port-Royal n'avait pas eu d'autre principe, et il faudrait l'admirer sans réserve, si l'esprit sectaire de l'abbé de Saint-Cyran ne l'avait pas corrompue.

(1) On y voit même, page 402, que c'est l'avis des théologiens, comme des historiens modernes.

Heureusement, il ne corrompit pas tout le courant religieux qui emportait le siècle, et le grand Bossuet, comme le grand Bourdaloue, son ami, y puisa cette pureté, cette « sévérité » même de morale, où le Jansénisme n'est pour rien, lui qui a tout gâté, en « outrant » tout.

Écoutons, d'ailleurs, ce que dit du prétendu « rigorisme » de Bossuet un témoin peu suspect, le jésuite de La Rue (1) : « A cette règle de vérité solide et invariable, il rappelait non seulement la doctrine des dogmes, mais la *doctrine des mœurs;* également ennemi de ceux qui comptent pour rien le relâchement dans la foi, et de ceux qui, trop fiers de la fermeté de leur foi, au lieu d'élever sur ce fondement l'édifice d'or, d'argent et de pierres précieuses, ne craignent point d'y employer le foin et la paille, faible jouet de l'orage et du feu. Juge éclairé, ce n'était pas par prévention ni par entêtement qu'il condamnait les *maximes trop indulgentes.* »

Le même P. de La Rue rend à l'évêque de Meaux un autre hommage qui coupe court à tous les reproches qu'on peut lui adresser à propos de son « hostilité » contre les jésuites : « Juge équitable et modéré, c'était sans étendre la censure du particulier au général ni du coupable à l'innocent... qu'il condamnait les *maximes trop indulgentes.* » Bossuet ne visait donc pas tous les jésuites, quand il disait : « Ils deviendront orthodoxes » (2), à propos de la liste, demandée par leur général, des propositions relâchées dont on accusait la Compagnie. Il ne s'agit, d'ailleurs, ici que d'orthodoxie « morale » : Bossuet n'a jamais attaqué, ni même soupçonné l'orthodoxie doctrinale de la Compagnie de Jésus.

Pourtant, au dire de M. Urbain, Bossuet aurait tort de qualifier de « semi-pélagianisme le molinisme, opinion qui reste libre dans d'Église », et cela dans l'*Autorité des jugements ecclésiastiques,* où il rend compte de ce qu'a fait l'Assemblée de 1700, en condamnant le Jansénisme, « la morale relâchée », « la fausse et dangereuse probabilité ». « On ne s'était jamais, ajoute le grand évêque, déclaré plus clairement contre le *semi-pélagianisme* des derniers temps. »

(1) *Oraison funèbre de Bossuet,* 1704.
(2) *Lettre* du 4 septembre 1696.

S'agit-il là du molinisme, tel que l'entend mon érudit contradicteur? — D'abord le molinisme n'était pas en 1700 un système « des derniers temps » : il remontait au XVIe siècle et au traité *De Liberi arbitrii cum gratiæ donis concordia*, publié par Molina à Lisbonne en 1588. — Et puis, en se rapportant à la *Censure* des 127 propositions condamnées en 1700, on voit, d'après Bossuet lui-même, qui a tenu la plume et rédigé le préambule, qu'il s'agit du livre du cardinal Sfondrate, *Nodus prædestinationis dissolutus* (1), auquel on impute maintes erreurs semi-pélagiennes, *semipelagianismo quoque sæpius imputato,* et des deux propositions 5 et 6, qui « ressuscitent le semi-pélagianisme, en changeant seulement les termes, *semi-pelagianismum instaurant, mutatis tantum vocibus* ». Or, ces deux propositions se rapportent à cet axiome théologique : *Facienti quod in se est Deus non denegat gratiam,* et au mérite des « œuvres naturelles » qui auraient droit à la grâce.

Je le demande à tout lecteur impartial et à M. Urbain lui-même, qui a traité *ex professo* ces questions dans sa thèse latine : est-ce là le molinisme en tant qu'on l'oppose au thomisme, à la prémotion physique? Est-ce là le congruisme ou le système de la conciliation de la liberté avec la grâce?

Bossuet, dans son *Traité du libre arbitre*, expose ce système, le rejette, comme c'est le droit de tout le monde, mais ne le censure pas.

Dans le *Deuxième avertissement aux Protestants,* XVIII, le grand évêque défend les molinistes contre Jurieu, qui les accusait d'être « semi-pélagiens ». « S'il en avait seulement ouvert les livres, dit Bossuet, il aurait appris qu'ils reconnaissent pour tous les élus une préférence gratuite de la divine miséricorde, *une grâce toujours prévenante,* toujours nécessaire pour toutes les œuvres de piété... C'est ce qu'on ne trouverait jamais dans les semi-pélagiens. Que l'on passe

(1) C'est cet ouvrage sur les enfants morts sans baptême et sur la prédestination que NN. SS. de Reims, Paris, Meaux, Arras, Amiens, déférèrent au Pape Innocent XII par leur *Lettre* du 23 février 1697, que j'ai étudiée dans ma thèse latine.

plus avant, et qu'on fasse *précéder la grâce par quelque acte purement humain, à quoi on l'attache,* je ne craindrais point d'être contredit par aucun catholique, en assurant que ce serait de soi une erreur mortelle qui ôterait le fondement de l'humilité et que l'Église ne tolérerait jamais, après avoir décidé tant de fois et encore en dernier lieu dans le concile de Trente, que tout le bien, jusqu'aux premières dispositions de la conversion du pécheur, vient d'une grâce existante et prévenante qui n'est précédée par aucun mérite. » Et après avoir cité un canon du concile de Trente (1), l'illustre prélat conclut : « Voilà comme l'Église romaine « tolère un pélagianisme tout pur et tout cru » (2), pendant qu'elle en arrache jusqu'aux moindres fibres, en attribuant à la grâce jusqu'aux moindres commencements du salut.

« Mais sans doute, dit M. Urbain, ses idées s'étaient modifiées depuis. » — Non, certes, puisqu'en 1700 ce qu'il censure et condamne comme semi-pélagien, et non pas comme moliniste, ce sont précisément quatre propositions, dont deux au moins « font précéder la grâce par quelque acte humain à quoi on l'attache » (3).

(1) Sess. 6, c. 5.

(2) Le mot est de Jurieu.

(3) Voici ce qu'écrit Le Dieu à ce sujet, *Journal*, I, p. 101 : « M. de Meaux a expliqué les propositions 5, 6, 7 et 8, comprises sous le titre *De Gratia*, lesquelles favorisent le pélagianisme et le demi-pélagianisme; il a fait voir la vérité des qualifications y apposées, par les propres décisions du IVe concile de Carthage, de celui de Trente et des principes de saint Paul, se réduisant ainsi à des autorités claires, et *en éloignant l'esprit de dispute* et de contention soutenu par les scolastiques. Aussi, après en avoir seulement cité les principaux pour la condamnation de l'axiome *facienti quod in se est*, etc., il a fait voir qu'en l'entendant comme fait la proposition *secundum solas naturæ vires*, il était rejeté comme faux par saint Thomas dans plusieurs endroits sur les *Sentences*, les *Questions de Veritate* et autres qu'il n'a fait que citer, mais principalement dans la *Somme*, dont il a rapporté les endroits formels. Il a conclu toute la doctrine de la Grâce en la réduisant à la nécessité de la prière : *Ne nos inducas;... libera nos a malo*, et autres paroles de la sainte Écriture les plus connues, pour montrer la nécessité du secours divin. » — Y a-t-il là dedans une seule censure, un seul mot contre le *molinisme* et les molinistes, jésuites et autres?

Le 1er juillet 1700, comme M. de Reims, dit Le Dieu, *Journal*, I, p. 63-4,

Dans la *Lettre* du 23 mai 1701 à Mgr de Noailles, il s'agit aussi, à propos d'un nouveau livre français, *Questions importantes,* du système sur « les forces naturelles *auxquelles* (*Molina*) *attache la grâce* ». « C'est faire dépendre les dons de la grâce des dispositions naturelles, les y ramener comme à leur racine et répondre au *Quis te discernit* de saint Paul; ce qui ne renferme rien moins que le renversement entier de la piété et de la doctrine de la grâce. J'avoue que ce sentiment a été soutenu par plusieurs scolastiques avant le concile de Trente, et que depuis ce concile quelques-uns n'ont pas eu assez d'attention à ses décrets. Mais après les grands éclaircissements qu'on a donnés sur cette matière, et après le décret du clergé, appuyé sur le vôtre, on n'a pas dû à vos yeux soutenir une doctrine si pernicieuse. C'est faire injure à l'Église romaine de la faire approbatrice de cette doctrine et d'étendre jusque-là la défense de se condamner les uns les autres, qu'il faut restreindre à la principale matière de l'examen, *qui est celle de la congruité par la science moyenne.* »

Voilà le molinisme congruiste, mais mis à l'abri de toute condamnation, et non pas censuré, comme le prétend M. Urbain.

Bossuet devient encore plus clair et plus précis en continuant sa lettre : « M. de Reims, dans son Ordonnance sur la grâce, a bien distingué *la doctrine de la grâce congrue* avec celle-ci, puisqu'il a toléré l'une (le congruisme moliniste) et condamné l'autre (les forces naturelles auxquelles on attache la grâce). Si nous la souffrons, il faut laisser enseigner impunément que tous les dons de la grâce, même la première efficace et celle de la persévérance, marcheront *en suite des dispositions naturelles,* qui par là feront la racine du discernement. Le décret du clergé, qui a marqué cette erreur,

« ne cessait d'insulter les jésuites, dans toutes les conversations, M. de Meaux et M. l'abbé Bossuet nous en parlaient touchés *d'indignation*, et eux ne cessaient, au contraire, *d'adoucir les choses*, allant leur chemin sur la doctrine, sans toucher aux personnes, jusque-là que M. de Meaux nous dit : « Il faut laisser parler M. de Reims ; mais quand il faudra dresser une censure, je suis bien résolu de n'y laisser glisser *aucun mot d'aigreur ni* de dureté. »

ira en fumée, aussi bien qu'une approbation aussi authentique que la vôtre; et le *semi-pélagianisme sera remis en honneur sous d'autres termes.* »

Le cardinal Baronius en a déploré la renaissance sous prétexte de s'opposer à Luther. Le cardinal Bellarmin ne s'éloigne pas de ce sentiment, quoique d'ailleurs défenseur de la doctrine de Molina sur l'autre point.

Ce sont les propres termes du décret de 1700.

Enfin, dans les Xe et XIIIe livres de la *Défense de la tradition et des saints Pères,* écrits ou revisés postérieurement à l'époque où « les idées de Bossuet se seraient modifiées », il distingue parfaitement, comme toujours, le « semi-pélagianisme » de Richard Simon, qu'il condamne très sévèrement, de la théorie de « Durand de Saint-Portien » et du molinisme, qu'il ne censure aucunement, sans d'ailleurs l'adopter.

V

M. Urbain parle « de quelque contradiction qu'il y aurait entre deux *Lettres* de Bossuet, au sujet de la lecture des Œuvres spirituelles de Saint-Cyran. D'un côté, il écrit à sœur Cornuau (1) : « Elles sont d'une spiritualité sèche et alambiquée. Je n'en attends aucun profit pour la personne que vous savez. Je ne les défends point (2); mais je ne les ai jamais conseillées ni permises. » D'un autre côté, il autorise, le 22 septembre 1696, Mme du Mans à « continuer la lecture des *Lettres* de M. de Saint-Cyran ». — M. Urbain aurait pu parler d'une concession semblable faite le 17 mai 1695 à Mme d'Albert. Il n'aurait pas mieux établi la « contradiction » ou « le mensonge ». Car ce n'est pas une « contradiction » que de dire,

(1) Le 14 mai 1695 : cette date est exactement rapportée dans *Bossuet et les Saints Pères.* C'est une faute d'impression qui m'a fait dire, dans la *Revue de Lille*, le 4 mai.

(2) M. Urbain pense que j'ai « supprimé ces mots, sans doute parce que je les ai crus peu importants ». D'abord, ils sont cités tout au long dans ma thèse française, page 496; et puis, je suis maître de mes citations, à condition de ne pas dénaturer le sens de l'auteur.

comme Bossuet, qu'il n'a jamais « conseillé ni permis » telle lecture, quand on lui a demandé s'il fallait la faire, et de permettre de « *continuer* » cette lecture, commencée sans sa permission. D'ailleurs, comme le dit excellemment Bossuet, « la concession ou refus de telles permissions sont relatives aux dispositions des personnes ». C'est là parler d'or et non pas se contredire.

Quant à ce qu'il pensait des *Provinciales* de Pascal, je sais très bien que c'est dans l'*Ecrit composé pour le cardinal de Bouillon* en 1669 que Bossuet dit que « quelques-unes ont beaucoup de force et de véhémence, et toutes une extrême délicatesse ». Cet *Écrit* est cité en tête de ma thèse française. Malheureusement, une faute d'impression a laissé croire que je rapportais les paroles citées plus haut à « l'entretien » (?) avec Le Dieu. Il fallait lire « aux entretiens » avec Le Dieu. Il y en a, en effet, plusieurs qui ont trait aux *Lettres au Provincial* et à la réponse du P. Daniel, comme on le voit dans le *Journal* de Le Dieu, I, p. 23; II, p. 27, etc. C'est à ces entretiens que je faisais allusion, lorsque, par une note de mon article, *Bossuet et le Jansénisme*, page 13, je répondais à l'assertion de M. Urbain, écrivant que Bossuet louait les *Provinciales* « sans faire la moindre réserve sur leur portée ». La note citée et critiquée se rapporte à ce dernier mot : M. l'abbé « Urbain, disais-je, n'en peut rien savoir, parce qu'il n'a pas assisté *aux entretiens*, dont l'abbé Le Dieu donne peut-être une idée incomplète ou même fausse. En tout cas, il s'agit ici (dans le texte en question) non pas du fond des *Provinciales*, mais du style et de l'éloquence de Pascal, sur lesquels il n'y a pas deux opinions ». Il est évident qu'en parlant ainsi je faisais allusion à l'*Écrit sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Église pour former un orateur*.

Mais admettons que ma rédaction soit fautive, inexacte. Mon savant contradicteur répond par une page à une note de quatre lignes, qu'il coupe en deux parties, liées pourtant dans mon texte : ne le chicanons pas à ce propos. Seulement, qu'il veuille bien se rappeler ce qu'il a écrit dans les *Études historiques et critiques sur les classiques français* (Lyon, Vitte,

1891, 7e édit., p. 177) (1) : « Certes, ce n'est pas nous qui refuserons de reconnaître à l'œuvre de Pascal ses éminentes qualités littéraires; du reste, personne n'y songe. » Pourquoi donc faire à Bossuet, appréciant le « style » des *Provinciales,* le reproche de « n'avoir pas professé une vive répulsion pour le fond même de l'œuvre de Pascal »? On peut louer les *Lettres* de Voltaire, par exemple, les admirer et même les recommander au point de vue de la forme, tout en éprouvant pour le fond une vive répulsion. Si Bossuet avait eu autant d'admiration pour « le fond » que pour la forme des *Provinciales,* il n'aurait pas en 1660 et en 1663, à propos de saint François de Sales et de Nicolas Cornet, énergiquement combattu la « rigueur affectée » de la morale des jansénistes et de Pascal. Il n'aurait pas, en 1700 et 1703, applaudi aux *Entretiens de Cléanthe et d'Eudoxe* et à l'*Apologie des jésuites* du P. Daniel contre Pascal, dont il disait qu'elle était « capable de séduire le monde » (2). Ce n'est pas le propos d'un admirateur convaincu des idées des *Provinciales* aussi bien que de « leurs grâces ».

A ce propos, M. l'abbé Urbain se plaint de « ce qu'on ne lui permettrait de s'appuyer ni sur Fénelon, adversaire de Bossuet, ni sur les jansénistes, qui se proclament ses amis et le revendiquent pour un des leurs, ni sur le dévoué secrétaire de l'évêque de Meaux ». — Personne n'a cherché à limiter la liberté qu'a M. Urbain de « s'appuyer » sur qui il lui plaira. Mais tout le monde a le droit de lui demander ce que valent les témoignages qu'il allègue et s'ils sont impartiaux, désintéressés, dignes de foi. Tout le monde a le droit de récuser Fénelon, qui, le premier, a imaginé contre Bossuet l'accusation de Jansénisme, pour faire diversion à la querelle du Quiétisme, qui ne tournait pas au gré de l'auteur des *Maximes des Saints.* Tout le monde a le droit de s'étonner que les jansénistes, qui, en 1662, à propos de l'*Oraison funèbre du P. de Bourgoing,* accusaient Bossuet d'attaquer le Jansénisme

(1) Il y cite, sans le critiquer, le texte de Bossuet en question.

(2) Le Dieu, *Journal,* II, 27. Il fait, il est vrai, des restrictions sur la morale des jésuites.

pour « s'aplanir un chemin qui conduisait aux dignités de l'Église » (1), les jansénistes qui, du vivant du grand prélat, se sont si souvent plaints de lui et par la bouche d'Arnauld et par celle de Tréville et par celle des auteurs du *Problème ecclésiastique* et du *Cas de conscience,* ne se soient « proclamés ses amis et ne l'aient revendiqué pour un des leurs » qu'après sa mort, pour s'autoriser de son grand nom. Ils n'en avaient point le droit, puisque, au dire du P. de La Rue, jésuite, il avait « éclaté » contre les excès du Jansénisme, et puisque Louail, l'auteur de l'*Histoire du Cas de conscience,* l'accuse d'avoir, « en bon disciple de M. Cornet, fait paraître un zèle merveilleux » contre la secte. Tout le monde peut, comme moi, invoquer le témoignage de l'abbé Le Dieu, mais à condition de ne pas oublier qu'au dire de Sainte-Beuve (*Causeries du Lundi*, XIII, p. 287 et suiv.) le soi-disant « dévoué secrétaire de l'évêque de Meaux », « en paraissant attaché à son évêque, ne poursuivait que son propre intérêt et celui des siens »; qu'on ne peut plus l'appeler « le bon abbé Le Dieu »; qu'il a « un esprit de petitesse qui se prononce de plus en plus en avançant, un esprit bas qui n'est pas moins dangereux que ne le serait une malignité subtile »; que c'était « un espion domestique », une « nature subalterne et sordide », qui se révèle dans certains passages « de manière à soulever le cœur ». Bossuet, « pendant vingt ans qu'il l'eut auprès de lui, ne parvint à rien lui communiquer de sa religion puissante et sincère, de sa bonté ni de ses vertus ». Ce n'est « qu'un valet de chambre mécontent », qui « n'a fait que compromettre sans le vouloir cette haute figure. De tels témoins dégradent, en s'y installant et s'y *vautrant,* comme dirait saint Simon, les grands sujets ». Sainte-Beuve montre Le Dieu « de plus en plus confit dans sa vulgarité », et il craint « qu'en le lisant mal, en s'emparant des circonstances triviales qui étaient la pâture naturelle de son esprit, on n'ôte quelque chose au grand évêque ». M. Brunetière (*Etud. crit.*, p. 119) est presque aussi sévère pour Le Dieu. Son témoignage est

(1) Voir la *Lettre* du chanoine Hermant, de Beauvais, dans la *Revue bleue* de 1875, I, p. 1183-86.

donc suspect, non seulement pour les faits antérieurs à 1684, date de son entrée au service de Bossuet — Floquet et bien d'autres l'ont plusieurs fois pris en faute — mais encore pour « les choses qu'il a vues et entendues » (1).

M. Urbain parle des « éléments d'une historiette amusante », qui se trouve dans Le Dieu, *Journal*, I, p. 421 à 425, « mais qui ne s'accorde guère avec la réputation de robuste franchise et de droiture absolue dont jouit l'évêque de Meaux ». Cette dernière remarque de M. Urbain est d'autant plus nécessaire que déjà Sainte-Beuve avait écrit à propos de la même « historiette » : « Sur une lecture que (Le Dieu) fit à Bossuet d'un écrit composé (2) par lui et où il commentait l'un des actes de l'Assemblée du clergé de 1700, il dira : « Il (M. de Meaux) y a remarqué quelques expres-« sions de son style, qu'il dit qu'il faut déguiser; il a ap-« prouvé tous les endroits de doctrine; il *a gobé tous les éloges* « *que je lui donne*, sans parler d'en retrancher le moindre « mot; il veut, au contraire, que je diminue celui de M. Ar-« nauld. » Ce n'est là que du pur commérage; mais combien de gens peuvent être tentés d'abuser de ce passage et de tant d'autres! Vienne un grand railleur, ou même seulement un coloriste outré et grimaçant, comme il y en a volontiers de nos jours, Le Dieu lui aura préparé toute une palette. Du beau portrait de Rigaud, il sera aisé désormais de faire une caricature. »

Pourtant, à la bien prendre, cette « historiette » prouve-t-elle beaucoup contre « la robuste franchise et la droiture absolue de Bossuet »? S'il ne veut pas laisser couvrir de fleurs Arnauld, c'est qu'il vient de le taxer d'« inexcusable », de « fauteur d'hérétiques et schismatiques ». S'il s'oppose à ce que « quelques expressions de lui » demeurent dans un livre dont il passerait pour l'auteur ou l'inspirateur, c'est qu'il se croit « obligé de tenir (la) parole donnée si solennellement » au roi de ne pas nommer les auteurs des propositions de « morale relâchée », censurées en 1700 : on sait, d'ailleurs, que Bossuet,

(1) Voir plus haut : *Le Dieu historien de Bossuet.*

(2) Il s'agit de la *Clef de la censure*, où étaient nommés les auteurs de propositions condamnées en 1700.

à la demande du cardinal de Noailles, avait fait retrancher de cette censure deux propositions soutenues par les jésuites en 1685 au collège de Clermont. Si plus tard, quand Le Dieu, après avoir retranché les « quelques expressions » de Bossuet, eut trouvé le moyen de publier la *Clef de la censure* « par la voie des Jacobins », ennemis des jésuites, M. de Meaux ne fut pas fâché de voir « démasquer » par d'autres que lui les auteurs censurés, quel mal y voit-on? D'ailleurs, tout ce qu'il y a de louche dans cette « historiette » du prélat « gobant tous les éloges » est l'affaire de Le Dieu, beaucoup plus que de Bossuet, dont l'humilité et la modestie sont constatées par ce même Le Dieu en termes dithyrambiques, *Journal,* I, p. 11 et p. 353 : « Jamais homme ne fut plus éloigné que lui de la vanité d'être seul auteur et exécuteur d'aucune entreprise... J'admire ici la patience, la sagesse et toutes les vertus de M. de Meaux ». Cette dernière phrase a été écrite en décembre 1702, peu de temps avant « l'historiette » de la *Clef de la censure,* à propos de laquelle le caractère du grand homme n'a pas subitement changé du tout au tout.

VI

M. Urbain reproche encore à Bossuet ses relations avec Michel Treuvé, dont il fit son théologal et un confesseur qu'il appelait « un trésor », et avec Néercassel, évêque de Castorie. Il y voit une « marque de sympathie pour la morale de Port-Royal ». — En quoi donc, s'il vous plaît?

Treuvé, disciple du célèbre janséniste Le Roy, auteur d'un livre rigoriste et signalé pour son « zèle indiscret », ne pouvait-il pas être employé utilement par Bossuet et sous son contrôle direct dans le ministère ecclésiastique à une époque où la Paix de Clément IX rendait les jansénistes inoffensifs? De même que Bossuet avait agi sagement en engageant Arnauld et Nicole « à s'appliquer aux controverses contre les calvinistes » (1) et à laisser dormir les disputes sur la grâce, de

(1) Le Dieu, *Mémoires*, 123-125.

même il fit un acte de charité en s'attachant un prêtre, qui, d'après M. Urbain, ne lui pardonnait guère ses « préventions antijansénistes », puisées à l'école de Nicolas Cornet, mais qui, pourtant, en 1703, fit campagne avec M. de Meaux contre le *Cas de conscience*. C'est dans le même esprit de condescendance charitable que Bossuet écrivait à Mme de Maintenon, le 3 juin 1703, à propos de la soumission du janséniste Couet, grand vicaire de Rouen : « Pour moi, Madame, je crois voir de la docilité à M. Couet et c'est par où j'espère qu'il sera utile à défendre la vérité. C'est, d'ailleurs, un homme qui pourra travailler longtemps et c'eût été dommage qu'il se fût rendu inutile. »

« Il faut, ce me semble, beaucoup supporter des gens qui sont dans *quelque excès sur la doctrine*, quand ils sont, d'ailleurs, soumis à l'Église de bonne foi et qu'ils ne répandent aucun ouvrage qui altère la foi. » Est-ce Bossuet qui parle ainsi? Non, c'est Fénelon (*Lettres diverses*, 35) et précisément à propos du Jansénisme et du livre de Barcos, en 1696. Il légitime ainsi la conduite de Bossuet à l'égard des jansénistes, qui, d'après Dœllinger (*Encyclopédie allemande*, art. *Bossuet*, p. 247), « ne se posèrent publiquement en parti schismatique qu'après la mort de Bossuet ».

Quant à l'évêque de Castorie, Néercassel, Bossuet le félicite bien de son traité *Amor pœnitens;* mais il fait des réserves très significatives. Il voudrait pouvoir résoudre tête à tête les difficultés dont le sujet est enveloppé. Il désire savoir comment Rome a reçu ce livre et s'il n'y a eu aucun orage à son sujet dans le pays de l'auteur. *Utinam liceret conferre tecum de suavissimo argumento, ac tecum expedire difficultates omnes quibus est involutum! Interim rogo ut mihi significes quomodo tuum librum Roma exceperit, et an in vestris partibus aliquid ea de re tempestatis exortum sit.* On dirait que Bossuet a comme le pressentiment de ce qui doit arriver au livre, mis à l'Index en 1690.

Pourquoi encore rendre Bossuet responsable de ce que firent, dix ans après sa mort, et M. de La Broue, et M. de Langle, et M. Soannen, et M. Colbert de Croissy, « ses disciples et ses amis », qui en appelèrent de la Bulle *Unigenitus?*

Est-ce qu'on a jamais rendu Fénelon responsable de ce que fit, non pas après sa mort, mais de son vivant, un de ses amis intimes, qu'il estimait tant, l'abbé Pucelle, neveu de Catinat? Quoique cet abbé se soit nettement déclaré pour le Jansénisme, on ne soupçonne même pas de Jansénisme son illustre ami, M. de Cambrai. Il ne faut donc pas, à moins d'avoir deux poids et deux mesures, accuser Bossuet d'être janséniste, parce que ses amis l'ont été après sa mort; d'autant plus qu'il était loin de partager toutes les opinions de M. de La Broue, évêque de Mirepoix. Il le combattait, alors que ce prélat, comme tous ceux du midi et Fléchier lui-même, voulaient avec l'intendant M. de Basville, forcer les protestants à aller à la messe. Bossuet leur tint tête et, finalement, le gouvernement de Louis XIV lui donna raison.

D'ailleurs, le grand évêque, dont se réclamaient les « appelants », les avait condamnés à l'avance et cela dans le plus blâmable de ses écrits, la *Defensio Declarationis*. A la fin du chapitre LXXIIIe de la *Dissertation préliminaire* de la *Gallia orthodoxa*, il dit à propos des Constitutions d'Innocent X et autres contre lesquelles s'insurgent les jansénistes : « *Nec si millies concilia œcumenica appellarent, audirentur usquam*, parce que la Constitution du Pape a la force d'un jugement irréfragable, *irrefragabilis judicii vim obtinet.* »

Et maintenant, si les jansénistes se sont « placés au premier rang des admirateurs » de Bossuet, n'est-ce pas une admiration intéressée dont il ne faut pas s'émouvoir? L'éloquent auteur de la *Troisième Lettre à Mgr l'évêque de Troyes*, Mgr de Saléon, après avoir montré que les principes, avancés par M. Bossuet comme autant de principes de la « foi catholique », sont absolument contraires à la doctrine des *Réflexions morales*, avait le droit d'en conclure : « (Les jansénistes) s'écrient sans cesse : « Le grand Bossuet! Le grand Bossuet! » Oui, sans doute, il est grand; qui oserait le nier? mais plus il est élevé, et plus il doit leur paraître formidable; plus son autorité a de poids et plus elle doit les alarmer. C'est « le grand Bossuet » qui a sans relâche combattu le Jansénisme. Les principes du « grand Bossuet » démontrent que l'appel est frivole, chimérique, nul, illusoire, schismatique.

La doctrine du « grand Bossuet » contredit, rejette, condamne tous les sentiments de Jansénius, d'Arnauld, de Quesnel. »

Que reste-t-il donc des arguments invoqués pour établir que Bossuet est « janséniste en morale »? — La prétendue censure qu'on lui reproche contre le molinisme n'est qu'une censure contre « le semi-pélagianisme des derniers temps », c'est-à-dire du cardinal Sfondrate et de Richard Simon. — La *Lettre aux Religieuses de Port-Royal*, où M. Urbain voit « une hostilité assez maladroite » contre « le dogme janséniste », est excellente, d'après l'illustre sulpicien Montagne, et Mgr Freppel l'appelle « un modèle de discussion solide et de charité chrétienne ». — Le probabiliorisme de M. de Meaux n'est pas plus janséniste que celui du général des jésuites Gonzalez, sur lequel il s'appuie. — Son rigorisme, si rigorisme il y a, est basé, d'après le jésuite de La Rue, non « sur des préventions », mais sur des « principes certains », qui lui font condamner les « maximes trop indulgentes ». — Son admiration littéraire pour les *Provinciales* ne l'empêche pas de se féliciter de leur réfutation et surtout ne lui fait pas commettre l'injustice « d'étendre la censure du particulier au général et du coupable à l'innocent », comme dit encore le P. de La Rue. — C'est par une charité semblable à celle de Fénelon qu'il emploie Treuvé et « ménage » Arnauld, même Quesnel. — Enfin, il a condamné longtemps à l'avance tous les Appelants de 1713.

VII

Sera-t-il difficile maintenant de faire voir à tout lecteur impartial que, lié avec les jansénistes « par les bons rapports de la vie de chaque jour », Bossuet ne partageait point leur manière de voir « sur l'application de la doctrine et l'administration des sacrements »?

Il s'agit de la Pénitence, dont il a été question plus haut — à propos de l'insuffisance « de l'attrition », ou de la nécessité

d'un amour au moins commencé, qu'elle implique — et de la sainte Eucharistie, ou plutôt de la communion.

« Bossuet là-dessus ne pense pas autrement qu'Arnauld, » dit M. Urbain, qui me reproche de ne m'être « pas interdit une injuste plaisanterie à propos du traité de la *Fréquente Communion* d'Arnauld ».

« Injuste » est bientôt dit : demandez-le plutôt aux PP. de Sesmaisons, Nouet et Petau, qui ont vivement attaqué la *Fréquente Communion*. En tout cas, je suis prêt à redire et je redis ce que disaient au XVIIe siècle en s'abordant tous les amis des jésuites : « Avez-vous lu l'*Infréquente?* » Sans doute, Arnauld et « les gens de Port-Royal ne détournaient pas de *parti pris* les fidèles des sacrements ». Mais on ne peut nier que leur direction n'ait eu ce résultat.

Écoutons saint Vincent de Paul, dont l'autorité est si haute en pareille matière. Il écrivait à propos de la *Fréquente Communion* d'Arnauld : « Peut-on ne pas s'apercevoir que les dispositions qu'exige ce jeune docteur pour la réception des saints mystères sont si hautes, si éloignées de la faiblesse humaine, qu'il n'y a personne sur la terre qui puisse s'en flatter? Si, comme il le soutient sans aucun adoucissement, il n'est permis de communier qu'à ceux qui sont entièrement purifiés des nuages de la vie passée par un amour divin pur et sans mélange, qui sont parfaitement unis à Dieu seul, entièrement parfaits et entièrement irréprochables, peut-on se dispenser de dire avec lui que ceux qui, selon les pratiques de l'Église, communient avec les dispositions ordinaires sont des *chiens* et des *antéchrists?*... Non, ajoutait le saint avec une pointe d'ironie, la seule qu'on ait relevée dans sa Correspondance, non, avec de tels principes, il n'appartient plus de communier qu'à l'auteur, qui, après avoir mis ses dispositions à un si haut point qu'un saint Paul se serait effrayé, ne laisse pas de se vanter plusieurs fois dans son apologie qu'il dit la messe tous les jours. » (Cité par Rohrbacher, *Hist. de Égl.*, XXV, p. 455.)

Le même saint Vincent de Paul, instruit par son expérience personnelle, écrivait le 25 juin 1648 à l'abbé d'Orgny, prêtre de la Mission : « Il est vrai, Monsieur, qu'il n'y a que trop de

gens qui abusent de ce divin sacrement, et moi, misérable, plus que tous les hommes du monde, et je vous prie de m'aider à en demander pardon à Dieu : mais la lecture de ce livre (*La Fréquente Communion*), *au lieu d'affectionner les hommes à la fréquente Communion, elle en retire plutôt.* L'on ne voit plus cette hantise des sacrements qu'on voyait autrefois, non pas même à Pâques. Plusieurs curés se plaignent de ce qu'ils ont beaucoup moins de communiants que les années passées : Saint-Sulpice en a trois mille de moins; M. le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, ayant visité les familles après Pâques, en personne et par d'autres, nous dit dernièrement qu'il a trouvé quinze cents de ses paroissiens qui n'ont point communié; et ainsi des autres. L'on ne voit quasi personne qui s'en approche les premiers dimanches des mois et les bonnes fêtes, ou très peu, et guère plus aux religions (maisons religieuses), si ce n'est encore un peu aux Jésuites. » Dans une autre Lettre du 10 septembre de la même année, saint Vincent de Paul s'exprimait ainsi : « Je vous dirai, Monsieur, qu'il peut être ce que vous dites, que quelques personnes ont pu profiter de ce livre en France et en Italie; mais que d'une centaine qu'il y en a peut-être qui en ont profité à Paris, en les rendant plus respectueux en l'usage des sacrements, *il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui en les en retirant tout à fait.* »

Le P. Rapin dit, dans ses *Mémoires*, I, page 289, que, chez les Oratoriens, « l'on n'enseignait point d'autre catéchisme dans les classes d'humanité que le nouveau *Catéchisme de la Grâce*, composé à Port-Royal, qui n'est qu'un abrégé de la doctrine de l'évêque d'Ypres. On prenait un grand soin de *détourner les enfants de l'usage* des sacrements, par la difficulté de faire de bonnes confessions (1) et de bonnes communions, dont on remplissait leur esprit. On répétait même ces dangereuses doctrines jusqu'aux grilles (*des couvents*) par des exhortations et des conférences étudiées ».

Mme de Choisy écrivait à son amie la comtesse de Maure :

(1) D'après Arnauld, après une rechute, on n'est plus digne d'absolution.

« Avant toutes ces questions-ci (du Jansénisme et de la *Fréquente Communion*), quand Pâques arrivait, ils (les courtisans et les mondains) étaient étonnés comme fondeurs de cloches, ne sachant où se fourrer et ayant grands scrupules. Présentement, ils sont gaillards et ne songent plus à se confesser, disant : « Ce qui est écrit est écrit. » Voilà ce que les jansénistes ont opéré à l'égard des mondains. »

Mme de Sévigné, tout en prétendant que le grand Arnauld « n'aurait pas parlé sur la communion autrement que venait de le faire Bourdaloue » (*Lettres,* édit. Hachette, VII, 222), ne prêtait le traité de la *Fréquente Communion* aux filles de Sainte-Marie de Nantes qu'en cachette (VI, 413, 425, 459), sans doute parce que les aumôniers s'y seraient opposés avec raison. En bonne janséniste qu'elle était, la spirituelle marquise, qui « admirait sa fille d'être deux heures avec un jésuite sans disputer » (*Lettre* du 6 octobre 1680), craignait que sa fille ne communiât trop souvent. « Tous les premiers dimanches du mois et toutes les douze ou treize fêtes de la Vierge » (*Lettre* du 9 mars 1689), cela lui semblait beaucoup. « Elle se souvenait du livre d'Arnauld », dit Paul Mesnard (*Notice biographique,* Hachette, I). Comme les fréquentes communions continuaient, malgré les avertissements maternels, Mme de Sévigné écrivait à sa fille, le 22 juin 1689 : « Il y a si peu que la Pentecôte est passée qu'il faut apparemment que la place que vous tenez demande ces démonstrations; car, sans cela, je ne vous croirais pas plus dévote que saint Louis, qui ne communiait que cinq fois l'année. »

Cette désertion des sacrements s'accentua encore plus au siècle suivant, sous l'influence des principes jansénistes. « De là, dit le *Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques,* 1743, 151-152, de là la cessation, dans presque toutes les paroisses, des premières communions des enfants, qui se faisaient auparavant à toutes les fêtes de Pâques avec la plus grande édification. De là l'*abolition presque totale des communions pascales,* surtout dans les campagnes, et l'abus, qui commençait à passer en coutume, de marier le peuple sans absolution. »

Le même journal raconte qu'à Dampierre, près Arcy-sur-Aube, le curé janséniste a tellement éloigné les fidèles des

sacrements que, sur cinq cents communiants, il ne s'en est trouvé que trente qui aient fait leurs Pâques. A Brienne-le-Château, « plus des trois quarts des habitants n'y font plus de pâques depuis dix ans. Il n'y a qu'une seule personne qui les ait faites à Randonvilliers, qui est un gros village de voisinage de Brienne ».

Après tant de témoignages, M. Urbain ne dira plus, je l'espère, que « c'est une chose à examiner, (si) la direction des jansénistes a eu de fâcheux résultats ». Qu'importe que la *Fréquente Communion* n'ait pas été condamnée à Rome en 1643? Elle était condamnée en France par l'admirable saint Vincent de Paul, qui l'accusait de *ruiner la Messe* et la *Communion* et de favoriser une foule de gens qui ne se piquaient d'être jansénistes qu'en un point, l'abstention des sacrements par un soi-disant respect pour eux.

C'est contre cet abus que protestait Bossuet, le disciple et l'ami de saint Vincent de Paul, lorsqu'en 1681 il disait : « Combien... en connaissons-nous qui n'ont plus rien de chrétien que ce faux respect pour les sacrements qui fait qu'ils les abandonnent, de peur, disent-ils, de les profaner! Le beau reste de christianisme! Comme si on pouvait faire, pour ainsi parler, un plus grand outrage aux remèdes que d'en être environné, sans daigner les prendre, douter de leurs vertus et les laisser inutiles! » Le contexte cité par M. Urbain, et rapproché de certains passages choisis de la *Fréquente Communion,* ne détruit en rien la force et la vigueur de cette éloquente protestation contre les résultats malheureux du livre d'Arnauld et des théories de Messieurs de Port-Royal.

Quant à l'« opposition de principes entre la morale de Bossuet et celle des jansénistes », elle n'est certainement pas absolue, parce que les jansénistes étaient chrétiens, très chrétiens même sur bien des points. Mais en ce qui concerne la sainte communion, il y a une différence profonde entre la pratique d'Arnauld et de Port-Royal — où les sœurs devaient « vivre de telle sorte qu'elles *pussent* communier tous les dimanches et toutes les fêtes commandées et aux fêtes de l'Ordre et les jeudis, le jour de la vêture et de la profession des novices et au jour de l'enterrement des sœurs », avec quel-

ques sœurs communiant, *s'il se peut*, tous les jours à la messe conventuelle — et la pratique de Bossuet à l'égard des religieuses de son diocèse, Visitandines et Bénédictines, Ursulines, Filles charitables de la Ferté, Congrégation de Coulommiers, etc. : « La communion *journalière* (1) doit être votre soutien, écrit-il à sœur Cornuau, le 4 juin 1695; dévorez, absorbez, engloutissez, soûlez-vous de ce pain divin. » Il partage si peu la manière de faire des jansénistes qu'il les combat dans une *Lettre* aux religieuses de Jouarre : « Les nouvelles maximes (du Jansénisme) sur la communion ne feront que resserrer le cœur, troubler les consciences et aliéner des sacrements. »

Le grand évêque va même jusqu'à réfuter directement la *Fréquente Communion* d'Arnauld et à donner raison au P. de Sesmaisons, contre lequel elle était écrite et qui disait que plus « on est dénué de grâces, plus on doit hardiment s'approcher de Jésus-Christ dans l'Eucharistie » (2) : « Ceux qui ramassent avec tant de soin, écrit Bossuet, les sentences rigoureuses des Pères (3), seraient bien étonnés, en voyant celles où ils disent que *la multiplicité des péchés, ce qui s'entend des véniels,* loin d'être un obstacle à la communion, *est une raison pour s'en approcher,* et que, qui peut communier une fois l'an peut communier tous les jours. »

M. Urbain « dit qu'il s'en faut que le grand évêque ait suivi la même règle de conduite, quand il avait affaire aux gens du monde ». — C'est oublier que le dernier Sermon de Bossuet, recueilli par Le Dieu, nous montre « le grand évêque » exhortant vivement les fidèles, « les gens du monde », à « venir à

(1) Il y a loin de cette communion *quotidienne*, « journalière », à la communion *bi-hebdomadaire* de Port-Royal, où la communion quotidienne n'était faite que par quelques sœurs, si elles le pouvaient.

(2) A condition bien entendu qu'on ne soit pas en état de péché mortel.

(3) Voici, en effet, quel était le titre de l'ouvrage d'Arnauld : *De la fréquente Communion, où les sentiments des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposés, pour servir d'adresse aux personnes qui pensent sérieusement à se convertir à Dieu, et aux pasteurs et confesseurs zélés pour le bien des âmes.* — L'épigraphe du livre, *Sancta sanctis*, était significative.

la table sainte », à « l'exemple des premiers chrétiens, qui *communiaient tous les jours*... Il demande cette consolation à son peuple avant sa mort ».

Il faudrait citer encore ce qu'il dit, dans la *Lettre CXXII*e à Mme du Mans, 27e et 28e demandes et réponses, sur « la fréquente communion » pour « les personnes qui ont commis de grands péchés », aussi bien que pour « celles qui ont mené une vie innocente ».

Il y a donc plus qu'une « affaire de tempérament », il y a une affaire de doctrine dans les divergences de pratique, dont il serait facile de multiplier les preuves, entre Bossuet et les jansénistes.

Il a combattu leur « morale », comme leur « dogme », en 1663, dans l'*Oraison funèbre* de Nicolas Cornet, où, s'il n'est pas tendre pour les casuistes, qui « portent des coussins sous les coudes des pécheurs », il tonne encore plus contre « quelques autres (les jansénistes), non moins extrêmes, qui ont tenu les consciences captives sous des rigueurs *très injustes*, qui traînent toujours l'enfer avec eux et ne fulminent que des anathèmes ». « Que dirai-je, ajoutait-il, de ceux qui détruisent par un autre excès (que celui des casuistes) l'esprit de piété, qui trouvent partout des crimes nouveaux et accablent la faiblesse humaine en ajoutant au joug que Dieu nous impose? Qui ne voit que cette rigueur enfle la présomption, nourrit le dédain, entretient un chagrin superbe et un esprit de fastueuse singularité, fait paraître la vertu trop pesante, l'Évangile excessif, le christianisme impossible?... Vous donc, *docteurs trop austères*, puisque l'Évangile doit être léger, n'entreprenez pas d'accroître son poids; n'y ajoutez rien de vous-mêmes, ou par faste, ou par caprice, ou par ignorance... Il faut marcher au milieu, sans se laisser surprendre à cette *rigueur affectée* qui ne fait que des superbes et des hypocrites, non plus qu'aux maximes mondaines et profanes. »

Cet éloquent réquisitoire contre la morale janséniste, prononcé le 27 juin 1663 par Bossuet devant vingt prélats et tous les docteurs de la Sorbonne, parmi lesquels il y avait beaucoup d'amis de Port-Royal et d'ennemis de Nicolas Cornet, qui avait extrait de l'*Augustinus* les cinq fameuses pro-

positions, n'est-il pas une preuve éclatante des sentiments que nourrissait le futur évêque de Meaux?

Même après la Paix de Clément IX, quand les jansénistes « broutent de mauvaises herbes, comme disait Mazarin des protestants, mais ne bougent pas », Bossuet se plaint, en 1681, « du faux respect » janséniste, qui éloigne des sacrements, de peur de « les profaner ».

En 1688, dans l'*Histoire des Variations,* liv. XI, § LV, il s'élève contre « ceux qui outrent la vertu ».

En 1695, dans les *Méditations sur l'Évangile,* il proteste contre les théologiens et les mystiques « dont la dureté rend la piété sèche et odieuse ».

Dans ses *Lettres de direction* à sœur Cornuau, à Mme d'Albert, à Mme de Luynes, à Mme du Mans, aux religieuses de Jouarre et d'ailleurs, il y a, comme on l'a vu, maintes attaques contre les principes de Port-Royal; il y a surtout une pratique, sinon entièrement opposée à celle du Jansénisme pour la communion fréquente, du moins très différente (1).

VIII

L'étude attentive des œuvres de Bossuet nous amène donc à conclure, non pas « à la parfaite conformité de principes pour la morale entre Bossuet et les docteurs de Port-Royal », comme le dit M. l'abbé Urbain, mais à une divergence assez profonde pour éclater plusieurs fois en protestations éloquentes. Non, Bossuet n'était pas de l'école janséniste en morale : il n'aimait ni « la spiritualité sèche et alambiquée » d'un Saint-Cyran, ni « les rigueurs très injustes », ni « les anathèmes », ni les « excès » des « docteurs trop austères », comme Arnauld et la plupart de ses amis.

Il était de la grande et belle école de Nicolas Cornet et de

(1) Dans *Bossuet directeur de conscience*, je cite, après M. l'abbé Bellon, docteur ès lettres, toute une série de textes par lesquels Bossuet recommande instamment la fréquente communion et j'ajoute : « Où est donc la sévérité de Bossuet dans l'administration des sacrements, dont parlait M. Urbain le 15 janvier 1897, dans la *Revue du Clergé français?...* »

saint Vincent de Paul, ses maîtres (1); de l'abbé de Rancé, son condisciple; du P. Bourdaloue, son ami, et pour remonter plus haut, du cardinal de Bérulle et du P. de Bourgoing, qu'il a si bien loué, et surtout de saint François de Sales, dont il faisait le *Panégyrique* en 1660 et dont il invoque sans cesse l'autorité dans ses *Lettres spirituelles* et ses traités de morale mystique, ainsi qu'on l'a vu dans *Bossuet directeur de conscience*.

Il y a plus de justice et de vérité à s'en tenir à ces conclusions, légitimées par des faits irrécusables, qu'à vouloir à tout prix trouver en Bossuet « un Jansénisme pratique », qui, pour n'avoir pas été « condamné », n'en sonne pas mieux à nos oreilles de catholiques sincères, ennemis de tout Jansénisme et de tout gallicanisme.

En présence d'universitaires, très distingués d'ailleurs, qui soutiennent que le christianisme au XVIIe siècle est celui de Port-Royal, de Pascal, d'Arnauld, de Nicole, de Sacy, de Tillemont et de leurs amis (2), il est bon de se rappeler qu'à côté de ce christianisme « outré », exagéré, faux, condamné par l'Église pour le dogme et même pour la morale, il y a le christianisme, ou plutôt le catholicisme de nos grands saints et de nos grands religieux, de saint François de Sales, de saint Pierre Fourier et de saint Vincent de Paul, du cardinal du Perron, du cardinal de Bérulle, du P. Eudes et de M. Olier, du P. Petau et de Mabillon, du P. Thomassin et de dom Montfaucon, de Bourdaloue et des Jésuites, de Fléchier et de Fénelon, de l'abbé de Rancé et enfin de Bossuet, « l'encyclopédie de tous les Pères », comme l'appelait le P. Campioni, et sinon « l'Église catholique faite homme », ainsi que l'affirme quelque part M. Crouslé, — oubliant le gallicanisme, qui n'était pourtant pas alors une hérésie (3), —

(1) « Un Nicolas Cornet, disait le P. de La Rue dans l'*Oraison funèbre de Bossuet*, un Vincent de Paul furent ses maîtres... et ses modèles dans la science de l'école et dans celle du salut. Ce fut de leur fonds qu'il tira l'amour de l'ancienne doctrine et l'horreur de la *nouveauté*. »

(2) Le P. Longhaye, dans son *Hist. de la lit. fr.*, II, reconnait avec raison que l'histoire littéraire est, dans certains milieux universitaires, « un pamphlet janséniste », contre lequel il faut protester.

(3) Le cardinal Pitra (voir sa *Vie* par Mgr Bothandier, p. 826), disait avec

du moins la « Tradition faite homme », la Tradition incarnée dans un nouveau « Père de l'Église » (1), titre que ne portera jamais un janséniste.

Pourquoi faut-il qu'une revue ait naguère fait remarquer à bon droit que les éloges les plus vifs sont venus à Bossuet du côté des laïques de notre siècle, tandis que les critiques les plus amères émanaient de certains membres du clergé? Ce serait à nous tous, pourtant, de veiller avec un soin jaloux sur la gloire de celui qui demeure, à côté de nos grands saints, le plus bel honneur de l'Église de France.

Pour moi, fidèle à une admiration respectueuse qui m'a valu le titre de « bossuétiste », je persiste à défendre Bossuet, avec l'abbé Le Dieu, l'abbé de Saint-André, Mgr de Bissy, Mgr de Saléon, Mgr Freppel, M. l'abbé Ingold, le P. Griselle et tant d'autres, contre toute accusation de Jansénisme dogmatique ou moral, et je vénère en lui, avec Sa Sainteté Léon XIII écrivant au cardinal Perraud, le 4 décembre 1898, « son lumineux génie, sa grande âme et ses trésors de doctrine ». Hier encore, dans son *Encyclique aux archevêques, évêques et au clergé de France,* notre grand Pape ne proposait-il pas à notre imitation « tous les hommes éminents dont l'Église de France est fière à si juste titre, les Petau, les Thomassin, les Mabillon et tant d'autres, sans parler de votre Bossuet, appelé l'Aigle de Meaux, parce que, soit par l'élévation des pensées, soit par la noblesse du langage, son génie plane dans les plus sublimes régions de la science et de l'éloquence chrétienne »?

1er novembre 1899.

raison que « ce serait blesser les lois de la justice que de rendre un serviteur de Dieu responsable d'une doctrine qui n'a été vraiment prohibée que plus tard ».

(1) Ce n'est pas seulement La Bruyère qui l'appelait ainsi en 1693, dans son *Discours* de réception à l'Académie; c'est encore l'abbé de Clérambault qui parlait en 1704, à l'Académie, des « illustres prédécesseurs de Bossuet les Pères de l'Église ».

XI

Encore le prétendu Jansénisme de Bossuet (1).

Il faut y revenir, puisque M. l'abbé Urbain veut à tout prix faire du grand évêque de Meaux un « janséniste en morale » et m'oblige à redescendre dans la lice, où, dit-il, il n'est « entré qu'à contre-cœur ».

On ne s'en douterait guère, à voir combien de fois, depuis quatre ou cinq ans, mon honorable et savant contradicteur s'est complu à prêcher à ses lecteurs le prétendu Jansénisme de Bossuet et ses autres prétendus travers, dans la *Revue de l'histoire littéraire de la France,* en 1895, en 1896 et en 1897, dans la *Revue du Clergé français* du 15 janvier 1897, du 1er juillet 1897, du 1er septembre 1899 (2), et du 1er février 1900. Personne, que je sache, ne l'a jamais poussé à se faire le champion de certaines idées universitaires ou autres qui passent pour injustes contre Bossuet, et s'il tient « à sortir au plus vite » du terrain de la discussion courtoise, il y avait mieux à faire : c'était de ne pas y entrer du tout, de s'adonner à d'heureuses recherches à propos de Fénelon, de sa *Lettre à l'Académie*, et de laisser en paix la grande mémoire de Bossuet, gallican, mais non pas janséniste.

M. Urbain nous avoue que son admiration pour ce « très grand homme » n'est pas « sans mélange » : il n'y paraît que trop. Pourquoi donc trouver mauvais qu'on le traite comme il traite lui-même un si « grand homme » et qu'on n'admire pas « sans mélange » toutes ses critiques, surtout quand elles semblent injustifiées?

(1) Réponse à un nouvel article de M. Urbain dans la *Revue de Clergé français* du 1er février 1900.

(2) Cette série d'articles n'explique-t-elle pas le mot de « campagne antibossuétiste »? En tout cas, je le retire bien volontiers.

D'un côté, M. Urbain parle de mon « entraînante argumentation », de mon « brillant talent », et il m'appelle « distingué, savant, éloquent professeur, éminent » même, quoique j'aie refusé — et pour cause, hélas! — de tels qualificatifs. De l'autre, il s'évertue à me montrer « sollicitant les textes », « dénaturant le sens de l'auteur », — ce qui serait déloyal — et employant une « méthode » tellement défectueuse « qu'en raisonnant » comme moi, mon distingué contradicteur soutiendrait une absurdité, que je devrais bien lui laisser pour compte.

Mais si ma méthode est si fautive et ma déloyauté si flagrante, suis-je donc « éloquent, éminent »? Et si je suis « éminent, éloquent », ai-je commis tant de méfaits? Je ne dirai pas avec Pascal : « Contradiction, mauvaise marque de vérité ». Je me contenterai de répondre, avec un modeste personnage de Racine,

que je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Témoin, les félicitations que m'a values mon article du 1er novembre 1899 sur « le prétendu Jansénisme de Bossuet », de la part du clergé de Paris et d'ailleurs. Les lecteurs de la *Revue du Clergé français* me pardonneront donc, je l'espère, de revenir à la charge, non pas pour moi — qu'importe après tout ma personne? — mais pour Bossuet, dont il faut défendre la gloire avec un soin jaloux contre toutes les injustices et à propos duquel il sera toujours vrai de dire avec Sainte-Beuve : « On ne se lasse pas de repasser devant cette grande figure (1). »

I

Rappelons d'abord comment Bossuet n'était pas plus janséniste pour la morale que pour le dogme (2).

(1) *Causeries du lundi*, XII, p. 261.
(2) On verra plus loin, IV, pourquoi je parle et du dogme et de la mo-

Toute sa vie, il les a combattus également.

Il avait eu le bonheur d'être élevé par Nicolas Cornet et saint Vincent de Paul, les deux hommes les plus antijansénistes du milieu du XVIIe siècle (1), si bien que, cinquante ans plus tard, « la secte » appelait encore les élèves du grand maître de Navarre « les Cornets » et les considérait avec raison comme ses pires ennemis. Elle faisait cet honneur à Bossuet, lorsqu'elle constatait le zèle qu'il déployait contre le *Cas de conscience* en bon « Cornet qu'il était ». « M. de Meaux, disait le janséniste Louail (*Histoire du Cas de conscience*), est dans les sentiments de M. Cornet, et je n'aime pas les *Cornets*. »

Cela prouve au moins que Bossuet n'avait en rien changé de doctrine dogmatique et morale, et qu'il était en 1703 tel qu'il avait été en 1652, au collège de Navarre.

Le Dieu nous dit, dans ses *Mémoires*, page 23, que, si son maître louait souvent le docteur janséniste Launoy, de Navarre, c'était « sans approuver néanmoins ses erreurs ni ses sentiments particuliers, qu'il ne cessait de blâmer en public, *tant il était attentif à la bonne doctrine* » (2). — Il fit même interdire plus tard par le roi des conférences que ce docteur janséniste donnait chez lui.

A Metz, à Paris, à la cour, l'attitude de Bossuet fut celle « d'un docteur sublime, tel qu'il a toujours paru dans tous les âges de sa vie, toujours occupé pour l'Église et combattant pour ses intérêts. Ses patrons furent des personnes graves, d'une probité connue et d'une piété sincère » : Nicolas

rale, également mis en cause par M. Urbain. — Que si quelqu'un trouve ici quelque redite, il voudra bien l'excuser, d'abord au nom des droits de la défense, obligée de suivre un contradicteur, quand il se répète, et puis au nom de M. Brunetière, disant quelque part (*Études critiques*, VI, 1) : « Ce que l'on doit assurément le moins craindre, quand on s'est proposé d'agir par la plume ou par la parole, c'est de se « répéter » ; — et d'autant moins, qu'en fait, on ne se « répète » presque jamais. On peut bien dire les mêmes choses ; mais on les dit d'une autre manière, et alors sont-ce bien les mêmes choses ? « C'est la même balle dont on joue, a dit Pascal ; mais on la place mieux. »

(1) En dehors des Jésuites, bien entendu.

(2) C'est moi qui souligne ces mots.

Cornet, chef du conseil de conscience de Mazarin; saint Vincent de Paul, le maréchal et la maréchale de Schomberg, la marquise de Sennecey, gouvernante de Louis XIV et de son frère Philippe d'Orléans, laquelle « se confessait aux Jésuites et en était très vive pour leurs intérêts *contre les jansénistes* » (1). Aurait-elle pu protéger un ami de ces derniers?

En 1660, dans le *Panégyrique de saint François de Sales*, Bossuet condamne le dogme janséniste, en affirmant que » Jésus-Christ s'est déclaré le Sauveur de tous, et que, par là, il nous fait connaître qu'il n'y a aucune condition qu'il n'ait consacrée, et à laquelle il n'ait ouvert le chemin du ciel ». Il veut aussi une morale « sévère sans rigueur et douce sans flatterie ». — C'est celle-là même qu'il réclamera dans l'*Oraison funèbre de Nicolas Cornet*, le 27 juin 1663, en protestant contre la « rigueur affectée » des « docteurs trop austères », qui « traînent toujours l'enfer avec eux, ne fulminent que des anathèmes » et ne font « que des superbes et des hypocrites ».

Entre temps, dans son Carême du Louvre, en 1662, à propos des *Devoirs des rois*, il souhaitait que Louis XIV « pût éteindre dans ses États les nouvelles partialités », c'est-à-dire, d'après tout le monde, le Jansénisme doctrinal et moral.

Cette même année 1662, dans l'*Oraison funèbre du P. de Bourgoing*, « Bossuet déclama contre les disciples de saint Augustin, écrit le chanoine Hermant, janséniste déclaré, en leur donnant le nom de *novateurs* qui, *par des chicanes inouïes afin de se soustraire de l'obéissance des Souverains Pontifes, demandaient en quel endroit sont les Propositions dans un livre*, et dit qu'*il n'y avait qu'à répondre qu'elles étaient dans tout le livre et que tout le livre n'était que ces Propositions*... Mais M. l'abbé Bossuet s'aplanissait un chemin qui le conduisait aux dignités de l'Église ».

Nous n'avons malheureusement pas le texte où se trouvaient ces sorties significatives contre le Jansénisme. Toutefois, il nous reste la première et la seconde rédaction de la *Lettre* que Bossuet écrivit en 1664-65 *pour les Religieuses de*

(1) Le Dieu, *Mém.*, p. 37.

Port-Royal, à la prière de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, et qu'il se faisait relire jusqu'à trois fois par Le Dieu les 8, 13, 15 janvier 1703, à propos du fameux *Cas de conscience*. « M. de Meaux, écrit Le Dieu (1), estime (cette *Lettre*) très importante, parce qu'il y répond, dit-il, à ce que M. Arnauld avait écrit de plus fort pour la justification des religieuses de Port-Royal. C'est ce qui est traité ici au long et d'une manière très solide, quoique simple et proportionnée à la portée de ces filles, où l'on voit que M. de Meaux, *loin d'être favorable aux jansénistes*, a été, au contraire, *très opposé de tout temps à leurs maximes* (2). Aussi me disait-il que c'est eux qui ont accoutumé le monde, et surtout les docteurs, à avoir peu de respect pour les censures de l'Église... Cette *Lettre aux religieuses de Port-Royal* est donc une pièce très importante pour faire voir le sentiment de M. de Meaux sur le fin et le fort du jansénisme, et que sa conduite aujourd'hui est *la même qu'elle était dans ces temps-là, dans sa jeunesse et avant son épiscopat*... Vous voyez, me dit-il enfin, combien j'étais alors attentif à cette affaire et combien je la suivais de près? »

A ce propos, M. Urbain proteste « contre les libertés que je prends à l'égard des textes » et il affirme, page 453, qu'il « ne reproche rien à Bossuet », en dépit de mes guillemets (3), qui « doivent faire croire que je rapporte fidèlement sa pensée ». — Or, en premier lieu, M. Urbain voit dans la *Lettre aux religieuses de Port-Royal* une preuve que « l'hostilité de l'évêque de Meaux au dogme janséniste... était assez maladroite ». Si ce n'est pas là un reproche de maladresse, que faut-il donc y voir? — En second lieu, M. Urbain est-il bien venu à m'accuser de « dénaturer le sens de l'auteur », puisque je ne cite entre guillemets que les propres expressions de l'auteur, M. Urbain, et puisque c'est lui-même qui « dénature » son propre sens, en oubliant qu'après avoir reproché à Bossuet

(1) *Journal*, I, p. 372-73.

(2) C'est encore moi qui souligne ces passages et les suivants.

(3) Je n'ai pas mis entre guillemets : « Il lui *reproche* », comme on peut le voir dans mon texte, p. 453. — Il faut relever ce détail, qui jure avec les scrupules que M. Urbain exige... chez autrui.

sa « maladresse », il a perdu le droit d'affirmer qu'il ne « lui reproche rien »? — En troisième lieu, quand il me demande « pourquoi M. le chanoine Delmont n'a pas réfuté l'argument » présenté au sujet de la *Lettre* en question, il ne veut pas reconnaître, lui qui se pique « d'avoir examiné avec soin les assertions du savant professeur de Lyon », que je lui ai répondu et dans la *Revue de Lille* et dans la *Revue du Clergé français* à deux reprises, pages 453-54 et page 475 (1) : Cette *Lettre aux religieuses de Port-Royal* que vous trouvez « maladroite », Mme de Maintenon, qui, certes, n'était pas janséniste, la trouvait si forte qu'elle la fit imprimer en 1709 pour ramener à résipiscence des récalcitrantes; le célèbre sulpicien Montagne et Mgr Freppel l'estiment excellente, et Bossuet, en exigeant une absolue soumission intérieure sans demander *un acte de foi divine* sur le jugement des faits — que l'Église ne demande pas — évite tout ce qui peut aigrir les esprits et donne « un modèle de discussion solide et de charité chrétienne ». — Là-dessus, M. Urbain trouve « assez mince en l'espèce » l'autorité du sulpicien Montagne et discute les paroles de « l'abbé Freppel ». Cela prouve d'abord que, quoi qu'il en dise, je lui ai répondu, puisqu'il s'escrime à réfuter ma réponse. Et puis, ne pas croire à l'infaillibilité de l'Église sur les faits dogmatiques et moraux était une conséquence, non du jansénisme, mais du gallicanisme, dont Bossuet s'est débarrassé vers la fin de sa vie, comme l'établissent M. Algar-Griveau et M. Rébelliau (2). — Enfin, voyez-vous de quel ton cavalier mon honorable contradicteur se débarrasse de ce qui le gêne? Le sulpicien Montagne — un contemporain bien placé pour apprécier les choses — n'est qu'une « assez mince autorité ». Et telle œuvre posthume de « l'illustre évêque d'Angers » n'est après tout qu'un écrit de « l'abbé Freppel, alors qu'il était simple professeur à la Sorbonne » (!!).

Même « simple professeur à la Sorbonne », « l'abbé Freppel » avait une autorité de théologien antigallican et antijan-

(1) *Le prétendu Jansénisme de Bossuet, Revue du Clergé français* du 1er novembre 1899.

(2) Voir plus haut, p. 213.

séniste, devant laquelle d'autres que moi seront heureux de s'incliner.

Mais poursuivons l'histoire de la lutte de Bossuet contre le Jansénisme, malgré laquelle on n'a pas craint de l'accuser d'être Janséniste, accusation dont j'ai » raconté l'histoire, d'après l'excellent P. Chérot, qui a bien voulu me rendre, dans les *Études,* cet aimable témoignage. C'était faire autre chose que « reprendre les arguments » de M. l'abbé Ingold : ce n'était pas me donner le tort dont m'accuse M. Urbain « de croire avoir ajouté des arguments nouveaux à ceux de M. l'abbé Ingold ». Grâce à Dieu, je n'ai nulle part affiché cette prétention, et c'est « dénaturer le sens de l'auteur » que de me la prêter. D'ailleurs, si mes arguments ne sont que ceux de M. Ingold, dont le livre, j'aime à le dire, est un véritable arsenal d'armes excellentes, pourquoi combattre ces arguments dans celui qui les répète et non dans celui qui les a formulés le premier? Est-ce que ces mêmes arguments, qu'on tolère chez M. l'abbé Ingold, deviennent illogiques sous la plume d'un « éminent contradicteur »? En tout cas, je suis heureux et fier, en tant que membre du comité du Monument de Bossuet, de toutes les occasions qu'on m'offre de parler de ce grand homme, de le défendre surtout, et j'en remercie M. Urbain.

Après la *Lettre aux religieuses de Port-Royal,* il y a la *Lettre au maréchal de Bellefonds,* en 1672, 73, 77 (?), où Bossuet est « bien aise de dire en peu de mots ses sentiments sur le fond (du Jansénisme). « Je crois donc, écrit-il, que les propositions sont véritablement dans Jansénius et qu'elles sont l'âme de son livre. Tout ce qu'on a dit de contraire me paraît *une pure chicane* (1) et une chose inventée pour éluder le jugement de l'Église. Quand on a dit qu'on ne devait ni ne pouvait avoir à ses jugements une croyance pieuse, on a avancé une proposition d'*une dangereuse conséquence et contraire à la tradition et à la pratique.* Comme pourtant la chose était à un point qu'on ne pouvait pas pousser à toute rigueur la signature du Formulaire, sans causer de grands

(1) C'est moi qui souligne tous les passages en italiques.

désordres et sans faire un schisme, *l'Église a fait selon sa prudence* d'accommoder cette affaire et de supporter *par charité et condescendance* les scrupules que de saints évêques et des prêtres, d'ailleurs attachés à l'Église, ont eus sur le fait. » Voilà nettement expliquées les raisons qu'avait Mgr Freppel de voir, dans la *Lettre à Port-Royal*, semblable aux déclarations qu'on vient de lire, « un modèle de discussion solide et de charité chrétienne ». D'ailleurs, si Bossuet ne parle pas de « foi divine » pour les jugements de faits, « la soumission intérieure » qu'il réclame est aux antipodes du Jansénisme, qui condamne même une « croyance pieuse » et ne soulève à ce sujet « qu'une pure chicane ». Bossuet, pourtant, respecte « par charité et condescendance » les scrupules de « saints évêques », la prudence de l'Église, depuis la Paix de Clément IX en 1668, et c'est ce qui explique qu'en 1679 il ait répondu à Louis XIV, qui lui demandait « d'écraser les jansénistes », s'il était nommé à Beauvais : « Sire, il y a des choses que la conscience ne permet pas de faire (1). »

Louis XIV, du reste, et Hardouin de Péréfixe, ennemis acharnés des jansénistes, connaissaient si bien l'antijansénisme de Bossuet qu'ils le leur avaient donné « pour censeur de leurs livres » après la Paix de Clément IX, lorsqu'ils eurent renoncé aux disputes de la grâce « pour s'appliquer aux controverses contre les calvinistes. L'archevêque de Paris, ajoute Le Dieu, *Mémoires*, page 123, fut bien aise que ce prédicateur, aussi célèbre par sa bonne *doctrine* que par son éloquence et par les conversions des protestants qu'il avait instruits, d'ailleurs attaché à lui comme il l'était, *pût lui répondre* du travail de ces messieurs », être, « sous l'autorité du roi et de son archevêque, comme le conciliateur de tant d'habiles gens et la *caution* de leur doctrine et de leur foi ». Bossuet approuva la *Grande perpétuité* en 1669 et d'autres ouvrages en 1671 avec l'évêque et prince de Grenoble, Le Camus. Tout cela se faisait par « ordre exprès du roi », ami des Jésuites.

(1) Gazier, *Revue politique et littéraire*, 12 juin 1675.

De plus, en 1681, Bossuet, prêchant à la cour la fête de Pâques, protestait, en disciple et ami de saint Vincent de Paul, contre l'abstention des sacrements par un soi-disant respect pour eux, que la *Fréquente Communion,* ou plutôt l'*Infréquente Communion* d'Arnauld avait mis malheureusement à la mode au point de désoler les curés de Paris et d'ailleurs, comme on l'a vu par de longues citations que j'ai faites (1) de saint Vincent de Paul, du P. Rapin, de Mme de Choisy, de Mme de Sévigné, du *Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques,* et après lesquelles M. Urbain ne soutient plus que, sur la communion, « Bossuet ne pense pas autrement qu'Arnauld (2) ». « Combien, s'écriait Bossuet à un moment où il aurait pu et dû se taire, s'il avait eu de la sympathie pour la morale janséniste, combien... en connaissons-nous qui n'ont plus rien de chrétien que ce faux respect pour les sacrements qui fait qu'ils les abandonnent, de peur, disent-ils, de les profaner! Le beau reste de christianisme! »

Lorsque, quelques jours après, l'évêché de Meaux devint vacant et qu'il était question de M. de Condom pour ce siège, le janséniste Michel Julien, curé d'Étrépilly depuis quarante et un ans, écrivait au curé de Saint-Thibaut-les-Meaux, Pierre Janvier, non moins janséniste : « On parle de M. de Novion ou de M. Bossuet; cela étant, il *n'y a rien à espérer ni pour vous ni pour moi.* » N'est-ce pas là un hommage rendu à l'antijansénisme bien connu de Bossuet, à l'heure même où M. Urbain lui reproche « la nomination d'un janséniste avéré (Treuvé) au poste de théologal de Meaux »?

En 1685, dans l'*Oraison funèbre de la Princesse Palatine,* Bossuet disait : « Sa foi ne fut pas moins simple que vive : dans les fameuses questions qui ont troublé en tant de manières le repos de nos jours, elle déclarait hautement qu'elle

(1) *Revue du Clergé français* du 1er novembre 1899, p. 476, 477, 478, 479. — Voir plus haut, p. 276-280

(2) M. Lanson lui-même fait remarquer judicieusement que, contrairement aux sentiments d'Arnauld, Bossuet ne se lasse pas de recommander à ceux qu'il dirige l'usage de la communion : « Il faut prier et communier jusque dans les derniers délaissements et au delà, » écrit-il à sœur Cornuau.

n'avait d'autre part à y prendre que celle d'*obéir à l'Église.* »

En 1688, dans l'*Histoire des Variations,* le grand évêque écrit : « Ne croyez jamais rien de bon de ceux qui outrent la vertu, » c'est-à-dire des Jansénistes.

En 1692, dans le *Mémoire de ce qui est à corriger dans la Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* d'Ellies Dupin, Bossuet lui reproche d'avoir dit « que Jansénius avait fort bien entendu saint Augustin, et qu'on avait eu tort de le condamner; mais que saint Augustin avait tort lui-même et que c'étaient les Marseillais ou demi-pélagiens qui avaient raison; en sorte qu'il avait trouvé le moyen d'être tout ensemble demi-pélagien et janséniste » (1).

En 1695, dans les *Méditations sur l'Évangile* (*Dernière Semaine* du Sauveur, LVIIIe jour), Bossuet écrit : « Et ceux-là ferment la porte du ciel qui la font trop large, et ceux-là aussi qui augmentent les difficultés et les fardeaux et dont la dureté rend la piété sèche et odieuse. »

En 1695 encore, le 14 mai, il dit à sœur Cornuau : « Les *Lettres de M. de Saint-Cyran* sont d'une spiritualité sèche et alambiquée. Je n'en attends aucun profit. »

II

En 1696, le Jansénisme, qui se taisait depuis la Paix de Clément IX, relève tout à coup la tête avec le livre de Barcos, neveu de Saint-Cyran : *Exposition de la foi catholique touchant la grâce.* Aussitôt M. de Meaux fait condamner ce livre par une *Instruction pastorale de Mgr de Noailles,* archevêque de Paris : Bossuet l'a si bien inspirée que, le 29 septembre 1700, il mettra entre les mains de Le Dieu « un papier, tout de son écriture, qui est une feuille de papier à grande lettre et contient *tout le corps de la doctrine* sur la grâce dont est composée l'Ordonnance sur la grâce de M. l'archevêque de Paris, aujourd'hui cardinal de Noailles, du 20 d'août 1696. Tant il est vrai que M. de Meaux en est auteur. On y voit, en effet,

(1) Il faudrait citer en entier ce chapitre, comme le dit l'abbé Ingold : *Bossuet et le Jansénisme,* p. 25.

son argument, tiré de la prière, dans toute son étendue » (1). Le 24 juin 1703, l'abbé Le Dieu écrit : « M. de Meaux est encore auteur de la première Ordonnance sur la grâce du 20 d'août 1696. »

A ce propos, M. Urbain nous dit que cette fameuse Ordonnance n'est pas, comme je l'avais affirmé et comme je l'affirme encore, « de nature à établir l'opposition de Bossuet au Jansénisme doctrinal, puisque la partie de cette Ordonnance qui est due à la plume de Bossuet consola les jansénistes et leur fournit des armes ». — D'abord, quelles armes, s'il vous plaît? Il faudrait le dire, et c'est impossible. — Puis, après les deux textes de Le Dieu cités plus haut, comment distinguer dans l'Ordonnance du 20 août 1696 une « partie qui est due à la plume de Bossuet » et une autre qui ne lui est pas due? Le secrétaire de M. de Meaux affirme deux fois, d'après son maître, qu'il est « auteur » de toute l'Ordonnance, sans distinction de parties (2). — De plus, Bossuet écrit à son neveu, le 17 septembre 1696 : « Les jansénistes sont *consternés* de la première partie de l'Ordonnance sur la grâce; mais il paraît qu'ils se consolent de cette première partie par la seconde. » Et le 27 octobre 1696 « ... Quoique des jansénistes de ce pays-là (3) aient été *consternés,* on croit qu'à présent ils s'en veulent. » Pourquoi M. Urbain passe-t-il sous silence, le 1er février 1900, cette « consternation » de la secte janséniste, causée par M. de Meaux, leur soi-disant ami, et qu'il a d'ailleurs constatée comme moi, le 15 septembre 1899? Pourquoi ne dit-il pas non plus que Fénelon, qui, certes, n'était pas janséniste, ne voulut rien écrire contre le livre de Barcos et se contenta (4) d'approuver la doctrine parfaitement orthodoxe de la fameuse Ordonnance? « Je ne fis attention qu'au sens catholique que ses paroles renfermaient *naturellement,* écrivait-il au

(1) *Journal,* I, p. 153.

(2) Ici, je me sépare de M. l'abbé Ingold, disant, p. 72 : « Bossuet avoue à l'abbé Le Dieu que la 2e partie de l'Instruction pastorale était de lui. » — Il n'y a pas cela dans Le Dieu.

(3) Il s'agit de la Belgique.

(4) « Je m'aime point à écrire sans nécessité, écrivait-il à Mgr de Noailles, et je veux même ménager les esprits de cette frontière. » *Lettres diverses*, 35.

P. Le Tellier le 21 juin 1712, et je ne pensai point à un autre sens qu'on leur a donné dans la suite. » Citons ici M. l'abbé Ingold : « Les jansénistes, dit-il, ont donné un mauvais sens aux paroles de cette *Instruction,* comme ils l'ont fait pour saint Augustin, les Pères, l'Écriture; mais Bossuet n'avait pas en vue ce sens; il ne voulait point, comme on a osé l'écrire, consoler les jansénistes. » M. l'abbé Ingold vise M. l'abbé Davin, et ce n'est point par ma faute que ses paroles tombent d'aplomb sur M. Urbain. Si la condamnation solennelle du Jansénisme, faite par une Ordonnance de Mgr de Noailles, ou plutôt de Bossuet, ne semble pas une preuve péremptoire de « l'opposition de Bossuet au Jansénisme doctrinal », que faudra-t-il donc pour « établir » cette opposition?

Elle était si connue que, pendant les débats du Quiétisme qui commencèrent en 1697, Mgr de Noailles disait à Fénelon : « Avant ce malheureux temps de division, auriez-vous cru qu'on pût *soupçonner* seulement M. de Meaux de favoriser Jansénius? Il aurait bien oublié les leçons de M. Cornet, qui l'a élevé. »

Les jansénistes, d'ailleurs, étaient si peu « consolés » par la « seconde partie » de l'Ordonnance de M. de Paris qu'ils s'en vengèrent en publiant le fameux *Problème ecclésiastique* (1699) : qui faut-il croire, M. de Noailles, évêque de Châlons et louant les doctrines jansénistes dans les *Réflexions morales* du P. Quesnel, ou M. de Noailles, archevêque de Paris et condamnant ces mêmes doctrines dans le livre de l'abbé de Barcos? La situation de Mgr de Noailles devint embarrassante, surtout lorsque « la secte » se mit en instances pour obtenir la réimpression des *Réflexions morales.* Une commission de théologiens ayant été nommée afin d'aviser au moyen de sortir honorablement du labyrinthe, Bossuet, qui en était, déclara net, après un examen attentif du livre du P. Quesnel, qu'il y exigeait 120 cartons, puis qu'il « n'était pas possible de le corriger, mais qu'il fallait le refondre ». « Ce sont ses propres expressions; nous le savons par le témoignage de personnes exemptes de soupçons et dignes de vénération », disait Mgr de Bissy, le successeur de Bossuet à Meaux, dans son *Mandement* du 25 avril 1714. Bossuet composa donc, non pas, je le

répète, la *Justification des Réflexions morales,* mais un *Avertissement* destiné à leur servir de *Préface* et où l'enseignement orthodoxe était nettement défini. « Si Bossuet, écrit à ce sujet « l'abbé Freppel, simple professeur à la Sorbonne », si Bossuet, par un excès de condescendance pour le cardinal de Noailles, entreprit de défendre un livre dans lequel il exigeait préalablement des corrections importantes, *il voulait tirer de cette défense même une nouvelle et dernière réfutation des erreurs jansénistes.* Ce qui le prouve sans réplique, ce sont les attaques violentes que les partisans de Quesnel ne cessèrent de diriger contre lui dans leurs lettres et leurs écrits. »

A propos de cet *Avertissement,* qui semble être le grand cheval de bataille de mon distingué contradicteur, il faut lui savoir gré de ne plus m'accuser de « m'être donné le tort d'accepter trop légèrement la fable des cent vingt cartons exigés par Bossuet au livre des *Réflexions morales* ». Les témoignages péremptoires de l'abbé de Saint-André, vicaire général de Meaux, de Mgr de Saléon, évêque de Rodez, puis archevêque de Vienne, de l'abbé Le Dieu, de Mgr de Bissy, de Mgr Lafiteau, de Bérault-Bercastel, semblent avoir convaincu M. Urbain qu'il n'y a de « fable » que dans ce que raconte le pauvre abbé Guettée, mort pope russe.

Mais M. Urbain nous dit que, lorsque l'*Avertissement* de Bossuet a paru en 1710 sous le titre de *Justification des Réflexions morales,* « le titre seul en a été changé, et les additions de Quesnel ne sont pas des interpolations ». — Comment concilier cette assertion avec celle de Quesnel lui-même, qui raconte ingénument qu'il a pris soin « d'y *rectifier* quelques passages fautifs » — des « rectifications de passages fautifs » ne sont pas des « additions », mais bel et bien des interpolations » — « d'y en ajouter quelques autres hors du texte, pour *fortifier* les pensées de l'auteur? » Si ce n'est pas là « interpoler » un écrit, que faut-il donc pour constituer une « interpolation »? Je persiste à croire comme M. Rébelliau, qui trouve avec raison que cela « ne laisse pas d'être inquiétant », qu'on ne peut « raisonner en sécurité » sur un document qui, s'il n'est pas apocryphe, a été profondément altéré, interpolé.

D'après M. Urbain, je « n'aurais pas saisi son intention, sur ce point comme sur d'autres encore ». — Pardon, cher Monsieur : outre qu'il faudrait être tout à fait aveugle pour ne pas la « saisir », puisque vous affirmez « que l'évêque de Meaux a fait l'apologie d'un ouvrage qui a été l'Évangile du nouveau Jansénisme », il semble que je vous ai suffisamment compris pour vous avoir répondu et pour vous répondre encore : Non, l'*Avertissement* de Bossuet, même transformé en *Justification* de Quesnel, n'est pas une « apologie » de « l'Évangile du nouveau Jansénisme ». — Dès le 30 janvier 1700, Willart écrivait au P. Quesnel qu'il venait d'apprendre que « l'évêque de Meaux, comme bien d'autres, parlait mal des *quatre frères* », les quatre volumes des *Réflexions*. Sont-ce là les propos d'un apologiste? — L'abbé Couet, janséniste de Rouen, que Bossuet fit se rétracter en 1703, lui écrivait en 1700, alors que le grand évêque pressait dans l'Assemblée du clergé la censure de cette proposition, *Le Jansénisme est un fantôme :* « On connait des personnes à qui vous avez dit que les cinq propositions sont dans le livre du P. Quesnel. Vous n'avez pas apparemment oublié, Monseigneur, que vous avez encore déclaré depuis peu à un évêque de l'Assemblée que l'on trouvait dans ce livre le pur Jansénisme. » Comment donc, d'après M. l'abbé Urbain lui-même, qui déclare Bossuet l'adversaire constant « des cinq propositions » et du « pur Jansénisme », le grand évêque aurait-il pu faire « l'apologie » d'un livre qui les renferme expressément? — En juin 1703, Le Dieu nous dit dans son *Journal*, I, p. 445, que les jansénistes « n'ont pas laissé de répondre et d'écrire sur l'Ordonnance du 20 d'août 1696, et M. de Meaux a répliqué tant au *Problème* qu'aux autres écrits des jésuites et des jansénistes, dans son *Avertissement* fait exprès pour être mis à la tête de la nouvelle édition du Nouveau Testament du P. Quesnel, imprimé à Paris chez Pralard. J'ai une copie de cet *Avertissement*, qui n'a point paru, mais dont les principaux points de doctrine ont été employés dans les quatre lettres faites en réponse au *Problème* sous la direction de M. de Meaux et attribuées à M. Boileau, de l'archevêché ». — Ainsi la prétendue *Justification* de Quesnel, la soi-disant « apologie de l'Évangile du

nouveau Jansénisme » est une « réplique » au *Problème* et aux Jansénistes : M. de Meaux les approuve si peu qu'il « dirige » la réponse que leur fait l'archevêché de Paris. — En 1712, le docteur Gaillande, de la Sorbonne, disait, dans ses *Éclaircissements sur quelques ouvrages de théologie :* « Cet écrit (l'*Avertissement* de feu M. de Meaux, par lequel ils prétendent justifier les *Réflexions morales*) devrait les couvrir de confusion; car, après les *preuves incontestables* que les jansénistes ne pouvaient ignorer... et qui mettent hors d'atteinte la mémoire de ce savant évêque et qui nous font connaître le jugement qu'il a porté des *Réflexions morales* et l'écrit qu'il avait composé pour justifier ce livre, les jansénistes ne devaient point avoir la hardiesse de se couvrir de l'autorité de ce prélat et donner par là occasion de faire connaître *leur mauvaise foi.* » Le mot est dur et je me garderai bien de l'appliquer à mon contradicteur, qui, pourtant, tire Bossuet au Jansénisme, comme le faisaient les jansénistes eux-mêmes en 1710 et 1712.

Mgr de Saléon, l'ami des Jésuites, l'éloquent auteur des *Lettres à Mgr l'évêque de Troyes sur les sentiments de M. Bossuet contre le Jansénisme,* 1737, justifie pleinement ce qu'il dit au début : « Je ferai voir que l'ouvrage appelé par Quesnel *Justification des Réflexions morales,* est réellement une solide et exacte apologie de la Bulle *Unigenitus.* C'est dans cet écrit même que je veux puiser mes preuves... Quesnel et ses défenseurs prétendent que tous les actes « réels » de la volonté divine, et tous les désirs « sincères » de Jésus-Christ sont efficaces; d'où ils concluent : 1° que Dieu ne veut le salut que des seuls prédestinés; 2° que le Sauveur n'a désiré la vie éternelle et ne l'a méritée par sa mort qu'à ceux qui sont véritablement sauvés; 3° que la grâce obtient toujours l'effet pour lequel Dieu la donne et qu'il veut d'une volonté « réelle » qu'elle opère. Vous reconnaissez là, Monseigneur, les dogmes du parti, que Quesnel a tournés au moins en vingt façons dans autant de propositions que la Bulle condamne. » Et alors, le savant prélat montre que, d'après Bossuet, « il n'y a bien assurément aucun des fidèles qui ne doive croire que Dieu le veut sauver et que Jésus-Christ a

versé tout son sang pour son salut »; que « le juste peut observer les commandements... et demander ce qu'il ne peut pas »; « qu'il y a des grâces véritables et intérieures dans le cœur humain et par lesquelles *Dieu le veut guérir* et que nous rendons effectivement inutiles par notre faute; que la grâce ne nécessite jamais notre libre arbitre ». « Si c'est là justifier les *Réflexions morales*, conclut l'éloquent prélat, daignez, Monseigneur, nous apprendre comment on doit parler, quand on veut les combattre?... Une pareille « Justification » paraîtra à tout homme sensé une véritable censure. »

Après cela, quand M. l'abbé Urbain m'accuse, page 456, d'avoir « rapporté inexactement » un texte où j'ai mis *il* au lieu de *on*, absolument identique dans le cas actuel, et d'avoir « dénaturé le sens » de l'abbé Le Dieu, parce que, sans doute, je me suis trompé de référence (comme d'autres auteurs, du reste) et que j'ai rapporté à la *Déclaration* de Le Dieu, 27 mars 1712, ce qui se trouve une page plus loin dans les autres écrits du même Le Dieu, cités par l'abbé Guettée, l'accusation est-elle aussi justifiée qu'elle semble sérieuse et grave? — Oui ou non, ai-je changé, « dénaturé le sens » de ce qu'avait fait Bossuet, d'après Le Dieu, dans l'*Avertissement* sur les *Réflexions morales?* Non, certes : j'ai seulement omis de parler du théologal Treuvé, dont l'autorité s'ajoute à celle de Le Dieu pour établir que l'écrit de Bossuet, au lieu d'être une « apologie » du Jansénisme, en est la condamnation formelle. Bossuet, d'ailleurs, pouvait-il faire « l'apologie » d'un livre pour lequel il venait de demander 120 cartons et dont il disait qu'il fallait « le refondre »?

Voici donc le texte de Le Dieu, dont M. Urbain ne donne qu'une partie et supprime tout ce qui, sans doute, le gênerait: « M. le théologal (Treuvé) étant resté seul un jour avec moi, je tirai d'un portefeuille cet *Avertissement* manuscrit et lui dis : « Voici, Monsieur, la bonne doctrine sur la grâce (1); « l'écrit est court; mais il est plein de sens et d'une grande « érudition. » Il vit aussitôt par les titres des chapitres de

(1) Comme Le Dieu est parfaitement orthodoxe et n'a jamais été suspect de Jansénisme, on sent toute la force de ce passage, négligé par M. Urbain.

quoi il s'agissait, et qu'en *justifiant* (1) le père Quesnel (2) dans les *Réflexions morales* où il était accusé de Jansénisme, *on* (3) prenait occasion de combattre le Jansénisme lui-même, et d'établir les principes qui lui sont le plus opposés : la grâce générale offerte à tous, les grâces suffisantes avec leurs véritables pouvoirs; le secours divin toujours présent aux fidèles, au milieu des plus grandes tentations; la saine doctrine au sujet de saint Pierre laissé à lui-même sans secours dans la tentation, expliquée, et l'erreur opposée réfutée; M. Arnauld, quoique sans le nommer, blâmé en ce point comme ayant abusé des passages des Pères et de saint Chrysostome, faute de ne point les avoir tous rapportés, et ainsi du reste (4). Il me pressa fort de lui permettre d'emporter l'écrit pour le lire à loisir, et le bien pénétrer. » — A quel « lecteur impartial » M. Urbain fera-t-il croire qu'il y a là un argument en faveur de la thèse qu'il soutient : Bossuet « apologiste de l'Évangile du nouveau Jansénisme »? Le Dieu et Treuvé, comme Mgr de Saléon — et pour les mêmes raisons, on vient de le voir — comme le docteur Gaillande, comme « l'abbé Freppel », comme l'abbé Ingold, ont vu dans l'*Avertissement* de Bossuet ce qui s'y trouve réellement : non pas « une apologie » du Jansénisme, mais les principes qui lui sont le plus « opposés », « une censure », « une nouvelle et dernière réfutation des erreurs jansénistes ».

III

« Dernière », à cause seulement de l'époque où elle parut, après la mort de Bossuet. Car, après cet *Avertissement* en 1699, dans l'Assemblée générale du clergé de 1700, le grand évêque

(1) C'est l'abbé Guettée, jansénisme et gallican, qui souligne ce mot.

(2) Bossuet justifie Mgr de Noailles, qui avait appelé les *Réflexions morales* « le pain des forts et le pain des faibles », mais non pas le P. Quesnel, dont il condamne formellement la doctrine.

(3) Il est évident qu'*on* c'est Bossuet.

(4) On voit qu'il ne s'agit pas seulement « des principes les plus opposés aux cinq propositions », comme le dit M. Urbain, mais de toute la morale condamnée par la Bulle *Unigenitus*.

« porta un rude coup aux opinions jansénistes », comme parle « l'abbé Freppel, simple professeur à la Sorbonne ». Avant lui, le P. *jésuite* de La Rue avait dit en 1704 : « Comment (Bossuet) *a-t-il éclaté,* quand il a vu les saints décrets foulés aux pieds, la dignité du Saint-Siège méprisée, la tolérance de l'Église poussée à bout, la paix qu'elle avait cru donner n'avoir servi qu'à fomenter l'erreur? Comment se récriait-il dans l'Assemblée du clergé sur le malheur d'être obligé de nommer encore le Jansénisme et d'arrêter le cours des libelles scandaleux (1), qui renouvelaient ouvertement les questions si souvent et si hautement décidées? »

Bossuet s'exprimait ainsi dans le *Mémoire* remis au roi le 6 juin 1700 et que le cardinal de Bausset avait sous les yeux (2) : « Les évêques manqueraient au plus essentiel de tous leurs devoirs, et comme évêques et comme sujets, s'ils ne prenaient soin d'informer le plus juste de tous les rois du péril extrême de la religion entre deux partis opposés, dont l'un est celui des *jansénistes* et l'autre celui de la *morale relâchée*. Le Jansénisme nous paraît principalement par une infinité d'écrits latins et français qui viennent des Pays-Bas. On y demande ouvertement la revision de l'affaire de Jansénius et des Constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII. On y blâme les évêques de France de les avoir acceptées et de faire encore aujourd'hui servir cette acceptation de modèle dans l'affaire du Quiétisme. On y renouvelle les propositions les plus condamnées du même Jansénius, avec des tours plus artificieux et plus dangereux que jamais... Parmi les livres que les Jansénistes ont publiés depuis peu, il en paraît un qu'ils dédient à la prochaine Assemblée du clergé de France, où le Jansénisme est ramené tout entier sous de nouvelles couleurs (*Augustiniana Romanæ Ecclesiæ doctrina*). Le silence en cette occasion passerait pour une approbation. »

Et ce serait cet évêque, réprouvant « le silence » comme

(1) Le P. de La Rue vise, entre autres, le *Problème ecclésiastique* et les *Réflexions* de Quesnel.

(2) Qu'est-il devenu? Ne pourrait-on pas le retrouver pour la *Revue Bossuet,* ou pour l'*édition du centenaire*, en 1904, qu'il serait urgent de préparer?

une « approbation » du Jansénisme, qui en aurait fait « l'apologie » quelques mois plus tôt! Que M. Urbain nous explique donc, dans l'unité de vie et de sentiments de Bossuet, « très opposé de tout temps, dit Le Dieu, aux maximes jansénistes », l'énigme inexplicable de cette contradiction, ou de ce revirement à moins d'un an d'intervalle.

Il faudrait rapporter ici tout ce que fit le grand évêque de Meaux et au sein de la commission dont il fut nommé président, et dans l'Assemblée générale du 26 août pour combattre ceux qui soutenaient que « le Jansénisme était un fantôme », et qui critiquaient (1), menaçaient même Bossuet, et pour faire condamner quatre propositions jansénistes. Il ne voulut pas les laisser condamner *in globo,* mais les fit censurer chacune à part comme *fausse, téméraire, scandaleuse, schismatique et injurieuse à l'Église.* Il emporta l'unanimité des suffrages au sein de l'Assemblée comme de la commission. Qu'aurait pu faire davantage l'adversaire le plus acharné du Jansénisme moral et doctrinal? Certes, il n'en était pas « l'apologiste », comme on le prétend.

Ménageait-il du moins les coryphées de la secte? Il les appelait fort durement des « théologastres »; Rouland, « une tête de fer »; Ravechet, « un esprit de travers »; Neveu, « bien peu de chose »; Arnauld et MM. de Port-Royal, « fauteurs d'hérétiques et schismatiques ».

Le Dieu a donc raison de dire, *Mémoires,* page 79, après avoir rappelé « la nécessité de la soumission entière de jugement et de la persuasion absolue » pour les jugements de fait comme de droit prononcés par l'Église, que Bossuet exigeait des religieuses de Port-Royal : « Il avait agi par les mêmes principes à la tête du clergé de France, en 1700. Les actes publics de cette Assemblée, où sont ses décisions et son rapport sur ce point, l'expliquent mieux que tout ce qu'on peut dire. En fallait-il davantage pour le faire connaître à fond? Non, sans doute. Mais Dieu a voulu, pour *fermer la bouche à l'injustice,* que le grand évêque de Meaux, toujours sincère

(1) Les uns disaient : « Nous n'avons pas le temps d'étudier ces questions; » les autres : « Il n'y a plus de jansénistes », etc.

et toujours vrai, donnât encore, à la veille de sa mort, une dernière preuve de ses premiers et de ses derniers sentiments en faveur des Constitutions apostoliques. C'est celle qui a paru dans l'acte signé, au mois de juin 1703, par un grand vicaire d'une métropole voisine de Paris (l'abbé Couet, vicaire général de Rouen). »

L'abbé Le Dieu aurait pu rappeler auparavant la *Lettre* de Bossuet à Mgr de Lescure, évêque de Luçon, qui l'avait consulté en 1701, comme « l'oracle des évêques ». M. de Meaux y condamne les erreurs suivantes : « les grâces suffisantes ne font rien; la seule grâce efficace par elle-même peut enfanter les bonnes œuvres; le libre arbitre n'agit point avec la grâce, et c'est la grâce qui agit dans le libre arbitre, » etc.

Mais dans l'affaire du *Cas de conscience,* 1703, où les jansénistes prétendaient qu'il suffisait « d'une simple soumission de respect et de silence à l'égard des Constitutions apostoliques et du Formulaire sur le sens du livre de Jansénius, sans aller jusqu'à une entière et absolue persuasion que le sens de Jansénius est justement condamné », Bossuet soutint énergiquement que parler ainsi, « c'était mériter la censure et les qualifications portées par l'ordonnance de Mgr le cardinal de Noailles, du 22 février dernier » (1703). « Pouvait-il parler, ajoute Le Dieu (1), avec plus de précision et de netteté et d'une manière plus convenable à *la conduite de toute sa vie?* » Il obtint la rétractation de quarante docteurs jansénistes et de l'abbé Couet. Aussi le janséniste Louail parle-t-il du « zèle merveilleux que Bossuet fit paraître en bon disciple de M. Cornet ». L'abbé Le Dieu nous montre, à la date du 17 juin 1703, l'évêque de Blois venant parler à M. de Meaux « de l'effet extraordinaire de la déclaration de M. Couet » et lui disant « combien elle était répandue à Versailles et ailleurs; que tout le monde la trouvait extrêmement forte ». D'autre part, dit encore Le Dieu, « les jansénistes, et non seulement les jansénistes déclarés, mais encore les Pères de l'Oratoire, ceux de Sainte-Geneviève et les Bénédictins, au moins ceux de ces ordres qui sont attachés au parti, *en veulent tout le mal à*

(1) *Mémoires,* p. 82.

M. de Meaux, qu'ils en croient le seul auteur, et ils ne se trompent pas... Ils ont fait de grandes plaintes (de la rétractation des quarante docteurs), en jetant la cause sur M. de Meaux, « et avec raison », disait-il lui-même aujourd'hui (le 21 juin 1703) ». Le 24 juin, dans une conversation entre Bossuet et le docteur Pirot, « on a répété combien les *jansénistes enragent,* parce qu'on a coupé tous leurs faux-fuyants et qu'il ne leur reste plus de moyen d'éviter la condamnation claire et nette de Jansénius... L'Église, dit M. de Meaux, est en droit d'obliger tous les fidèles de souscrire, avec une approbation et une soumission entière de jugement, à la condamnation non seulement des erreurs, mais encore de leurs auteurs et de leurs écrits; et voilà le dessein du livre qu'il compose actuellement sur cette matière ». Il s'agit de l'*Autorité des jugements ecclésiastiques*, détruit presque entièrement par les jansénistes au XVIIIe siècle.

« Qui croirait qu'après les soins de M. Bossuet, il y ait encore des jansénistes à Meaux ? » écrivait l'abbé Hennequin en 1718 (1).

Eh quoi donc! ce grand évêque, qui fut antijanséniste depuis 1652 jusqu'à 1704, qui, à la veille même de sa mort, faisait « enrager » la secte aurait été « l'apologiste de l'Évangile du nouveau Jansénisme » et favorable, sinon au dogme, du moins à « la morale janséniste », qu'il combattait aussi bien que le dogme !

Il y a là une impossibilité absolue, qu'établissent péremptoirement et l'unité de la vie de Bossuet, si bien mise en relief par l'abbé Lebarq, et ce grand nombre, ce faisceau d'actes, d'écrits, de paroles antijansénistes, qu'il fallait présenter dans leur majestueux ensemble pour faire voir l'inanité des objections qu'on nous oppose. Elles ne portent, d'ailleurs, que sur trois ou quatre faits, dont la signification devient très nette, quand on les étudie sous leur vrai jour, dans leurs rapports avec ce qui les précède, avec ce qui les suit, avec cinquante années d'une « orthodoxie » (2) aussi

(1) Cité par M. l'abbé Ingold, p. 15.
(2) C'est le mot du P. Griselle.

éclatante qu'antijanséniste. Comme l'écrit Le Dieu, Bossuet fut au XVIIe siècle le vrai « docteur de la grâce ».

IV

Il est vrai que M. Urbain, après avoir dit, le 15 septembre 1899, « qu'à moins de nier l'évidence, on ne saurait contester que l'évêque de Meaux n'ait été *janséniste pour la morale* », commence son article du 1er février 1900 en ne faisant de Bossuet qu'un « partisan de ce qu'on appelait la *morale* sévère ». Mais, quelques pages plus loin, page 455, il le transforme en « apologiste de l'Évangile du nouveau Jansénisme », puis encore « en janséniste au sens large », et enfin, page 462, en janséniste au sens strict, comme les appelants de la Bulle *Unigenitus*.

« L'incontestable communauté de doctrines, dit-il, qui existait entre les *appelants* et l'évêque de Meaux sur les questions qui furent l'occasion de cette Bulle me donne le droit de conclure du jansénisme des uns au jansénisme de l'autre. »

Voilà bien Bossuet janséniste déclaré, pour le dogme comme pour la morale, quoique M. l'abbé Urbain ait affirmé plusieurs fois que « Bossuet n'a pas été janséniste au sens strict du mot ». « Personne ne le conteste », écrivait-il le 15 septembre 1899, et trois mois après, « il le contestait » lui-même, dans l'article qui semble avoir pour objet d'établir que Bossuet n'était que partisan de « la morale sévère ».

Comment donc saisir un critique aussi ondoyant, aussi divers que celui qui fait tour à tour M. de Meaux janséniste et non janséniste?

Toujours est-il que, dans une discussion littéraire et théologique, le mot janséniste doit être pris dans son sens naturel et scientifique, comme le mot moliniste et congruiste, à propos desquels, d'ailleurs, M. Urbain ne se fait pas faute de me rappeler à l'ordre, en m'accusant d'une confusion (1), que je ne commets pas plus que celle du tout et de la partie.

Il plaît à mon distingué contradicteur de faire consister

(1) Il prétend que je confonds « le molinisme » et « le congruisme », qui n'est qu'une partie de ce système.

« la morale sévère » — il dit plus loin « la morale du Jansénisme » — à la fin du XVIIe siècle et avant la Bulle *Unigenitus*, dans « la doctrine de l'insuffisance de l'attrition, ainsi que (dans) l'opposition au probabilisme et aux casuistes ». — Or, de tout cela, il n'est nullement question, à ma connaissance, ni dans les *Réflexions morales* de Quesnel, « l'Évangile du jansénisme nouveau » dont Bossuet aurait « fait l'apologie », ni dans les 101 propositions condamnées par la Bulle *Unigenitus,* qui exprimaient le Jansénisme dogmatique et moral de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe.

Voici le résumé succinct de ces 101 propositions, donné par Rohrbacher dans son *Histoire universelle de l'Eglise catholique,* XI, p. 253-54. — Les cinq premières supposent que Dieu exige de nous l'impossible et nous punira de ne l'avoir pas fait. Les 24 suivantes enseignent qu'on ne résiste jamais à la grâce. Les propositions 30, 31, 32 et 33 restreignent le bienfait de la rédemption aux élus. Les propositions 34, 35, 36 et 37 renouvellent le pélagianisme pour l'état de nature entière. Les propositions 38, 39, 40, 41, 42 et 43 nient le libre arbitre dans l'état de nature tombée. Les 24 propositions suivantes, depuis 44 jusqu'à 67 inclusivement, supposent que Dieu peut commander des actes qui ne soient pas bons, mais mauvais. La proposition 68 réduit tous les moyens de salut à deux, la foi et les prières. La proposition 69 suppose que l'homme, n'étant pas libre, ne mérite pas plus qu'un automate. La proposition 70 enseigne que Dieu n'afflige jamais que pour punir ou purifier le pécheur. La proposition 71 prétend que chacun, pour sa conversion, peut se dispenser d'observer les commandements de Dieu. Les propositions 72-78 soutiennent qu'il n'y a dans l'Église que les bons et les justes. Les propositions 79-86 prétendent que la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire est nécessaire à tout homme pour le salut. Les propositions 87-89 blâment le père de famille qui reçoit si promptement l'enfant prodigue. Les propositions 90-93 supposent que chacun juge si la sentence qui le frappe est juste ou non. Les propositions 90-101 enseignent que l'Église, devenue vieille et décrépite, ne connaît plus la vérité, que même elle la persécute. — Voilà le

Jansénisme, le vrai Jansénisme « de la fin du XVIIe siècle » et du commencement du XVIIIe, et où ne figurent ni « la doctrine de l'insuffisance de l'attrition », ni « l'opposition au probabilisme et aux casuistes ». Est-ce de ce Jansénisme concret, vivant, en chair et en os, pour ainsi dire, que Bossuet aurait « fait l'apologie » en « justifiant les *Réflexions morales* »? M. Urbain lui-même ne le croit pas, quoiqu'il l'ait écrit deux fois pour les besoins de sa cause, pages 455 et 456. Mais, de grâce, qu'il ne vous fabrique plus un Jansénisme de convention, qui n'a rien de réel ni d'historique.

Après cela, que je n'aie été « satisfait » d'« aucune des raisons » alléguées par mon distingué contradicteur pour prouver « l'accord entre Bossuet et les docteurs de Port-Royal sur la morale », accord auquel je ne crois pas, c'est assez naturel; mais ce qui ne l'est pas du tout, c'est qu'à trois ou quatre lignes d'intervalle, le dernier article de M. Urbain me fasse « combattre » ses raisons et « reconnaître par mon silence » des « faits » qui sont simplement ces « raisons » elles-mêmes, comme on va le voir.

Le premier de ces « faits », c'est « Michel Treuvé » choisi pour théologal par Bossuet, quoique « janséniste, même en matière de dogme ». L'une des « raisons », c'est la « nomination d'un janséniste avéré au poste de théologal de Meaux ». — Eh bien, est-ce faire le « silence » sur cette « raison » et ce « fait » que de les discuter dans toute une page (p. 473, *Rev. du clergé*, 1er nov.), de les autoriser par l'exemple de Fénelon, « supportant beaucoup des gens qui sont dans *quelque excès* de doctrine, quand ils sont, d'ailleurs, soumis à l'Église de bonne foi », et de revenir encore sur cette « charité semblable à celle de Fénelon », page 475? Je n'ai pas dit, du reste, que « Treuvé avait attendu la mort du grand évêque pour paraître janséniste », mais que, « du vivant du grand évêque » et en tant que son « théologal », il n'avait pas plus manifesté « de tendances jansénistes que l'abbé Bossuet, occupé à combattre le Jansénisme dans l'*Affaire du Cas de conscience* ». On a vu plus haut Treuvé voulant « bien pénétrer », vers 1709, l'*Avertissement* de Bossuet et « la bonne doctrine » contre le Jansénisme.

Un autre « fait » signalé par M. Urbain, ce sont « les relations de Bossuet avec le janséniste Néercassel », à propos de « l'insuffisance de l'attrition ». L'une des « raisons » du même honorable contradicteur, à peu près identique au fait précédent, c'est « l'approbation donnée par Bossuet à un traité janséniste sur la pénitence » de ce Néercassel, évêque de Castorie. — Or, est-ce faire le « silence » sur ce « fait » et cette « approbation » que d'y consacrer tout un paragraphe et de montrer comment Bossuet, tout en approuvant l'*Amor pœnitens*, « fait des réserves significatives » et « voudrait pouvoir résoudre tête à tête les difficultés dont le sujet est enveloppé? Il désire savoir comment Rome a reçu ce livre et s'il n'y a eu aucun orage à ce sujet dans le pays de l'auteur ». Notez que c'est la traduction du texte même de la lettre latine de Bossuet, texte que M. Urbain supprime en me citant, lui qui se pique d'une si scrupuleuse exactitude! *Utinam liceret... tecum expedire difficultates omnes quibus est involutum! Interim rogo ut mihi significes quomodo tuum librum Roma exceperit.* J'en appelle à tout lecteur impartial : « ces difficultés dont le sujet est enveloppé », cette crainte à propos de « l'accueil que Rome a fait à l'*Amor pœnitens* », autorisent-ils M. Urbain à dire que « l'évêque de Meaux ne fait aucune réserve », et « qu'il craint que Rome ne fasse pas son devoir »? Cette dernière phrase « dénature le sens » de Bossuet, qui ne parle même pas du « devoir de Rome ». — Quant à mon « habileté de savant professeur à tirer d'un texte ce qui n'y est pas contenu », elle consiste simplement à citer ce texte et à le traduire.

Un troisième « fait » et une troisième « raison », c'est « l'appel interjeté de la Bulle *Unigenitus* par La Broue, évêque de Mirepoix, et autres disciples ou amis de Bossuet ». — Eh bien, était-ce faire le « silence » là-dessus que de montrer ainsi que je l'ai fait, page 474, comment la conduite des *appelants*, qu'inspiraient le gallicanisme ou le Jansénisme, ou plus exactement l'un et l'autre, avait été « condamnée à l'avance » par le grand évêque dont ils étaient « disciples ou amis »? Il avait écrit, en effet, ces paroles formelles et catégoriques : « Alors même que les jansénistes en appelleraient

mille fois aux conciles œcuméniques, on ne les écouterait nulle part, parce que la Constitution du Pape a la force d'un jugement irréfragable » (1). Après un texte si clair, parler de « l'incontestable communauté de doctrines qui existait entre les *appelants* et l'évêque de Meaux sur les questions qui furent l'occasion de la Bulle (*Unigenitus*) » — on a vu plus haut que Bossuet en avait donné à l'avance « la justification », tandis que les *appelants* la condamnaient — et en tirer « le droit de conclure du Jansénisme des uns au Jansénisme des autres », n'est-ce pas « dénaturer le sens de l'auteur » de la manière la plus audacieuse?

Et quand M. l'abbé Urbain va jusqu'à écrire qu'on « pourrait peut-être se demander ce qu'aurait fait notre dictateur doctrinal, si la Bulle eût été fulminée de son vivant », il oublie très injustement qu'en 1703, comme toute sa vie, Bossuet avait accepté avec la plus grande soumission, que dis-je? avec joie les Constitutions apostoliques contre le Jansénisme. « Le bref du Pape, dit Le Dieu, (2) contre le *Cas* (*de Conscience*, le Jansénisme et les amis de Quesnel, qui voulaient se contenter d'une simple soumission de silence et de respect à l'égard des Constitutions apostoliques et du formulaire, sur le sens du livre de Jansénius) ne lui donna pas moins de *joie* (que la rétractation de l'abbé Couet et de quarante docteurs jansénistes), et encore plus celui que Sa Sainteté a publié depuis contre le livre qui a pour titre : *Véritable tradition de l'Église* sur la *prédestination et la grâce*, etc., à Liège, 1702, non seulement à cause de la condamnation qu'il en contient, mais bien plus parce que la doctrine de saint Augustin sur la prédestination et sur la grâce y est encore reconnue et canonisée, comme la doctrine même de

(1) Je puis m'être trompé sur l'authenticité d'une partie de la *Defensio*, où se trouvent ces paroles; mais cette erreur, qui prouverait tout au plus que je n'ai pas suffisamment compulsé tous les manuscrits, n'établit nullement le prétendu Jansénisme de Bossuet, contredit par tant de faits éclatants. — De plus, a-t-on le droit de se servir contre un évêque d'une œuvre comme la *Defensio* qu'il avait condamnée formellement, expressément, avant de mourir?

(2) *Mémoires*, p. 82.

l'Église romaine. C'est pourquoi il le nomma le *bref de saint Augustin,* tant il était zélé pour ce grand docteur, et voilà les dernières pensées avec lesquelles il est mort. » Nous savons, d'ailleurs, qu'il consacra ses dernières forces à écrire, contre les résistances de la secte janséniste, son traité *De l'Autorité des jugements ecclésiastiques*. Se demander après cela ce « qu'il aurait fait » en présence de la Bulle *Unigenitus,* n'est-ce pas faire une injure gratuite à son honneur et à sa foi catholique!

Une quatrième « raison » et un quatrième « fait » allégués par mon contradicteur en faveur du prétendu Jansénisme de Bossuet, c'est « la *Justification* écrite par (lui) du livre de Quesnel » et « la fameuse Ordonnance de 1696, signée par Noailles ». — Que j'aie combattu cette « raison », c'est évident, p. 454-457 de mon article du 1er novembre 1899. Mais comment M. Urbain peut-il écrire que « par mon silence, je reconnais le fait » de « la fameuse Ordonnance de 1696, consolant les jansénistes et leur fournissant des armes » dans « la partie due à la plume de Bossuet », alors que, d'après M. Urbain lui-même, « j'avais affirmé qu'elle était de nature à établir l'opposition de Bossuet au Jansénisme doctrinal »? « Les jansénistes, disais-je dans la *Revue de Lille,* « les jansénistes en étaient consternés », d'après les *Lettres* de Bossuet à son neveu, du 17 septembre et du 27 octobre. Une telle affirmation n'est pourtant pas « le silence ».

V

Restent deux dernières « raisons » du « Jansénisme moral » de Bossuet : « son estime pour les *Provinciales* et son hostilité acharnée aux Jésuites sur l'attrition et le probabilisme ».

J'ai dit et je répète, avec « une assurance qui n'étonnera » personne, si ce n'est M. Urbain, que Bossuet, en recommandant au cardinal de Bouillon, dans l'*Écrit sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Église pour former un orateur,* « les *Lettres au provincial,* dont quelques-unes ont beaucoup de force et de véhémence, et toutes une extrême délicatesse », parle de la *forme* des *Provinciales*, le premier

chef-d'œuvre en prose de notre langue au XVIIe siècle, comme en parlent tous les critiques catholiques, et M. l'abbé Urbain lui-même, qui, d'ailleurs, blâme le fond du livre. M. l'abbé Mouchard dit fort bien (1) : « Les mérites littéraires des *Provinciales* sont du moins à l'abri de la critique. Aussi elle a peu varié, depuis plus de deux siècles, en les célébrant. Mme de Sévigné, *Bossuet*, Boileau, Racine, Voltaire, Joseph de Maistre et Chateaubriand eux-mêmes, qui en ont condamné l'esprit, comme Voltaire en avait jugé le fondement faux, et de nos jours Villemain, Cousin, Vinet, Sainte-Beuve, Nisard, Brunetière, d'autres encore, etc. » Parmi ces critiques, un grand nombre n'ont pas « fait de réserves sur le fond de l'ouvrage » : en conclurons-nous qu'ils sont jansénistes en morale, ou du moins qu'il y a « accord entre eux et les docteurs de Port-Royal », ainsi que M. Urbain le conclut pour l'évêque de Meaux? Non, certes.

A propos de la réfutation des *Provinciales*, je n'ai pas renvoyé seulement au *Journal* de Le Dieu en 1700 (II, p. 23), qui « aurait dû me mettre sur mes gardes », mais à ce même *Journal* en 1703 (III, p. 26 et 27) et au passage même que cite mon savant contradicteur. J'ai laissé de côté les propos de Le Dieu et de l'abbé Bossuet, qui n'étaient pas en cause, et j'ai cité exactement ce qui concerne M. de Meaux : « (Il) dit que ce discours (l'*Apologie des Jésuites*) est capable de séduire le monde. » « Ce n'est pas, ai-je ajouté, le propos d'un admirateur convaincu des idées des *Provinciales* aussi bien que de leurs « grâces ». Notez que je n'ai pas souligné, comme me le fait faire M. Urbain, le mot « applaudissait » cette *Apologie*. J'ai même dit que Bossuet « faisait des restrictions sur la morale des Jésuites », ainsi qu'il en avait fait toute sa vie. Mais puisque mon contradicteur parle de l'abbé Bossuet, « qui ne cessait d'applaudir devant son oncle (à la lecture de l'*Apologie des Jésuites*) et de recevoir avec éloges les déclarations des Jésuites », il me permettra bien d'en conclure que ni le neveu de Bossuet, intéressé à le ménager, en 1703 surtout, où il voulait être son coadjuteur, ni M. de Bazas, qui « ne

(1) *Les auteurs français : Prosateurs*, p. 180.

cessait d'applaudir à la nouvelle *Apologie* des Jésuites », n'auraient aussi bruyamment « applaudi » à la réfutation des *Provinciales* devant M. de Meaux, si M. de Meaux n'eût pas été « fortement opposé au Jansénisme » et aux idées qui sont le fond des « immortelles menteuses ».

Quant « à l'hostilité acharnée (de Bossuet) aux Jésuites sur l'attrition et le probabilisme », il me répugne d'y croire, et pour cause. — Les Jésuites, qui n'avaient guère l'habitude d'appeler chez eux leurs ennemis « acharnés », puisqu'ils obtenaient en 1697 que « l'on rayât du nombre des *Hommes illustres* (de Perrault) M. Pascal et M. Arnauld, qui étaient gravés et dont les éloges étaient imprimés à leurs rangs » (1), les Jésuites invitaient M. de Meaux à prêcher chez eux la *Fête de la Circoncision* en 1688 et même le *Panégyrique de saint Ignace de Loyola :* nous ne l'avons malheureusement plus, parce que les jansénistes l'ont supprimé dans l'édition de Dom Deforis, « à cause des éloges que Bossuet y prodiguait aux Jésuites » (2). Il nous reste, du moins, les « éloges » que Bossuet leur adressait en 1688 dans l'église de leur maison professe : « Et vous, célèbre Compagnie, qui ne portez pas en vain le nom de Jésus, à qui la grâce a inspiré ce grand dessein de conduire les enfants de Dieu dès leur plus bas âge jusqu'à la maturité de l'homme parfait en Jésus-Christ, à qui Dieu a donné, vers la fin des temps, des docteurs, des apôtres, des évangélistes, afin de faire éclater par tout l'univers et jusque dans les terres les plus inconnues la gloire de l'Évangile, ne cessez d'y faire servir, selon votre sainte institution, tous les talents de l'esprit, de l'éloquence, de la politesse, de la littérature. » J'aime à croire que les Jésuites s'accommoderaient aisément de « l'hostilité acharnée » de quiconque les louerait avec tant d'éloquence et de franche admiration.

Ils s'en accommodaient si bien au XVIIe siècle que les plus illustres d'entre eux étaient les amis de Bossuet. Écoutons là-dessus un témoin oculaire, l'abbé Le Dieu, dans ses *Mé-*

(1) *Lettre* de Le Dieu, 25 février 1697.
(2) L'abbé Ingold, p. 142-13, d'après le cardinal de Bausset.

moires, p. 83 : « Il ne faut pas s'étonner que ce grand homme, *sans autre parti que celui de la vérité,* avec de si rares talents et un si grand zèle pour l'Église, fût également chéri et honoré de toutes parts. Il avait *ses amis* aux Jésuites : le P. Cossart, ce bel esprit, le P. Ferrier, confesseur du roi, lui furent toujours fidèles jusqu'à la mort, sans parler de ceux de la même Compagnie qui ont depuis pris leur place en son amitié. » Le Dieu aurait pu nommer ici le P. Bourdaloue, dont Bossuet parle en si bons termes et qui allait le voir à Meaux jusqu'à la fin de sa vie; le P. de La Chaise et le P. Dez, dont la *Correspondance* sur le Quiétisme mentionne plusieurs visites au grand évêque au plus fort de la querelle; les PP. Rapin et Bouhours, auxquels il adressait les lettres les plus aimables et les plus élogieuses sur leurs ouvrages, et dont il écrivait en 1702 : « Je suis fâché de la mort du P. Bouhours, qui était de mes amis » (*Lettre* du 28 mai à Pirot); le P. Gaillard, orateur distingué, le P. Martineau, le P. Daures, le P. de La Rue enfin, qui prononça son *Oraison funèbre* et ne craignit pas de dire au nom de tous les siens : « Ce fut au collège de notre Compagnie qu'il reçut les premières leçons (des belles-lettres et de la vraie piété). La complaisance est pardonnable à ce souvenir d'un honneur que l'on ne peut oublier sans être ingrat. » Un jésuite parlerait-il ainsi d'un homme connu par « son hostilité acharnée aux Jésuites », même sur l'attrition et le probabilisme?

En 1694, dans les *Maximes et Réflexions sur la comédie,* Bossuet représente les Jésuites comme « une savante Compagnie, qui s'est dévouée avec tant de zèle et de succès à l'instruction de la jeunesse ». Il cite avec éloges le *Ratio studiorum* et ajoute qu'on trouve cent traits de « sagesse dans le règlement de ce vénérable Institut », dans « la discipline de (ces) maîtres pieux ».

Est-ce là le fait d'une « hostilité acharnée » pour la question du probabilisme?

Les Jésuites eux-mêmes croyaient si peu à « l'hostilité » de Bossuet contre eux qu'en janvier 1703 — on notera que c'est après la censure de la morale relâchée en 1700 — aussitôt qu'eut éclaté l'affaire du *Cas de conscience,* le P. de

La Chaise, confesseur du roi, le P. de Valois et le P. Martineau, confesseurs de la duchesse et du duc de Bourgogne, et le P. du Trévoux, confesseur de M. le duc de Chartres, vinrent trouver Bossuet pour se plaindre du *Cas* et lui dire : « C'est à vous, Monseigneur, à parler, puisque vous avez autorité. » « Je vois que M. de Meaux prend feu », ajoute Le Dieu, *Journal,* I, p. 357. Le cardinal de Noailles n'ayant pas voulu que le roi fît examiner l'affaire dans la Faculté, comme le désirait le P. de La Chaise, cela « a porté les Jésuites à prendre d'autres mesures et à se *servir de M. de Meaux* ». Se sert-on ainsi d'un homme « hostile », surtout dans une « affaire délicate », où « l'on croyait M. de Reims (Le Tellier) engagé dans le parti contraire »? (Le Dieu, *Journal,* I, p. 368-360 et suivantes.)

Il n'y a donc pas eu simplement de « bons rapports » entre Bossuet et « certains membres de la Compagnie de Jésus », comme le dit M. Urbain : il y a eu des « amitiés » sincères et de « toute la vie ». — Que Bossuet « ait jugé hétérodoxe la morale professée alors par le plus grand nombre des Jésuites » et que « les textes ne manquent pas pour le prouver », c'est une assertion contre laquelle je m'inscris en faux. — Bossuet, louant comme une « sainte institution » la « célèbre Compagnie » de Jésus et la félicitant de ses « docteurs, apôtres, évangélistes » contemporains, ne pouvait pas « juger hétérodoxe la morale professée par le plus grand nombre des Jésuites ». Il n'y a nulle part chez lui ce mot « hétérodoxe » et il se garda toujours de tomber dans le sophisme de Pascal et de ceux qui le suivent aveuglément : *Ab uno disce omnes;* parce qu'il y a un jésuite qui a soutenu une erreur, tous les jésuites sont condamnables. « Juge équitable et modéré, disait le P. de La Rue, c'était sans étendre la censure du particulier au général ni du coupable à l'innocent, que (Bossuet) condamnait les maximes trop indulgentes: »

Le P. Longhaye lui-même, un jésuite qui n'est ni tendre ni toujours juste pour Bossuet, quoiqu'il l'admire profondément, n'avoue-t-il pas, dans son *Histoire de la littérature française au* XVIIe *siècle,* II, p. 305, qu'il y avait parmi les Jésuites « des esprits çà et là intempérants et subtils peut-

être »? C'est contre ceux-là que Bossuet a protesté; mais « ce n'était pas par prévention ni par entêtement, dit le P. de La Rue, qu'il condamnait les maximes trop indulgentes ».

« M. Delmont, dit M. Urbain, me fait ainsi parler : « Mais... Bossuet a combattu avec acharnement la morale relâchée, comme le faisaient Pascal et les jansénistes : il était donc janséniste en morale. » En dépit des guillements de mon critique, je ne dis rien de cela. » — Me voilà donc pour la quatrième ou cinquième fois accusé d'inexactitude déloyale.

Or, en premier lieu, « je ne faisais pas parler M. Urbain, » puisque j'écrivais : « Mais, *nous dit-on* », mots que supprime M. Urbain et qui visent en même temps que lui Rohrbacher, Davin, Réaume, Rébelliau, Le Roy. Je nomme, quand je le cite, mon distingué contradicteur. On appréciera de quel côté se trouve l'inexactitude, je n'ajoute pas déloyale. — En second lieu, mon honorable contradicteur peut-il affirmer « qu'il ne dit rien de cela », qu'il n'a pas parlé de « Bossuet janséniste en morale » et « combattant avec acharnement la morale relâchée »? Il oublie donc qu'il a écrit dans la *Revue* du 15 septembre 1899, p. 115 : « A moins de nier l'évidence, on ne saurait contester que l'évêque de Meaux n'ait été *janséniste pour la morale,* » et p. 132-133 : « Pour ce qui est de la morale, ce ne sont pas seulement des tendances jansénistes qu'on découvre dans Bossuet, c'est *une parfaite conformité de principes* (1) avec les docteurs de Port-Royal... C'est dans sa correspondance qu'il faut chercher les sentiments que malgré son amitié pour quelques-uns d'entre eux (les Jésuites), Bossuet nourrissait à l'endroit de la morale professée par le plus grand nombre des Jésuites. Là, l'hostilité éclate en maints endroits. » Et une note renvoie à une lettre parlant d'une « liste des propositions de *morale relâchée* » dont on accusait la Compagnie de Jésus. Entre « combattre avec acharnement la morale relâchée » et « nourrir » contre elle une « hostilité » qui « éclate en maints endroits », il n'y a qu'une nuance dans l'expression, nuance bien permise à qui ne veut pas citer M. Urbain. « Qui ne s'étonnerait de l'assurance

(1) C'est moi qui souligne « parfaite conformité ».

avec laquelle notre critique » raconte, le 1er février 1900, « qu'il ne dit rien » de ce qu'il a affirmé le 15 septembre 1899, à la différence près de quelques termes?

Que Bossuet, d'ailleurs, pût combattre avec acharnement la morale relâchée — sans être janséniste, — c'est ce qui ressort d'une *Lettre* du cardinal d'Aguirre, qu'on n'accusera pas de Jansénisme et qui, le 10 septembre 1695, encourageait l'évêque de Meaux « à poursuivre ses études et ses écrits, surtout pour établir avec plus d'abondance les dogmes de la foi et pour réformer une doctrine trop laxiste sur les mœurs, *et laxiorem doctrinam circa mores reformandam;* à une époque surtout où paraissent de tous côtés tant d'écrits d'hommes éminemment pieux et savants, composés contre cette casuistique trop large, qui, depuis la fin environ du siècle précédent jusqu'à nos jours, a porté tant de malheureux fruits et de thèses pernicieuses, dont 110, au moins, et plût à Dieu que ce fussent les dernières! ont été frappées par les foudres sacrées du Vatican ». — Ainsi, d'après cet éminent cardinal, Bossuet, combattant le laxisme, était en compagnie non des jansénistes, mais « d'hommes éminents, pieux et savants ». Le cardinal d'Aguirre voudrait bien avoir le loisir de travailler, lui aussi, contre la morale relâchée; mais il laisse cet honneur à Daniel Huet, évêque d'Avranches, qui « peut, sur ce point, suivre la direction, le zèle et l'insigne piété avec laquelle tant d'évêques de France très sérieux, de docteurs de Sorbonne, de curés de Paris et de Rouen, *tout à fait étrangers à tout soupçon d'hérésie, alienissimi ab omni hæreseos nota,* ont pris soin de proscrire et de réprimer le *probabilisme* envahissant, depuis le temps d'Urbain VIII et dans la suite jusqu'à nos jours : *probabilismum luxuriantem eliminandum curarunt ac represserunt a tempore Urbani VIII et deinceps usque modo.* »

Ainsi donc, « l'hostilité acharnée (?) (de Bossuet) aux Jésuites sur... le probabilisme », au lieu de prouver « l'accord entre Bossuet et les docteurs de Port-Royal sur la morale », ne fait qu'établir son accord avec une foule d'évêques, de docteurs, de curés très recommandables, « à l'abri de tout soupçon d'hérésie » et qui avaient proscrit et réprimé le pro-

babilisme, depuis un siècle environ. D'ailleurs, en le combattant, Bossuet — je l'ai dit et je le répète — suivait les traces du P. Gonzalez, général des Jésuites, qu'on n'accusera ni de Jansénisme moral ni « d'hostilité acharnée aux Jésuites ».

A propos du probabilisme et de l'attrition, M. Urbain qui m'avait reproché le 1er septembre 1899, comme le 15 janvier 1897, « d'avoir négligé d'examiner... le *Tractatus de dilectione in sacramento pœnitentiæ requisita* et de n'avoir pas cru non plus devoir étudier les quatre écrits latins » composés par Bossuet contre le probabilisme, veut bien reconnaître cette fois que je les ai « étudiés », au moins dans dix grandes pages de ma thèse française, 505-515. — Mais voilà le malheur : je ne les ai étudiés qu'au point de vue de *Bossuet et les saints Pères*. — Pouvais-je donc les étudier autrement dans une thèse ainsi intitulée?

Mon distingué contradicteur n'est, certes, pas « obligé de savoir par cœur tous mes écrits » — je ne les sais pas moi-même; — mais il me doit, à défaut de la considération qu'il veut bien « professer pour mon brillant talent », la justice que je ne lui ai jamais refusée. Or, fallait-il répéter ma thèse française dans ma thèse latine, ou réciproquement? Fallait-il, « pour faire connaître la doctrine » de Bossuet, trouver dans les traités en question le Jansénisme qui n'y est pas? Parbleu! mon examen ne paraîtrait pas « insuffisant » à M. Urbain et il estimerait mon travail une étude « approfondie », si j'avais conclu, comme lui, que Bossuet était « janséniste en morale »! Cela est absolument contraire à « ma conviction si ardente » au dire de M. Urbain, mais invinciblement produite par l'évidence, dont je ne fais pas « douter », et par un travail de plus de vingt ans, consacrés à lire, relire, étudier, examiner la vie et les œuvres du grand évêque de Meaux.

Sans doute, il était probabilioriste; mais de nos jours encore on peut l'être et on l'est comme lui, sans encourir en rien le soupçon l'être janséniste, quoique la doctrine courante soit plutôt l'équiprobabilisme de saint Alphonse de Liguori.

VI

Venons-en maintenant à ce que M. Urbain appelle « la doctrine de l'insuffisance de l'attrition », sur laquelle, écrivait-il le 15 septembre 1899, « Bossuet était encore de l'avis des jansénistes », et le 1er février 1900 : « J'ai cru et je crois être dans le vrai en soutenant que Bossuet, en ce sens, était janséniste. »

Eh bien, d'abord, le grand évêque de Meaux admet-il « l'avis des jansénistes » sur « la doctrine de l'insuffisance de l'attrition »?

Ouvrons le *Catéchisme de Meaux* (*Seconde Partie*). Il est si beau qu'on me pardonnera de le citer.

« Et ceux qui n'ont pas cette contrition parfaite, ne peuvent-ils pas espérer la rémission de leurs péchés?

— Ils le peuvent par la vertu du sacrement, pourvu qu'ils y apportent les dispositions nécessaires.

— Quelles sont ces dispositions?

— La première est de considérer la justice de Dieu et s'en laisser effrayer.

— Que faut-il faire ensuite?

— Croire que le pécheur est justifié, c'est-à-dire remis en grâce par les mérites de Jésus-Christ, et espérer en son nom le pardon de nos péchés.

— Et quoi encore?

— *Commencer à aimer Dieu* comme la source de toute justice,... c'est-à-dire l'aimer comme celui qui justifie le pécheur et par une pure bonté.

— Pourquoi y ajoutez-vous cette dernière condition, de commencer à aimer Dieu?

— Parce qu'il ne paraît pas que le pécheur puisse être vraiment converti sans ce sentiment d'amour.

— Pourquoi?

— Parce que, si le pécheur ne commence à aimer Dieu, il doit craindre qu'il ne continue à n'aimer que soi-même et la créature. »

Prenons maintenant le *Catéchisme* de Lyon, publié par Son Éminance le cardinal Coullié. Nous y lisons :

« Quel est l'effet de la contrition imparfaite?

— Par la contrition imparfaite on obtient le pardon de ses péchés, pourvu qu'elle soit accompagnée d'un *commencement d'amour de Dieu* et qu'on reçoive l'absolution du prêtre. »

Bossuet n'est donc pas plus janséniste que le vénéré cardinal de Lyon.

Il enseigne, au nom du *Concile de Trente,* session 6, chap. VI, que l'attrition avec un commencement d'amour de Dieu et la grâce de Dieu peut justifier. C'était si peu la doctrine janséniste qu'Arnauld protesta par une *Lettre* du 12 février 1694, dont mon savant contradicteur m'a révélé l'existence. Il dit bien que Bossuet promet de s'expliquer à ce sujet dans un ouvrage à part. Mais dans cet ouvrage, *De doctrina Concilii Tridentini circa dilectionem in sacramento pœnitentiæ requisitam,* il ne parle, comme dans le *Catéchisme de Meaux,* que de la nécessité « d'un amour seulement commencé ». *Ipsa dilectio, sed tantum incipiens* (1). « Au reste, Monseigneur, écrit-il le 12 juin 1699 à Mgr de Noailles, je goûte avec joie dans ma solitude le plaisir de vous voir appelé de Dieu à soutenir la doctrine de saint Augustin sur la grâce et *sur la nécessité d'aimer Dieu d'un amour au moins commencé,* pour être véritablement converti et capable d'être justifié. » — Après des textes si clairs, comment M. Urbain peut-il écrire que « M. Delmont donne à entendre que, pour la justification dans le sacrement de pénitence, il suffit à l'évêque de Meaux d'un commencement d'amour ou de charité qui est impliqué dans l'attrition »? Ce n'est pas moi qui « donne à entendre » ces choses : c'est Bossuet qui les dit formellement, d'accord avec le Concile de Trente : *Incipiunt diligere,* d'accord aussi avec le *Catéchisme* de Lyon.

Il pense comme le P. jésuite de La Chaise, qu'on ne saurait accuser de Jansénisme et qui disait à Boileau, avec l'autorité d'un ancien professeur de théologie, « que l'amour *effectif* était nécessaire absolument,... *entrait dans l'attrition* et n'a-

(1) *Pars secunda,* IX.

vait d'effet qu'avec l'absolution du prêtre ». Cet « amour effectif » du P. de La Chaise, c'est « la volonté d'accomplir le commandement » « explicitement », comme le dit Bossuet dans la *Lettre* du 6 avril 1700, que M. Urbain m'oppose et qui ne me gêne nullement, puisque j'ai déjà dit avec Boileau, traduisant l'Évangile :

> Qui fait exactement ce que ma loi commande
> A pour moi, dit ce Dieu, l'amour que je demande.

Dans ces conditions, que devient « la campagne que (Bossuet), d'après M. Urbain, mena de concert avec les jansénistes contre les partisans de la suffisance de l'attrition, campagne qu'il poursuivit avec acharnement et sans trêve jusqu'à la fin de sa vie »? — D'abord, il n'y a pas eu « de concert avec les jansénistes », qui demandaient pour la justification, non pas cet « amour commencé » dont se contente Bossuet, mais l'*amour dominant* et *par lequel on aime Dieu par-dessus toutes choses,* comme l'écrivait Arnauld. — Et puis, où est « l'hostilité acharnée de (Bossuet) aux Jésuites sur l'attrition », puisque, dans ses *Lettres* au cardinal de Noailles, et dans le *De doctrina Concilii Tridentini,* etc., il n'est pas question des Jésuites, dont l'un des plus éminents pensait comme M. de Meaux? Les principaux attritionnaires, visés par Boileau et par Bossuet (1), allant en « pèlerinage » à « Auteuil entendre, de la bouche inspirée de M. Despréaux, l'hymne céleste de l'amour divin », étaient Louis Abbéli, évêque de Rodez, le chanoine de Trèves Binsfeld, et le religieux augustin Basile Ponce.

D'après M. Urbain (*Revue* du 15 septembre 1899), Bossuet « favorisait plus directement (le Jansénisme), quand il qualifiait d'hérésie l'opinion diamétralement opposée, c'est-à-dire le molinisme, opinion laissée à la libre discussion des écoles... Ses idées s'étaient modifiées depuis le second *Avertissement aux Protestants* », en 1689.

A cela, j'ai répondu et je réponds que Bossuet n'a jamais « qualifié d'hérésie » le molinisme, en tant qu'il a pour objet

(1) Il ne cite personne dans le *De doctrina,* etc.

la conciliation de la grâce et de la liberté. Après les fameuses congrégations *De auxiliis* entre Dominicains et Jésuites, sous les papes Clément VIII et Paul V, de 1598 à 1607, il fut décidé que prémotionnaires et partisans de la congruité ne se condamneraient pas mutuellement, quoique les Jésuites eussent été vaincus. Bossuet respecta toujours cette décision de l'Église. « Il ne faisait aucune difficulté, dit Le Dieu, d'admettre même la prémotion physique (de saint Thomas), mais non pas comme un dogme de la foi catholique et qui pût être décidé de foi, comme il semble qu'on ait voulu faire dans le projet de Bulle sur les disputes *De auxiliis,* ce *qu'il ne pouvait* approuver. » La prémotion n'étant pas un dogme, comment la congruité eût-elle été « une hérésie »? — D'ailleurs, Bossuet écrit le 30 décembre 1696 à son neveu : « La seule (nouvelle) qui regarde la littérature consiste en deux thèses soutenues à Reims coup sur coup par les Jésuites, dans l'une desquelles la doctrine de Molina, sur la conciliation du libre arbitre avec la prédestination, est proposée comme étant sortie toujours plus pure de toutes les épreuves où elle a été mise, et l'autre se sert de cette doctrine comme tirée de saint Augustin même, « qu'on veut suivre en tout ». Pas un mot de blâme pour ces thèses essentiellement molinistes ou congruistes, que Bossuet se garde bien de « qualifier d'hérésie ». Il écrit au cardinal de Noailles, le 23 mai 1701, qu'il faut « restreindre (la défense de se condamner les uns les autres) à la principale matière de l'examen, qui est *celle de la congruité* par la science moyenne ».

Jamais donc sur ce point les idées de Bossuet « ne se sont modifiées ». Jamais il n'a « qualifié d'hérésie une opinion laissée à la libre discussion des écoles ». — Mais dans le molinisme, ai-je dit le 1er novembre 1899, page 466, 467, et dis-je encore, cette fois avec mon savant contradicteur, il y avait une autre théorie que celle de la science moyenne : la théorie sur « *les forces naturelles auxquelles* (*Molina*) *attache* la grâce ». C'est celle-là seule, sur laquelle l'Église n'a formulé aucune défense, que Bossuet condamne comme « attaquant directement la censure du clergé » en 1700 et comme « purement et simplement *semi-pélagienne* ».

Or, « ses idées ne se sont pas plus modifiées » sur ce point que sur le précédent, puisque, dans le *Second avertissement aux protestants,* après avoir défendu la science moyenne des molinistes contre Jurieu, qui les accusait d'être « semi-pélagiens », il donnait comme une erreur mortelle « la théorie qui fait *précéder la grâce par quelque acte purement humain à quoi on l'attache* ». C'est cette même théorie que Bossuet fera condamner en 1700, d'après le *Procès-verbal* du 27 août. « A la vérité, disait M. de Meaux, on ne pouvait disconvenir qu'il y eût quelques anciens scolastiques qui établissaient un mérite de *congruo* dans des œuvres purement naturelles par rapport à celles de la grâce; mais c'était une opinion généralement abandonnée comme *semi-pélagienne;* et on s'en tenait à la décision de saint Thomas, Iª IIæ, quæst. CIX, art. 6 ad 2, et quæst. CXII, art. 3, où ce saint docteur ne recevait l'axiome *facienti quod in se,* etc., qu'à l'égard de celui qui faisait *quod in se est secundum quod est motus a Deo.* »

Voilà ce que l'on dit, et que dis-je autre chose?

Bossuet, « acharné » contre les Jésuites, fit décider à l'unanimité, sur la proposition du cardinal de Noailles, qu'on ne censurerait pas deux propositions « molinistes », soutenues par des Pères Jésuites.

Je n'ai dit nulle part que Sfondrate et Gabrielli, son apologiste, aient été condamnés en 1700, mais simplement que Bossuet, quand il parle des « sémi-pélagiens nouveaux », vise le cardinal Sfondrate et son *Nodus prædestinationis dissolutus,* « auquel on impute le semi-pélagianisme, — et non le pélagianisme, comme le dit M. Urbain, — mais dont il ne faut pas se préoccuper, puisque cette cause a été déférée au Siège apostolique et à un Pontife excellent et vraiment très saint : *cum ad Sedem apostolicam atque ad optimum vereque sanctissimum Pontificem ejus causa delata sit.* » Ces mots de Bossuet sont tout à fait en harmonie avec sa *Lettre* du 6 novembre 1700 à Mgr de La Broue, évêque de Mirepoix, auquel il dit qu'on « avait à ménager un bon Pape, très bien disposé et favorable à la France ».

Que le thomisme de Bossuet ait « des affinités » avec le Jansénisme, d'accord; mais le Jansénisme est condamné formellement, tandis que le thomisme, qui, d'après Fénelon, ne peut être attaqué sans danger, est recommandé par Sa Sainteté Léon XIII dans l'Encyclique *Æterni Patris,* sans qu'Elle ait jamais songé à faire « un dogme » de la théorie de la prémotion physique.

Quant à Le Dieu, dont reparle M. l'abbé Urbain, ce n'est pas moi, c'est Sainte-Beuve qui l'appelle un « espion domestique », en ajoutant « qu'il a un esprit de petitesse qui se prononce de plus en plus en avançant », « un esprit bas qui n'est pas moins dangereux que ne le serait une malignité subtile (1) ». — Ce n'est pas moi non plus, c'est encore Sainte-Beuve qui, à propos de l'histoire, ou plutôt du « commérage » sur la *Clé de la censure* de Le Dieu, appelle « coloriste outré et grimaçant » celui qui « en abusera » et fera une « caricature » du beau portrait de Rigaud. Bossuet, en promettant au roi de ne pas citer, *dans la censure de l'Assemblée* de 1700, les auteurs des propositions condamnées, ne s'engageait pas à « taire » leurs noms partout ailleurs, ni surtout à empêcher autrui de les citer (2). Voilà ce qu'on peut dire sans « prendre trop à cœur son rôle d'avocat de Bossuet », qui, après tout, vaut mieux que celui de critique dénigrant un si grand homme.

VII

Avant d'en finir, M. Urbain prétend, « qu'au lieu de réfuter ce qu'il a dit de la conformité de principes sur la morale

(1) « Ce n'est qu'un valet de chambre mécontent, qui n'a fait que compromettre sans le vouloir cette haute figure... De tels témoins dégradent, en s'y installant et s'y *vautrant,* comme dirait Saint-Simon, les grands sujets. » — Sainte-Beuve montre Le Dieu « de plus en plus confit dans sa vulgarité », et il craint qu'en « le lisant mal, en s'emparant des circonstances triviales, qui étaient la pâture naturelle de son esprit, on n'ôte quelque chose au grand évêque ». — Voir l'article précédent : *Le Dieu historien de Bossuet.*

(2) M. Urbain lui reproche bien à tort d'avoir permis à Le Dieu de les citer dans la *Clé de la censure.*

commune (à l'évêque de Meaux et aux docteurs de Port-Royal), M. Delmont s'attache à montrer une opposition sur une matière différente et qui ne fait rien ici : je parle morale, ajoute-t-il, et on me répond spiritualité ». — Pardon : ce n'est pas de la « spiritualité », mais bien de la « morale » que la question de l'administration des sacrements et la participation à l'Eucharistie. Vous-même vous avez dit, le 15 janvier 1897, que « pour l'austérité et la sévérité dans l'administration des sacrements, Bossuet était certainement plus près des Messieurs de Port-Royal que des Jésuites »; vous avez dit, le 15 sept. 1899, que, « pour l'application des principes aux cas particuliers, on pourrait tout au plus signaler entre (Bossuet et les jansénistes) quelques divergences dans la pratique » et que « Bossuet là-dessus (c'est-à-dire sur la fréquence de la communion) ne pense pas autrement qu'Arnauld (1) ».

Pourquoi donc trouver mauvais que je vous aie répondu sur le terrain où vous m'appeliez vous-même — morale ou spiritualité, nommez-le du nom qui vous plaira — et que j'aie montré qu'entre Arnauld et Bossuet il y a, non point « parfaite conformité de principes » à propos de la communion, mais divergence assez profonde pour éclater en protestations éloquentes? Bossuet pousse les religieuses « à la *communion journalière*, qui doit être leur soutien »; Bossuet « exhorte vivement » les fidèles, même les laïques, à la communion quotidienne.

« Faut-il communier souvent? dit-il dans le *Catéchisme de Meaux*, seconde Partie. — L'Église désirerait que l'on communiât tous les jours, toutes les fois que l'on entend la sainte

(1) Le P. Dudon, dans un excellent article du numéro des *Études* du 20 avril, *Du Jansénisme au* XVII*e siècle*, établit que, si, au premier moment, Rome se tut sur le fond du livre d'Arnauld, *la Fréquente communion*, ce livre est inexact par endroits, et ces endroits furent condamnés en 1690. Les propositions 16, 17, 18, flétries, à cette date, par Alexandre VIII, sont d'Arnauld ou elles ne sont de personne; c'est la substance même de la *Fréquente*, p. 192. — Il n'était donc pas exact d'affirmer, comme M. l'abbé Urbain, le 15 septembre 1899, que la doctrine d'Arnauld dans l'*Infréquente* n'a pas été condamnée par l'Église et qu'il ne pense pas autrement que Bossuet.

Messe, comme dans la primitive Église (1). — Qu'y a-t-il de plus certain (2)? — C'est que chacun devrait vivre de manière qu'il pût *communier tous les jours.* » Bossuet pense donc comme le saint Concile de Trente : *Optaret sacrosancta synodus,* etc., et comme Fénelon dans son admirable *Lettre sur la communion fréquente.*

Quel que soit mon « art de solliciter les textes », quelle que soit la faiblesse de « ma méthode », mon honorable contradicteur pouvait-il dire « qu'en raisonnant comme moi il se ferait fort de prouver que si, après avoir reçu l'absolution, on retombait dans son péché, on devait, selon Bossuet, être privé de la communion, même à la mort; car l'évêque de Meaux oppose à nos relâchements l'exemple des Pères du Concile d'Elvire punissant ainsi les pécheurs, *ne lusisse de Dominica communione videantur?* » La logique de cette conclusion n'a qu'un malheur, mais un malheur irréparable : c'est que Bossuet affirme formellement le contraire : « Ce n'est pas que je veuille dire qu'on ne puisse perdre la grâce recouvrée et même la recouvrer plusieurs fois dans le sacrement de pénitence. Il faut détester tous les excès : celui-ci est rejeté par toute l'Église et condamné manifestement dans toutes les Écritures ».

Comme je m'incline toujours devant l'évidence et les textes de Bossuet, il ne m'arrivera jamais, au grand jamais, de soutenir une absurdité semblable à celle que M. Urbain me prête gratuitement : cette prétendue conséquence de ma pauvre logique n'est certainement qu'une méprise ou une erreur de la « méthode », soi-disant impeccable, de mon contradicteur.

Si j'avais aperçu le Jansénisme doctrinal ou moral dans Bossuet, je l'aurais reconnu, je le reconnaîtrais loyalement, sans « raisonner » devant un fait péremptoire.

Mais la longue pratique du grand évêque m'a fait voir dans toute sa doctrine, dans tous ses écrits, dans tous ses actes, un antijansénisme militant, qui jamais ne s'est démenti pen-

(1) Concile de Trente; sess. XXII, ch. 6.

(2) Qu'une règle « qu'on peut suivre dans la vie commune » et qui consisterait à communier « au moins une fois le mois et les fêtes solennelles de l'année ».

dant quarante années et plus : antijansénisme si formel, si catégorique, si éclatant « qu'aucune des raisons », aucun « des faits » qu'on allègue pour le contester ou même l'atténuer, — ni la nomination de Treuvé au poste de théologal, ni l'estime pour « la force, la véhémence, la délicatesse » des *Provinciales,* ni l'approbation de l'*Amor pœnitens,* qui ne va pas sans réserve, ni l'Ordonnance de 1696, qui « consterna » les jansénistes, ni la prétendue Justification des *Réflexions morales* de Quesnel, qui n'est que la Justification de la Bulle *Unigenitus,* ni l'hostilité contre le probabilisme, contre les attritionnaires, contre le molinisme en tant que semi-pélagien — ne sauraient ébranler un instant l'irrésistible conviction qui résulte du spectacle de toute une vie consacrée, comme dit Le Dieu, à la défense de « la bonne doctrine » et de la vérité catholique sur les grands mystères de la grâce.

Si Bossuet est partisan de la « morale sévère », il l'est comme presque tout le XVIIe siècle catholique, comme saint François de Sales, saint Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle, le P. de Bourgoing, le P. Eudes, M. Olier, l'abbé de Rancé, le cardinal Le Camus, le P. Bourdaloue enfin : on n'a pas montré, on ne montrera pas une seule et sérieuse divergence, doctrinale ou morale, entre Bossuet et le grand jésuite, auteur du *Sermon sur la sévérité chrétienne,* contre le Jansénisme.

Quant au gallicanisme de Bossuet, que je n'ai jamais oublié, il n'a rien à faire avec le Jansénisme, et il m'est bien agréable de terminer cette étude par les belles et mémorables paroles que Sa Sainteté Léon XIII adressait à M. Brunetière, après sa magnifique conférence sur la *Modernité de Bossuet,* soit comme écrivain, orateur et poète, soit comme partisan de la réunion des Églises, soit comme champion du dogme de la Providence; le Pape disait à l'illustre conférencier : « S'il y a quelque chose de vieux dans Bossuet, c'est son gallicanisme, facile à excuser et facile à oublier en considération de tant de génie et de tant de services rendus. »

Mai-juin 1900.

XII

Le caractère et le style de Bossuet.

Tels sont les titres de deux chapitres, ou plutôt de deux parties importantes d'un livre que l'Académie française couronnait en 1889 : *La grande prédication chrétienne en France. Bossuet, Adolphe Monod* (1), par M. Paul Stapfer, professeur à l'Université de Bordeaux, doyen de la Faculté des Lettres. Ce livre est composé, pour la plus grande partie, de leçons que l'auteur a faites sur l'éloquence de la chaire.

Le rapprochement, tout à fait inattendu, entre le plus grand de nos orateurs, de nos écrivains catholiques, et le pasteur protestant Adolphe Monod, 1802-1856 — qui fut, sans doute, « un très grand esprit et une très grande âme », mais que presque toute la France ignore en dehors des protestants de Lyon, qui le trouvaient trop orthodoxe et s'en débarrassèrent en 1836, de ceux de Montauban, où il fut professeur de théologie, et de ceux de Paris, qu'il édifia, étonna, au point d'émerveiller M. de Rémusat et de faire dire à Michel de Bourges : « C'est tout simplement le plus grand orateur du siècle » (Il s'en faut de quelque chose, à mon avis, dit M. Faguet (2) ; mais c'est un bien grand orateur) — ce rapprochement a surpris, choqué, presque scandalisé le monde littéraire, dont Bossuet est « une des religions (3) ».

M. Paul Stapfer lui-même a senti le besoin, sinon de s'en excuser, du moins de s'en expliquer franchement dans l'un

1. Un vol. in-8° de 471 pages. Paris, Fischbacher, 1898.

2. *Revue bleue* du 26 mars 1898.

3. Sainte-Beuve. — Ce mot semble emprunté à Joseph de Maistre, qui l'a écrit le premier.

des premiers articles de son livre : *Dessein de cet ouvrage.* Comme il voulait comparer, dans son étude sur le sermon chrétien, « le plus grand des prédicateurs catholiques et le plus grand des prédicateurs protestants français », il n'a pas osé mettre en parallèle le roi, incontesté aujourd'hui, de la chaire catholique, Bossuet, avec son contemporain Saurin, parce que « la comparaison serait trop inégale » : à l'infériorité oratoire et surtout littéraire du prédicateur protestant s'ajouteraient « deux infériorités encore, l'une morale, l'autre doctrinale ». Il ne s'est pas arrêté non plus à l'idée de comparer « deux modernes qui furent exactement contemporains, Lacordaire et Monod », parce qu'il aurait fallu, « malgré l'illustration du premier et son incontestable éloquence, malgré la prééminence que continue de lui donner parmi tous les prédicateurs du XIXe siècle une critique moutonnière (?) qui ne fait que suivre,... le montrer moins admirable, tout compte fait, que son grand émule protestant ». et te appréciation sur Lacordaire semblera bien dure, surtout si l'on songe aux considérants qui l'amènent et qui font de l'illustre dominicain un « révolutionnaire,... un républicain radical sous Louis-Philippe, siégeant sur les bancs de la Montagne à l'Assemblée constituante (tout le monde sait et M. Stapfer n'ignore pas combien peu de temps a duré cette erreur du grand moine et comment il l'a noblement réparée en donnant sa démission (1), un homme qui, n'écrivant pas toujours, ne pense guère non plus;... un homme qui fait semblant de penser », dont « la pseudo-philosophie », dans « ses conférences sur les mystères du christianisme, n'est que spécieuse »; un homme qui « n'a pas assez d'études fortes et de savoir solide; un homme qui probablement était bachelier (!), mais qui, capable d'écrire que le protestantisme n'a jamais donné un seul exemple d'humilité, qu'il n'a pas produit un homme chaste, et que Luther a fait la Réformation pour pouvoir se marier, donnerait trop raison à certains contempteurs de l'éloquence, qui prétendent qu'elle est très

(1) Voir le *Lacordaire* de M. D'HAUSSONVILLE : Hachette, *Les Grands Écrivains français.*

compatible avec la médiocrité de l'intelligence et de la culture (1) ». — Quelle étrange et hautaine exécution d'un orateur de génie! Peut-être suffit-il de la citer pour que les catholiques en fassent justice, tout en reconnaissant que le P. Lacordaire n'est pas irréprochable. M. Stapfer estime que Bossuet et Adolphe Monod « diffèrent moins entre eux, malgré la distance des temps, que le second ne diffère d'avec le moine son contemporain, et que surtout ils sont moins inégaux ».

Il faut pardonner cette illusion à un protestant; mais M. Émile Faguet, qui ne l'est pas, sans que personne le soupçonne de cléricalisme, écrivait, dans la *Revue Bleue* du 26 mars 1898 : « M. Stapfer aime les diptyques. Il a fait *Molière et Shakespeare;* il a fait *Racine et Victor Hugo;* il nous donne aujourd'hui *Bossuet et Monod.* Cette fois, il est vrai, ce n'est pas proprement un diptyque; c'est une étude continue sur deux grands ministres de la parole de Dieu et sur les questions qui ont le plus souvent occupé leur esprit, sans que jamais l'auteur attache sa pensée à l'un beaucoup plus qu'à l'autre, et, au contraire, avec une préoccupation constante de les rapprocher l'un de l'autre, d'où il résulte que l'ouvrage a une véritable unité. Par exemple, dans les nombreuses pages que M. Stapfer intitule formellement *Adolphe Monod,* il est question tout autant, ou à bien peu près, de Bossuet que de Monod, et les citations de Bossuet sont plus nombreuses, je crois, que celles du célèbre pasteur protestant. Il faut tout de suite dire que cela a un grand inconvénient. Quelque grand que soit Adolphe Monod (et il est grand!), *il n'est rien,* mais absolument rien du tout auprès de Bossuet. Or, l'impartialité même, la respectable impartialité de M. Stapfer se tourne malgré lui en une partialité apparente, et l'impression dernière est que voilà un livre qui fut destiné à écraser Adolphe Monod sous Bénigne Bossuet. A chaque page : Voyez, nous dit M. Stapfer, comme Bossuet traite cette question; et il cite. Et puis : Voyez maintenant comment Adolphe Monod traite la même question; ne trouvez-vous point qu'il n'est pas indigne de son

(1) *Bossuet, Adolphe Monod,* p. 53-55.

redoutable prédécesseur? Et il cite. Et c'est très bien, sans doute; mais il y a la différence du talent au génie, et rien ne montre mieux qu'il y a plus loin de zéro à un, que de un à cent, et que le talent à côté du génie, c'est un pur rien à côté de quelque chose. *Homo homini quid præstat,* dit le parasite de Térence. (1) »

Si Lacordaire avait besoin d'être vengé et de Monod et de M. Stapfer, le voilà vengé de main de maître par M. Faguet, qui remet si bien à leur place respective et le talent et le génie.

Nous laisserons donc de côté Adolphe Monod et son panégyriste, par trop compromettant, pour ne nous occuper que de Bossuet et de l'étude, nouvelle à certains égards, que lui a consacrée M. Paul Stapfer.

Pour réunir ces deux choses qu'il sépare, le *caractère* et le *style* de Bossuet, il y a peut-être plusieurs raisons, entre autres celle de savoir « si l'on s'est mépris, si l'on se méprend souvent encore, comme l'écrit M. Brunetière (2), sur le vrai caractère de Bossuet; si l'allure de son style — hautaine, impérieuse, presque provocante — a fait illusion sur la nature de l'homme ». Le même critique dit, dans son *Manuel de l'histoire de la littérature français* (3), que « peu d'hommes ont moins ressemblé à leur style », et dans ses *Études critiques*, VI, p. 214 : « Comment la douceur et la tendresse lui feraient-elles défaut, si, *moins ressemblant lui-même qu'on ne le croit au caractère le plus habituel de son éloquence* (4), tous les témoignages contemporains s'accordent pour louer son affabilité, sa douceur et sa bonté? »

Ce n'est qu'en étudiant de près le *caractère* d'abord, puis le *style* de ce grand homme, que l'on pourra dire si, vraiment, il y a lieu de modifier pour lui l'aphorisme de Buffon : « Le style est l'homme même. »

(1) Je me permets de corriger M. Faguet, qui cite mal Térence.

(2) *Études critiques*, V, p. 278.

(3) Page 190.

(4) C'est moi qui souligne ce membre de phrase.

I

Quelques remarques d'abord sur les idées de M. Paul Stapfer.

Il se plaint avec raison qu'on ne lit pas Bossuet, qu'on ne connaît pas Bossuet, ou qu'on n'en connaît que quelques chefs-d'œuvre qui, si beaux qu'ils soient, ne donnent qu'une idée fort incomplète de l'ampleur de son génie et des traits d'une si belle et si rare nature. Ce reproche, qui s'adresse à tant de catholiques et même de membres du clergé, ne saurait atteindre un homme comme l'auteur de *Bossuet, Adolphe Monod :* quoique protestant, il a fait tout le tour de l'œuvre immense du grand évêque de Meaux, et c'est un plaisir de le voir citer, non seulement les *Sermons,* les *Panégyriques* et les *Oraisons funèbres* de Bossuet, le *Discours sur l'Histoire universelle,* l'*Histoire des Variations* et les *Avertissements aux Protestants,* mais encore le *Traité de la Concupiscence,* les *Maximes et Réflexions sur la Comédie,* la *Défense de la Tradition et des saints Pères,* les *Écrits sur le Quiétisme, sur la réunion des Églises,* et surtout les *Lettres* qui nous restent de l'illustre prélat : *Lettres* au maréchal de Bellefonds, *Lettres* à Leibniz, *Lettres* à Sœur Cornuau, à Mme d'Albert de Luynes et autres religieuses. Ce n'est que dans l'abandon familier de cette Correspondance qu'on peut saisir l'homme que fut Bossuet : « l'organisation la plus riche, mais la mieux équilibrée qu'on puisse voir, comme le dit M. Lanson (1), l'esprit le plus large, qui tire ses idées de toutes les sources, des païens, des incrédules, de l'expérience même, mais qui les transforme par une logique puissante en conséquences nécessaires du principe supérieur et unique de toute vie et de toute vérité. »

De ce que M. Stapfer juge Bossuet en connaissance de cause, s'ensuit-il qu'il faille toujours souscrire à ses appréciations? Malgré des efforts constants pour ne pas se départir de l'impartialité à laquelle M. Faguet rend un légitime hommage,

(1) *Choix de Lettres du XVIIe siècle,* p. 397.

un protestant est presque forcé d'émettre des propositions malsonnantes pour nous, catholiques.

Ainsi d'abord, si M. Stapfer s'inscrit en faux contre certain article de Scherer (1), « piquant et hardi, fort injuste d'ailleurs », sur les *Sermons* de Bossuet, et qui débute insolemment en ces termes : « Le sermon est un genre faux. J'entends par genre faux celui dans lequel on ne peut ni penser ni dire juste. Tout est faux dans le sermon, à commencer par le texte » ; s'il dit excellemment : « Avec quelle majesté les textes des beaux sermons de Bossuet et surtout de ses grandes oraisons funèbres ne reviennent-ils pas, périodiquement, comme le thème fondamental d'une magnifique symphonie (2) ! » il ne s'abstient pas de ce paradoxe que le sermon est « le plus ennuyeux des genres littéraires (3) ». — Oui, le plus ennuyeux peut-être par la faute des prédicateurs qui le gâtent, mais non pas par lui-même, puisque « les intérêts éternels que Bossuet agite dans ses *Sermons*, dit M. Brunetière (4), sont au-dessus de ceux que l'orateur des *Philippiques* et celui des *Verrines* ont débattus dans leurs discours et leurs plaidoyers ». M. Stapfer ne se donne-t-il pas un démenti à lui-même, lorsque, après avoir affirmé, page 21, que la vraie cause de la monotonie du sermon, c'est qu'il lui « faut embrasser tout le christianisme », — ce qui n'a jamais été, ce qui ne sera jamais nécessaire, pas plus que « l'éternelle identité des sermons avec eux-mêmes », page 22, — il soutient à bon droit, page 24, que « le sermon est la seule espèce d'ouvrage qui nous offre, dans un court espace, une philosophie complète, une solution précise de tous les grands problèmes qui nous tourmentent?... Qu'on me nomme un emploi de la pensée et de la parole qui puisse être supérieur à celui d'an-

(1) *Études critiques de littérature*, art. XII.

(2) *Bossuet, Adolphe Monod*, p. 17.

(3) M. Stapfer se demande même si c'est un genre littéraire. — L'éloquence religieuse n'est certes pas de l'art pur, puisqu'elle a pour objet le vrai, et non le beau idéal ; mais elle appartient à la littérature, et M. Stapfer lui-même avoue que les *Sermons* de Bossuet sont un des trésors de notre littérature nationale.

(4) *Études critiques*, V, p. 279.

noncer aux hommes tout ce qu'ils ont besoin de savoir et de croire pour vivre et pour mourir !... Ajoutons que le sermon peut être non seulement littéraire, mais poétique, d'abord par le sentiment profond de la mélancolie;... ensuite par une certaine conception réaliste du drame de la vie humaine, où se conserve quelque chose de la naïveté des anciens mystères dramatiques ».

M. Stapfer, page 18, en veut au sermon de s'être « condamné lui-même gratuitement à une généralité excessive d'idées, d'écarter, comme compromettant pour sa dignité, tout ce qui est concret, local, actuel, de n'avoir point d'âge » et de « dater de l'éternité » la moindre chose qu'il dit, de sorte qu'il « contribue à peine, pour sa part, à l'information » de l'histoire, et qu'il est « bien rare qu'il nous renseigne d'une façon un peu précise sur l'état moral d'une société ».

Parler ainsi, c'est oublier que nous n'avons pas de source d'information plus précieuse sur les mœurs du IVe siècle à Constantinople et en Orient que les *Sermons* de saint Jean Chrysostome, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze; sur les mœurs de l'Afrique et de l'Italie chrétiennes, à la même époque, que les *Sermons* de saint Augustin et de saint Ambroise, comme l'a montré M. Thamin dans sa belle thèse: *Saint Ambroise et la morale chrétienne au* IVe *siècle* (1895); sur les mœurs du XIIe siècle, que les *Sermons* de saint Bernard; sur les mœurs du XVe siècle, que les *Sermons* de Michel Menot et d'Olivier Maillard. Il serait facile de tirer des *Sermons* de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon, un tableau de la société du XVIIe siècle, aussi fidèle, aussi complet que celui que nous en ont laissé La Rochefoucauld, La Bruyère, le cardinal de Retz et Saint-Simon. Bourdaloue, entre autres, excellait à faire des « portraits, des allusions aux choses et aux personnes du jour », comme le constate, page 40, M. Stapfer lui-même, d'ailleurs, très injuste pour Bourdaloue, puisqu'il ne pardonne pas « à une critique routinière » d'avoir maintenu au grand Jésuite une « réputation démesurée », qui fut « une surprise à la mode » et que ne mérite pas sa raison, « moins éloquente que raisonneuse » : il ajouterait volontiers, avec Doudan, et qu'« ennuyeuse ».

Il cite, page 30, une admirable description de la cour faite par Bossuet, en 1666 (1) ; le grand orateur la connaissait donc bien, puisqu'il en parle en homme qui nous renseigne d'une manière précise sur l'état moral de la société du XVIIe siècle : comme La Rochefoucauld, il défie ses auditeurs de le contredire : « Démentez-moi, Messieurs, si je ne dis pas la vérité. »

Quant à ce qui est « concret, local, actuel », Bossuet le bannit si peu du sermon, « comme compromettant pour sa dignité », que l'abbé Vaillant, Floquet, Gandar, Lachat, l'abbé Lebarq, ont pu dater sûrement, — non pas « de l'éternité » — mais des diverses périodes de la vie du grand orateur, la plupart de ses œuvres oratoires, d'après les allusions qu'il fait aux événements contemporains, guerres, disettes, traités de paix, entrées des princes et des princesses, et cela à partir du *Panégyrique de saint Gorgon,* prêché à Metz en 1649, où il parle « des misères qui affligeaient la ville depuis près de vingt ans » (les Suédois avaient, en effet, pénétré dans la vallée de la Moselle, en 1631), jusqu'aux *Sermons* de Paris, où Bossuet ne perd pas une occasion de laisser parler son âme patriotique, et aux *Sermons* de Meaux, perdus, hélas! en grande partie et qui, en dehors de ceux des grandes solennités, ont tous été provoqués par des événements « concrets, locaux, actuels », comme l'abbé Lebarq l'établit dans sa savante *Histoire critique de la prédication de Bossuet.*

Où donc M. Stapfer a-t-il vu que « l'ancienne foi orthodoxe, catholique, faisait au diable une bien autre place dans nos affaires » que les vrais chrétiens d'aujourd'hui?

La foi actuelle, à ce sujet, ne diffère en rien de la « foi ancienne ». Quant au « progrès de la conscience et de la raison, (qui) ronge pierre à pierre, mine par la base et, les uns après les autres, fait crouler les vieux dogmes, comme de vieilles masures devenues inhabitables pour l'esprit humain », M. Stapfer oublie qu'il y a soixante-dix ans, Théodore Jouffroy écrivait, lui aussi, *Comment les dogmes finissent;* et pour-

(1) *Sermon sur la charité fraternelle :* « On ne vit jamais plus de caresses, plus d'embrassements;... on se ménage par discrétion les uns les autres; on oblige par honneur, et on sert par intérêt. La fortune fait les amis; la fortune les change bientôt. »

tant, les dogmes sont toujours jeunes, toujours vivants et immortels.

Est-ce que M. Stapfer aurait les secrets de l'avenir pour annoncer, comme il le fait, page 470, que « la grande éloquence sacrée est morte »? Oui, peut-être elle est morte pour le monde où l'on doute; mais non pas pour le monde où l'on croit, et naguère encore les voûtes de Notre-Dame de Paris ont frémi sous le souffle de « la grande éloquence sacrée », lorsque le R. P. Coubé, un Jésuite comme Bourdaloue, y parlait magnifiquement et avec des envolées superbes de « la double mission de *Jeanne d'Arc* » (1).

Il faut aussi relever ce que l'auteur de *Bossuet, Adolphe Monod* dit du mystère, qui est « au-dessus de la raison, c'est-à-dire contre la raison », p. 276; de l'Évangile, « qui ne serait pas vrai d'une vérité effective », p. 100; du péché originel, de « la comédie sinistre de l'origine du mal », p. 70; de « la triste erreur » qui consiste à croire que les enfants morts sans baptême ne peuvent participer à la grâce de la Rédemption; de l'Église romaine, puissance de fait, « affirmant sans preuve son autorité », p. 450; de « la superstition de l'*opus operatum* », à propos des sacrements, p. 148; de « l'adoration (?) de Marie » par les catholiques, p. 114; de l'idée qu'avait Bossuet de la divinité de Jésus-Christ, idée « qui anéantit complètement son humanité (?) », p. 90; de la Trinité, qui est « un défi au bon sens », p. 408; de « ce socialiste, de cet hérétique, de ce révolutionnaire, qu'on nomme Jésus-Christ », p. 99; des « expressions forcenées » par lesquelles Bossuet établit que la vengeance est une volupté, que son Dieu Moloch savoure avec délices, p. 350; du sort réservé au catholicisme, blessé mortellement par sa dernière victoire (l'infaillibilité pontificale) autant que par toutes ses défaites, acculé à cette alternative, ou de consommer son suicide par le paradoxe désespéré de l'infaillible autorité de l'Église concentrée dans un Dieu terrestre (?), ou de devenir simplement « une branche du protestantisme ».

(1) Le même orateur avait été admirable auparavant dans son *Panégyrique* de saint Pierre de Mataincourt; il l'a été encore dans ses *Sermons : Guerre à la guerre, l'Ame du soldat, la Chevalerie du Sacré-Cœur*, etc.

M. Stapfer est-il bien convaincu qu'on sait pertinemment, aujourd'hui, à quelle époque s'est formé chacun de nos dogmes catholiques, la Trinité en 325, la naissance miraculeuse du Christ en l'an 80, la divinité de Jésus aux conciles de Nicée et de Chalcédoine? Renan ne l'a pas plus prouvé que Havet, que Duruy ou M. Sabatier.

Mieux vaut citer, à l'honneur de M. Paul Stapfer, ces lignes d'une éloquence indignée contre Renan (1) : « Je ne trouve pas de mal en soi », a osé écrire l'auteur de la *Vie de Jésus* (2). Cette affirmation incroyablement légère d'une conscience frivole mesure mieux que l'œuvre critique entière de Renan l'abîme qui le séparait du christianisme comme de toute morale sérieuse. Qu'est-ce donc, ô philosophe aveugle! que le cœur d'un honnête homme, puisque celui d'un chrétien renferme « tant de péché latent, de pourriture cachée et d'infection secrète, que, si ce cœur venait tout à coup à s'ouvrir devant nous, il nous causerait une effroyable horreur (3) »?

II

Mais revenons au *caractère* ou plutôt à l'*esprit* de Bossuet, à l'analyse desquels M. Stapfer consacre près de cent pages 66-152, sans compter toutes celles où il en parle, à propos de la « vie d'Adolphe Monod », des « tableaux de la vie humaine », des « mystères d'amour », prêchés par les deux orateurs, enfin des « temps prédits par Bossuet ».

M. Lanson a fait, dans son *Bossuet,* un portrait de ce grand homme, excellent presque en tout, sauf, quand il affirme que Bossuet avait trop de bon sens pour être un saint.

Nous-même, nous avons déjà touché à cette question, en esquissant la physionomie du grand évêque, de son esprit, de son cœur et de son caractère, dans *Fénelon et Bossuet d'après les derniers travaux de la critique* (4). Mais on nous per-

(1) Page 306.
(2) *L'Avenir de la science*, p. 354.
(3) A. Monod, *les Adieux,* p. 79.
(4) Paris, Putois-Cretté, 1896.

mettra de nous abriter derrière ces paroles de M. Brunetière (1) : « Ce que l'on doit assurément le moins craindre, quand on s'est proposé d'agir par la plume ou par la parole, c'est de se « répéter »; — et d'autant moins, qu'en fait, on ne se « répète » presque jamais. On peut bien dire les mêmes choses, on le dit d'une autre manière; et alors sont-ce bien les mêmes choses? »

De même qu'un critique se demandait à la fin du XVIIe siècle « si Racine était un poète », de même il s'est trouvé de nos jours des critiques comme Paul Albert, Scherer, Renan, Hémon, pour dire que Bossuet n'était pas « un penseur (2) », mais un « écolier de génie (3) », un « philosophe borné, le politique le plus médiocre (4) », un homme avec si peu d'idées qu'on « en a bientôt fait le tour (5) ». C'est là « une erreur profonde », au dire de M. Paul Stapfer, convaincu de « la haute valeur de ce génie dans l'ordre de la pensée ».

« Bossuet est, avant tout, un *grand homme de foi* », non pas de cette foi qui est une victoire sur l'incrédulité ou sur le doute, plus ou moins laborieusement et douloureusement remportée, comme M. Brunetière inclinerait à le croire (6), mais d'une foi qui fut « une illumination joyeuse, soudaine, complète et immuablement égale à elle-même depuis l'éveil de sa raison jusqu'à sa mort, de son intelligence et de tout son être moral », d'une foi « si docile et si précise » que M. Rébelliau l'a on ne peut mieux qualifiée en l'appelant

(1) *Etudes critiques,* VI, p. 1.
(2) Paul Albert et Scherer.
(3) Renan.
(4) Paul Albert.
(5) Scherer.
(6) *Études critiques*, VI, p. 201. — Sainte-Beuve le réfutait à l'avance, quand il disait : *Causeries du lundi*, XII, p. 252 : « Bossuet est l'âme la moins combattue qui fut jamais en si haute région. Il n'a pas cessé un seul jour, à ce qu'il semble, d'être dans son ordre et dans sa voie. » — « Monsieur, je vous ai toujours cru un honnête homme, disait un jour à Bossuet un incrédule mourant. Me voici près d'expirer; parlez-moi franchement; j'ai confiance en vous. Que croyez-vous de la religion? — Qu'elle est certaine et que *je n'en ai jamais eu aucun doute* », repartit Bossuet.

« l'intuition indéviable d'un esprit d'autant plus sûr de ses principes qu'il ne se les était pas donnés à lui-même (1) ». L'aliment principal de cette foi, c'était la Bible, qui, dès son premier contact avec l'âme de Bossuet enfant, y laissa, dit l'abbé Le Dieu, une « profonde impression de joie et de lumière », si bien que la sublimité qu'il goûta dans les Livres saints les lui fit dès lors préférer à tout. Un autre aliment de cette foi sereine et inébranlable du plus grand des prédicateurs, c'est la Tradition, ce sont les saints Pères, que M. Paul Stapfer, protestant, a le grand tort de laisser de côté, quoiqu'il parle en bons termes du magnifique ouvrage de Bossuet : *Défense de la Tradition et des saints Pères*. Si le grand évêque était « l'homme de la Bible (2) », il était aussi « une encyclopédie de tous les saints Pères », ainsi que le lui écrivait le P. Campioni en septembre 1698 (3).

Cette intrépidité dans la foi, cette « clarté souveraine dans un horizon net », non pas « parce qu'il est borné », comme l'écrit M. Paul Stapfer, page 89, mais parce que la parole de Dieu et de l'Église l'a dessiné, en ne lui donnant d'autres bornes que la vérité universelle et éternelle, n'empêchait pas Bossuet d'être « un très haut esprit », page 88, un des esprits « dont la cime est la plus haute », disait Sainte-Beuve. Et il ne nous apparaît pas seulement « merveilleux pour creuser à fond et en droite ligne la portion de vérité qu'il apercevait », mais encore remarquable par la largeur et l'ampleur compréhensive d'une intelligence qui a embrassé toutes les sciences de son temps, sciences sacrées et sciences profanes (4), sauf peut-être les mathématiques et la physique. M. Lanson signale à juste titre « l'universalité d'intelligence et de connaissances » qui caractérise Bossuet.

« Il comprend et sent, dit-il, page 29, tout ce qui peut être compris et senti. *Cette largeur de son intelligence* applicable à

(1) *Bossuet historien du protestantisme*, p. 284.

(2) Voir le P. de la Broise : *Bossuet et la Bible*, 1891.

(3) Voir notre thèse, *Bossuet et les saints Pères*. Paris, Putois-Cretté, 1896.

(4) Voir l'énumération de ces sciences dans *Fénelon et Bossuet d'après les derniers travaux de la critique*, p. 47-48.

toute matière, ce don d'aller toujours à l'essentiel et au décisif, ce sentiment de la réalité extérieure et vivante l'ont préservé des périls de la logique... Tous ses ouvrages reposent sur d'amples et minutieuses recherches. Chacun d'eux est précédé d'une exacte enquête, qui lui met en main les faits, base solide de ses démonstrations. Il a, en France, en Écosse, en Allemagne, en Italie, à la cour, dans le monde, dans les cloîtres, des amis curieux et dévoués, qui l'instruisent, lui font parvenir les pièces, les documents nécessaires, des mémoires, des livres. Milord Perth, chancelier d'Écosse; M. Obrecht, préteur royal à Strasbourg; Mabillon, Montfaucon, Jean-Claude Devert, bénédictins; MM. Le Feuvre et Pirot, docteurs de Sorbonne, l'abbé Renaudot, M. Capperonnier, Mme de Motteville, mettent en diverses occasions leurs connaissances et leurs informations particulières à son service. Il accueille tout, examine tout, et en tire ce qui est à son usage. Il a, du reste, une lecture immense et une mémoire exacte. Il a la curiosité et le sens du passé, qu'il explique et ressuscite à la fois. L'histoire est pour lui une inépuisable mine de faits qu'il transforme en arguments. »

Pourquoi donc M. Stapfer parle-t-il « des étonnements véritablement bien naïfs » de ce grand homme en face de l'incrédulité? — La lumière dont l'inondaient l'Écriture, les Pères, l'histoire de l'Église et des peuples, lui semblait si éblouissante qu'il ne comprenait pas qu'on pût résister à une telle évidence et qu'il disait dans le *Discours sur l'Histoire universelle :* « Si on ne découvre pas ici un dessein toujours soutenu et toujours suivi; si on n'y voit pas même un ordre des conseils de Dieu, qui prépare dès l'origine du monde ce qu'il achève à la fin des temps et qui, sous divers états, mais avec une succession toujours constante, perpétue aux yeux de tout l'univers la sainte société où il veut être servi, on mérite de ne rien voir et d'être livré à son propre endurcissement, comme au plus juste et au plus rigoureux de tous les supplices ». Il ne faut donc pas attribuer « ses exclamations sur le mahométisme », sur « les grands et épouvantables progrès de cette religion monstrueuse », sur la « crédulité du genre humain aux impostures de Satan », sur l'ascendant qu'a sur notre raison l'esprit

de séduction et d'erreur (1) », à un « manque de vues larges et d'intelligence historique de la réalité », mais bien à cette inébranlable sécurité dans la foi, qui fait dire à Bossuet : « Par une grâce que je ne puis assez reconnaître, je marche dès le jeune âge dans le chemin battu par nos pères (2) ». Peut-on, dès lors, parler, à propos de la pensée de Bossuet, « d'une concentration intérieure aussi faible que son rayonnement extérieur était puissant » ? Ces deux assertions semblent contradictoires : car un rayonnement extérieur puissant suppose un foyer intérieur très intense. Peut-on blâmer « ce dogmatisme intrépide, contraire à toute prudence critique, qu'on serait tenté de qualifier d'étourderie, s'il ne s'agissait pas d'un si grand homme et que je continuerai à nommer simplement de l'irréflexion (3) » ? — « Étourderie, irréflexion » sont de bien gros mots, auxquels M. Brunetière répondait à l'avance dans son bel article sur la *Philosophie de Bossuet*, où il montre que la « perspicacité » de Bossuet lui a fait comprendre les « progrès du libertinage », « les bruits précurseurs de la tempête prochaine », et que son coup d'œil a si peu « sauté par-dessus Voltaire » que, « de tous les arguments qu'on opposait à la religion, il n'en est pas un seul qu'il ait laissé sans réponse ». Il a même « été mieux inspiré peut-être que l'auteur des *Pensées* », que M. Paul Stapfer lui oppose tout à fait à tort, page 91, tout en reconnaissant ailleurs que « l'intransigeance » de Pascal ne vaut pas le parfait équilibre des facultés et le bon sens suprême de l'évêque de Meaux.

En effet, « *le bon sens* », au dire de M. Stapfer, p. 77, comme de M. Lanson, p. 20, « est un des traits les plus éminents de l'esprit et du caractère de Bossuet. Nous ne sommes émerveillés, comme il faut, chez le plus éloquent des hommes, de cette qualité si rare, surtout lorsqu'elle se trouve unie à la foi la moins suspecte de compromis avec la raison (4), qu'en le

(1) *Panégyrique de saint Pierre Nolasque.*

(2) *Dernier Éclaircissement à M. de Cambray.*

(3) Page 95.

(4) Encore un de ces mots qui détonnent. La foi de Bossuet, comme celle de tout catholique, est raisonnable avant tout : *rationabile obsequium vestrum*, dit saint Paul.

comparant à d'autres chrétiens dont la foi ardente eut pour rançon, si j'ose ainsi dire, un fâcheux déséquilibre du sens commun ». Viennent alors des citations de Bossuet, tirées du *Sermon sur la nécessité de la pénitence*, 1668, des *Méditations sur l'Évangile*, de l'*Histoire des Variations*, liv. XI, de l'*Oraison funèbre de Nicolas Cornet*, 1663, et qui établissent que le grand orateur ne veut « ni élargir ni étrécir les voies de Dieu », qu'il est aussi éloigné de la morale relâchée des casuistes que de la rigueur outrée des jansénistes. Même force de bon sens soit dans la querelle du Quiétisme, où il s'insurgea contre les « chimères » de Mme Guyon et de M. de Cambrai; soit dans ses *Lettres* de direction, où il dit si bien : « Il faut aimer la vérité; mais la vérité elle-même veut *qu'on la cache par des moyens innocents* à ceux qui en abusent et à qui elle nuit (1) »; soit à propos de la vie religieuse, qu'il ne conseillait pas à tout le monde et pour laquelle il modéra l'impatience de Mme Cornuau, en lui défendant de prononcer ses vœux pendant toute la minorité du fils dont elle avait à gérer les biens — c'est-à-dire pendant vingt ans : — il ne voulut pas qu'en entrant en religion elle fît rien perdre à ce fils de la fortune qui lui revenait. « Même modération sensée dans sa façon de comprendre ses devoirs d'éducateur de prince. Il ne conçut jamais le rêve imprudent de faire de son royal élève un dévot. Il sentit qu'il fallait former un roi chrétien, non une sorte d'ecclésiastique couronné (2). » Ce jugement est une protestation anticipée de M. Stapfer contre ces regrettables paroles du même M. Stapfer, page 95 : « Par quelle idolâtrie ou quelle superstition (où sont-ils donc les idolâtres et les superstitieux de la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture?*) prétend-on aujourd'hui nous faire admirer sa politique enfantine (elle n'est pas enfantine, si la « modération « la plus » sensée » l'inspire), intéresser nos esprits d'hommes à un système d'une simplicité non moins pauvre, non moins raide, dans son culte pour l'autorité divine (3) du roi, que l'est in-

(1) *Lettre* du 2 janvier 1696.

(2) Stapfer, p. 80, d'après Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, I, p. 200.

(3) M. Stapfer reconnaît lui-même, page 209-10, qu'au XVIIe siècle la tolérance était une idée *généralement* étrangère à l'esprit des protestants comme

versement, dans son adoration du fétiche populaire, le système politique de Victor Hugo? » Puis, après avoir constaté que Bossuet admet la légitimité de tout gouvernement solide et ancien et que le devoir des rois est de prêter à l'Église leur bras armé du glaive pour exterminer les blasphèmes et étouffer l'hérésie, il conclut en disant des « prétendues beautés de la politique de Bossuet : Cela s'expose en dix lignes et se juge d'un mot : c'est absurde ». — Eh quoi! absurde, un régime qui a donné à la France Philippe-Auguste, saint Louis, Charles V, Henri IV, Louis XIV, et toutes nos plus pures gloires du moyen âge et des temps modernes! (1) Absurde, ce qui est conforme aux principes catholiques et même protestants, sauf à en modifier l'application suivant les époques et leurs nécessités! Il n'y a d'absurde, pardon, il n'y a d'étrange que l'inconséquence d'un critique qui, après avoir reconnu franchement le bon sens suprême d'un homme de génie, l'accuse de soutenir une politique « enfantine » et « absurde ». M. Lanson et M. Druon l'admirent hautement, sans être suspects ni « d'idolâtrie » ni de « superstition », et M. Brunetière lui-même loue « le bon sens, la sagesse, « l'esprit de modération et de paix que... ce beau livre « respire (2) ».

Ce qui vaut mieux dans le livre de M. Stapfer, c'est l'hommage qu'il rend à la *sagacité* du génie du grand évêque de Meaux, qui devinait, deux siècles à l'avance, toutes les conséquences du libre examen, du sens individuel appliqué à l'Écriture : « Quel moyen reste-t-il, lisons-nous dans la *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferri* et dans la *Conférence avec M. Claude*, d'empêcher qu'il y ait autant de religions, je ne dis pas qu'il y a de paroisses, mais qu'il y a de têtes?... Si chacun se sent capable de mieux entendre

des catholiques et que Bossuet a eu raison d'écrire dans l'*Histoire des Variations*, X : « Luther et Calvin ont fait des livres exprès pour établir sur ce point le droit et le devoir du magistrat de se servir de la puissance du glaive contre leurs sujets ennemis de l'Église et de la sainte doctrine. »

(1) M. Paul Bourget ne vient-il pas d'écrire à M. Charles Mauras que « la solution monarchiste est la seule qui soit conforme aux enseignements les plus récents de la science », loi de continuité, sélection, influence de la race?

(2) Voir plus haut *Bossuet précepteur du Dauphin*.

l'Écriture que tous les conciles et que tout le reste de l'Église, comment un tel sentiment peut-il s'accorder avec la docilité et avec l'humilité des enfants de Dieu? » Mais comme « ce n'est pas de leur Bible, c'est de leur pasteur que la plupart des laïques protestants reçoivent leur religion *en fait*, cela constitue dans le protestantisme de véritables autorités ecclésiastiques, analogues à celle de l'Église romaine. Des flambeaux divers sont tenus allumés par une aristocratie d'esprits; les troupeaux suivent ces lumières. Bossuet a débrouillé, avec la clarté supérieure du génie, cette contradiction nécessaire des Églises réformées entre leur principe et leur conduite ». Il prend Jurieu dans le lacet de sa réfutation nouée par lui-même : « Vous voilà donc, mes chers Frères, dit-il dans le *Sixième Avertissement aux Protestants*, réduits à l'autorité et à une autorité humaine!... Vous voilà réduits à compter les voix! Mais quoi, si les Sociniens prévalent enfin dans la Réforme; si ce torrent, dont on ne peut arrêter le cours, s'enfle tellement qu'il prévale, et qu'ils en viennent à être, sur tous les articles, mille contre un,... le Socinianisme sera véritable! » Le Socinianisme, c'était le rationalisme libre penseur. Après avoir montré que, de Mélanchthon à Monod, la nécessité d'avoir des Églises et l'impossibilité de les fonder sur les bases d'une confession de foi ont fait le désespoir de tous les docteurs et font encore celui de l'historien des *Protestants de France*, le professeur de Felice, et de l'auteur de l'*Esquisse d'une philosophie de la Religion*, M. Sabatier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, M. Stapfer conclut en disant : « Aucune idée vraiment originale n'est venue renouveler la polémique entre partisans et adversaires des Confessions de foi, et pas un argument des éternels débats qu'on devait répéter pendant deux siècles n'avait échappé au regard d'aigle de Bossuet. » Les *Réflexions sur un écrit de M. Claude* montrent comment « l'Église prétendue réformée se condamne elle-même, lorsque, n'osant assurer qu'elle soit infaillible, elle se voit néanmoins contrainte d'agir comme si elle l'était et de rendre témoignage à l'Église catholique en l'imitant... Il vaudrait mieux que M. Claude laissât tout le ministère, pour

dire qu'il suffit que Dieu ait gardé l'Écriture sainte, où les fidèles trouveront clairement tous les aliments nécessaires... Mais M. Claude a senti qu'à force de pousser, indépendamment de tout ministère ecclésiastique, l'autorité et la suffisance, pour ainsi dire, de l'Écriture, à la fin il faudrait détruire l'Écriture ». Le pressentiment de cette « destruction de l'Écriture, ajoute M. Stapfer, est ce qu'il y a de plus profond dans la prophétie de Bossuet ». — Mais elle ne se borne pas à ce pressentiment. Le grand controversiste prévoyait, dans le *Sixième Avertissement aux Protestants*, qu'ils seraient « amenés pas à pas au mépris du texte sacré, jusqu'à ce qu'enfin on l'ait forcé à ne plus violenter le sens humain, qui est le but où se termine le Socinianisme, et, comme on a vu, le parfait accomplissement de la réforme des Protestants ». Déjà, dans l'*Histoire des Variations*, Bossuet affirmait qu'on réduirait enfin le christianisme « à la généralité de l'amour de Dieu et du prochain ». Or, M. Stapfer constate que, de nos jours, se réalise pleinement, dans les rangs du protestantisme libéral, ce que Bossuet a dit du Socinianisme, « dépouillant la religion de tout ce qu'elle a de sublime et d'impénétrable, pour la rapporter davantage au sens humain ». Il reconnaît loyalement que l'*Esquisse* de M. Sabatier se ramène à ceci : « Tu aimeras Dieu de tout ton cœur et ton prochain comme toi-même. » C'est le thème absolument unique, et à la longue, un peu monotone, de la symphonie philosophique et religieuse de M. Sabatier. Après une telle constatation, M. Stapfer « reste confondu de la justesse et de la profondeur de la divination » de Bossuet.

C'est ainsi que « le prophète du passé », comme l'appellent dédaigneusement M. Jules Lemaître et M. Hémon, a été vraiment et magnifiquement le « prophète de l'avenir ».

C'est ainsi que « l'homme de foi » que fut Bossuet, « l'homme de la Bible », l'homme de la tradition et des saints Pères, a su être en même temps « l'homme de toutes les sciences », comme le disait Massillon (2), un esprit aussi large que profond, aussi élevé que pénétrant, grâce au bon sens

(1) *Études littéraires et morales*, 1895 : *M. Brunetière et Bossuet.*
(2) *Oraison funèbre du Dauphin.*

merveilleux dont il était doué, grâce à sa passion pour la vérité, grâce aussi à une mémoire prodigieuse, à une imagination aussi riche, aussi féconde que bien gouvernée, grâce enfin à une puissance de synthèse et à une logique invincible, auxquelles M. Stapfer aurait dû rendre un hommage plus explicite (1).

III

M. Stapfer n'a pas non plus suffisamment analysé et dépeint le *cœur* de Bossuet, dont M. Lanson dit avec raison « qu'il était tout amour et toute charité ».

M. Stapfer écrit bien, page 264 : « Bossuet est sensible »; mais il ajoute que « sa sensibilité, contenue, disciplinée, paraît moindre que son imagination, dont pourtant elle est l'âme, comme le foyer intérieur et caché de son éblouissant incendie ».

Il ne montre pas mieux comment « Bossuet, par une rare fortune, eut l'esprit que méritait son cœur », comment la sensibilité, la « tendresse de ce grand homme a été l'âme » de sa vie tout entière, à Navarre, à Metz, à Paris et à Meaux.

C'est à peine s'il cite, page 86-7, comme preuve de l'ardente *charité* du jeune orateur pour Dieu, un passage lyrique et inspiré d'une *Lettre* de 1662 : « Jésus-Christ est beau dans le sein du Père; il est beau sortant du sein de sa Mère », etc., et comme témoignage de la même charité, persistant chez l'évêque de Meaux, cette *Lettre* de 1695 à Mme Cornuau : « Peut-on goûter les livres où Jésus-Christ ne se trouve point et s'en faire une sérieuse occupation? Je ne le puis croire. » Il y a mille autres preuves plus éloquentes de l'amour de Dieu qui faisait battre le cœur de Bossuet et donnait à ses paroles un tel accent « qu'il ravissait (2) » les Carmélites de Paris, les Visitandines et les Bénédictines de Meaux et de

(1) Voir notre *Fénelon et Bossuet, d'après les derniers travaux de la critique*, pp. 40-52.

(2) Le mot est de Sœur Cornuau, dans son *Avertissement* en tête des *Lettres de direction* de Bossuet.

Jouarre (1). M. Stapfer aurait dû insister sur ce sujet, au lieu d'affirmer simplement, page 107 : « Ce n'est pas par exception que Bossuet est tendre »; ses *Sermons* sont pleins « d'onction proprement dite », de « charité vraie ». Qu'il y ait, dans le *Sermon sur la gloire de Dieu dans la conversion des pécheurs*, 1655, un « passage d'une douceur exquise : « Écoute, pécheur, » etc.; que le *Panégyrique de saint Jean apôtre*, en 1658, nous présente un tableau hardi et gracieux de l'intimité qui unissait Jésus à son disciple bien-aimé; qu'à la fin de sa vie, il appelât ses auditeurs : « Mes bien-aimés, mes chers enfants, mes petits enfants »; que les *Sermons* sur la Sainte Vierge contiennent des choses d'une suavité infinie, et qu'à propos de la Compassion, Bossuet, à vingt-trois ans, ait donné des développements « d'une tendresse et d'une pureté délicieuse », c'est incontestable et il faut le dire à la louange de ce grand orateur. Mais pourquoi M. Stapfer ne parle-t-il pas de cet amour des âmes qui est la raison d'être du prêtre catholique et qui faisait dire à Bossuet dans sa jeunesse : « O âmes, couronne auguste de Jésus-Christ, faut-il que vous vous perdiez? Faut-il qu'aucune se perde? Là, dans l'amour de Jésus, on conçoit un amour infini pour toutes les âmes (2). » C'est cet amour des âmes qui explique toute la prédication de Bossuet : « L'utilité des fidèles, disait-il (3), est la loi suprême de la chaire », comme aussi toutes ses œuvres de polémique et de controverse, la *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferri*, 1655, l'*Exposition de la Doctrine de l'Église catholique*, 1671, la *Conférence avec M. Claude*, 1682, l'*Explication de l'Apocalypse*, 1689, l'*Histoire des Variations*, 1688, la *Défense de cette Histoire*, 1690, les *Six Avertissements aux Protestants*, 1689-91, les *Instructions sur les promesses de l'Église*, 1700-1701, sans parler des *Élévations sur les Mystères* et des *Méditations sur l'Évangile*. Mais si M. Paul Stapfer n'a pas mis en relief cette charité de l'âme éminemment sacerdotale de Bossuet, s'il n'a pas montré quel cœur il avait pour ses amis, pour le duc Gaston de Foix, pour Madame

(1) Voir notre *Fénelon et Bossuet*, p. 58-59.
(2) *Fénelon et Bossuet*, etc., pp. 60-62.
(3) *Sermon sur la Conception de la Sainte Vierge*, 1669.

mourante, pour le maréchal de Bellefonds, pour Mme de La Vallière, pour Turenne, à la nouvelle de la mort duquel il faillit « s'évanouir », pour milord Perth, pour une foule d'autres protestants qu'il a convertis et défendus contre les rigueurs du pouvoir, pour tous les siens et pour son indigne neveu, en particulier, il venge le grand évêque de l'accusation « d'indifférence et même de dureté pour le peuple », formulée par Joseph de Maistre (1) et Sismondi (2). Sur quoi s'appuie cette accusation? Sur la légende « de la majestueuse hauteur qu'un portrait conventionnel prête au plus grand des prélats de cour »; peut-être aussi sur « la malignité humaine », si inventive et d'un art si diabolique qu'elle « crée de toutes pièces ses inventions ». — Les petites gens, que le bon Joinville appelait si gentiment « le menu peuple de Notre-Seigneur », paraissent avoir tenu, quoi qu'on dise, dans le cœur « altier » de Bossuet une place encore plus familière que dans celui du doux Fénelon, et, des deux prélats, c'est celui qu'on se figure comme le plus superbe qui était, selon toute vraisemblance, le moins aristocrate. « M. de Cambray, dit Bossuet, dans le *Dernier Éclaircissement*, me reproche l'aveu que j'ai fait d'avoir écrit pour le peuple... C'est donc, dit-il, jusqu'au peuple (qu'il appelle dans le même lieu une populace) que s'étend votre charité? Qui en doute, et à qui veut-on donc qu'elle s'étende? Nous n'enseignons pas de mystères pour de prétendus parfaits, que le commun des chrétiens doit ignorer; nous parlons au peuple, pour ce peuple d'acquisition dont il est écrit : « Vous n'étiez pas le peuple et vous êtes maintenant le peuple de Dieu ». Où il s'agit d'instruction, l'on ne connaît point de populace; toutes les âmes rachetées sont de même prix en Jésus-Christ. » Ce christianisme populaire, dont Bossuet faisait profession à propos de la querelle du Quiétisme, il l'avait pratiqué toute sa vie, et personne n'a dit avec plus de magnificence et de poésie qu'il n'y a point

(1) « Les souffrances du peuple ne lui arrachèrent jamais un cri. » *De l'Eglise gallicane*, II, ch. XII.

(2) *Histoire des Français*, XXV, p. 482 : « Quant à la violation journalière de la miséricorde, jamais un conseil;... aucun appel aux grandes lois... de la charité chrétienne. »

de différence « entre de la boue et de la boue, entre pourriture et pourriture, mortalité et mortalité (1) ». Il considérait les pauvres, non pas seulement comme des malheureux qu'il faut assister, mais comme les principaux membres de Jésus-Christ, et « en cette qualité glorieuse, comme des personnes auxquelles il *faut faire la cour* ». Et il leur « a fait la cour » depuis sa jeunesse jusqu'à son dernier soupir.

M. Stapfer cite tout d'abord un Sermon du 1er novembre 1657. Il oublie le *Panégyrique de saint Gorgon* en 1649, où l'orateur, à peine diacre, demandait aux fidèles « d'avoir compassion de nos pauvres frères, que la misère du temps réduira peut-être à d'étranges extrémités »; le premier point du *Sermon sur la bonté et la rigueur de Dieu envers les pécheurs,* prêché en 1652; le *Panégyrique de saint François d'Assise,* 4 octobre 1652, où le jeune archidiacre de Sarrebourg montre « les campagnes désertes », les « bourgs misérablement désolés par la guerre » et ajoute avec émotion : « Jetez, jetez les yeux sur tant de familles nécessiteuses, qui n'osent vous exposer leur misère; sur les vierges de Jésus, que l'on voit presque défaillir dans leurs cloîtres, faute de moyens pour subsister », etc. Ce sont là comme les premiers cris du cœur de « l'avocat des pauvres (2) » et des malheureux, du digne ami de saint Vincent de Paul (3). Ce ne seront pas les derniers. — En 1656, dans un *Sermon pour la Noël,* il glorifiait la pauvreté du Sauveur naissant. « Aimer la pauvreté de Jésus, lisons-nous dans le *Sommaire,* écrit en 1662 : tout le monde est pauvre; aimons cette partie de la pauvreté dont Jésus-Christ nous a honorés. » — En 1657, dans le *Panégyrique de saint Paul,* prêché à l'hôpital général, il s'écrie :

(1) *Esquisse* de 1658 pour la *Fête de la Nativité de la Sainte Vierge; Sermon sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise,* 1659.

(2) C'est Bossuet lui-même qui a dit que les prédicateurs de l'Évangile « sont les véritables avocats des pauvres ». (*Sermon sur l'éminente dignité des pauvres,* 1659.)

(3) Il est prouvé par le témoignage de Bossuet lui-même en 1700 que, dès 1656, il était admis dans « la Congrégation des prêtres de la Mission », dont Collet et Abelly nous disent « qu'il n'y avait pas à Paris un ecclésiastique de mérite » qui ne voulût en être, et où M. Vincent se félicitait « de n'avoir jamais admis un seul prêtre qui ne fût un homme d'exemple ».

« Jetez encore les yeux sur les nécessités temporelles de tant de pauvres qui crient après vous. Ne semble-t-il pas que la divine Providence ait voulu les unir ensemble dans cet hôpital merveilleux, afin que leur voix fût plus forte et qu'ils pussent plus aisément émouvoir vos cœurs? Ne voulez-vous pas les entendre et vous joindre à tant d'âmes saintes qui, conduites par vos pasteurs, courent au soulagement de ces misérables? Allez à ces infirmes, mes Frères, etc. » — Vient ensuite, par ordre de date, le *Sermon de charité pour l'œuvre des Bouillons* à Metz, le 1er novembre 1657; M. Stapfer a raison de le citer « pour l'instruction des personnes qui, n'ayant de Bossuet aucune connaissance, répètent vaguement qu'il est pompeux et ne peuvent se figurer « l'aigle de Meaux », comme elles disent, que déclamant avec emphase » : « Combien de malades dans Metz! dit le jeune orateur. Il semble que j'entends autour de moi un cri de misère... Leur voix est lasse parce qu'elle est infirme. Moins je les entends et plus ils me percent le cœur. Mais si leur voix n'est pas assez forte, écoutez Jésus-Christ qui se joint à eux... Et ne me dites point : Les pauvres sont de mauvaise humeur; on ne peut les contenter. — C'est une suite nécessaire de la pauvreté. Sont-ils de plus mauvaise humeur que ceux auxquels Jésus-Christ disait : O race incrédule et dépravée, jusques à quand vous souffrirai-je? Amenez ici votre fils. — Mais ils ne se contentent pas de ce que nous leur donnons : ils veulent de l'argent, et non des bouillons, et non des remèdes. — Qui le veut? c'est l'avarice... — Mais il n'y a point de fonds. — C'est la charité des fidèles, et c'est à vous, mesdames, à l'exciter... Quoi! rougirez-vous de demander l'aumône pour Jésus-Christ? Quand est-ce que vous donnerez, si vous ne pouvez vous résoudre à demander?... — Mais on ne me donne rien. — O vanité, qui te mêles jusque dans les actions les plus humbles, ne nous laisseras-tu jamais en repos? Jésus se contente d'un liard; Jésus se contente d'un verre d'eau. N'écoutez pas ceux qui disent : Cette œuvre ne durera pas. — Elle ne durera pas, si vous êtes lâches; elle ne durera pas, si vous manquez de foi. » On ne saurait être ni plus simple ni plus éloquent.

Il faudrait citer encore et l'*Esquisse d'un Sermon* prêché à Metz le 14 janvier 1658 et qui a pour titre de la main de Bossuet : *Fête du saint nom de Jésus pour les Dames de la Charité,* avec ce texte : *Parcet pauperi;* et le *Sermon pour la Pentecôte*, 1658 : « Qui de nous a langui avec les malades? qui de nous a pâti avec les faibles?... Et tu ne sens pas, misérable, que la cruauté de ton luxe arrache l'âme de ces orphelins? » et le *Sermon sur l'éminente dignité des pauvres* en faveur des Filles de la Providence, février 1659; et le *Sermon pour la fête de la Nativité de la Sainte Vierge*, aux Incurables, 8 septembre 1659, où l'orateur convie son auditoire à entrer « dans ces grandes salles, pour y contempler attentivement le spectacle de l'infirmité humaine », pour y voir « en combien de sortes la maladie se joue de nos corps », et pour apprendre à soulager tant d'infortunes; et le *Sermon sur la charité fraternelle*, aux Nouvelles Catholiques, 13 février 1660, où Bossuet dit : « Chers frères, je les recommande à vos charités; vous êtes las peut-être de les entendre si souvent recommander aux prédicateurs; et nous pouvons vous avouer devant ces autels que nous sommes las de le faire; non pas que nous nous lassions de demander du secours pour des misérables; car à *quoi peuvent être mieux employées nos voix?...* Mais nous rougissons pour vous-mêmes de ce qu'il faut encore le demander. »

C'est surtout devant la cour, en 1662, année d'affreuse disette, que la charité de Bossuet se donna libre carrière. Dès le deuxième dimanche de Carême, 5 mars, dans son *Sermon sur l'impénitence finale* ou *sur le mauvais riche,* il disait : « Les pauvres meurent de faim. Oui, Messieurs, ils meurent de faim dans les villes, dans les campagnes, à la porte et aux environs de vos hôtels; nul ne court à leur aide. Hélas! ils ne vous demandent que le superflu, quelques miettes de votre table, quelques restes de votre grande chère... L'esprit du monde, c'est un excès d'amour-propre, qui, bien loin de penser aux autres, s'imagine qu'il n'y a que lui. « Je suis. Il n'y a que moi. » Toute cette multitude, ce sont des têtes de nul prix, des gens de néant. Ainsi chacun ne compte que pour soi, et, tenant tout le reste dans l'indifférence, on tâche

de vivre à son aise dans une souveraine tranquillité des fléaux qui affligent le genre humain. » « L'avocat des pauvres se surpassa ce jour-là, dit M. Gandar dans son *Bossuet orateur,* page 418; il étonna ces gens de plaisir dont les paroles sont si douces, l'humeur si enjouée et l'accueil si engageant, en leur apprenant à quel point de vue ils sont cruels sans le savoir; il les fit frémir en peignant leurs passions comme autant de pauvres affamés, insatiables, qui, sans cesse, demandent l'aumône et qui l'exigent avec impudence, et qui l'arrachent par la violence; par ses cris furieux, cette troupe mutine et emportée les a empêchés d'entendre la voix languissante des pauvres de Jésus-Christ, qui s'approchent en tremblant, qui meurent de faim plutôt que de découvrir leurs misères. »

L'orateur revint à la charge, le 31 mars, dans le *Sermon sur l'intégrité de la pénitence,* où, parlant des ornements surperflus de ce « corps mortel », il ne craignait pas de dire : « Ces excès sont criminels en tout temps, parce qu'ils sont toujours opposés à la sainteté chrétienne, à la modestie chrétienne, à la pénitence chrétienne; mais les peut-on maintenant souffrir dans ces extrêmes misères, où le ciel et la terre fermant leurs trésors, ceux qui subsistent par leur travail sont réduits à la honte de mendier leur vie; où, ne trouvant plus de secours dans les aumônes particulières, ils cherchent un vain refuge dans les asiles publics de la pauvreté, je veux dire les hôpitaux, où, par la dureté de nos cœurs, ils trouvent encore la faim et le désespoir. Dans ces états déplorables peut-on songer à orner son corps, et ne tremble-t-on pas de porter sur soi la subsistance, la vie, le patrimoine des pauvres? »

Louis XIV, qui aimait « le plaisir sublime de soulager les misérables, de consoler Jésus-Christ, qui souffre en eux, de faire reposer, dit le saint apôtre, leurs entrailles affamées », fit venir des blés de Sologne, « pour nourrir une infinité de familles, qui mouraient de faim et de désespoir »; la princesse de Conti donna 60.000 livres de pierres précieuses, et d'autres personnes de la cour imitèrent ce généreux exemple. Néanmoins, la dernière parole de Bossuet dans cette station,

le jour du *Vendredi Saint,* fut encore un appel en faveur des pauvres : « N'est-ce pas donner du vinaigre aux pauvres que de les rebuter, de les maltraiter, de les accabler dans leur misère et leur extrémité déplorable? Ah! Jésus, que nous voyons dans ces pauvres peuples une image trop effective de vos peines et de vos douleurs! Sera-ce en vain, chrétiens, que toutes les chaires retentiront des cris et des gémissements de nos misérables frères, et les cœurs ne seront-ils jamais émus de telles extrémités? Sire, Votre Majesté les connaît et votre bonté paternelle témoigne assez qu'elle en est émue. Les nécessités extrêmes demandent que le cœur s'épanche d'une façon extraordinaire. »

Cet apostolat en faveur des pauvres se continuait en 1663 par une *Exhortation aux Nouvelles Catholiques et à la charité en leur faveur,* troisième vendredi de Carême; par un *Sermon de charité,* à l'hôpital général, le jour de la Compassion de la Sainte Vierge : *Semper pauperes habetis vobiscum,* où il y a un éloquent tableau de la « ville des pauvres »; par le *Panégyrique de saint Pierre Nolasque,* 1665 : « Venez, pauvres, venez, misérables; faites de moi ce qu'il vous plaira, je suis à vous, je suis « votre esclave »; par une conduite plus éloquente que toute l'éloquence de l'orateur, qui, le troisième dimanche de l'Avent 1665, manqua son sermon pour assister le jeune Gaston de Foix, mourant à vingt-sept ans de la petite vérole, « touché de componction et percé jusqu'au vif des tendres exhortations de son confesseur », dont toute la cour loua « le bon cœur, qui lui avait fait exposer sa propre vie pour son ami (1) »; par le *Sermon sur l'aumône,* en 1666 : « Vous avez eu un cœur de fer, et le ciel sera de fer sur votre tête; jamais il ne fera distiller sur vous la moindre rosée de consolation. Riche, cruel et impitoyable, etc. »; par le *Sermon sur la charité fraternelle* et le *Sermon sur la justice :* « Il y a des temps malheureux, où c'est une cruauté et une espèce de vexation que d'exiger une dette »; par le *Sermon,* prêché à Metz en 1667, le 3 mai très probablement, pour l'œuvre de la *Propagation de la Foi;* par le *Sermon* pour

(1) Le Dieu, *Mémoires,* p. 93.

le premier vendredi de Carême aux Nouvelles Catholiques, 1669, et par le *Sermon des Rameaux* à l'Oratoire, la même année : « Allez dans les hôpitaux durant ces saints jours, pour y contempler le spectacle de l'infirmité humaine. »

Ainsi donc, en vingt ans, c'est 24 ou 25 *Sermons*, sans compter ceux qui sont perdus, qu'a consacrés aux pauvres celui dont Joseph de Maistre et Sismondi ont osé dire que les « souffrances du peuple ne lui arrachèrent jamais un cri » et qu'il ne fit « aucun appel aux grandes lois de la charité chrétienne » ! A Meaux, « l'avocat des pauvres » fut encore plus éloquent, si c'est possible, et ami du peuple plus actif. « Ce peuple, dit Bossuet au doyen du chapitre de Meaux qui le complimentait le 8 février 1682, à la porte de la basilique de Saint-Étienne, ce peuple que Dieu a daigné confier à mes soins, je le porte dans mon cœur et je lui promets aujourd'hui que je me ferai tout à tous pour satisfaire, autant qu'il pourra être en moi, aux vœux, aux espérances, aux besoins de tous. » Jamais parole d'évêque ne fut mieux tenue. Nous savons qu'il parcourait les différentes paroisses de son diocèse et « prenait des moyens efficaces pour subvenir aux besoins des indigents ». Des 300 discours qu'il prononça pendant son épiscopat, un grand nombre, pour ne pas dire la plupart, ne sont que des discours de charité.

M. Rébelliau, dans le *Bossuet* qu'il a publié pour la *Collection des grands écrivains français*, étudie *la Morale dans la prédication de Bossuet*, et signale comme un des trois ou quatre traits importants de cette morale « la préoccupation qui s'y montre des pauvres... Ce n'est pas au roi seulement, c'est à tous les chrétiens qu'il la prêche, et cela sans se lasser, ni craindre de lasser; non seulement pendant ces disettes qui se succédèrent de 1659 à 1662,... mais pendant les années plus douces qui suivirent... Notons, de plus, que, quand il prêche l'aumône, il entre, avec une précision qu'il n'a pas toujours en d'autres matières, dans le détail de la pratique; — ne pas se rebuter des aigreurs des pauvres; — aller chercher les pauvres honteux, et, tout en évitant de les blâmer d'une pudeur qui les pousse, heureusement, à s'aider eux-mêmes, et forcer cette pudeur par un accueil prévenant »; —

avoir, selon le conseil de saint Jean Chrysostome, un tronc dans sa maison où l'on mettra à jours et heures fixes la part des déshérités ; — enfin ne point rogner ce fonds de la charité, sous prétexte que votre famille et vos charges s'accroissent ».

D'ailleurs, de sa bourse, Bossuet était si charitable, dit M. Stapfer, que son économe en prenait de l'inquiétude et l'engageait à modérer ses libéralités. « Non, répondait-il, je n'en ferai rien; je vendrais plutôt tout ce que j'ai. » N'est-ce pas le cas de s'écrier avec Victor Hugo : « O bonté des forts ! » Oui, la bonté fut la qualité « foncière » de Bossuet, et s'il en a si éloquemment parlé, dans l'*Oraison funèbre du grand Condé,* c'est parce qu'il n'avait qu'à regarder dans son cœur pour en voir la ravissante image.

La bonté était si bien le caractère distinctif de ce grand homme que le P. de La Rue consacrait à cette qualité toute la première partie de son *Oraison funèbre :* « La bonté dans ses mœurs, la droiture dans ses emplois, la vérité dans sa doctrine,... le reconnaissez-vous, messieurs, à ces trois nobles caractères ?... Vous aimiez sa bonté... On eût dit qu'il eût toujours son propre nom (Bénigne) devant les yeux, pour en remplir la mesure et ne point démentir le caractère de douceur qui semblait y être attaché... Pourriez-vous, prêtres et lévites, consacrés dans cette église à glorifier le Seigneur, pourriez-vous jamais effacer de votre esprit la tendre et constante affection qui l'unissait avec vous ? »

Avec la *bonté,* c'est la *pureté* qui faisait le charme et la beauté de ce grand cœur. Cette pureté, qui « n'est pas un trait indifférent dans le caractère » de Bossuet, explique, non point « son espèce d'embarras et de gaucherie » dans l'exposition « des mystères d'une nature scabreuse (1) » — Bossuet est plutôt naïvement hardi et hardiment naïf (M. Stapfer parle, page 400, « d'une charmante naïveté »), comme dans le *Panégyrique de saint Joseph*, ou le *Sermon pour la fête de la Purification de la Sainte Vierge,* 1653, — mais bien la force

(1) STAPFER, *Bossuet*, p. 84. — Il a tort de blâmer, p. 400, « les choquantes analyses » du *Deuxième Sermon pour l'Assomption de la Sainte Vierge.*

extraordinaire avec laquelle il traite certains points de doctrine ou de discipline, tels que le péché originel, l'empire de la concupiscence, la fréquentation des spectacles, la lecture des romans et des autres livres « corrupteurs de la vie humaine ». Voilà pourquoi les *Maximes et Réflexions sur la Comédie*, que bien des catholiques trouvent trop sévères, parce qu'elles condamnent en bloc toute littérature dramatique, alors qu'il y aurait lieu de distinguer entre spectacles et spectacles, sont, d'après M. Stapfer, page 341, un « magnifique opuscule », dont « la netteté, sans ombre de sophisme et de compromis », l'élève si prodigieusement au-dessus « de l'ennuyeuse *Lettre* de Rousseau à d'Alembert, avec ses déclamations inconsistantes et sans fondements solides. Tout est beau dans cette exécution impitoyable, parce que tout s'y éclaire et y brûle des feux d'une logique saintement passionnée, et j'y admire tout sans réserves; oui, tout, jusqu'aux anathèmes contre les tragédies de Racine, ces criminelles excitations à l'amour; contre Corneille et contre « son *Cid* », dont le téméraire auteur veut « qu'on soit, comme son héros, épris des belles personnes, qu'on les serve comme des divinités, et qu'on leur sacrifie tout, si ce n'est peut-être la gloire, dont l'amour est plus dangereux que celui de la beauté même »; contre les infamies et les impiétés de Molière, « ce poète comédien qui, en jouant son *Malade imaginaire* ou son *Médecin par force*, reçut la dernière atteinte de la maladie dont il mourut peu d'heures après, et passa des plaisanteries du théâtre, parmi lesquelles il rendit presque le dernier soupir, au tribunal de Celui qui dit : « Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez! » Nier-a-t-on qu'avec bien plus d'effet que les statues inanimées et que les peintures immodestes, « aux traits morts et aux couleurs sèches », les personnages vivants, les vrais yeux, « ardents ou tendres et plongés dans la passion », les vraies larmes, les vrais mouvements que l'on voit sur la scène, ne mettent en feu tout le parterre et toutes les loges? » Oh! « la malheureuse rencontre des yeux qui se cherchent les uns les autres! » Oh! « ces sirènes, dont parle Isaïe, qui font leur demeure dans le temple de la volupté, et dont les regards sont mortels! » Oh! les comédiennes, « ces esclaves exposées, en qui toute pudeur

est éteinte », quand ce ne serait que par tant de regards qu'elles attirent... Ce qu'on appelle au théâtre les belles passions, c'est « la honte de la nature raisonnable. L'empire d'une fragile et fausse beauté flatte la vanité d'un sexe, dégrade la dignité de l'autre, et asservit l'un et l'autre au règne des sens... De quelque manière que vous vouliez qu'on le tourne et qu'on le dore, l'amour sera toujours, quoi qu'on en puisse dire, la *concupiscence de la chair* ».

Faut-il s'étonner, après cela, que Bossuet se soit montré sévère pour le *Télémaque?* « Tant de discours amoureux, tant de descriptions galantes, une femme qui ouvre la scène par une tendresse déclarée, et qui soutient ce sentiment jusqu'au bout, et le reste du même genre lui fit dire, d'après Le Dieu, que cet ouvrage était indigne non seulement d'un évêque, mais d'un prêtre et d'un chrétien, et plus nuisible que profitable au prince à qui l'auteur l'avait donné. »

Cette sévérité, peut-être excessive, que Bossuet montrait pour les autres, il l'avait pour lui-même, surtout comme confesseur. Le témoignage explicite de Sœur Cornuau confirme ce qu'on devinait déjà par les *Lettres* et la prédication d'un homme qui répète souvent, après saint Paul, que « certaines choses ne doivent pas même être nommées parmi les chrétiens », et qui écrivait au P. Caffaro : « Il ne faudrait point nous réduire à la nécessité d'expliquer des choses auxquelles il serait bon de ne penser pas. » « La maxime de ce saint prélat, dit Sœur Cornuau, était, en fait de tentations, et particulièrement de celles qui regardent la pureté, de ne pas se laisser inquiéter ni agiter par trop de réflexions. Lorsqu'on lui avait dit en peu de paroles, ou plutôt à demi-mot, ses peines, ses craintes, ses doutes et ses embarras là-dessus, c'était assez... Il ne faisait jamais de questions gênantes sur ce sujet; au contraire, il aidait, il consolait et encourageait une âme peinée, avec une douceur et une compassion qui charmait. Il gémissait, au fond de son cœur, de la torture où tant de gens mettent les âmes par trop de questions sur cet article... Ce saint prélat a dit en confidence à cette personne qu'il n'étudiait jamais ces matières; que cependant Dieu lui donnait les lumières dont il avait besoin dans les cas où il

était consulté ; qu'après cela il ne savait plus rien. Cette personne (1) a remarqué, dans les entretiens qu'elle a été obligée d'avoir avec ce prélat sur ces articles, qu'il était pur comme un ange. »

Comment se fait-il donc que naguère on ait oublié ce trait essentiel du caractère de Bossuet et annoncé, à grand fracas, une fête en son honneur, pour lui élever une statue à Dijon, fête où devaient figurer, où ont figuré des acteurs et des actrices en renom, Coquelin cadet, Mlle Reichenberg, etc.? Le *Journal des Débats,* ordinairement plus grave, publiait, le 5 février 1899, un article humoristique, mais irrespectueux, *La Petite Doyenne et l'Aigle de Meaux*, où, après avoir rappelé que les réquisitoires les plus véhéments, les plus pressants, les plus accablants qui se puissent imaginer « contre l'infâme exercice des histrions » se trouvent dans « les *Maximes et Réflexions sur la Comédie* et dans la *Lettre au R. P. Caffaro*, théatin » — aux *Débats,* on devrait savoir que cette *Lettre* est antérieure aux *Maximes*, qui n'en sont que le développement — l'auteur montrait Mlle Reichenberg pratiquant le pardon des injures, « la plus chrétienne des vertus », et pouvant, « par-dessus les *Lettres* et les *Maximes,* tendre, si l'on ose ainsi parler, une main amie à l'Aigle de Meaux ». Un écrivain qui, certes, n'est pas suspect de cléricalisme, M. Alexandre Hep, faisait justice, dans le *Journal* du 25 janvier 1899, de ce cabotinage indécent. « L'homme, disait-il, qui a donné le Sermon sur saint Paul a été raccourci déjà aux proportions exquisement mondaines de la Bodinière; et voici que le même homme, qui a donné aussi ces *Maximes sur la Comédie,* si orthodoxement impitoyables aux spectacles, devient pour la consécration de sa gloire tributaire des comédiens. »

Et après avoir flétri cette « ironie raffinée, dont Bossuet doit être interloqué », l'auteur concluait : « Bizarre, en effet, cette rencontre sur un même programme du nom sacré de Bossuet et du titre de l'œuvre dont l'interprétation sera le clou de la soirée, *Joli Gilles,* Joli Gilles en culotte

(1) Sœur Cornuau, par modestie, parle d'elle-même à la troisième personne.

rose, faisant des mamours pour l'Aigle de Meaux, la pirouette et la bénédiction. Mais ce temps donne ce qu'il peut. On ne saurait lui demander de la délicatesse, du tact, de la logique, du respect, de la conscience; prenons ce qu'il offre, et c'est déjà très gentil, lorsqu'on y songe, quelques fleurs, çà et là, sur des branches noires et cassées. »

IV

Avec l'esprit et le cœur de Bossuet, c'est son *caractère*, sa manière d'être habituelle, que M. Stapfer met en relief.

Il voit en lui, avant tout, « *un grand homme d'action* », chez qui il y avait « prédominance éclatante » de « l'activité extérieure sur l'activité philosophique et méditative ». Cette activité extérieure n'eut jamais qu'un mobile, « le zèle de la vérité », qui sert et qui sauve, et qu'un but, « l'utilité » des fidèles, pour lesquels il a prêché, parlé, écrit.

« M. de Meaux, dit Saint-Simon dans une *Notice sur Bossuet, Ecrits inédits* publiés par Faugère, I, 1880, M. de Meaux savait tout et avec tant d'ordre et de mémoire qu'il écrivait avec une facilité étonnante. Comme les poètes, il n'avait point d'heures de travail. Quoiqu'il travaillât beaucoup tous les jours, la nuit il avait du feu et de la lumière, un pantalon et une robe de chambre auprès de son lit, et presque toutes les nuits il se levait seul et travaillait ainsi plusieurs heures,... emporté par son abondance et sa matière. » Les gens de Meaux, habitués à voir, pendant la nuit, la lampe qui éclairait les travaux de leur évêque, disaient : « C'est l'étoile de Monseigneur. »

Parce qu'il était actif d'une activité toute rayonnante au dehors, Bossuet était *joyeux*, intimement joyeux. « L'action, écrivait-il le 7 juillet 1673 au maréchal de Bellefonds, nous fait sortir de nous-mêmes... C'est s'abîmer dans la mort que de se chercher soi-même; sortir de soi-même pour aller à Dieu, c'est la vie ». Dans les *Lettres de direction* aux religieuses de Jouarre et de Meaux, le conseil qui revient le plus souvent sous la plume de l'illustre prélat, c'est : « Dilatez-

vous! que Dieu vous dilate! Ne craignez point, petit troupeau... Réjouissez-vous; je vous le dis encore, réjouissez-vous. La parfaite charité bannit la crainte. Puisse ce Jésus ressuscité, qui a triomphé des faiblesses de notre nature, vous tirer comme d'un tombeau de cette profonde et si noire mélancolie! » Bossuet semblait opposé aux austérités excessives; il voulait des pénitences spirituelles plutôt que charnelles : « Ne me fatiguez pas à me demander des austérités. Je n'aurai plus rien sur cela à vous répondre, sinon : Allez doucement. » Cette modération et cette joie habituelle de Bossuet ne sont-elles pas tout ce qu'il y a de plus contraire à l'esprit janséniste, que M. Brunetière (1), M. Gazier, M. Rébelliau et quelques autres critiques lui prêtent si à tort?

Le grand prélat était *optimiste,* non pas seulement de cet optimisme théorique, qui consiste à dire que la volonté de Dieu, quelle qu'elle soit, est toujours « bonne, acceptable et parfaite », mais de cet optimisme pratique, qui résulte d'un ensemble de dispositions naturelles et « de cette hygiène morale qui est une atmosphère d'idées saines et pures, un goût et une habitude de reposer sa vue de préférence sur le

(1) Il est très regrettable que cet éminent critique, qui n'est pas aussi éminent théologien, persiste à prêter à Bossuet « l'esprit » et « l'austérité » jansénistes. Il disait en juillet 1900 à Soissons, à propos de l'*Œuvre de Bossuet:* « Il y avait dans le Jansénisme une tendance à une austérité morale plus sévère, et il est certain que de cette sévérité Bossuet, avec sa probité naturelle, a été partisan, c'est vrai, et il a été plutôt ennemi de la casuistique, il a été plutôt ennemi de cette doctrine qui, ainsi qu'il le disait lui-même, porte des coussins sous les coudes des pécheurs. Dans ce sens, il a été janséniste, ce qui revient à dire que, en tant que le Jansénisme était une disposition morale, Bossuet a aimé le Jansénisme et, avec son esprit ordinaire de conciliation, il a essayé de sauver de la condamnation dogmatique ce qu'il y avait de grandeur et de dignité morale dans la pratique de cette doctrine et dans ceux qui la pratiquaient ». — On a vu plus haut que Bossuet n'avait pas plus « de sévérité, d'austérité morale » qu'un saint François de Sales, un saint Vincent de Paul, son maître vénéré, un M. Olier, un P. de Condren, un P. de Bourgoing, un Bourdaloue et un abbé de Rancé. Il n'a jamais aimé le Jansénisme » en tant que « disposition morale », et il l'a combattu toute sa vie, de 1660 à 1704.

M. Brunetière a l'air d'avoir son « siège fait » : en tout cas, ce n'est pas sur une affirmation de lui que l'on doit juger de « l'orthodoxie » et de « la théologie » de Bossuet.

meilleur aspect des choses et des hommes ». Dans une *Lettre* du 4 mai 1670 à l'abbé Jean de la Gutère, promoteur de l'officialité de Condom, Bossuet se disait « très résolu à ne point présumer le mal, sans avoir connu les choses à fond ». C'est là un sentiment d'équité admirable. Le grand Arnauld louait surtout en Bossuet ce rare « fonds d'équité et de sincérité ».

La *franchise,* la *droiture* de l'évêque de Meaux allaient jusqu'à la *candeur,* à cette « candeur, disait Massillon dans l'*Oraison funèbre du Dauphin,* qui caractérise toujours les grandes âmes et les esprits du premier ordre ». « Je suis incapable de toute finesse, disait Bossuet dans le *Dernier Éclaircissement* à propos du Quiétisme; mon cœur les dédaigne, mon esprit ne monte pas jusque-là. » Voilà pourquoi il est tombé naïvement dans les pièges de Fénelon, « séducteur rempli d'artifices », si bien que, pendant deux siècles, il s'est donné comme la victime « d'un adversaire orgueilleux et dur »; mais « la critique contemporaine » et en particulier M. Crouslé, dans son *Fénelon et Bossuet,* ont « fait enfin bonne justice » de cette légende (1).

Bossuet était « *frugal et sobre* ». Il n'avait pas le luxe délicat de Fénelon, sans affecter l'orgueil de la pauvreté. « Je n'ai, que je sache, aucun attachement aux richesses, écrivait-il au maréchal de Bellefonds, et je puis peut-être me passer de beaucoup de commodités. » En effet, nommé précepteur du Dauphin en 1670, il donna presque aussitôt sa démission d'évêque de Condom, bien qu'il eût sous les yeux de nombreux exemples de cumul, et il renonça ainsi, par simple droiture, à trente mille livres environ de revenu. Cependant, il avouait qu'il n'était pas assez habile pour trouver tout le nécessaire, « s'il n'avait que le nécessaire, et qu'il perdrait plus de la moitié de son esprit, s'il était à l'étroit dans son domestique ». Voilà pourquoi il garda, avec son

(1) M. Stapfer constate que Fénelon « a eu le tort de biaiser, de *mentir,* si c'est mentir que de cacher le vrai sens de ses paroles sous des formes arrangées avec art pour donner le change, d'être en deux mots un « parfait hypocrite ». — Cette parole de Bossuet, rapportée par Le Dieu, est certainement excessive et regrettable.

évêché, l'abbaye de Saint-Lucien et deux prieurés, quoique cela parût contraire aux canons. Il s'en expliqua dans une conférence ecclésiastique et donna comme raison d'une légitime dispense l'obligation où il était d'avoir des ressources pour les protestants qui, de toute l'Europe, recouraient à lui.

On estime à 75.000 francs environ les revenus de son évêché, de ses bénéfices et pensions.

« La *douceur* était proprement le caractère de l'évêque de Meaux », écrit Le Dieu, qui a vécu vingt ans dans son intimité. Hardouin de Péréfixe, Mme de La Fayette, le frère de Colbert, Mme de La Vallière, le P. de La Rue, tous les prêtres de Meaux, tous les contemporains et les protestants eux-mêmes rendent hommage à « la bénignité » de Bossuet.

« Sa manière de vivre dans sa famille avec ses amis, dit Le Dieu (*Mémoires,* I, 214), était d'une *douceur,* d'une honnêteté et d'une noblesse qu'on ne saurait dire... Il gagnait le cœur de ses gens et on était naturellement porté à le servir par affection... Il remarquait tout et souffrait tout jusqu'aux manières mêmes de ses gens qui pouvaient ne lui être pas agréables, mais qu'il conservait par *bonté* et par l'affection qu'il remarquait en eux. De là la paix et l'union qui ont toujours régné chez lui avec la piété et le bon ordre. Dans l'occasion, il se souvenait fort à propos de ce qu'on lui avait dit ou fait d'agréable et il le rappelait lorsqu'on n'y songeait plus, pour en marquer sa reconnaissance ». Tous les soirs, il réunissait ses domestiques pour la prière en commun, après laquelle il les bénissait de sa main.

Dans les conférences ecclésiastiques, auxquelles il assistait pour leur donner une vie nouvelle, « sa bonté et sa douceur se faisaient particulièrement remarquer », dit encore Le Dieu.

« Les étrangers mêmes qui l'ont fréquenté ont connu et senti cette *douceur* et cette politesse. Qui pourrait dire sa noblesse à Germigny? Elle y attirait toute sorte de personnes... On aurait pu les nommer et raconter le détail d'une vie si charmante. »

M. Stapfer constate cette douceur et proteste énergiquement contre la légende de « l'humeur altière et dominatrice ».

de Bossuet. Il le défend, à propos de la querelle du Quiétisme, d'avoir cherché avant tout son succès et « l'humiliation humaine de son adversaire ». Il n'a eu que le tort, si tant est que ce soit un tort, « de remuer le ciel et la terre pour le salut de la vérité en péril », et s'il n'a pas toujours gardé son cœur « pur de tout ressentiment amer et de toute joie mauvaise », il ne s'inquiétait du scandale donné au monde que pour l'âme d'un « confrère », d'un « ami », puis pour l'Église, pour les princes de France, dont Fénelon était le précepteur, enfin pour lui-même : « Je me tâtais, pour ainsi dire, moi-même en tremblant, et à chaque pas, je craignais les chutes après celle d'un esprit si lumineux (1). »

D'ailleurs, que ceux qui reprochent à Bossuet sa « dureté » dans cette fameuse querelle du Quiétisme se donnent la peine de lire les *Lettres* de saint Jérôme et de saint Augustin, à propos d'une discussion moins importante que celle « où il y allait de toute la religion », et qu'ils nous disent, après cette lecture, si Bossuet n'est pas infiniment plus doux que ses deux illustres devanciers, surtout que le premier, le solitaire de la Palestine, canonisé pourtant, alors que personne, même parmi les « bossuétistes », ne cherche à canoniser Bossuet.

M. Stapfer, d'accord en cela avec Ernest Havet, *Pensées de Pascal*, *Préface,* édition de 1887, estime que Bossuet « ne discute pas avec les libertins. Si l'on excepte un passage du *Panégyrique de saint André,* où se trouve un essai de sérieuse argumentation, jamais il ne leur fait l'honneur d'admettre que leurs raisons vaillent la peine d'être examinées. Ce ne sont pas pour lui des esprits forts qu'on puisse éclairer par des preuves; ce sont des enfants rebelles qu'il faut fustiger avec la verge, et personne ne les a secoués d'une main plus rude ». Et M. Stapfer cite quelques passages isolés d'un abrégé de *Sermon pour le dimanche des Rameaux,* 1670, du *Sermon pour le jour de Pâques,* 1681, d'un *Sermon sur la Noël*

(1) *Relation sur le Quiétisme.* — Voir, dans notre thèse latine *Quid conferant latina Bossueti scripta ad cognoscendam illius vitam, indolem doctrinamque*, 1896, les ménagements infinis que Bossuet a eus pour Fénelon, qui en avait si peu pour son adversaire.

1691. Il trouve que Bossuet « bouscule » les incrédules dans le *Sermon sur la divinité de Jésus-Christ,* et que, dans le *Sermon sur l'unité de l'Église* et l'*Oraison funèbre d'Anne de Gonzague,* il y a « une riche collection de poétiques et superbes injures contre les libertins », un torrent d'invectives, « nuit, imbécillité, fureur, ignorance (1) ». — Rien de plus faux qu'une pareille appréciation, et M. Brunetière, dans la *Philosophie de Bossuet, Études critiques*, V, p. 41 et suivantes, a montré Bossuet « discutant avec les libertins » dès 1652, dans son *Sermon sur la bonté et la rigueur de Dieu,* puis dans son *Sermon sur les deux alliances*, dans son *Sermon sur Jésus-Christ, objet de scandale,* surtout dans ses deux *Sermons sur la Providence,* dont l'un est de 1656 et l'autre de 1662. L'éminent critique ne parle pas du *Sermon sur la divinité de Jésus-Christ,* 1665, 1668, 1669. Le fait seul qu'il a été prêché trois fois indique suffisamment l'importance que l'orateur y attachait « pour discuter avec les libertins, auxquels il donne une leçon grandiose, présentée sous la forme d'un vrai syllogisme », comme le dit l'abbé Lebarq (2).

« Quiconque fait voir aux hommes une vérité souveraine et toute-puissante, une droiture infaillible, une bonté sans mesure, fait voir en même temps la Divinité.

« Or, est-il que le Fils de Dieu nous montre en sa personne une vérité souveraine par l'établissement de la foi, une équité infaillible par la direction des mœurs, une bonté sans mesure par la rémission des péchés.

« Il nous montre donc sa divinité. »

Est-ce « fustiger avec la verge des enfants rebelles » que de procéder avec eux par de tels raisonnements?

S'il n'y a pas là une « discussion », une démonstration rigoureuse, où la trouvera-t-on? Bossuet dit dans ce sermon même, second point, que « les vérités de la foi et la doctrine des mœurs sont choses tellement connexes et si saintement alliées qu'il n'y a pas moyen de les séparer ». Vers la fin de sa vie, « il se plaignait depuis quelques années, dit Le Dieu

(1) Pages 295-96.
(2) *Histoire critique*, etc., p. 65.

(*Mémoires,* p. 112), que l'on ne prêchait plus les mystères en un temps où il en croyait le besoin plus pressant que jamais, le nombre des libertins allant toujours croissant et les hommes devenant plus hardis à débiter leurs imaginations pour affaiblir la foi ». C'est pour arrêter ces progrès du libertinage que Bossuet, d'après M. Brunetière, travailla pendant vingt ans, de 1681 à 1701, à revoir, à compléter (1) la seconde partie du *Discours sur l'Histoire universelle,* qui est à ses yeux une réponse aux « illusions, inventions, subtilités » des rabbins, en même temps, dit l'abbé Le Dieu, que « la preuve complète de la vérité de la religion et de la certitude de la révélation les Livres saints contre les libertins ».

MM. Havet et Stapfer ont donc tort de dire que Bossuet dédaigne de discuter « avec les esprits forts » : il les a combattus jusqu'à la fin de sa vie par toutes les armes de la dialectique et de l'histoire.

Quant aux « poétiques et superbes injures » qu'il leur adresse avec un « torrent d'invectives », M. Stapfer oublie, page 295, qu'il a dit, page 56, « qu'on ne trouvera jamais une injure dans la bouche de Bossuet parlant à ses adversaires ». D'ailleurs, « nuées sans eaux, arbres deux fois morts et déracinés », etc., sont bel et bien des textes de saint Jude : *Nubes sine aqua, arbores bis mortuæ, eradicatæ* ». Où est dès lors « l'injure », même « superbe et poétique »?

M. Stapfer trouve « souverainement odieux et insolents » les textes de Bossuet sur la révocation de l'Édit de Nantes. — Ils ne sont ni plus ni moins « odieux ou insolents » que le langage de tous les catholiques français contemporains, Mme de Sévigné, La Bruyère, Fénelon lui-même, qui envoyait des *Mémoires* à Seignelay pour obtenir en Saintonge l'intervention de la force armée : Bossuet, lui, plein de charité pour « les frères errants », méritait que le ministre protestant Du Bourdieu affirmât « qu'on devait avoir de la reconnaissance pour

(1) Il a ajouté tout un chapitre, le XXIXe, dont le titre est suggestif : *Moyen facile de remonter à la source de la religion et d'en trouver la vérité dans son principe.*

les soins charitables de ce grand prélat ». Pourquoi M. Stapfer n'en parle-t-il pas plus que des reproches adressés à l'évêque de Meaux par l'intendant qui l'accusait de faiblesse (1)? Pourquoi surtout taxer « d'erreur et de « faux témoignage » — le mot est odieux et insolent — ce que dit Bossuet, dans sa *Lettre pastorale* de 1686 aux Réformés, que personne dans son diocèse « n'a seulement entendu parler de tourments »? Si c'était une « erreur » et surtout un « faux témoignage », tous les protestants de Meaux et d'ailleurs l'auraient proclamé bien haut; or, le silence de Claude, de Jurieu, de Basnage, est une preuve péremptoire de la parfaite sincérité de M. de Meaux. M. Alfred Rébelliau, dont la thèse de doctorat (2), au dire de M. Stapfer lui-même, est « un chef-d'œuvre par l'exactitude des informations, par l'impartialité des jugements, par la pénétration et l'ampleur des vues », donne raison à Bossuet, puisque l'arrestation des nommés Cochard, père et fils, la seule dont on ait la preuve authentique, est du 2 avril 1686, postérieure par conséquent à la *Lettre pastorale* de Bossuet, datée du 24 mars. La *Société de l'histoire du protestantisme français* et les *Mémoires inédits* de Jean Rou en signalent bien d'autres; mais elles sont contestées. Seraient-elles exactes, elles ne prouveraient que la violence des exécuteurs, des dragonnades, et laisseraient intacte la renommée de douceur de Bossuet, si bien mise en lumière par des faits éclatants dans le beau livre de l'abbé Lebarq, *Histoire critique de la prédication de Bossuet: Ministère de Bossuet à l'égard des Protestants.* Et encore l'abbé Lebarq oublie-t-il (chapitre III, § 2) la *Correspondance* du prélat avec Lamoignon de Basville en 1700, à la suite de laquelle Louis XIV donna raison à Bossuet et révoqua la plupart des mesures violentes prises en 1685 contre les protestants.

Pourquoi, d'ailleurs, l'auteur de *Bossuet, Adolphe Monod,* retire-t-il, pp. 110-120, ce qu'il avait accordé, p. 56, que, dans les ouvrages de Bossuet contre les protestants, si la tolérance est blessée (?), la charité ne l'est jamais par un homme

(1) GAILLARDIN, *Histoire de Louis XIV*, V, p. 116.
(2) *Bossuet historien du protestantisme.*

qui, voyant la vérité claire à ses yeux comme le soleil, avait besoin d'une « patience angélique » pour supporter la contradiction?

M. Stapfer est-il bien fondé à reprocher au grand orateur d'être « violent et brutal », quand il fait parler Dieu, « son Jéhovah », auquel il prête des passions « presque sauvages et peu dignes » de l'infini, page 95? — « La férocité avec laquelle Bossuet passionne Dieu » n'en fait pas du tout une « caricature » qui grimace, page 357, pour qui la « vengeance est une volupté », que ce « Moloch » savoure « avec délices » et frénésie. C'est la Bible, c'est l'Évangile, qui ont fourni à Bossuet, comme à Massillon et à Bourdaloue, comme à Vinet et à Adolphe Monod lui-même. — M. Stapfer le reconnaît pp. 359-60, — les images grandioses, saisissantes et terribles qui nous représentent le courroux du Très-Haut. Or, la Bible et l'Évangile n'est-ce pas chose sacrée pour un protestant, à moins que M. Stapfer n'en soit venu au mépris, à la « destruction de l'Écriture », prédite par Bossuet?

M. Stapfer n'est-il pas « odieux et insolent » lui-même — il nous est bien permis de le traiter comme il traite Bossuet — lorsqu'il rapproche, page 116, ces grands persécuteurs, « Bossuet et Calvin » : Bossuet béni par les Réformés reconnaissants, et Calvin, le bourreau de Michel Servet, le bourreau de Bolsec, de Valentin (Gentil), de Castellion; Calvin, « colère, chagrin et difficile », au dire de Théodore de Bèze lui-même; Calvin, « curieux et merveilleux exemple, dit M. Petit de Julleville, du plus formidable égoïsme intellectuel (on devrait ajouter despotisme), dont l'histoire de l'esprit humain fasse mention (1) »?

M. Paul Stapfer nous semble beaucoup plus heureux, lorsqu'il se demande comment a pu se former une idée aussi diamétralement opposée à la vérité que celle qui fait de Bossuet « un plat courtisan, un *flatteur* lâche et vil, presque un entremetteur ». Il en donne trois raisons : d'abord, en France, on attribue à tous les fidèles serviteurs du pouvoir une âme obséquieuse et servile, tandis que les hommes d'opposition,

(1) *Histoire de la langue et de la litt. franc.*, III.

comme Fénelon qui en a bénéficié, passent pour généreux et libéraux; de plus, l'ignorance des œuvres de Bossuet est générale, même parmi les lettrés, et beaucoup de personnes instruites s'imaginent le connaître, parce qu'elles ont lu quelques pages de ses grandes *Oraisons funèbres* et la troisième partie du *Discours sur l'Histoire universelle* »; enfin, on a pris pour de l'argent comptant les compliments officiels adressés à Louis XIV.

Mais Bossuet a dit au roi la vérité, toute la vérité, comme « en font foi ses *Sermons* de 1662 : « Rompons tous ces indignes commerces » (c'était l'époque de la faveur naissante de Mlle de La Vallière); ses *Sermons* de 1665, de 1666 (1), de 1669 : « Il n'est pas nécessaire de rappeler ici la déplorable vieillesse de Salomon. *L'expérience du présent nous sauve le soin de rechercher les exemples des siècles passés* » (Louis XIV venait de faire légitimer ses enfants adultérins). La conduite de Bossuet en 1675, à propos de Mme de Montespan, fut telle « qu'il parla, dit Saint-Simon, avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Église » : les *Lettres* adressées au roi l'attestent éloquemment. A ce sujet, pourtant, M. Stapfer prétend que le grand évêque, dans une *Lettre* au maréchal de Bellefonds, s'accuse « de l'insuffisance d'une franchise, trop *complaisante* au mal, trop prompte à se contenter des apparences de la fidélité et du courage... » Or, dans la *Lettre* du 20 juin 1675, que M. Stapfer cite fort incomplètement, il y a ces mots décisifs à propos de la séparation de Louis XIV et Mme de Montespan : « Dieu merci, je n'ai pas encore songé, durant tout le cours de cette affaire, que je fusse au monde. Dieu choisit ce qui n'est pas pour détruire ce qui est; mais il faut donc n'être pas, c'est-à-dire n'être rien du tout à ses yeux, *vide de soi-même* et plein de Dieu. » Il n'y

(1) M. Rébelliau, *La morale dans la prédication de Bossuet*, constate, comme nous, qu'en 1665, dans l'Avent, au Louvre, Bossuet dépeignait des peines d'esprit de « l'amour impur », « l'enfer de ses jalousies, et le reste que je ne dis pas ». Le reste, il le dira l'année suivante. Dans le *Sermon sur l'amour des plaisirs*, prêché en face de Louis XIV, il osera nommer « ces tortures insupportables, ces maux inconnus que les plaisirs ont amenés dans le monde ».

a là aucune « basse complaisance ». Bossuet n'en parle que dans une *Lettre* du 3 mars 1674, où il s'agit de Mme de La Vallière plutôt que de lui-même et où Louis XIV n'est nullement en cause.

Mais personne peut-être n'a mis en lumière aussi bien que M. Stapfer « ce qui distingue par excellence » Bossuet et en fait le type le plus pur « du parfait catholique » : c'est l'*humilité*. Il l'avait apprise à l'école du Verbe incarné, dont il a sans cesse célébré, exalté « l'humilité volontaire ». Jamais « grand homme, jamais homme ne fut plus humble et plus naturellement humble que Bossuet ». — Le mépris de Bossuet pour la gloire littéraire est un fait unique dans l'histoire des lettres, mais un fait indéniable, éclatant. « Voilà un prélat, disait Bayle lui-même, qui n'est pas du nombre de ceux qui écrivent pour écrire. » (*Nouv. Lett. crit. sur l'Hist. du Calvinisme,* III, IV.) « Quand il avait composé un ouvrage, nous dit Le Dieu, si la raison de le publier cessait, il le supprimait. » C'est ainsi que M. Levesque, prêtre de Saint-Sulpice, a retrouvé, il y a deux ans, un ouvrage inédit de ce grand homme, la seconde partie de *Instruction sur les États d'oraison*.

« Quand on laisse périr l'*Oraison funèbre* d'Anne d'Autriche; quand on ne publie que par ordre celles de la Reine d'Angleterre et de Madame; lorsqu'on entre à l'Académie française comme grand prédicateur, comme évêque, mais sans autre bagage imprimé (1) que la *Réfutation du Catéchisme de Ferri,* ancienne déjà de seize ans; quand la seule utilité pédagogique est cause de l'impression d'un livre de classes qui s'appelle le *Discours sur l'Histoire universelle;* quand on a si peu soin de son propre nom que le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, autre ouvrage pouvant servir aux études publiques beaucoup mieux qu'à l'éducation du Dauphin, fut attribué à Fénelon pendant une partie du XVIIIe siècle; quand on abandonne, sans dispositions testamentaires, sans aucun souci de leur destinée, tous les manuscrits de ses sermons à un neveu, qui commença par les utiliser pour ses propres prédications jusqu'au jour où, soixante-dix

(1) M. Stapfer oublie les deux *Oraisons funèbres* dont il vient de parler.

ans plus tard, le bénédictin Deforis entreprit le travail d'Hercule de leur dépouillement et constitua un premier texte, religieusement amélioré par de modernes éditeurs qui se querellent, avec force injures, sur le déchiffrement du griffonnage sacré (1) : c'est alors qu'on a le droit d'être cru dans ses déclarations de modestie et de renoncement littéraires. »

C'est parce qu'il était profondément humble que Bossuet n'aimait point l'oraison funèbre, au témoignage de Le Dieu : il trouvait cette éloquence-là moins utile que le sermon, auquel il la ramenait autant que possible.

C'est parce qu'il était profondément humble que, précepteur du Dauphin, il ne dédaignait aucune petite besogne, « parcourant la gamme des études aussi bien primaires que supérieures, depuis la grammaire, les thèmes, jusqu'aux sublimes enseignements de l'Histoire universelle. Résolu à n'ignorer aucun détail de ce qu'il devait enseigner à son élève, il suivit les cours d'anatomie du professeur Stenon », un Suédois.

C'est parce qu'il était profondément humble qu'il y a, dans ses *Lettres* au maréchal de Bellefonds, « dans ces confidences du dernier des Pères de l'Église à un simple laïque sans autre titre à un pareil honneur que sa profonde piété, une rare saveur d'édification, où nous goûtons je ne sais quoi de bien autrement exquis que s'il eût observé les règles ordinaires de la discipline catholique : « Hélas! quand réparerons-nous le mal que nous faisons et que nous laissons faire? Toutes nos paroles et tous nos regards sont féconds en maux et les répandent de tous côtés : aux uns nous causons du chagrin; nous portons les autres à aimer le monde... Cette sorte de corruption que nous inspirons sans y penser,... qui se répand par l'air du visage et jusque par le son de la voix, c'est celle-là, plus que toutes les autres, qui doit nous faire écrier souvent : Ah! qui connaît les péchés? Pardonnez-moi, Seigneur, mes fautes cachées et celles que je fais commettre aux autres. » Le 22 janvier 1678, il écrivait au même maréchal : « Je vous prie, quand vous verrez l'abbé de Rancé, de le prier de redoubler ses prières pour moi et de demander à Dieu *ma con-*

(1) Ce dernier trait, outre qu'il est faux, semble de mauvais goût.

version. » Dans tout ce que Bossuet a écrit, aucun mot n'est plus saisissant que celui-là, à moins que ce ne soit celui qu'il écrivait, le 8 juillet 1692, à l'abbé de la Trappe lui-même : « Priez Dieu qu'allant tout de bon commencer mes fonctions dans mon diocèse, *je commence une vie chrétienne* et épiscopale et que je ne scandalise pas du moins le troupeau dont je devrais être la forme et le modèle. »

Le curé Raveneau ne nous raconte-t-il pas que la fin du synode de 1682, à Meaux, fut marquée par une « action touchante, aussi pathétique que singulière »? Monseigneur, s'accusant tout le premier d'être la cause de tous les péchés de son diocèse par son mauvais exemple et son scandale, dit son *Confiteor* tout haut, et ensuite tous les curés le dirent à leur tour.

En 1685, dans un synode semblable, il pria qu'on lui pardonnât les fautes qu'il avait pu commettre envers ses diocésains. Il fit la même chose à plusieurs autres reprises. Quelle humilité profonde dans cet évêque s'accusant des péchés d'Israël!

En 1695, comme Mme d'Albert lui parlait de l'intérêt qu'elle prenait à l'élévation probable de M. de Meaux à l'archevêché de Paris, il lui répondit le 13 août : « Il y a toute apparence, et, pour mieux dire, toute certitude, que Dieu, par miséricorde autant que par justice, me laissera dans ma place. Quand vous souhaitez qu'on m'offre et que je refuse, vous voulez contenter la vanité; il vaut bien mieux contenter l'humilité et dire avec David sur cette petite humiliation : *Bonum est quia humiliasti me.* » Quand il apprit la nomination de M. de Noailles à l'archevêché de Paris, il s'en réjouit pour son « ami intime », pour le « grand bien qu'un tel pasteur apporterait à tout le troupeau », et il disait, en écrivant à Mme d'Albert, 22 août : « Pour moi, je puis vous assurer que je n'ai pas cru un moment que cela pût tourner autrement, et que tous mes souhaits sont accomplis. »

« J'admire ici, dit Le Dieu dans son *Journal,* décembre 1702, — il s'agit de la seconde *Instruction* contre la Version du Nouveau Testament, dite de Trévoux, par Richard Simon — j'admire ici la *patience,* la *sagesse* et *toutes les vertus* de

M. de Meaux dans une affaire dont il est seul l'auteur et le promoteur et dont il mérite toute la gloire; il n'y reçoit que de la contradiction de toutes parts : M. le chancelier (Pontchartrain) se présente le premier à son chemin, et enfin, après tout, il l'oblige de réformer son Ordonnance; M. Pirot, son admirateur, lui propose mille corrections à faire, dans la suite de l'impression, et enfin il l'oblige de faire un carton sur Maldonat; le cardinal (de Noailles, archevêque de Paris) vient à son tour lui demander une correction de sa part, et il l'obtient (1). Et c'est ainsi que M. de Meaux est payé de ses peines et de son travail : les autres qui laisseraient tout passer et n'osent rien entreprendre, s'ils ne sont excités, ou avertis et instruits par lui, se croient après cela nécessaires à leur tour pour l'instruire lui-même, le corriger, lui conduire la main. Quel traitement pour un homme de ce mérite! Je ne m'étonne pas, après cela, de ce qu'il m'a dit tant de fois, dans l'affaire du Quiétisme, que sa plus grande peine avait été de vaincre les oppositions et incertitudes continuelles de M. de Paris et de M. de Chartres; et l'on voit ici ce même esprit du cardinal, qui se croit aussi élevé en mérite, en savoir et en tout, qu'il l'est en dignité, et M. de Meaux voit tout cela tranquillement, content de faire son devoir et de servir l'Église, d'avoir toute la peine et de laisser la gloire aux autres. »

Est-il étonnant, après cela, que l'abbé de Saint-André, vicaire général de Meaux, et le supérieur du séminaire étant près du lit de Bossuet mourant, « il voulût bien, raconte le premier, nous consulter quelquefois sur des choses qui regardaient sa conscience et son état présent »? Et comme je lui disais que j'étais bien étonné qu'il voulût bien me consulter, lui à qui Dieu avait donné de si grandes et de si vives lumières : « Détrompez-vous, disait-il; il ne les donne à l'homme que pour les autres, le laissant souvent dans les ténèbres

(1) Il s'agissait de remplacer les mots « éclairé, consciencieux, laborieux », que Bossuet lui appliquait, par ceux-ci : « si éclairé, si attentif par lui-même à tous ses devoirs, d'une sagesse si reconnue et si consommée ».

pour sa propre conduite (1). » Une personne lui ayant dit que quelques évêques et d'autres gens de qualité étaient venus pour le voir et pour lui témoigner la part qu'ils prenaient à ses douleurs, que toute l'Église ressentait, puisqu'il en avait toujours été le défenseur, j'étais présent quand il lui répondit : « Eh! mon Dieu, parlez-moi de mes péchés et priez Dieu qu'il me les pardonne et qu'il me fasse la grâce de chanter éternellement ses miséricordes. »

Il faut savoir d'autant plus de gré à M. Stapfer d'avoir mis en relief cette profonde humilité du grand évêque qu'elle détruit entièrement tout ce que l'auteur de *Bossuet, Adolphe Monod,* a pu dire dans son livre sur Bossuet « brutal, avec ses poétiques et superbes injures », sur Bossuet « souverainement insolent et odieux (2) » : tout autant de choses incompatibles avec les sentiments d'un cœur parfaitement humble et « l'adorable candeur d'une foi, brillante de pureté, comme l'azur d'un lac limpide où se reflète l'abîme des cieux ».

V

L'esprit, le cœur, le caractère de Bossuet une fois connus, est-il vrai de dire que son *style* jure avec eux et que « peu d'hommes ont moins ressemblé à leur style », comme l'écrit M. Brunetière?

Il ne le semble pas à M. Stapfer, qui, page 106, proteste contre la légende de « l'autorité impérieuse » qu'on prête trop exclusivement à Bossuet, sans tenir compte de sa douceur réelle et surtout de son humilité profonde. « Faites la synthèse de toutes les qualités que nous venons d'analyser, dit M. Lanson, *Bossuet,* page 36; réunissez ce cœur et cet esprit;

(1) Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, II, p. 386.

(2) Il faut s'étonner que la *Revue du Clergé français*, 1er octobre 1898, page 248, n'ait pas relevé ces injustices flagrantes et se soit contentée de dire que « M. Stapfer ne s'écarte pas de l'idée qu'on se fait généralement du grand évêque dans l'Université ». — Heureusement, ni Nisard, ni M. Brunetière, ni M. Lanson, ni M. Rébelliau, qui expriment l'opinion générale de l'Université, ne traitent pas Bossuet « de brutal, ni d'insolent, ni d'odieux ».

mettez en communication ce jugement, cette science, cette imagination, cette sensibilité; que le zèle de Dieu et la charité fondent tout cela dans leur flamme; vous aurez l'homme et vous aurez le style, où l'homme s'est exprimé et survécu tout entier... Si bien que vouloir définir le style de Bossuet, c'est recommencer la peinture de son cœur et de son esprit. »

« Le style est l'homme même » en Bossuet, puisque Bossuet nous apparaît avant tout comme « un grand homme *de foi et d'action* » et que toutes ses œuvres sont des actes, encore plus que des écrits. « Le plus grand des prêtres » était si étranger à toute vaine gloire que, d'après M. Brunetière, *Études critiques,* V, page 298, « pas une fois en plus d'un demi-siècle, la vanité littéraire n'a mis en mouvement la parole ou la plume de Bossuet; de quarante volumes que nous avons de lui, vous n'en trouverez pas un, vous n'y trouverez pas une page qu'on puisse dire qu'il ait écrite en songeant aux intérêts de son amour-propre. Fénelon a écrit son *Télémaque* et Pascal son *Histoire de la roulette;* mais je ne connais pas un écrit de Bossuet qui ne soit d'abord un acte, et la beauté littéraire ne s'y rencontre que de surcroît... Bossuet ne s'est préoccupé que d'agir. L'action, et encore l'action! Et quel exemple que le sien, si vous ne nommerez pas — en dépit de cette préoccupation ou peut-être en raison de cette préoccupation même — si vous ne découvrirez pas dans l'histoire entière de notre littérature un « artiste » ou un « styliste » qui ne lui doive céder »!

« Le style est l'homme même » en Bossuet, s'il est vrai que « le parfait naturel » soit le premier caractère « du génie de Bossuet » et en même temps de son style, toujours au dire de M. Brunetière. « Quand on voit le style naturel, écrit Pascal, on est tout étonné et ravi; car on s'attendait de voir un auteur et on trouve un homme. » Cet étonnement, ce ravissement devant « le style naturel » « d'un homme » sans aucune « pensée de derrière la tête », Pascal dut l'éprouver, s'il entendit, avec ses amis les Jansénistes, MM. de Port-Royal, comme le racontent Floquet et Gandar, la station prêchée aux grandes Carmélites en 1661 par le jeune archidiacre de Metz. Bossuet était naturel dans le sublime comme

dans la simplicité, puisque l'abbé Langeron lui écrivait un jour : « Vous êtes plein de fentes, Monseigneur, par où le sublime échappe de tous côtés ». « La simplicité, dit M. Brunetière, *Études critiques,* V. page 232, s'allie chez lui sans efforts aux inspirations coutumières de la plus haute éloquence. Nul assurément, en français, n'a dit de plus grandes choses et nul cependant, en les disant, n'a paru moins sentir, n'a moins senti peut-être qu'il les disait. » N'est-ce pas la conséquence de ce profond oubli de lui-même qui caractérise « ce parfait catholique »? « Uniquement soucieux de traduire sa pensée, vous croiriez qu'à mesure qu'il l'exprime, il l'invente, et les mots, dans son style, semblent contemporains de l'idée ou du sentiment. Il n'y a rien de plus rare au monde. Au lieu que, chez Racine et Boileau, La Bruyère et La Rochefoucauld, Montesquieu, Buffon, Rousseau, on sent, on reconnaît « le labeur de la lime », il n'y a rien de pareil chez Bossuet : même dans ses écrits les plus sérieux, il semble qu'il improvise. » Voltaire seul pourrait lui être comparé dans cette « merveilleuse improvisation de soixante ans qui est sa *Correspondance,* si le désir de plaire ne s'y mêlait trop visiblement, non pas certes pour en corrompre, mais pour en altérer au moins le naturel. Bossuet, quand il écrit, ne pense jamais à lui-même, encore bien moins au public des « connaisseurs » et des « gens de goût »; il pense à son sujet, qu'il n'essaie seulement pas de mettre dans « son plus beau jour », mais dans son jour le plus vrai; et pour exprimer enfin ce contraste en deux mots, le plus grand de nos écrivains en est aussi le moins homme de lettres ». Pascal lui-même, si mortifié, si détaché de toute vaine gloire, « a sa rhétorique », comme on l'a dit, rhétorique excellente de tous points, mais qui prouve qu'il a songé, qu'il a réfléchi longtemps à « l'art de bien dire », à « la vraie éloquence qui se moque de l'éloquence ». Il lui échappe même un aveu que Bossuet n'aurait pu faire, malgré toute sa franchise : « Et ceux qui écrivent contre la vanité veulent avoir la gloire d'avoir bien écrit, et ceux qui le lisent veulent avoir la gloire de l'avoir lu, et moi qui écris ceci ai peut-être cette envie ». Il semble se reprocher comme un mouvement de vanité d'avoir écrit cette

juste défense de son livre : « Qu'on ne dise pas que je n'ai rien dit de nouveau ; la disposition des matières est nouvelle. »

« Le style est l'homme même » en Bossuet, parce que, si « personne, en son temps ni du nôtre, n'a écrit avec plus de justesse, plus de précision, avec plus d'éclat, — c'est encore M. Brunetière qui parle, *Études critiques*, V, p. 298, — cela tient à ce que « personne, en son temps ni du nôtre », n'a eu un génie plus clair, plus lumineux, plus droit, plus français en un mot, et que « son style égale toujours ses idées », pour employer une expression qui est de lui dans le *Panégyrique de saint François de Sales*, 1660 (1), et le *Discours de réception à l'Académie*, 1671. Si M. Stapfer relève en Bossuet « quelques négligences, quelques incorrections dans les œuvres de jeunesse, dans les *Lettres* ou *Sermons*, ces fautes viennent de ce qu'il n'a jamais « fait de style », de ce qu'avec le complet désintéressement de son humilité, il méprisait toutes les gloires et n'écrivait ses *Lettres* et ses *Sermons* ni pour les faire imprimer, ni même dans la pensée qu'ils pussent une jour passer à la postérité et lui valoir le renom immortel « du plus excellent de tous nos grands écrivains ». Voilà pourquoi il n'a « aucune habitude de style, aucun procédé, aucun moule ordinaire et favori, comme Pascal, par exemple, est coutumier de l'antithèse. Bossuet en a de très belles, mais que leur rareté fait briller davantage.

« Le style est l'homme même » en Bossuet; car si Voltaire l'appelle « le plus éloquent des Français », si M. Brunetière et M. Stapfer reconnaissent qu'il est « le plus grand orateur dont la parole soit jamais tombée sur les foules du haut de la chaire chrétienne, ou même le plus grand de tous les orateurs, oui, plus grand que Cicéron, plus grand que Démosthène », il ne faut pas oublier que « l'éloquence est le son que rend une grande âme », comme le disait Lacordaire, qui s'y connaissait : or, personne, pas même saint Augustin, « le docteur des docteurs », pas même saint Chrysostome, « le plus illustre prédicateur et, sans contredit, le plus éloquent

(1) Dom Mackey a su établir, dans les *Études* du 20 octobre 1899, que c'est en 1660, et non pas en 1662, que Bossuet prononça ce *Panégyrique*.

qui ait jamais enseigné l'Église », personne n'avait eu une aussi grande âme que Bossuet, un esprit à la fois aussi élevé et aussi profond, aussi large et aussi pénétrant, un cœur aussi fort et aussi tendre, aussi pieux et aussi vibrant. Voilà tout le secret de cette éloquence incomparable, qui ne se comprend que comme le merveilleux écho d'une des plus belles âmes qui soient sorties des mains du Créateur. L'abbé Le Dieu raconte que, durant le cours de vingt années, il ne vit pas une seule fois Bossuet monter en chaire sans s'être prosterné en secret au pied du crucifix, dans une humiliation profonde. « Il ne mettait pas sa confiance en lui-même, mais uniquement dans la prière et dans la sainte Écriture... Sa préparation à la parole était une prière continuelle... Dans le Carême de 1687, à Meaux, prêt à aller à l'église de Saint-Saintin pour expliquer le décalogue, je le vis, M. l'abbé de Fleury présent, prendre sa Bible pour s'y préparer et lire, à genoux, tête nue, les chapitres XIXe et XXe de l'*Exode*, s'imprimer dans la mémoire les éclairs et les tonnerres, le son redoublé de la trompette, la montagne fumante et toute la terreur qui l'environnait en présence de la Majesté divine; humilié profondément, commençant par trembler lui-même afin de mieux imprimer la terreur dans les cœurs et enfin y ouvrir les voies à l'amour ». — Prières édifiantes du grand Bossuet, tremblements salutaires au pied du crucifix et de la Majesté divine, je vous admire et je vous vénère, comme les plus sûrs révélateurs de la source cachée de sa religieuse éloquence! « Bossuet tremble et prie; c'est pour cela qu'il est éloquent », dit M. Stapfer à propos de la *Conférence avec M. Claude*.

« Le style est l'homme même » en Bossuet, puisque « l'heureuse variété » de ses tons, où l'on admire tour à tour « la simplicité unie à la magnificence », la familiarité donnant la main à l'élévation la plus sublime, l'onction et la véhémence, la délicatesse et la brusquerie, la gaieté joyeuse et la tristesse mélancolique, l'allure triomphante et la supplication émue, la marche impétueuse et l'ironie souriante (1), les périodes

(1) C'est M. Brunetière qui fait ressortir ce trait de l'éloquence de Bossuet; mais son ironie n'est jamais amère comme celle de Pascal.

amples et larges et les phrases courtes, incisives, cette heureuse variété n'est pas autre chose que la fleur naturelle du génie le plus riche, le plus fertile, le plus fécond que le ciel ait donné à la France. Voltaire, après La Fontaine, pouvait dire : « Variété, c'est ma devise » ; mais s'il a quelques cordes que l'on ne trouve pas en Bossuet, ce ne sont guère que celles du rire sardonique et cynique, et il lui manque en revanche tous les registres élevés, si nombreux et si divers chez le grand évêque de Meaux. « Bossuet, dit le P. Longhaye, dans son *Histoire de la littérature française au* XVIIe *siècle*, I, p. 73, Bossuet est l'homme de tous les tons et de tous les styles. En Bossuet nous verrons toutes les ressources de la langue, toutes les énergies, toutes les souplesses; nous entendrons se dérouler quelquefois avec une promptitude singulière, mais sans effort, cette gamme si étendue, qui va du sublime au familier, toujours simple d'ailleurs et populaire dans le sublime lui-même. »

« Le style est l'homme même » en Bossuet; car ce qui fait la suprême beauté de son éloquence, la vie, a pour source une imagination incessamment active, qui « ne laisse jamais languir et pâlir dans l'abstrait une pensée, non seulement colorée, mais ardente des feux de l'enthousiasme ou de la passion. Tout ce qu'il dit, il le *sent* avec intensité et il le *voit*, et on dirait presque qu'il le *touche* (1) ». C'est à lui mieux qu'à personne que s'applique le mot de Fénelon à propos de l'orateur : « Il pense, il sent, et la parole suit. » — « Cette croix infâme, qui devait faire mépriser Jésus-Christ, le rend vénérable à tout l'univers. Sitôt qu'il a pu étendre les bras, tout le monde a recherché ses embrassements (2). » — « Courage, mes sœurs; suivons cet aigle divin qui nous précède. Jésus-Christ ne vole pas seulement devant nous; il nous prend, il nous élève et nous soutient (3). » — « Prêchez, Pierre; tendez vos filets, divin pêcheur : trois mille, cinq mille entreront d'abord, bientôt suivis d'un plus grand nombre... Après l'officier romain, Rome viendra elle-même; après Rome,

(1) STAPFER, p. 423.
(2) *Sermon sur la vertu de la croix*, 1653.
(3) *Sermon sur l'Ascension*, 1654.

viendront les peuples, l'un sur l'autre (1). » — Il faut citer de préférence les *Sermons* de Bossuet, parce que dans aucune autre partie de ses œuvres ne se déploient avec plus d'aisance et de souplesse les merveilleuses ressources de cette imagination si puissante et pourtant si bien équilibrée.

Pourquoi M. Stapfer parle-t-il irrévérencieusement de « toute une ménagerie de Bossuet plus ou moins biblique, avec les poissons mystiques et les vers à soie, le pélican, le hibou, le hérisson »? — Le P. de la Broise lui apprendrait, si cela était nécessaire, comment toutes ces figures sont réellement, véritablement « bibliques »; et s'il en est quelques-unes qui ne se trouvent pas dans la Bible, Bossuet les a puisées dans les saints Pères, dans le « grand pape saint Grégoire », par exemple, qui compare le pécheur au hérisson. Si c'est là du réalisme, notre époque l'aime trop pour le reprocher à un auteur du XVIIe siècle, qui généralement en a manqué.

M. Stapfer est plus heureux, quand il dit, page 425 : « La comparaison du sublime orateur avec un aigle est banale; mais elle est juste. Voulez-vous mesurer l'espace qu'en trois coups d'aile il parcourt? Sur la croix, Jésus mourant promet le ciel au brigand crucifié qui croit en lui : *Aujourd'hui, vous serez en paradis avec moi.* Aujourd'hui, quelle promptitude! Avec moi, quelle compagnie! Dans le paradis, quel repos! (2) » La revanche de la croix inspire à Bossuet un passage si beau que M. Stapfer ne sait comment le qualifier et qu'il y voit l'abrégé même, un spécimen complet et parfait, de l'éloquence tout entière du grand orateur : « Attendons. Peut-être que le temps changera les choses. Peut-être! Il n'y a point de peut-être. C'est une certitude infaillible. Il viendra, il viendra ce terrible jour où toute la gloire du monde se dissipera en fumée; et alors on verra paraître dans sa majesté ce Jésus autrefois né dans une crèche, ce Jésus autrefois le mépris des hommes, ce pauvre, ce misérable, cet imposteur, ce Samaritain, ce *pendu!* (3). »

(1) *Sermon sur l'unité de l'Église.*
(2) *Sermon sur l'utilité des souffrances*, 1667.
(3) *Deuxième Sermon pour le jour de l'Exaltation de la sainte Croix.*

« Mais, dit-on avec M. Brunetière et M. Stapfer lui-même, le style de Bossuet est « impérieux, hautain, presque provocant, d'une rudesse franche jusqu'à la brutalité », et on ne saurait nier « le caractère autoritaire, despotique, et quelquefois même violent de son éloquence (1) ». Or, telle n'était pas l'âme du grand évêque. — Non, certes, et on l'a démontré, ce semble, péremptoirement. Mais il ne faut pas confondre la vérité catholique, évangélique, qui, elle, est « impérieuse, autoritaire, despotique », absolue, avec le caractère de celui qui l'annonce et qui dit si souvent : « O Seigneur! parlez vous-même dans cette chaire. Vous seul avez le droit d'y parler, et jamais on n'y doit entendre que votre parole. » Eh bien! est-ce que la parole du Christ Jésus n'est pas d'une autorité terrible, inflexible, lorsqu'elle dit : « Malheur à vous, hypocrites, sépulcres blanchis! Malheur à vous, race de vipères!... Allez, maudits, au feu éternel, qui a été préparé au démon et à ses anges. » Bossuet devait-il, par une lâche complaisance pour la faiblesse de ceux auxquels il s'adressait, « diminuer les vérités », comme parle l'Écriture? « Malheur à moi, s'écrie-t-il dans l'*Oraison funèbre de la Princesse Palatine,* si, dans cette chaire, j'aime mieux me chercher moi-même que votre salut! » C'est parce que M. Brunetière et M. Stapfer ne sont pas assez familiers avec les dogmes catholiques qu'ils reprochent à Bossuet ce qui est le fait de sa religion, comme Fénelon lui reprochait d'être « dur, impitoyable », alors qu'il n'y avait de dur et d'impitoyable que la logique invincible du champion de la vérité. L'homme était plein de tendresse pour un ancien « ami », ainsi que pour « les frères errants », auxquels il adresse des appels si pathétiques, à la fin de chacun des livres de son *Histoire des Variations* ou de chacun de ses *Avertissements.*

« Le style est l'homme même » en Bossuet; car, si ce style nous apparaît « constellé d'images brillantes » et poétiques : « Elle, toujours intrépide autant que les vagues étaient émues. — L'Océan s'étonne de se voir traversé tant de fois en des appareils si divers. — Elle voyait, pour ainsi dire, les

(1) *Études critiques*, VI, p. 234.

ondes se courber sous elle et soumettre toutes leurs vagues à la dominatrice des mers », tout comme Racine disait :

Souveraine des mers qui la doivent porter.

« Son cœur, qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille tout poudre qu'il est, et devient sensible, même sous ce drap mortuaire, au nom d'un époux si cher. — Ces colonnes qui semblent vouloir porter jusqu'au ciel le magnifique témoignage de notre néant » ; si ce style est tantôt épique, comme dans l'apostrophe à Alger, ou dans le fameux passage : « Charles-Gustave parut à la Pologne surprise et trahie comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles », et dans le récit de la bataille de Rocroy, animé d'une si belle flamme chevaleresque; si ce style est tantôt lyrique, comme dans maints passages des *Sermons* où les apostrophes, les prosopopées, les métaphores, se multiplient, se développent « avec l'ampleur paisible de celles d'un Lamartine », ou « avec la fougue de celles d'un Victor Hugo », ou plutôt avec l'élan inspiré d'un David, d'un Isaïe, dont le nouveau prophète tient en main la lyre divine, sur laquelle il chante les merveilles et les mystères de l'infini; si ce style est tantôt dramatique, dans le chœur des mauvais anges, dans la peinture de la mort du mauvais riche, dans ces véritables mises en scène, ces dialogues vifs et rapides que l'orateur engage avec l'ambitieux, avec l'adorateur de l'honneur du monde, avec le pécheur en proie à la passion, comme aussi dans ces tableaux palpitants de vie et de mouvement, où il peint l'âme humaine luttant contre le démon, contre la concupiscence et ses entraînements fatals; si le style de Bossuet, en un mot, a tous les charmes et toutes les couleurs d'une poésie, biblique et française en même temps, n'en cherchez point d'autre cause que l'enthousiasme débordant d'une foi sereine, d'une charité sans égale pour Dieu et pour les âmes : la sensibilité et l'imagination passionnées du grand évêque étaient un foyer intense de poésie toujours jaillissante et toujours s'élançant vers l'infini. Supprimez l'amour et la foi dans cette âme sacerdotale et apostolique : vous lui couperez les ailes qui l'em-

portaient, joyeuse et légère, vers le Verbe de Dieu, vers les « Mystères », qu'elle se plaisait à entrevoir et à chanter dans des *Élévations* et des *Méditations,* qui sont tout ce que notre langue a de plus parfait, c'est-à-dire de plus simple et de plus sublime, de plus naturel et de plus varié, de plus profond et de plus saisissant, de plus poétique et de plus divin. La meilleure preuve que toute la poésie du style de Bossuet a pour principe la flamme sacrée de sa foi clairvoyante et de sa charité de plus en plus céleste, c'est qu'un jour, à soixante-dix ans, « pour s'amuser, disait-il, et par un certain mouvement dont il n'était pas le maître », il traduisait dans la langue de Corneille le Psaume LXV, *Tibi silentium laus,* et il écrivait ces dix-huit vers, meilleurs que ses traductions du *Cantique des Cantiques,* et « vraiment beaux et dignes de sa prose », comme le pense M. Paul Stapfer (1).

Dieu puissant, je me tais en ta sainte présence;
Je n'ose respirer, et mon âme en silence
Admire la hauteur de ton nom glorieux;
Que dirais-je? abîmés dans cette mer profonde,
Pendant qu'à l'infini la clarté nous inonde,
Pouvons-nous seulement ouvrir nos faibles yeux?

Si je veux commencer tes divines louanges,
Et que, déjà mêlé parmi les chœurs des anges,
Ma voix dans un cantique ose se déployer,
Dès que pour l'entonner ma langue se dénoue,
Je sens sortir un chant que mon cœur désavoue,
Et ma tremblante voix ne fait que bégayer...

Plus je pousse vers toi ma sublime pensée,
Plus de ta majesté je la sens surpassée,
Se confondre elle-même et tomber sans retour.
Je t'approche en tremblant, lumière inaccessible.
Sans atteindre jamais l'être incompréhensible,
Par un vol éperdu je m'agite à l'entour.

(1) Il ne faut donc pas prendre tout à fait au pied de la lettre ce que dit Sainte-Beuve dans ses *Causeries du Lundi,* XII, p. 276 : « Je croirais faire injure à cette grande mémoire (Bossuet) que de citer même une seule stance (de ses vers). Qui trouverait plaisir à surprendre la plus magnifique des paroles humaines à l'instant où elle balbutie? »

Ce « vol éperdu » est superbe : il indique magnifiquement la constante orientation de la pensée et de l'amour de Bossuet « à l'entour » de l'Infini.

« Sa dévotion et son recueillement, dit Le Dieu, étaient exemplaires... Pour sa modestie, c'était celle d'un ange plutôt que celle d'un homme; je le dis à la lettre. »

Bossuet fit huit séjours ou retraites à la Trappe, chez l'abbé de Rancé, son condisciple à Navarre et son ami : en 1682, 1684, 1685, 1687, 1689, 1690, 1691, 1696. « Il vaquait à tous les exercices de la communauté et n'y prenait pas d'autre nourriture. L'abbé était ravi de le voir à l'office du jour et de la nuit, au réfectoire et partout, un si grand exemple ne pouvant manquer d'encourager ses religieux. »

Ce sont les qualités de sa grande et sainte âme de prêtre qui lui ont valu, non pas son génie — le génie est un don du ciel et de Dieu — mais le bonheur et l'honneur d'en faire le plus merveilleux usage.

« Douceur, désintéressement, charité, détachement, joie, maîtrise de soi, égalité, hardiesse, activité, dit excellemment M. Lanson, page 19, tout lui venait de la foi et s'y entretenait. Mais la foi ne pouvait porter de tels fruits que dans une telle nature. »

Son « humilité profonde » l'a empêché de songer à lui-même en styliste, en artiste, et d'altérer ainsi le « naturel parfait » de son style, où la simplicité s'unit à tant de magnificence.

Sa foi sereine et lumineuse, les sciences sacrées, qu'il menait de front avec toutes les sciences humaines de son temps, ont alimenté les ressources de son esprit au point de lui valoir la plus ample et la plus étonnante variété.

Une éloquence incomparable a jailli à flots abondants d'une âme naturellement grande et bonne, douce et forte, émue et tremblante, « se préparant à la parole par une prière continuelle », dit Le Dieu; et, avec l'éloquence, la poésie lyrique, épique, dramatique, a coulé, comme une lave brûlante, d'un cœur enthousiaste et saintement épris des beautés de l'Église, de l'Évangile de Jésus-Christ, tel que le peignent la Bible et les saints Pères. « Vive Dieu! Vive l'Éternel! »

s'écriait-il parfois avec un ravissement où son ardente charité débordait.

Le style de Bossuet n'est que « l'expression vivante de son âme » : il sort d'elle ainsi que l'eau de sa source. Il ne recouvre pas seulement sa pensée, ainsi qu'une étincelante et magnifique armure; il en suit « exactement chaque pli et repli, comme un vêtement à la fois ample et serré, souple et juste, majestueux et simple, toujours beau, parce qu'il est toujours vrai ».

Cette vérité souveraine, Bossuet la doit à ses vertus sacerdotales encore plus qu'à son admirable génie. Il montre ainsi la justesse de ce mot de Fénelon : « Le vrai, le beau et le bien sont de même famille. » Il fait voir magnifiquement que, pour lui comme pour la plupart des écrivains, « le style est l'homme même », l'homme tout entier, esprit, cœur et caractère, génie, bonté, humilité, douceur et charité « du parfait catholique ». Il réalise, en un mot, mieux que personne, cette pensée de Joubert : « Plus une parole ressemble à une pensée, une pensée à une âme, une âme à Dieu, plus tout cela est beau. »

1900.

XIII

Bossuet et M. Brunetière.

Personne, dans la république des lettres, ne s'étonnera de nous voir, après bien d'autres (1), associer ces deux noms, qui semblent désormais inséparables, si bien que les amis de l'éminent critique l'en admirent davantage, et quand ses ennemis le raillent à ce sujet, il en prend allègrement son parti et leur riposte en citant « son » Bossuet.

Ainsi, lorsque, en 1895, M. Marcelin Berthelot, — « professeur au Collège de France, directeur et président de section à l'École des Hautes Études, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, grand officier de la Légion d'honneur, sénateur, ancien ministre, membre d'une foule de Conseils plus supérieurs les uns que les autres, logé par l'État à la ville et à la campagne, du côté de Meudon, où l'on conte qu'il étudie « la fixation de l'oxygène de l'air par le vert des plantes », en mangeant des fraises exquises (2) », — lorsque M. Marcelin Berthelot eut publié, dans la *Revue de Paris* du 1er février, son article sur la *Science et la Morale* en réponse à ce que M. Brunetière avait écrit en janvier, dans la *Revue des Deux-Mondes,* sur la « banqueroute » ou, du moins, les « faillites » que la science a faites à quelques-unes de ses promesses les plus retentissantes (3), et qu'il devint, pour cet article même, l'objet d'une manifestation des libres pen-

(1) Surtout M. Félix Hémon, dans une de ses *Études littéraires et morales*, 1895 : *M. Brunetière et Bossuet.*

(2) *Lettre* de M. Brunetière au *Figaro*, 5 avril 1895.

(3) Voir la brochure la *Science et la Religion*, par M. Brunetière. Didot, 1895.

seurs dans un banquet, à Saint-Mandé, « en l'honneur de la science » et contre M. Brunetière (1), M. Brunetière répliqua par une *Lettre* mordante, à propos des soi-disant progrès de la science; il y disait en terminant : « Et toutes ces clameurs, et tous ces hurlements ne sont qu'une forme ou une expression plus démocratique de ce que Bossuet a si bien appelé « la haine des hommes contre la vérité ».

« Vous seriez fâchés que je n'eusse point invoqué Bossuet. »

I

C'est que, depuis 24 ou 25 ans que le Directeur actuel de la *Revue des Deux-Mondes* a débuté dans cette *Revue* à titre de critique littéraire, il s'y est affirmé comme un admirateur de plus en plus convaincu du grand évêque de Meaux, qui fut « l'oracle » du XVIIe siècle. Il semble avoir pris pour devise ce conseil de Sainte-Beuve : « Entrer en son auteur, s'y installer, le produire sous ses aspects divers; le faire vivre, se mouvoir et parler comme il a dû faire; le suivre dans son intérieur et dans ses mœurs domestiques aussi avant que l'on peut; le rattacher par tous les côtés à cette terre, à cette existence réelle, à ces habitudes de chaque jour dont les grands hommes ne dépendent pas moins que nous autres. » Il n'y a pas, d'ailleurs, d'autre méthode pour réussir dans l'histoire et la critique littéraires; seulement, elle n'est pas à la portée de tous les esprits : il y faut la trempe de celui de M. Brunetière.

L'un de ses premiers grands articles, le 15 janvier 1878 — une remarquable étude sur *Voltaire et la société au* XVIIIe *siècle* de M. Desnoireterres (2) — finissait par un parallèle entre Voltaire et Bossuet. « L'un et l'autre, ils ont été le plus grand nom de leur temps et la voix la plus écoutée; l'un et

(1) « Il y a peu de gens après tout, écrivait-il, *contre qui* l'on fasse des banquets et, depuis le roi Louis-Philippe, je ne suis pas médiocrement fier d'en être le premier. » *La Science et la Religion*, p. 97.

(2) 8 vol.; Didier; Paris, 2e édition, 1876.

l'autre, ils ont parlé comme personne cette langue lumineuse du bon sens, également éloignée de la singularité anglaise et de la profondeur germanique;... mais l'évêque n'a pris les armes que pour soutenir, défendre et fortifier; le courtisan de Frédéric et de Catherine II n'est entré dans la lutte que pour détruire, dissoudre, et pour achever les déroutes que d'autres avaient commencées. Bossuet n'a combattu que pour les choses qui donnent du prix à la société des hommes : religion, autorité, respect. Voltaire, sauf deux ou trois fois peut-être, n'est intervenu que dans sa propre cause et n'a bataillé soixante ans que dans l'intérêt de sa fortune, de son succès, de sa réputation. Et le prêtre du XVIIe siècle a vu plus loin et plus juste que le pamphlétaire du XVIIIe. » M. Brunetière comparait ensuite la statue de Houdon qui représente Voltaire, « le bon Suisse », prêt à lancer « quelqu'une de ces plaisanteries mortelles qui clouent à terre un ennemi », et le portrait de Bossuet par Rigaud, où respirent une douceur qui étonne, « le calme de la force qui s'est éprouvée par l'expérience et la sérénité d'une inébranlable conviction contre laquelle rien d'humain ne saurait prévaloir (1) ».

Certes, de telles appréciations étaient de nature à étonner et même à scandaliser les lecteurs de la *Revue* voltairienne de feu M. Buloz. Mais M. Brunetière, alors maître de conférences à l'École normale supérieure, n'en continua pas moins à dire tout haut ce qu'il pensait du grand Bossuet.

Déjà, à propos des *Lettres inédites de Mme de Sévigné,* il avait pris à partie « le fougueux abbé Maury », s'indignant violemment contre le révérend bénédictin Dom Déforis (M. Brunetière écrirait aujourd'hui, ou plutôt il écrit Dom Deforis), qui publiait « sans triage et sans retranchement » les *Sermons* de Bossuet et prétendait ramasser, disait-il, « jusqu'au linge sale du grand évêque » (2).

Quelque temps après, M. Brunetière mettait les conclusions, sévères contre les médiévistes, de son article *L'érudition contemporaine et la littérature française au Moyen Age* (3),

(1) Voir *Études critiques*, I, pp. 345-47.

(2) Même ouvrage, p. 119.

(3) A propos du livre de M. Aubertin : *Histoire de la langue et de la*

sous la protection « du plus grand et du plus illustre orateur de la langue », qui disait, dans son *Discours de réception à l'Académie Française*, qu'il faut « résister à cette critique importune, qui, faisant la docte et la curieuse par de bizarres raffinements, ne laisserait à la fin aucun lieu à l'art et nous ferait retomber dans la barbarie (1) ».

L'*éloquence de Massillon* (2), 15 janvier 1881, fournissait à M. Brunetière l'occasion de dire que Bossuet « a vu plus profondément dans l'homme que l'auteur du *Petit Carême* »; que d'Alembert avait le front de « trouver Bossuet presque négligé » (?); que, « si le XVIIIe siècle n'avait pas admiré Massillon par-dessus Bossuet et Bourdaloue,... il aurait cessé d'être le XVIIIe siècle »; que Massillon « ne s'établit pas d'abord, comme Bossuet et comme Bourdaloue, d'un coup de maître, au cœur de son sujet »; qu'il fait entendre les leçons d'une morale toujours chrétienne, mais déjà presque philosophique », du haut « de cette même chaire d'où Bossuet, nourri de la substance de l'Écriture et des Pères, a prêché jadis l'incompréhensibilité des mystères du christianisme avec une souveraine hardiesse, sans crainte ou souci d'étonner, ni de fatiguer, ni d'humilier trop bas son aristocratique auditoire »; qu'au fond la morale « de Massillon était plus facile que celle de Bossuet ou de Bourdaloue »; qu'elle « rétrécit la part du dogme et dilate, comme on dit, les voies du ciel » (3); que Bossuet « parlait un autre langage » que Massillon à propos de la Toussaint, de la restitution des biens malhonnêtement acquis; que la « manière dogmatique de Bossuet » vaut mieux que la « manière philosophique » de Massillon; que, si ce dernier s'est assez complaisamment étendu sur les maux qu'entraîne la guerre, ce qui lui a valu au XVIIIe siècle une popularité semblable à celle de l'auteur du *Télémaque*, Bossuet et Bourdaloue n'ont pas fait l'apologie du carnage ou des conquêtes, mais « ils savaient ce que

littérature françaises au Moyen Age. 2 volumes in-8°. Belin, 1876-78.

(1) *Étud. crit.*, I, p. 71.

(2) A propos du *Massillon, d'après des documents inédits*, de M. l'abbé Blampignon, 1879.

(3) Expressions de Bossuet.

Massillon oublie si souvent, qu'il est inutile ou même dangereux de déclamer d'une manière absolue et générale contre les maux inséparables de l'humaine nature « ; enfin, que le vrai malheur du prédicateur comme de l'écrivain qu'est Massillon, « et son plus grand tort, dont il n'est évidemment qu'à demi responsable, c'est d'avoir été précédé dans la chaire chrétienne par Bossuet et par Bourdaloue » (1).

Le 15 août 1881, M. Brunetière écrivait, à propos du livre de M. Guerrier, *Mme Guyon, sa vie, sa doctrine et son influence*, un article sur la *Querelle du Quiétisme*, où il se prononçait avec éclat pour Bossuet contre Fénelon. « Il n'y a rien, disait-il, de si plaisant ou même de si ridicule, aux yeux de Voltaire et de sa séquelle, que de voir deux prélats s'entre-disputer sur « le silence intérieur », sur « le pur amour », et sur « l'acte continu » ; mais pourtant, si, par hasard, « l'acte continu » mettait en question la liberté de faire ou de ne pas faire? si le « pur amour » supprimait les motifs d'agir ou de ne pas agir? et si « le silence intérieur » anéantissait le pouvoir d'exécuter ou de n'exécuter pas? C'est de toute la morale qu'il y va, de toute la conduite et de toute l'existence ». On ne saurait mieux faire comprendre l'importance capitale d'un problème où Bossuet et Fénelon ont mis « du Fénelon — c'est quelque chose; du Bossuet, — c'est mieux encore ». Et alors, M. Brunetière vengeait Bossuet des attaques de M. Charles Gérin dans ses *Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France en 1682* (2), et des erreurs de M. Guerrier à propos du *Moyen court*, que Bossuet aurait d'abord approuvé (?) ; à propos d'une *Lettre* de Mme de Maintenon, faussée par La Beaumelle (3), à propos du passage de la *Relation*

(1) *Etudes critiques*, II, p. 69-133.

(2) M. Gérin conclut que « Bossuet n'en demeure pas moins au-dessus de toute louange et de toute vénération ». — Il faudrait, pourtant, avoir jusqu'au bout le courage de son opinion. Or, si M. Charles Gérin a correctement interprété les faits qu'il apporte, il n'est pas vrai que « Bossuet demeure au-dessus de toute louange et de toute vénération ». — On doit appliquer le même raisonnement à M. Guerrier, qui fait de Bossuet un éloge emphatique, après l'avoir étrangement critiqué.

(3) Il parle « d'actes violents » de Bossuet, alors que le prélat a été bon jusqu'à être obligé de s'en repentir.

sur le quiétisme où Bossuet montre Fénelon « trompé par *une amie* », sans viser en rien les mœurs et pour faire ressortir la duplicité de M. de Cambrai, qui, à Rome, prétend que Mme Guyon lui est inconnue, et, en France, ne veut à aucun prix laisser condamner ses livres. Pour l'histoire de la querelle, M. Brunetière établissait solidement trois faits indéniables : — le premier, c'est que la soumission de Mme Guyon fût entière, et, comme celle de Fénelon, non seulement sans restriction, mais presque plus humble qu'on ne la voudrait; il n'est pas vrai, « comme on le répète couramment, sur la parole de Fénelon, que Bossuet, tout d'abord, ait évoqué la question à lui, pour la trancher souverainement, et il faut dire que Mme Guyon, les amis de Mme Guyon et Fénelon, tout le premier, la lui remirent, et pour qu'il en décidât sans appel »; — le second point, « c'est que, parmi tous ceux que Mme de Maintenon, sérieusement alarmée par l'évêque de Chartres, crut devoir consulter, l'accord fut unanime pour condamner absolument les livres et la doctrine de Mme Guyon »; — le troisième point enfin, « c'est que, aussitôt que Fénelon devint archevêque de Cambrai, l'affaire changea de face » : il refusa de faire l'Ordonnance promise à propos des 34 articles d'Issy; il refusa d'approuver, comme il s'y était engagé, les *États d'oraison* de Bossuet. « Il n'est pas vrai de dire que Fénelon ait épuisé tous les moyens de conciliation; mais, au contraire, il faut dire que tout était ou pouvait être terminé, quand il lui plut de ranimer la controverse expirante », en « gagnant Bossuet de vitesse » et en publiant, malgré Mgr de Noailles, les *Maximes des Saints* avant les *États d'oraison*. — M. Brunetière opposait ensuite à la douceur et à la bonté de Bossuet, sur lesquelles sont unanimes tous les témoignages des contemporains, « depuis celui de la libre Mme de La Fayette jusqu'à celui du rigide Saint-Simon », l'opiniâtreté orgueilleuse de Fénelon, « le haut prélat le plus absolu sur les prérogatives de sa dignité, le philosophe le plus obstinément entêté de son sens personnel, enfin le dominateur le plus entier, le plus autoritaire, le plus tyrannique des consciences et des cœurs... Rien de plus élégamment lancé que les impertinences de grand seigneur par où Fénelon répond

aux violences de Bossuet ». L'éminent critique « ne craignait pas d'accorder quelque chose de l'éloquente colère de Bossuet à l'irritation personnelle »; mais il le défendait contre l'accusation d'ambition politique. Il montrait le grand évêque s'insurgeant contre « l'orgueil du sens individuel », qui est la ruine de la tradition; contre une doctrine mystique, « il y va de toute la religion »; contre les nouveautés et les subtilités qui pouvaient empêcher la *réunion* en une seule Église des catholiques et des protestants, réunion qui a été le rêve et l'explication de toute la vie du grand évêque (1).

En avril 1882, M. Brunetière, étudiant la *Jeunesse de Fléchier* (2), ou plutôt *la Société précieuse au* XVIIe *siècle*, affirmait que l'auteur des *Oraisons funèbres de Mme de Montausier* et *de Turenne* « en demeure toujours, selon l'énergique expression de Bossuet, « au lieu où se mesurent les périodes ». D'ailleurs, ce qu'on ne se lassait pas de louer en Fléchier, « c'étaient ces faux brillants que Bossuet faisait profession de mépriser, et ce qu'*on* ne pouvait pas parvenir à goûter de Bossuet, c'était, au contraire, la rude familiarité de Bossuet ». L'illustre critique alléguait à ce propos les *Lettres* de Mme de Sévigné et surtout une *Lettre* de Mme de Coligny (?) sur l'*Oraison funèbre de Condé.*

L'*Essai sur l'esthétique de Descartes,* par M. Krantz, 1882, amenait M. Brunetière à s'inscrire en faux contre l'opinion de l'auteur, qui accorde trop d'influence à l'auteur du *Discours de la méthode* sur la littérature du XVIIe siècle : « Ni Corneille, ni Pascal (ni Bossuet, sans doute, que M. Krantz oublie) n'ont subi l'influence de Descartes. » A propos de la traduction de l'obscur et de l'expression de l'inintelligible, de l'insaisissable, M. Brunetière demandait : « Que fait-on ici des *Sermons* de Bossuet? Car enfin quel orateur ou quel poète même a plus profondément éprouvé la sensation du mystérieux ou le sentiment de l'inaccessible que celui qui débutait en ces termes devant la cour assemblée : « Sire, ce que l'œil n'a pas aperçu, ce que l'oreille n'a pas ouï, ce qui n'est jamais entré dans le

(1) *Études critiques*, II, p. 27-68.

(2) Par l'abbé aujourd'hui Mgr Fabre, 2 vol. 1882.

cœur de l'homme, c'est ce qui doit faire aujourd'hui le sujet de notre entretien »? M. Krantz admire beaucoup, et nous aussi, la célèbre image de Pascal : « Cette sphère infinie, dont le centre est partout, la circonférence nulle part. » Admirerait-il moins cette expression de Bossuet : « Ce grand Dieu, qui, du centre de son éternité, développe tout l'ordre des siècles? » ou voudrait-il nous faire croire qu'on la puisse figurer plus aisément aux yeux (1)? »

En cette même année 1882, M. Brunetière publiait les *Sermons choisis de Bossuet,* collationnés sur les meilleures éditions, disposés dans leur ordre chronologique, accompagnés d'une *Introduction,* de *Notices* et de *Notes.* (Un vol. in-12 de 447 pages; Paris, Firmin-Didot.) — L'*Introduction* contient des choses excellentes sur la curieuse et longue histoire des *Manuscrits* de Bossuet, moins connue, mais aussi digne de l'être que celle du manuscrit des *Pensées* de Pascal; sur les éditions des *Sermons* de Bossuet dites de Dom Deforis (1772-78), de Versailles (1816-20), et de Lachat (1864); sur les progrès de Bossuet orateur, dont il ne faut pas dire avec Sainte-Beuve « qu'il n'a pas eu d'aurore », mais auquel doivent s'appliquer les paroles qu'il prononçait un jour : « On crayonne avant que de peindre; on dessine avant que de bâtir, et les chefs-d'œuvre sont précédés par des coups d'essai. » M. Brunetière « distingue *trois manières successives,* au moins, dans l'éloquence de Bossuet » : la première, plutôt didactique et théologique; la seconde, plutôt philosophique et morale; la troisième enfin, plutôt homilétique et comme attendrie par l'indulgence de la vieillesse (2). — Suivent six *Sermons* de la jeunesse de Bossuet, de 1650 à 1661 (3), huit *Sermons* de Bossuet à la cour, de 1662 à 1669 (4), et six *Ser-*

(1) *Etudes critiques,* III, p. 12-13.

(2) *Sermons choisis,* p. 26.

(3) *Sur le péché d'habitude,* 1649 ou 1650; *sur la bonté et la rigueur de Dieu,* 1653 ou 54; sur la *Passion,* 1655 ou 56; sur la *Toussaint,* 1657; les *Anges gardiens,* 1659; l'*Assomption,* 1661.

(4) Sur la *Providence,* 1662; l'*Ambition,* la *Mort,* 1662; le *Délai de la conversion,* 1665, la *Soumission à la loi de Dieu,* 1665, la *Haine des hommes contre la vérité,* 1666, etc.

mons des dernières années de Bossuet, de 1670 à 1702 (1).

Le livre finit par le résumé du *dernier* sermon dont il nous soit parvenu quelques débris dans le *Journal* de Le Dieu, comme il avait commencé par l'abrégé du *premier* sermon qu'ait prononcé Bossuet (?) devant M. de Sarlat, le célèbre Jean de Lingendes, ou plutôt qu'il ait résumé après l'avoir entendu.

Les *Notices* placées en tête de chaque sermon sont aussi intéressantes que suggestives, et l'on voit, par les rapprochements que l'éminent critique fait entre les œuvres oratoires de Bossuet et celles de Bourdaloue et de Massillon, qu'il ne s'est pas seulement inspiré de l'abbé Vaillant (2), de Floquet (3), de Lachat (4) et de Gandar (5), mais qu'il a surtout étudié directement et dans leur texte tous nos grands sermonnaires du XVIIe siècle, ce qui suppose une immense lecture.

II

En 1883, à propos du *Romantisme des classiques* de M. Émile Deschanel, M. Brunetière combattait l'étrange théorie du professeur du Collège de France, d'après lequel « un *romantique* serait tout simplement un classique en route pour parvenir, et, réciproquement, un *classique* ne serait rien de plus qu'un *romantique* arrivé ». Il protestait contre un critique, qui, faisant du classique un écrivain aux « qualités moyennes », n'irait à rien moins qu'à dire « Massillon plus classique que Bossuet, ce que l'on sent décidément quelque résistance à croire; et l'honnête Nicole enfin plus classique

(1) Sur la *Pentecôte*, 1672; sur la *Profession de foi de Mme de La Vallière*, 1675; l'*Unité de l'Eglise*, 1681; la *Circoncision*, 1687; *Noël*, 1691; l'*Octave du Saint-Sacrement*, 1702.

(2) *Etudes sur les Sermons de Bossuet d'après les manuscrits*. Paris, Plon, 1851.

(3) *Etudes sur la vie de Bossuet*, 3 vol. Paris, Didot. 1854-55; et *Bossuet précepteur du Dauphin*, 1 vol., 1864.

(4) *Œuvres complètes de Bossuet*. Paris, Vivès, 1864

(5) *Bossuet orateur*, 1867.

que Pascal, ce qui achève de ruiner la définition. Mais, si là-dessus nous remarquons que ce qui fait l'immortelle jeunesse des *Provinciales*, c'en est la variété de ton, comme ce qui fait l'inaltérable beauté non seulement des *Sermons*, mais des *Oraisons* funèbres elles-mêmes de Bossuet, c'en est la familiarité dans la plus haute éloquence, nous voyons déjà poindre une autre idée du classique ». Chemin faisant, M. Brunetière rendait hommage au siècle de Louis XIV, de Pascal, de Bossuet, qu'il représentait « comme le midi d'une grande journée, dont l'œuvre de Rabelais et celle de Montaigne auraient signalé l'aurore et dont le déclin verra paraître encore l'œuvre de Diderot et celle de Rousseau... On ne niera pas que la familiarité de Mme de Sévigné soit aussi distante de l'inconvenance ordinaire de Diderot que l'éloquence naturelle de Bossuet est distante de l'emphase étudiée de Rousseau... L'auteur de la *Nouvelle Héloïse* et de l'*Émile* est déjà presque allemand, en comparaison de Bossuet et de Mme de Sévigné ». L'éminent critique concluait « qu'il se peut, à la vérité, qu'il y ait parfois rencontre et concours, chez un grand écrivain, Molière ou Racine, Pascal ou Bossuet, des hardiesses qui font le novateur et des perfections qui font le classique. Mais, en fait, c'est l'exception (1) ».

En 1884, à propos du beau livre de M. Emmanuel de Broglie, *Fénelon à Cambrai*, M. Brunetière écrivait que « les *Lettres* de Bossuet, qui sont surtout des lettres d'affaires, *semblent* fort utiles, sans doute, mais non pas indispensables à la connaissance de son caractère ». N'est-ce pas là un paradoxe? Ce qui vaut mieux, c'est la conclusion de l'article : « Si Fénelon fut le parfait chrétien que nous propose M. Emmanuel de Broglie, c'est donc Bossuet qui a été dur, violent, impitoyable dans la querelle du Quiétisme (2)? »

Le 1er avril 1885, M. Brunetière rendait compte (3) du livre de M. Deschanel, *Le Romantisme des classiques : Pascal, La Rochefoucauld, Bossuet*. M. Deschanel ne lui « paraissait

(1) *Classiques et romantiques. — Etud. crit.*, III, 291-326.

(2) *Histoire et littérature*, II.

(3) Sous ce titre : *L'enseignement de la littérature au Collège de France.*

point fait pour parler de Pascal ou de Bossuet »; ses préjugés de libre penseur et ses habitudes de conférencier, moins grave que spirituel, semblaient lui interdire d'aborder de tels sujets. Malgré de louables efforts « pour se montrer impartial », M. Deschanel justifiait toutes les appréhensions du critique. Impossible de découvrir dans son livre la trace ou même l'ombre du sentiment des sujets qu'il y traite, de la connaissance de leurs alentours, de l'étendue d'information, de la solidité de préparation, sans laquelle on ne saurait aborder Pascal, Bossuet et La Rochefoucauld. M. Deschanel n'a pas lu, ce qui s'appelle lu, Bossuet; il ne le sent pas; il ne le comprend pas. « J'espère, ajoutait M. Brunetière, que (M. Deschanel) ne s'offensera pas de la dureté de l'expression, lui qui décide quelque part que « Bossuet n'a rien compris à l'œuvre de Luther ni à celle de Calvin »; et je puis bien parler de lui comme il fait de Bossuet. Oh! sans doute, il n'est avare ni de grands mots ni de pompeux éloges; mais ses éloges portent à faux et ses grands mots ne sont que du vent... M. Deschanel apprend (au lecteur) que Bossuet ne « néglige aucun des procédés ni des recettes de la rhétorique ancienne » et qu'il faut saluer dans ce Père de l'Église « un des plus grands stylistes de la littérature française ». — Bossuet, un styliste! Son éloquence, une rhétorique! Mais comment donc, s'il le voulait, M. Deschanel s'y prendrait-il pour louer Fléchier par exemple, ou Mascaron? Et quel contresens, ou plutôt quel manque de sens littéraire que de voir dans Bossuet un styliste — c'est-à-dire précisément le contraire de Bossuet »! Et l'exécution de M. Deschanel continuait ainsi, sévère, mais juste, parce que le professeur du collège de France n'a pas lu tout Bossuet, par exemple l'*Histoire des Variations,* « le plus beau livre peut-être de la langue française »; parce que, ce qu'il en a lu, il ne l'a pas compris; parce qu'il parle avec une dédaigneuse légèreté de ce qu'il appelle « la théologie surannée de Bossuet », son idée « un peu bizarre » de la Providence, son « manque d'idées » (??), sa « médiocrité d'idées » (?), sa « timidité d'esprit », « le genre creux » de l'oraison funèbre, l'insuffisance d'une matière comme celle de la vie chrétienne de la reine Marie-

Thérèse; parce qu'enfin « il outrage Bossuet », lui reproche bien à tort de « n'avoir soufflé mot de l'Amérique » dans le *Discours sur l'Histoire universelle* qui ne va pas au delà de Charlemagne. « Après avoir longtemps cherché ce que (M. Deschanel) trouvait dans Bossuet de si *romantique*, nous en sommes réduits à nous contenter de ceci : que le style de Bossuet était d'une propriété remarquable. »

L'auteur des *Courtisanes grecques* et du *Mal* et du *Bien qu'on a dit de l'amour* a dû apprendre à ses dépens, ce jour-là, ce qu'il en coûte pour déclarer qu'un Bossuet n'est pas un penseur, parce qu'il ne pense pas comme M. Deschanel sur le mérite éminent de la démocratie, ou comme Renan sur l'origine du christianisme et la composition du Pentateuque.

Est-ce à cause de la vivacité de cet article que M. Brunetière ne l'a pas réimprimé? En tout cas, Bossuet y était superbement vengé des impertinences d'un libre penseur, parlant de ce qu'il ne sait pas.

En septembre 1885, à l'occasion *de quelques travaux récents sur Pascal* (1), M. Brunetière touchait à la question de savoir si Bossuet avait imité les *Pensées* ou Pascal entendu les *Sermons* de Bossuet. « Ils se sont formés tous les deux, répondait-il, à l'école de saint Augustin et, par delà saint Augustin, dans la lecture et la méditation de l'Évangile et de l'Ancien Testament. Quand on part du même point et que l'on passe par les mêmes chemins, est-il donc surprenant que l'on arrive tous les deux au même but? » — M. Brunetière devait en 1890 revenir sur Bossuet et Pascal, à propos des *Provinciales et des discussions récentes* qu'elles ont soulevées (2). « Molière, comme on l'a dit, n'a rien de plus plaisant que les premières *Provinciales*, ni Bossuet de plus beau que les dernières... D'autres ont eu d'autres qualités, plus d'éloquence, comme Bossuet, et autant d'esprit, comme Voltaire — qui sont avec Pascal les maîtres de la prose française; — mais il semble qu'il y ait moins de variété dans leur manière que dans la sienne : et, du ton de la conversation familière à ce-

(1) *Études critiques*, III.
(2) *Études critiques*, IV, p. 73 et suiv.

lui dont on célèbre les Henriette et les Condé, ils n'ont pas rempli, comme lui, tout l'entre-deux. Ils n'ont pas toujours eu, comme lui, dans l'emploi des moyens de l'art, cette sûreté, ou plutôt cette infaillibilité de tact ». Rien de plus vrai pour Voltaire; mais on s'étonne que M. Brunetière parle ainsi de Bossuet comparé à Pascal : les *Provinciales,* dont il exagère les mérites, ont certainement nui à la sereine impartialité du critique, qui reconnaît ailleurs la « familiarité », le sublime et la *variété* de Bossuet.

En 1888, la *Bibliographie des principales éditions originales d'écrivains du* XVe au XVIIIe *siècle,* par M. Le Petit, permettait à M. Brunetière de constater que « l'on connaît, sous la date de 1670, quelques exemplaires du livre de Bossuet : *Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse* » : ils étaient très probablement destinés à provoquer l'approbation des autorités ecclésiastiques ou tout simplement la critique des amis. M. Le Petit ne décrit, en fait d'éditions originales de Bossuet, que celles que tout le monde connaît; il oublie la troisième édition du *Discours sur l'Histoire universelle,* publiée en 1700 (M. Brunetière dira ailleurs 1701) et qui diffère de la première en plus d'un point. Voltaire, « peu suspect de tendresse pour Bossuet », d'après M. Le Petit, ne laissait pas pourtant d'admirer beaucoup le *Discours sur l'Histoire universelle.* « Dans une prochaine édition de son livre, dit à ce propos M. Brunetière, M. Le Petit pourra même ajouter que Voltaire l'admirait tant qu'il crut devoir le réfuter et que telle est l'origine de son *Essai sur les mœurs* (1). » — Déjà, en 1883, à propos de la *Fureur de l'inédit* (2), le critique de la *Revue des Deux-Mondes* avait signalé la bévue des « laborieux chercheurs » qui venaient de présenter, sous le nom de Bossuet, « des fragments inédits, qui n'avaient, en vérité, qu'un tort, celui de ne pas être inédits, quand ils étaient de Bossuet, ou de ne pas être de Bossuet, quand ils étaient inédits ». M. Ménard « publie un beau matin, comme vers inédits, 300 ou 400 vers de Bossuet, imprimés depuis quinze ou seize ans dans toutes

(1) *Nouvelles questions de critique*, p. 71.
(2) Même ouvrage, p. 34-35.

les bonnes éditions des *Œuvres* ». Huit jours se passent sans que personne réclame : c'est que, « pour connaître les œuvres de Bossuet, il faut, sinon les avoir lues, du moins les avoir parcourues ». M. Brunetière ajoutait que « ce que l'on apprend de plus clair à consulter les « notes » qu'un grand écrivain a laissées, c'est trop souvent à ne plus sentir le prix de ce qu'il a lui-même achevé. Les *Sermons* de Bossuet n'ont presque servi qu'à nous rendre insensibles à tout ce que les *Oraisons funèbres* ont de beautés par-dessus celles des *Sermons* ».

En 1889, paraissait le grand article de M. Brunetière, *Jansénistes et Cartésiens* (1), où il essayait de répondre à ceux qui prétendent que le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* et celui de l'*Existence de Dieu* sont inspirés par l'esprit cartésien : c'est, dit-il, faire « et Bossuet et Fénelon, Bossuet surtout,... beaucoup moins originaux, personnels et profonds qu'ils ne le sont l'un et l'autre... Bossuet et Fénelon abondent en idées qui ne leur viennent point de Descartes. C'est même ce qu'un savant homme a exprimé quelque part assez dédaigneusement, en disant de Bossuet « qu'il n'avait jamais eu d'autre philosophie que celle de ses vieux cahiers de Navarre ». La philosophie de Bossuet vient des Pères et des scolastiques, de saint Augustin, de saint Anselme, de saint Thomas; vous chercheriez en vain les idées cartésiennes dans l'auteur de la *Connaissance de Dieu*, qui connaît trop bien les dangers du cartésianisme pour ne pas les avoir signalés (2). — Par contre, si Bossuet n'est pas cartésien, il est janséniste, ou du moins « la trace visible du Jansénisme se retrouverait dans l'œuvre entière de Bossuet » (?). « Sauf un ou deux cas », il aurait évité de se prononcer sur le sujet du Jansénisme. C'est lui qui deux fois, à vingt ans d'intervalle, en 1682 et en 1700, demanda et obtint (?) de l'assemblée du clergé de France la condamnation ou le renouvellement de la condamnation des propositions jadis attaquées par les *Provinciales* (?). » Le même article accuse Fénelon et Bossuet d'avoir, par leur

(1) *Etudes critiques*, IV.

(2) M. Brunetière cite alors, en la tronquant, une *Lettre* de Bossuet à un disciple de Malebranche.

mémorable querelle du Quiétisme, « scandalisé les âmes pieuses » et « encouragé dans leur libertinage tous ceux qui semblaient attendre que la religion se divisât une fois de plus contre elle-même ». — Mais « s'il y allait de toute la religion », comme M. Brunetière, mieux inspiré, l'avait reconnu en 1882, qu'importe le scandale pharisaïque des libertins et même de quelques « âmes pieuses »? D'ailleurs, n'est-ce pas l'opiniâtreté orgueilleuse de Fénelon qui « fit retentir l'Europe » du bruit d'une controverse, presque « expirante », quand il la ranima (1)?

Cette diminution de l'admiration de M. Brunetière pour Bossuet ne devait pas durer longtemps : elle avait disparu en 1890, alors que la *Philosophie de Molière* (2) — apologie de la nature, renouvelée de Rabelais et de l'abbaye de Thélème — faisait étudier à M. Brunetière la question de *Tartuffe*. Il constatait que, s'il y avait des faux dévots à la cour du jeune Louis XIV, il y en avait de vrais, entre autres « cet éloquent abbé qui commençait de prêcher ou plutôt de tonner, dans les chaires de Paris, contre l'*Amour des plaisirs temporels*, — le futur évêque de Condom, le futur précepteur du Dauphin — en attendant qu'il écrivît ses *Maximes sur la comédie* ». « Quand on nomme encore, ajoutait M. Brunetière, après Cléante, porte parole de Molière, le Chrysale de l'*École des Femmes*, on ne fait pas attention, si ce bonhomme parlait au nom de Molière, quels étranges conseils Molière nous aurait donnés et qu'ils justifieraient les passages les plus violents des *Maximes sur la comédie*. »

L'année suivante, dans son magistral article sur la *Philosophie de Bossuet* (3), M. Brunetière s'affirmait plus que jamais comme l'admirateur enthousiaste du grand évêque de Meaux. Après avoir rendu hommage aux excellents travaux « de l'abbé Lebarq (4), du P. de la Broise (5) et de M. Lan-

(1) Voir plus haut, p. 390.
(2) *Etudes critiques*, IV.
(3) *Etudes critiques*, V, p. 41 et suiv.
(4) *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, 1888.
(5) *Bossuet et la Bible*, 1891.

son (1), il se proposait d'examiner « comment, en face des libertins, le plus illustre des évêques de France a compris son devoir, et si, du haut de sa chaire, comme nos beaux esprits le répètent, il n'a rien vu ni soupçonné des dangers qui menaçaient son Église ». La philosophie de Bossuet est moins dans ses ouvrages philosophiques proprement dits, *Traité du libre arbitre, Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, qu'il n'a pas publiés, que « dans l'ensemble de son œuvre » et en particulier dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, l'*Histoire des variations des Églises protestantes*, l'*Instruction sur les états d'oraison*, la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte*, où il n'est pas du tout cartésien. « La philosophie de Descartes est une philosophie de la nature; la philosophie de Bossuet est une philosophie chrétienne... Bossuet est éminemment le philosophe ou le théologien de la Providence. Son œuvre entière, vue d'assez haut, n'est qu'une apologie de la religion chrétienne par le moyen de la Providence. » Il n'y avait pas alors de vérité qui fût « exposée à des contradictions plus opiniâtres » (2), de la part des libertins. Il n'y en avait pas non plus qui « convînt plus étroitement au génie » de Bossuet, qui avait le goût inné de la règle, de l'ordre, de l'unité. Aussi l'idée de la Providence est-elle partout dans les *Sermons*, dans le *Sermon sur la bonté et la rigueur de Dieu*, où « elle manque un peu de générosité (?), surtout d'ampleur et d'originalité (?) », dans les deux *Sermons sur la Providence*, 1656 et 1662, dans les *Sermons sur l'ambition, sur les devoirs des rois, sur la justice*, dans les *Oraisons funèbres* d'Henriette de France et d'Henriette d'Angleterre, dans l'*Histoire des variations*, dans les *Avertissements aux protestants*, dans les deux *Instructions pastorales sur les promesses de l'Église*, dans l'*Explication de l'Apocalypse* et surtout dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, qui résume trente ans de la vie du grand évêque.

M. Brunetière répond à toutes les critiques formulées contre ce *Discours*, qui ne tiendrait pas les promesses de son

(1) *Bossuet*, 1891.
(2) Paroles de Bossuet lui-même.

titre, qui ne parlerait ni de Mahomet (1), ni de l'Inde et de la Chine (2), ni de l'Amérique (3). — Le *Discours sur l'Histoire universelle* est une philosophie de l'histoire, mais aussi « une apologie de la religion et une démonstration du dogme de la Providence contre les libertins », comme Bossuet lui-même le disait à Le Dieu. Il expose des « raisons nouvelles » pour établir contre Spinoza que l'histoire est inexplicable sans la Providence : vocation du peuple juif, accomplissement des prophéties par le Christ, rapport des deux Testaments, divinité de l'un et de l'autre, dessein éternel de la Providence révélé par l'histoire, voilà l'objet de la deuxième partie du *Discours*, la *Suite de la religion*, bien plus importante aux yeux de Bossuet que la troisième, les *Empires*, puisque c'est la seule qu'il ait corrigée, augmentée en 1701 ; il a même laissé en manuscrit tout un chapitre, le XXIXe, qui ne figure dans son livre que depuis 1806. « Les derniers chapitres de la seconde partie, nous dit Le Dieu, étaient pour lui la preuve complète de la vérité de la religion et de la certitude de la révélation des Livres saints contre les libertins », Richard Simon et Spinoza en particulier. Il y a du divin dans l'histoire, ou plutôt l'histoire est toute divine.

La même idée domine et inspire le *Traité du libre arbitre*, l'*Histoire des variations*, le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, la *Politique*, les *Méditations sur l'Évangile*, les *Élévations sur les Mystères*. M. Brunetière, malheureusement, penche vers la théorie de l'évolution plutôt que vers celle de la Providence (4) ; mais, du moins, il montre éloquemment que cette idée dominait ou commandait le système entier de Bossuet, qu'il était plus personnel et plus original en philosophie qu'on ne l'a voulu reconnaître, et que rien

(1) Il en est question à deux reprises, pour indiquer qu'on en parlera dans un second *Discours*.

(2) Mais elles n'ont influé en rien sur la civilisation : seuls, les Juifs, les Grecs, les Romains, ont eu ce mérite, d'après Renan lui-même.

(3) Mais le *Discours* se termine à Charlemagne, et l'Amérique n'a été découverte qu'en 1492.

(4) Aujourd'hui, M. Brunetière, sincèrement catholique, ne pense plus ainsi.

n'est plus faux que de le représenter comme aveugle aux progrès du libertinage : il les a sentis; il y a répondu, et c'est pour cela que Voltaire et les Encyclopédistes ont reconnu en lui, encore plus qu'en Pascal, leur « principal adversaire ».

La confirmation de ces grandes et belles idées se trouve dans un article sur la *Critique de Bayle* (1), où M. Brunetière fait voir qu'entre Bossuet et Montesquieu, c'est Bayle dont l'œuvre s'est interposée. En quoi l'*Esprit des Lois* diffère-t-il de la *Politique tirée de l'Écriture Sainte,* et l'intention de Montesquieu de celle de Bossuet? N'est-ce pas en ceci que les principes généraux de jurisprudence, les maximes de politique et les obligations de morale sociale, qui dérivaient, pour Bossuet, « des propres paroles de l'Écriture », « Montesquieu les tire, selon son expression même, ou prétend du moins les tirer « de la nature des choses »? Si Bossuet appelle, sans doute, constamment à son aide l'expérience et l'histoire, et si même, plus souvent qu'il ne le croit peut-être, il part de l'observation de la réalité, cependant il ne saurait admettre que la réalité contredise en aucun cas l'Écriture et l'histoire où l'expérience n'ont d'autorité pour lui qu'autant que l'interprétation s'accorde avec la lettre du texte sacré. *Non est potestas nisi a Deo;... itaque qui resistit potestati Dei ordinationi resistit.* Voilà pour lui le fondement de l'obéissance que les sujets doivent au gouvernement, « en quelque forme qu'il soit établi »; et, des hauteurs du droit politique, si nous descendons au détail de la loi civile, l'usure n'est un crime à ses yeux que parce qu'il est écrit : *Non fœnerabis fratri tuo ad usuram, pecuniam, nec fruges, nec quamlibet aliam rem.*

Montesquieu, lui, n'examine la religion « que par rapport au bien que l'on en tire dans l'état civil » et il ne se soucie ni de sa vérité, ni de sa probabilité, mais uniquement de son utilité : rien de plus contraire à la *Politique tirée de l'Ecriture.* Il subordonne la religion à la politique et à la morale, comme l'auteur des *Pensées sur la comète.* « Dans la mesure où l'*Esprit des Lois* peut se définir un traité de jurisprudence universelle, émancipé de la tutelle et soustrait à la sanction

(1) 1er août 1892, *Études critiques*, V.

de la théologie, c'est Bayle qui a démontré le premier, je ne dis pas seulement la possibilité, mais l'urgence de l'écrire. » — Il y aurait les mêmes remarques à faire à propos des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* qu'à propos de l'*Esprit des Lois*. Bossuet parlait des Empires en chrétien; Montesquieu n'en parle qu'en philosophe.

Le 1er février 1889, à propos de l'*Histoire du peuple d'Israël* de Renan, M. Brunetière, — après avoir constaté que, d'après ce critique, « il n'y a vraiment dans le passé de l'humanité que trois histoires de premier intérêt : l'histoire grecque, l'histoire d'Israël, l'histoire romaine », parce que ces trois histoires réunies constituent ce qu'on peut appeler l'histoire de la civilisation, la civilisation étant le résultat de la collaboration alternative de la Grèce, de la Judée et de Rome, — M. Brunetière ajoutait : « N'est-il pas curieux, là-dessus, qu'ayant, depuis tantôt cent cinquante ans, si souvent et si injustement reproché à l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle* de n'avoir vu le monde, comme le disait un homme d'esprit, qu'à travers son anneau d'évêque gallican, la dernière démarche de l'érudition contemporaine soit d'en revenir au point de vue de Bossuet? Car il savait bien, lui aussi, ce « rhéteur », comme l'a quelque part appelé M. Renan, il savait bien qu'il existait une Chine et des Indes; il connaissait l'œuvre des Missions étrangères; et il est vrai qu'il n'eût pas pu écrire sur le bouddhisme les éloquentes études que nous devons à M. Renan; mais enfin, pour parler de Confucius ou de Sammonocodon, ce n'est pas les documents ou « les mémoires », comme on disait alors, qui lui eussent manqué. Seulement, de la Chine et des Indes, il croyait avoir des raisons de se taire, et quand on essaie de les préciser, il se trouve justement que ce sont les meilleures de celles de M. Renan pour ne reconnaître dans le passé de l'humanité que trois histoires de « premier intérêt ».

Ensuite, après un hommage aux travaux de M. Renan sur le monothéisme des Hébreux, le rôle du prophétisme et la date de la composition de la *Genèse*, hommage que M. Brunetière ne leur rendrait plus, puisqu'il se félicitait naguère

qu'on l'eût dépouillé du titre de « savant », l'éminent critique disait : « Si j'ai donc pu comparer tout à l'heure le dessein de M. Renan à celui de Bossuet dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, je crois qu'après ces rapports on en voit maintenant les différences. Elles se réduisent exactement à celles que les progrès des sciences naturelles, ceux de l'érudition et de la philosophie ont mises entre le siècle de Bossuet et celui de M. Renan. Sans doute, je ne veux pas dire que, si Bossuet vivait de nos jours, il écrivît cette *Histoire du peuple d'Israël*, ni que M. Renan, s'il eût vécu du temps de Louis XIV, eût composé pour le Dauphin de France l'*Histoire universelle*. Mais comptez les deux ou trois changements profonds qui se sont opérés depuis tantôt deux cent cinquante ans dans les sciences de la nature, dans les méthodes de l'érudition et dans la conception de la philosophie, vous serez étonné qu'en vérité M. Renan semble avoir écrit pour venger « le déclamateur » Bossuet des sarcasmes inconvenants de Voltaire et de son école. Bossuet croyait aux miracles de la Bible, et M. Renan n'y croit plus, d'abord « parce qu'on n'a jamais observé qu'un Être supérieur s'occupât des choses de la nature », ce qui n'est pas d'ailleurs un bien fort argument, — notre expérience est si courte — et en second lieu parce que d'admettre le surnaturel, ce serait poser en principe l'impossibilité de la science. Bossuet croyait aux renseignements de la tradition sur l'inspiration de la Bible, et M. Renan ne voit dans la Bible qu'un livre tout humain, plus beau qu'un autre, mais auquel il pense être en droit d'appliquer les mêmes règles de critique et d'interprétation qu'aux poèmes homériques ou aux épopées indoues. Et Bossuet enfin considérait l'histoire du peuple de Dieu comme une histoire « miraculeuse », tandis que pour M. Renan, s'il y a des histoires « miraculeuses », alors il faut qu'il y en ait au moins trois, la juive n'ayant rien de plus « miraculeux » en soi que la romaine et surtout que la grecque. Mais après cela, sur presque tout le reste, et en particulier sur la vocation religieuse des Juifs, ou sur leur « rôle providentiel », ce sont les mêmes idées, si ce n'est pas le même esprit.

Non, ce n'est ni le « même esprit » ni « les mêmes idées » :

M. Brunetière ne voyait pas, il y a dix ans, ce qu'il voit bien aujourd'hui qu'entre Bossuet et Renan, qui le détestait, il y a un abîme, l'abîme qui sépare le rationalisme de la foi chrétienne.

En 1893-94, M. Brunetière faisait à la Sorbonne une série de conférences qu'applaudissait un auditoire de 3.000 personnes et dont le succès éclatant provoquait les protestations, aussi inutiles que stupides, de quelques admirateurs du pornographe Emile Zola. Tout le monde aurait souhaité que l'éminent critique, qui venait de se révéler orateur puissant, publiât ces conférences sur la vie, le caractère, le génie, l'éloquence, les controverses de Bossuet. M. Brunetière nous réserve, sans doute, pour plus tard, ce régal littéraire. En attendant, il n'a livré au public que la conférence faite à Dijon sur l'*Éloquence de Bossuet* (1), sous le patronage de la *Société des Amis de l'Université* de cette ville. Après un hommage rendu à « une vie remplie presque tout entière de tant de luttes et de combats » contre les jansénistes — M. Brunetière, mieux inspiré que précédemment, reconnaît que Bossuet les a combattus — contre les protestants, contre les libertins, contre Fénelon, contre Richard Simon; à une œuvre volumineuse, unique à tant d'égards, mais en ceci particulièrement qu'il n'y a pas une page, pas une ligne où perce la prétention, la vanité d'auteur; enfin, au vrai caractère de Bossuet, dont le nom de « Bénigne » qui était le sien ne fut jamais mieux mérité, l'éloquent conférencier se donne le plaisir de proclamer Bossuet « le plus grand orateur dont la parole soit jamais tombée sur les foules du haut de la chaire chrétienne, ou même le plus grand de tous les orateurs — oui, plus grand que Cicéron,... plus grand que Démosthène, d'autant que les intérêts éternels qu'il agite dans ses *Sermons* sont au-dessus de ceux que l'orateur des *Philippiques* ou celui des *Verrines* ont débattus dans leurs discours ou leurs plaidoyers! ». Il résout ensuite ces trois questions : 1° Comment et par quels moyens, et presque dès ses premiers débuts, Bossuet a-t-il renouvelé l'éloquence de la chaire? Par

(1) *Études critiques*, V, *Appendice*.

l'idée qu'il s'est faite de la mort et de la Providence, et par la manière « dont il y a insisté, appuyé », sans se soucier de « flatter les oreilles par les cadences harmonieuses ». 2° Quels sont les caractères qui constituent la véritable originalité de sa parole? C'est le lyrisme, dont il a eu « toutes les qualités », et qui fait de lui le plus « personnel » des orateurs qu'il y ait jamais eu, celui dont la pensée tourne le plus invinciblement à la « contemplation », à la « méditation, à l'élévation », *Élévations sur les Mystères*, *Méditations sur l'Évangile*. 3° Comment ses contemporains, puis ses successeurs ont-ils apprécié l'éloquence de Bossuet? Les hommes du XVIIe siècle ne l'ont pas « estimé fort au-dessus d'un Mascaron ou d'un Fléchier », l'ont même estimé plutôt au-dessous d'un Bourdaloue et d'un Massillon. De 1660 à 1669, il prêcha quatre fois à la cour, soit trois fois de moins que Mascaron de 1666 à 1677, une fois de moins que Bourdaloue, de 1670 à 1680 (1), et tout juste autant que dom Cosme, assistant général des Feuillants. Il était trop lyrique, trop personnel, trop mouvementé, pour un siècle qui mettait au-dessus de tout la raison dans ce qu'elle a de plus universel, de plus général, de plus commun. Le XVIIIe siècle déclara Bossuet « médiocre dans le sermon ». Le XIXe siècle, au contraire, l'a fait bénéficier de la faveur accordée à nos poètes lyriques et l'a mis « au-dessus de tous les orateurs ». Personne, en son temps, ni du nôtre, n'a écrit « avec plus de justesse, avec plus de précision, avec plus de force, ou avec plus d'éclat »; personne n'a « traité comme lui la langue française ni n'en a tiré de plus admirables effets ». Du reste, « jamais orateur n'a plus sincèrement dédaigné les artifices de la rhétorique;... jamais écrivain ne s'est rendu moins esclave de la superstition de la forme... Bossuet ne s'est préoccupé que d'agir, et pourtant, « vous ne découvrirez pas dans l'histoire entière de notre littérature un « artiste » ou un « styliste » qui ne lui doive céder ».

Après cette conférence célèbre et tant d'articles consacrés

(1) M. Brunetière dit : « Dans un même laps de temps ». Ce n'est pas tout à fait exact : il y a neuf ans de 1660 à 1669, et onze ans de 1666 à 1677, dix ans de 1670 à 1680.

à Bossuet, M. Brunetière n'avait qu'à condenser ses idées sur son auteur favori : il l'a fait dans son *Manuel de l'histoire de la littérature française*, 1898, où il indique si bien, pages 189-200, 1° les sources et la bibliographie de Bossuet; 2° sa vie, son rôle, son influence (1); 3° puis, ses Œuvres d'exégèse, d'édification et de piété, ses *Lettres* de direction, ses *Sermons*, ses ouvrages pour le Dauphin, ses ouvrages de controverse contre les protestants, Fénelon, Richard Simon, etc.

Enfin, le VIe volume des *Études critiques* reproduit un article sur *Bossuet* composé en 1888 pour la *Grande Encyclopédie* et « mis au courant » des récents travaux; quoique M. Brunetière ait voulu, peut-être à tort, « y laisser subsister quatre ou cinq phrases qu'il n'écrirait plus aujourd'hui » (2), c'est une remarquable étude d'ensemble sur la vie et le caractère (I), sur les œuvres (II) et sur le rôle de Bossuet (III), qui fut « essentiellement un rôle de conciliation » au XVIIe siècle.

Aucun critique de notre temps, pas même Désiré Nisard, admirateur si enthousiaste de Bossuet, n'a fait pour ce grand homme autant que M. Brunetière, et c'est justice d'unir désormais leurs noms dans l'histoire littéraire. Toutefois, quelque péril, quelque témérité qu'il y ait à le dire, ne peut-on pas trouver que l'éminent critique, qui malheureusement ne partageait pas autrefois nos sentiments catholiques, a admiré parfois à côté, s'est même trompé sur son héros? C'est ce que l'on voudrait faire remarquer respectueusement, en discutant quelques-unes des idées de M. Brunetière sur la *vie* et le *caractère*, l'*éloquence* et la *doctrine* de Bossuet.

(1) A ce sujet, il insiste sur les *Sermons* de Bo ssuet, son séjour à la cour et le *Discours sur l'Histoire universelle;* sur la grande idée de Bossuet, la réunion des Églises, l'*Histoire des variations*, la *Défense de la tradition et des Saints Pères*, les *Méditations*, les *Elévations*, etc.

(2) Entre autres, celles qu'il a écrites, page 242, « sur les visions d'une Marie Alacoque, la dévotion superstitieuse (!) du Cœur sanglant et sacré de Jésus ».

III

D'après M. Brunetière, l'origine de Bossuet, qui « appartenait à cette ancienne noblesse de robe (1), chez qui le goût des lettres s'alliait habituellement aux pratiques d'une piété sincère (2), quoique toujours raisonnable et volontiers raisonneuse (?) », aurait influé beaucoup sur les sentiments du futur orateur, et l'on peut « supposer » que, s'il a encouru l'accusation de gallicanisme, s'il a hautement condamné une certaine « pitié pour les pécheurs », « l'honneur (est-ce un honneur de s'être trompé en soutenant le gallicanisme?) l'honneur en revient pour une certaine part à ses traditions de famille, aux exemples qu'il eut de bonne heure sous les yeux et, pour ainsi parler, au sang de parlementaire qui coulait dans ses veines. Je rapporterai également à la même origine, à la même éducation et aux mêmes traditions héréditaires, la facilité presque unique avec laquelle on a vu s'accomplir en lui ce que Désiré Nisard a si bien appelé « l'alliance des deux antiquités » : la « profane et la chrétienne », le sentiment de la majesté romaine et celui de la grandeur de la Bible.

N'est-ce pas là trop accorder à la théorie de l'évolution et de l'hérédité, dont M. Brunetière est un partisan résolu?

D'abord, outre « qu'un homme tel que Bossuet échappe, en général, à la tyrannie de ses origines », ainsi que M. Brunetière le reconnaît lui-même excellemment, ce n'est qu'à l'âge

(1) Il était arrière-petit-fils d'un auditeur en la Chambre des comptes, petit-fils d'un conseiller au Parlement de Bourgogne, fils d'un avocat, qui devint bientôt conseiller au Parlement de Metz et mourut diacre et archidiacre de cette ville. L'esprit de piété était ardent dans cette famille. Claude Bossuet, l'aîné du grand orateur, était chanoine à Toul; une de ses sœurs, Marguerite, était religieuse chez les Dominicaines de cette ville. Entrèrent encore en religion un des oncles de Bossuet et une sœur, Madeleine, de sa sainte mère, Marguerite Mochet d'Azu.

(2) Quand le jeune Bossuet vint au monde, le 27 septembre 1627, son père écrivit sur le livre où étaient consignés tous les événements importants de la famille : « *Dominus circumduxit eum et docuit.* Le Seigneur l'a guidé et instruit. » (*Deutéronome :* XXXII, 10.) — Patin a eu tort de citer inexactement ces paroles.

de quatorze ou quinze ans, « en seconde ou en rhétorique » (1), à la veille de son départ pour Paris, que Bossuet ouvrit une Bible, dans la bibliothèque de son père, et en fut ravi pour toujours : « Le fleuve naissant, dit Sainte-Beuve, avait reconnu son réservoir natal. » Les « traditions de famille » n'avaient donc pas inspiré à Bossuet « le sentiment de la grandeur de la Bible » : c'est lui-même qui l'a découverte, et il ne doit cette révélation, décisive pour sa vie tout entière, ni aux siens ni aux Jésuites du collège des Godrans.

En second lieu, le gallicanisme ne semble jamais avoir préoccupé beaucoup la famille des Bossuet : elle était parlementaire, sans doute; mais les parlementaires du commencement du XVIIe siècle ne passent point tous pour gallicans et jansénistes, comme ceux du XVIIIe siècle. C'est au collège de Navarre, à l'école de Nicolas Cornet, que le jeune chanoine de Metz (2) apprit le gallicanisme, comme en font foi ses cahiers de Navarre, en particulier un *Plan de théologie, Theologiæ Ratio,* que l'auteur de ces lignes a analysé dans sa thèse latine (3); il y a fait voir que dans cet écrit, comme dans sa *Mineure ordinaire* du 5 juillet 1651 (4), Bossuet était gallican jusqu'à accuser de « flatterie, excessive dans sa prostitution, les partisans des privilèges de la Cour romaine : *Effusa et prostituta adulatorum Curiæ romanæ* κολακεία. » Expressions profondément regrettables, qu'excusent, mais ne justifient nullement ni la jeunesse de Bossuet ni l'ardeur du gallicanisme professé à Navarre, comme dans la plupart des écoles du temps, sauf chez les Jésuites et les Prêtres de Saint-Vincent de Paul.

Enfin, c'est encore à Nicolas Cornet, et non pas à sa famille parlementaire de Dijon, que Bossuet, dans l'*Oraison funèbre* qu'il consacra en 1663 au Grand-Maître de Navarre, se déclare

(1) L'abbé Le Dieu et le P. de La Rue rapportent l'anecdote différemment.

(2) Il l'était depuis l'âge de treize ans.

(3) *Quid conferant latina Bossueti opera ad cognoscendam illius vitam, indolem doctrinamque.* Paris, Putois-Cretté, 1896, p. 103-4.

(4) Cette *Mineure ordinaire*, qui ne se trouve dans aucune édition des *Œuvres* de Bossuet, était la propriété de M. Rathéry : elle n'a été publiée que dans les *Études* des PP. Jésuites, 1869, et dans notre thèse latine, 1896.

redevable de cette sagesse grâce à laquelle il se tenait entre les excès du rigorisme janséniste et les « complaisances » de la morale des laxistes, qui leur fait « porter des coussins sous les coudes des pécheurs ». « Vous donc, s'écrie-t-il, docteurs relâchés, puisque l'Évangile est un joug, ne le rendez pas si facile... Vous aussi, docteurs trop austères, puisque l'Évangile doit être léger, n'entreprenez pas d'accroître son poids; n'y ajoutez rien de vous-mêmes, ou par faste, ou par caprice, ou par ignorance... Le sage Nicolas Cornet, affermi dans *les* maximes (de l'École de théologie de Paris),... ne s'est pas laissé surprendre à cette rigueur affectée qui ne fait que des superbes et des hypocrites; mais aussi s'est-il montré implacable à ces maximes moitié profanes et moitié saintes, moitié chrétiennes et moitié mondaines, ou plutôt toutes mondaines et toutes profanes, parce qu'elles ne sont qu'à demi chrétiennes et à demi saintes... Toute la France le sait; car il a été consulté de toute la France. »

M. Brunetière « passe rapidement sur les années de jeunesse » de Bossuet, parce qu'il « ne fut point de ces enfants prodiges et que même un mauvais jeu de mots bien connu sur son nom : *Bos suetus aratro*, semblerait indiquer que ses premiers maîtres et ses condisciples lui reconnurent plus de patience que de génie ». — C'est accorder trop d'importance au trait d'esprit d'un régent en belle humeur; c'est oublier bien des faits qui établissent que le jeune Bossuet, sans être un « prodige », comme Pascal enfant, fit pressentir à tous son « génie ». « Dès son enfance, lisons-nous dans les *Mémoires* de Le Dieu (1), (le jeune Jacques Bénigne) fit briller son esprit et sa vivacité d'une manière qui donna d'abord de grandes espérances à sa famille. Il fit paraître des dispositions naturelles pour les sciences, et surtout combien il avait la mémoire heureuse en récitant des vers de Virgile sans nombre, son oncle l'excitant à l'étude et lui faisant ainsi cultiver sa mémoire de bonne heure. Comme il était homme de lettres, il prenait beaucoup de plaisir à ces exercices, et le neveu faisait les délices de l'oncle et l'*admira-*

(1) P. 11 et 12.

tion de ses maîtres (1) ». — A Navarre, dit encore Le Dieu, « Bossuet semblait ne faire que jouer, *tant l'étude lui était aisée*... Nicolas Cornet connut d'abord le mérite de Bossuet. » Ce n'est que parce qu'on lui trouvait une capacité extraordinaire qu'on le fit prêcher tout jeune à l'hôtel de Rambouillet et à l'hôtel de Vendôme. — En 1643, Cospéan, évêque de Lisieux, à qui Bossuet avait dédié sa thèse de philosophie, prédisait, à propos d'un sermon, que « ce jeune homme, d'un extérieur si noble, serait une des plus grandes lumières de l'Église ». « Le succès (de cette thèse de philosophie) fut tel, dit Le Dieu dans le texte rétabli par M. l'abbé Urbain (2), que l'Université, alors en différend avec les Jésuites, les défiait dans ses écrits publics de produire dans leurs collèges de jeunes philosophes de cette force. » La gloire naissante de Bossuet « rejaillissait » donc sur tout le collège de Navarre (3).

Si Bossuet n'eût été qu'un étudiant ordinaire, le grand Condé n'aurait certainement pas assisté, le 24 janvier 1648 (4), à la soutenance de sa Tentative de théologie, *De Deo trino et uno*, et surtout n'aurait pas éprouvé le désir d'argumenter contre un candidat déjà si éloquent. — Bossuet, en 1648, fut élu paranymphe à l'unanimité par les licenciands de Navarre, qui reconnaissaient en lui leur plus brillant condisciple. Il prononça à cette occasion un panégyrique du roi et du collège de Navarre (5), que Le Dieu appelle « une action célèbre ».

La *Sorbonique* de Bossuet fit grand bruit : comme la soutenance en avait été interrompue, les docteurs de la Sorbonne prétendaient qu'elle était nulle; mais le jeune licenciand plaida si bien en latin devant le Parlement de Paris qu'il

(1) Cela est si vrai que les Jésuites voulaient que Bossuet entrât dans leur Compagnie, dont il eût été la gloire.

(2) Voir *L'abbé Le Dieu, historien de Bossuet*, p. 7. Une broch. in-8°; A. Colin, 1898.

(3) Même ouvrage.

(4) Et non pas le 25 janvier, comme le dit M. Rébelliau, *Histoire de la langue et la littérature française*, V.

(5) Sur ce texte : *Deum timete, regem honorificate* (I, *Pet.*; II, 17).

obtint la reconnaissance de la validité de sa thèse. Omer Talon rendit un éclatant hommage à la capacité remarquable du jeune Bossuet, comme Floquet le raconte dans ses *Etudes*, I, p. 131-145. C'est probablement à cause de ce procès contre la Sorbonne que, lorsqu'on distribua les lieux ou les places entre les licenciés de 1650-51, Bossuet n'eut que la troisième place : la première fut donnée à Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, neveu de l'archevêque de Tours, aumônier de Monsieur, et la seconde au prieur de Sorbonne, Gaston Chamillart. — Quoi qu'il en soit, Bossuet, ordonné sous-diacre à Langres, en 1648, avait été admis dans la Confrérie du Rosaire, « en y récitant une docte et tendre exhortation, dont on voit encore aujourd'hui l'éloge, dit Le Dieu, dans les registres de la maison ». Comme il était déjà « fort exercé à parler en public avec le travail de licence (1) », ses maîtres voulurent, en 1649 (2), qu'il fût directeur de cette Confrérie. « Il représenta (en 1650) le triomphe de la Sainte Vierge d'une manière pleine d'onction, de piété et d'éloquence. »

Faut-il s'étonner après cela que Guillaume Marcel, professeur de rhétorique au collège de Lisieux, ait consacré au jeune Bossuet deux pièces de vers latins, l'une à propos de son discours de paranymphe et l'autre à propos de la Sorbonique? Il y disait :

... Hic juvenis, numina, quantus erit!

« Dieux! quelle ne sera pas la grandeur de ce jeune homme! » Étant plus tard curé de Basly, près de Caen, Guillaume Marcel devait se féliciter, toujours dans la langue de Virgile, d'avoir été si bon prophète, en présageant les hautes destinées de celui qui était devenu précepteur du Dauphin et évêque de Meaux.

Il est donc tout à fait inexact de dire que les maîtres et les condisciples de Bossuet lui reconnurent plus de patience que de « génie ».

M. Brunetière est mieux inspiré, quand il signale en pas-

(1) *Le Dieu historien de Bossuet*, p. 8.
(2) Aussitôt que Bossuet eût été ordonné diacre.

sant « la fable du prétendu projet de mariage (1) (de Bossuet) avec une demoiselle que les uns ont appelée Mlle Desvieux et les autres Mlle de Mauléon »; cette fable, « imaginée et mise en circulation pour la première fois par un certain Denis, mauvais prêtre du diocèse de Meaux, « dans un pamphlet intitulé *Mémoire et Anecdotes de la cour et du clergé de France* », fut accueillie par Voltaire, « qui sans doute n'en croyait pas un mot », — ce qui ne l'empêchait pas d'écrire à ce sujet, dans ses *Lettres,* des vers cyniques. — Elle a été réduite à néant par Floquet dans ses *Études sur la vie de Bossuet,* Paris, 1855, et par M. Rébelliau dans son édition du *Siècle de Louis XIV,* de Voltaire (Paris, Colin).

Bossuet à Metz, d'après M. Brunetière (2), « commença par approfondir les Pères, et parmi les Pères, saint Chrysostome et saint Augustin, qui sont ceux qui ont le plus fait, dans l'Église grecque et dans l'Église latine, pour dégager le christianisme du mysticisme et de l'ascétisme, et lui donner ainsi le caractère d'une religion pratique, politique, si l'on veut, et conséquemment viable ». — Nous sommes obligés de nous inscrire en faux contre ces assertions de l'éminent critique, qui contredit ici Bossuet lui-même.

Il disait à Le Dieu que, s'il lisait saint Augustin plus qu'aucun autre Père de l'Église, c'était « afin d'y apprendre les grands principes de la religion... On voit, dans les *Extraits* de ce saint docteur, qu'il avait mis tous ses ouvrages par morceaux : tantôt il en remarque les principes de théologie, tantôt des desseins de sermons, des divisions, des preuves ». Quant à saint Chrysostome, il l'étudiait « pour y apprendre l'interprétation de ses livres, propres à la chaire, pour se familiariser avec sa grande et noble éloquence, et ses tons incomparables d'insinuation, qui lui faisaient dire que ce Père était le plus grand prédicateur de l'Église ». Il n'y a rien dans ces paroles de Bossuet qui vise le « christianisme dégagé du mysticisme et de l'ascétisme » et « la religion politique », que M. Brunetière croit avoir découverts dans ces deux Pères.

(1) Voltaire dit formellement *mariage,* au lieu de projet de mariage.
(2) *Études critiques,* VI, p. 296.

Personne ne fut moins « politique » que saint Augustin, et saint Chrysostome a payé de l'exil son énergique résistance aux puissances « politiques » de Constantinople. — D'ailleurs, Bossuet, dans l'*Écrit composé,* en 1669, *pour le cardinal de Bouillon sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Église pour former un orateur,* ne nous fait-il pas une confidence ou un aveu, quand il dit qu'il faut puiser « dans saint Augustin toute la doctrine; dans saint Chrysostome, l'exhortation, l'incrépation, la vigueur, la manière de traiter les exemples de l'Écriture et d'en faire valoir tous les mots et toutes les circonstances »? Quant aux traités mystiques et ascétiques de saint Augustin et de saint Chrysostome, les *Soliloques* et le *Traité du Sacerdoce,* Bossuet les a étudiés et les cite tout comme les autres ouvrages de ces Pères. — M. Brunetière aurait dû signaler aussi Tertullien parmi les auteurs que le jeune archidiacre de Metz étudiait et imitait le plus. Nous avons trop longuement montré ailleurs (1) pour y revenir ici quelle fut « l'influence prépondérante de Tertullien » dans les Sermons de Navarre et de Metz, 1648-1659, inspirés aussi par saint Cyprien et saint Augustin; comment cette influence fit place à une autre à partir de 1659, et quels progrès Bossuet réalisa pendant l'époque de Paris, 1659-1682, où il se mit à l'école des Pères grecs, saint Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, qui lui apprirent à devenir « simple et populaire », avec cette onction pénétrante qui gagne les âmes à Dieu (2).

On s'est étonné à bon droit que M. Brunetière, après avoir constaté que les « angoisses » et les « inquiétudes » que l'on prête à Pascal « pourraient bien n'avoir existé que dans l'imagination trop romanesque de ses commentateurs et de ses interprètes », en vienne à dire que, pour Bossuet, il faut savoir qu'il a eu, lui aussi, ses hésitations et ses doutes, sinon « ses angoisses... Durant les années qu'il a vécues à Metz, juifs et protestants, sans jamais ébranler sa foi, ne doivent pas avoir laissé d'inquiéter sa conscience et de troubler sa

(1) *Bossuet et les Saints Pères,* p. 120 et suiv.
(2) *Bossuet et les Saints Pères,* p. 148 et suiv.

sécurité. Et sans jamais désespérer de sa cause, il lui a, sans doute, fallu reforger plus d'une fois ses armes faussées ou ébréchées dans la lutte ». — Alors même qu'il en serait ainsi, les progrès de Bossuet dans sa polémique contre les protestants et les juifs n'impliqueraient nullement « des hésitations et des doutes » incompatibles, semble-t-il, avec la sérénité de ses inébranlables convictions. « Par une grâce que je ne puis assez reconnaître, écrit-il dans le *Dernier Eclaircissement à M. de Cambray*, je marche dès le jeune âge dans le chemin battu par nos pères. » Sa foi, « si docile et si pieuse », était, comme l'a si bien dit M. Rébelliau dans *Bossuet historien du protestantisme*, « l'intuition indéviable d'un esprit d'autant plus sûr de ses principes qu'il ne se les était pas donnés lui-même ». « Sans aucun circuit de raisonnement, l'autorité de la foi l'*avait mené*, dès le premier pas, à la certitude ». (*Sermon sur la Divinité de Jésus-Christ*, prêché trois fois : 1665, 1668, 1669). M. Brunetière oublie encore le serment solennel que Bossuet avait prononcé en prenant le bonnet de docteur, et qu'à la fin de sa vie il répéta deux fois devant son secrétaire, avec l'accent d'un grave enthousiasme et la fidélité d'une mémoire impeccable. Voici la traduction de ce serment, qu'on a appelé « une fanfare triomphale en l'honneur de la vérité » : « Guidé par toi (1), j'irai plein d'allégresse vers les saints autels, témoins du serment des docteurs et qui entendirent tant de fois les déclarations de nos aînés. Là, par le plus beau et le plus saint de tous les vœux, je dévouerai ma tête que voici à la mort pour la cause du Christ, et je me consacrerai sans réserve au service de la vérité. — Car qu'est-ce qu'un docteur, sinon un témoin de la vérité? Donc, ô Vérité suprême, engendrée de toute éternité par le Père, qui descendis ici-bas et te donnas à nous, selon les Écritures, c'est à toi que je m'asservis, corps et âme; c'est à toi que je veux consacrer tout ce qui palpite et respire en moi, sentant bien quel mépris doivent faire de leur peine et de leurs sueurs ceux qui ont le devoir de te prodiguer leur sang et leur vie. »

(1) Voir le texte dans notre thèse latine : *Quid conferant latina Bossueti opera*, etc. Paris, Putois-Cretté, 1896.

D'ailleurs, en lisant la *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferri,* écrite et publiée en 1655, on trouve, en germe au moins, toutes les idées que Bossuet développera plus tard dans l'*Exposition de la doctrine catholique,* l'*Histoire des Variations,* les *Avertissements aux protestants* et les *Instructions sur les promesses de l'Église* (1). « Le succès du livre fut tel, dit Le Dieu (2), que tout le parti huguenot s'en trouva fort ébranlé. » D'après les *Mémoires de Nicéron,* les abjurations de ministres se multiplièrent et grand nombre de dissidents quittèrent le prêche pour l'Église. Les armes du jeune docteur n'étaient donc ni « faussées », ni « ébréchées dans la lutte ».

M. Brunetière a raison d'écrire : « C'est à Metz qu'ayant pu mesurer la force du protestantisme, il (Bossuet) ne vit rien de plus urgent, dans l'état de l'Europe chrétienne, que de consacrer sa vie entière à entreprendre de le combattre et le convertir. Cela équivaut à dire que, dès cette époque aussi, les idées de Bossuet étaient formées et qu'en conséquence on a soulevé très gratuitement, entre Pascal et lui, je ne sais quelle vaine question de priorité. » Mais si la perspicacité de Bossuet n'a pas anticipé sur le temps, si « aux environs de 1660, il n'a pas deviné les attaques encore lointaines de l'exégèse ou de la science des religions », faut-il aller jusqu'à dire qu'il lui manqua toujours la « connaissance pratique du monde et de la vie », qu'il « côtoya » le monde plutôt qu'il n'y vécut, qu'il ne vit jamais des choses du monde et de la cour que ce qu'on lui en laissa voir, et que plus d'une fois ce ne fut « pas assez pour un évêque, pour le précepteur d'un Dauphin de France et pour un conseiller d'État », si bien qu'il s'en suivit des mésaventures, des maladresses, des « complaisances », d'apparentes complaisances, que peut-être lui a-t-on trop durement reprochées? (3) » — Nous avons répondu ailleurs, dans *Bossuet et le Jansénisme,* à ces critiques qui étonnent sous la plume de

(1) Voir l'analyse et l'appréciation de ce premier ouvrage de Bossuet dans *Bossuet et les Saints Pères,* p. 61-62.

(2) *Mémoires,* I, p. 376-392.

(3) *Études critiques,* VI, 202-4.

M. Brunetière. « Son discernement était exquis, dit Le Dieu dans ses *Mémoires,* page 214; il perçait les hommes jusqu'au fond de l'âme et connaissait fort bien si c'était la vanité, l'intérêt ou un attachement sincère qui les faisait agir. » Nisard réfutait à l'avance M. Brunetière, quand il montrait en Bossuet un moraliste pénétrant, auquel la confession avait révélé tous les secrets du cœur humain, et par là même du monde et de la cour. M. Paul Janet, lui aussi, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1886, a publié un excellent article sur *Bossuet moraliste* et fait voir sans peine, d'après les œuvres du grand évêque, qu'il connaissait à fond « l'homme en général, le monde et la cour, les passions et les vices, les femmes, l'amour, les caractères, la vie et la mort (1) », et qu'il est au moins l'égal des Pascal, des La Rochefoucauld, des La Bruyère. — Pour ce qui est des « maladresses » et des « mésaventures » qu'on lui reproche, elles expliquent peut-être « la médiocrité de sa fortune, quand on la compare à la rectitude de son caractère et à la beauté de son génie »; mais cette « médiocrité de fortune » s'explique encore mieux par le manque absolu d'ambition, qui est l'un des plus beaux traits du caractère de ce grand homme, si simple et si dépouillé de toute vanité. — Les « complaisances » dont on parle, en rappelant la riposte de Tréville (cet ancien mousquetaire devenu sur ses vieux jours l'un des amis de Port-Royal) à ce mot de Bossuet : « Il n'a pas de jointures. — Et lui, il manque d'os », ces « complaisances n'ont certainement pas fait de Bossuet un prélat « courtisan » : on n'a jamais relevé dans sa longue vie une seule concession fâcheuse soit pour le dogme, soit pour la morale. Sa conduite à l'égard de Louis XIV et de Mme de Montespan, qu'il fit partir de la cour en 1675, est tout simplement admirable de fermeté sacerdotale. Si, en 1682, il rédigea les quatre articles fondamentaux du gallicanisme, ce fut avant tout parce qu'il était gallican d'éducation et parce qu'il voulait empêcher un schisme, devant lequel ne reculaient point des prélats courtisans, comme un de Choiseul et un de Harlay. Il résista, en

(1) Ce sont les titres mêmes des diverses parties de l'étude de M. Janet.

1698, à M. de Basville à propos des protestants; il résista en 1702 à M. de Pontchartrain, qui voulait empiéter sur les droits des évêques, et il est beau de voir le noble et fier vieillard écrire à ce sujet : « J'y mettrais la tête ». Est-ce donc là « manquer d'os »?

Toutefois, Bossuet était d'une bonté, d'une douceur à laquelle tous ses contemporains, Hardouin de Péréfixe, le frère de Colbert, Mme de La Fayette, Mme de La Vallière, Saint-Simon lui-même, ont rendu d'éclatants hommages, rappelés par M. Brunetière. Il aurait pu y joindre celui du grand Condé écrivant à Bossuet, le 19 septembre 1685 : « Il n'y a personne, si j'ose le dire, que j'aime mieux que vous. Je suis ravi d'avoir quelque chose qui puisse vous faire quelque plaisir. » Il aurait pu citer encore le témoignage des prêtres du diocèse de Meaux et des protestants sauvés par Bossuet, comme les ministres Papin et Saurin, comme la famille condamnée à mort, dont il obtint la grâce en 1688.

On le calomnie donc, quand on le représente comme hautain, impérieux, dur, emporté, violent, passionné (1). Jamais homme ne le fut moins que lui. Seule, sa logique était invincible et son raisonnement impitoyable.

M. Brunetière lui-même n'exagère-t-il pas, quand il parle, dans ses *Études critiques,* II, p. 59 et VI, p. 240, de « l'éloquente colère », de « l'irritation personnelle », de « l'âpreté » que mit Bossuet à combattre le Quiétisme de Fénelon, et, dans son *Manuel,* p. 196, de son manque de « charité dans l'ardeur de la lutte »? Pendant quatre longues années, 1693-97, Bossuet cacha tout, couvrit tout avec une « charité » vraiment épiscopale, ou plutôt avec la plus sincère amitié pour Fénelon. Poussé à bout par « le manque de franchise » de M. de Cambrai, il se défendit au nom de la justice, et il ne semble pas qu'il ait outrepassé le droit de légitime défense, ou manqué « de charité, soit dans ses écrits français, soit dans ses écrits latins (2) » : il y a toujours de sincères

(1) M. Brunetière lui-même laisse échapper ce dernier mot, à propos de la querelle du Quiétisme; mais rien ne le justifie, comme nous l'avons prouvé ailleurs, dans *Fénelon et Bossuet*, in-12, 1896, Putois-Cretté.

(2) On lit dans la *Revue d'histoire littéraire de la France,* 1895,

appels à la conciliation et à la paix, à côté d'hommages éloquents rendus aux intentions de son adversaire.

A ce propos, pourquoi M. Brunetière dit-il que la *Corres-*

page 278, que Bossuet, après avoir eu pendant longtemps pour Fénelon « tous les ménagements que pouvait inspirer la tendresse la plus paternelle », lui a témoigné dans la suite une rigueur qui « n'a pas toujours, il s'en faut, été conforme à la justice et à la charité; elle ne s'est pas inspirée seulement du danger qu'aux yeux de Bossuet le Quiétisme faisait courir à la religion, mais encore du ressentiment profond d'un amour-propre blessé jusqu'au vif... Ce dictateur de la doctrine s'emporta contre le téméraire et l'ingrat qui osait s'élever contre lui. Sous l'influence de la passion, il crut, de la meilleure foi du monde, ne défendre que la morale et la piété en péril, tandis qu'il recherchait en même temps la satisfaction d'une rancune personnelle; et il poursuivit l'audacieux sans trêve et sans merci, avec une amertume que le zèle de la vérité ne suffisait pas seul à expliquer ». — Voilà donc Bossuet accusé « d'amour-propre », lui qui, pendant sa vie entière, fut le plus modeste, le plus humble des hommes, au point d'écrire à Mme d'Albert qu'il ne voulait pas même avoir la satisfaction de refuser l'archevêché de Paris. Voilà Bossuet agissant sous « l'influence de la passion », pour « la satisfaction d'une rancune personnelle », « avec une amertume » qui ne connaît ni trêve ni merci, alors que tous les contemporains nous le représentent comme « le plus doux » et le plus « bénigne des hommes », et vont jusqu'à l'accuser de « manquer d'os ». Et tout cela, parce que, d'après M. Urbain, Fénelon lui aurait opposé le refus « fort légitime » d'approuver l'*Instruction sur les États d'oraison*. Comment? Il est donc « légitime » de refuser, archevêque, ce que l'on a promis avant d'être sacré, non seulement à Bossuet, mais à M. Tronson et à Mgr de Noailles! Il est « légitime » de refuser une approbation à une *Instruction*, parce qu'elle porte en marge des citations du *Moyen court* de Mme Guyon, condamné par Rome!

Je ne parle pas du singulier raisonnement de M. l'abbé Urbain, disant p. 271-72 : Bossuet obtint une lettre de cachet contre l'un de ses prêtres; il dit en 1700 à Le Dieu qu'il désavouerait la *Clé de la Censure;* donc, pourquoi, dans la querelle du Quiétisme, n'aurait-il pas usé de déguisements, d'artifices? — Fénelon n'est pas un prêtre de Meaux, et ce que Bossuet a fait en 1700 n'a rien à voir avec ce qu'il avait fait en 1697-99. Il ne s'agit pas de dire : « Pourquoi Bossuet n'aurait-il pas usé « de réticences »? mais d'établir qu'il en a réellement usé, ce que n'établit pas du tout M. Urbain.

D'après lui, p. 270, M. Crouslé, dans son *Fénelon et Bossuet*, 1894-95, a eu tort « d'accueillir trop favorablement le témoignage enfiellé de Phelippeaux ». — Or, p. 272, Phelippeaux, « épineux, maussade, jaloux et susceptible », s'était brouillé avec le neveu de Bossuet, et celui-ci même s'était refroidi pour le détracteur de son neveu. En quoi donc le témoignage

pondance de Bossuet, « fort utile, sans doute, n'est pas indispensable à la connaissance de son caractère? » — M. Lanson estime, au contraire et à bon droit, qu'elle est « une révélation, en un sens la plus précieuse de toutes :... elle nous confirme dans l'assurance de la parfaite unité et de l'absolue sincérité de l'œuvre et de la vie de Bossuet ». Sans doute, les œuvres oratoires et polémiques du grand évêque suffisent pour le faire connaître à tout esprit impartial. Mais il y faut quelque effort, tandis que, dans les *Lettres,* c'est l'âme qui se livre sans voile à travers un style plein, serré, illuminé d'images saisissantes, imprégné d'émotion ardente ou tendre, et par-dessus tout juste et naturel jusque dans le sublime : Indifférence à la gloire et à la renommée littéraire, dévouement absolu au devoir et à la vérité, activité infatigable au service de toutes les grandes causes, vigueur de logique et sensibilité profonde, apparence de dureté et fond de bonté et de tendresse, « qui fait découvrir que c'est le raisonnement qui est inflexible et non l'homme » : voilà ce que les *Lettres* mettent en pleine lumière. De plus, elles font tomber toutes les accusations portées trop souvent contre le grand évêque. Les *Lettres* à Louis XIV et l'instruction qui y est jointe montrent que Bossuet était, non pas flatteur ou complaisant, mais plein de respectueuse franchise. La *Correspondance* à propos du Quiétisme établit (1) « de quel côté furent, dans ce triste débat, les pensées personnelles, les artifices et même la haine. Bossuet, ses *Lettres* en font foi, n'a eu d'autre souci que celui de la vérité. S'il estimait qu'il y allait « de toute la religion », faut-il s'étonner, qu'il ait frappé fort? (2) Il n'y a pas un mot,

de Phelippeaux, dans sa *Relation,* est-il suspect de partialité en faveur de Bossuet?

Le P. de La Rue serait, d'après M. Urbain, « l'un des rares Jésuites qui furent opposés aux *Maximes des Saints* ». C'est oublier que Bourdaloue et la plupart des Jésuites de Paris les condamnaient sévèrement et que le P. de La Chaise lui-même déclarait à Fénelon que son livre était insoutenable et qu'il y avait 43 propositions condamnées par les *théologiens* de la Compagnie.

(1) Voir notre thèse latine : *Quid conferant latina Bossueti opera ad cognoscendam illius vitam, indolem doctrinamque.*

(2) Lanson, *Choix de Lettres du* XVIIe *siècle*, p. 303-7.

dans toutes les *Lettres* de Bossuet, « qui n'ait en vue le service de Dieu et l'utilité du prochain. Chaque lettre, chaque phrase est un acte ». Pas de confidences sur lui-même et sur ses états d'âme, même quand Sœur Cornuau l'interroge à ce sujet. En revanche, quelle tendresse pour le maréchal de Bellefonds, pour milord Perth, pour les humbles religieuses qu'il dirigeait! « On peut dire que Bossuet était tout amour. Les spirituels les plus raffinés, les mystiques les plus ardents n'ont pas plus de suavité et de tendresse. » En conservant ses *Lettres de direction,* qui devaient paraître plus tard, Sœur Cornuau, Mme d'Albert, Mme de Luynes et les autres religieuses de Jouarre et d'ailleurs, ont contribué à élever à Bossuet un véritable piédestal, sur lequel il nous apparaît comme un de nos plus grands maîtres de la vie spirituelle et mystique (1), et cela est absolument « indispensable à la connaissance de son caractère », parce que cela fait de Bossuet l'homme de toutes les vertus, aussi bien que « de tous les talents et de toutes les sciences ».

Ce qu'il importe aussi de mettre en lumière, c'est que le rôle de l'évêque de Meaux fut surtout un rôle de « conciliation » et de paix. — Il disait en 1663 à propos des jansénistes : « On ne fait plus aucune sortie, on ne parle plus que de paix. Oh! qu'elle soit véritable! oh! qu'elle soit effective! oh! qu'elle soit éternelle!... Puissent naître de ces conflits des connaissances plus nettes, des lumières plus distinctes, des flammes de charité plus tendres et plus ardentes qui rassemblent bientôt en un, par cette véritable concorde, les membres dispersés de l'Église! » — « Le rêve » de Bossuet, « pendant soixante ans, ç'a été de réconcilier les protestants avec les catholiques »; il y pense à Metz, dans ses discussions avec Ferri; il y pense à Paris en écrivant l'*Exposition;* il y pense dans son *Traité de la communion sous les deux espèces*; il y pense dans son *Histoire des Variations;* il y pense dans sa *Correspondance* avec Molanus, abbé de Lokhum et avec Leibniz; il y pense jusqu'en 1704 (2),

(1) Voir plus haut *Bossuet directeur de conscience.*

(2) Voir la *Lettre* à M. de Valincour et l'*Explication de la prophétie d'Isaïe,* etc.

lorsque Leibniz ne veut plus, par politique, d'une réconciliation qu'il avait appelée de tous ses vœux; il y pense si bien qu'il écarte du *Credo* catholique tous les dogmes non encore définis, comme l'infaillibilité du Pape et l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge — à laquelle pourtant il croit de toute son âme (1) — pour ne pas éloigner les protestants du giron de l'Église catholique.

Pourquoi M. Brunetière appelle-t-il ce beau rêve « une chimère? » Le Pape Clément XI l'encourageait et demandait à Bossuet, en 1701, un *Mémoire* en latin sur le projet de « réunion des Églises ». Est-ce qu'au XIIIe siècle les Papes n'avaient pas cherché, à plusieurs reprises, à se rapprocher des schismatiques grecs, un moment réunis à l'Église latine après le second Concile de Lyon, en 1274? Est-ce que notre grand Pape Léon XIII ne travaille pas, avec toutes les forces de son cœur et de son génie, à faire appel aux anglicans, d'un côté, aux schismatiques grecs, de l'autre? Ce n'est pas à une époque comme la nôtre qu'il convient de ne voir qu'une « chimère » dans un projet qu'admirait Leibniz et qui fait encore plus d'honneur au cœur de Bossuet qu'à son lumineux génie.

M. Brunetière lui-même, dans l'éloquente conférence qu'il faisait naguère à Lyon, le 16 mai, *Christianisme et socialisme,* n'a-t-il pas rendu hommage aux efforts faits par l'Église catholique pour rétablir l'unité, qu'ont détruite le schisme et l'hérésie?

Il a fait mieux encore depuis lors et dans sa conférence donnée à Rome, à la fin de janvier 1900, il a prouvé « la modernité de Bossuet » en montrant que, comme notre grand Pape Léon XIII, il voulait l'union de toutes les Églises dissidentes dans la vérité du catholicisme.

Qu'importe, après cela, que — sur la foi d'un Le Dieu, qui « n'était pas un homme d'esprit, ni de beaucoup de sens », dont le *Journal,* au dire de M. Brunetière, « se sent moins de l'admiration d'un fidèle secrétaire que de la sourde hostilité d'un plat valet de chambre » (2), et que Sainte-Beuve qualifie

(1) Voir ses *Sermons* sur ce sujet.
(2) *Étud. critiq.*, V, p. 62.

plus sévèrement encore, quand il l'appelle avec raison une « nature subalterne, sordide,... confite dans sa vulgarité (1) » — qu'importe que l'on ait « querellé plus ou moins aigrement Bossuet d'avoir mal tenu sa maison? » En avait-il le temps, avec ses occupations accablantes pour tout autre que pour lui, et les moyens, avec les 60 ou 70,000 livres de revenu dont il jouissait et qu'il dépensait en aumônes, jusqu'à s'endetter pour les pauvres ? — Qu'importe qu'on lui ait reproché « d'avoir poussé dans l'Église son neveu, qui n'en était pas digne » ? Cela prouve chez l'illustre prélat une faiblesse de cœur, dont ceux-là seuls le blâmeront qui n'ont jamais aimé leur famille. Si, dans son dernier séjour à Versailles, il devint « l'entretien », c'est-à-dire la fable de la cour, pourquoi ne pas en rendre responsables Mme de Maintenon, qui demandait impatiemment « s'il entendait mourir à la cour », et Louis XIV, qui pouvait, au moins, dire au grand évêque qu'il n'avait rien à attendre pour son indigne neveu et sauver ainsi le noble vieillard « de l'humiliation de donner tant de gloire en spectacle et en dérision à sa cour » ?

On a prétendu que « les particularités », racontées par Le Dieu dans ses *Mémoires* et son *Journal* surtout, ne sont « pas toutes à l'honneur de Bossuet », et M. Brunetière répète, après bien d'autres, qu'il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre. — Mais Sainte-Beuve n'était-il pas mieux inspiré, quand il disait à propos des mêmes ouvrages : « La grandeur de Bossuet, sur la fin, n'en souffre-t-elle pas un peu? Je le crois; *mais la bonté y gagne* », et la bonté ainsi que le disait éloquemment le grand orateur, est « comme le propre caractère de la nature divine,... la marque de cette main bienfaisante dont nous sortons,... le premier attrait que nous avons en nous-mêmes pour gagner les autres hommes ».

M. Brunetière répond d'une manière péremptoire à l'un des derniers biographes de Bossuet, qui s'étonne que « cette tête si forte et si vigoureuse » se soit tout à coup troublée, quand on lui annonça qu'il avait la pierre et qu'il faudrait peut-être le tailler (2). — L'éminent critique aurait pu rappeler que,

(1) *Causeries du Lundi*, XIII.

(2) « Je laisse au lecteur, dit M. Brunetière, à juger ce que vaut cette in-

lorsque l'abbé Le Dieu insistait pour que le prélat prolongeât ses jours en se faisant opérer : « Ne me tenez pas ce langage, répondit Bossuet avec un éclair dans les yeux; je suis déjà loin de la vie et de ses vanités; ne m'y ramenez point pour un jour. » Paroles admirables, qui montrent ce que le grand évêque pensait de la vie, de la mort et de l'éternité, dont il avait parlé comme aucune bouche humaine n'en parlera peut-être jamais.

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, rappelait naguère avec un rare bonheur, dans une *Lettre circulaire aux curés de son diocèse pour les inviter à l'érection du monument de Bossuet* (1), tout ce que présentent de réellement édifiant les derniers moments de M. de Meaux, racontés par son grand vicaire, l'abbé de Saint-André. M. Brunetière aurait dû, ce semble, signaler quelques traits de cette fin si pieuse et si touchante de l'illustre prélat. Elle nous apprend « la science des sciences, celle de bien mourir », après avoir saintement vécu (2).

IV

L'éloquence de Bossuet avait été, sans doute, admirablement caractérisée par Patin et Saint-Marc-Girardin (3), par

sinuation et s'il est bien étonnant qu'un vieillard de soixante-seize ans n'accueille pas en souriant une telle nouvelle. »

(1) Le *Correspondant* a publié cette *Lettre* dans son numéro du 25 mars 1899.

(2) Bossuet, quoique souffrant le martyre, était d'une résignation admirable. Il se faisait lire et relire les chapitres VI, XVI et XVII de saint Jean. Il s'endormait dans la récitation du Psaume XXI : *Deus, Deus meus, respice in me.* Il se confessait et communiait avec une piété suave. *Fiat voluntas tua; adveniat regnum tuum*, répétait-il avec une fermeté admirable. Enfin, le 12 avril, vers quatre heures du matin, après trois heures d'un repos tranquille, l'abbé de Saint-André vit que les traits du grand malade s'altéraient et que son pouls n'existait presque plus. « Il approcha des lèvres de Bossuet, déjà entrées dans l'éternel silence, un crucifix. Un signe de la tête et de la main, un regard fut la réponse; puis, deux ou trois soupirs assez légers et plus rien. » Le grand évêque était mort dans le baiser du Seigneur.

(3) *Éloges de Bossuet* couronnés en 1827.

Nisard (1) et Sainte-Beuve (2), par l'abbé Vaillant (3) et Floquet (4), par Gandar (5) et Lachat (6), par l'abbé Hurel (7) et M. Jacquinet (8), par MM. Gazier et Rébelliau (9), par M. Bertrand (10) et par l'abbé Lebarq (11). Mais M. Brunetière en a mis en lumière, mieux que personne, un caractère distinctif, le lyrisme merveilleux.

Il commet, pourtant, quelques inexactitudes au sujet des *Sermons* du plus grand des orateurs.

Ainsi, ce n'est pas « 200 discours » ou fragments de discours (12) que nous avons de Bossuet, mais bien « deux cent trente-cinq sermons ou fragments qui nous ont été conservés », comme l'établit l'abbé Lebarq (13). — Il en compte 11 de l'époque de Navarre, 1642-1652; 57 de l'époque de Metz (14), 1652-1659; 137 de l'époque de Paris, 131 de 1659 à 1670 (15), et 6 de 1670 à 1681; enfin, 30 de 1681 à 1702 (16), dernière année où Bossuet a pu prêcher.

(1) *Histoire de la litt. franç.*, liv. III et IV, et les *Grands sermonnaires français : Rev. des Deux-Mondes*, 1857.

(2) *Causeries du Lundi*, X, et *Nouveaux Lundis*, II.

(3) *Études sur les sermons de Bossuet d'après les manuscrits*, 1851.

(4) *Etudes sur la vie de Bossuet*, 4 vol., 1855-64.

(5) *Bossuet orateur*, 3e édit., 1880.

(6) *Œuvres de Bossuet*, 1862-66. *Préface du Tome VIII.*

(7) *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV;* 2 vol., 1871.

(8) *Des prédicateurs au* XVIIe *siècle avant Bossuet*, 2e édit., 1885, et *Oraisons funèbres*, 1892.

(9) Ils ont publié d'excellents *Recueils* de *Sermons choisis* de Bossuet.

(10) *Chefs-d'œuvre oratoires de Bossuet*, 1888.

(11) *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, 1888, et édition définitive de ses *Œuvres oratoires*, 1892-96.

(12) Voir *Sermons choisis de Bossuet*, par M. Brunetière, 1882.

(13) On sait que, par un travail admirable dont il a été victime, puisqu'il est mort aveugle en 1898, l'abbé Lebarq a déterminé l'ordre chronologique des *Sermons* de Bossuet d'après les événements historiques, l'écriture et l'orthographe des manuscrits. Avant lui, Floquet, Gandar et Lachat avaient bien daté quelques-uns de ces *Sermons* d'après les allusions historiques et les souvenirs des contemporains; mais c'est à l'abbé Lebarq que revient l'honneur d'avoir achevé leur œuvre. Aussi l'Académie française a-t-elle couronné son œuvre après sa mort.

(14) Un grand nombre sont perdus.

(15) Le nombre de ceux qu'on a perdus peut être porté à près de cent.

(16) On a évalué à « plus de trois cents » le nombre des discours qu'il

Il nous reste de lui 23 *Panégyriques*, et non pas 21 seulement, comme le dit M. Brunetière.

Les *Œuvres oratoires* de Bossuet sont donc la production oratoire « la plus considérable qu'il y ait dans l'histoire de l'éloquence ». Nous n'avons guère que 150 Sermons de Bourdaloue et une centaine de Massillon. On en compte bien un plus grand nombre de saint Augustin et de saint Chrysostome; mais ils sont bien moins longs et *moins considérables*.

Ce n'est pas *quatre* stations de Carême (1), mais bien *cinq*, que Bossuet a prêchées de 1659 à 1670 : 1° aux Minimes de la place Royale, en 1660; 2° aux Grandes Carmélites de la rue Saint-Jacques, en 1661; 3° au Louvre, en 1662; 4° à Saint-Thomas du Louvre, en 1665 (c'est la station dont ne parle pas M. Brunetière, parce que l'abbé Lebarq n'en avait pas encore, en 1882, démontré l'existence dans son *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, qui est de 1888); 5° enfin, à Saint-Germain-en-Laye, en 1666.

Si M. Brunetière avait pu connaître, en 1882, les savants travaux de l'abbé Lebarq, il n'aurait pas donné, dans les *Sermons choisis de Bossuet*, le texte *Sur le péché d'habitude*, comme l'abrégé « du premier » sermon prononcé par le grand orateur. — « On lit sur le manuscrit cette note effacée : *M. de Sarlat*. Elle signifie que Bossuet écrit cette esquisse après avoir entendu un sermon de l'évêque de Sarlat, Jean de Lingendes, qui prêcha à la Cour le Carême de 1645 et les quatre stations suivantes. » M. Brunetière se doute bien que ce n'est que le résumé d'un sermon entendu; mais il ne l'affirme pas : « Nous ne saurions le dire », écrit-il. De plus, le résumé est très probablement de 1646, et non de 1649 ou 1650, comme le pense l'éminent critique. Enfin, le « premier sermon » de Bossuet, c'est un *Exorde sur le jugement dernier* (2), écrit au collège de Navarre en 1643, à la prière de Cospéan, évêque de Lisieux, pour être prêché, non

prononça durant ces vingt années, où il allait, suivant l'abbé Le Dieu, « d'une paroisse à l'autre, l'Évangile à la main ».

(1) Voir le *Manuel de l'histoire de la litt. franç.* de M. Brunetière et ses *Étud. critiq.*, VI.

(2) Manuscrit de M. Choussy.

pas à l'Hôtel de Rambouillet, comme celui qu'a rendu célèbre un bon mot de Voiture, mais à l'Hôtel de Vendôme, où il fut prononcé presque *aussi tôt,* sinon *aussi tard* (1).

Quant au dernier sermon de Bossuet, ce n'est pas celui du 18 juin 1702, dimanche de l'octave du Saint-Sacrement, que donne M. Brunetière d'après un résumé de l'abbé Le Dieu; c'est l'homélie qu'il fit à un synode tenu à l'évêché de Meaux, le 5 septembre 1702, sur ce texte : *O Timothee, depositum custodi.* Toutefois, ce discours ne fut pas prononcé en chaire.

M. Brunetière divise les *Sermons* de Bossuet en trois catégories : *Sermons* de la jeunesse, 1650 à 1661; *Sermons* à la cour, 1662 à 1669; *Sermons* des dernières années, 1670 à 1702. — N'est-ce pas une division un peu arbitraire et ne semble-t-il pas plus naturel de distinguer la période de Navarre, 1642-1652, et de Metz, 1652-1659; la période de Paris, 1659-1670 et 1670-1681, et la période de Meaux, 1681-1702? D'autant plus que Bossuet s'est transformé, en quittant Metz, et qu'il a moins prêché à *la cour* que dans les diverses chaires de la capitale, depuis son arrivée chez l'abbé de Lameth, un de ses anciens condisciples de Navarre, avec lequel il habitait à Saint-Thomas du Louvre. — Les « dernières années » de Bossuet ne commencent pas en 1670, mais à Meaux, en 1682, où, comme le dit excellemment M. Brunetière, l'éloquence de l'évêque devient « plutôt homilétique », simple, familière, improvisée après de pieuses méditations et des prières faites à genoux, dit Le Dieu, devant la Bible ou le crucifix.

Il faut reconnaître, pourtant, que c'est bien en 1662, à la cour, que le grand orateur arriva à l'apogée de son éloquence, comme l'ont très bien montré Gandar et l'abbé Lebarq. « Lorsque Bossuet, dans sa trente-cinquième année, parut dans la chaire royale, il atteignait, avec la perfection de l'âge, celle de l'art de parler et d'écrire. Le travail et l'expérience avaient mûri le génie si naturellement puissant qu'il avait reçu de la Providence et qu'il entendait bien consacrer uniquement au salut des âmes. Désormais, il se soutiendra, sans fléchir, dans la possession de ses incomparables ressour-

(1) Voir Lebarq, *Œuvres oratoires de Bossuet,* I, p. 1-4.

ces. On peut dire que, de cette époque jusqu'à sa mort, il ne savait plus faire que des chefs-d'œuvre. »

Ces paroles de l'abbé Lebarq vont à l'encontre de ce que dit M. Brunetière dans les *Sermons choisis de Bossuet*, p. 411, à propos du *Sermon sur la fête de la Circoncision*, prêché chez les Jésuites, le 1er janvier 1687 : « Peut-être ne faut-il pas tant regretter qu'il ne nous soit parvenu qu'une dizaine des sermons de la vieillesse de Bossuet. On ne prêche pas cinquante ans durant avec génie. Ce n'est pas à dire que Bossuet, dans ses derniers sermons, soit inférieur à lui-même : ce sont seulement ses derniers sermons qui sont inférieurs aux premiers. Il avait comme épuisé, de 1650 à 1670, à peu près tout ce que le dogme et la morale pouvaient fournir de matière à la prédication évangélique; il en résulte que, de 1670 à 1700, naturellement, il se répète... Et puis, comme le sabre au fourreau, la parole se rouille, pour ainsi dire, dans le silence. » — N'en déplaise à M. Brunetière, la parole de Bossuet « ne se rouilla pas dans le silence », puisque jamais il n'avait tant parlé qu'à Meaux : la seule mention des *Allocutions* du grand évêque, dont le souvenir nous est parvenu, ne tient pas moins de vingt pages in-8° de l'*Histoire critique de la prédication de Bossuet* par l'abbé Lebarq, p. 337-357 (1). « J'ai prêché cinq ou six fois en deux jours, écrit-il le 14 avril 1696 à Mme d'Albert : ce qui n'a pas empêché que je ne prêchasse hier et que je ne prêche dimanche et le jour de Pâques. » Bossuet avait alors soixante-neuf ans. — De plus, le fond du dogme et de la morale évangélique est inépuisable, en quelque sorte, et le génie de Bossuet lui-même n'a pu l'épuiser. — Enfin, il ne se répète pas, il se renouvelle, comme on peut le voir par cette magnifique *Esquisse* d'un *Sermon pour le jour de Pâques*, prononcé en 1685 et où se trouve un incomparable tableau de la vie et de la mort, dont l'orateur cependant avait parlé, tant de fois déjà, avec un si rare bonheur : « La vie humaine, semblable

(1) En 1684, Bossuet prêche une mission; en 1685, quatre; en 1686, deux; en 1687, une; en 1688, deux; en 1689, deux; en 1692, 93, 96, une. Certes, il ne laissait pas « rouiller sa parole dans le silence ».

à un chemin, dont l'issue est un précipice affreux. On nous en avertit dès le premier pas; mais la loi est prononcée: il faut avancer toujours. Je voudrais retourner sur mes pas : Marche, marche. Un poids invincible, une force invincible nous entraîne : il faut sans cesse avancer vers le précipice, etc. » Qu'on lise aussi le *Discours aux Filles de la Visitation sur la mort*, le jour du décès de M. Mutel, leur confesseur depuis trente-trois ans, le 14 juin 1689 : « Vous voyez, mes filles, la fin de toutes choses, etc. »; et l'on comprendra que la parole de Bossuet ne s'est pas « rouillée dans le silence ».

Pour donner un *Sermon* caractéristique de l'époque de Navarre, M. Brunetière citerait aujourd'hui ou le *Sermon pour la Toussaint*, prêché en 1649, par le jeune directeur de la Confrérie du Rosaire, et dont « la date est donnée par l'écriture et l'orthographe identiques à Saint-Gorgon (1) », ou l'*Allocution pour la veille de l'Assomption de la Sainte Vierge*, prononcée en 1650, ou le long *Sermon pour la fête du Rosaire*, octobre 1651, « touchant et naïf, mais un peu diffus » : les théologiens en admirent la profondeur, au dire de l'abbé Lebarq.

Quant à l'époque de Metz, M. Brunetière en donne bien « les prémices », le *Sermon sur la bonté et la rigueur de Dieu;* mais il le date de 1653 ou 1654, alors qu'il est de 1652. La *Passion*, qu'il estime prêchée en 1655 ou 1656, ne l'a été qu'en 1660. Le *Sermon pour la fête de tous les saints, Omnia vestra sunt, vos autem Christi*, n'est pas de 1657, mais bien de 1649 : l'erreur est considérable.

Pour l'époque de Paris, on regrettera que M. Brunetière n'ait pas cité le *Sermon sur l'éminente dignité des pauvres*, en 1659. Il faut savoir aussi que le *premier Sermon pour la fête de l'Assomption*, n'a pas été prononcé en 1661, mais bien en 1660. Quant aux *Sermons sur la Providence, sur l'Ambition, sur la mort*, 1662, ils sont admirablement choisis pour donner une juste idée de l'éloquence de Bossuet à la cour. Le *Sermon sur le délai de la conversion : Hora est jam nos de somno surgere*, « l'un des plus beaux de Bossuet », l'un des plus riches en observations morales, n'a pas été prêché au Louvre, pen-

(1) Il s'agit du *Panégyrique* de ce saint, prêché à Metz en 1649.

dant l'Avent de 1665, mais en 1669, à Saint-Germain-en-Laye, alors que Bossuet était déjà M. de Condom. Les *Sermons sur la soumission à la loi de Dieu, sur la haine des hommes contre la vérité, sur la justice,* sont bien les plus beaux de la station de 1666 à Saint-Germain-en-Laye.

Mais est-il bien vrai que, dans le *Sermon pour la profession de foi de Mme de La Vallière*, 1675, « il semble que le détail, plus général, moins précis qu'on ne l'attendait, ne réponde pas tout à fait à ce que ce nom de La Vallière suggère à l'imagination (1) » ? M. Brunetière avoue loyalement que c'est « par un propos délibéré » que l'orateur a parlé avec une suprême discrétion. Est-ce que cette discrétion ne s'imposait pas absolument et à cause de la dignité de la chaire, incompatible avec « ce que le nom de La Vallière suggère à l'imagination », et à cause du couvent des Carmélites, qui n'avaient que faire de l'histoire douloureuse des scandales royaux, et à cause de Mme de La Vallière elle-même, « faible et tendre », à laquelle il ne fallait pas rappeler les souvenirs, dangereux pour son cœur, d'un passé désormais évanoui ? Quel tact exquis dans ces simples paroles : « Qu'avons-nous vu et que voyons-nous ? Quel état et quel état !... Ma sœur, parmi les choses que j'ai à dire, vous saurez bien démêler ce qui vous est propre. » Sans doute, un tel langage fut une cruelle déception pour les caillettes de la Cour et de la ville, qui, friandes de scandales, étaient accourues aux Grandes Carmélites, afin d'entendre ce qu'on y dirait d'un passé scabreux. Dépitées de s'être mises en frais pour rien, elles se vengèrent, comme se vengent les femmes, en disant ce que répète Mme de Sévigné, qui n'assistait pas au sermon, « que M. de Condom n'avait pas été aussi divin qu'on l'espérait », ou bien ce qu'a écrit Bayle : « J'ai ouï dire que M. de Condom n'a guère réussi, et qu'il ne fit que rebattre les pensées dont s'était servi M. l'évêque d'Aire, il y a un an, le jour de la prise d'habit ». Le sermon de Bossuet, — avec ses deux parties, « l'amour de soi-même poussé jusqu'au mépris de Dieu, et l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi-même », ou bien, les égarements de l'âme

(1) *Sermons choisis*, p. 341.

loin de Dieu et le retour de l'âme vers Dieu, — demeure l'un des plus admirables du grand orateur : c'est à l'avance le plan de l'*Oraison funèbre de la princesse Palatine,* à propos de laquelle les critiques n'ont qu'une voix pour l'exalter comme « le plus sublime des sermons ».

Quant au *Sermon sur l'unité de l'Église,* imprimé par ordre de l'Assemblée » du clergé en 1681, peut-on dire avec M. Brunetière que « quiconque sera franc avec soi-même reconnaîtra qu'il y a de la subtilité dans ce célèbre discours, et sinon de l'artifice, car il n'y a pas de mot qui convienne moins à Bossuet, du moins de la gêne et de la difficulté ? » Il semble que non, et l'éminent critique s'est trop souvenu du livre passionné de M. Charles Gérin : *Recherches historiques sur l'Assemblée du clergé de France en 1682* (1), et des invectives de Joseph de Maistre contre « les toiles d'araignée » et « les subtilités indignes d'un Bossuet ». Outre que ce discours est un grand acte, qui a probablement empêché un schisme (2), un catholique « franc avec lui-même » peut dire, avec l'abbé Maury que le *Sermon sur l'unité de l'Église* est un « prodige d'érudition, d'éloquence, de sagesse et de génie », ou avec Désiré Nisard que c'est « un chant et comme un hymne de triomphe, que Bossuet entonne avec la plénitude des prophètes ». Le grand évêque avait le droit d'écrire, le 10 novembre 1681, à son ami Dirois, alors à Rome : « Je fis hier le sermon de l'assemblée, et j'aurais prêché dans Rome ce que j'y dis avec autant de confiance que dans Paris; car je crois que la vérité se peut dire hautement partout, pourvu que la discrétion tempère le discours et que la charité l'anime. » Douze années plus tard, Bossuet écrivait à Mme d'Albert : « On n'a pas seulement songé à toucher le moins du monde à

(1) M. l'abbé Lebarq dit avec raison que la seconde édition de ce livre, « malgré les corrections,... est encore d'un ennemi de Bossuet, mais d'un ennemi intelligent, c'est-à-dire modéré ». *Œuvres oratoires de Bossuet,* VI, 87.

(2) « Feu M. de Harlay, dit Le Dieu, *Journal,* I, 9, ne faisait en tout cela que flatter la Cour, écouter les ministres et suivre à l'aveugle leurs volontés, comme un valet. » Il n'était malheureusement pas le seul et tout semblait à redouter.

mon sermon : de grands cardinaux m'ont écrit que le Pape l'avait lu et approuvé (1). »

M. Brunetière estime que, si Bossuet a renouvelé l'éloquence de la chaire, c'est par « le caractère même de sa religion », par la manière dont deux idées l'ont « de bonne heure particulièrement et plus profondément ému », l'idée de la Providence et l'idée de la mort, qui se complètent et s'enchaînent ou « s'équilibrent », si bien « qu'aux yeux de Bossuet, philosophiquement et indépendamment de toute révélation, la mort pourrait suffire à prouver la Providence ».

Tout commence en ce monde et tout finit ailleurs.

Assurément, ces idées n'étaient pas nouvelles, ni même la manière de les relier (2). Mais est-ce par là que Bossuet, à Metz et à Paris, a fait une révolution dans l'éloquence religieuse ?

Cette éloquence, envahie, puis absorbée par la politique au XVIe siècle, à l'époque de la Ligue surtout, s'était relevée dans la première moitié du XVIIe siècle, grâce à la rénovation des études, des mœurs et de la discipline du clergé, « horriblement dépravée » (3); grâce aux progrès du goût public sous l'influence de Malherbe, de Balzac et de l'Académie naissante; grâce surtout aux exemples de saint François de Sales, du cardinal de Bérulle, du P. Eudes, de M. Olier et de saint Vincent de Paul. Comme on peut le voir dans le beau livre de M. Jacquinet, *Des prédicateurs au* XVIIe *siècle avant Bossuet*, 2e édition, 1885, les PP. Lejeune, Senault et de Bourgoing, de l'Oratoire, le P. Claude Lingendes, jésuite, Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, puis de Mâcon, Godeau, évêque de Vence, Singlin et le cardinal de Retz, dans son *Panégyrique* de saint Louis, 1648, avaient entrevu et pratiqué la vraie méthode de la prédication chrétienne. Il appartenait au génie seul de parachever les progrès accomplis, en produisant des chefs-d'œuvre dignes de rester comme des modèles. Tou-

(1) *Lettre* du 25 septembre 1893.
(2) *Études critiques*, V, p. 283-84.
(3) Le mot est de Bossuet dans l'*Oraison funèbre du P. de Bourgoing*.

tefois, Bossuet n'a pas atteint du premier coup à la perfection; il a payé son tribut aux défauts du temps, du moins dans la première période de sa prédication, à Navarre et à Metz, 1642-1652-59. S'il s'est affranchi peu à peu de ces défauts, est-ce que la réforme que l'archidiacre de Metz a accomplie, dans sa parole et dans ses *Sermons,* n'a pas renouvelé, en même temps que son éloquence, l'éloquence même de la chaire?

Or, Bossuet, en quittant Metz pour Paris et la cour, s'est débarrassé de cet *étalage d'érudition* sacrée et profane, qui lui faisait citer pêle-mêle l'Écriture, les Pères, Cicéron, Pline le Jeune, Philostrate, Apollonius de Tyane, Lucien, Plutarque, « dont il faisait sonner les noms (1) ». — Il s'est débarrassé de l'*appareil scolastique* du raisonnement, prolixe, interminable avec ses divisions et ses subdivisions, tout hérissé de termes et de définitions d'écoles. — Il s'est débarrassé des *digressions* longues, inutiles et d'une subtilité de mauvais goût dans l'application de l'Écriture. — Il s'est débarrassé enfin de la *crudité d'expression,* de la hardiesse bizarre de ces métaphores réalistes qu'on rencontre dans le *Panégyrique de saint Gorgon,* où il dit que « des exhalaisons infectes sortaient de la graisse de son corps rôti », etc. Bossuet a donc fait dans l'éloquence de la chaire une révolution semblable à celle que Pascal accomplissait dans la prose, et Boileau, Molière, La Fontaine, Racine, dans la poésie; il a ramené le règne du naturel, de la simplicité évangélique, de la raison parlant au cœur, au nom de Dieu, de l'Écriture et des Pères, pour gagner toutes les âmes à Jésus-Christ.

Que tel soit l'idéal de Bossuet, c'est ce dont on ne peut douter, quand on a lu son *Panégyrique de saint Paul,* où il disait en 1657 : « N'attendez donc pas de l'Apôtre, ni qu'il vienne flatter les oreilles par des cadences harmonieuses, ni qu'il veuille charmer les esprits par de vaines curiosités.

(1) Lanson, *Bossuet*, p. 70. On lit dans le *Sermon sur la soumission due à la parole de Dieu*, 1661 : « Donnez-moi cette liberté de vous alléguer aujourd'hui un auteur profane. *Je n'ai pas accoutumé de le faire.* Par la grâce de Dieu, je trouve suffisamment dans les Écritures et c'est une source assez abondante. »

Écoutez ce qu'il dit lui-même : « Nous prêchons une sagesse cachée; nous prêchons un Dieu crucifié .. Ne cherchons pas de vains ornements à ce Dieu, qui rejette tout l'éclat du monde. Si notre *simplicité* déplaît aux superbes, qu'ils sachent que nous craignons de leur plaire, que Jésus-Christ dédaigne leur faste insolent. » Et l'orateur continue ainsi, rejetant, comme saint Paul, « tous les artifices de la rhétorique,... cette douceur agréable, cette égalité tempérée que nous admirons dans l'orateur... Le discours de l'Apôtre est simple; mais ses pensées sont toutes divines ». — Telle sera l'éloquence de Bossuet, qu'il dépeint peut-être encore mieux dans l'*Oraison funèbre du P. de Bourgoing,* en 1662, où il dit ce que c'est que « prêcher saintement » : « O Dieu vivant et éternel! quel zèle! quelle onction! quelle douceur! quelle force! quelle simplicité et quelle éloquence! Oh! qu'il était éloigné de ces prédicateurs infidèles, qui ravilissent leur dignité jusqu'à faire servir au désir de plaire le ministère d'instruire; qui ne rougissent pas d'acheter des acclamations par des instructions; des paroles de flatterie par la parole de la vérité; des louanges, vains aliments d'un esprit léger, par la nourriture solide et substantielle que Dieu a préparée à ses enfants! Quel désordre! quelle indignité! Est-ce ainsi qu'on fait parler Jésus-Christ? Que ferez-vous ici, faibles discoureurs? Détruirez-vous ces remparts (des mauvaises habitudes) en jetant des fleurs? Dissiperez-vous ces conseils cachés en chatouillant les oreilles? Croyez-vous que ces superbes hauteurs tombent au bruit de vos périodes mesurées? Et pour captiver les esprits, est-ce assez de les charmer un moment par la surprise d'un plaisir qui passe?... La parole de l'Évangile sortait de la bouche (du P. de Bourgoing) vive, pénétrante, animée, toute pleine d'esprit et de feu. Ses sermons n'étaient pas le fruit d'une étude lente et tardive, mais d'une céleste ferveur, mais d'une prompte et soudaine illumination... Toujours pressant, toujours animé (le P. de Bourgoing était une) lumière ardente et luisante, qui ne brillait que pour échauffer, qui cherchait le cœur par l'esprit et ensuite captivait l'esprit par le cœur. D'où lui venait cette force? C'est, mes frères, qu'il était plein de la doctrine céleste; c'est qu'il était nourri et rassasié du

meilleur suc du christianisme; c'est qu'il faisait régner dans ses sermons la vérité et la sagesse; l'éloquence suivait comme la servante, non recherchée avec soin, mais attirée par la chose même. » Ainsi, « son discours se répandait à la manière d'un torrent, et s'il trouvait en chemin les fleurs de l'élocution, il les entraînait plutôt après lui par sa propre impétuosité qu'il ne les cueillait avec choix pour se parer d'un tel ornement. »

Voilà bien Bossuet encore plus que le P. de Bourgoing. — D'abord, c'est son *zèle* de prêtre ou plutôt d'apôtre, qui n'a pas pour but de plaire, mais de conquérir les âmes, et qui lui fait dire en 1669 (1) : « L'utilité des fidèles est la suprême loi de la chaire ». — C'est ensuite l'*onction* pénétrante et la *douceur* évangélique avec lesquelles il supplie, il conjure les pécheurs de revenir de leurs égarements, au nom du Dieu qui les a sauvés, au nom des intérêts de leur âme qu'il souffre de voir ainsi compromise. — C'est encore la *force* d'une éloquence théologique et dogmatique (2), qui veut que la morale chrétienne soit « fondée sur le mystère », qui fait parler Jésus-Christ », l'Écriture, la Bible, dont l'orateur est si pénétré qu'on a pu l'appeler l'*homme de la Bible* et qu'il disait un jour : « C'est l'Évangile qui fait toute la force du prédicateur » (3), les saints Pères enfin, dont « il est l'encyclopédie » vivante et qui revivent tous, pour ainsi dire, dans celui qui est « la tradition faite homme ». — C'est aussi la *simplicité* » et l'*éloquence* pratique du moraliste le plus clairvoyant, qui, avec la sainte liberté de sa parole et les généreuses audaces de son zèle, censure les habiles, les superbes, les égoïstes, les hypocrites, les pharisiens, les riches durs et « impitoyables », les pauvres affamés et insatiables, les joueurs effrénés, les libertins audacieux, « l'irrévérence, les contenances impies, les insolences de cette troupe scanda-

(1) *Sermon sur la Conception de la Sainte Vierge.*

(2) « Il se plaignait depuis quelques années, dit Le Dieu, *Mémoires*, page 112, que l'on ne prêchât plus les mystères en un temps où il en croyait le besoin plus pressant que jamais... Il lui semblait qu'on avait honte de prêcher Jésus-Christ. »

(3) *Exorde du Sermon sur les rechûtes.*

leuse », dans la chapelle des Minimes de la Place Royale (1), les courtisans qui s'abîment dans un commerce continuel d'intrigues, et les grandes dames « qui viennent dans le temple mieux parées que le temple lui-même, et comme l'idole qui y veut être adorée » (2).

Bossuet a donc renouvelé l'éloquence religieuse, en proscrivant les travers « des prédicateurs infidèles », désir de plaire, recherche des acclamations, des louanges, et en rétablissant dans la chaire la méthode des Apôtres et des Pères de l'Église, des saint Paul, des saint Augustin, des saint Ambroise, des saint Chrysostome, des saint Basile, des saint Grégoire de Nazianze, des saint Léon le Grand, des saint Grégoire le Grand et des saint Bernard. Zèle sacerdotal et apostolique; onction et douceur pénétrante; force du dogme et de la théologie; inspiration biblique et patrologique; simplicité pratique et liberté du convertisseur des âmes : voilà ce qui domine dans ses *Sermons,* dont 15 ou 20 tout au plus (3), sur 235, sont inspirés par les idées de la mort, de la Providence et de leurs rapports divins. M. Paul Stapfer, dans *Bossuet, Adolphe Monod,* page 142, dit, avec plus d'exactitude que M. Brunetière, que l'idée la plus ancienne, la plus chère, la plus fréquente que Bossuet ait développée, dans sa prédication, c'est l'idée de l'humiliation volontaire du Fils de Dieu.

On est frappé des rapports qui existent entre la réforme accomplie par Bossuet dans la chaire et les excellents préceptes que saint François de Sales avait donnés dans son *Traité sur la vraie manière de prêcher,* adressé en 1604 à l'archevêque de Bourges, Frémiot, frère de Mme de Chantal. Le saint évêque de Genève, comme Bossuet, ne veut, pour le fond, que des idées chrétiennes, tirées de l'Ecriture, des Pères, des *Vies* des saints, et exclut les controverses scolastiques, les discussions doctorales, les histoires profanes, dont il ne faut se servir que comme des champignons pour réveiller l'appétit. Pour la

(1) *Panégyrique de saint François de Paule,* 1660.

(2) On trouvera plus loin les caractères distinctifs de l'éloquence de Bossuet : elle est *apostolique, théologique et dogmatique, biblique, patristique, lyrique, dramatique, pratique* et d'une sainte liberté.

(3) En comptant les *Oraisons funèbres.*

forme, le saint « forclot » ou proscrit, ainsi que Bossuet, les plaisanteries, les sobriquets, les grandes périodes ou parenthèses, et il lui faut un langage clair, net, naïf, sans ostentation « de mots grecs, hébreux, nouveaux et courtisans ». On dirait que ce que rêvait l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote,* ce qu'il n'a pu atteindre dans ses *Sermons,* gâtés par un peu de mignardise et de mauvais goût, Bossuet l'a pleinement réalisé à partir de 1660, l'année même où il prononça le *Panégyrique de saint François de Sales,* et lorsqu'il disait devant la cour, le 26 février 1662, dans le *Sermon sur la parole évangélique :* « O Dieu ! vous voyez en quel lieu je prêche, et vous savez, ô Dieu ! ce qu'il faut dire. Donnez-moi des paroles *sages;* donnez-moi des paroles *puissantes;* donnez-moi la *prudence;* donnez-moi la *force;* donnez-moi la *circonspection;* donnez-moi la *simplicité.* »

Que si maintenant, comme l'écrit très bien M. Brunetière, le caractère distinctif de l'éloquence de Bossuet, c'est d'avoir été « essentiellement lyrique », personnelle, et de tourner à la « méditation », à « l'élévation », n'est-ce pas à l'imitation de cette Bible, dont le P. de la Broise (1) a montré que le génie de Bossuet était comme pétri, si bien que le style, les couleurs, les images, les tours et les élans de nos Livres Saints, d'un lyrisme si puissant et si varié, lui étaient devenus naturels et familiers dans toutes ses compositions, oratoires ou autres?

Ne pourrait-on pas dire aussi que l'éloquence de Bossuet est *dramatique,* comme elle est lyrique? Combien de fois n'engage-t-il pas avec ses adversaires des dialogues vifs, animés et pressants, par lesquels il pousse le pécheur, l'ambitieux, le partisan de l'honneur du monde, le libertin, jusque dans leurs derniers retranchements, et fait tomber une à une toutes les vaines raisons derrière lesquelles s'abrite leur lâcheté! Le troisième point du *Sermon sur l'honneur du monde,* 1660, où l'orateur représente « toutes les bizarreries de l'opinion » sur Notre-Seigneur, et le second point du *Sermon sur l'ambition,* 1662, sont des modèles frappants (2) d'une dramatique discus-

(1) *Bossuet et la Bible,* 1891.

(2) Voir aussi plus haut, p. 350, le *Sermon de charité* du 1er novembre

sion, qu'on ne trouve ni dans Bourdaloue, ni dans Massillon, et dont Pascal seul, dans ses *Pensées*, offre des exemples.

Nous ne suivrons pas M. Brunetière dans ce qu'il dit de l'espèce de parenté qui lie le lyrisme et l'éloquence et en vertu de laquelle « l'éloquence apprêtée d'Isocrate s'est formée comme des débris de la poésie des Simonide et des Pindare », en attendant que, « de nos jours mêmes, dans le siècle où nous sommes, par une évolution précisément inverse, nos lyriques français Lamartine ou Hugo, sortissent de Jean-Jacques Rousseau » (1).

Quoi qu'il en soit, le lyrisme de l'évêque de Meaux serait la raison pour laquelle, d'après M. Brunetière, les contemporains du grand orateur « n'ont pas apprécié l'éloquence de Bossuet à sa véritable valeur (2)... On ne l'a pas précisément méconnue; mais on ne l'a pas trouvée incomparable (3) ». Et là-dessus M. Brunetière, reprenant la thèse de l'abbé Hurel (4), dans les *Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, rappelle qu'en 1662 « la délicatesse » de l'abbé Bossuet est comparée à « la majesté » du R. P. Caussin et à « la profondeur » de l'abbé Biroart. La « plénitude de Fromentières et la magnificence » de M. Le Boux égalaient aussi, d'après quelques-uns, les mérites de Bossuet. Le *Sermon sur la profession de foi de Mme de La Vallière* était mal apprécié par Mme de Sévigné et Bayle. L'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier* faisait écrire à Bussy par le marquis du Breuil, le 29 janvier 1686 : « On dit qu'il parla moins de lui (de Le Tellier) que des cardinaux de Richelieu, de Mazarin et de Retz, et que de M. le Prince. En un mot, on n'en est pas content. » Le 23 mars suivant, le même correspondant de Bussy lui écrivait que l'*Oraison funèbre* du chancelier par l'abbé Fléchier « fut admirée de tous ceux qui l'entendirent, et surtout de ceux qui avaient entendu celle qu'avait faite M. de Meaux ». Enfin, Mme de Sévi-

1657, et p. 379, le *Deuxième sermon sur l'Exaltation de la sainte Croix*.

(1) *Études critiques*, V, p. 286. — M. Brunetière revient sur ces idées dans la *Doctrine évolutive et l'histoire de la littérature : Étud. critiq.*, VI.

(2) *Étud. crit.*, V, p. 293.

(3) *Étud. crit.*, VI, p. 206.

(4) M. l'abbé Urbain dit la même chose dans son *Bossuet, Sermons choisis;* Lecoffre, 1900.

gné et Bussy-Rabutin, en 1687, préfèrent l'*Oraison funèbre de Condé* par Bourdaloue à celle de Bossuet. « Nous ne voyons pas, d'autre part, que Bossuet ait jamais été l'objet d'une faveur bien particulière du roi. » — M. Brunetière aurait pu se dispenser de citer l'opinion de l'abbé Lambert : son *Histoire littéraire du règne de Louis XIV,* publiée en 1751, ne reflète pas précisément l'opinion des contemporains de Bossuet. On doit en dire autant du *Siècle de Louis XIV,* de Voltaire, paru la même année.

M. Rébelliau, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française,* V, p. 331-32, pense que Bossuet n'a pas été « mis hors de pair parmi les prédicateurs de son temps », parce que, dans l'oraison funèbre, il a subordonné la biographie « à un dessein supérieur d'édification » et, dans le sermon, il a eu trop de complaisance pour la théologie, et pas assez pour la morale; sa psychologie est très vraie et profonde, mais un peu trop profonde peut-être, trop philosophique et pas assez descriptive, trop générale et trop dédaigneuse des cas particuliers, des portraits, de la « pathologie des âmes ». — Cette explication diffère du tout au tout de celle de M. Brunetière. Mais à quoi bon s'ingénier à rendre compte d'un fait très contestable?

On a déjà vu par suite de quelle déception mondaine Bayle et Mme de Sévigné avaient été si mal renseignés sur l'admirable *Sermon pour la profession de foi de Mme de La Vallière.* D'ailleurs, en écrivant que « M. de Condom ne fut pas aussi divin qu'on l'espérait », Mme de Sévigné fait clairement voir que, dans l'opinion publique, Bossuet passait pour un prédicateur « divin », c'est-à-dire « incomparable ».

Le *Mercure Galant* disait en 1683, à propos de l'*Oraison funèbre de Marie-Thérèse* par Bossuet : « Sa haute réputation dans la chaire vous persuade assez de son savoir », et en 1685, à propos de l'*Oraison funèbre de la Princesse Palatine :* « L'éloquence lui est naturelle et *il est presque impossible d'aller au delà de ce qu'il a fait.* » — N'est-ce pas là « mettre Bossuet hors pair »?

Quant à l'appréciation du marquis du Breuil sur l'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier*, par M. de Meaux, à laquelle il

préfère celle de Fléchier, qui ne fit à Bossuet, officiant aux Invalides le 22 mars 1686, qu'un très maigre compliment sur « son éloquence vive et chrétienne », consacrant « la gloire immortelle » de M. le Chancelier, on peut dire avec l'abbé Lebarq que c'est le fait d'un de ces « sots de qualité, dont Boileau a fait justice et qui n'exprimaient pas plus l'opinion publique sur Bossuet que sur Racine ou Molière. La Bruyère dira dans ses *Caractères,* en comparant Bossuet et Bourdaloue à Démosthène et à Cicéron, que M. de Meaux « a fait de mauvais censeurs ». — Peut-être aussi faut-il voir dans cet « on n'en est pas content » la désignation d'une coterie inféodée à Louvois et le flattant au point de reprocher à M. de Meaux d'avoir beaucoup moins parlé de son héros que « des cardinaux de Richelieu, Mazarin et de Retz, et que de M. le Prince ». Bossuet, à ce compte, n'aurait pas été assez bon courtisan des Le Tellier, et plus tard Voltaire n'aurait pas dû lui reprocher d'avoir glorifié « un monstre digne du mépris et de la haine de la postérité (1) ». — En tout cas, il faut opposer au marquis du Breuil le témoignage de Fénelon, demandant à Bossuet, le 8 mars 1686, que l'*Oraison funèbre de Le Tellier* « vînt charmer ses ennuis dans la solitude, après avoir confondu au milieu de Paris les *critiques téméraires* ». — De plus, en 1685, La Bruyère écrivait au grand Condé, le 18 août : « Pour l'action de M. de Meaux (l'*Oraison funèbre de la Princesse Palatine*), elle a passé ici (à Versailles) et à Paris pour l'une des plus belles qu'il ait faites et même que l'on puisse faire. Il y eut de très beaux traits, fort hardis, et le sublime y régna en bien des endroits; elle fut prononcée en maître et avec beaucoup de dignité... Les PP. (du Rosel et Alleaume) sont très satisfaits de cette action de M. de Meaux et personne n'en a parlé avec plus d'éloges qu'ils ont fait. » Voilà bien des applaudissements unanimes, confirmés par ce qu'écrit Le Dieu : « Il fut touchant jusqu'aux larmes... Les princes et les princesses en pleurèrent, comme je fis aussi et tant d'autres. » Un tel succès de larmes n'arriva ja-

(1) *Lettre sur les panégyriques,* 1767, sous le pseudonyme d'*Irénée Aléthès.* Il s'appelait pacifique (?) et véridique, alors qu'il mettait sur le compte de Mme de Sévigné ses diatribes à lui.

mais ni à Fléchier, ni à Bourdaloue. Si l'opinion publique « n'avait pas été contente » de l'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier,* prononcée en 1686 par Bossuet, le roi l'aurait-il choisi en 1687 pour prononcer l'*Oraison funèbre* du grand Condé, comme l'orateur le constate dans l'exorde : « Louis le Grand est entré lui-même dans ces sentiments (de tout le royaume). Après avoir pleuré ce grand homme, et lui avoir donné par des larmes, au milieu de toute sa cour, le plus glorieux éloge qu'il pût recevoir, il assemble dans un temple si célèbre ce que son royaume a de plus auguste pour y rendre des devoirs publics à la mémoire de ce prince, et il veut que ma faible voix anime toutes ces tristes représentations et tout cet appareil funèbre. Faisons donc cet effort sur notre douleur. » — Mme de Sévigné, dont on nous oppose le témoignage, avait-elle entendu Bossuet? On peut en douter. En tout cas, elle disait dès le premier jour : « Je viens de voir un prélat qui était à l'Oraison funèbre. Il nous a dit que M. de Meaux s'était surpassé lui-même et que jamais on n'a fait valoir ni mis en œuvre plus noblement une si belle matière. » Quand l'œuvre de Bossuet fut imprimée, elle reconnut franchement qu'elle était fort belle et de « main de maître ». — D'ailleurs, ce qui offusquait les gens de cour, Bussy-Rabutin et Mme de Sévigné, c'est le parallèle entre Turenne et Condé. On affectait de croire que tout ce qui était loué dans le premier l'était aux dépens du second. Et puis, Condé était prince du sang : comment avoir osé lui comparer un général dont la juste renommée servait de prétexte aux prétentions de l'orgueilleuse maison de Bouillon, si mal en cour que le cardinal de Bouillon, neveu de Turenne, allait être bientôt disgrâcié aux applaudissements de tout Versailles? — Bussy-Rabutin n'en parlait que par ouï-dire, quand il écrivait à Mme de Sévigné le 31 mars 1687 : « Comme j'ai ouï parler de l'oraison funèbre qu'a faite M. de Meaux, elle n'a fait honneur ni au mort ni à l'orateur. On m'a mandé que le comte de Gramont, revenant de Notre-Dame, dit au roi qu'il venait de l'oraison funèbre de M. de Turenne. »

Le bel esprit Corbinelli, ami commun de Mme de Sévigné et de Bussy, aurait voulu que le parallèle des deux grands

hommes ne fût pas « poussé jusqu'à la comparaison de leur mort, l'avantage du côté de Turenne étant trop grand ». Il prit même la liberté de le dire à M. de Meaux, au nom « des connaisseurs de ce pays-ci », écrit-il en parlant de Paris. Toutefois, Bossuet laissa le parallèle, et il fit bien.

M. Brunetière parle à ce sujet d'une lettre de Mme de Coligny; mais il nous a été impossible de la retrouver : Mme de Coligny, fille de Bussy-Rabutin, était très malade en mars 1687 (1); comment aurait-elle pu entendre Bossuet? — Mme de Sévigné trouvait bien le parallèle « un peu violent »; mais l'orateur « s'en excuse, ajoutait-elle, en niant que ce soit un parallèle » : « Ç'a été un spectacle ». Quand elle eut entendu l'*Oraison funèbre de Condé* par Bourdaloue, plus circonspect, parce qu'il n'avait pas aimé Turenne comme l'aimait Bossuet (2), qui l'avait converti au catholisme, elle fut « charmée et transportée », et il lui sembla que Bourdaloue « s'était surpassé ». Après avoir essayé, dans une sorte d'analyse, d'en donner une idée à Bussy : « Je gâte cette pièce, dit-elle, par la grossièreté dont je la croque; c'est comme si un barbouilleur voulait toucher à un tableau de Raphaël. » — Et pourtant, quand il s'agit de fixer pour la postérité le souvenir de l'*Oraison funèbre de Condé,* ce n'est pas Bourdaloue, c'est Bossuet, « barrette en tête,... gesticulant avec animation des deux bras », dans la chaire de Notre-Dame, que représenta l'auteur de la gravure que le P. Chérot signale dans son *Bourdaloue inconnu*, p. 163, et qui est à la Bibliothèque nationale, collection Hennin, tome V. Preuve certaine que l'immense majorité des contemporains admirait beaucoup plus M. de Meaux que le P. Bourdaloue, surtout dans l'oraison funèbre.

« Mais, dit-on, comment se fait-il que Mme de Sévigné, qui va en Bourdaloue », qui est « folle de Bourdaloue », lequel « frappe comme un sourd », ne parle presque jamais de Bossuet orateur dans une *Correspondance* où elle se fait l'écho de tous les bruits du temps? » — Rien de plus simple et de

(1) Voir les *Grands écrivains de la France,* Hachette, *Mme de Sévigné,* 1685.

(2) A la nouvelle de la mort de Turenne, « M. de Condom pensa s'évanouir », écrivait Mme de Sévigné le 31 juillet 1675.

plus naturel. Bossuet a cessé de prêcher en 1669 (1), et les *Lettres* de Mme de Sévigné à sa fille ne commencent qu'en 1671. De 1671 à 1681, Bossuet, précepteur du Dauphin, ne prêche que trois sermons (2) avant le fameux *Sermon sur l'unité de l'Église*. Le choix que fit de lui le Clergé de France pour porter la parole en cette circonstance mémorable ne prouve-t-il pas d'une manière irréfragable que l'opinion publique le regardait comme la voix la plus éloquente de l'épiscopat, en attendant qu'il en fût « l'oracle » en 1700?

Quant à Louis XIV, s'il ne faut pas dire avec Sainte-Beuve qu'aussitôt qu'il eut entendu Bossuet, le monarque et l'orateur « se reconnurent », il est pourtant incontestable qu'après la première station du jeune archidiacre de Metz à la cour, en 1662, Louis XIV fit écrire par le conseiller Rose au père de Bossuet pour le féliciter d'avoir un tel fils : attention délicate dont ne furent jamais l'objet ni le P. Caussin, ni l'abbé Biroart, ni M. Le Boux, ni Fromentières, ni dom Cosme, assistant général des Feuillants, ni Mascaron, ni Fléchier, qu'on nous oppose comme plus goûtés que Bossuet. — N'est-ce pas lui encore que Louis XIV choisit en 1667, de préférence à tous les orateurs du temps, pour prêcher l'*Oraison funèbre d'Anne d'Autriche?* N'est-ce pas lui que le monarque nomma en 1670 précepteur du Dauphin, malgré Montausier, malgré tant de candidats qui portaient les plus grands noms de France (3)? — « Bossuet avait 42 ans, dit M. Brunetière, lorsqu'il fut nommé en 1669, le 13 septembre, au tout petit, très maigre et lointain évêché de Condom. » Sans doute; mais Bossuet n'était que d'origine bourgeoise et parlementaire : son éloquence seule lui valut l'épiscopat en 1669, puis l'Académie en 1671, à un époque où les évêchés et les honneurs étaient

(1) M. Brunetière dit très bien dans son *Manuel*, p. 192 : « Que si, comme le dit Voltaire, « Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur, quand Bourdaloue parut », la raison en est bien simple ; — c'est que Bourdaloue aborde les chaires de Paris au moment où Bossuet en descend — pour n'y plus remonter qu'à de rares intervalles, — à partir de sa nomination comme évêque de Condom, 1669, et comme précepteur du Dauphin, 1670. »

(2) La Pentecôte à la cour en 1672, la Profession de foi de Mme de La Vallière en 1675 et Pâques à la cour en 1681.

(3) Voir plus haut *Bossuet précepteur du Dauphin.*

l'apanage presque exclusif des gens bien nés et où Saint-Simon allait tonner contre les « cuistres violets ». D'ailleurs, Fénelon, grand seigneur et favori « du petit troupeau », si puissant après 1691, ne fut nommé archevêque qu'à quarante-quatre ans. Il est vrai que Cambrai lui donnait 200.000 livres de revenu et que Meaux n'en donnait pas 30.000 à Bossuet. Mais, comme le dit excellemment M. Rébelliau, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, V, p. 271-2, « très estimé de Louis XIV, (Bossuet) n'a de relations intimes avec lui que dans de certaines circonstances graves (1), dont il profite, d'ailleurs, pour adresser au souverain des reproches respectueux et des avertissements pleins de franchise; mais son influence de conscience paraît avoir été aussi faible que passagère. Ce n'est pas du moins par sa faute : le *Mémoire* écrit au roi en témoigne éloquemment. Au reste, les faveurs de la cour n'ont rien, je ne dis pas d'excessif, mais de considérable pour le temps (2). Pour accroître matériellement ou moralement cette situation, pour « s'avancer », il ne fait rien, semble-t-il. Du moins, il ne fait pas ce qu'il fallait faire. Parmi « les grands » de naissance, il ne fréquente que le prince de Condé, qui, dans son éloignement, n'était point le dispensateur des grâces; parmi les ministres, il n'est lié qu'avec Le Tellier, dont le crédit, jusqu'en 1683, fut toujours fortement combattu. A la cour, il est lié avec Bellefonds, lequel est disgrâcié. Il se mêle activement de cette entrée en religion de Mlle de La Vallière que le roi, ni Mme de Montespan n'approuvaient guère. Son rôle en 1675, où il croit pouvoir obtenir de bonne volonté la séparation du roi et de Mme de Montespan, met à la fois contre lui la favorite et les beaux esprits de la cour, qui raillent de son succès le trop crédule prélat (3). A la « ville », où sont

(1) *Lettres au roi*, 1675.

(2) « N'ayant plus d'évêché (après sa démission de Condom en 1671), il reçoit deux bénéfices, dont les revenus, assez élevés nominalement, ne l'étaient pas sans doute en réalité, et ne devaient pas lui permettre de mener grand train : le prieuré du Plessis-Grimoult (1671), l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais (1672), l'un de 7.000 livres, l'autre de 22.000. — Il y a lieu de croire que ses appointements de précepteur ne lui étaient pas fort exactement payés. »

(3) Floquet a répondu à ces accusations de « crédulité », dans *Bossuet*

ses relations ordinaires,... il est plus lié avec les Bénédictins qu'avec les Jésuites. Il écrit souvent à Rancé ou à Nicole; on n'a point de lettre de lui au Père de La Chaise... C'est un maladroit (un maladroit, non, mais simplement un désintéressé), parce que c'est un « modéré », et surtout parce que c'est un prêtre selon le cœur de Dieu, sans aucune vanité, sans aucun désir d'arriver. « Dieu sait, écrivait-il au maréchal de Bellefonds, que je ne songe point à m'élever. » En effet, il ne fit rien pour s'élever soit à l'archevêché de Lyon, qu'il manqua en 1693, soit à l'archevêché de Paris, qui devint vacant en 1695, soit au cardinalat, que Rome, quoi qu'en dise M. Brunetière, n'aurait pas refusé à cause des quatre articles de 1682, puisque, après la paix de 1692, Innocent XII et Clément XI comblèrent Bossuet de brefs élogieux et de témoignages d'affectueuse vénération. Le nonce d'ailleurs, Mgr Delphini, voulait le chapeau pour Bossuet. Mais, comme le dit La Bruyère avec la postérité : « Qu'a besoin Trophime (Bossuet) d'être cardinal? » De plus, il était un de ceux qui avaient conseillé à Louis XIV de ne pas déclarer son mariage avec Mme de Maintenon (1); or, c'est là une de ces choses que les femmes, même les Maintenon, ne pardonnent jamais. Mais qui donc l'a reprochée ou la reprochera à Bossuet?

Pour en revenir à son éloquence, non seulement elle n'a pas été méconnue par les contemporains, mais ils lui ont rendu les plus éclatants hommages. Il faudrait transcrire ici tout ce qu'en raconte l'abbé Lebarq dans son *Histoire critique de la prédication de Bossuet*. Quelques traits seulement pour chacune des époques de cette merveilleuse carrière oratoire.

D'abord, à Navarre, Bossuet, à peine âgé de seize ans, n'eut pas plus tôt prononcé un sermon, « en présence de l'évêque de Lisieux et de deux évêques de ses amis », que M. de Cospéan « promit au prédicateur de le présenter à la Reine, afin qu'il lui récitât ce sermon-là même, tant il estimait son ta-

précepteur du Dauphin. C'est Colbert qui a tout fait pour ramener la favorite.

(1) M. Rébelliau nous permettra de faire remarquer qu'il appuie trop sur les relations jansénistes de Bossuet, et qu'il oublie la duchesse d'Orléans, en disant que Bossuet n'était « le directeur d'aucune princesse ».

lent (1) ». L'évêque de Lisieux ayant été renvoyé dans son diocèse, « le dessein du sermon... devant la Reine manqua ». Mais les registres de Navarre, on l'a vu, font mention en 1650 de la « manière pleine d'onction et d'éloquence » dont le jeune diacre, directeur de la Confrérie du Rosaire, avait parlé la veille du 15 août.

A Metz, nous le savons, Juifs et Protestants accouraient pour entendre le jeune orateur. Le maréchal de Schomberg et sa femme, Marie de Hautefort, l'invitaient à dîner chez eux et l'engageaient « à leur donner un sermon sur le mystère du temps ». Il parla plusieurs fois devant eux, et le *Panégyrique de saint Bernard,* 1653, le second *Panégyrique de saint Gorgon,* 1654 (2), celui de *saint François de Paule,* 1655, celui de *saint Joseph,* 1656 (*Depositum custodi*), celui de *saint Victor,* 1657, celui de *sainte Thérèse,* 1657, les *Oraisons funèbres de Mme Yolande de Monterby,* 1656, et de *Messire Henri de Gournay,* 1658, montrent que, dans toutes les circonstances solennelles, on était avide, à Metz, d'entendre la parole déjà si puissante du jeune archidiacre, qui avait toute « la sève de l'enthousiasme créateur (3) ». De plus, aussitôt qu'à Paris on connut cette voix si naturellement éloquente, la *Muze historique* de Loret, et non pas la *Gazette,* comme le dit M. Brunetière (4), ne tarissait pas d'éloges, en vers macaroniques, il est vrai, mais très sincères et très suggestifs, sur

Cet orateur évangélique,
Mais orateur s'il en fût un.

Le 10 mars 1657, à propos du *Panégyrique de saint Thomas,* prêché chez les Jacobins et malheureusement perdu, le gazetier célèbre avec enthousiasme

... ce jeune prédicateur
Dont chacun est admirateur;
C'est une lumière nouvelle,
Qui d'une manière si belle

(1) Le Dieu, *Mémoires,* p. 13.
(2) Bossuet en avait prêché un premier en 1649.
(3) D'Alembert.
(4) *Étud. crit.*, V.

Nous enseigne la sainteté...
Il presse, il enflamme, il inspire...
Il prêche plus qu'humainement,
Puisqu'enfin c'est son élément
De discourir divinement.

N'est-ce pas, du premier coup, mettre Bossuet « hors de pair »?

Le 24 mars 1657, à propos du second *Panégyrique de saint Joseph,* Loret constate

Que l'Éminence Barberine (1)
Admirant sa rare doctrine,
Et plus de vingt-et-deux prélats
De l'ouïr n'étaient jamais las.

La reine mère, Anne d'Autriche, ayant entendu à Metz, en octobre 1657, le *Panégyrique de sainte Thérèse,* par Bossuet, porte ce jugement, avec

Multitude de personnages,
Savants, qualifiés et sages,..
Qu'un jour son éloquence exquise
Ferait un grand bruit dans l'Église.

Tous louèrent « sa rare et sainte méthode, son discours net et coulant, sa douceur insinuante ».

C'est probablement à cette occasion que Bossuet reçut le titre de « conseiller et prédicateur ordinaire du Roi », dont on le voit qualifié dans un acte dressé le 28 février 1658. Il n'avait alors que trente ans.

Il ne se fut pas plus tôt établi définitivement dans la capitale, en 1659, que la reine Anne d'Autriche lui demanda le *Panégyrique de saint Joseph, Depositum custodi,* composé pour un auditoire de province et qui obtint aux Carmélites un tel succès que la *Muze historique* disait le 22 mars :

L'abbé Bossuet, esprit rare,
Qu'aux plus éloquents on compare,
Mercredy, jour de saint Joseph,
Aux Carmélites, dans la nef,

(1) Le cardinal Barberini, neveu et légat du pape Urbain VIII.

Fit un sermon si mémorable
Qu'il passa pour *incomparable.*

Voilà bien le titre que M. Brunetière se plaint de ne pas voir appliqué à Bossuet par ses contemporains. — Le 31 mai 1659, Loret appelait « l'éloquent abbé Bossuet » un « docteur presque angélique, »

Digne un jour d'avoir un rochet.

Il s'agissait donc déjà de l'épiscopat pour Bossuet, qui n'avait pas encore trente-deux ans. — On désignait ses Sermons par un nom tiré de leur texte : le *Surrexit Paulus,* le *Quæsivit sibi Deus.* Le succès de ses Carêmes aux Minimes en 1660 et aux Grandes Carmélites en 1661 le fit désigner pour la station du Louvre en 1662, alors qu'il n'avait que trente-quatre ans et quelques mois. — Mais ce qui prouve plus éloquemment encore « que Bossuet prédicateur était un personnage même pour ses commensaux », dit très bien l'abbé Lebarq (1), répondant aux assertions du cardinal de Bausset, de l'abbé Hurel, de MM. Brunetière et Rébelliau, ce sont « deux délibérations authentiques » conservées dans les Registres de la Collégiale de Saint-Thomas du Louvre et que Floquet a communiquées à l'abbé Lebarq : « Par l'une d'elles, Bossuet est prié, avec une solennité exceptionnelle, « d'accepter » la station du Carême de 1665; par l'autre, on va le remercier, « pour lui faire honneur », d'avoir « agréé » la prière qui lui avait été faite. » — Les Carmélites de la rue Saint-Jacques notaient, dans leurs *Mémoires,* les conférences que Bossuet leur faisait au parloir en 1668 et qui « étaient d'une beauté enchantée et de la plus grande utilité du monde ». Le *Panégyrique de saint André,* prêché dans le même couvent le 30 novembre 1668, « fut un sermon d'une exquise beauté », disent les Carmélites, « du plus grand éclat », écrit Le Dieu, et Turenne, qui s'y trouvait, en fut ravi. — En 1669, le gazetier Robinet loue, comme son prédécesseur Loret, M. de Condom d'avoir « fait entendre des merveilles » à la Cour, le jour de

(1) *Histoire critique,* etc., p. 212.

Noël. — Pour ne pas parler des *Oraisons funèbres de la reine d'Angleterre* et de *la duchesse d'Orléans,* « on raconte, dit Le Dieu dans ses *Mémoires* (1), l'effet merveilleux de celui (le sermon) du 5 juin 1672, fête de la Pentecôte, à Saint-Germain, dans la chapelle du château, en présence de la reine (le roi étant à sa campagne de Hollande), où ce prélat attendrit son auditoire jusqu'à lui faire répandre des larmes de joie, en expliquant les dons du Saint-Esprit ».

M. Armand Gasté, dans une brochure intitulée : *Bossuet en Normandie* (1893, Caen), établit que, lorsque, en 1682, le nouvel évêque de Meaux se rendit à l'abbaye du Plessis-Grimoult, que Louis XIV lui avait donnée comme compensation du riche évêché de Condom, dont le prélat s'était démis en 1671, Caen lui fit une réception solennelle, et un curé lui présenta des vers latins, où il lui promettait le chapeau de cardinal.

Faut-il parler maintenant des *Sermons* de Meaux, dont le médecin Rochart, le curé de Saint-Jean, Raveneau, les Visitandines, les Ursulines, les Bénédictines et Le Dieu nous ont conservé le souvenir et l'impression ineffaçables? — « Tous les convertis de Crégy, dit Rochart, Quincy, Mareuil, Nanteuil, étaient ravis de l'avoir vu en chaire et entendu. » — Le *Sermon* prononcé à la Visitation, le 2 juillet 1688, est « un sermon divin », écrivent les religieuses dans leurs *Mémoires.* — « Il était infatigable, dit Rochart, et d'un zèle sans pareil. » Il parla cinq quarts d'heure aux hérétiques, le 3 novembre 1685, « et chacun fut ravi de l'entendre ». En 1687, il « dit des merveilles » sur le nom de Jésus (2). Il faisait le prône pour ses curés, en traitant « tous les sujets que je lui avais recommandés », dit Raveneau. — Il allait à la Visitation pour des conférences spirituelles : « Il répondait, disent les religieuses, à nos questions sur l'Écriture Sainte et la vie intérieure avec tant d'onction et de clarté que nous croyions être dans le ciel. Les heures nous paraissaient des moments. » — Les simples fidèles goûtaient, comme les pieuses Visitandines,

(1) Page 265.
(2) *Sermon sur la Circoncision*, chez les Jésuites.

la parole de cet évêque aussi paternel qu'éloquent. La cathédrale de Meaux se remplissait tous les jours de fête où il prêchait. Rohart évalue même une fois à 4.000 le nombre des auditeurs. « On l'aurait écouté une journée sans jamais s'y ennuyer, écrit encore ce médecin... C'était un torrent de science qui découlait avec une grande impétuosité de sa bouche vénérable et avec un ton très agréable... L'église se trouvait entièrement pleine ainsi qu'à l'ordinaire, lorsque ce prélat prêchait... Il fit à son ordinaire, c'est-à-dire merveille.. » — « Ce discours, dit de son côté le curé Raveneau, tira les larmes des yeux des assistants... Son sermon était capable d'attendrir les pierres... » — « On crut voir, dit à son tour Le Dieu, les cieux ouverts et les dons célestes descendre par ses mains sur les âmes. » (Il parlait ce jour-là du Saint-Esprit.)

Le théologal Treuvé se plaignait bien, en 1696, qu'on ne suivît pas à Meaux les instructions de Bossuet « avec la même avidité, avec le même empressement qu'ailleurs ». (Migne, *Orateurs sacrés*, XI, 290.) Mais cela n'empêche pas que, lorsque, sur la fin de la vie de Bossuet, la fatigue l'obligeait à se mettre au lit en descendant de chaire, son peuple défilait devant lui, pour lui apporter l'hommage de sa respectueuse admiration.

Certes, les contemporains de Bossuet, à Meaux, comme à Paris, à Metz et à Navarre, ont apprécié son éloquence « à sa véritable valeur ». Si, pareil aux Corneille, aux Racine, aux Molière, aux Boileau, « il a fait parler longtemps une envieuse critique », comme le disait La Bruyère à l'Académie, il l'a aussi « fait taire » et, sauf quelques rares exceptions, qu'expliquent les erreurs et les passions inséparables de la nature humaine et de l'esprit d'une époque, quelque éclairée qu'elle soit, le plus grand de nos siècles a su comprendre et « mettre hors de pair » le plus grand de nos orateurs; car « de dire de Bossuet, écrit M. Brunetière (1), qu'il était trop supérieur à son auditoire pour en être apprécié, c'est se tromper étrangement sur des auditeurs, qui étaient les lecteurs de Pascal et les spectateurs de Racine ».

(1) *Manuel*, p. 192.

V

La *doctrine* de Bossuet est si large et si ample, elle embrasse tant de choses variées et complexes — Écriture Sainte et exégèse, théologie dogmatique et théologie morale, mystique et ascétisme, histoire, philosophie et politique, controverses avec les Protestants, avec les Jansénistes, avec les Casuistes, avec les apologistes du théâtre, avec les ultramontains, avec les Quiétistes, avec les critiques et les philosophes — qu'il faudrait avoir un génie semblable au sien pour faire marcher de front des sciences aussi nombreuses et aussi difficiles.

« Quoique Bossuet n'ait commencé d'écrire ou d'imprimer qu'après quarante ans accomplis, dit M. Brunetière (1), qui oublie ici la *Réfutation du catéchisme du sieur Paul Ferri*, publiée en 1655, alors que l'auteur avait vingt-huit ans à peine, Voltaire, seul de nos grands écrivains, — et Victor Hugo, en notre temps, — ont écrit davantage. Encore cette œuvre, pour considérable qu'elle soit, ne nous est-elle point parvenue tout entière, et, sans parler d'une *Correspondance* dont nous n'avons probablement pas la moitié, faut-il y noter des pertes comme celle du *Panégyrique de saint Augustin* ou de l'*Oraison funèbre d'Anne d'Autriche*. »

L'éminent critique ne pouvait parler ni de toutes les œuvres de Bossuet, ni surtout de ses œuvres latines, à propos desquelles, pourtant, il aurait dû faire remarquer avec quelle facilité, quel art et quelle élégance Bossuet écrivait dans la langue de Cicéron (2). Si l'exégèse et la théologie proprement dite occupent peu M. Brunetière, il parle d'or, quand il dit : « Peut-être Bossuet n'a-t-il rien écrit qui soit au-dessus des *Méditations;* mais je dirai sans hésiter qu'il n'a rien laissé qui ne soit au-dessous des *Élévations sur les Mystères*. Là, sont comme enfouies quelques-unes de ses plus belles inspirations, où la sincérité, la naïveté même du chrétien le disputent à la profondeur du philosophe; là, on se demande à

(1) *Études critiques*, VI, p. 212.

(2) Voir notre thèse latine sur *les écrits latins* de Bossuet. Paris, Putois-Cretté.

qui donc nous donnerons le nom de « penseur », si celui-là n'en est pas un qui a rendu intelligibles, claires et presque palpables les obscurités de la théologie catholique; et là enfin, on apprend de quoi la langue française est capable, quand elle est maniée par un Bossuet. »

Rien de plus légitime que cet hommage éclatant rendu aux *Méditations sur l'Évangile* (1) et aux *Élévations sur les Mystères* (2). Il faut y voir le chef-d'œuvre de Bossuet : nulle part ne se révèlent, ne se déploient avec plus de grandeur et de beauté le génie du docteur, la maîtrise de l'écrivain, l'onction et la piété du prélat, dont M. Janet a dit que toujours il reste « prêtre et le plus grand des prêtres ».

Longtemps, on avait appelé le *Discours sur l'Histoire universelle* « le plus beau livre sorti de la main des hommes, après l'*Imitation;* car l'Évangile vient de Dieu ». Mais M. Brunetière n'avait pas craint d'écrire dans ses *Études critiques,* V, p. 93, que « le plus beau livre de la langue française, c'est l'*Histoire des Variations* (3) ». Il croit maintenant, et nous croyons fermement avec lui, que ce sont les *Élévations* et les *Méditations.* « Il faut placer au même rang, ajoute-t-il, le *Traité du libre arbitre* et le *Traité de la concupiscence* (4). » C'est peut-être surfaire le premier de ces *Traités*, mais non pas le second, qui peut et doit marcher de pair avec le *Discours sur l'Histoire universelle,* que M. Brunetière venge si bien des injustes critiques dont il a été l'objet, et avec l'*Histoire des Variations*, où il faut admirer la solidité de l'érudition, la finesse et l'impartialité du critique, la beauté des portraits et des récits, la puissance de la dialectique, la sobriété, la force et la rapidité du style, l'émotion et l'onction du docteur, « qui veut conquérir ou ramener les âmes », en un mot, tout ce qu'a si bien mis en lumière le beau livre de M. Rébelliau : *Bossuet historien du protestantisme*, 1891.

Il y a plaisir à voir M. Brunetière s'insurger contre la passion intolérante de Joseph de Maistre, qui a écrit : « Depuis

(1) Écrites en 1695, publiées en 1731.
(2) Écrites après les *Méditations*, en 1696, publiées en 1727.
(3) Publiée en 1731.
(4) *Études critiques*, V, p. 93.

l'époque de 1682, l'évêque de Meaux déchoit de ce point d'élévation où l'avaient placé tant de merveilleux travaux. Il aurait dû mourir après le *Sermon sur l'unité de l'Église*, comme Scipion l'Africain après la bataille de Zama. » — « Ces paroles de Joseph de Maistre, dans son livre ou plutôt dans son pamphlet *De l'Église gallicane*, traduisent exactement, aujourd'hui même encore, l'opinion de la cour de Rome sur le rôle de Bossuet dans l'Assemblée de 1682 (M. Brunetière n'écrirait plus cela après la magnifique *Lettre* de Léon XIII au cardinal Perraud (1) à propos du monument de Bossuet à Meaux, lettre où il y a un si bel éloge du grand évêque et « des facultés dont il avait été doué, de son lumineux génie, de sa grande âme, des trésors de sa doctrine, et en particulier de la puissance oratoire de son éloquence empreinte de tant d'autorité et de majesté »). Là est sa faute ou même son crime inexpiable (non pas pour notre grand Pape, qu'admire M. Brunetière, mais pour les de Maistre, les Réaume, les Davin, etc.); et plutôt que de l'avoir commis, on consentirait, en vérité, — Joseph de Maistre vient de le dire — qu'il n'eût écrit ni l'*Histoire des Variations*, ni l'*Instruction sur les États d'oraison*, ni la *Défense de la Tradition et des saints Pères*. (M. Brunetière aurait pu et dû ajouter le *Traité de la concupiscence* et les *Élévations sur les Mystères*, les *Méditations sur l'Évangile*, au-dessus desquelles il n'y a rien dans notre langue.) Pense-t-on qu'un autre eût pu les écrire? ou qu'il importait moins de confondre le Quiétisme que de soumettre les droits de la couronne de France aux prétentions du Saint-Siège (2)? Toujours est-il que, d'avoir été gallican, cela suffit pour effacer la mémoire de tant de services rendus, et fâché, que l'on est, dans une question qui touchait l'indépendance des peuples autant que celle des couronnes, de n'avoir pas pour soi ce grand chrétien, il n'est d'efforts que l'on n'ait faits — jusqu'à trouver contre lui des « Notes » de police — pour affaiblir l'autorité de son opinion. (Cf. Charles Gérin, *Recherches historiques sur l'Assemblée du clergé de France de 1682*; Paris, 1876, 2e édit.) »

(1) Elle est du 4 décembre 1898.

(2) C'est la couronne de France qui avait des « prétentions » et le Saint-Siège des « droits ».

Pourquoi faut-il que M. Brunetière, après avoir reconnu avec Hallam que l'*Histoire des Variations* « était la plus formidable machine qu'on eût jamais dirigée contre le protestantisme » (1), en vienne à dire que la thèse de Bossuet, « si forte alors, est aujourd'hui si faible »? Jurieu « s'efforçait de prouver, ajoute-t-il, que, loin d'avoir eu d'abord toute sa perfection, la doctrine catholique, pendant les trois premiers siècles, avait étrangement varié. Nous n'avons pas de peine aujourd'hui à l'en croire; et ce qu'il ne faisait encore que soupçonner, nous le savons. » Heureusement, M. Brunetière se corrige lui-même dans une note : « Le savons-nous d'une manière si certaine? dit-il. C'est de quoi je n'oserais aujourd'hui répondre, et je crains de m'être jadis un peu avancé en le disant. » — Oui, certes, un peu et beaucoup. Bossuet a prouvé, dans ses *Avertissements aux Protestants,* 1689-1691, et dans la *Défense de la tradition et des saints Pères* — encore un de ses chefs-d'œuvre les moins connus, les plus dignes de l'être, à cause « des envolées superbes de l'auteur vers les régions inaccessibles de l'infini », à cause d'une « éloquence, tantôt vive et entraînante, comme le chant du clairon qui sonne la charge, tantôt large et abondante comme les eaux d'un fleuve majestueux et bienfaisant » (2) — Bossuet a prouvé qu'il n'y a pas eu de variation pour les dogmes, pendant les quatre premiers siècles de l'Église, dans les œuvres de ces Pères que personne n'a plus pratiqués, ni mieux connus que l'évêque de Meaux. — Si M. Brunetière gardait encore quelque doute après avoir lu Bossuet, il pourrait prendre le *Christianisme et les temps présents* de Mgr Bougaud, tome III, et y voir, à la lumière des découvertes archéologiques de M. de Rossi, de MM. Vitet, Kügler, Northcote, Brownlow, Welcker, « que le *Credo* des Catacombes » nous apparaît absolument identique au *Credo* du XIXe siècle, chanté sous toutes les latitudes de l'univers catholique.

(1) Le grand Condé écrivait à Bossuet en 1685 à propos de ce livre : « Je suis ravi de la résolution que vous avez prise de travailler sans relâche à achever votre ouvrage. J'ai une extrême envie de le voir, étant persuadé qu'il sera très utile et admirablement beau. »

(2) Voir *Bossuet et les Saints Pères,* p. 605-648.

Sans doute, il y a eu progrès dans l'explication et le développement de nos dogmes, suivant la parole admirable de saint Vincent de Lérins : « Qu'elles croissent donc, ces saintes doctrines, il le faut! qu'elles progressent grandement, rapidement, dans le cours des âges, avec la science, l'intelligence, la sagesse de tous et de chacun... Tout ce que la foi de nos pères a semé dans le champ de l'Église, que tout cela, grâce au travail de ses enfants, soit cultivé, embelli, florissant; que tout cela mûrisse, progresse et se développe, *à la condition de ne perdre rien de son intégrité.* » Voilà pourquoi l'Église de Dieu garde ses dogmes comme des choses immuables, et les développe comme des choses vivantes, par une germination invincible, qui les amène peu à peu à la floraison. Mais s'il y a vie et développement pour la forme, il y a immutabilité pour le fond : « l'intégrité » primordiale est sauvegardée, tandis que chez les Protestants du XVIe et du XVIIe siècle, il n'y avait que « variations », que *Credos* succédant à des *Credos,* Confessions à des Confessions. Or, c'est là le signe infaillible de l'hérésie : la vérité est une, et l'erreur est multiple. L'argument de Bossuet, si « fort » de son temps, l'est bien plus aujourd'hui que les « variations » du Protestantisme se sont multipliées au point que, dans les États-Unis d'Amérique, on ne compte pas moins de *cent trente ou trente-cinq* sectes, Communions ou Confessions différentes; M. le vicomte de Meaux l'écrivait naguère dans un chapitre, aussi intéressant qu'instructif, de son beau livre *l'Église catholique et la liberté aux États-Unis.* Est-ce encore le christianisme que toutes ces sectes dissidentes? Non, certes.

Que M. Brunetière, avec sa parfaite loyauté, pèse la valeur de ces arguments, et alors il comprendra qu'il s'est peut-être laissé égarer par sa théorie de l'évolution. Il y a évolution dans l'Église, c'est-à-dire mouvement et progrès dans la lumière, dans la diffusion de cette lumière; il n'y a pas « évolution régressive » (1), changements capables de dénaturer les dogmes, comme cela se voit en histoire naturelle, où l'évolution amène des pertes aussi fréquentes que les gains.

(1) *Études critiques*, VI, p. 23.

M. Brunetière s'efforce bien de prouver que la théorie de l'évolution n'est pas incompatible avec l'intégrité de la foi chrétienne (1). Mais qu'il s'en méfie; car le danger est grand, d'autant plus que cette théorie ne nous apparaît encore que comme une hypothèse scientifique, dont M. Tucciméi faisait le procès en ces termes dans la *Revista internazionale* de décembre 1898 :

« Il résulte de tout ce qui vient d'être dit que l'état actuel de l'évolutionnisme est celui-ci : 1° les faits directs, qui devraient prouver la descendance, font défaut, de l'aveu même des darwinistes; 2° la doctrine de la sélection, imaginée par Darwin, offre des lacunes impossibles à combler; elle n'est qu'une planche pour retarder le naufrage du système; 3° le lamarckisme, lui aussi, s'affaisse sous le poids des objections de Nægeli et de Weismann, et, sans la secousse que lui a donnée Darwin, personne n'en parlerait; 4° de l'aveu même des évolutionnistes, le sauvetage du système tenté par Wagner, Nægeli et Weismann, n'est qu'un ramassis de phrases, selon le mot de Claus, une métaphysique des plus nuageuses, dirai-je à mon tour, qui n'a rien à voir avec les faits. »

Il est vrai que M. Brunetière prétend que, « quand l'évolution ne serait qu'une hypothèse ou une vue de l'esprit dont on ne pourrait donc fournir de démonstration expérimentale », elle servirait à interpréter, à classer, à coordonner les faits; c'est à cela que servent les « idées générales ». — Oui, mais à la condition d'avoir un fondement dans la réalité, à la condition aussi qu'on ne les appliquera point là où elles n'ont que faire, comme en théologie. M. Brunetière, du reste, s'est admirablement corrigé lui-même dans un discours prononcé en 1908, ce dont il sera question ailleurs.

Sa Sainteté Léon XIII vient de le rappeler, dans sa *Lettre* du 22 janvier au cardinal Gibbons *sur l'Américanisme*, dont M. Brunetière s'était un peu trop constitué le défenseur par un article de la *Revue des Deux-Mondes* : « Voici, dit le Pape, ce que dit à ce sujet le Concile du Vatican : « La doctrine de

(1) Même ouvrage.

la foi, que Dieu a révélée, n'est pas comme un système philosophique susceptible d'être perfectionné par l'esprit humain; mais elle est confiée à l'Épouse du Christ comme un dépôt divin, qu'elle doit garder fidèlement et promulguer infailliblement... Le sens que notre sainte mère l'Église a une fois déclaré être celui des dogmes sacrés, doit être perpétuellement conservé, et jamais il ne s'en faut écarter sous le prétexte ou l'apparence d'en mieux pénétrer la profondeur (1). »

Bossuet ne disait-il pas dans la *Préface* de l'*Histoire de Variations,* en parlant des Protestants : « S'ils nous montrent la moindre inconstance ou la moindre variation dans les dogmes de l'Église catholique, depuis ses origines jusqu'à nous, c'est-à-dire depuis la fondation du christianisme, je veux bien leur avouer qu'ils ont raison, et moi-même j'effacerai toute mon histoire. »

M. Brunetière, plus convaincu de jour en jour de la vérité du dogme catholique, n'écrirait certainement plus maintenant ce qu'il écrivait en 1882, dans les *Sermons choisis de Bossuet* (2), sur « toutes les folies, toutes les exagérations, j'oserai dire, toutes les niaiseries enfin du mysticisme... L'histoire du dogme fameux de l'*Immaculée Conception* intéresse, non seulement l'histoire du dogme chrétien, mais l'histoire même de l'esprit moderne, (en ce) que c'est à la faveur de ce dogme, et sous son couvert, que l'on a vu, cent cinquante ans après Luther et Calvin, le mysticisme renaître de ses ruines (?) et lentement envahir le domaine catholique tout entier. La Vierge Mère a-t-elle été conçue sans péché, comme l'enseigne aujourd'hui l'Église, ou bien a-t-elle été marquée de la tache originelle, comme quelques-uns l'ont cru jusqu'en 1866? (M. Brunetière veut dire 1854, année où a été défini par Pie IX le dogme de l'Immaculée Conception). La question de soi peut sembler fort indifférente ». — Non, pas pour un catholique, et Bossuet, qui a soutenu si énergiquement le privilège de Marie (3), comme s'engageaient à le

(1) *Const. De fide cathol.*, c. IV.

(2) Pages 298-99.

(3) Voir les trois *Sermons connus sur la Conception*, et le 4e *Sermon inédit* de 1668, publié par l'abbé Lebarq.

faire tous les docteurs de la Sorbonne depuis le XIIIe siècle, aurait étrangement reçu l'éloge que M. Brunetière lui adresse pour « avoir varié légèrement dans sa foi sur cet article ». Il a pu écrire à Molanus que l'Église catholique tenait alors la Conception Immaculée de la Vierge « pour chose indifférente et ne touchant pas la foi », c'est-à-dire que l'Église n'obligerait pas les Protestants à croire à un dogme qui n'était pas plus défini que celui de l'Infaillibilité du Pape; mais il n'a jamais « varié » dans sa foi à une exception, qu'il montre « faite pour une personne éminente, fondée en exemple », et telle que « la gloire du souverain y est engagée ».

L'abbé Lebarq a relevé (*Histoire critique,* p. 242) « les petits contresens théologiques qui abondent » dans les *Notes* de M. Brunetière à propos du *Sermon de la Conception*, et la « grosse hérésie littéraire » qui s'est glissée dans l'interprétation d'un passage parfaitement clair du *Sermon*. A l'en croire, Bossuet y établirait « la vocation, la justification, la persévérance de la Vierge » (p. 300). Or, il s'agit des chrétiens, à qui Marie concourt à obtenir ces trois grâces. » — De plus, M. Brunetière, s'il lit la Bulle *Ineffabilis*, adressée à l'Église entière pour la définition du dogme de l'Immaculée Conception, y verra ce dogme déposé en germe dans la révélation et croissant d'âge en âge, « cette doctrine développée chaque jour avec tant de puissance et d'éclat par le sentiment plus profond de l'Église, par l'enseignement, par l'étude, par la science et par la sagesse, confirmée et merveilleusement propagée chez tous les peuples de l'univers catholique ». Il n'y a pas plus de « dogmes nouveaux » dans l'Église, depuis la définition de l'Immaculée Conception et de l'Infaillibilité pontificale, qu'il n'y a d'étoiles nouvelles au ciel, depuis que nous est enfin parvenue la lumière de quelques-unes des plus éloignées. « De même que la lumière de quelques-uns de ces astres a employé plus de trois mille ans pour venir sur la terre, de même il y a, dans les vérités révélées, des conséquences, des rayons qui ont mis des siècles à nous arriver. » Il faut dire des dogmes récemment définis qui étaient en germe dans l'Écriture et la Tradition, comme

Le fruit est dans la fleur et le jour dans l'aurore.

On voit par là combien sont regrettables les choses qu'écrit M. Brunetière, *Études critiques*, VI, pages 242-3, à propos de Bossuet, qui, « pas plus qu'il n'eût approuvé les scènes indécentes du cimetière Saint-Médard, n'eût sans doute accepté les miracles de Lourdes ou de Lorette, et non pas même seulement, sur les visions d'une Marie Alacoque, la dévotion superstitieuse du Cœur sanglant et sacré de Jésus! Les siècles apostoliques avaient jadis posé les bornes de la foi, et les Pères dans leurs Conciles, interprétant l'enseignement des Apôtres, avaient déterminé ce qu'il faut croire, ce qu'on peut ne pas croire, ce qu'il ne faut pas croire; il n'appartenait à personne depuis eux, ni au Pape, ni au Concile, pour quelque raison que ce fût, d'y ajouter un article, d'en retrancher un *iota*. (Où donc M. Brunetière a-t-il vu les Papes et les Conciles interdisant à leurs successeurs de faire ce qu'eux-mêmes avaient fait, « expliquer, élucider, définir les vérités en germe dans les saintes lettres ou la Tradition », comme Léon XIII l'écrivait à l'archevêque de Bourges, le 13 septembre 1878?) Eh! que serait autrement devenu l'argument que Bossuet ne cessait, en mille manières, de retourner contre les protestants, celui de l'immutabilité de la Tradition, s'il n'eût valu, pour ainsi dire, que pour les siècles antérieurs? Il fallait être juste; mais quand sa modération ne l'aurait pas incliné d'elle-même vers cette conclusion, toute la polémique de Bossuet contre le protestantisme croulait, si l'on souffrait une seule addition à la foi; de son *Histoire des Variations*, de ses *Avertissements aux Protestants*, il ne subsistait pas pierre sur pierre; et le catholicisme, en les imitant, autorisait enfin les nouveautés que Luther et Calvin avaient introduites dans le dogme ». — Pas du tout : « les nouveautés » introduites par Luther et Calvin gâtaient, dénaturaient le dogme catholique, la grâce, la justification, les sacrements, et surtout la Pénitence et l'Eucharistie, où les protestants nient la présence réelle du Verbe, attestée par une tradition de dix-neuf siècles, sans parler de l'Écriture; tandis que l'Église catholique, en définissant ses dogmes, ne fait pas plus « d'addition à la foi que l'enfant et

le jeune homme ne font d'addition » à leur personne, en grandissant et se développant jusqu'à leur pleine maturité.

Mais il nous plaît de croire que le passage de M. Brunetière qu'on vient de lire est de ceux dont il dit, page 195, qu'il y a, dans son article sur *Bossuet*, « quatre ou cinq phrases que je n'écrirais plus aujourd'hui ». Nous rangeons dans la même catégorie ce qu'il dit « du caractère autoritaire, despotique, et quelquefois même violent de l'éloquence » de Bossuet. — « Violent », un orateur qui arrachait des larmes à son auditoire, et dont les contemporains vantent à l'envi « l'onction, la douceur insinuante ! » « Autoritaire, despotique », une éloquence qui supplie, conjure instamment le pécheur de revenir à son Dieu ! Non : seule, la vérité immuable de la foi communique à la parole de Bossuet ce je ne sais quoi « d'impérieux » qui n'est que l'accent même de la voix du Christ, s'adressant aux hommes au nom de son autorité suprême et de son infinie majesté.

Ne peut-on pas trouver aussi que M. Brunetière traite un peu cavalièrement « la méthode et le programme d'études que Bossuet fit suivre à son royal élève » (1)? « Comme il ne paraît point que le royal élève en ait tiré grand profit, on a discuté sans fin, on discute encore volontiers sur le mérite personnel du dauphin, et sur la valeur du programme de Bossuet. Puisque le dauphin n'a pas régné, ni seulement, sous le règne du roi son père, exercé d'influence appréciable — non pas même sur la conduite ou le gouvernement de ses propres enfants, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, — nous n'avons que faire aujourd'hui d'examiner si Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, ne l'a pas calomnié peut-être, ou plutôt encore caricaturé. Le duc de Bourgogne, à son tour, n'ayant pas régné davantage, il est encore plus inutile de comparer le père avec le fils, et leurs éducateurs entre eux, le « programme » de Bossuet avec celui de Fénelon, les aptitudes pédagogiques de l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle* avec celles de l'auteur des *Fables* ou des *Dialogues des morts*. C'est le cas, aussi bien, de dire qu'une méthode et des

(1) *Étud. crit.*, VI, p. 208.

« programmes » n'ont de tout temps valu que ce que valent eux-mêmes les maîtres qui les appliquent, et qu'il peut y avoir vingt manières très diverses, quoique d'ailleurs également bonnes, d'élever l'héritier d'un grand trône. » — Sans doute; mais M. Brunetière lui-même n'a-t-il pas discuté la question du mérite respectif de Bossuet et de Fénelon éducateurs, avant de la déclarer oiseuse et bonne pour les « curieux »? Dans son article sur *Fénelon à Cambrai,* 1884 (1), il estime que la fin prématurée du duc de Bourgogne n'a pas privé la France d'un grand règne. « Qui donc a dit, ajoute-t-il, que l'archevêque de Cambrai, dans sa *Correspondance,* semblait uniquement travailler à défaire ce qu'avait fait le précepteur du duc de Bourgogne », en énervant en lui « les ressorts du caractère et de la volonté? » M. Brunetière avait déjà dit en 1881 (2) : « Que si Bossuet a redouté pour l'avenir l'application des principes de Fénelon au gouvernement du prince et de la France, il n'y a rien là qui ne soit à son honneur, et en tout cas qui ne fût absolument de son droit. On peut être fort honnête homme, je pense, et ne pas rêver de la politique de Salente. » Indépendamment de cette question politique, est-ce donc chose purement oiseuse, à notre époque où les questions pédagogiques préoccupent tous les esprits et M. Brunetière lui-même tout le premier (3), de savoir ce qu'ont pensé des éducateurs de génie, comme Bossuet et Fénelon, et quels « programmes » il faut préférer, ceux de l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle* ou ceux de l'auteur des *Fables* et des *Dialogues des morts*? Ni M. d'Haussonville, dans son beau livre *La duchesse de Bourgogne*, 1898, ni M. Druon, dans ses deux volumes compacts et intéressants *Histoire de l'éducation des princes de la Maison de Bourbon,* 1898 (4) n'ont cru faire acte de « curieux » en traitant à fond ce problème de l'éducation d'un prince, problème qui préoccupait Pascal, dit-on, au point de lui faire désirer d'avoir à élever un héritier de la couronne.

(1) *Histoire et littérature,* II.
(2) *Étud. crit.*, II, p. 62.
(3) Voir son article sur l'*Éducation.*
(4) Voir plus haut notre *Bossuet précepteur du Dauphin.*

Quant à l'idée de la Providence, qui, d'après M. Brunetière, est toute « la philosophie de Bossuet », faut-il la mettre sur le même pied que « l'idée du Progrès ou celle de l'Évolution », en ajoutant : « Ce sont trois hypothèses. La dernière, celle de l'Évolution, a d'ailleurs pour elle d'être plus conforme aux données de la science contemporaine. (On a vu plus haut que c'est là une illusion chère au critique-philosophe, mais une illusion condamnée par la science elle-même, dont il se réclame). La seconde, celle du Progrès, a quelque chose de plus consolant, mais aussi de plus douteux, et, pour ainsi parler, de moins autorisé par l'histoire. (M. Brunetière a dit depuis, *Études critiques,* VI, page 23, que « l'une des théories les plus fausses — non pas les plus *douteuses,* mais les plus fausses, — qui règnent encore parmi nous, et jusque dans les esprits de nos politiciens, c'est la théorie du progrès continu.) La première a surtout contre elle de nous rengager dans l'anthropomorphisme, et, conséquemment, d'abaisser, en la rapprochant de nous, l'idée de la divinité. » — En quoi donc « s'engage-t-on dans l'anthropomorphisme », parce qu'on dit, avec le poète,

> Qu'aux regards de celui qui fit l'immensité
> L'insecte vaut un monde : ils ont autant coûté (1);

ou avec Bossuet : « Souvenez-vous, Monseigneur, que ce long enchaînement de causes particulières, qui font et qui défont les empires, dépend des ordres secrets de la divine Providence. Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes; il a tous les cœurs en sa main; tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride et par là il remue le genre humain. Veut-il faire des conquérants; il fait marcher devant eux l'épouvante et il donne à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs; il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance (2). » Est-ce encore « abaisser l'idée de la divinité » que de dire avec Racine, dans *Esther :*

(1) Lamartine.
(2) *Discours sur l'Histoire universelle : Conclusion.*

Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
N'est point tel que l'erreur la figure à nos yeux.
L'Éternel est son nom ; le monde est son ouvrage;
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois
Et du haut de son trône interroge les rois...
Au seul son de sa voix, la mer fuit, le ciel tremble.
Il voit comme un néant tout l'univers ensemble,
Et les faibles mortels, vain jouet du trépas,
Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas.

M. Brunetière, après avoir constaté que « les philosophes » sont pour la Providence, « les politiques, les hommes d'action » pour « le Progrès », et les savants pour « l'Évolution », ajoute « qu'aucune de ces trois hypothèses, aucune de ces trois idées n'est parfaitement claire », et l'on sait que dans ses conférences à la Sorbonne, en 1893-94, il a un jour reproduit contre la Providence l'objection vulgaire de la tuile qui tombe sans la permission de Dieu et n'en tue pas moins un homme. M. l'abbé Bertrin, professeur à l'Institut catholique de Paris, ayant relevé ce « faux pas » du « littérateur philosophe », dans l'*Enseignement chrétien* du 1er février 1894, et reproché à l'éloquent conférencier d'avoir prétendu que Bossuet n'aurait pas cru à la Providence, s'il avait connu les progrès scientifiques dont nous sommes les témoins (1), M. Brunetière, dans la conférence suivante, est revenu brusquement sur ses pas pour se corriger et affirmer « la valeur, l'élévation, la fécondité » de l'idée de la Providence, qui préside au grand drame du monde et de l'humanité et le conduit à son dénouement. Il se servait ainsi d'une comparaison employée par M. Bertrin, qui était tout heureux d'écrire le 1er mars 1894 dans l'*Enseignement chrétien :* « Ce n'est pas nous qu'il a surtout honorés ; c'est lui-même. » — Il est fâcheux que, dans la seconde édition des *Études critiques*, tome cinquième, qui est de 1896, M. Brunetière n'ait pas cru devoir corriger, comme à la Sorbonne, ses assertions antérieures et irrespectueuses sur « l'hypothèse » de la Providence, qui « dominait ou com-

(1) Un universitaire même, entendant M. Brunetière parler de la sorte, disait : « M. Brunetière s'oublie. »

mandait le système entier des idées de Bossuet ». Eh quoi! tout « ce système », admirable dans son harmonieuse unité, ne reposerait que sur une hypothèse! Mais alors Bossuet ne serait plus le champion invincible dont M. Brunetière nous dit que « toute sa vie publique n'a été qu'un long combat contre les libertins »! Il ne serait plus « le principal adversaire » des Bayle, des Voltaire, des Encyclopédistes, des libres penseurs anglais », qui se sont tous attaqués à lui!

Mais passons, en souhaitant du fond du cœur que la lumière se fasse, pleine et entière, dans l'âme du critique-philosophe. Bossuet le ramènera, ou plutôt il l'a déjà ramené, comme il ramena les Weil, les Turenne, les de Lorges, les de Duras, les La Rochefoucauld, les milord Perth et le grand Condé.

M. Brunetière avait tout d'abord affirmé que c'est faire injure à Bossuet que de dire « qu'il n'a jamais eu d'autre philosophie que celle de ses vieux cahiers de Navarre »; il prétendait que « les idées fondamentales du cartésianisme » sont « tellement dénaturées » dans Bossuet que vous aurez de la peine à les y reconnaître (1); « qu'il faut décider, en la supprimant, la question de son cartésianisme »; que loin de reprocher à Huet « son apostasie cartésienne », il le félicite et le remercie de sa *Censure de la philosophie cartésienne* et lui avoue que cette doctrine « a des choses qu'il improuve fort », d'autres choses « qu'il croit utiles contre les athées et les libertins, mais qu'il a trouvées dans Platon, et, ce qu'il estime beaucoup plus, dans saint Augustin, dans saint Anselme, quelques-unes même dans saint Thomas et dans les autres auteurs orthodoxes »; d'autres enfin « qui sont tout à fait indifférentes » (2). Depuis lors, le critique en est venu à dire simplement que, « sans affecter d'ignorer la philosophie de Descartes, cependant Bossuet, dans ce livre (*la Connaissance de Dieu et de soi-même*) (3), s'en est bien moins inspiré que de

(1) *Études critique*, IV, p. 133.

(2) *Études critiques*, V, 46-49.

(3) M. Brunetière a tort de dire que ce traité parut sous le titre faux d'*Introduction à la philosophie* : c'est bien là le titre exact. Celui qu'il porte aujourd'hui a été ajouté par les éditeurs.

celle de saint Thomas » (1). — Cette assertion est plus près de la vérité que les précédentes. Formé à l'école de Nicolas Cornet, « Bossuet était thomiste et aristotélicien, augustinien et par là même platonicien pour le fond des idées philosophiques » (2) : définition de l'âme de l'homme, distinction des facultés de l'âme, théorie des passions, preuves de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, théorie de l'âme des bêtes, théorie du libre arbitre, etc. Mais, comme le dit très bien M. Rébelliau (3), Bossuet « est cartésien par cette méthode d'observation réfléchie dont il donne, dès le début du *Traité de la connaissance de Dieu,* une définition nette (4) ; par sa confiance dans l'évidence, condition et garantie du bon jugement; par la façon dont il cherche dans la nature de l'être imparfait la preuve de l'existence de Dieu (5). Mais dès l'époque où il compose le *Traité de la connaissance de Dieu*, il tient (6) à se distinguer de Descartes. Il spécifie l'origine chrétienne de ce principe « de la connaissance de soi-même » menant à la connaissance de Dieu... Dès 1680, il n'est qu'un cartésien très indépendant. Il le devient ensuite moins encore. Quand il voit se développer avec Malebranche les conséquences du système cartésien; la théorie de l'évidence et des idées claires exclure tous les autres modes de connaissance et menacer le mystère et la foi; l'abîme se creuser entre l'âme et le corps..., il n'hésite pas à rompre avec une doctrine qui semblait, dans ses commencements, devoir être l'alliée de la foi chrétienne ». Voilà bien l'évolution de la pensée philosophique de Bossuet nettement marquée. Toutefois, même en se séparant des cartésiens, comme il le fait par sa *Lettre à un*

(1) *Études critiques*, VI, p. 215.

(2) Voir *Bossuet et les saints Pères*, p. 344 et suiv.

(3) *Hist. de la langue et de la lit. franç.*, V, p. 319.

(4) « Il ne s'agira pas ici de faire un long raisonnement sur ces choses, ni d'en rechercher les causes profondes, mais plutôt d'*observer* et de concevoir ce que chacun de nous en peut connaître en *faisant réflexion* sur ce qui arrive tous les jours ou à lui-même ou aux autres hommes semblables à lui. »

(5) Francisque Bouillier : *Histoire de la philosophie cartésienne*, t. II, ch. XII et XIII; Nourrisson : *Essai sur la philosophie de Bossuet.*

(6) Voir sa *Lettre à Innocent XI*, 1679.

disciple de Malebranche, 1687, et sa *Lettre à Huet* du 18 mai 1689, il reconnaît toute l'utilité du cartésianisme : « Je vois naître de son sein et de ses principes, *à mon avis mal entendus*, plus d'une hérésie, et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus la vont rendre odieuse et *feront perdre à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvait espérer pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme.* » Pourquoi M. Brunetière supprime-t-il tout le passage souligné ci-dessus, et cela dans le IVe volume de ses *Études critiques*, page 133, et dans un autre de ses articles? Pourquoi laisse-t-il ignorer à ses lecteurs ce qu'affirme Le Dieu (1), que Descartes « avait mérité l'estime et l'approbation de notre prélat, qui même a fait exprès un écrit particulier (M. Levesque vient de le publier dans la *Revue Bossuet* du 25 juillet 1900), pour prouver son orthodoxie sur le mystère de l'Eucharistie, et pour réfuter la nouvelle manière d'expliquer la présence réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur en ce sacrement, proposée par les disciples de ce philosophe comme conforme à ses principes (2)? Au reste, il mettait son *Traité de la méthode* au-dessus de tous ses ouvrages et de tous ceux de son siècle ». Certes, une telle appréciation est un correctif très important au jugement que l'évêque de Meaux, écrivant à Huet, portait sur « la doctrine de Descartes ou des cartésiens » et sur certaines choses qu'il ne croyait pas « devenues mauvaises, depuis que ce philosophe s'en est servi ».

M. Brunetière est-il bien sûr que « l'on se plaise à reconnaître aujourd'hui en Richard Simon, ce savant prêtre de l'Oratoire, pour son *Histoire critique du Vieux Testament*, le fondateur de l'exégèse moderne »? Sans doute, quelques critiques contemporains, le P. de la Broise, l'abbé Margival et M. Rébelliau, entre autres, se montrent très indulgents à son égard. Mais il n'en était pas moins, comme le dit l'abbé de Valroger,

(1) *Mémoires*, p. 150.

(2) M. Rébelliau signale ce fait (*Hist. de la lang.*, etc., v. p. 321, note 1); mais il ne l'interprète pas, comme Le Dieu, d'une manière favorable à Descartes. — Le texte publié donne raison à Le Dieu.

un homme « vaniteux, hautain, jaloux, paradoxal, opiniâtre et querelleur ». — Nous avons essayé d'établir, dans *Bossuet et les saints Pères,* pp. 590-648, combien Bossuet a eu raison de s'élever contre les hardiesses, les audaces et les témérités d'un critique, qui « d'un seul coup attaquait saint Augustin, saint Thomas, toute la théologie », et appelait saint Jérôme « trivial », saint Chrysostome « un nestorien », saint Basile « un rhéteur », saint Grégoire de Nazianze « rhéteur comme lui », saint Grégoire de Nysse « un troisième rhéteur de l'Église grecque ». Bossuet a surtout défendu saint Augustin en « Père de l'Église, » nourri de la pure moelle du lion, et il a établi ce principe : « Qui veut devenir un habile théologien et un solide interprète, qu'il lise et relise les Pères », principe auquel le Concile du Vatican en 1870 et l'Encyclique de Léon XIII sur l'*Étude de la Sainte Écriture* en 1893 ont donné la plus haute et la plus enviée des consécrations. (Voir, dans *Bossuet et les saints Pères, Les saints Pères et Bossuet exégète,* pp. 208-215.)

M. Brunetière ne semble pas bien équitable pour la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, lorsque, après avoir mis sous les yeux du lecteur les titres des dix livres de cet ouvrage, il ajoute : « Comme on le voit par cette « table des matières », c'est ici le moins moderne des ouvrages de Bossuet, et, par delà le XVIIe siècle, nous pouvons dire qu'il nous transporte en pleine théocratie. Toutefois, pour en juger équitablement, on n'oubliera pas d'abord de le comparer au *De cive* de Hobbes et aux *Traités politique et théologico-politique* de Spinoza. On remarquera ensuite que Bossuet, faisant œuvre d'historien autant que de publiciste, y étudie la monarchie juive presque plus que celle de son temps, ce qui ne semblera d'ailleurs ni très opportun, ni très habile de la part du précepteur d'un futur roi de France. Et on se souviendra surtout que, toujours conforme à lui-même en ce point, son honnêteté naturelle, son bon sens et son humanité tempèrent, adoucissent, effacent presque à chaque ligne ce que la décision de sa parole donne à ses principes de tranché, d'excessif et d'absolu ». — M. Brunetière nous permettra-t-il de lui faire re-

marquer que c'est là, non pas un jugement, mais une exécution, et qu'on peut en appeler de lui-même à lui-même, puisqu'il a écrit dans ses *Études critiques,* V, page 99, « qu'on a loué souvent, de nos jours même — avec autant de courage que de raison — le bon sens, la sagesse, l'esprit de modération et de paix, que, sous sa forme un peu scolastique, ce beau livre respire ». Il n'y a donc pas dans la *Politique* « quelque chose de tranché, d'excessif et d'absolu ». Qui a mieux parlé que Bossuet de l'amour de la patrie, avec plus d'éloquence, et je dirais volontiers avec plus de tendresse? « La France n'a pas eu de cœur plus français que le sien. » — D'ailleurs, est-ce nous « transporter en pleine théocratie » que d'affranchir le trône de l'autel, comme l'en affranchit Bossuet? Est-ce rétrograder par delà le XVIIe siècle que de faire ce qu'avaient fait le P. Ménochius (1) en 1625, le P. Lemoyne en 1666 (2), Nicole en 1676 (3), et Montausier après eux (4), en cherchant dans les Livres saints les maximes et les exemples du bon gouvernement? N'est-il pas vrai, d'ailleurs, que Bossuet s'inspire d'Aristote, de Hobbes, comme l'a établi M. Lanson, et de saint Augustin, des Pères de l'Église, comme l'a fait voir l'auteur de ces lignes (5)? « Le plan, les thèses principales, tout le cadre de l'ouvrage, dit le P. de la Broise, est arrangé par l'auteur et ne lui est pas imposé par les écrivains sacrés. » Il faut donc s'en tenir à l'appréciation de M. Lanson, qui voit dans la *Politique* « un des chefs-d'œuvre de l'écrivain, une œuvre généreuse à son heure, une œuvre libérale... N'étant pas législateur, n'ayant pas l'État et la nation à refondre, n'ayant reçu qu'une âme de roi à pétrir, que pouvait faire de mieux Bossuet que de le façonner au respect des lois et à l'amour du peuple? » M. Druon, dans son *Histoire de l'éducation des princes dans la maison des Bourbons de France,* 2 vol., 1898, montre très bien le côté pratique de ce livre, que M. Ré-

(1) *Hiéropoliticon.*
(2) *Traité de l'éducation d'un prince.*
(3) *Art de régner.*
(4) *Maximes chrétiennes et politiques.*
(5) Voir plus haut *Bossuet précepteur du Dauphin, d'après des livres récents.*

belliau trouve aussi « toujours instructif » et que M. Brunetière lui-même proclamait « plein de leçons ».

Nous avons essayé de montrer ailleurs (1) que ce critique éminent se trompe, quand il parle à plusieurs reprises du Jansénisme de Bossuet, de son âme « vraiment et profondément janséniste ». Ne dit-il pas aussi que « le psaume 118 est le plus « janséniste » et le plus long de tous (2)? Autant valait le mot des hommes du XVIIe siècle, qui appelaient Innocent XI « pape janséniste », parce qu'il était austère dans sa vie, un peu âpre de caractère, et qu'il soutenait les légitimes revendications de Pavillon et de Caulet, deux évêques jansénistes, sans doute, mais insurgés à bon droit contre la régale qu'on voulait leur imposer.

Comme pour confirmer tout ce que j'ai dit de l'antijansénisme de M. de Meaux, la *Revue Bossuet* du 25 juillet 1900 vient de publier un savant article de M. l'abbé Ingold, *Bossuet et l'édition bénédictine de saint Augustin,* où il montre clairement que Bossuet, en 1699, n'était pas satisfait de la *Préface* de cette édition, écrite par Mabillon. « Le but de ce discours, marque-t-il en marge de la *Préface*, doit être de faire paraître dans une telle évidence la saine doctrine, également opposée à *Jansénius* et à Molina, que la calomnie demeure confondue et sans réplique. » Il voulait, dit Thuillier, historien de cette affaire avec dom Ruinart, qu'on y prouvât, par saint Augustin, la grâce suffisante qui donne le vrai pouvoir, la volonté antécédente dans Dieu de sauver tous les hommes, l'indifférence active, etc. Il rendit à dom Mabillon la copie qui lui avait été mise entre les mains par M. de Reims, et outre quantité de corrections qu'il avait mises dans les marges, il lui donna dans un papier séparé un grand nombre de remarques. » « Ces observations, ajoute l'abbé Ingold, ont leur intérêt pour l'histoire des idées théologiques de Bossuet. Elles confirment, est-il besoin de le dire? en même temps que l'absolue orthodoxie de celui qu'on a appelé le dernier des Pères de l'Église, son inviolable attachement à la doctrine augustinienne de la

(1) *Bossuet et le Jansénisme d'après les dernières publications*, et *Encore Bossuet et le Jansénisme.*

(2) *Études critiques*, VI, p. 199.

grâce... Il faut pervertir le sens naturel des mots pour accuser Bossuet de Jansénisme. »

Et ce serait en cette même année 1699 que Bossuet, d'après M. Urbain, aurait fait dans l'*Avertissement* sur les *Réflexions morales*, « l'apologie de l'Évangile du nouveau Jansénisme » ! L'erreur est flagrante, insoutenable.

Que M. Brunetière, lui, se rapporte au dernier *Sermon* de Bossuet qu'il a publié dans son Recueil; il y verra ce pâle résumé écrit par Le Dieu : « Vive exhortation à se convertir, à venir à la Table sainte : l'exemple des premiers chrétiens qui *communiaient tous les jours*. Vaines excuses de ceux de l'évangile de ce jour; que ce sont encore celles d'aujourd'hui; que, au temps des premiers fidèles, c'était les mêmes mariages, les mêmes soins de la vie, et les mêmes distractions, qui ne les empêchaient pas de fréquenter la sainte Table. Vive exhortation à s'en approcher souvent : *il demande cette consolation à son peuple avant sa mort.* »

Ainsi donc, le dernier vœu du grand évêque, le dernier cri du pasteur s'adressant à son troupeau, c'est que les fidèles s'éloignent de plus en plus du Jansénisme et de « l'infréquente communion ». Il ne mourra content que s'il a « cette consolation ». Et l'on nous parlerait encore du Jansénisme de Bossuet!

M. Brunetière est trop éclairé, trop loyal, trop sincère admirateur de Bossuet pour ne pas lui rendre tôt ou tard, mieux encore qu'il ne l'a fait naguère à Soissons, dans un très beau discours sur l'*Œuvre de Bossuet*, où il parle des tendances jansénistes de Bossuet en morale, pour ne pas lui rendre tôt ou tard, avec l'autorité qui lui appartient, la pleine justice que l'impartiale histoire doit à ce grand prélat. D'autres l'ont plus exalté et plus glorifié, mais personne peut-être ne l'a mieux compris que Mlle de La Vallière, quand elle écrivait au maréchal de Bellefonds, le 13 mars 1674 : « C'est un homme admirable par son esprit, par sa bonté, et son amour de Dieu. »

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE..... V

I

Les Portraits de Bossuet.

Nous n'en connaissons pas de l'époque de sa jeunesse. — Le premier en date semble être celui de Mignard, qui est au grand séminaire de Meaux. — Le second est celui qu'a gravé Nanteuil en 1674. — Le troisième, celui des de Gallier, qu'a fait connaître Mgr Bellet. — Le quatrième est le médaillon signé Madeleine Masson. — Le cinquième est la gravure qui représente Bossuet prêchant l'*Oraison funèbre* du grand Condé, en 1687. — Le sixième est celui que peignit Rigaud en 1698 pour le grand-duc de Toscane et dont il fut fait une copie à Florence. — Le septième ou le huitième est le grand portrait en pied peint par Rigaud en 1699, et gravé par Drevet. — Rigaud fit deux autres portraits de Bossuet en septembre 1700, et un troisième plus célèbre en 1701-1704 ou 1705. — Il y en eut plusieurs autres sortis du même atelier. — Le plus célèbre buste de Bossuet est celui de Coysesox.

Le cabinet des Estampes à Paris et le musée Bossuet à Dijon possèdent beaucoup d'autres portraits du grand évêque, dont Mignard, Nanteuil et Rigaud doivent avoir le mieux saisi la ressemblance... 1

II

Le Dieu historien de Bossuet.

Il a rédigé ses *Mémoires* sur Bossuet en avril-mai 1704 pour le P. de la Rue et l'abbé Bossuet. — Ils sont excellents, malgré quelques inexactitudes pour les faits antérieurs à 1684.

Le *Journal*, commencé on ne sait à quelle date, est conservé depuis novembre 1699 jusqu'à juin 1713. — Sainte-Beuve et M. Brunetière y trouvent l'œuvre « d'une nature subalterne, confite en sa vulgarité », et « la sourde hostilité d'un plat valet de chambre ».

M. l'abbé Urbain a corrigé l'édition du *Journal* et des *Mémoires* publiée par l'abbé Guettée.

Le P. Griselle donne un *Fragment inédit,* fort intéressant pour l'histoire des œuvres de Bossuet, précepteur du Dauphin, *Fables latines, Histoire de France, Politique, Discours sur l'Histoire universelle*, et pour « la vie toute chrétienne et toute philosophique » de Bossuet à la cour..... 11

III

La Bibliographie de Bossuet.

M. l'abbé Bourseaud a fait pour Bossuet ce que M. Bengesco avait fait pour Voltaire.

Il mérite des éloges pour cet « inventaire » des manuscrits de Bossuet, que complète ou corrige heureusement la *Bibliographie critique* publiée par M. l'abbé Urbain..... 22

IV

Une œuvre inédite de Bossuet.

C'est le *Second traité sur les États d'oraison,* annoncé en 1896 et publié en 1897 par M. Levesque, de Saint-Sulpice..... 26

I. — L'*histoire* de ce *Traité* nécessite la connaissance des théories quiétistes condamnées en 1687, 1688, 1689, 1692, 1694.

Cette condamnation n'avait pas empêché Fénelon de se lier dès 1689 avec Mme Guyon, une « visionnaire », auteur du *Moyen court*, censuré par Rome.

Pris pour juge de sa doctrine avec Mgr de Noailles et M. Tronson, Bossuet présida les Conférences d'Issy, juillet 1694-10 mars 1695, d'où sortirent les 30, puis 34 articles, sur lesquels il publia une *Ordonnance et Instruction pastorale*, qui devait être suivie d'un « Exposé des principes solides de l'oraison chrétienne »..... 28

II. — C'est notre *Traité*, dont Bossuet parle à Mgr de La Broue, en mai-juin 1695, et qui, de « première partie » d'un grand ouvrage en cinq parties, devient la « seconde » vers la fin de 1695, en 1696 et en 1697, dans la *Préface* du *Premier Traité sur les États d'Oraison*. Bossuet, lancé dans la *Querelle du Quiétisme*, ne publia jamais ces pages..... 35

III. — Le manuscrit des *Principes communs de l'oraison chrétienne* passa d'abord aux mains du neveu de Bossuet, qui voulut le publier et ne le publia point, puis à celles du président Chazot, de l'abbé Lequeux, des Bénédictins et de Dom Deforis, du libraire Lamy, du cardinal de Bausset, du libraire Techener, de Mgr Gallard, de la bibliothèque de Saint-Sulpice, où M. Gosselin et M. Wallon l'avaient étudié et où M. Jouannin et M. Levesque l'ont retrouvé..... 42

IV. — M. Levesque a le mérite d'avoir bien lu et bien établi le texte de Bossuet, quoique « les premières rédactions » eussent gagné à

être placées au fond de chaque page. — On y voit que Bossuet, s'oubliant lui-même, ne songe qu'à mettre son sujet dans le plus beau jour, à être aussi net et aussi précis que possible. — M. Levesque a complété ou rectifié quelques références. — Mais il se trompe lorsqu'il dit que Bossuet « ne composait qu'en écrivant » et ne « rédigeait pas dans sa tête avant d'écrire » 47

V. — La valeur théologique et littéraire des *Principes communs de l'oraison chrétienne* est très grande, à cause de la netteté du plan, contestée à tort par le P. Bainvel ; à cause de ce que Bossuet y dit du pur amour et qu'eût « signé Fénelon » ; à cause de pages superbes sur la connaissance de Dieu, sur la félicité, les huit béatitudes. — L'abbé Margival a raison d'estimer « de tout premier ordre » les renseignements que nous donne ce traité, et le P. Bainvel a tort d'expliquer par lui le refus de Fénelon d'approuver les *Etats d'oraison* de Bossuet et la préparation des *Maximes des Saints* : c'est uniquement à cause des citations du *Moyen court* de Mme Guyon que l'archevêque de Cambrai a refusé d'approuver ce qu'il avait promis de sanctionner et s'est exposé à une condamnation douloureuse.

Le *Second Traité sur les Etats d'oraison* est un chef-d'œuvre de Bossuet, ajouté à tant d'autres..... 54

V

Bossuet et la Bible.

Brillant succès de la thèse du P. de la Broise à la Sorbonne..... 72

I. — Son étude est fortement *documentée* et met à contribution tous les travaux biographiques sur Bossuet. — Le P. de la Broise a consulté les ouvrages où Bossuet étudiait le Bible, ses œuvres elles-mêmes, les manuscrits et surtout la Bible du Concile..... 73

II. — La *méthode* du P. de la Broise est excellente. — Il insiste peu sur ce qui était connu, sur les études bibliques de Bossuet, sur la Querelle du Quiétisme, où Fénelon cite la Bible en homme d'esprit; sur la lutte de Bossuet contre les jansénistes, contre les protestants. — Il a un excellent chapitre sur Bossuet et Richard Simon, « le docteur et le critique », et il donne une belle analyse biblique du *Sermon sur la vigilance chrétienne*, 1669..... 78

III. — Le génie oratoire, historique, théologique, philosophique, politique, mystique et ascétique, le génie d'écrivain et de poète en Bossuet est biblique avant tout. — Il traduit la Bible avec une fidélité littérale. — Il la commente merveilleusement. — Ses œuvres ascétiques sont imprégnées d'esprit biblique 86

IV. — L'Écriture est aussi l'inspiratrice de la *Politique*, du *Discours sur l'Histoire universelle* et des traités philosophiques de Bossuet. 94

V. — Son éloquence est plus biblique que celle des autres prédicateurs du grand siècle, Fléchier, Mascaron, Bourdaloue..... 98

VI. — Sa langue, si riche et si variée, est biblique, comme son style, avec le parallélisme, la couleur, le ton, le lyrisme oriental, que Racine seul a su reproduire 102
VII. — Bossuet est, par excellence, l'homme de la Bible, quoique d'autres influences se soient exercées sur lui 107

VI

Bossuet précepteur du Dauphin.

M. Druon en parle dans l'*Histoire de l'éducation des princes dans la Maison de Bourbon*, où il met en relief *quelques traits méconnus du caractère* de Bossuet et la *valeur pédagogique* de son enseignement 110
I. — C'est à Louis XIV que revient tout l'honneur du choix de Bossuet comme précepteur du Dauphin, malgré Montausier 112
II. — Celui-ci, dur et sévère à l'excès, rebuta le Dauphin, moins bien doué que le duc de Bourgogne 116
III. — L'enseignement de Bossuet était pratique, simple, très ingénieux, quoi qu'en aient dit de Bausset et Mgr Dupanloup 121
IV. — Rohrbacher a calomnié Bossuet, comme le prouve le *Catéchisme pour le Dauphin*, que vient de découvrir le P. Griselle. — Le Dauphin valait mieux que ne le dit Saint-Simon et il a mieux servi la France que le duc de Bourgogne, indépendamment des chefs-d'œuvre de Bossuet, bien supérieurs à ceux de Fénelon 126

VII

Bossuet directeur de conscience.

M. l'abbé Bellon vient de consacrer une thèse à cette question 151
I. — Distinction entre le prédicateur et le directeur. — Hors-d'œuvre de M. Bellon sur Bossuet orateur et les amours de Louis XIV. — Réfutation des dires de M. Lanson sur Bossuet directeur. — Quelques erreurs de M. Bellon 153
II. — De l'*esprit* de Bossuet dans sa direction d'après ses 800 Lettres, à une demoiselle de Metz, à Sœur Cornuau, à Mme d'Albert, à l'abbesse et aux religieuses de Jouarre, à Mme de Béringhen, etc. — Lettres malheureusement perdues. — Lacunes regrettables du livre de M. Bellon. — Bonté, douceur, patience de Bossuet directeur. Son opposition au Jansénisme et à « l'Infréquente » 162
III. — Des résultats de la direction de Bossuet à Metz, à Paris et à la cour, à Meaux et dans les Communautés religieuses du diocèse. 177
IV. — Sa direction était évangélique, française et humaine, démocratique, en quelque sorte 188

VIII

Bossuet et le Jansénisme.

Il s'agit d'anéantir, d'après les plus récentes publications, une calomnieuse légende, que M. l'abbé Ingold vient de renverser. — Il faut en raconter l'*histoire*, en montrer le *peu de fondement*, et répondre aux *objections* élevées contre l'orthodoxie de Bossuet..... 190

I. — C'est Fénelon qui, le premier, a accusé Bossuet de Jansénisme en 1698 et 1702. — Les Jansénistes, intéressés à répéter cette accusation, Quesnel, l'abbé Racine, l'abbé Lequeux, Dom Deforis, ne manquèrent pas de la répandre. — Au XIXe siècle, De Maistre, Picot, Dom Guéranger, Guettée, Rohrbacher, Réaume, Davin, Leroy, les P. Gazeau, de la Broise, Longhaye, M. Urbain, M. Brunetière, ont plus ou moins vu en Bossuet un janséniste..... 192

II. — Rien de plus faux. — Élève de Nicolas Cornet, Bossuet combat le Jansénisme en 1662, en 1663, en 1664-65, en 1667 ou 1672 (*Lettre* à Bellefonds), en 1681, en 1688, en 1696, en 1700, en 1702, en 1703, jusqu'en 1704, quoi qu'en disent MM. Brunetière, Rébelliau et le P. Longhaye..... 206

III. — Les liaisons de Bossuet avec des jansénistes avérés ou non ne prouvent pas plus que celles des PP. Porée et Brumoy avec Voltaire.

Le thomisme, si près qu'il paraisse du Jansénisme, ne saurait se confondre avec lui. — Le « rigorisme » de Bossuet n'est pas davantage la morale janséniste. — L' « éloignement » de M. de Meaux pour la morale des Jésuites n'a pas empêché ses relations intimes avec un grand nombre d'entre eux. — Il les a beaucoup mieux traités que ne les traitait Fénelon..... 221

IX

Encore Bossuet et le Jansénisme.

Étude de M. Rébelliau à ce sujet..... 230

I. — Il prétend trouver en Bossuet un « jansénisme intérieur »; c'est la thèse de MM. Brunetière et Gazier..... 230

II. Bossuet ne tut ni « l'ami », ni le « protecteur » des jansénistes : l'archevêque de Paris et Louis XIV l'établirent censeur et caution de la doctrine d'Arnauld et de Nicole. — De ce qu'il n'est pas moliniste, il ne s'ensuit point qu'il soit janséniste et approuve Quesnel et ses erreurs..... 232

III. — Ni les jansénistes Hermant, Arnauld, Nicole, ni leurs ennemis, les jésuites, n'ont vu en Bossuet un janséniste..... 237

IV. — Le P. de la Broise a donc tort de renvoyer à M. Rébelliau pour y trouver la nuance exacte sur Bossuet et le Jansénisme..... 241

X

Le prétendu Jansénisme de Bossuet.

Attaques de M. l'abbé Urbain contre Bossuet, auquel il prête une « morale janséniste » 245

I. — Question du Jansénisme de Bossuet toujours pendante en notre siècle. — Accusations formulées par de Maistre, Dom Guéranger, Rohrbacher, Davin, Réaume, Leroy. — Opportunité du travail de M. Ingold. — Injustice du reproche fait à Bossuet « de tendances, d'affinités jansénistes », à propos des faits dogmatiques pour lesquels M. de Meaux ne réclame pas une foi divine, et à propos de la prétendue *Justification* de Quesnel, qui n'est que la justification de Mgr de Noailles 246

II. — Prétendu « jansénisme moral » de Bossuet. — Divergences entre lui et Port-Royal sur les actions des païens, que les jansénistes taxaient de péchés, et sur la nécessité d'aimer Dieu d'un amour au moins commencé 254

III. — Antériorité de l'antiprobabilisme par rapport au Jansénisme. — Nécessité « d'un amour au moins commencé » dans l'attrition soutenue par les PP. jésuites Gaillard et de La Chaise. — L'opposition à la morale relâchée des casuistes est très compatible avec la saine doctrine et même l'amitié des Jésuites 257

IV. — « Rigorisme » de Bossuet semblable à celui de saint François de Sales et de toutes les belles âmes du temps d'Henri IV et de Louis XIII. — Hommage rendu à M. de Meaux par le P. de La Rue. — Si Bossuet traite le molinisme de semi-pélagianisme, ce n'est qu'en tant qu'il attache la grâce au mérite des « œuvres naturelles ». — Ses idées ne se sont nullement modifiées sur ce point depuis le *Deuxième Avertissement aux protestants* jusqu'en 1700 et aux Xe et XIIIe livres de la *Défense de la tradition et des saints Pères* 261

V. — Il n'y a aucune « contradiction » dans ce qu'écrit Bossuet sur les œuvres spirituelles de Saint-Cyran. — S'il loue les *Provinciales*, c'est la forme qu'il vise et non le fond. — Le Dieu est un témoin à invoquer, mais « un espion domestique », « une nature subalterne et sordide ». Son « historiette » sur la *Clef de la censure* ne prouve rien contre le caractère de Bossuet 267

VI. — Les relations de Bossuet avec Michel Treuvé, son théologal, avec Néercassel, évêque de Castorie, n'établissent pas plus son Jansénisme que ce qu'ont fait après sa mort, en 1714, MM. de La Broue, de Langle, Joannen et Colbert de Croissy, ou que les éloges du « grand Bossuet » par les jansénistes 272

VII. — Pour « l'application de la doctrine et l'administration des sacrements », Bossuet a pensé tout autrement qu'Arnauld et que l'*Infréquente*, condamnée par saint Vincent de Paul, le P. Rapin,

Mme de Choisy, et par les conséquences d'une doctrine fatale au XVIIe et au XVIIIe siècle. — Bossuet la réfute et conseille la « communion journalière ». Il combat la « morale » janséniste en 1663, en 1681, en 1688, en 1695 et dans ses *Lettres de direction*..... 275

VIII. — Il n'y a donc pas « conformité parfaite de principes pour la morale entre Bossuet et les docteurs de Port-Royal ». — Il est de l'école de Nicolas Cornet, de saint Vincent de Paul, antijansénistes, de l'école de tous les grands catholiques du grand siècle, et Léon XIII a eu raison de le louer admirablement..... 282

XI

Encore le prétendu Jansénisme de Bossuet.

Insistance de M. Urbain sur le « Jansénisme moral » de Bossuet. — Éloges à mon adresse aussi excessifs que les critiques..... 285

I. — Bossuet a combattu toute sa vie et le dogme et la morale du Jansénisme. — Élève de Cornet, le pire adversaire des jansénistes, il se déclare contre eux à Metz et à Paris, en 1660, en 1662, en 1663, en 1664-65, dans la *Lettre aux religieuses de Port-Royal*, que M. Urbain accuse « d'être assez maladroite », tout en se défendant de lui faire aucun « reproche ». Le sulpicien Montagne et Mgr Freppel la louent à bon droit. — *Lettre* de Bossuet au maréchal de Bellefonds. — Affaire de l'évêché de Beauvais en 1679. — M. de Condom choisi par Louis XIV et l'archevêque de Paris comme « caution » des jansénistes et censeur de leurs ouvrages. — *Sermon* de Pâques en 1681 contre « le faux respect » janséniste des sacrements. — *Lettre* de Michel Julien, janséniste, en 1681. — Paroles antijansénistes de Bossuet en 1688, 1692 et 1695..... 286

II. — *Ordonnance* de Mgr de Noailles contre le livre de Barcos en 1696. — Bossuet auteur de toute cette *Ordonnance*, qui « consterna » les jansénistes. — Le *Problème ecclésiastique* de 1699 provoque l'*Avertissement* de Bossuet sur les *Réflexions morales* du P. Quesnel, non pas pour les « justifier », pour en faire « l'apologie », mais pour réfuter le Jansénisme, comme l'établissent l'abbé de Saint-André, Le Dieu, Willart, Gaillande, Mgr de Bissy, Mgr de Saléon, Mgr Lafiteau, Bérault-Bercastel, Mgr Freppel, l'abbé Ingold..... 294

III. — *Mémoire* antijanséniste de Bossuet au Roi en 1700. — Sa lutte contre le Jansénisme et les jansénistes à l'Assemblée de 1700. — Sa *Lettre* à l'évêque de Luçon en 1701 contre des propositions jansénistes. — Affaire du *Cas de conscience* en 1703, où Bossuet fait « enrager » la secte. — De l'*Autorité des jugements ecclésiastiques* contre le Jansénisme. — Antijansénisme de toute la vie de Bossuet..... 301

IV. — Contradictions de M. Urbain, faisant de Bossuet tantôt un « janséniste pour la morale », tantôt un « partisan de la morale sévère »,

tantôt un janséniste comme les appelants de 1714 et « l'apologiste de l'Évangile du nouveau Jansénisme » (les *Réflexions morales*). — Ni « l'insuffisance de l'attrition », ni « l'opposition au probabilisme et aux casuistes » ne sont comprises dans le Jansénisme condamné par la Bulle *Unigenitus*, avec ses 101 propositions censurées. — Il a été répondu au « fait » et à « la raison » de la « nomination d'un janséniste avéré au poste de théologal de Meaux, comme au « fait » et à la « raison » tirée des relations de Bossuet avec Mgr Néercassel, dont il n'approuve l'*Amor pœnitens* qu'avec des réserves significatives ». — « L'appel interjeté de la Bulle *Unigenitus* par La Broue » et autres amis de Bossuet était condamné à l'avance dans la *Défense de la Déclaration de* 1682, et c'est calomnier le grand évêque, si soumis aux Constitutions de Rome contre le Jansénisme que de « se demander ce qu'aurait fait notre dictateur doctrinal si la Bulle eût été fulminée de son vivant ». — L'*Ordonnance* de 1696 et l'*Avertissement* à propos de Quesnel sont deux « faits », deux « raisons », déjà discutés 306

V. — L'estime (de Bossuet) pour les *Provinciales* ne porte que sur le style, loué par les critiques les plus antijansénistes. — « L'hostilité acharnée aux Jésuites sur l'attrition et le probabilisme » n'empêchait pas les plus illustres Jésuites d'être les amis de Bossuet, d'aller invoquer son autorité en 1703 et de recueillir ses éloges à plusieurs reprises. — Bossuet pouvait, tout aussi bien que le cardinal d'Aguirre, combattre avec acharnement et la morale relâchée et le probabilisme, sans être janséniste..... 311

VI. — Sur l'attrition, divergence entre Bossuet qui, comme tout le monde, demande « un amour commencé », et Arnauld qui exige « un amour dominant ». — Respect de Bossuet pour le congruisme; il n'appelle « semi-pélagienne » que la théorie moliniste « sur les forces naturelles auxquelles (Molina) attache la grâce ». Ses idées sur ce point ne se sont jamais modifiées. — Le thomisme, d'après Fénelon lui-même, ne peut être attaqué sans danger. — Quant à Le Dieu, c'est Sainte-Beuve, et non pas moi, qui le traite « d'esprit bas » et parle de ses « commérages »..... 319

VII. — Pour la sainte communion, il y a une différence profonde entre la pratique d'Arnauld et celle de Bossuet, d'après son *Catéchisme de Meaux*. — L'absurdité que M. Urbain prétend tirer de ma « méthode » est en contradiction formelle avec ce que dit Bossuet. Son antijansénisme est aussi certain que son gallicanisme, que Léon XIII excuse et oublie si bien..... 324

XII

Le caractère et le style de Bossuet.

M. Stapfer les étudie dans son *Bossuet, Adolphe Monod,* où il se

montre si dur pour Lacordaire, que M. Faguet venge admirablement. — Y a-t-il désaccord entre le *caractère* et le *style* de Bossuet?... 32

I. — Quelques remarques d'abord sur les idées de M. Stapfer. — Il a raison de se plaindre qu'on ne lit pas Bossuet et de protester contre les impertinences de Scherer à propos des sermons. — Mais il a tort de parler de « l'éternelle identité des sermons avec eux-mêmes », du peu de renseignements qu'ils nous fournissent « sur l'état moral d'une société », de la « réputation démesurée de Bourdaloue », de la différence entre la foi ancienne et la foi actuelle sur le diable, de la mort de la grande éloquence, des mystères qui seraient « contre la raison », etc. — Il s'indigne à bon droit contre Renan..... 33

II. — Critiques absurdes des libres penseurs contre l'*esprit* de Bossuet. — D'après M. Stapfer, c'est « un grand homme de foi », dont la « largeur d'intelligence » est merveilleuse comme « le bon sens » et la sagacité du génie, qui en fait « le prophète de l'avenir ». 33

III. — M. Stapfer néglige le *cœur* de Bossuet, si remarquable par sa sensibilité, sa tendresse, sa charité pour Dieu, pour les âmes, pour les pauvres, auxquels il « a fait la cour en 1649, en 1652, en 1656, 1657, 1658, 1659 et 1660, en 1662 devant la cour, en 1663, 1665, 1666, 1667, 1669, et dans la plupart de ses 300 sermons de Meaux. — Bonté de Bossuet. — Sa pureté angélique. — Incorrection de l'article *La Petite Doyenne et l'Aigle de Meaux* 34

IV. *Caractère* de Bossuet, « grand homme d'action », « joyeux », « optimiste », d'une franchise, d'une droiture, d'une « candeur » admirables, « frugal et sobre », avec « une douceur » attestée par tous les contemporains. Il savait, quoi qu'en dise M. Stapfer, « discuter avec les libertins » sans être jamais « souverainement odieux et insolent », « violent et brutal ». — M. Stapfer montre très bien que Bossuet ne fut jamais « flatteur » et que « l'humilité » du « parfait catholique » brille en lui..... 35

V. — Le *style* de Bossuet ne jure pas avec son caractère, quoi qu'en dise M. Brunetière. — « Le style est l'homme même », en Bossuet : homme de foi et d'action, toutes ses œuvres sont *des actes;* le *parfait naturel* est le propre de son génie et de son style; personne n'a écrit avec plus de justesse, de précision, d'éclat, parce que personne n'a eu un génie plus clair, plus lumineux; il est le plus grand des orateurs, parce qu'il a eu la plus grande âme; l'heureuse variété de ses tons, la simplicité unie à la magnificence, la familiarité, l'élévation, l'onction, l'ironie de son style viennent de sa pensée : « il pense, il sent, et la parole suit ». — L'Aigle de Meaux n'est pas impérieux, hautain, provocant : c'est la vérité catholique qui est absolue. — Si le style de Bossuet est constellé d'images brillantes et poétiques; s'il est tantôt épique, tantôt lyrique, tantôt dramatique et biblique, c'est que la sensibilité et l'imagination de Bossuet étaient un foyer intense de poésie toujours jaillissante.

Ce sont les qualités de sa grande âme, douceur, désintéressement, charité, humilité profonde, foi sereine et lumineuse, qui lui ont valu, sinon son génie, du moins son style, expression vivante de son âme..... 373

XIII

Bossuet et M. Brunetière.

Ces deux noms sont désormais inséparables. 385

I. — Depuis vingt-ans ans, le Directeur actuel de la *Revue des Deux Mondes* s'est affirmé comme l'admirateur de Bossuet, à propos de *Voltaire et la société au* XVIIIe *siècle*, 1878, des *Lettres inédites* de Mme de Sévigné, de l'*Érudition contemporaine et de la littérature française au moyen âge*, 1879, de l'*Eloquence de Massillon*, 1881, de la *Querelle du Quiétisme*, 1881, de la *Jeunesse de Fléchier*, ou *la Société précieuse au* XVIIe *siècle*, 1882, de l'*Essai sur l'esthétique de Descartes*, 1882, et surtout dans les *Sermons choisis de Bossuet*, accompagnés d'une *Introduction*, de *Notices* et de *Notes*, 1882..... 385

II. — M. Brunetière consacrait encore à Bossuet des passages de ses articles sur le *Romantisme des classiques*, 1883, sur *Fénelon à Cambrai*, 1884, sur *Pascal, La Rochefoucauld, Bossuet*, ou plutôt l'*Enseignement de la littérature au Collège de France*, 1885, sur *Quelques travaux récents sur Pascal*, 1885, et sur les *Provinciales*, à propos des discussions qu'elles ont soulevées, 1890, sur la *Bibliographie des principales éditions originales d'écrivains du* XVe *au* XVIIIe *siècle*, 1888, et sur la *Fureur de l'inédit*, 1883, sur les *Jansénistes et Cartésiens*, 1889, sur la *Philosophie de Molière*, 1890. — Vinrent ensuite la *Philosophie de Bossuet*, 1891, et la *Critique de Bayle*, 1892, confirmant l'article sur l'*Histoire du peuple d'Israël*, de Renan, 1889; puis les conférences de M. Brunetière à la Sorbonne sur Bossuet, 1893-94, le *Manuel de l'histoire de la littérature française*, 1898, et l'article *Bossuet* de la *Grande Encyclopédie*, reproduit dans les *Etudes critiques*, VI. — Il y a quelques remarques et rectifications à faire, à propos de la *vie* et du *caractère*, de l'*éloquence* et de la *doctrine* de Bossuet, tels que les représente M. Brunetière..... 393

III. — Il accorde trop à l'hérédité en ce qui concerne l'amour de la Bible, la gallicanisme de Bossuet et sa morale opposée au laxisme et au Jansénisme.

Il a tort de ne pas constater les succès éclatants de Bossuet à Dijon, à Navarre, en Sorbonne, à la tête de la confrérie du Rosaire.

Il critique avec raison la fable du projet de mariage de Bossuet, imaginée par un mauvais prêtre; mais il se trompe en affirmant que saint Chrysostome et saint Augustin ont appris à Bossuet à donner au christianisme « le caractère d'une religion pratique, politique »;

en prêtant à Bossuet « des angoisses » à propos de la foi et le besoin de « reforger ses armes faussées ou ébréchées dans la lutte », et en disant qu'il lui manquait « la connaissance pratique du monde et de la vie », cause prétendue « de maladresses », de « mésaventures », de « complaisances », auxquelles il ne faut pas croire.

Bossuet, doux et bon, d'après tous ses contemporains, ne fut ni « dur », ni « colère », ni « âpre » dans la Querelle du Quiétisme; il n'outrepassa jamais le droit de légitime défense.

Sa *Correspondance*, quoi qu'en dise M. Brunetière, est la plus précieuse des révélations : elle fait tomber toutes les accusations contre le grand évêque.

Son rôle fut essentiellement « un rôle de conciliation », surtout à l'égard des protestants, et ce n'était pas « une chimère » que l'union des Églises rêvée par Bossuet.

Qu'importent quelques détails donnés par un Le Dieu, « nature subalterne, sordide, confite dans sa vulgarité »? — Si la grandeur de Bossuet y perd, sa bonté y gagne. — M. Brunetière aurait dû parler de la mort si édifiante du prélat..... 408

IV. — A propos de l'éloquence de Bossuet, M. Brunetière, qui en a si bien fait ressortir le lyrisme, commet quelques inexactitudes : ainsi, il y a, non pas 200, mais 235 sermons ou fragments oratoires de Bossuet; il a prêché, non pas 4, mais 5 stations de Carême à Paris; le premier et le dernier sermon de Bossuet ne sont pas ceux qu'indique M. Brunetière; il ne divise pas exactement les sermons du grand orateur. — Il n'est pas vrai de dire que la parole de Bossuet « se rouilla dans le silence » et qu'il « avait épuisé le dogme et la morale ».

M. Brunetière aurait pu choisir pour l'époque de Navarre et de Metz de meilleurs sermons que ceux qu'il cite dans son Recueil, en se trompant sur les dates, comme il se trompe aussi en appréciant le *Sermon pour la profession de foi de Mme de La Vallière* et le *Sermon sur l'unité de l'Église.*

Si Bossuet a renouvelé l'éloquence religieuse, ce n'est pas par sa manière de traiter l'idée de la Providence et l'idée de la mort, mais en proscrivant les travers des « prédicateurs infidèles », en ramenant le règne du naturel et de la parole de Dieu, en donnant à sa prédication un caractère *sacerdotal* et apostolique, l'*onction* pénétrante et la *douceur* évangélique, la *force* théologique et dogmatique de la Bible et des Pères, la simplicité *pratique* du moraliste le plus clairvoyant et le plus hardi. — Bossuet a réalisé le rêve de saint François de Sales dans son *Traité sur la vraie manière de prêcher.*

Le lyrisme de Bossuet n'est pas la raison pour laquelle « on n'a pas apprécié son éloquence à sa véritable valeur », puisque, quoi qu'en disent M. Brunetière et M. Rébelliau, après l'abbé Hurel, l'opinion publique au XVIIe siècle, en dehors de quelques « mauvais cen-